This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 488918 DUPL

175

The University of Michigan Library

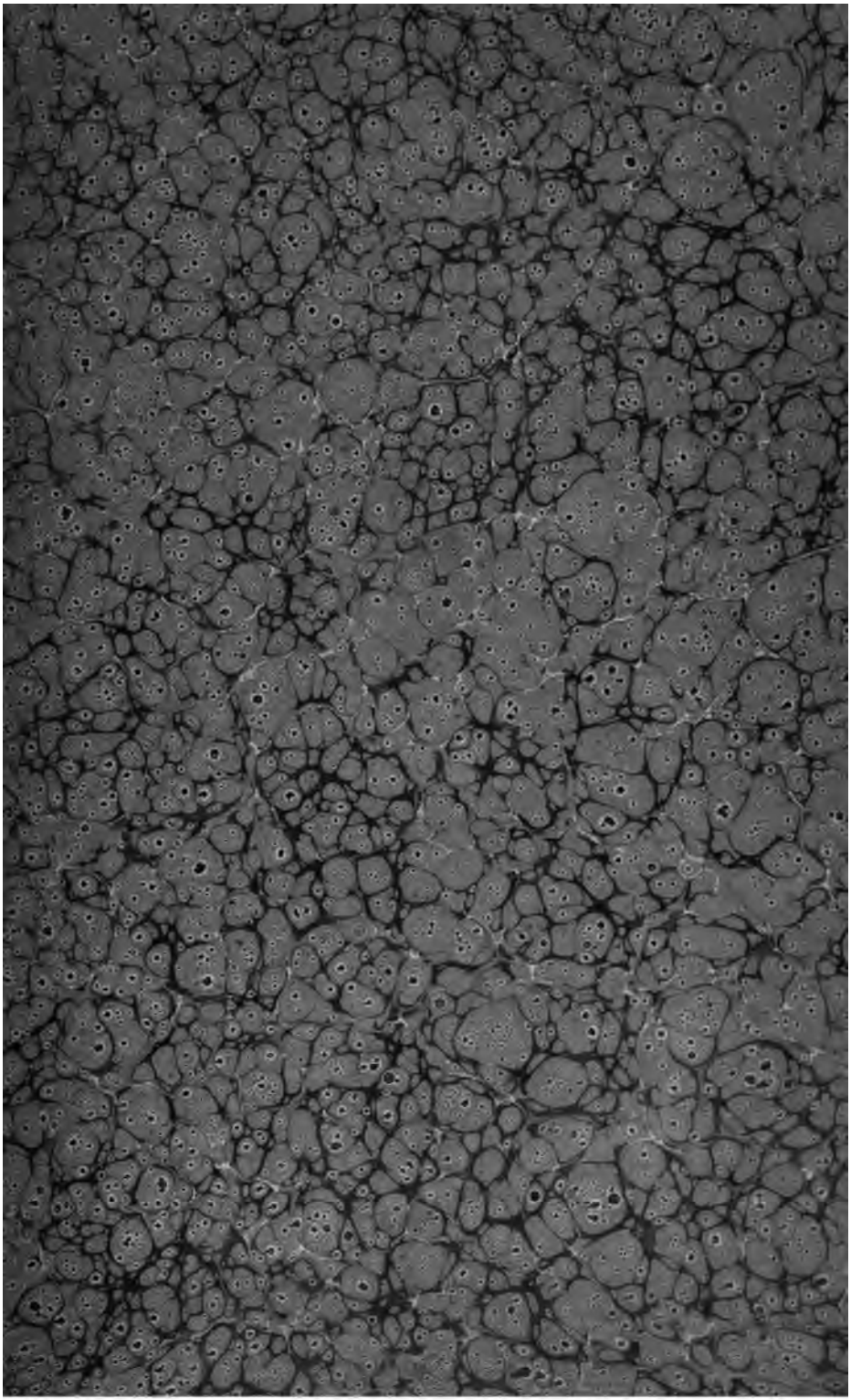

QU'EST-CE QUE

# LA SCIENCE SOCIALE

LAGNY. — Imprimerie de VIALAT et Cie.

# QU'EST-CE QUE

LA

# SCIENCE SOCIALE

## PAR COLINS

« J'appelle *socialisme* cet assemblage de « théories vulgaires, insensées, épuisées, « qui se sont produites dans tous les siècles, « chez tous les peuples, toutes les fois que « les forces de la société ont été affaiblies, « amoindries, impuissantes; j'appelle *socialisme* cet état de mensonge qui fait appel « aux plus détestables passions, qui me- « nace tout, en attaquant et la propriété, et « la religion et la famille, et cela par une « conséquence nécessaire ; c'est qu'en effet « il demande la transformation sociale ab- « solue, la ruine de la société. »

M. Berryer, Assemblée nationale législative, séance du 16 janvier 1851. — *Moniteur* du 17 janvier.

« Comme M. Berryer, je condamne ce « faux socialisme.

« J'appelle Socialisme rationnel l'a- « néantissement de tout paupérisme, tant « moral relatif aux connaissances, que ma- « tériel relatif aux richesses. J'affirme que « ce socialisme est devenu nécessaire à « l'existence de l'ordre, et qu'il peut s'éta- « blir sans désordre.

« J'accepte comme adversaires, pour dis- « cuter le socialisme rationnel, les rédac- « teurs de la loi du 31 mai; et comme juges, « la représentation nationale à quelque cou- « leur qu'elle appartienne lorsque le juge- « ment sera prononcé. »

Colins.

*Le bien est la fin des arts et des sciences. Le premier des biens est donc la fin de la première des sciences. Or cette science est l'*ÉCONOMIE SOCIALE.

Aristote, *Polit.* liv. III, ch. 8.

TOME SECOND

PARIS

CHEZ L'AUTEUR { RUE SAINT-LOUIS-AU-MARAIS, 31
OU COURS DE VINCENNES, 43, A SAINT-MANDÉ

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1853

HX
304
.C67
v 2

771916-190

# DÉDICACE

## AUX MATÉRIALISTES

DIRECTS OU INDIRECTS

## PANTHÉISTES PRÉTENDUS SCIENTIFIQUES,

OU

## DÉISTES PRÉTENDUS PHILOSOPHIQUES.

Les uns et les autres, vous affirmez :

Que, l'unité religieuse n'est point absolument nécessaire à l'existence de l'ordre;

Que, si le paupérisme pouvait être anéanti, l'ordre serait imperturbable au sein de l'humanité.

Je vais vous donner le moyen d'anéantir le paupérisme ; et, vous prouver, aussi clairement que deux et deux font quatre : que, ce moyen est possible, réel, facile.

Et, néanmoins, je vous mets au défi : d'oser anéantir le paupérisme, avant d'avoir anéanti l'ignorance sociale, sur la réalité du droit.

Je vous prédis même : que, si vous osiez anéantir le paupérisme auparavant; le résultat de cet anéantissement serait : le dernier excès possible de l'anarchie.

Et, maintenant, en présence de l'incompressibilité de l'examen, le résultat du paupérisme est aussi l'anarchie.

Osez donc anéantir le paupérisme!

Osez donc ne point l'anéantir!

COLINS.

# AVANT-PROPOS.

Beaucoup de personnes m'ont fait l'honneur de m'écrire, pour me demander la continuation du SOCIALISME RATIONNEL.

M. le docteur Leclerc, de Brives;
M. Bechet, négociant exporteur à Paris;
M. Eugène Tarnaud, de Limoges;

M'ont offert chacun cinq cents francs à cet égard.

J'ai prié ces messieurs : de se former en comité; et, de chercher à s'adjoindre quelques personnes offrant chacune la même somme. J'ai ajouté : que, moi, je fournirais mon travail et ma responsabilité; qu'eux mettraient l'édition entre les mains d'un libraire; que le produit de la vente servirait à imprimer un troisième volume; et, ainsi de suite, jusqu'à fin d'impression et remboursement des avances. Alors seulement, je rentrerais dans mes droits d'auteur.

Mon ami, M. Émile de Girardin, qui déjà avait bien voulu se charger du premier volume, a désiré s'adjoindre à

ces messieurs, pour la même somme de cinq cents francs. Il sait, cependant : qu'une grande partie de mon second volume est consacrée à la critique de ses doctrines. C'est un noble exemple de bonne foi; et, peut-être unique, dans les fastes des inventeurs de systèmes.

M. de Girardin m'a dit ensuite : que, mon titre de SOCIALISME RATIONNEL pouvait, dans les circonstances actuelles, exciter des préjugés répulsifs; et, que je devrais le remplacer par celui de : QU'EST-CE QUE LA SCIENCE SOCIALE ?

J'ai trouvé cette idée juste, puisque les prolégomènes que je publie, sont la critique des systèmes prétendus socialistes émis jusqu'à présent, rapportée, comme comparaison, à la doctrine rationnelle qui s'y trouve exposée, quant à l'anéantissement du paupérisme. J'ai donc, à cet égard, adopté l'idée de M. de Girardin : tant pour le second volume; que, pour ce qui reste de l'édition du premier. Peu importe le titre d'un livre : pourvu que la vérité se fasse jour.

COLINS.

Saint-Mandé, cours de Vincennes, 43, 1er mars 1853.

# QU'EST-CE QUE

# LA SCIENCE SOCIALE?

## LIVRE PREMIER.

(SUITE)

### SITUATION SOCIALE ACTUELLE.

### XLVI.

« Témoignage d'amitié, de reconnaissance,
« de profonde estime pour ses talents, son ca-
« ractère, ses intentions, sa probité;
« Et, je le regrette, de complet dissenti-
« ment de doctrines.
« PUISSE LA DISCUSSION NOUS UNIR UN JOUR
« DANS LE SEIN DE LA VÉRITÉ!

COLINS, *Socialisme rationnel*, 1er vol.
Dédicace à M. É. de Girardin.

« Amicus plato, sed magis amica veritas.

CIC.

« Je suppose, je VEUX supposer :
« Que Dieu n'existe pas, ou que, s'il existe,
« il est impossible à l'homme d'en démontrer
« l'existence;
« Que le monde existe par lui-même et par
« lui seul;
« Que l'homme n'a aucune faute originelle à
« racheter;
« Qu'il porte avec lui la mémoire et la rai-
« son, comme la flamme porte avec elle la
« chaleur et la clarté;
« Qu'il ne revit que dans l'enfant qu'il pro-
« crée;
« Qu'il est un animal doué de facultés qui
« lui sont propres, ou qu'il possède en germe
« et en développement à un plus haut degré
« que les autres êtres du même règne;

« Qu'il ne doit donc pas s'attendre à recevoir, dans une vie future, la récompense ou « le châtiment de sa conduite dans la vie présente ;

« Que le bien et le mal n'existent pas absolument par eux-mêmes, qu'ils n'existent que « nominalement, relativement et arbitrairement ;

« Qu'il n'existe absolument que des *risques*, « contre lesquels, l'homme OBÉISSANT à la loi « de conservation qui est en lui, et COMMANDANT « à la matière, CHERCHE à s'assurer par tous « les moyens dont il dispose. »

É. DE GIRARDIN, *Polit. univ.*, p. 5.

« Telle est la logique du matérialisme. Pour « le matérialiste, DROIT et DEVOIR sont, en effet, « des mots vides de sens, comme les mots « BIEN et MAL. Mais, cette logique est INCOMPLÈTE et souvent FAUSSE.

« Elle est incomplète. Il fallait ajouter : « que, la raison réelle, la liberté réelle, exigeant une individualité réelle, éternelle, absolue, indépendante ; et, que cette individualité n'existant point chez l'homme ; il n'y a « chez l'homme, que raison apparente, que liberté apparente ; et que, chez lui, tout s'y « fait NÉCESSAIREMENT comme au sein du monde « astronomique.

« Elle est fausse. Il ne fallait pas dire : « l'homme COMMANDE, l'homme CHERCHE, « l'homme DISPOSE. Pour commander, chercher, disposer, il faut quelqu'un de RÉEL ; « chez l'homme matière, il n'y a QUELQU'UN « qu'en apparence, et il n'y a PERSONNE en « réalité. COLINS, *Commentaire*.

« En aucun cas, pour aucun travail, et dans « aucune industrie, le taux LÉGAL du travail « ne pourra être au-dessous de. . . . .

É. DE GIRARDIN, *Polit. univ.*, p. 130.

« Vouloir réglementer le salaire, est une utopie pareille à celle de vouloir réglementer le « soleil. COLINS, *Commentaire*.

« Dès que la loi intervient (dans le mariage), « elle intervient sans DROIT, sans nécessité, « sans utilité.

E. DE GIRARDIN, *Polit. univer.*, p. 212.

« Vouloir abolir le mariage civil, équivaut « à la communauté des femmes de Platon.

COLINS, *Commentaire*.

Ainsi, le système social de M. de Girardin, c'est : l'absence de droit ; l'absence de sanction religieuse ; l'absence d'autorité ; l'absence de lois ; l'absence de sanction civile ; l'ab-

sence de liberté; l'absence de mariage civil; et la réglementation du salaire. L'ordre, au sein d'un pareil système, ne peut y être, comme au sein du système astronomique, que le résultat de la fatalité, de la nécessité, de l'automatisme.

Avant d'arriver à l'examen de la politique universelle, resumé des travaux du publiciste que nous examinons, il sera utile de connaître comment M. de Girardin, comprend les principales expressions relatives à l'ordre social; de savoir enfin quel est son dictionnaire. Nous le trouverons dans les différentes brochures qu'il a publiées sous les titres des 52; de l'abolition du salaire; de l'abolition de la misère, etc.; dont la *Politique universelle,* sauf ce qui concerne l'organisation de la famille, n'est, je le répète, que le résumé.

On a souvent reproché à M. de Girardin de varier d'opinion; c'est à tort. Toujours il a été fidèle à son système de matérialisme, qui est celui de son éducation. Quand il s'en est écarté en apparence; c'était une concession à ce que les matérialistes appellent : les préjugés de l'enfance sociale. C'était ainsi que Voltaire faisait de l'anthropomorphisme, sans jamais cesser d'être panthéiste.

Avons-nous l'espoir que, ce que nous allons écrire, mettra M. de Girardin sur la bonne voie? Hélas! non. Ce que dix années de conversation n'ont pu faire, ne sera point l'œuvre de quelques heures de lecture. Nous le déplorons : car, personne plus que M. de Girardin, ne serait apte à vulgariser la vérité.

## AUTORITÉ.

« Nous définissons l'ordre, — l'équilibre parfait entre la « liberté et l'autorité.

« L'ordre qui n'est pas cet équilibre parfait n'existe qu'en « apparence. Il porte un nom qu'il usurpe, c'est de l'oppres- « sion déguisée. » (*Les* 52, n° 1, p. 10.)

Si M. de Girardin avait eu une idée claire de l'autorité, il aurait dit :

« L'autorité est réelle ou illusoire. L'autorité réelle, c'est « l'éternelle raison. L'autorité illusoire est celle qui en « prend le masque.

« L'ordre réel, c'est la soumission *volontaire* de tous, à « l'autorité réelle incontestablement démontrée. C'est l'ordre « par la liberté.

« L'ordre apparent, c'est la soumission volontaire de tous, « à l'autorité illusoire, s'appuyant sur une inquisition. C'est « l'ordre par le despotisme.

« Le reste est anarchie. »

Alors, il se fût compris lui-même; et, ce qu'il aurait dit, eût été l'expression d'une pensée claire.

M. de Girardin ne croit qu'à l'autorité illusoire. Pour lui, l'autorité, c'est l'art, le talent de donner au mensonge le masque de la vérité. M. de Girardin est despote par essence, despote sans le savoir, tout en se croyant ami de la liberté, d'une liberté qui ne peut exister au sein du matérialisme.

« — Nous croyons à l'autorité, dit M. de Girardin, aussi « fermement que nous croyons au talent.

« L'autorité sans supériorité, c'est tout uniment la force; « or, la force matérielle, ainsi réduite à ses seuls éléments, « ne nous a jamais inspiré qu'une confiance très-étroitement « bornée.

« L'autorité, c'est *le talent dans le maniement du pou-* « *voir.* » (*Les* 52, n° x, p. 88.)

— Est-ce clair?

M. de Girardin oublie : que, socialement, l'autorité et le pouvoir c'est une seule et même chose. L'autorité, sans le pouvoir, n'est pas autorité, mais utopie; et le pouvoir, sans autorité, n'est pas pouvoir, mais uniquement force brutale.

« — Comme le talent, l'autorité est d'essence divine; c'est « un don, dit M. de Girardin. » (*Idem.*)

— Un don de qui? de Dieu? C'est de l'anthropomorphisme. De la nature? c'est du panthéisme. Puis, à la ligne suivante, M. de Girardin va dire tout le contraire.

« — L'homme, dit-il, fait l'autorité, l'autorité ne fait pas « l'homme. »

— Si l'homme fait l'autorité, celle-ci n'est donc pas un don. Ici encore, M. de Girardin se trompe. L'homme fait l'autorité illusoire L'autorité réelle ne se fait pas, elle est éternelle. De plus : l'autorité illusoire fait l'homme pour le despotisme ; et l'autorité réelle le fait pour la liberté.

« — C'est là ce qui explique, continue M. de Girardin, « comment il peut exister une si grande distance entre deux « souverains se succédant sur le même trône, et régnant sur « le même peuple, etc. »

— M. de Girardin oublie : qu'au propre, il ne peut exister de souverain personnel. La force brutale peut seule se personnifier dans un homme. La souveraineté, soit réelle, soit illusoire, est IMPERSONNELLE par essence. C'est ce qui faisait dire au héros de Sainte-Hélène : qu'en dehors de l'autorité religieuse, tout gouvernement est impossible. Aussi, depuis que le temporel est séparé du spirituel, n'y a-t-il de possible que l'anarchie.

« — Nul, continue M. de Girardin, ne porte plus haut que « nous le respect de l'autorité. »

— Le respect de l'autorité du talent? le respect de l'autorité despotique? Eh bien! Monsieur, ce respect, en présence de l'incompressibilité de l'examen, n'est que le respect du néant : car, alors, cette autorité devient absolument impossible.

« — C'est, continue M. de Girardin, afin d'acquérir pré- « cisément le droit de défendre avec plus de vigueur encore « l'autorité en péril, que nous défendons avec tant d'insis- « tance la liberté en question. »

— Défendre l'autorité! Vous concevez, Monsieur, que l'autorité réelle n'a pas besoin de défenseur. L'autorité illusoire, le despotisme peuvent seuls être défendus. Et, je le répète, en présence de l'incompressibilité de l'examen, cette

défense est inutile; le despotisme, alors, est devenu incapable de servir de base à un ordre plus qu'éphémère.

« — Que l'on nous garantisse, continue M. de Girardin, « une autorité sans abus, nous garantirons une liberté sans « excès. »

— L'autorité, sans abus possible, c'est l'éternelle raison rendue incontestable vis-à-vis de tous et de chacun : comme démontrant la réalité de la sanction religieuse.

Vous voyez : que M. de Girardin n'a pas l'ombre d'une idée claire de l'autorité réelle; que, pour lui, l'autorité, c'est le despotisme ayant assez de talent pour se faire accepter comme autorité réelle. Eh bien! Monsieur, cette autorité est morte, et bien morte, devant l'incompressibilité de l'examen.

Nous aurions dû placer l'examen du mot *autorité* à la fin de la lettre A. Nous avons cru devoir faire une exception en faveur de cette expression.

### ANARCHIE.

« Ce que nous appelons, nous, l'anarchie, c'est *l'absence* « *d'autorité* par suite de la mauvaise constitution du gou- « vernement. » (Émile de Girardin, *Les* 52, n° VI, p. 72.)

Erreur capitale. Il n'y a jamais anarchie par suite de la mauvaise constitution du gouvernement; mais il y a mauvaise constitution du gouvernement, et cela nécessairement, dès qu'il y a absence d'autorité. Partout où il y a autorité, soit réelle, soit illusoire, mais acceptée comme réelle, le gouvernement, quel qu'il soit, est nécessairement bon.

L'autorité illusoire a été foudroyée sous l'incompressibilité de l'examen. Désormais, il n'y a donc de bonne constitution de gouvernement que sous l'autorité réelle.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que M. de Girardin définit l'anarchie : *l'absence d'autorité;* et que, dans une brochure spéciale, intitulée l'*Abolition de l'autorité,* il donne *l'absence d'autorité* comme condition essentielle de l'ordre.

C'est là ce qui arrive nécessairement : quand on donne à la même expression deux sens directement opposés.

« — L'anarchie, continue M. de Girardin, ne monte pas, « elle descend. »

— Voilà deux lignes qui devraient être gravées en lettres d'or : partout où l'on se permet d'élever un temple aux lois, au lieu de l'élever au droit. Dès que l'autorité illusoire meurt, l'anarchie descend. Voyez jusqu'où elle est allée depuis le traité de Westphalie ?

« — L'expérience de 1830, continue M. de Girardin, n'a « servi de rien à l'épreuve de 1848. La leçon de 1848 ne « demeurera pas moins infructueuse. Pourquoi ? Parce qu'au « lieu de rechercher, sans passions, les causes vraies du « triomphe des révolutions, on préfère, on trouve plus facile « de débiter des phrases creuses contre l'anarchie. »

— Hélas ! Monsieur ; des formules de mauvais remèdes sont aussi des phrases creuses.

Les causes vraies et uniques du triomphe des révolutions, c'est l'absence d'autorité.

« — *S'unir contre l'anarchie.* Voilà bien, dit M. de Girar- « din, de ces mots qui prouvent que ceux qui les ont tracés « écrivent sans réflexion et sans idées. On conjure l'anar- « chie, on ne *s'unit* pas contre elle. On fait cesser le désordre, « on ne *s'unit* pas contre lui, pas plus qu'on ne *s'unit* contre « la foudre tombant de la nue, ou contre la chaudière d'une « machine à feu brisant ses parois. C'est là une question de « SAVOIR, ce n'est pas une question de nombre. »

— Bravo ! Monsieur ; ces lignes sont la condamnation de la souveraineté du peuple, votre idole, source exclusive de toutes les révolutions, comme étant la négation de toute autorité, hors celle du nombre, celle de la force brutale.

« — L'insurrection, si vous le préférez, l'anarchie, conti- « nue M. de Girardin, est un effet, elle n'est pas une cause. »

— C'est vrai, Monsieur.

« — La véritable cause, continuez-vous, c'est la présomp-
« tion de votre ignorance, qui ne sait qu'accuser toujours,
« observer jamais. »

— Hélas! Monsieur; vous veniez de prononcer la condamnation de la souveraineté du peuple. Et, maintenant, c'est votre propre condamnation que vous venez de prononcer!

« — Pauvre France! dit M. de Girardin, toujours ballottée
« par l'impuissance entre l'intrigue et l'insurrection, l'insur-
« rection et l'intrigue. » (*Les* 52, n° VI, p. 85.)

L'impuissance, Monsieur, n'est autre que l'absence d'autorité. Hors l'autorité, il n'y a de possible : que l'intrigue et l'insurrection.

« — L'impuissance, dit lui-même M. de Girardin, n'est
« ingénieuse et féconde que dans l'art de concevoir et d'en-
« fanter des prétextes d'ajournement qui l'aident à s'abuser
« sur elle-même. » (*Idem*, p. 8.)

— L'impuissance sociale n'est autre que l'absence d'autorité.

L'absence d'autorité, c'est le règne des opinions.

Le règne des opinions, c'est la souveraineté du peuple, la souveraineté du nombre, la souveraineté de la force brutale.

La souveraineté de la force brutale a nécessairement pour résultat : l'ANARCHIE.

## XLVII.

### ARISTOCRATIE.

« — L'aristocratie de naissance, sans la fortune, est un « levier sans poids. » (*Les* 52, n° 1, p. 99.)

— Soit! passons.

« — L'aristocratie de fortune, sans le mérite, est un poids « sans levier. » (*Idem.*)

— C'est beaucoup moins clair et moins vrai.

« — L'égalité des classes, continue M. de Girardin, « n'existe pas, mais l'égalité des individus existe, car toute « aptitude reconnue, toute capacité relative possède la fa- « culté de se produire et de s'élever. »

— Ce passage fourmille d'erreurs. Les classes sont héréditaires par essence; et, partout où il y a des classes, l'égalité des individus est impossible. Partout où il y a des classes, le paupérisme existe. Et dire : qu'au sein du paupérisme, toute aptitude peut être développée; que toute capacité relative possède la faculté de s'élever et de se produire; est une proposition qui ne supporte pas l'ombre d'un examen.

M. de Girardin se prétend socialiste, se prétend partisan de la société future. C'est une autre erreur capitale. M. de Girardin, sans le savoir, est un des conservateurs les plus fervents de la vieille société, dont la caractéristique essentielle est le paupérisme.

Vous en doutez! en voici la preuve.

« — Ce serait s'abuser sans doute, dit-il, que d'espérer « qu'*on puisse jamais supprimer* LES CLASSES PAUVRES *et* « *souffrantes;* mais le pauvre peut devenir riche; l'inconnu, « célèbre. »

— Si M. de Girardin avait étudié suffisamment l'écono-

mie politique, il saurait : que, tant que le paupérisme existe, il croît nécessairement sur une ligne parallèle à la richesse. Le paupérisme doit être anéanti, et c'est l'œuvre de la société future. Quant à l'alléger, il n'est qu'un seul moyen : c'est de reculer jusqu'à l'esclavage domestique des masses. Sous le knout, le paupérisme n'existe pas.

« — L'égalité, dit encore M. de Girardin, c'est l'aristo-
« cratie illimitée. »

— L'expression est mauvaise. *Aristocratie* signifiant le gouvernement des MEILLEURS, est toujours une partie et non un tout. Et, si nous la prenions pour un tout, comme l'expression *illimitée* l'exigerait, ce serait : l'anéantissement du paupérisme; et, une contradiction du passage que nous venons de citer.

ARMÉE.

« — La plus grande force d'une nation réside dans la
« confiance qu'elle s'inspire à elle-même et dans le respect
« qu'elle commande. Ce sont des avantages qu'une bonne
« constitution de ses armées peut seule lui donner. »

(Émile de Girardin. *Les* 52, n° IX, p. 36.)

— C'est baser l'existence nationale, non plus sur telle ou telle utopie, non plus sur telle ou telle forme de gouvernement, mais sur l'armée; ce qui est incontestablement vrai : tant qu'il y a des nationalités : soit religieuses, soit monarchiques, soit aristocratiques, soit démocratiques. Alors, à égalité d'instruction et d'organisation, égalité qui s'établit toujours au sein de communications inévitables, une armée d'un million d'hommes vaut au moins deux armées de cinq cent mille hommes. Vous voyez que des nationalités en contact doivent nécessairement, et pour ne point mourir, augmenter continuellement leur effectif militaire. Après cela, prêchez donc la réduction des armées et rassemblez des congrès de paix pour y chanter des cantiques en l'honneur de ce bon abbé de Saint-Pierre!

« — L'organisation d'une armée est mauvaise, dit encore

« M. de Girardin..... lorsque le principe sur lequel repose « l'autorité militaire est une violation de l'esprit général « des institutions du pays. » (*Les* 52, n° IX, p. 38.)

— L'autorité militaire repose exclusivement sur l'obéissance passive. L'esprit général des institutions actuelles de tous les pays est l'obéissance discutée, ou tend à le devenir nécessairement. Vous voyez donc : qu'*actuellement*, toute bonne organisation durable d'une armée est évidemment impossible, ou tend à le devenir.

A la page 44, M. de Girardin ajoute :

« — Napoléon a dit :

«« La conscription est la loi la plus affreuse et la plus dé- « testable pour les familles, mais elle fait la sécurité de « l'État. »»

« Il y a aujourd'hui deux mots à changer à cette opi- « nion; à la place de ceux-ci : *la sécurité*, il faut mettre ceux- « là : *le péril*.

« Si l'on n'y prend sérieusement garde, ce sera par l'excès « des armées permanentes que périront les nations indus- « trielles. »

— L'Empereur avait raison; et tout État continental qui ne s'appuiera point sur la conscription sera l'esclave de ses voisins.

Maintenant, toute nationalité repose sur son armée.

Et toute armée, selon le plus grand homme du siècle, repose sur la loi la plus affreuse et la plus détestable pour les familles. Croyez-vous que ce soit un moyen de conserver les nationalités ?

Dès que les nationalités sont en contact inévitable, les armées permanentes se portent nécessairement au maximum possible.

Ce ne seront point seulement les nations industrielles que l'excès des armées permanentes fera périr; ce seront toutes les nationalités possibles. Liberté et nationalités sont compatibles : comme l'eau et le feu.

« — Si l'Angleterre est si faible, dit M. de Girardin, et si « nous sommes si forts avec une prétendue armée de cinq « cent mille hommes, qui nous coûtent plus d'un million « par jour, plus de trois cent soixante-cinq millions par an, « d'où vient donc que l'Angleterre se montre à notre égard « si arrogante; d'où vient donc que nous n'oserions pas to- « lérer parmi nous le plus petit meeting. »

(*Les* 52, n° IX, p. 54.)

— Je vais vous le dire, Monsieur :

Parce que l'Angleterre a la mer pour rempart, et qu'elle domine les mers;

Parce que cette domination, et cent cinquante millions d'esclaves dans l'Inde, lui permettent d'avoir une industrie et un capital pouvant absorber les industries et les capitaux des nationalités qui voudraient lui résister, et même de les détruire, au besoin, par la propagation des principes anarchiques;

Parce qu'à l'intérieur, elle est encore protégée contre l'anarchie : par une autocratie religieuse, sans laquelle il est impossible à un gouvernement de subsister, disait l'Empereur à Sainte-Hélène; parce que sa noblesse y possède le sol, et empêche le capital de dominer à l'intérieur, tandis que le capital britannique domine à l'extérieur.

« — L'ouvrier français, dit M. de Girardin, est formé à « une autre école que l'ouvrier irlandais, l'ouvrier anglais, « l'ouvrier américain; chaque année, vous arrachez à la cul- « ture des champs et au travail des ateliers quatre-vingt mille « Français, les plus vigoureux, pour les exercer pendant cinq « ans, terme moyen, au maniement des armes, les aguerrir, « leur apprendre à mépriser le péril, à braver la mort; et vous « croyez que le jour venu de la pléthore industrielle et de la « crise commerciale, cette population de vos manufactures, « que vous aurez fait passer tout entière sous vos drapeaux, « oubliera tout à coup ce que vous lui aurez si laborieuse- « ment appris, et se laissera tuer sans se défendre? Vous « croyez que vos soldats eux-mêmes, après avoir déchargé

« une première fois leurs armes, ne s'arrêteront pas, émus,
« ne reculeront pas épouvantés à la vue des flots de sang de
« leurs frères aînés, de leurs parents, de leurs compagnons
« de fabriques ou de table? Aveuglement des aveuglements!
« Encore une fois, pourquoi donc une armée de cinq cent
« mille hommes coûtant quatre cents millions? »

— Pourquoi? Afin d'avoir une protection pour notre nationalité et d'avoir des débouchés. Essayez donc de vous unir au continent, sous le seul principe qui puisse servir de base à cette union, et vous verrez ce que fera l'Angleterre!

« — Que fait, dit encore M. de Girardin, une pareille loi
« de recrutement, dont la base est une durée de service de
« sept années? — Elle convertit en soldats, tous les sept
« ans, 560,000 recrues. Si l'on multiplie par trois ce nombre
« de 560,000 recrues, on aura 1,680,000 citoyens âgés de
« quarante et un ans ayant été instruits au maniement des
« armes, exercés à la défense et à l'attaque, accoutumés à
« braver le péril et la mort. Aguerrir ainsi l'ouvrier, sans
« distinction de celui qui est communiste et de celui qui ne
« l'est pas, sans rechercher les moyens de lui donner du pain
« le jour où une crise prolongée le priverait de travail, voilà
« ce que fait la loi de recrutement, dans laquelle notre gou-
« vernement puise la confiance qui le rend si dédaigneux de
« toute initiative et de tout progrès. »

(*Les* 52, n° IX, p. 97.)

— C'est vrai; très-vrai. Mais le remède, s'il vous plaît? Il n'y en a point dans l'ordre social actuel. Et, dès que les nationalités sont en contact inévitable, il en est ainsi pour chacune d'elles.

« — Armée et garde nationale, dit encore M. de Girardin,
« sont un anachronisme dans un régime de liberté. »

(*Idem*, p. 106.)

— C'est vrai. Mais le prétendu régime de liberté, en l'absence de communauté d'idée sur le droit, sur l'autorité, n'est

qu'un régime d'anarchie, aspirant le despotisme par tous les pores. »

« — Toutes les raisons que donnent les officiers, dit en-
« core M. de Girardin, pour démontrer la nécessité de la
« conservation des armées permanentes, les prêtres aussi les
« donnaient pour démontrer la nécessité du maintien de l'in-
« quisition. Selon eux, détruire l'inquisition, c'était détruire
« la religion. » (*Les* 52, n° 9, p. 114.)

— Et les prêtres avaient raison. Et les officiers ont également raison. Prêtres et officiers ne peuvent disparaître : qu'avec les nationalités; et, devant le soleil de la science, éclairant l'unité de droit.

« — C'est l'armée, dit M. de Girardin, qui, en 1830 et en
« 1848, a renversé deux fois la royauté.
« C'est l'armée, qui, depuis trente ans, ruine et perd la
« France.
« C'est l'armée qui tuera la liberté, après nous avoir jetés
« de la guerre civile dans la guerre étrangère, ou de la guerre
« étrangère dans la guerre civile. » (*Idem*, p. 125.)

— Et, il en est ainsi pour chaque nationalité. En absence de communauté d'idée sur le droit, sur l'autorité, il est aussi impossible de se passer d'armée, pour exister en ordre, que de se passer d'air, pour rester en vie.

« — Si, continue M. de Girardin, la monarchie de 1815
« et la monarchie de 1830 n'étaient pas tombées dans l'erreur
« de croire que réprimer le désordre, c'était maintenir l'ordre,
« que comprimer les idées, c'était les vaincre, la royauté
« constitutionnelle n'eût pas été deux fois abattue par un
« souffle de l'ouragan populaire; elle existerait encore. Mais
« que lui disait-on? on lui disait : » « Vous n'avez rien à
« craindre et vous pouvez tout oser; *l'armée est sûre, vous*
« *avez avec vous la force!* » « Que de fois n'ai-je pas entendu
« répéter autour de moi ces paroles par moi toujours et par-
« tout combattues; » « *L'armée est le plus solide appui*
« *du trône.* » « Comme l'armée, en effet, a bien empêché le

« trône de se briser! C'est que la force est de tous les points « d'appui le plus faible, là où règne, même à demi, la liberté « d'examen et de discussion. »

— Erreur; erreur capitale. La force, loin d'être, en époque d'incompressibilité de l'examen et de l'ignorance sociale, le point d'appui le plus faible, est au contraire le seul point d'appui possible. Il est vrai qu'en cette même époque, la force, dans une même main, n'a qu'une durée éphémère.

« — Tout pouvoir, dit ensuite M. de Girardin, qui agit en « vertu du droit du plus fort, s'expose à se trouver un jour « le plus faible. Il n'y a de pouvoir véritablement fort, que « celui qui agit toujours comme s'il n'avait d'autre appui que « la raison. »

— C'est vrai. Mais en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, et en présence de l'incompressibilité de l'examen, époque qui est la nôtre, la raison n'a de critérium social que la force. Donc, celle-ci est la seule base sur laquelle l'ordre puisse encore s'appuyer.

« — La victoire, dit M. de Girardin, est la ligne la plus « droite qui mène au despotisme; le meilleur moyen de faire « faire à la liberté de rapides progrès en Europe, c'est de la « rendre chez nous digne d'envie, c'est de l'y rendre durable « et féconde, c'est de restituer au travail l'argent qui en est « détourné par l'entretien d'un effectif militaire exagéré, « c'est de multiplier les institutions de crédit, ces arsenaux « de la paix, qui la protégent plus sûrement que les arse- « naux remplis de munitions de guerre. »

— Et tout cela, en présence : de l'ignorance sociale sur la réalité du droit; de l'incompressibilité de l'examen; et du paupérisme qui en est la conséquence nécessaire? Allons! Monsieur, vous plaisantez.

« — Si, dit encore M. de Girardin, on peut aligner les re- « cettes avec les dépenses sans réduire les budgets de la « guerre et de la marine, ou sans accroître le poids des im-

« pôts, soit ! que l'on considère tout ce qui précède comme non avenu. » (*Les* 52, n° IX, p. 148.)

— Alors, Monsieur, considérez le tout comme non avenu. Car j'ai prouvé : que ce que vous demandez est possible. Prouvez que j'ai mal prouvé.

M. de Girardin cite le passage suivant de la *Sentinelle de l'Armée :*

« — L'Armée, c'est le lion apprivoisé, c'est la dignité dans « la force.

« Dans le passé elle a fait la gloire de la France ; dans le « présent elle fait sa sécurité ; dans l'avenir elle fera son salut.

« Si M. Émile de Girardin, ayant trop bonne opinion des « hommes, a cru un moment que la *société nouvelle* pouvait « se fonder par la seule puissance de la raison, sans luttes, « sans passions, sans résistance, il doit être bien détrompé « aujourd'hui. »

— Je le désire bien sincèrement ; mais j'en doute. Dans tous les cas, la *Sentinelle de l'Armée* est dans le vrai. Le pouvoir seul peut établir l'ordre sur des bases stables, sur la science enfin. Et, pendant la transition du règne de la force au règne de la raison, le pouvoir : c'est l'ARMÉE.

## XLVIII.

### ASSEMBLÉE.

« — Une assemblée est une assemblée; il ne faut pas « lui demander plus qu'il n'est en son pouvoir de donner. « Une assemblée peut détruire, elle peut contrôler; mais « elle ne saurait édifier, et elle y sera d'autant moins apte « qu'elle sera plus nombreuse. » (*Les* 52, n° II, p. 24.)

— C'est vrai, et même ce n'est point complétement vrai. De ce qu'une assemblée est inapte à formuler le droit, s'ensuit-il qu'il appartienne à un seul homme de le formuler arbitrairement? Et, si même la formule était scientifique, appartiendrait-il à une assemblée d'ignorants de la contrôler? Faites donc contrôler la formule d'une intégrale, à une assemblée qui n'aurait jamais entendu parler d'une équation !

« — Une assemblée souveraine, dit encore M. de Girar- « din, excelle à décréter, mais décréter ne suffit pas : il faut « organiser. Deux fois au moins, le législateur n'a-t-il pas « décrété que l'instruction publique serait gratuite? Eh « bien! qu'est devenu le vœu de frimaire an XI, renouvelé « en mars 1848? Quelle suite a-t-il reçue? quels fruits a-t- « il portés? Aussi qu'est-il arrivé? que le suffrage universel, « qui aurait dû ne venir qu'après l'instruction populaire, « l'a précédé. » (*Idem*, p. 62.)

— C'est vrai; mais, en savez-vous la cause? C'est que la souveraineté du peuple, la souveraineté du nombre n'est que l'expression de l'ignorance sociale. C'est, en outre, que, pour donner l'instruction au peuple, il faut en avoir soi-même. Et quelle instruction voulez-vous que puissent donner au peuple SUR LE DROIT, ceux qui sont eux-mêmes ignorants sur la réalité du droit? Vous voulez, peut-être, qu'ils lui inculquent la prétendue science actuelle, qui est la né-

gation du droit. La France, dit M. Michel Chevalier, serait ingouvernable, si tous les individus savaient lire.

« — Une assemblée délibérante excelle encore à détruire, « continue M. de Girardin, mais détruire est une œuvre « dont on a vite trouvé la fin. »

— Hélas, Monsieur! nous avons plus d'un demi-siècle de règne des assemblées, et il n'y a encore qu'une bien faible partie des préjugés de détruits. Si les assemblées seules peuvent détruire, nous en aurons encore longtemps!

« — Après qu'on a démoli, continue M. de Girardin, il « faut édifier. Or, c'est là une tâche à laquelle les assemblées « ont prouvé qu'elles étaient impropres. »

— C'est vrai, Monsieur. Mais alors qui donc édifiera? Sera-ce vous, qui ne voulez édifier : ni sur la religion, ni sur le droit, ni sur la raison, dont la seule expression sociale est le droit; ni sur la force, quoiqu'en dehors du droit, il n'y ait de possible que la force!

« — Là, dit M. de Girardin, où les hommes capables, in- « struits, expérimentés, indépendants par leur situation « autant que par leur caractère, sont à peine quelques- « uns... »

— Et comment les connaît-on? s'ils ne sont choisis par les assemblées, ils sont choisis arbitrairement. Vous avez dit mille fois que MM. Thiers et Guizot, certes des hommes les plus capables de France, sont incapables de gouverner. On en dirait autant de vous, à une époque où le gouvernement est impossible par absence d'autorité.

« — Comment, continue M. de Girardin, peut-on s'a- « buser jusqu'à croire à la possibilité de composer une « assemblée souveraine dont la majorité ait les lumières, le « désintéressement, l'impartialité, l'esprit de suite nécessaire « à l'accomplissement d'une tâche aussi difficile que celle « d'empêcher la France de se laisser distancer par l'Angle- « terre et la Russie, avec l'avantage que tirent ces deux

« puissances : l'une de son aristocratie; l'autre de son auto-
« cratie ! »

— Une assemblée souveraine, Monsieur, est toujours une monstruosité; c'est la négation du droit. Moins il y a de membres dans une pareille assemblée, plus elle est despotique; plus il y en a, plus elle est anarchique. En époque d'ignorance, la société ne peut sortir du despotisme que pour tomber dans l'anarchie; et, réciproquement.

Si, d'ailleurs, il ne s'agit que de surpasser l'Angleterre et la Russie, ce n'est pas une assemblée qu'il vous faut, mais un capitaine. A Sainte-Hélène, l'Empereur a dit : qu'on ne gouvernait bien qu'*en éperons et en bottes*. Et, en effet, c'est le seul gouvernement durable en époque d'ignorance et d'incompressibilité d'examen : pourvu qu'on soit toujours le plus fort.

« — Les majorités, dit M. de Girardin, sont des meules ;
« qu'importe que les meules soient d'un grain plus ou moins
« fin, plus ou moins poli, si on ne leur donne rien à moudre,
« si on les condamne à tourner dans le vide ! »

(*Les* 52, n° VI, p. 6.)

— Et, que voulez-vous leur donner à moudre, si vous n'avez aucun critérium pour distinguer l'ivraie du bon grain? Et, si même par hasard, vous donniez du bon grain, l'ignorance dirait encore : que c'est de la farine d'ivraie.

Ce que je viens de dire, M. de Girardin va le confirmer :

« — Quand, dit-il, vous aurez une assemblée nouvelle,
« que lui donnerez-vous à moudre, quelles récoltes lui don-
« nerez-vous à convertir en farine, pour que cette farine soit
« à son tour convertie en pain? Le savez-vous? Si vous ne
« le savez pas aujourd'hui, le saurez-vous même après les
« élections? Quelles raisons avez-vous de l'espérer, de le
« croire, de l'affirmer? »

— Très-bien! Monsieur. Si vous le savez vous, pourquoi ne le dites-vous pas? Et, si vous le dites, souvenez-

vous qu'il ne s'agit pas de vouloir imposer son dire, sans preuves rationnellement incontestables vis-à-vis de tous et de chacun : sous peine de n'avancer qu'une opinion et de ne présenter que de l'ivraie.

« — L'impuissance, ajoutez-vous, n'est ingénieuse et « féconde que dans l'art de concevoir et d'enfanter des pré- « textes d'ajournements qui l'aident à s'abuser sur elle- « même. »

— Hélas! Monsieur; ce n'est point la seule impuissance qui s'abuse, c'est l'impuissance vaniteuse.

« — Les choses vont mal, ajoute M. de Girardin, cela est « vrai, mais elles n'iront pas beaucoup mieux quand on aura « changé de meules, si d'ici là le champ n'est pas ense- « mencé et si l'on n'a pas de grain à apporter au moulin; « car, il est temps qu'on se l'avoue, on se passerait plus fa- « cilement de meules que de grain, et de discours que d'i- « dées. »

— Des idées! mais tant que vous n'aurez point de critérium pour distinguer les idées bonnes des idées mauvaises, les idées ne sont que de l'ivraie, pour quiconque veut leur donner ce nom.

## COMMIS.

« Notre édifice politique, dit M. de Girardin, ressemble à « un immense bâtiment composé de plusieurs étages, où « l'architecte n'aurait oublié qu'une seule chose : l'escalier. « Les commis ne sont pas des instruments mis en mou- « vement par les ministres, ce sont les ministres qui sont « les instruments mis en mouvement par les commis.

« La France est gouvernée par des commis, et elle s'é- « tonne de n'être pas mieux gouvernée. Ce dont il faudrait « s'étonner, c'est qu'elle le fût bien.

« Cette paralysie dont elle souffre est le produit de la cen-

« tralisation bureaucratique aggravée par le régime repré-
« sentatif. » (*Les* 52, n° I, p. 100.)

— Soit! Monsieur. Mais, en époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité d'examen, il n'y a de possible : que l'absolutisme; ou le représentatif. Lequel des deux préférez-vous? Moi, je les aime tous les deux : car tous les deux sont providentiels.

### COMPRESSION.

« — L'esprit révolutionnaire, dit M. de Girardin, est un
« gaz qui éclate avec d'autant plus de force qu'on l'a plus
« fortement comprimé. Arrêtez en sortant le cours d'une
« source, elle n'en jaillira qu'avec plus d'impétuosité. »
(*Idem*, n° VI, p. 62.)

— C'est vrai, très-vrai. Mais, laissez brûler le gaz au sein des matières combustibles, et tout se trouve incendié. Laissez couler une source dans un local sans issue, et bientôt tout sera submergé. En époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité de l'examen : la compression c'est le despotisme; la non compression c'est l'anarchie.

### COMMUNAUTÉ D'IDÉES.

« — Le pouvoir n'est rien, dit M. de Girardin, s'il n'est
« pas la représentation, L'EXPRESSION D'UNE PENSÉE COM-
« MUNE. » (*Idem*, n° I, p. 105.)

— Ces deux lignes valent tout un livre, et le meilleur des livres qu'il soit possible de faire en époque d'ignorance. Seulement, il aurait fallu dire : *d'une pensée commune sur le droit.* Après avoir écrit ces lignes, il fallait jeter sa plume, et ne la reprendre que pour exposer la réalité du droit d'une manière rationnellement incontestable vis-à-vis de tous et de chacun : seule manière, en époque d'incompressibilité d'examen, d'avoir une expression de pensée commune sur le droit.

CONCURRENCE.

« — La concurrence qui jamais ne sommeille, dit M. de « Girardin, qui jamais ne se repose; la concurrence, cette « implacable divinité, qui joue dans nos sociétés industrielles « le rôle que jouait la fatalité dans les sociétés antiques; la « concurrence, qui invente, perfectionne, simplifie des ma- « chines aussi puissantes que des nations; la concurrence est « là qui nous presse, qui nous aiguillonne, qui nous excite « à produire et sans cesse et sans fin, à recommencer en sens « inverse l'œuvre des Danaïdes, à emplir toujours un tonneau « qui jamais ne se vide. Eh bien! quand nous aurons entassé « le mont Pélion sur le mont Ossa, ruines sur ruines, faute « de marchés où nous puissions exporter et échanger nos « produits, faute de marine qui nous permette d'aller décou- « vrir, disputer et conquérir s'il le faut des débouchés in- « dispensables, que ferons-nous? Que ferez-vous? Mitraille- « rez-vous impitoyablement vos ouvriers ameutés autour des « manufactures fermées et faisant de nouveau entendre ce cri « du désespoir et de la faim : *Vivre en travaillant, ou mou- « rir en combattant?* C'est là que nous attendons l'avenir et « ses dangers, le radicalisme et toutes ses passions mau- « vaises. » (*Les 52*, n° IX, p. 62.)

— Que de déclamations, d'amplifications, d'antithèses, et d'antinomies n'a-t-on point faites à propos de la concurrence! Et, tout cela causé par une logomachie! C'est qu'il y a : concurrence au critérium de la force, et concurrence au critérium de la raison. Le résultat de la première est l'expression de l'esclavage; le résultat de la seconde est l'expression de la liberté. Il est évident : qu'aussi longtemps que le critérium de la raison reste socialement inconnu, la concurrence a l'esclavage pour résultat nécessaire. Quand le critérium de la force est seul possible : plus il y a de développement d'intelligence et de développement de machines, plus les masses sont esclaves. Quand le critérium de la raison domine socialement :

plus il y a de développement d'intelligence et de développement de machines, plus il y a de liberté et de richesses pour tous. M. de Girardin veut conquérir des débouchés. Tant qu'il y a des nationalités, c'est effectivement nécessaire. Alors, il faut des armées et des escadres, pour n'être point esclaves; mais, quand il n'y a plus de nationalités, et nécessairement il n'y en a plus, quand l'ignorance sur la réalité du droit se trouve anéantie, où voulez-vous aller conquérir des débouchés? Dans la lune?

### CONSTITUTION.

« — *Pourquoi une constitution?* En effet, à quoi sert une « constitution au-dessus de laquelle une majorité prétend « avoir le droit de se placer? A quoi sert une constitution « qui ne protége pas la minorité? A quoi sert une constitu- « tion qui ne garantit pas la liberté? »

(*Les* 52, n° II, p. 47.)

— A quoi? je vais vous le dire, Monsieur. A avoir de l'ordre, c'est-à-dire de la vie sociale, par la force, aussi longtemps que ceux qui protégent cette constitution sont les plus forts.

M. de Girardin, immédiatement après s'être demandé pourquoi une constitution, se hâte d'en formuler une lui-même. Il la nomme déclaration; mais le nom ne fait rien à la chose. C'est une règle fondamentale; et une constitution n'est pas autre chose. Voici la déclaration de M. de Girardin, que, lui-même aussi, intitule une constitution :

### CONSTITUTION FRANÇAISE — 1852.

« I. La République est la nouvelle forme du gouverne- « ment de la France.

« II. Tous les droits proclamés par les constitutions an- « térieures sont reconnus sans discussion et inviolables.

« III. La majorité de la France électorale est représentée « par la *majorité* de l'assemblée nationale, siégeant en vertu

« du suffrage direct et universel, et se réunissant de droit le « 1er mai de chaque année.

« IV. Tous les pouvoirs législatifs et exécutifs sont délégués « à un président, qui reçoit le titre de *président responsable*. « Il est élu par l'assemblée nationale ; il choisit et révoque les « ministres qu'il s'adjoint. Il exerce ses fonctions aussi long- « temps qu'il conserve la confiance de la majorité ; cette « confiance s'exprime par un vote spécial et par le vote annuel « des recettes et dépenses de l'État.

« V. Aucun impôt ne peut être perçu et ne doit être payé, « s'il n'a été voté par l'assemblée nationale.

« VI. En cas d'usurpation de pouvoir ou d'atteinte aux li- « bertés publiques, le refus de l'impôt est un droit et un « devoir. »

— Examinons cette constitution.

Son ensemble repose :

1° Sur la majorité de l'assemblée ; 2° sur la protection de la force publique :

Voici comment M. de Girardin considère les majorités et les minorités.

« — Majorité et minorité, dit-il, sont à mes yeux deux « ornières également profondes, où le gouvernement n'a « d'autre alternative que celle de choisir de quel côté il ver- « sera. » (*Les* 52, n° II, p. 46.)

— Voilà la première base renversée par M. de Girardin lui-même. Voyons la seconde.

« — La force, dit-il, est de tous les points d'appui le plus « faible, là où règne, même à demi, la liberté d'examen et de « discussion. »

— Ce second appui est également détruit par M. de Girardin lui-même.

Passons à l'examen des articles.

Par le premier, la forme du gouvernement est à la disposition de l'assemblée. Et l'on sait ce que sont les assemblées

pour formuler le droit. A cet égard, M. de Girardin les juge parfaitement.

Par le second, tous les prétendus droits déjà déclarés sont inviolables, y compris celui d'insurrection. Or, vous connaissez le critérium de ce droit : l'insurrection est juste quand elle est victorieuse; et criminelle quand elle est vaincue.

Le troisième proclame la souveraineté d'une assemblée. Une assemblée souveraine! c'est l'enfer.

Le quatrième donne à un homme le pouvoir législatif, et en laisse la sanction à la force. C'est l'anarchie en permanence. Cet homme, on le nomme président responsable, responsable toujours devant la force. Et, si le président responsable est le plus fort, et jette par les fenêtres cette assemblée anarchique, croyez-vous que ce ne sera point aux applaudissements de l'immense majorité du peuple et de vous-même? Essayez et vous verrez.

Par le cinquième article, le pouvoir législatif du président est complétement annulé par l'impossibilité de prélever un centime sans le consentement de l'assemblée; pouvoir déjà annulé, du reste, par la possibilité de le renvoyer chaque jour.

Par le sixième, on fait appel au refus de l'impôt : que l'on déclare un *droit* et un *devoir*.

Des droits et des devoirs! vous oubliez donc qu'il n'y a ni bien ni mal, qu'il n'y a que des *risques;* et qu'avant de refuser l'impôt, on calculera les risques que ce refus ferait courir devant la force.

Les prétendus socialistes ont présenté bien des utopies. Mais la vôtre, mise au concours avec les leurs, obtiendrait le prix bien certainement.

## XLIX.

### CONSTITUTION (suite.)

« — Il faut chercher ailleurs que dans les constitutions « une garantie efficace contre les tentatives d'usurpation. »

(*Les* 52, n° II, p. 69.)

— Bien! voilà la constitution de M. de Girardin renvoyée aux calendes grecques, et par lui-même.

Après avoir déclaré toutes les constitutions inutiles, M. de Girardin veut que la sienne seule soit excellente.

« — La meilleure garantie, dit-il, contre toute tentative « d'usurpation, c'est la difficulté de percevoir un budget de « quinze cents millions; c'est la facilité d'organiser le refus « de l'impôt.

« Proclamez *inviolables* tous les droits reconnus par les « constitutions antérieures; ajoutez qu'en cas de violation « de l'un d'eux, le paiement de l'impôt cesse d'être obliga- « toire; déclarez solennellement qu'il ne peut être perçu et « ne peut être payé qu'après avoir été voté chaque année par « la majorité des membres de l'assemblée nationale repré- « sentant la majorité des électeurs, et vous aurez opposé à « toute tentative d'usurpation l'obstacle le plus difficile. »

(*Idem*, p. 69.)

— Est-ce que M. de Girardin s'imagine qu'il suffit de proclamer des droits après avoir supposé qu'il n'y en a pas, et qu'il n'y a que des *risques?* Est-ce que M. de Girardin s'imagine qu'il suffit au fort de déclarer une chose pour qu'une force plus forte ne se moque point de la déclaration? Je le répète: toutes les fois qu'une pareille assemblée sera jetée par les fenêtres, ce sera toujours aux applaudissements de l'immense majorité. Combien d'expériences faut-il à M. de Girardin pour en être convaincu?

« — La Constitution de 1848, dit M. de Girardin, a écrit « que le président de la république était *responsable ;* elle eût « écrit qu'il était *inviolable*, que, pour nous, ce serait exac- « tement la même chose. CONTRE LES RÉVOLUTIONS, IL « N'Y A PAS DE CONSTITUTION. »

(*Les* 52, n° IV, p. 101.)

— Bravissimo ! voilà de nouveau la constitution de M. de Girardin déclarée inutile, et par M. de Girardin lui-même.

## CONVICTION.

A propos de l'instabilité de M. Guizot prêt à adopter indifféremment, selon son expression, l'une ou l'autre conduite, M. de Girardin cite le passage suivant de M. Guizot :

« — C'est surtout la faiblesse des convictions qui fait celle « des conduites, car l'homme agit bien plus en vertu de ce « qu'il pense que par tout autre mobile. » (*Idem*, n° I, p. 71.)

— Et M. de Girardin s'approprie ce passage en y applaudissant. Nous y applaudissons également et nous disons : Si M. de Girardin avait une forte conviction que sa constitution est bonne, il ne dirait point alternativement : oui et non sur l'utilité des constitutions.

## CRÉDIT.

Le mot crédit est une expression actuellement sans valeur déterminée.

Le crédit ou la confiance ne consiste pas dans l'établissement de banques, de sociétés foncières ou mobilières, etc., etc. Le crédit n'est autre que la *confiance dans la stabilité de l'ordre.*

« — Le crédit, dit M. de Girardin, c'est la clé de voûte du « travail. Le travail, c'est l'arc-boutant de l'ordre. »

(*Idem*, n° IX, p. 101.)

— Eh non ! Monsieur. La clé de voûte du crédit et l'arc-boutant de l'ordre : c'est la communauté d'idée sur le droit.

« Le crédit, dit ailleurs M. de Girardin, abolira la guerre « et l'armée.

« Le crédit sera le rédempteur du peuple. »

— C'est le contraire qui est la vérité, Monsieur. L'excès du mal social causé par les guerres et les armées forcera d'anéantir : et les nationalités; et tout crédit national. Et c'est ainsi que les guerres et les armées seront les rédemptrices de l'humanité.

DICTATURE.

« Aux grands maux les grands remèdes.

« Le temps des expédients et des palliatifs est passé.

« Liberté entière, mais pouvoir entier.

« Avec un pouvoir hongre, jamais la démocratie ne sera « féconde.

« Il faut à tout régime nouveau, pour éclore, le nid de la « dictature.

« Je veux la dictature des idées.

« Préfère-t-on la dictature des baïonnettes.

« Si l'on ne se hâte de choisir la première on n'évitera pas « la seconde.

. . . . . .

« Je ne veux pas de la dictature des baïonnettes; c'est « pourquoi je veux de la dictature des idées. »

(*Les* 52, n° II, p. 73.)

— Examinons successivement chacune de ces propositions.

« — Aux grands maux les grands remèdes. »

— Soit, mais parmi les grands remèdes il y en a qui guérissent et d'autres qui tuent. Comment les distinguez-vous?

« — Le temps des expédients et des palliatifs est passé. »

— Qu'en savez-vous? Comment distinguez-vous un palliatif d'un remède définitif?

« — Liberté entière, mais pouvoir entier. »

— Vous ne savez : ni ce que c'est que la liberté exempte d'anarchie; ni ce que c'est que le pouvoir exempt de despotisme. Vous ne savez même pas si la liberté réelle n'est point exclusivement la soumission volontaire au pouvoir réel. Votre proposition n'a pas de sens clair et déterminé.

« — Avec un pouvoir hongre, jamais la démocratie ne « sera féconde. »

— Le pouvoir réel, Monsieur, ne se laisse jamais châtrer. Et la démocratie est toujours stérile : si ce n'est pour accoucher de l'anarchie.

« — Il faut à tout régime nouveau pour éclore, le nid de la dictature. »

— C'est vrai, Monsieur. Mais le régime de la liberté est à naître. Puis en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, les seuls régimes qui puissent sortir du nid de la dictature, sont le despotisme ou l'anarchie.

« — Je veux la dictature des idées. »

— De quelles idées, s'il vous plaît? En époque d'ignorance sur la réalité du droit, il n'y a de possible : que des idées de despotisme; et que des idées d'anarchie. Lesquelles préférez-vous?

« — Préfère-t-on la dictature des baïonnettes? »

— A cet égard-là, Monsieur, il n'y a pas de choix : en fait de dictature, il n'y a de possible que celle des baïonnettes; quelle que soit l'idée qui lui serve de drapeau.

« — Si l'on ne se hâte de choisir la première, on n'évitera « pas la seconde. »

— Je vous répète, Monsieur : qu'en époque d'ignorance sociale et avant que la vérité soit vulgarisée, toute dictature, même celle qui voudrait vulgariser la vérité, ne peut être que celle des baïonnettes. On ne conduit les chiens qu'à coups de bâton; et les ignorants qu'à coups de baïonnettes.

« — Je ne veux pas de la dictature des baïonnettes : c'est « pourquoi, je le répète, je veux de la dictature des idées. »

— Je ne veux pas, est bientôt dit. Eh bien! Monsieur. En époque d'ignorance vous prendrez toujours ce que les baïonnettes vous imposeront. C'est qu'alors il n'y a que cela ou l'anarchie; et que l'anarchie continue c'est la mort.

## DIPLOMATIE.

« — La diplomatie, dit M. de Girardin, continue de négo-
« cier, un livre d'histoire à la main, tournant le dos à l'ave-
« nir, interrogeant exclusivement le passé. »

(*Les* 52, n° I, p. 117.)

— Vous ne lui montrez dans l'avenir : que la négation du bien et du mal; la négation du droit; l'anarchie enfin ou la mort. La diplomatie alors regarde dans le passé afin d'y trouver des armes contre de pareils principes. Et, contre la peste, il n'est pas un seul médecin qui ne conseille le fer, le feu et le poison.

« — La seule diplomatie utile maintenant, disons-le, ce
« ne sont point les chancelleries qui la font, ce sont les
« banquiers. Les banquiers sont une transition du nouvel
« ordre social qu'il faut étudier et mettre à profit. »

(*Idem,* n° VII, p. 7.)

— Étudier est toujours bon; bien étudier est meilleur. Le régime des banquiers ou la domination du capital, est effectivement la transition à la plus effroyable anarchie qui ait jamais existé, et d'où doit jaillir la nécessité, socialement reconnue, de sortir de l'ignorance sur la réalité du droit.

## DROIT.

« — Le pouvoir avec la liberté, dit M. de Girardin, c'est la
« justesse de l'équilibre, LA SOUVERAINETÉ DE LA RAISON,
« l'affermissement de nos institutions, la pacification des
« esprits, le désarmement de la multitude, la sécurité de l'a-
« venir; le droit à l'état de fait. » (*Idem,* n° I, p. 11.)

— Comment! vous niez le bien et le mal; vous niez le droit; et cela ce n'est point une boutade écrite au hasard, vous me l'avez répété mille fois; vous niez la raison, vous niez la liberté, en professant le matérialisme, qui est l'absence de toute individualité réelle; et vous voulez baser l'ordre sur la liberté, sur la raison, sur le droit! mais c'est raisonner comme celui qui dirait : 3 et 2 font 7; ou, 9 et 8 font 5.

« — Le triomphe du droit, dit ailleurs M. de Girardin, « arrive plus sûrement et plus rapidement encore par la « patience que par la violence, par la raison que par l'insur- « rection. » (*Les* 52, n° II, p. 55.)

— En vérité, Monsieur, vous feriez perdre patience en recommandant la patience. Comment! vous niez la raison et le droit; et vous vous obstinez à baser l'ordre sur la raison et le droit, à une époque où il vous est encore complétement impossible de distinguer, socialement, une bonne raison d'une mauvaise, le droit réel du droit illusoire.

« — La gloire des peuples, dit M. de Girardin, ne réside « plus dans le gain d'une ou de cent batailles plus ou moins « chèrement disputées; elle est dans tout ce qui ajoute à la « force qui est nécessaire aux États pour assurer le respect « de leur droit et le triomphe de ce qui est juste. »
(*Idem*, n° VII, p. 70.)

— Mais, Monsieur, si la gloire des États se trouve dans la force, cette force ne peut se manifester que par des victoires. Quant au respect du droit et au triomphe du juste, vous devez vous en moquer; puisque pour vous, il n'y a ni droit, ni juste, ni injuste. Et, si même vous reconnaissiez l'existence du droit, il n'y aurait encore que la victoire pour décider là où se trouvent le juste et le droit : car, en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, celui-ci n'a, socialement, de critérium que la force.

« — L'ère pacifique, dit M. de Girardin, cette nouvelle ère « qu'ont ouverte l'imprimerie et la vapeur, la liberté de la

« presse et les chemins de fer, réclame un nouveau droit des « gens. » (*Les* 52, n° VII, p. 105.)

— Un droit, entre les nations, autre que celui de la force, autre que l'*ultima ratio regum!* Et où diable serait la sanction de ce droit?

« — Le droit des gens encore en vigueur, continue M. de « Girardin, appartient à une autre époque, à un autre esprit; « la guerre et le passé ont leur droit des gens, la paix et l'a- « venir attendent impatiemment le leur. »

— Et où sera la sanction de ce nouveau droit? vous qui niez le droit, il vous est peut-être permis d'ignorer : que, tout droit dépourvu de sanction, n'est un droit que pour rire.

« — Au lieu, continue M. de Girardin, de perdre un temps « précieux en protestations stériles et presque ridicules, ne « vaudrait-il pas mieux cent fois l'employer à jeter les bases « d'un CODE DES NATIONS, où faibles et forts seraient dé- « clarés égaux devant la justice et la raison, où toutes les « difficultés importantes à prévenir soient prévues, où toutes « les règles de conduite de nature à empêcher l'écart et l'abus « soient tracées. »

— J'aurai, Monsieur, autant de patience que vous en recommandez. Je vous répèterai, pour la millième fois : que vous niez le droit, la justice, la raison; que si même vous en admettez l'existence, il est de toute impossibilité en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, de la justice, de la raison, de dire, socialement : où se trouvent droit, justice et raison; si ce n'est au critérium de la force. Et vous voulez de l'égalité devant la justice? C'est devant la force qu'il fallait dire. Et vous voulez que les abus de la force soient écartés, quand vous n'avez absolument rien à opposer à la force! En vérité, Monsieur! avec votre belle intelligence, vous raisonneriez mieux si vous étiez sur une bonne voie.

« — L'Angleterre, dit plus loin M. de Girardin, tient « dans ses mains les balances du commerce.

« La France devrait tenir dans les siennes les balances de « la justice.

« Ce dernier rôle ne serait pas le moins beau.

« Mais un tel rôle ne s'improvise pas; il s'apprend; il « exige de patientes études et de laborieux travaux. »

(*Les* 52, n° VII, p. 208.)

— Et, à quoi serviront vos études et vos travaux, si vous avez déjà trouvé : que raison, droit et justice sont purement arbitraires, des entités, des riens? Pour vous il ne peut y avoir de raison, de droit, de justice, que ce qui est consacré par la force.

« — L'incorporation de Cracovie, dites-vous encore, cet « acte imprudent qui a montré que les traités n'enchaînaient « que les faibles, et que le droit n'était rien s'il ne s'appuyait « sur la force. »

— Et d'où sortez-vous donc, Monsieur? Est-ce qu'il n'en est point nécessairement ainsi en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit? Tant qu'il n'y a point de sanction au-dessus de la force, la force constitue le droit : car, la sanction est, éternellement, la seule base pratique du droit.

« — La force! ajoute M. de Girardin — Tout est dans ce « mot judicieusement compris, sainement expliqué.

« Ce mot ne signifie pas plus : violence, que liberté ne « signifie : licence.

« La force, prise ici dans la bonne acception du mot, c'est « la possession des moyens suffisants pour mettre son droit « et son honneur à l'abri de toute atteinte, et au besoin, pour « protéger la faiblesse. »

— Quel dommage! je le répète, de voir un homme du mérite de M. de Girardin s'épuiser dans un pareil cercle vicieux.

Vous voulez qu'il puisse y avoir deux forces. Allons, je vous l'accorde. L'une est celle relative à cette vie, la force temporelle, la force du bourreau. S'il y en a une autre supérieure, elle est éternelle, elle est relative à la série des vies,

si cette série existe. Mais cette autre vie, vous la niez formellement. Ne voyez-vous point que c'est vous-même, alors, qui niez toute force supérieure à la violence?

Protéger dans cette vie, la faiblesse contre la force! En vérité! c'est digne de l'abbé de Saint-Pierre!

« — L'honneur sans la justice, dit M. de Girardin, est « comme la force sans le droit : il appartient à un ordre d'i- « dées qui a cessé d'exister. » (*Les* 52, n° VII, p. 305.)

— Comment, Monsieur, la force sans le droit a cessé d'exister! C'est probablement parce qu'elle n'a pas cessé d'exister que vous niez le droit. C'est là votre seule excuse.

« — Guerre et liberté, dites-vous encore, sont des mots « aussi opposés l'un à l'autre que mort et vie. »
(*Idem*, n° IX, p. 104.)

— C'est vrai, Monsieur; mais, absence de droit et liberté, sont également opposés.

« — Il faut choisir, dit enfin M. de Girardin, entre le « droit ancien et le droit nouveau : le droit ancien, c'est le « droit d'insurrection; le droit nouveau, c'est le droit de « discussion. » (*Idem*, n° X, p. 6.)

— Eh non! Monsieur. Le droit ancien est l'expression de la foi; le droit nouveau est l'expression de la science. La foi, socialement, n'existe plus; et la science, socialement, n'existe pas encore. Quel choix voulez-vous donc faire : entre ce qui n'existe plus; et ce qui n'existe pas encore?

## L.

### ÉGALITÉ.

« — L'égalité, dit M. de Girardin, qui n'est pas l'aristo-
« cratie intellectuelle, la légitimité par le travail de toute
« élévation, l'égalité qui procède par l'abaissement de tout
« ce qui est au-dessus de son niveau, au lieu de procéder
« par l'exhaussement de ce qui est au-dessous, qui agite la
« lie du vase et l'attire du fond à la surface, décourage la
« cruauté et encourage la présomption, affaiblit ce qui est
« fort au lieu de fortifier ce qui est faible, appauvrit les
« riches sans enrichir les pauvres, fait le sol à son image
« par l'excès du morcellement, entretient l'envie et éteint
« l'émulation, est une égalité funeste; ce n'est pas l'égalité,
« c'est la décadence. Malheur à la société qui se laisse glis-
« ser sur cette pente! » (*Les* 52, n° 1, p. 115.)

— C'est vrai; c'est l'égalité par l'anarchie, résultant nécessairement de l'ignorance sociale mise en présence de l'incompressibilité de l'examen; c'est l'égalité à laquelle M. de Girardin nous conduit, par sa négation du bien et du mal, du juste et de l'injuste; c'est l'égalité dans l'ignorance et la misère.

« — L'égalité largement comprise, fidèlement traduite, dit
« plus loin M. de Girardin, supposerait une société parfaite-
« ment organisée, un pouvoir profondément convaincu de
« la vérité de ces paroles de M. Guizot : — *Tout pour le*
« *peuple! sinon tout par lui.* » (*Idem*, p. 135.)

— Cette égalité, Monsieur, résulte nécessairement de la connaissance sociale de la réalité du droit. Hors cette connaissance, il n'y a d'égalité, que : celle au critérium de la force; ou, celle résultant de l'anarchie.

« — L'égalité, continue M. de Girardin, cette autre gra-
« vitation universelle, attend encore le Newton qui en dé-
« couvre les lois. »

— Ces lois, Monsieur, sont essentiellement et exclusivement dans la connaissance de la réalité du droit. Essayez donc de les trouver ailleurs, où, de l'aveu de M. de Girardin, il n'y a ni bien ni mal, ni juste ni injuste; et, par conséquent, d'autre critérium de propriété et de vertu : que, la seule force brutale.

« — Ce serait une erreur profonde, continue M. de Gi-
« rardin, une illusion dangereuse, de croire que pour fonder
« l'égalité parmi nous, il a suffi de la proclamer dans la
« Charte en ces termes : « — Les Français sont égaux de-
« vant la loi, etc. » — « L'égalité ainsi définie n'est qu'une
« égalité dans les nuages. »

— Comme la liberté, en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, n'est qu'une liberté dans les nuages.

« — On demandait à Newton, continue M. de Girardin,
« comment il était parvenu à la connaissance précieuse des
« admirables lois qu'il avait découvertes; il répondit ces
« paroles que la postérité a recueillies : *en y pensant tou-*
« *jours!* Ce n'est également qu'en y pensant toujours qu'on
« peut espérer de trouver les véritables lois de l'égalité so-
« ciale. »

— Newton aurait pu penser à ses découvertes pendant une éternité, que cela aurait été inutile : s'il avait commencé par nier la pesanteur. Vous pourriez penser pendant une éternité aux lois de l'égalité sociale, après avoir commencé par nier le bien et le mal, le juste et, l'injuste; et pendant cette éternité, vous ne trouveriez absolument rien.

« — L'égalité telle qu'elle est ici comprise, dit encore
« M. de Girardin, c'est l'universalité des intérêts dans leur
« diversité, équitablement et sincèrement *représentés*, de
« telle sorte qu'aucun ne soit préféré ni sacrifié, mais que

« tous soient étroitement subordonnés à l'intérêt public;
« c'est la *majorité* de DROIT substituée à la majorité de FAIT. »

— D'abord, Monsieur, vous niez le droit. Ensuite tout système de majorité relatif au droit n'est autre que la négation du droit. C'est précisément l'ignorance reconnue sur la réalité du droit qui fait inventer la souveraineté du nombre formulant les lois.

« — C'est... c'est... c'est enfin, dit M. de Girardin, le
« droit de l'intelligence succédant au droit de la naissance,
« le droit divin de la capacité. »

— Et qui jugera les capacités? Et avec quel critérium les capacités seront-elles jugées? Avec celui de la force sans doute. En avez-vous un autre?

« — L'égalité, continue M. de Girardin, si elle n'est pas
« cela, c'est l'abaissement de notre nation; c'est la confusion
« dans tous les rangs; c'est l'anarchie dans toutes les rela-
« tions; c'est l'AUTORITÉ MISE EN QUESTION PAR L'IGNO-
« RANCE..... »

— Et, qui plus que vous, Monsieur, met l'autorité en question? Je me trompe : vous ne la mettez point en question, vous la niez, ou vous voulez l'anéantir.

« — C'est, continue M. de Girardin, la lutte toujours prête
« à éclater entre la force armée, mais limitée, et la force
« sans armes, mais aussi sans limites; c'est le travail sou-
« terrain du communisme; c'est enfin la révolution expec-
« tante, comme l'éruption d'un volcan qui vient de s'éteindre
« est le prélude certain de l'éruption qui va s'allumer. »

— Et c'est là, Monsieur, que conduit nécessairement : non-seulement l'ignorance sociale sur la réalité du droit, mise en présence de l'incompressibilité de l'examen; mais encore la doctrine anarchique du *progrès continu,* qui, du reste, en est alors la conséquence inévitable.

« — Si, continue M. de Girardin, la médiocrité a moins
« d'obstacles à franchir que la supériorité; si la servilité

« sert et si la fermeté nuit; si l'initiative est écartée et si « l'impuissance est accueillie; si le mérite n'a aucun DROIT, « et si l'intrigue a tous les titres; si la conscience isole et si « la corruption rapproche; si l'intérêt public est en mépris « et si l'intérêt privé est en honneur, quelles barrières assez « fortes, quelles mailles assez étroites pourront arrêter au « passage toutes les prétentions impérieuses, toutes les pré- « tentions insolentes, toutes les basses ambitions! Et de « quel DROIT d'ailleurs les arrêterait-on, si elles ne sont pas « tenues de se justifier? »

— C'est vrai, Monsieur, quand il n'y a pas de DROIT et que la *force* justifie tout.

« — L'égalité, continue M. de Girardin, sans l'ordre le « plus parfait, sans la justice la plus stricte, est la pente qui « mène à l'abîme toute vieille société. »

— C'est vrai, Monsieur. Et la pente qui mène à l'abîme est presqu'une verticale : quand des hommes comme vous nient le droit, le bien et le mal, le juste et l'injuste.

## EXCENTRICITÉS.

Sous ce titre, je placerai quelques propositions de M. de Girardin, qui ne supportent pas le moindre examen. Et, cependant, comme M. de Girardin est mal attaqué à leur égard, il s'entête à les soutenir. Quand on est dans une mauvaise voie et que l'on s'obstine à ne point retourner en arrière, plus on a de force et plus on s'égare.

Ici, je ne ferai que citer; et, je n'ajouterai pas un seul mot.

« — L'unité législative, l'unité d'esprit dans les lois, ne « saurait exister et n'existera que si l'on finit par réunir *dans « la même main* le pouvoir législatif avec le pouvoir exé- « cutif. » (*Les* 52, n° II, p. 82.)

« Où serait, nous demandez-vous, *la sanction qui répon- « drait de l'application de nos principes?* Elle serait dans le « refus de l'impôt réservé comme un DROIT et prescrit

« comme un DEVOIR dans le cas soit d'atteintes portées à « l'inviolabilité des libertés publiques, soit d'usurpation de « pouvoir. Jamais aucune sanction plus formelle et plus ef- « ficace exista-t-elle ? » (*Les* 52, n° II, p. 102.)

« *Mais dans la combinaison de la PRESSE, tout serait « remis en question tous les ans.* N'est-ce donc pas ce qui a « lieu dans tous les pays assujettis aux gouvernements re- « présentatifs ? » (*Idem*, p. 105.)

« Tout le terrain que gagne en Europe le crédit, la guerre « le perd. » (*Idem,* n° III, p. 49.)

« Il n'est pas plus difficile de faire vivre un gouvernement « que de faire vivre un journal. » (*Idem*, p. 88.)

« Crédit ! c'est le nom du sphinx moderne.

« Crédit ! c'est le mot de l'énigme sociale.

« Crédit ! c'est la loi nouvelle du monde nouveau.

« Crédit ! *c'est le lien de solidarité des peuples entre eux.* »
(*Idem,* n° IV, p. 43.)

« Avec une bonne organisation administrative, il n'y a pas « de constitution politique qui soit mauvaise ; avec une mau- « vaise organisation administrative, il n'y a pas de constitu- « tion politique qui soit bonne. Organisation administrative « simple, bonne, économique, TOUT EST LA. »
(*Idem,* n° V, p. 30.)

« Toute nation qui met la FORCE au-dessus du DROIT et « qui détruit une nationalité, s'expose à son tour à ce qu'on « attaque et à ce qu'on détruise la sienne. Il suffit que le « principe soit PROCLAMÉ solennellement et RAPPELÉ AVEC « AUTORITÉ en toute circonstance importante pour que « toute crainte de conquête illégitime prenne rang au nombre « des improbabilités politiques. »
(*Idem*, n°s VII, VIII, p. 245.)

« Vienne et Berlin ont maintenant une tribune et plus de « censure. Aucune victoire remportée sur un champ de ba- « taille, aucune citadelle militairement occupée ne vaudraient « ce double triomphe. » (*Idem*, p. 247.)

« Il y a longtemps que nous avons imprimé qu'il arrive-
« rait un jour où il serait aussi difficile de se faire admettre
« dans un régiment comme soldat, qu'il est difficile aujour-
« d'hui d'entrer comme surnuméraire dans l'administration
« des douanes, des forêts ou des contributions indirectes. »
(*Les* 52, n° IX, p. 24.)

« Comme il y a dix ans, je pense que le désarmement eu-
« ropéen serait une grande mesure que réclament l'intérêt
« de tous les gouvernements, celui de tous les peuples, celui
« de la civilisation, de l'ordre et de la paix, celui même de
« la conservation du principe monarchique. » (*Idem*, p. 33.)

« Une guerre générale ne saurait donc être mise au rang
« des probabilités. » (*Idem*, p. 90.)

« Il n'y a pas besoin d'une armée considérable pour faire
« justice d'une conspiration d'ambitieux ou d'une émeute
« sans causes légitimes. Cette tâche n'est pas au-dessus de
« la sévérité de l'opinion publique et de la presse périodique. »
(*Idem*, p. 111.)

« La liberté de la presse faisant le tour de l'Europe, c'est
« la fraternité des peuples rendant impossible la coalition des
« souverains.

« Or, qui dit avec sincérité FRATERNITÉ DES PEUPLES,
« porte écrit au fond de sa pensée ces mots : RESPECT DES
« NATIONALITÉS. » (*Idem*, p. 113.)

— Assez. Fraternité et nationalités sont deux expressions qui hurlent de se trouver accolées.

FRANCE.

« — La France s'abuse ! la France s'égare ! Il faut avoir
« le courage de le lui dire, au risque de lui déplaire. Ce cou-
« rage ne nous a pas manqué dans le passé ; il ne nous man-
« quera pas dans l'avenir. »

— C'est très-bien, Monsieur. Mais êtes-vous capable de mettre la France sur la bonne voie : non pas comme pape, interprète infaillible d'une révélation sur-rationnelle ; mais

comme savant, interprète incontestable de la révélation rationnelle ?

Vous ne l'êtes pas, Monsieur ; et vous-même allez en donner la preuve.

« — La France, dites-vous, veut-elle la guerre..... que la « France le déclare ! Ce sera un système ; nous y conforme- « rons notre langage ; et notre voix, nous le croyons, saura « trouver des accents où l'énergie ne manquera pas.

« La France veut-elle la paix ?..... que la France le dé- « clare ! ce sera un système ; nous n'épargnerons aucun « effort pour qu'il porte des fruits, etc. »

(*Les* 52, n^os^ VII, VIII, p. 255.)

— M. de Girardin paraît ignorer que la vérité seule a une langue unique, et que les opinions en ont autant que la tour de Babel. Supposons qu'il y ait en France une opinion ayant le verbe plus haut que les autres, et proclamant une sottise. Voilà M. de Girardin défenseur de cette sottise, n'ayant de juge que le fer, le feu ou le poison.

« — O pauvre France ! dit encore M. de Girardin. Pen- « dant combien de temps permettras-tu donc que l'on com- « promette ton nom, que l'on gaspille tes finances, que l'on « aggrave tes charges, que l'on complique tes difficultés par « les faux errements d'une politique sans bon sens et sans « bonne foi ! » (*Idem*, p. 318.)

— Je vais vous le dire, Monsieur : Pendant tout le temps qu'elle ne comprendra point : qu'en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, et en présence de l'incompressibilité de l'examen, il n'y a de possible : que despotisme ou anarchie.

« — A force de discuter, dit M. de Girardin, il faut espé- « rer qu'une étincelle jaillira du choc des opinions, et qu'on « saura clairement enfin ce que veut la France. »

(*Idem*, n^os^ X, XI, p. 165.)

— La vérité, Monsieur, ne jaillit point de la discussion, les sots seuls discutent. La vérité sort de la démonstration. Et en

fait d'opinions, c'est toujours la plus sotte qui brille davantage.

« — Aujourd'hui, continue M. de Girardin, qui pourrait « le dire ?

« Elle veut l'ordre ! »

— Non, Monsieur. L'ordre c'est la tranquillité : soit par le despotisme imposant une hypothèse comme vérité sociale; soit par la vérité connue de tous et protégée par tous. La France ne veut plus de despotisme, et ne veut pas encore de vérité : puisqu'elle n'en éprouve pas encore le besoin absolu, vous le premier. Vous voyez que la France ne sait pas encore ce qu'elle veut.

« — La France, dit plus loin M. de Girardin, a le choix « entre deux systèmes :

« L'agitation sans liberté;

« Ou la liberté sans agitation.

« Le premier de ces deux systèmes est celui contre lequel « M. Odilon Barrot n'a cessé de protester.

« Le second est celui que nous nous efforçons de faire pré « valoir.

« De ces deux systèmes lequel est le meilleur? »

(*Les* 52, p. 178.)

— Tous les deux sont également mauvais. Pour marcher vers la liberté, le premier pas est de savoir : qu'en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, et en présence de l'incompressibilité de l'examen, il n'y a de possible : que despotisme; ou anarchie.

« — La France, hélas ! ne sait aller, dit M. de Girardin, « que de la terreur à la peur et de la peur à la terreur. Dès « qu'elle échappe à un excès, c'est pour tomber dans un autre. »

— Dussé-je vous ennuyer, Monsieur, je vous répéterai de nouveau : c'est, qu'en présence de l'ignorance sociale sur la réalité du droit et de l'incompressibilité de l'examen, il est absolument impossible qu'il en soit autrement. Et, ce qui aujourd'hui se trouve vrai pour la France; le sera demain pour toutes les nationalités.

## LI.

### GOUVERNER.

« — Vouloir gouverner sans idées est la plus chimérique « des entreprises et la plus dangereuse des expériences. »
(*Les* 52, n° 1, p. 47.)

— Vouloir juger du bien et du mal, quand on nie le bien et le mal, est la plus chimérique des entreprises et la plus dangereuse des expériences.

On ne gouverne point sans idées : parce que gouverner, c'est obéir à une idée. Mais : on a une idée fixe, certaine ou tenue pour telle, se rapportant au bien et au mal, et surtout à la sanction inévitable du bien et du mal ; ou bien : l'on nie le bien et le mal ; on rapporte tout à la force brutale ; on a autant d'idées, sur le moyen d'être le plus fort, que l'on rencontre d'obstacles ; et l'on tombe du gouvernement, bienheureux si, avant de tomber, on n'a point commis tous les crimes.

« — On se dit, continue M. de Girardin, quand je serai au « pouvoir, je gouvernerai ; on ne se dit pas : comment m'y « prendrai-je pour gouverner ? » (*Idem*, p. 97.)

— Il ne s'agit pas de se dire : comment m'y prendrai-je pour gouverner ? Il s'agit, avant de prendre le timon du pouvoir, de savoir : si, la manière dont on a fait choix est la bonne. Rien n'est plus dangereux au pouvoir qu'un ignorant entêté qui se croit savant ; mieux vaudrait un sot ignorant, il tomberait plus vite.

« — Après tout, dit M. de Girardin, en France aujourd'hui « qu'est-ce que c'est que le gouvernement ? Point d'illusions, « point de grands mots. C'est l'art de faire voter annuelle-

« ment par la majorité quinze cents millions d'impôts. Ce « devrait être l'art de les bien employer. » (*Les* 52, p. 98.)

— Non, Monsieur : l'art et les majorités ne peuvent rien avoir de commun avec la science. Et, en présence de l'examen, la science seule, dans l'intérêt démontré de tous et de chacun, sous la protection par conséquent de tous et de chacun, doit faire prélever, non pas quinze cents millions, mais trois mille, quatre mille, plus s'il est possible ; et savoir les employer, comme ils ont été prélevés, dans l'intérêt de tous et de chacun. Le tout est infiniment plus facile, que de vouloir s'en rapporter : à l'art, qui relève des opinions ; et aux majorités, qui relèvent de la sottise.

« — Gouverner, c'est prévoir, dit M. de Girardin. »
(*Idem*, p. 143.)

— Non, Monsieur. Gouverner : c'est obéir à une règle ; c'est exécuter ce qu'ordonne le souverain. Le cocher gouverne, et le maître règne. Et, quand il n'y a plus de souverain, ce qui arrive quand soi, et la science prétendue, nient le bien et le mal ; alors, arrive ce que vous allez citer.

« « — *J'ai toujours été gouverné par les circonstances.* » »
« Dans cet aveu de Napoléon est l'explication de sa chute. »
(*Idem*, p. 143.)

— Et, par qui voulez-vous que le grand homme eût été gouverné : à une époque où il n'y avait plus de règle par la foi ; et pas encore de règle par la science? Alors, et nécessairement, les circonstances gouvernent celui qui est le plus fort.

« — Un bon gouvernement, c'est le gouvernement qui « remplit les conditions les plus propres à atteindre le but « qui lui est assigné ; c'est celui qui offre le moins de prise « au danger d'un naufrage, ou le moins de chance à l'éclat « d'une explosion ; c'est celui qui existant en vertu de *cer-* « *taines lois, les observe strictement ;* c'est celui qui ne prend « pas le sommet pour la base, et la base pour le sommet ; « c'est celui qui ne fausse aucun ressort ; c'est celui qui puise

« sa force dans son homogénéité; c'est celui qui fonctionne « sans frottements nuisibles ou dangereux; c'est celui qui « met en mouvement toutes les énergies de la nation; c'est « celui qui imprime à la circulation, sous toutes les formes, « l'essor le plus rapide; c'est celui qui augmente la valeur « de l'actif national; c'est *celui qui diminue le paupérisme;* « c'est celui qui ne laisse en retard aucun progrès réel, en « souffrance aucune prétention légitime, en suspens aucune « question importante, à l'écart aucune capacité reconnue, « aucun concours utile; c'est celui qui embrasse et soutient « le plus grand nombre d'intérêts généraux; c'est celui qui « s'élève le plus haut au-dessus des considérations purement « individuelles; c'est enfin, celui qu'il est facile de réformer « et difficile de renverser. » (*Les* 52, n° II, p. 27.)

— Je vous demande pardon! Monsieur. Mais c'est là parler pour ne rien dire. C'est comme si vous aviez dit : un bon gouvernement est un bon gouvernement. Mais comment obtient-on ce que vous dites être l'essence d'un bon gouvernement?

Un bon gouvernement, dites-vous, c'est celui qui existant en vertu de certaines lois, les observe strictement. Et si les lois sont mauvaises? Et si elles sont faites par la sottise? Et si elles conduisent la société à l'abîme? Celui alors qui se trouve le plus fort, jette la législature par les croisées et fait bien; quitte à lui de faire mieux, si cela lui est possible.

Un bon gouvernement, dites-vous, *diminue le paupérisme.* Si vous aviez étudié davantage l'économie politique, vous sauriez : que, diminuer le paupérisme est une utopie. Le paupérisme doit être anéanti, ou croître comme la richesse.

Un bon gouvernement, dites-vous, est celui qu'il est facile de réformer et difficile de renverser.

Eh bien! Monsieur; en présence de l'incompressibilité de l'examen et de l'ignorance sociale sur la réalité du droit, un gouvernement qui peut être réformé et un gouvernement qui peut être renversé, sont, par essence, de très-mauvais gouvernements.

« — Le plus mauvais de tous les gouvernements, dit M. de « Girardin, sera en tout temps, et en tout pays, celui où le « pouvoir exécutif sera exercé par une assemblée législa- « tive. » (*Les* 52, p. 51.)

— Très-bien ! Monsieur. Et, c'est pour cela que vous voulez : qu'une assemblée souveraine nomme et révoque un pouvoir exécutif, auquel on fera semblant d'accorder un pouvoir législatif dénué de toute sanction ? Quel dommage qu'une aussi belle intelligence perde son temps à formuler de pareilles utopies !

« — Il faut, dit M. de Girardin, que la république soit le « gouvernement de la liberté par la raison et de la force par « l'unité. Cela est facile. » (*Idem*, p. 120.)

— Cela est facile, dites-vous ! Et, en votre qualité de matérialiste, vous niez la raison, la liberté et l'unité. Puis, de votre aveu, la force brutale est incapable de servir de base à un gouvernement stable. Ah ! cela est facile pour vous. Avez-vous bien consulté vos forces ?

« — Par le vide, dit M. de Girardin, dans lequel la France « s'agite s'explique la périodicité de ses révolutions.

« Donnez à la France un gouvernement qui utilise ses « forces et ne tourne pas comme la *poulie folle*, qui ne fait « rien mouvoir, alors s'accompliront les réformes si difficiles « à diriger, alors disparaîtront les révolutions, si faciles à « prévenir. » (*Idem*, n° III, p. 94.)

— Le vide social ! c'est l'absence de religion, l'absence de droit, l'absence de bien et de mal. Et, ce vide, Monsieur, c'est vous qui contribuez à le produire.

« — Mais que faire, dit M. de Girardin ?

« Voilà six mois que déjà on aurait dû, faute d'un meil- « leur appareil ministériel, instituer, parallèlement au gou- « vernement du présent, le gouvernement de l'avenir ; à côté « du cabinet responsable qui expédie le courant des affaires, « un conseil qui, n'ayant pas à s'occuper des détails, pût « s'occuper des questions, ouvrir une enquête permanente,

« réunir les matériaux nécessaires, rechercher les solutions « désirables, mûrir les idées justes, trier la vérité de l'erreur, « admettre ce qui est applicable et écarter ce qui est chimé- « rique.

« La résistance à elle seule, ne saurait plus suffire pour « porter le poids de la société; il faut lui donner un autre « pilier : la prévoyance. » (*Les* 52, n° IV, p. 77.)

— Mais, Monsieur, il y a prévoyance sotte et prévoyance sage, comment les distinguerez-vous? comment trierez-vous la vérité de l'erreur, admettrez-vous ce qui est applicable, écarterez-vous ce qui est chimérique, s'il n'y a ni bien ni mal, ni juste ni injuste? Puis, un conseil délibère à la majorité, et vous-même avez dit, avec raison : que, du sein d'une majorité, composée même de ce qu'il y a de plus sage, il ne pouvait en sortir que des sottises.

Il serait plus facile que quelque chose se fît de rien, qu'une découverte par une assemblée, ne fût-elle même que de trois individus. En époque d'ignorance, toute trinité est un miracle.

« — On croit, dit M. de Girardin, qu'on peut gouverner « sans autre règle que sa volonté ou le hasard, on se trompe.» (*Idem*, p. 90.)

— C'est vrai, Monsieur. Mais, à quoi sert une règle quand elle n'est point socialement acceptée : soit par une foi commune; soit par la science nécessairement commune, quand elle est vulgarisée? Et surtout, quand cette règle n'a point une sanction inévitable, au-dessus de la force? A quoi? à tomber plus vite encore que, quand on n'a de règle que sa volonté, et qu'on est assez adroit pour être quelque temps le plus fort. Et, si le plus fort profitait du temps donné pour chercher la science; c'est, alors, qu'il faudrait bénir la force!

« — Tout gouvernement qui ne sait pas durer, dit M. de « Girardin, est un gouvernement condamné par lui-même.» (*Idem*, n° V, p. 84.)

— Quelle malice! Mais, comment un gouvernement dure-

t-il : là où il n'y a ni religion, par conséquent ni droit ni devoir, ni juste ni injuste, ni bien ni mal, etc., etc.

« — Une nation n'est pas un patrimoine, dit M. de Gi-
« rardin, elle a le droit d'être bien gouvernée. »
(*Les* 52, n° v, p. 84.)

— Elle a le droit? Et, selon vous, il n'y a pas de droit. Allons donc!

« — Nous n'avons jamais rien pu comprendre, dit M. de
« Girardin, à la subtile distinction des *gouvernements de droit*
« *et des gouvernements de fait.* » (*Id., ibid.*)

— Parbleu! Pour vous il n'y a pas de droit; alors il n'y a évidemment : que le gouvernement du fait; le gouvernement de la force.

« — L'appareil appelé gouvernement, dit M. de Girardin,
« est aussi arriéré que le serait aujourd'hui une chaudière
« construite du temps de Papin.» (*Idem,* n° vi, p. 116.)

— Soit. Mais, selon vous-même, le gouvernement n'est rien et la règle est tout. Alors, donnez la règle, surtout démontrez qu'elle est bonne, et démontrez d'une manière rationnellement incontestable, sans vouloir faire accepter une opinion, sans vouloir être pape : ce que vous reprochez toujours aux autres de vouloir être; probablement, pour que l'on ne vous le reproche pas.

« — Aussi longtemps, dit M. de Girardin, que ce sera à
« la peur que le gouvernement demandera ses inspirations
« législatives, au lieu de les demander à la prévoyance, il ne
« faudra pas compter sur le retour de la confiance. »

— La prévoyance, non basée sur la science, n'est qu'une sotte.

Des inspirations, prises pour des vérités, sont des sottises; et, à plus forte raison, des inspirations législatives.

La peur, socialement parlant, est le résultat du raisonnement; et le raisonnement gouverne le monde. Le tout est de distinguer : le bon raisonnement du mauvais; et la bonne

peur de la mauvaise. Il y a peur relative à la sanction de la force; et peur relative à la sanction de la raison. Celle-ci, selon vous, n'existe pas. Alors, la peur relative à la force, serait la seule bonne.

« — Assez longtemps, dit M. de Girardin, la force a régi « le monde; c'est à la liberté maintenant à le gouverner. »

(*Les* 52, n° IX, p. 139.)

— De la liberté! hors la religion, le droit, le devoir, le bien et le mal, le juste et l'injuste! Allons! Monsieur; pour vous, la force n'a pas encore régi le monde assez longtemps.

Hors la communauté d'idées sur la règle, et sur son inévitable sanction, il n'y a de possible : que la force brutale.

« — Rien de plus droit que la ligne que nous suivons, dit « M. de Girardin. Nous sommes POUR tous les gouverne- « ments, CONTRE tous leurs excès. »

— En absence de religion, de droit, etc., etc., c'est comme si M. de Girardin disait : *Nous sommes pour le gouvernement du plus fort.* Nous savons que telle n'est pas son intention. Mais, l'enfer est pavé de bonnes intentions.

## IMPOT.

Avant de parler de l'impôt, il eût été bon de dire : que, sous ce nom se trouve compris tout ce qui constitue le budget des récettes. L'impôt : c'est le REVENU SOCIAL.

Comment l'impôt doit-il être prélevé, pour que l'ordre puisse exister? Là se trouve toute la question de recette sociale.

Comment l'impôt doit-il être employé, pour que l'ordre puisse exister? Là se trouve toute la question de dépenses.

Nous avons résolu ces questions dans nos trois théories générales. Nous y renvoyons.

Maintenant, examinons les travaux de M. de Girardin.

« — L'impôt foncier, dit M. de Girardin, est prélevé direc- « tement sur la propriété, sans égard aux charges qui pèsent « sur elle. »

(*Idem*, n° XIII, p. 20.)

— C'est vrai. C'est l'esclavage du sol sous le joug du capital. La féodalité territoriale avait été inventée pour éviter ce même esclavage, le plus avilissant qu'il soit possible de supporter.

« — Le total des inscriptions hypothécaires, continue « M. de Girardin, s'élevait donc (en 1840), à douze mil- « liards cinq cent cinquante millions. »

— C'est plus d'un tiers du sol en puissance de quelques individus.

« — Cette charge est d'autant plus pesante, continue M. de « Girardin, que notre système hypothécaire est plus défec- « tueux. Avec ce système, de l'aveu de tous les jurisconsultes, en « *achetant* on n'est jamais sûr d'être propriétaire; en *payant* « on n'est jamais sûr d'être libéré; en *prêtant* on n'est ja- « mais sûr d'être remboursé. »

— C'est vrai. Mais, tant que le sol reste aliéné, il n'y a évidemment de remède à ce mal que de rétablir la domination du sol par la féodalité territoriale. Essayez du remède ! et vous m'en donnerez des nouvelles.

« — Combien, demande M. de Girardin, compte-t-on de « propriétaires aisés et riches, de propriétaires réels? — Trois « mille environ sur trois millions.

« Combien compte-t-on de propriétaires pauvres et gênés, « des propriétaires qui ne le sont que *nominalement?* — « Neuf sur dix. » (*Lac* 52, n° XIII, p. 23.)

— Très-bien ! Monsieur. Vous en concluez que la propriété territoriale est mal organisée, en présence de l'incompressibilité de l'examen. D'accord. Mais, avez-vous mieux, en dehors de l'entrée du sol à la propriété collective, remède essentiellement anarchique : tant que l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, n'est point anéantie?

Après cela, M. de Girardin (p. 26, etc.) donne une foule de citations pour prouver : que, tout impôt sur le sol est *payé par le consommateur*. Tous les économistes sont d'accord à

ce sujet; et, qui plus est, la raison. Ainsi, l'impôt que M. de Girardin prélèvera sur le sol, sous le nom *d'assurance*, ou sous tout autre nom quelconque, sera définitivement *payé par le consommateur*. Nous nous entendons parfaitement à cet égard. Ne l'oublions jamais.

« — La *propriété foncière*, dit M. de Girardin, qui serait « plus justement appelée la *propriété nominale*, ne paie tant, « que parce que la *propriété réelle* ne paie rien. »

« — Qu'appelez-vous la *propriété réelle?* »

« — J'appelle ainsi l'hypothèque, puisqu'elle absorbe, à « titre d'intérêt, tout ce qui est resté du revenu de la pro- « priété après le paiement de l'impôt.

« On croit en France qu'on est propriétaire foncier! C'est « une illusion. » (*Les* 52, n° XIII, p. 31.)

— C'est vrai, Monsieur. Mais essayez donc, quand la féodalité territoriale est abolie, de faire payer le capital dominateur; et, immédiatement vous serez renversé. Voyez si jamais un gouvernement bourgeois, et tout gouvernement est bourgeois dès que la féodalité territoriale est anéantie et que l'ignorance sociale ne l'est point encore, oserait tenter de rétablir la féodalité nobiliaire!

« — Et l'on s'étonne, continue M. de Girardin, que notre « agriculture languisse, et l'on s'imagine que c'est par quel- « ques encouragements inefficaces (dont, par parenthèse, on « fait payer à l'agriculture la plus grosse part) qu'on la vivi- « fiera. Erreur. »

— Très-bien! Monsieur. L'argent, sur la propriété foncière, ne rapporte que trois, et les améliorations ne rapportent rien de longtemps; l'argent, dans l'industrie, rapporte huit. Tous les crédits fonciers possibles ne feront que faire passer le sol dans l'industrie; et, rendront les propriétaires fonciers des ilotes.

« — Il est temps, continue M. de Girardin, que l'État porte « son attention sur les questions qui aboutissent à ces deux « pôles : l'impôt et le crédit. »

— L'impôt, Monsieur, est prélevé *sur la consommation;* par conséquent il est anarchique en présence de l'examen, *tant que le sol n'est point entré à la propriété collective,* je le prouverai incontestablement; et, le sol ne peut entrer à la propriété collective, sous peine d'anarchie, tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est point anéantie, et je le prouverai également. Quant au crédit, c'est la plus ébouriffante des utopies : en présence de l'ignorance sociale et de l'incompressibilité de l'examen.

« — L'édifice fiscal tombe en ruine, dit M. de Girardin. « Qui ne le voit pas n'a pas d'yeux. »

(*Les* 52, n° XIII, p. 32.)

— C'est vrai, Monsieur. Mais, avez-vous mieux? — Oui, l'assurance, dites-vous. — Bien ! Monsieur; c'est ce que nous examinerons.

## LII.

« — La contribution personnelle n'est pas seulement « inique, dit M. de Girardin, elle est encore inconstitution- « nelle, car le *travail* n'est point la *fortune*, mais un moyen « de l'acquérir, et l'article 15 de la Constitution est formel. » « Tout impôt est établi pour l'utilité commune. Chacun y « contribue en proportion de ses *facultés* et de sa *fortune*. »

(*Les* 52, n° XIII, p. 36.)

— Bravissimo! Monsieur; mais toute l'économie politique est basée sur la proposition très-inutilement insérée dans la défunte Constitution. Je dis très-inutilement : parce que, tant que le sol ne peut entrer à la propriété collective, l'impôt, fût-il prélevé essentiellement sur la richesse, n'en pèserait pas moins *exclusivement sur le travail*. Je vous le démontrerai : aussi clairement que Pythagore a démontré : que, le carré construit sur l'hypoténuse est égal au carré construit sur les deux autres côtés du triangle.

M. de Girardin cite ensuite le passage suivant de M. de La Rochefoucauld, membre de la première Constituante :

« — Votre comité est dans une position malheureuse. « *Lorsqu'il vous entretient de la contribution foncière, on* « *l'accuse d'être économiste; lorsqu'il vous parle de la con-* « *tribution personnelle, on lui reproche de ne l'être pas* « *assez*. Je conviendrai que la base qu'il a adoptée est sus- « ceptible d'erreurs et d'inexactitude, mais *elle a cela de* « *commun avec toutes les autres*. »

— Bon! voilà toutes les bases d'impôt accusées d'erreurs et d'inexactitude par la première Constituante.

Puis, M. de Girardin ajoute :

« — Ceux qui accusaient le comité dont il est parlé dans le

« passage précédent d'être trop *économiste*, et ceux qui l'ac-
« cusaient de ne l'être pas assez, avaient également raison.
« De ce que 2 et 2 ne font pas 3, s'ensuit-il nécessairement
« que 2 et 2 doivent faire 5? Fausser des principes n'est pas
« le moyen de rétablir la vérité. L'expérience est là pour
« l'attester!»

— Voilà précisément le raisonnement que M. de Girardin devrait s'appliquer à lui-même. De ce que l'impôt *actuel* est mauvais, parce qu'il pèse sur la consommation, il ne s'ensuit pas que l'impôt *assurance* soit meilleur. J'affirme, au contraire, et je prouverai : qu'il est infiniment pire. C'est pour cela que je voudrais le voir établi. Alors, nous irions vite sur les rails de l'anarchie. Puisque l'excès du mal parait la seule transition pour arriver au remède réel, puissions-nous alors y arriver le plus tôt possible ; ce sera toujours du mal épargné.

M. de Girardin cite ensuite une foule d'autorités relatives à l'impôt mobilier; puis, il ajoute :

« — De cette discussion, il résulte encore que, de l'aveu
« de tous, même des défenseurs de la contribution person-
« nelle et mobilière, la base du loyer est inégale et défec-
« tueuse.

« Ce qui existe ne vit qu'au mépris des principes et des
« intentions proclamés en 1790 par l'Assemblée consti-
« tuante; c'est la violation de toutes les promesses faites à
« cette époque. » (*Les* 52, n° XIII, p. 46.)

— Hélas! Monsieur, ce n'est pas tout de promettre, c'est de pouvoir tenir. Il est aussi impossible à l'ignorance de tenir les promesses de 1790, que de tenir celles de 1848.

Du reste, l'impôt mobilier est mauvais, dit M. de Girardin, et avec lui nous le répétons. Avez-vous mieux, Monsieur? Donnez! nous tendons la main. — Voilà mon assurance! répondez-vous. — Bien! nous verrons si la pièce est bonne.

Vient ensuite l'impôt des portes et fenêtres.

« — L'impôt des portes et fenêtres, dit M. de Girardin,

« prélevé sur la pureté de l'air et la clarté du jour que Dieu « a données à l'homme sans les lui mesurer, cet impôt nui- « sible à la santé, est un impôt barbare qui ne saurait être « trop sévèrement flétri. C'est un attentat à l'hygiène publique « et à la santé populaire.

« Près de la MOITIÉ des habitations existant en France ont « une porte SANS fenêtre, ou seulement une porte et UNE fe- « nêtre (1); de telles habitations ne sont pas des maisons, « ce sont des huttes. »

— Très-bien ! Monsieur. Avez-vous mieux? — Oui, dites-vous. — Nous verrons.

Après cela viennent une foule de citations contre cet impôt. Puis vous dites :

« — Que pourrait-on ajouter à toutes ces critiques d'un « impôt qui n'avait pour justification que la nécessité du « moment, et qui violait si ouvertement les principes en « matière de contribution. La taxe des portes et fenêtres « établie en l'an VII, était *extra-ordinaire,* elle devait cesser « avec les circonstances, et cependant voilà cinquante-neuf « ans qu'elle subsiste. »

— Toujours parfait! Monsieur, mais avez-vous mieux? etc. Nous arrivons à l'impôt des patentes.

« — Le moins qu'on puisse reprocher à l'impôt des pa- « tentes, dit M. de Girardin, c'est d'avoir pour assiette non « le *bénéfice* mais l'*exercice* de l'industrie. Deux marchands « d'une même ville s'adonnent à la même profession. L'un « perd, l'autre gagne. Le fisc n'établit aucune distinction « entre celui qui s'enrichit et celui qui se ruine. »

(*Les* 52, n° XIII, p. 58.)

— Vous avez raison, Monsieur, c'est un impôt sur le travail. Avez-vous mieux ?

M. de Girardin cite Franklin.

« — N'imaginez pas pouvoir faire contribuer les marchands

(1) J'en appelle à la postérité, n'est-ce point là de la barbarie? (*N. de l'aut.*)

« à l'impôt, disait le sage Franklin au parlement d'Angle-
« terre, ils mettent l'*impôt* dans leur facture. »

— Très-bien! Monsieur. Et ils y mettront aussi l'*assurance*. Dans l'ordre social actuel, tout impôt pèse nécessairement sur le travail. C'est là *la source du paupérisme.*

En parlant de l'impôt sur l'enregistrement, M. de Girardin dit :

« — Voir ce qu'a écrit M. de Dombasle : *Du droit d'enre-*
« *gistrement sur les baux à ferme.* C'est par ces mots qu'il
« termine :

« — Je ne sais s'il serait possible de citer en législation un
« exemple où *l'on produise autant de mal pour un aussi*
« *mince intérêt.* » (*Les* 52, n° XIII, p. 69.)

— Toujours très-bien! Avez-vous mieux?

« — Le timbre, dit M. de Girardin, n'ayant à faire va-
« loir pour sa conservation, ni qu'il est le prix d'un service, ni
« qu'il est la garantie d'un risque, est condamné à dispa-
« raître. Il ne saurait être maintenu qu'à titre transitoire. »

— Toujours très-bien! Mais, avez-vous mieux?

Nous voici à l'impôt sur les boissons.

« — Aucun impôt, dit M. de Girardin, n'est plus vexa-
« toire dans son application, aucun n'est plus coûteux dans
« sa perception, qui dépasse vingt pour cent.

« Le jour n'est-il donc pas venu enfin, dit plus loin M. de
« Girardin, après trente-cinq années d'ajournement, de tenir
« les promesses faites à l'envi par la Restauration et l'Em-
« pire, en avril 1814 et en avril 1815? »

— Non, Monsieur; parce que promettre l'impossible, est une promesse vaine; et, cette promesse est vaine : tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est point anéantie. Alors, seulement, l'impôt peut cesser de peser sur le travail; et le paupérisme cesser d'exister.

« — Est-ce que les faits ne se réunissent pas tous, dit
« M. de Girardin, pour protester contre l'impôt des boissons? »

— Oui, Monsieur. Mais essayez de l'abolir.

« — Ainsi, depuis 1809, la consommation du vin à Paris,
« a diminué dans la même proportion que s'est augmentée
« la population de Paris, d'environ cinquante pour cent. »

— C'est vrai, Monsieur, et elle continuera de diminuer.

Après cela, M. de Girardin cite A. Smith, J.-B. Say, etc., contre l'impôt sur les boissons. Tout cela est vrai. Mais essayez de faire mieux et vous verrez. C'est peu de critiquer; le tout est de remédier.

« — La majorité de l'Assemblée législative, dit M. de Gi-
« rardin, a pu rétablir, le 20 décembre 1849, l'impôt sur les
« boissons, qui avait été aboli le 18 mai 1848 par l'Assem-
« blée constituante; mais ce sera le premier impôt que dé-
« truira la première révolution, et il ne contribuera pas peu
« à la hâter. »

— C'est possible. Et après? il faudra le rétablir. Et ainsi de suite : tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit, n'est point anéantie.

« — L'impôt des boissons, dit M. de Girardin, est la clé
« de voûte sur laquelle repose tout le vieil édifice des impôts
« de consommation, c'est-à-dire contre la consommation,
« impôts que Vauban, Smith, Say, Buchanam et l'expérience
« non moins rigoureusement que la science, s'accordent à
« condamner. »

— La clé de voûte des impôts sur la consommation n'est point l'impôt sur les boissons, mais l'ignorance sociale sur la réalité du droit. Vous devez concevoir, Monsieur : que, si tous les économistes, et l'expérience, et la prétendue science, condamnent l'impôt sur les consommations; et que, cependant, il persiste; c'est, qu'il est encore de NÉCESSITÉ SOCIALE. M. de Girardin ne s'imagine pas que son impôt unique pèse exclusivement sur la consommation; et c'est ce que j'aurai l'honneur de lui démontrer de la manière la plus claire. (Voyez les *Théories générales.*)

« — Comme l'expérience de ces soixante années ne le

« prouve que trop, dit M. de Girardin, l'impôt indirect de « consommation retombe *directement* et presqu'entièrement « sur le pauvre. »

— C'est parfaitement vrai, Monsieur, et vous auriez pu ajouter : l'impôt direct également. Mais, c'est inévitable, *absolument inévitable* : tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit, n'est point anéantie.

« — Les impôts de consommation, dit M. de Girardin, « sont essentiellement contraires aux institutions démocra- « tiques. »

— Eh non ! Monsieur, car, n'y ayant de possible, en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, que despotisme et démocratie ou anarchie : sans les impôts de consommation, qui font les révolutions, le despotisme serait éternel. Vous voyez que la démocratie doit être bien reconnaissante envers les impôts sur la consommation. Il est cependant vrai de dire : que la démocratie, voulant abolir ces impôts et ne le pouvant sans augmenter l'anarchie, ramènerait un despotisme quelconque. Vous voyez que tous les deux doivent de la reconnaissance aux impôts sur la consommation.

« — Ainsi, reprend M. de Girardin après l'avoir prouvé, « l'hectolitre de vin, qui, dans l'Yonne, ne coûte au produc- « teur que sept francs cinquante, se trouve à l'arrivée chez « le débitant, porté à vingt-six francs sept centimes. L'im- « pôt élève la valeur vénale de la marchandise de près de « quatre cents pour cent. Le prix se trouve donc presque quin- « tuplé par l'impôt. »

— C'est vrai, Monsieur. Mais croyez-vous que les gouvernements soient assez sots pour ne pas faire autrement, si cela leur était possible ? Si l'on substituait votre nouvel impôt aux anciens, ce serait bien pire encore.

M. de Girardin prouve fort bien : que l'impôt sur les boissons nuit à la consommation ; qu'il nuit à la santé du peuple ; qu'il cause une série d'injustices et de vexations. Eh bien ! qu'il essaie de faire mieux. Je le mets au défi.

« — Pourquoi donc, dit M. de Girardin, DIEU a-t-il fait « de la France, la patrie de la vigne, si ce n'est pour que « tous les travailleurs, ses enfants, boivent du vin ? »

— Je vais vous le dire, Monsieur. Pour que ceux qui n'en boivent pas fassent sentir le besoin d'anéantir l'ignorance de tous, et surtout l'ignorance de ceux qui se croient savants.

M. de Girardin cite ensuite : Buffon, l'abbé Maury, Lamartine, Hume, Brougham, Cobden, Blanqui, et il aurait pu ajouter la raison, contre l'impôt sur le sel, puis il dit :

« — La consommation du sel en France n'est que de six « à sept kilogrammes par tête. A Paris elle est de quatre ki- « logrammes seulement.

« Dans le pays de Bade, elle est de douze kilogrammes ; « en Portugal, de treize kilogrammes ; en Suisse, de quinze « à dix-huit kilogrammes. »

— C'est vrai. Mais Bade, le Portugal et la Suisse n'ont point besoin de cinquante francs d'impôt par tête, *à cause d'un examen plus développé*. Essayez de diminuer l'impôt et vous verrez ! Ce n'est pas le tout de donner des remèdes ; il faut encore ne point donner de poison.

A propos de l'octroi, M. de Girardin cite le passage suivant de M. Léon Faucher :

« — Ne savez-vous pas que tout le monde est mécontent « des bases adoptées pour cet impôt ; qu'il pèse *inégalement* « sur les diverses classes de la population ?

« Comment, il y a dans la population française des con- « tribuables qui paient *trois fois* cet impôt ; il y en a qui ne « le paient qu'*une fois ;* il y en a qui ne le paient pas du tout. « Et vous trouvez que cet état de chose est tolérable ? Et vous « ne voulez pas prévoir qu'un moment viendra, dans un an, « dans deux ans, j'ignore l'époque, où vous serez forcés « par la raison publique à modifier l'assiette de cet impôt.

« ... L'octroi, Messieurs, est la cause principale des mi- « sères qui affligent les populations urbaines. L'octroi ren- « chérit le combustible, l'octroi rend matériellement la vie

« difficile. Lorsqu'un conseil municipal distribue des bons « de pain, lorsqu'il fonde et entretient des hôpitaux, il ne « fait que réparer une partie des malheurs que l'octroi cause; « il restitue aux pauvres une partie des sommes que ceux-ci « ont payées à l'octroi; j'aime mieux, quant à moi, préve- « nir le mal que d'avoir à le réparer. » (*Moniteur*, 1847.)

— Alors, pourquoi M. Léon Faucher n'a-t-il pas aboli l'octroi quand il était au pouvoir? C'est : que la critique est aisée; mais que l'art est difficile.

Après cela, viennent des citations de Vauban, de Montesquieu, de La Rochefoucauld, de Rœderer, de Chabrol, etc., toutes admirables contre l'octroi. Eh bien! essayez d'abolir l'octroi!

Nous arrivons aux douanes.

« — Un congrès, dit M. de Girardin, dont la France pren- « drait l'initiative, serait réuni, etc. »

— Un congrès entre des puissances autonomes, dont toute sanction commune briserait l'autonomie de chacune d'elles! C'est une utopie à la quarantième puissance et bonne tout au plus à être proposée dans un club. Et quand on pense que des personnes distinguées ont assisté à de pareils congrès! il faudrait désespérer de l'ordre au sein de l'humanité : si la nécessité sociale n'était plus forte que toutes les folies des individus!

« — La liberté des échanges ainsi improvisée, continue « M. de Girardin, serait la ruine de l'industrie française; « vous-même l'aviez proclamé en 1846.

« — Oui, en effet, reprend M. de Girardin, la liberté du « commerce avant le terme marqué par le progrès de l'in- « dustrie, serait un coup funeste porté au travail national, « si ce coup n'était pas habilement et vigoureusement paré. »

(*Les* 52, p. 137.)

— Voyons cette parade, et examinons-en la valeur.

« — Mais, continue M. de Girardin, l'abolition *préalable* « de tous les impôts contre la consommation... »

— Je prouverai qu'au sein de l'organisation sociale actuelle, il est absolument impossible, ABSOLUMENT, entendez-vous bien ? de prélever l'impôt autrement que sur la consommation.

De plus : l'impôt de M. de Girardin est *entièrement* porté sur la consommation. Ce qu'il prélève comme assurance sur les terres est payé définitivement *par le consommateur*. Il en est convenu au commencement de son travail ; et, ce qu'il prélève, toujours comme assurance, soit sur l'industrie, soit sur le commerce, est *placé dans la facture*, comme le dit fort bien le passage de Franklin cité par M. de Girardin. Tous les économistes sont d'accord pour reconnaître : que, tous les impôts possibles, retombent définitivement sur le consommateur ; et ils ont parfaitement raison : pour l'organisation sociale actuelle.

« — Car, continue M. de Girardin, abolir les droits qui « grèvent si lourdement le budget du travailleur, c'est aug- « menter indirectement son salaire. »

— Ici, Monsieur, vous vous trompez encore : ce ne serait pas augmenter indirectement les salaires, ce serait les augmenter directement. Du moment que l'impôt ne pèse plus sur la consommation, le travail est libre. Alors, ce n'est plus l'ouvrier qui va présenter ses bras aux capitalistes ; et la concurrence qui l'oblige à les offrir au plus bas prix possible ; c'est le capitaliste qui, à son tour, est obligé d'aller offrir ses capitaux à l'ouvrier ; et la concurrence des capitalistes qui oblige à donner le capital à l'intérêt le plus bas possible. Faire peser l'impôt sur la richesse ; tout est là : *Sous une condition.*

Cette condition, Monsieur, est que la nationalité, où le travail est affranchi, *s'isolera de toute nationalité où le travail est esclave, où le salaire est au plus bas, parce que l'impôt s'y prélève sur la consommation, où le paupérisme existe* ENFIN. Car, s'il y a communication possible entre les deux nationalités, le pays où le travail est libre, se trouvera im-

médiatement ruiné, et sera forcé, pour ne point mourir : de rétablir le paupérisme et l'impôt sur la consommation. Le libre-échange ne peut exister sans causer l'anarchie et le despotisme : que, par l'anéantissement des nationalités; anéantissement qui se fait de soi-même : dès que le besoin de communauté de droit se fait sentir ; et que l'ignorance, sur la réalité du droit, se trouve elle-même anéantie.

« — Nous avons, dit M. de Girardin, en terminant la pre-
« mière partie de son travail, exposé sommairement l'impôt
« tel qu'il est établi ; il nous reste à exposer l'impôt tel qu'il
« doit être transformé.

« Mais, avant de passer à cette seconde partie de notre
« travail, nous résumerons la première par ces mots :

« Plus d'impôt foncier.
« Plus d'impôt personnel et mobilier.
« Plus d'impôt sur les fenêtres.
« Plus d'impôt des patentes.
« PLUS D'IMPÔT SUR LES OBJETS DE CONSOMMATION.
« Plus d'impôt sur le sel.
« Plus d'impôt sur les boissons.
« Plus d'octroi.
« Plus de douaniers. »

— Vous vous trompez, Monsieur. Une assurance sur le capital foncier est un impôt rejeté sur la consommation.

Et tout ce que vous prélèverez : soit sur l'agriculture, soit sur le commerce, soit sur n'importe quoi ; sera toujours rejeté sur la consommation, c'est-à-dire sur le travail, ainsi que le disent tous les économistes avec juste raison : fait dont j'aurai l'honneur de vous exposer la cause d'une manière rationnellement incontestable; fait inévitable; tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit, ne permet point de changer l'organisation sociale actuelle.

## LIII.

La dernière partie du travail de M. de Girardin est intitulée : L'IMPÔT TEL QU'IL DEVRA ÊTRE.

M. de Girardin établit une série d'alinéa commençant par ces mots : NOUS COMPRENONS L'IMPÔT COMME..... Et il cite Sully, Vauban, Colbert, Turgot, Mirabeau, Necker, etc., disant tous : que l'impôt doit peser sur la richesse et non sur le travail; c'est-à-dire sur la matière et non sur l'humanité. Nous disons comme ces messieurs. Seulement, cela n'est possible que lorsque l'ignorance sociale sur la réalité du droit se trouve anéantie. M. de Girardin, lui, dit que c'est possible par son moyen. Nous affirmons le contraire. Reste à voir qui a raison.

« — On ne dira rien de plus ni rien de mieux, ajoute « M. de Girardin, que ce qui a été dit et répété en faveur « de la conservation des impôts tels qu'ils sont établis en « France.

« Eh bien! tout ce qui a été allégué par la nécessité de « les justifier, est effacé par une nécessité supérieure, la né- « cessité de les réformer, la nécessité de les ramener à leurs « véritables principes. »

— Très-bien! Monsieur. Mais comment?

« — La force des gouvernements, dit M. de Girardin, est « en raison inverse du poids des impôts. »

— C'est faux, Monsieur.

En époque d'ignorance et de compressibilité de l'examen, la force des gouvernements est en raison composée : directe du poids des impôts et inverse de l'examen.

En époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité de l'examen, tous les gouvernements sont faibles : parce que

l'équilibre, entre le poids des impôts et l'examen, est devenu impossible.

En époque de connaissance, le gouvernement et l'impôt sont aussi FORTS que possible et indestructibles.

Voyez les *Théories générales.*

« — *Proportionnalité* de l'impôt et *unité* de l'impôt sont « deux termes différents qui, dit M. de Girardin, expriment « la même idée.

« C'est ce qui ne saurait être sérieusement contesté.

« Donc, tous les défenseurs de l'impôt proportionnel sont, « beaucoup peut-être sans le savoir, des partisans de l'impôt « unique.

« Mais l'impôt unique, ainsi généralement et presqu'unani- « mement admis, quelle en sera, quelle en devra être la base?

« Sera-ce la *consommation?*

« Sera-ce le revenu?

« Sera-ce le capital? »

— D'abord, l'impôt est actuellement *unique :* puisqu'il est exclusivement prélevé sur la consommation.

Ensuite, sous le rapport de propriété, l'impôt ne peut être unique : car il y a propriété foncière et propriété mobilière. Tout cela est logomachie.

Je vais maintenant répondre aux questions de M. de Girardin.

La consommation, prise comme base de l'impôt, est la source du paupérisme. Vous en convenez.

De plus : l'impôt, quel qu'il soit, qu'il soit frappé sur le revenu, ou qu'il le soit sur le capital, *pèse exclusivement sur la consommation, sur le travail, et reste source de paupérisme :* tant que l'ignorance sociale n'est point anéantie. Voyez les *Théories générales.*

« — S'il y a un impôt, dit M. de Girardin, qui soit essen- « tiellement improportionnel, essentiellement progressif en « raison inverse des facultés contributives, c'est l'impôt sur « la CONSOMMATION, c'est l'impôt qu'on appelle indirect. »

— Il en est de même pour l'impôt direct, qui, *selon vos propres citations,* se remet toujours dans la facture. Et, votre *assurance* se remet également dans la facture.

Ici, nouvelles citations de tous les économistes pour prouver : que l'impôt sur la consommation, sur le travail, est la source du paupérisme. Nous sommes d'accord. Passons et arrivons au but le plus tôt possible.

« — Plus d'impôt sur la consommation, s'écrie M. de « Girardin! la vie à bon marché. » (*Les* 52, n° XIII, p. 212.)

— L'expression *la vie à bon marché* est une logomachie. Tout prix de marchandise est relatif à deux éléments : le capital; et le travail.

Le bon marché relatif au travail, c'est l'esclavage des travailleurs; le bon marché relatif au capital, c'est la liberté du travailleur. Voyez les *Théories générales.*

Maintenant, viennent une foule de citations pour prouver : que l'impôt sur le revenu pèse actuellement sur la consommation, sur le travailleur.

Nous sommes d'accord. Passons, et tâchons d'arriver au but.

Arrêtons-nous, néanmoins, pour citer un excellent passage de M. de Girardin, passage qui le met au-dessus de tous les économistes qui ont traité de l'impôt.

« — La Constitution, dit-il, est formelle; elle dit que cha-
« cun contribue à l'impôt en proportion de ses *facultés* et de
« sa *fortune.*

« La Constitution donne donc pour base à l'impôt la for-
« tune.

« La Constitution dit : proportionnel aux *facultés;* elle ne
« dit pas proportionnel aux *nécessités.*

« Par *facultés,* que faut-il entendre?

« Lorsqu'on évalue le revenu de la France de dix à douze
« milliards, comment l'évalue-t-on? — En confondant le
« *salaire* soit avec la *rente* soit avec le *profit*, pour en com-
« poser le revenu; les *nécessités* avec les *facultés.* Taxer la

« rente et le profit comme cinq, et le salaire comme cinq,
« ainsi que cela aurait lieu si l'impôt sur le revenu était
« adopté, autant vaudrait conserver l'impôt direct et pro-
« gressif sur la consommation. »

— Très-bien ! Monsieur; mieux que tout ce qui a été dit jusqu'à présent. Malheureusement, M. de Girardin ne sait pas encore : que, pour aussi longtemps que l'ignorance sociale n'est point anéantie, taxer la rente et le profit comme cinq et le salaire comme cinq, c'est le salaire qui paie dix; tandis que la rente et le profit ne paient RIEN. Voyez les *Théories générales.*

Voici qui est, s'il est possible, plus admirable encore :

« — L'impôt sur le *salaire*, dit M. de Girardin, c'est l'im-
« pôt direct sur le *travail.* Tout impôt sur le *travail* est un
« impôt *contre* la consommation. »

— Bravissimo! Monsieur. Hélas! vous ignorez encore : que, pendant toute époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, l'impôt pèse nécessairement, exclusivement sur le salaire, sur le travail. Voyez les *Théories générales.*

Malheureusement, après s'être élevé si haut, M. de Girardin va retomber de toute sa hauteur.

« — Mais, se fait-il objecter, quelque forme qu'il revête,
« quelque nom qu'il prenne, finalement l'impôt sera toujours
« un tribut indirect prélevé sur le travail et qui entrera en
« compte dans la fixation du salaire. »

— L'objection est incontestable : pour aussi longtemps que l'ignorance sociale n'est point anéantie. Voyez les *Théories générales.*

Cette objection, M. de Girardin va la trouver *indigne* de réfutation.

« — Par sa banalité, dit-il, cette objection échappe à une
« réfutation sérieuse : qu'il soit direct ou indirect, perçu à sa
« source ou à son embouchure, sur la production ou sur la
« consommation, TOUT IMPÔT GRÈVE LE TRAVAIL..... »

— Vous oubliez, Monsieur, avoir dit à la page précédente :

que tout impôt *sur* le travail est un impôt *contre* la consommation.

Dès que l'ignorance sociale est anéantie, l'impôt pèse exclusivement sur la richesse, et pas l'ombre d'un atome ne grève le travail, quand même l'impôt serait frappé sur le travail. Alors l'ouvrier mettrait l'impôt dans son salaire aux dépens du capitaliste, comme actuellement le contribuable met l'impôt dans sa facture au détriment du consommateur.

« — La France ne consomme pas, dit M. de Girardin. « Faire qu'elle consomme, voilà le problème qu'il faut ré- « soudre, et que résout, en effet, l'abolition de toutes « les taxes directes sur la consommation, le travail ou le sa- « laire. »

— C'est vrai, Monsieur. Mais c'est absolument impossible: tant que l'ignorance sociale n'est point anéantie; ce qui anéantit, et peut seul anéantir, l'organisation sociale actuelle.

M. de Girardin achève d'écraser l'impôt sur le revenu. Il a raison. Mais, tout ce qu'il dit, si énergiquement, contre cet impôt, écrase de même, de tout son poids, l'impôt sur le capital.

Nous arrivons à l'impôt sur le capital.

« — L'impôt tel que nous le comprenons, dit M. de Girar- « din, c'est le pôle opposé à L'IMPÔT SUR LE REVENU, c'est « L'IMPÔT SUR LE CAPITAL. »

— Votre impôt sur le capital, Monsieur, *pèse sur le travail et la consommation,* comme l'impôt sur le revenu.

« — Quelle différence si grande, se fait demander M. de « Girardin, peut-il y avoir entre l'impôt sur le revenu et l'im- « pôt sur le capital? »

Et M. de Girardin répond :

« — Immense! incalculable! vous allez le voir. »

— Ah! nous allons le voir. Eh bien! nous allons vous prouver, en très-peu de lignes : que, votre impôt sur le capital, c'est l'impôt sur la consommation.

Le capital est foncier ou mobilier.

De votre aveu, l'impôt sur la terre est payé par la consommation.

De votre aveu, tout impôt sur l'industrie ou le commerce est placé dans la facture, pèse sur la consommation.

Donc : *votre impôt sur le capital pèse sur la consommation.*

C'est que, tant que le sol reste aliéné, l'impôt, de quelque manière qu'il soit prélevé, pèse exclusivement sur le travail; et que, lorsque le sol est entré à la propriété collective, par l'anéantissement de l'ignorance sociale, l'impôt, alors, et seulement alors, *pèse exclusivement sur le capital.* Voyez les *Théories générales.*

Après cela, vient un entortillage qui ne dit rien, puis M. de Girardin ajoute :

« — Si la richesse d'un pays est en raison de la vitesse « imprimée à la circulation monétaire, sous toutes les formes, « l'impôt le meilleur sera *incontestablement* celui qui com- « muniquera au travail et à toutes les transactions l'activité la « plus grande. »

— L'impôt le meilleur est celui que vous dites, Monsieur, et cet impôt est le pôle opposé au vôtre, qui pèse exclusivement sur la consommation. Quant à la richesse d'un pays, elle est : en raison directe du paupérisme, tant que l'ignorance sociale n'est point anéantie; et en raison des développements de l'intelligence et de la population, dès que cette même ignorance est anéantie.

« — Pour base de l'impôt, prenez le capital, dit M. de « Girardin : aussitôt le capital qui dormait se réveille, le « capital qui travaillait redouble d'efforts et stimule le crédit. »

— Bien, Monsieur; et les richesses des forts augmentent, comme le paupérisme des faibles; puis l'excès de mal des masses incendie le monde.

Quant au crédit réel, non éphémère, non résultat d'une force momentanément triomphante, n'y comptez pas. L'ignorance sociale, en présence de l'examen, tue le crédit.

« — Il n'est pas un contribuable, dit M. de Girardin, si « bornée que soit son intelligence ou son instruction, si « faible que puisse être son capital, qui ne se rende facile- « ment compte que s'il paie un pour cent sur un capital de « vingt mille francs, il ne sera pas indifférent que ce capital « soit employé en achat de *terres* produisant trois pour cent, « ou en achat de *rentes* sur l'État produisant cinq pour cent, « puisque dans le premier cas, l'impôt équivaudra au *tiers* « du revenu, et dans le second cas au *cinquième.* »

— Et qui paie la rente, tant qu'il y a une dette publique? Le travail, la consommation. Et alors au lieu de payer trois, le travail paie cinq.

LE CRÉDIT DE L'ÉTAT, C'EST L'ESCLAVAGE DES MASSES (1).

L'utopie de M. de Girardin est celle du Saint-Simonisme, la domination du capital. Ces messieurs veulent baser la stabilité de l'ordre sur le crédit; au lieu de baser le crédit sur la stabilité de l'ordre.

Du reste ces messieurs se trompent; et, à cet égard, l'empirisme bourgeois en sait plus qu'eux. Si aujourd'hui le système de M. de Girardin se trouvait appliqué, demain la rente tomberait à cinquante et après-demain à vingt-cinq. Ajoutez un léger excès de force à ce qu'un fil tiraillé peut supporter, et le fil se brise.

Je parcours une foule de pages pour chercher comment l'impôt de M. de Girardin ne pèse point sur la consommation, et je ne trouve que des digressions sur Carthage, Venise, la Hollande et l'Angleterre. Puis des plaintes sur le morcellement du sol. Quand M. de Girardin me fera l'honneur de me demander mes preuves, je lui démontrerai : qu'aux XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles le sol était infiniment moins morcelé qu'à présent : sauf une faible fraction, faible, entendez-vous,

(1) M. de Girardin lui-même a dit : « *L'inscription universelle c'est l'É-* « *tat prêtant et n'emprunt plus.* » Et, pour lui, inscription universelle et bien-être universel sont synonymes.

qui se trouve pulvérisée. M. de Girardin me ferait plaisir de me demander ces preuves, et je ne lui en donnerai que d'*officielles*.

Nous cherchons une preuve que l'impôt de M. de Girardin ne pèse pas sur la consommation; en voici une!

« — Découvrir le numéraire là où il gît, pour le reporter « là où il manque, savoir l'arracher à l'immobilité et le con- « traindre à entrer dans la circulation : en cela consistent « la science économique *appliquée,* L'ART DE L'IMPÔT en- « core si imparfaitement compris. »

— C'est excellent pour porter la domination du capital au *nec plus ultrà* possible, augmenter la richesse des forts et le paupérisme des faibles!

Après cela, M. de Girardin cite M. Quinet, Machiavel et Sismondi, à propos de l'impôt sur le capital et à propos de l'Italie. Est-ce que le paupérisme a jamais cessé d'exister en Italie? Or, dès que l'impôt cesse de peser sur la consommation, le paupérisme cesse d'exister.

Au lieu de cet entortillage, qui ne dit rien, il aurait mieux valu rechercher : quand, comment et pourquoi l'impôt pèse sur le travail, pèse sur la consommation; quand et comment l'impôt peut ne plus peser sur la consommation. C'est ce que j'ai fait de la manière la plus claire. Prouvez, si vous le pouvez, que mes preuves sont obscures.

Après cela vient une excellente chose :

« — Nécessité, dit M. de Girardin, équivaut à possibilité. »

— C'est très-vrai, Monsieur. Il y a actuellement nécessité à ce que l'impôt ne se prélève plus sur la consommation, et c'est précisément ce qui rend impossible l'application de votre système d'impôt.

« — Quel est l'actif de la France, dit M. de Girardin? « Quel est son passif? De quoi se compose son actif net? « Sur quelles garanties repose sa dette inscrite? Quels gages « a-t-elle encore à offrir en cas d'emprunt à contracter? QUI « PROFITE DE L'IMPÔT? QUI DOIT LE PAYER? QUI LE

« PAIE? Quelle influence exerce-t-il sur la production et la « consommation? Les stimule-t-il, ou les entrave-t-il? A « quelles plaintes fondées donne-t-il lieu? Quel incendie « clandestin fait-il couver? Quels ravins ignorés creuse-t-il? « Comment se combine-t-il avec la misère? Quelle aigre fer- « mentation entretient-il au fond de la société? Quelles ha- « bitudes de fraudes fait-il naître? Que coûte-t-il de percep- « tion? De quelles réformes est-il susceptible dans l'ordre « social nouveau, qui est au passé ce que l'aube est à la « nuit? Voilà ce qu'avant tout l'Assemblée constituante, dès « le 5 mai 1848, aurait dû examiner, afin que la Constitution « ne promît que ce que le gouvernement pourrait tenir. »

— Oui, et c'est aussi ce que M. de Girardin aurait dû *examiner;* si, cependant, examiner et résoudre sont une seule et même chose.

M. de Girardin aurait pu rétrécir son programme d'examen, et le réduire aux proportions suivantes :

Quelle est la source du paupérisme? Le paupérisme doit-il être anéanti sous peine de mort sociale? Comment le paupérisme peut-il être anéanti?

M. de Girardin, qui ne voit dans le monde que des rentes sur l'État, se demande :

« — Est-ce que les rentes sur l'État n'ont pas pour hypo- « thèques générales et privilégiées, toutes les propriétés in- « dividuelles? ..... Le véritable propriétaire du sol c'est le « rentier sur l'État. *On ne le sait pas assez.* »

— Hélas, Monsieur! ceux qui ont subi toutes les banqueroutes faites par les États européens depuis moins d'un siècle, *ne le croyaient que trop.* Tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est point anéantie, le vrai propriétaire de tout, c'est LA FORCE. Et, vous savez, combien, en présence de l'examen, la force change souvent de point d'appui.

« — Il y a une Bourse, dit M. de Girardin, pour les in- « scriptions de rentes sur l'État, où l'on est toujours sûr de « trouver des acheteurs. »

— Trouvez donc des acheteurs, le lendemain d'une révolution, ou le lendemain d'une banqueroute.

Et voilà comment M. de Girardin prouve : que son impôt ne pèse pas sur la consommation!

« — Assez longtemps, dit M. de Girardin, les gouverne-
« ments ont été constitués principalement dans l'intérêt de
« la classe qui possède; il est temps de les constituer prin-
« cipalement *dans l'intérêt de la classe qui ne possède pas,*
« à moins qu'on ne préfère s'exposer à ce que celle-ci dé-
« truise tout ce qui existe et fasse rétrograder la civilisation
« jusqu'à la barbarie. »

— Ainsi, Monsieur, votre impôt *conserve une classe qui ne possède pas, et qui,* tant qu'elle existe, *est toujours d'autant plus nombreuse que la richesse nationale est plus considérable.* Ce que vous dites là, Monsieur, est, en deux mots, la condamnation de votre système, mis en présence de l'examen.

## LIV.

M. de Girardin pose partout en principe : que son impôt ne pèse point sur la consommation, et il ne le prouve nulle part : ce qui, en effet, est impossible. Après cela, il se fait des objections qu'il réfute, mais qu'il réfute mal,

*Objection.*

« — N... a deux millions de fortune, et voici son inven-
« taire.

*Valeurs.*

« Une terre de huit cent mille francs, rapportant trois pour cent . . . . . 24,000
« Une inscription de rente cinq pour cent valant
« huit cent mille francs achetée au pair . . . . . 40,000
« Tableaux et objets d'art, valant trois cent
« mille francs . . . . . néant
« Mobilier valant cent mille francs . . . . . néant

« Total : valeur deux millions ; revenu . . . . 64,000

« N..., pour deux millions de capital ne lui produisant
« que soixante-quatre mille francs de rente, paiera donc
« une assurance annuelle de vingt mille francs, qui réduira
« son revenu à quarante-quatre mille francs. Il paiera donc
« trois mille francs par an à raison de sa galerie de tableaux
« et d'objets d'art. . . . . Est-ce juste? etc. »

*Réponse.*

« Si N... ne trouve pas son revenu suffisant, ainsi ré-
« duit, eh bien ! ne sera-t-il pas entièrement libre de donner
« un autre emploi à son capital. »

— C'est-à-dire d'acheter de la rente. Essayez de mettre

l'impôt sur la rente et vous tomberez instantanément : et devant la rage du bourgeois; et devant la misère du pauvre.

Puis M. de Girardin ajoute :

« — S'il ne se trouve pas assez riche pour payer trois « mille francs par an la satisfaction d'un goût ou la conser- « vation d'un luxe, il en sera quitte pour vendre tout ou « partie de sa galerie de tableaux..... »

— Et quel est celui qui l'achètera? Un fou. C'est là reculer vers une barbarie sans exemple.

M. de Girardin en convient. Mais il répète : que l'impôt ne pèsera plus sur la consommation. C'est ce qu'il aurait fallu prouver, au lieu de parler de tableaux.

Puis M. de Girardin ajoute :

« — Le capital, contraint par la nécessité de courir après « le revenu, mettra plus d'empressement à *associer sa puis-* « *sance à celle du travail.* »

— Associer le capital au travail, c'est associer le bien au mal, l'être au néant. Il faut que l'un ou l'autre domine : sous peine de mort sociale. Voyez les *Théories générales.*

« — Sortir de l'absolu, dit M. de Girardin, c'est tomber « dans l'arbitraire. »

— C'est vrai, Monsieur. Mais, pour un matérialiste, l'absolu est une sottise; car, les immatérialités seules, s'il y en a, sont absolues. Pourquoi mettez-vous un cheval à votre carrosse, un cheval qui, selon vous, souffre comme vous? Par l'arbitraire, parce que vous êtes le plus fort. Alors, pourquoi ne pas y mettre un nègre? Pourquoi ne vous mettrais-je pas au mien, moi, si j'en ai un, et si je suis plus fort que vous?

« — Pour que l'argent soit à bon marché, dit M. de Gi- « rardin, que faut-il? Il faut que l'impôt agisse sur le capi- « tal comme l'éperon agit sur le cheval dont il accélère la « vitesse. »

— Oui, Monsieur, pour augmenter l'exploitation du faible, parce que le fort met l'impôt dans sa facture de consomma-

tion. Ce qu'il faut, pour que l'argent ou le capital soit à bon marché, c'est : que le travail domine le capital. Voyez les *Théories générales.*

« — Non-seulement, dit M. de Girardin, l'impôt sur « le capital a pour effet d'abaisser naturellement l'intérêt de « l'argent, mais encore il a pour résultat d'élever indirecte- « ment le taux du salaire : c'est là un double avantage que « n'a pas l'impôt sur le revenu. »

— Non, non, et mille fois non. Votre impôt élèvera le taux de l'argent : parce que la consommation diminuera ; et le salaire diminuera : comme la diminution de la consommation ; et comme l'accroissement de paupérisme et d'exploitation.

« — L'impôt sur le revenu, dit M. de Girardin, atteint les « *personnes* et les *choses,* l'impôt sur le capital n'atteint que « les choses et jamais les personnes. »

— Erreur. Votre impôt sur le capital, comme l'impôt sur le revenu, *n'atteint que les personnes et jamais les choses.* Voyez les *Théories générales.*

« — Que l'on y prenne garde, dit M. de Girardin : il est « de l'essence de *l'impôt sur les personnes* d'être inévitable- « ment tôt ou tard *progressif;* comme il est de l'essence de « *l'impôt sur les choses* d'être exclusivement *proportionnel.* »

— C'est parfaitement vrai. Mais j'ai prouvé, dans les *Théories générales* que l'impôt, même prélevé sur les choses, pèse exclusivement sur les personnes : tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est point anéantie ; et que l'impôt, même prélevé exclusivement sur les personnes, pèse exclusivement sur les choses : dès que l'anéantissement de cette ignorance permet au sol d'entrer à la propriété collective. C'est à M. de Girardin à prouver clairement et sans ambage : que mes preuves ne valent rien.

« — Point de grands mots, dit M. de Girardin : en fait « d'impôts, il n'y a d'*immoral* que celui qui encourage le

« mensonge et la fraude, échappe à l'absolu et se réfugie « dans l'arbitraire. »

— D'abord, M. de Girardin ne devrait point parler de *moral* et d'*immoral,* lui qui ne reconnaît ni bien ni mal absolu. Il ne devrait point parler d'absolu, en sa qualité de matérialiste, n'y ayant aucun absolu dans la matière, mais seulement du relatif. Ensuite, et sans aucune espèce de grands mots, l'impôt de M. de Girardin encourage la fraude et le mensonge, en ce qu'il ne peut atteindre les lingots enterrés, et frappe les objets d'art dans une galerie. De plus, cet impôt se réfugie dans l'arbitraire au point de chercher, ainsi que nous le verrons plus loin, à fixer arbitrairement le salaire. Ce qui, du reste, est aussi possible : que de fixer le cours du soleil.

M. de Girardin fait ensuite un parallèle entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le capital. Ce parallèle est faux d'un bout à l'autre.

« — Si l'impôt, tel que nous le comprenons, dit ensuite « M. de Girardin, et tel que nous le définissons, ne réunit « pas tous ces avantages, IL N'EN A AUCUN. »

— C'est vrai : il n'a aucun des avantagés énumérés. Mais il aurait celui d'accélérer considérablement l'anarchie.

« — Si, continue M. de Girardin, il n'est pas parfaitement « juste, il est absolument faux. »

— C'est vrai, il est absolument faux.

« — S'il n'est que meilleur, continue M. de Girardin, il ne « vaut rien. »

— C'est vrai : il ne vaut absolument rien.

Du reste, il faut savoir gré à M. de Girardin d'avoir reconnu : ce que l'impôt doit être, *actuellement,* sous peine de mort sociale.

« — Tel qu'il est établi, ajoute M. de Girardin, l'impôt, « afin de décharger ceux qui possèdent de la moitié du far- « deau, fait peser la moitié de l'assurance à ceux qui ne pos- « sèdent pas. »

— M. de Girardin se trompe : c'est la totalité du fardeau que supporte le travail; et la propriété ne paie rien, sinon en apparence.

« — Est-ce juste? ajoute M. de Girardin. Puis il met en « note le passage suivant de Necker :

« « En arrêtant sa pensée sur la société et sur ses rapports, « on est frappé d'une idée générale qui mérite bien d'être « approfondie : c'est que *presque toutes les institutions ci-« viles ont été faites pour les propriétaires*. On est effrayé, « en ouvrant le Code des lois, de n'y découvrir partout « que le témoignage de cette vérité. On dirait qu'un petit « nombre d'hommes, APRÈS S'ÊTRE PARTAGÉ LA TERRE, « ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, « comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se dé-« fendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, « après avoir établi des lois de propriété, de justice, de li-« berté, on n'a presque rien fait, encore, pour la classe la « plus nombreuse des citoyens. Que nous importent vos lois « de propriété? pourraient-ils dire : nous ne possédons rien. « Vos lois de justice? Nous n'avons rien à défendre. Vos « lois de liberté? Si nous ne travaillons pas demain, nous « mourrons. » NECKER (1788).

— Eh bien! Monsieur, votre impôt sur le capital aurait cela de bon : qu'il porterait le mal à son comble. Une effroyable anarchie en serait le résultat.

« — Nous ne voulons d'impôt, dit M. de Girardin, ni sur « la chose, ni sur la personne. »

— C'est à la page 326 que se trouve cette proposition que je ne veux point qualifier. Voici sur quoi M. de Girardin la fonde :

« — Le propre de l'impôt, dit M. de Girardin, c'est d'être « forcé.

« Le propre de l'assurance, c'est d'être volontaire. »

— Elle est jolie, votre assurance volontaire. Et la préemp-

rationnel, c'est-à-dire seul moral, si raison et morale sont une seule et même chose.

Si vous aviez vulgarisé l'instruction enseignant :

Qu'il n'y a ni bien ni mal, ni juste ni injuste, ni droit ni devoir, qu'il n'y a que des *risques* relatifs à cette vie ;

Instructions qui sont les vôtres, quelles seraient, croyez-vous, les suites de cette vulgarisation? Quant aux fruits, ils se borneraient à un seul : l'ANARCHIE.

### INTENTIONS.

« — Suffit-il donc, dit M. de Girardin, pour empêcher le « mal et faire le bien, d'être animé de bonnes intentions? « Les mieux intentionnés sont-ils toujours les plus éclai- « rés? » (*Les* 52, n° II, p. 23.)

— Hélas! non. Et celui qui douterait des bonnes intentions de M. de Girardin serait bien coupable.

### INTIMIDATION.

— « L'intimidation, dit M. de Girardin, est un principe « usé qui a fait son temps. » (*Idem,* n° I, p. 127.)

— Pour produire une stabilité durable, c'est vrai. Néanmoins, tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est point anéantie, l'intimidation, même en présence de l'examen, reste la seule base sur laquelle puisse s'appuyer le seul ordre possible alors, un ordre éphémère.

### LIBERTÉ.

Rien n'embarrasse un auteur, comme d'écrire sur une chose dont il n'a qu'une idée vague, obscure, indéterminée. C'est ce qui devait arriver à M. de Girardin, en parlant de liberté.

Cela devait être : Pour parler clairement de la liberté, socialement considérée, il faudrait avoir une idée claire de la liberté individuellement considérée. Et M. de Girardin, en

niant le bien et le mal, le juste et l'injuste, le droit et le devoir, en professant le matérialisme enfin, nie également la liberté. Pour lui, la liberté, individuellement considérée, ne peut être que celle de satisfaire tout ce que ses passions, ses préjugés lui diront être raisonnable; et jamais les passions ne manquent de raison pour tout justifier : vol, incendie ou assassinat. Pour M. de Girardin, la liberté, individuellement considérée, ne peut donc être : que l'esclavage sous le joug des passions.

Dans ce cas, la liberté, socialement considérée, sera : l'esclavage de tous et de chacun, sous le joug des passions. C'est l'enfer réalisé.

Si la liberté n'est pas, ne doit pas être, ne peut pas être : l'*esclavage sous le joug des passions;* elle n'est, elle ne doit être et ne peut être : que l'*esclavage volontaire sous le joug de la raison.*

Mais, tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit ne permet point de démontrer : que le matérialisme, négation du droit, négation de toute liberté, négation de toute raison plus qu'apparente, n'est lui-même qu'une apparence et non la vérité : l'esclavage volontaire, sous le joug de la raison, est impossible : parce que le matérialisme nie la liberté, nie la raison; et que, si même liberté et raison se trouvaient hypothétiquement admises, il serait encore impossible d'obéir à la raison : parce qu'il est alors impossible de distinguer ce qui est ordonné par la raison réelle, de ce qui est ordonné par la raison apparente. Il est enfin un dernier argument pour empêcher, alors, de se soumettre à une raison quelconque, c'est : qu'en présence de l'ignorance sociale et de l'incompressibilité d'examen, toute raison est privée de sanction autre que la force; et que, dès lors, rien ne s'oppose à ce que le plus fort ne satisfasse complétement toutes ses passions.

Nous allons voir que cette indétermination du mot *liberté* a causé tous les embarras dans lesquels M. de Girardin s'est trouvé à cet égard. Observons surtout : que, s'il a erré, toujours chez lui les meilleures intentions ont été patentes; et

que jamais le courage ne lui a manqué pour défendre le faible contre le fort. C'est une justice que ses ennemis ne peuvent lui refuser; et que ses amis ne doivent jamais cesser de lui rendre.

## LV.

### LIBERTÉ (suite).

« — Nous définissons l'ordre, dit M. de Girardin : — L'é-
« quilibre parfait entre la liberté et l'autorité. »

(*Les* 52, n° 1, p. 10.)

— Nous venons de voir : que, M. de Girardin n'a aucune idée claire du mot liberté. Nous avons vu, en traitant de l'autorité : qu'il n'a également aucune idée claire du mot autorité. Comment voulez-vous que M. de Girardin ait une idée claire de l'ordre?

L'ordre, c'est l'obéissance volontaire : soit à l'autorité réelle; soit à ce qui est *socialement* considéré comme autorité réelle.

M. de Girardin doit concevoir : qu'en époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité de l'examen; époque où aucune autorité illusoire ne peut plus être socialement acceptée; et, où l'autorité réelle ne peut l'être encore; aucun ordre social ne reste possible : jusqu'à ce que l'autorité réelle puisse être socialement acceptée.

Ordre et liberté : ont toujours été la devise de M. de Girardin. Avec un peu de réflexion il verrait, qu'à l'époque où nous sommes : il n'y a de prétendu ordre éphémère possible, que par un despotisme; et de prétendue liberté éphémère possible, que par l'anarchie.

« — L'ordre qui n'est pas cet équilibre parfait, ajoute
« M. de Girardin, n'existe qu'en apparence. Il porte un nom
« qu'il usurpe. C'est de l'oppression déguisée. »

— C'est vrai. C'est du *despotisme*. Mais, la liberté qui existe alors, ou que l'on croit exister, n'est également liberté qu'en apparence. Elle porte un nom qu'elle usurpe. Son vrai nom, à elle, est : *anarchie*.

« — Le pouvoir sans la liberté, dit M. de Girardin, c'est « le despotisme.

« La liberté sans le pouvoir, c'est l'anarchie. »

— Si M. de Girardin avait eu des idées claires, il aurait dit :

« Le pouvoir, sans la liberté de l'examiner, c'est du des- « potisme.

« La liberté, qui n'est point l'obéissance au pouvoir réel, « c'est l'anarchie. »

« — Le pouvoir avec la liberté, continue M. de Girardin, « c'est la justesse de l'équilibre, la SOUVERAINETÉ DE LA « RAISON..... le droit à l'état de fait. »

— Très-bien ! Monsieur, excepté le mot équilibre qui est mauvais : car la soumission n'est pas un équilibre. Mais comment l'ignorance : qui nie la raison, qui nie le droit, qui ne saurait même distinguer la raison de l'erreur, le droit du despotisme ou de l'anarchie, pourrait-elle réconnaître la *souveraineté d'une raison absolument dépourvue de sanction?*

Maintenant, écoutez M. de Girardin, il mérite toute attention.

« — La liberté, dit-il, qui ne doit qu'à la défaite du pou- « voir les triomphes, quels qu'ils soient, qu'elle a rempor- « tés, la liberté qui n'est pas l'accord sincère du *droit* et du « *fait* marquant le progrès du temps, la maturité de la raison, « l'âge de majorité politique accompli pour une nation, est « une liberté fugitive, suspecte et ombrageuse, menaçante et « menacée; ce n'est pas la liberté, c'est une bataille perdue, « c'est une revanche à prendre, c'est une réaction; ce n'est « pas un germe. Malheur au pouvoir qui se souvient qu'il a « été vaincu, et qui n'a accepté la liberté que comme une ca- « pitulation. »

— Si M. de Girardin avait eu des idées nettes de l'ordre, du pouvoir et de la liberté, il aurait reconnu : que la liberté ne peut être l'accord sincère du droit et du fait, à une époque où M. de Girardin lui-même nie le droit; à une époque où, même entre ceux qui admettent un droit, il n'y a pas deux

hommes d'accord sur l'idée qu'ils se font du droit; à une époque où toute sanction du droit, autre que la force, se trouve niée, même par une prétendue science. Quant à la maturité de la raison, le matérialisme en est un singulier indice; et l'état de majorité politique où le droit ne formule son expression que par la force brutale ou le nombre, se nommerait bien mieux l'état de démence politique.

Écoutez! ce n'est pas moi qui vais parler, c'est M. de Girardin :

« — La liberté, dit-il, est fidèlement représentée par l'arbre « qui porte son nom. Ni racines qui poussent; ni feuilles « qui verdissent. » (*Les* 52, n° I, p. 128.)

— Consolez-vous, monsieur de Girardin, l'arbre dont vous parlez, n'est point l'arbre de la liberté, mais celui de l'anarchie. Et, ce poteau de l'anarchie surgit alternativement avec l'épée du despotisme : tant que l'arbre réel de la liberté, ayant ses racines dans la science, ne porte point pour fruits : la distinction parfaite entre le bien et le mal tant individuel que social; et la certitude, que le bien et le mal ont une sanction éternelle, inévitable.

« — La liberté contestée, dit M. de Girardin, c'est l'agita- « tion permanente. » (*Idem,* n° II, p. 29.)

— Très-bien! Monsieur. Mais, comment voulez-vous que la liberté ne soit pas contestée : quand, pas deux hommes ne sont d'accord sur la valeur de cette expression; et que la liberté se trouve elle-même niée par une prétendue science matérialiste, ne trouvant de contradicteurs que parmi les hommes à préjugés?

« — La liberté illimitée, dit M. de Girardin, est le terme « auquel il faut, par le temps des révolutions périodiques, « se presser d'arriver.

« Mais la liberté illimitée, c'est l'anarchie!

« Erreur profonde! Erreur fatale!

« L'anarchie n'existe en bas que lorsqu'elle existe en haut;

« l'anarchie n'est dans la rue que lorsqu'elle est dans le pou-
« voir. » (*Les* 52, n° IV, p. 37.)

— Parfait! Monsieur. La liberté illimitée ou non limitée par les passions, c'est l'obéissance complète à ce que la raison ordonne, c'est la liberté limitée par la raison. Mais, est-elle possible quand l'anarchie est en haut? Et, l'anarchie n'est-elle pas en haut, au sein de la prétendue science, quand des hommes comme vous nient le droit, et prétendent que la liberté n'est que le droit à l'état de fait? L'anarchie est en haut, Monsieur : dès que l'ignorance sociale sur la réalité du droit se trouve en présence de l'incompressibilité de l'examen; et l'anarchie, comme la foudre, part d'en haut et pénètre jusque dans la profondeur des abîmes.

« — Quand l'ordre est en péril, dit M. de Girardin, nous
« sommes avec l'ordre; quand la liberté est en danger, nous
« sommes avec la liberté. » (*Idem,* n° V, p. 70.)

— Nous rendons toute justice aux intentions et au courage de M. de Girardin. Seulement, si M. de Girardin avait eu des idées nettes sur l'ordre et la liberté, il aurait su : que l'ordre, qui n'est pas le despotisme, n'est jamais en péril en présence de la liberté réelle; et que la liberté, qui n'est point l'anarchie, n'est jamais en danger en présence de l'ordre non basé sur le despotisme. Mais, l'ordre et la liberté sont absolument impossibles : en présence de l'ignorance sociale et de l'incompressibilité de l'examen.

« — Pendant combien de temps encore, dit ailleurs M. de
« Girardin, la fausse distinction établie entre ces deux mots :
« *licence* et *liberté,* condamnera-t-elle la France aux révolu-
« tions et à la décadence? » (*Idem,* n° XXI, p. 46.)

— Je vais répondre à cette question de M. de Girardin : Aussi longtemps que ce qui appartient à la raison réelle ne sera point scientifiquement et socialement distingué de ce qui n'appartient qu'à la raison illusoire, à l'ignorance, aux préjugés.

« — La première condition de la liberté, dit encore M. de « Girardin, c'est de n'être pas le privilége de quelques-uns. »
(*Les* 52, p. 61.)

— Et comment voulez-vous que la liberté, ou ce que l'ignorant nomme liberté, ne soit pas le privilége des forts : quand il n'existe aucune communauté d'idées sur le droit; aucune sanction du droit autre que la force; et que la prétendue science n'est autre que la négation du droit?

« — Croyez-le bien, dit encore M. de Girardin : par la « liberté seule on éteindra les révolutions. » (*Idem*, p. 62.)

— Éteindre les révolutions! tant que la société se trouve sans communauté d'idées sur le droit! tant qu'elle n'a de sanction que la force! tant que votre prétendue instruction, niant le droit, rend tout honnête homme un imbécile! C'est vouloir éteindre le feu avec de l'huile et de la poix.

« — Qu'on laisse pendant une année, dit encore M. de « Girardin, toutes les libertés s'exercer dans leur plénitude, « et l'on n'entendra jamais plus parler d'elles. »

— Excepté pour les avoir en horreur. Le gouvernement, assez sot pour tenter cette expérience, ne vivrait pas une année; et l'histoire du monde entier est là pour le prouver. Quand on veut contredire l'histoire tout entière, il faudrait au moins s'appuyer sur la raison s'imposant à tous par son incontestabilité. Et vous, vous ne vous appuyez que sur votre autorité personnelle.

« — Les hommes, dit plus loin M. de Girardin, se dis- « putent la terre qu'ils partagent; ils ne se disputent pas l'air « qu'ils respirent. Respirons la liberté et ne nous la parta- « geons pas. Toute discussion cessera. » (*Idem*, p. 98.)

— Essayez donc de respirer le vide! Et, en époque d'ignorance sur la réalité du droit, la liberté c'est le vide.

« — Entre la liberté, comme aux États-Unis et la liberté « comme en Russie, nous n'avons rien épargné, dit M. de « Girardin, études, méditations, pour trouver un juste mi-

« lieu; ce juste milieu, avouons-le à la honte de notre es-
« prit, nous a toujours échappé. »

— Vous trouvez donc que la liberté existe aux États-Unis? Eh bien! écoutez! Je ne parlerai que des constitutions particulières. J'aurais trop à faire si je devais mentionner les lois. »

### DROITS POLITIQUES.

*Massachusetts.* — Électeurs, posséder tant...

Éligibilité au pouvoir exécutif : posséder tant... et ÊTRE CHRÉTIEN.

Les citoyens sont obligés de payer les ministres protestants chargés d'enseigner la religion et la morale.

*Rhode-Island.* — Être LIBRE, *non naturel du pays.*

— Comment trouvez-vous cette liberté pour les hommes libres? Et les autres?

*New-York.* — Posséder tant... Il y a une petite aristocratie exempte de ces conditions : ce sont les habitants des villes de New-York et d'Albany.

*New-Jersey.* — Électeur. Être d'un âge compétent, et posséder...

Éligible. Être riche de mille livres argent de proclamation...

*Pensylvanie.* — Être libre... etc.

*Delaware.* — Article 3 de la déclaration des droits :

« Toutes personnes *professant la religion chrétienne*
« jouiront à jamais et également des mêmes droits, etc. »

— Et les autres?

— *Électeur :* être *libre,* etc.

Toute personne nommée dans l'État est tenue de faire la déclaration suivante :

« Je... fais profession de croire en Dieu le Père, en Jésus-
« Christ, son Fils unique, et au Saint-Esprit, un seul Dieu
« béni à jamais; et je reconnais les saintes Écritures de l'An-

« cien et du Nouveau Testament, pour avoir été données par « une inspiration divine. »

— Vous imaginez-vous M. de Girardin jurant cette déclaration, modèle de liberté!

*Maryland.* — Toutes personnes professant *la religion chrétienne* ont un droit égal d'être protégées...

— Et les autres?

— Électeur : être *libre,* posséder... etc.

Tout employé doit signer une déclaration portant qu'il croit à la religion chrétienne.

— Signeriez-vous, monsieur de Girardin?

*Virginie.* — Constitution de 1830. Être *blanc,* etc.

« Il est bien entendu que le droit de suffrage ne pourra « être exercé par des personnes privées de raison, placées « sur des listes de pauvres, ou par *des officiers non com-* « *missionnés, des soldats ou marins* au service des États- « Unis, ou par des personnes *convaincues de quelqu'action* « *infamante.* »

— Le bel accouplement! prolétaire, soldat et infâme!

*Caroline du Nord.* — « Toute personne qui ne reconnaîtra « pas l'existence de Dieu, la vérité de la religion protestante « et l'autorité divine de l'Ancien et du Nouveau Testament, « ou qui professera des principes religieux *incompatibles* « avec la *liberté* et la sûreté de cet État, ne pourra posséder « aucune charge ni emploi lucratif ou de confiance, dans le « département civil de cet État. »

— Voyez-vous M. de Girardin professant, dans la Caroline du Nord, l'absence de religion, la négation du bien et du mal, du juste et de l'injuste, etc., etc.

— Électeur : Être *libre,* etc.

*Caroline du Sud.* — Électeurs : « Tout homme *blanc,* libre « (et aucun autre n'y sera admis) qui reconnaîtra l'existence « d'un Dieu... »

— Il paraît que n'importe lequel, fût-ce même Moloch.

« — Et croira à un état futur de récompenses et de puni-
« tions, qui... etc.

« Éligible à la Chambre des représentants. « Personne
« ne sera éligible pour une place dans la Chambre des repré-
« sentants, à moins d'être de la religion protestante, etc.....
« possédant (87,500) fr., quittes de toutes dettes. »

Éligibilité au Sénat, *idem*..... et 175,000 fr., quittes de toutes dettes.

Eligibilité au pouvoir exécutif. Être de la religion protestante, etc., posséder 250,000 fr., *id.*, *id.*

« La religion chrétienne protestante sera réputée, et est
« par la présente Constitution, établie et déclarée la religion
« de cet État. »

*Géorgie.* — Électeur : Blanc, mâle, posséder, etc.

« Les électeurs qui, sans excuses légitimes, s'absenteront
« d'une élection quelconque, seront tenus de payer une
« amende qui n'excédera pas 125 fr.

« Éligible. Être de la *religion protestante*, etc., posséder,
« etc., etc. »

*Vermont.*

— Écoutez, s'il vous plaît :

« — Tous les hommes naissent également libres et indé-
« pendants, et ont certains droits naturels inhérents, INA-
« LIÉNABLES. »

— Remarquez l'inaliénable, je vous prie.

« — Au nombre desquels sont ceux de jouir de la vie et
« de la *liberté*, etc.

« En CONSÉQUENCE, aucun homme né dans cet État, ou
« importé dans ce pays, ne pourra être assujetti *par la loi* à
« servir une autre personne comme domestique, ESCLAVE
« ou apprenti, *après* qu'il sera arrivé à l'âge de vingt et un
« ans, ni une femme *après* qu'elle aura atteint l'âge de dix-
« huit ans.

— Redoublez d'attention, je vous en conjure.

« — A MOINS qu'ils n'aient été VENDUS de leur propre « consentement, après avoir atteint l'âge précité,

« OU...

— Faites attention à l'alternative.

« — Ou qu'ils n'aient été VENDUS *par l'autorité de* LA « LOI, pour le paiement de dettes, dommages, amendes, dé- « pens, etc. »

— Vous figurez-vous M. de Girardin vendu pour amende, dommages, etc., encourus : pour avoir professé la négation du bien et du mal, du juste et de l'injuste, du droit et du devoir, etc., et placé sous le fouet d'un Commandeur dans ce pays de liberté.

— Électeur : être *libre,* etc.

— Il paraît que ceux qui se sont vendus malgré l'inaliénabilité, et même ceux qui ont été vendus, ne sont pas électeurs.

*Tennessée.* — Toute personne qui nie « l'existence de Dieu « et un état futur de peines et de récompenses, ne pourra « occuper aucun office dans le département civil de cet État. »

*Kentucky.* — Électeur : être mâle, *libre,* N'ÊTRE NI NÈGRE, NI MULATRE, NI INDIEN, etc.

— A la bonne heure ! voilà qui est explicite. Un Newton indien ne serait pas électeur dans le Kentucky. Voilà de la liberté !

*Ohio.* — Être mâle, *blanc,* etc.

— C'est moins explicite que pour le Kentucky, mais c'est la même chose. Et comment sait-on que l'on n'a pas dans ses veines une seule goutte de sang indien ?

*Louisiane.* — Électeur : être *libre,* BLANC, etc.

*Indiana.* — Être *libre,* BLANC, etc.

*Mississipi :* — *mâle,* BLANC, etc.

*Illinois.* — *Libre.* »

— Il paraît qu'il y a des esclaves dans ce pays de liberté !

Il y en a bien chez nous; et de plus malheureux qu'en Virginie et en Caroline, dit M. Michel Chevalier : je cite mon auteur.

*Maine.* — Électeur : *Libre,* etc.

*New-Hampshire.* — Posséder, etc.

— Ainsi, les États-Unis, selon M. de Girardin, sont le *nec plus ultrà* de la liberté. Je ne lui en fais pas mon compliment.

## LVI.

« — Donnez-moi de la force, dit M. de Girardin, je vous « donnerai de la liberté; je ne comprends pas plus la liberté « sans la protection de la force, que la force sans le respect « de la liberté. » (*Les* 52, n^os^ x, xi, p. 83.)

— En époque d'examen, il n'y a socialement que deux forces possibles : force brutale, et force morale.

En époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité d'examen : la force brutale est la seule possible; et la liberté réelle, complétement impossible. Comment voulez-vous que la force brutale la respecte; et, si même elle existait, encore ne pourrait-elle la respecter, par cela seul qu'elle est brutale.

En époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité d'examen, la force morale ne peut exister. La preuve en est : que, M. de Girardin, personnification de l'époque, nie le droit.

Vous voyez qu'il est absolument impossible de donner de la force à M. de Girardin; et qu'il lui est absolument impossible de donner de la liberté.

« — Vous voulez, dit M. de Girardin, faire tenir le monde « politique en équilibre sur une idée fausse; cette idée « fausse s'appelle *liberté limitée :* vous n'y parviendrez pas; « vous avez échoué dans le passé, vous ne réussirez pas « mieux dans l'avenir. » (*Idem,* p. 104.)

— En êtes-vous bien sûr? vous-même vous dites que la liberté ne peut exister que sous la souveraineté de la raison. Alors, la liberté réelle est, selon vous-même, *la liberté limitée par la raison.* Maintenant, vous voulez la liberté illimitée devant les passions. Votre première idée valait infiniment mieux.

« — La France est avertie, dit ailleurs M. de Girardin; « c'est à elle maintenant à fixer son choix; c'est à elle à « opter entre le maintien de la liberté et le rétablissement « de l'inquisition. »

— L'ignorance, Monsieur, est un crétinisme moral. Que voulez-vous que choisisse un crétin? Ce qu'il est possible de vous assurer, et ce qu'il vous est possible de comprendre, c'est : qu'en présence de l'ignorance sociale et de l'incompressibilité de l'examen, la liberté et l'inquisition, comme bases d'ordre durable, sont également impossibles.

M. de Girardin blâme beaucoup la phrase suivante, de M. Thiers :

« — *Il est certain, incontesté, et incontestable*, dit « M. Thiers, *qu'il ne peut y avoir* AUCUNE *liberté illimitée.* « *Il n'y a pas, dis-je, de liberté illimitée; la société civilisée, c'est la société de la liberté limitée!...* »

— J'en suis bien fâché pour M. de Girardin; mais, M. Thiers a raison. M. de Girardin demande si la liberté de croyance n'est pas illimitée? Non, Monsieur. Dès que vous croyez qu'il est permis de voler, de tuer, d'assassiner, ou même qu'il n'y a ni bien ni mal; la société, si vous manifestez votre croyance, vous renferme comme fou, ou la société elle-même n'est qu'une folle.

« — Est-ce, dit plus loin M. de Girardin, qu'on a *plus* « ou *moins* la liberté de l'assassinat, la liberté du vol, la « liberté de l'insurrection? Non : cette liberté n'existe à aucun degré. » (*Les* 52, n^os^ X, XI, p. 227.)

— Vous vous trompez, Monsieur. Elle existe; quand on est assez fort pour se mettre à l'abri du bourreau; lorsque la sanction inévitable est niée; et que l'on est votre disciple, quant à la négation du bien et du mal.

### LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

« — La liberté de la presse, dit M. de Girardin, n'est que « la liberté de l'enseignement sous une autre forme. »

(*Idem,* n° I, p. 134.)

— Vous avez raison, Monsieur; les deux, en tant qu'illimitées, sont aussi sottes, aussi anarchiques l'une que l'autre.

Permettriez-vous d'enseigner : que, les trois angles d'un triangle sont égaux à quatre droits, sans donner un conseil de famille à ce brave homme, ne fût-ce que pour l'empêcher de se jeter dans un puits?

Sans doute, vous permettriez de professer : qu'il n'y a ni bien ni mal, ni juste ni injuste, ni droit ni devoir. Permettez-moi de ne point partager votre avis.

En époque d'ignorance sur la réalité du droit, la liberté de l'enseignement conduit à la négation du droit, à l'anarchie.

En époque de connaissance réelle sur la réalité du droit, permettre de professer la négation du droit, c'est permettre d'empoisonner mortellement. C'est pire encore que de permettre d'aller nu dans les rues. Êtes-vous aussi pour que cette liberté soit illimitée?

Ce qui vous chagrine, c'est que vous dites avec juste raison : que restreindre la liberté, c'est le despotisme. C'est vrai, Monsieur, pour l'époque d'ignorance sociale. Parce qu'alors la liberté ne peut être restreinte que par les passions, les préjugés. En époque de connaissance, la liberté est limitée, restreinte par la raison; et alors la liberté restreinte n'est nullement le despotisme. Mais, ce qui est également vrai, c'est, qu'en toute époque possible, la liberté illimitée c'est l'**ANARCHIE.**

### LIBERTÉ DE LA PRESSE.

« — Le glaive, dit M. de Girardin, a remplacé la massue; « la balle a remplacé la flèche; la liberté de la presse est ap- « pelée à remplacer la poudre à canon; ce sera le droit suc- « cédant à la force, l'idée succédant au fait. »

(*Les* 52, n° IX, p. 109.)

— Est-ce que vous vous imaginez, Monsieur, qu'un fait social n'est pas toujours l'application d'une idée?

Quant à la liberté de la presse, donnée comme étant le droit succédant à la force, c'est là une bien singulière idée! D'abord, pour vous-même qui niez le droit. Ensuite, quand

même vous le reconnaîtriez ; car, que fait, s'il vous plaît, la liberté de la presse au droit, si ce n'est, en époque d'ignorance, de vulgariser la négation du droit. Pour l'époque d'ignorance, l'incompressibilité de l'examen, et non la liberté de la presse, qui est toujours plus ou moins comprimée par la nécessité sociale, c'est l'anarchie succédant au despotisme. L'incompressibilité de l'examen, et non la liberté de la presse, je le répète, est appelée à déverser sur l'humanité tous les maux possibles : jusqu'à ce que l'excès du mal social force de chercher à anéantir l'ignorance. Vous riez de cette prédiction. Soit ! rira bien qui rira le dernier.

« — La liberté de la presse faisant le tour du monde, dit « M. de Girardin, c'est la fraternité des peuples rendant « impossible la coalition des souverains. »

(*Les* 52, n° IX, p. 112.)

— La *liberté illimitée de la presse,* et la *fraternité des peuples,* sont des utopies de même force ; et chacune d'elles mérite mieux qu'un merle blanc.

« — L'arme de guerre des rois contre les peuples est le « canon, dit M. de Girardin ; l'arme de guerre des peuples « contre les rois est la liberté de la presse. »

— L'incompressibilité de l'examen bat en brèche le despotisme, mais toujours au profit de l'anarchie : tant que l'ignorance sociale dure encore. Mais, dès que les peuples ont un peu souffert de l'anarchie, ils se précipitent avec fureur vers le premier despotisme qui leur tend les bras. Quand il n'y a que deux positions possibles : dès que l'une devient insupportable, il faut bien prendre l'autre.

« — Se défier de la liberté de la presse, dit M. de Girardin, « c'est accorder à la violence plus de *droits* qu'à la *raison,* « c'est apostasier, c'est rétrograder, c'est tenter le despo- « tisme, c'est réhabiliter l'insurrection. »

(*Idem*, n°s X, XI, p. 7.)

— Et quel droit voulez-vous que puisse avoir la raison, tant que, socialement, il n'y a de juge que la force pour dis-

tinguer la bonne raison de la mauvaise? Vous venez de prouver : que l'ordre est devenu impossible par la compression de l'examen. Soit! nous sommes d'accord. Il fallait ajouter : que l'ordre n'est pas encore possible avec l'incompressibilité de l'examen.

« — Liberté de la presse, liberté d'association, liberté « d'enseignement doivent marcher les égales de la liberté de « conscience, dit M. de Girardin. » (*Les* 52, n^os^ x, xi, p. 11.)

— Toutes les quatre, en tant qu'illimitées, conduisent à l'anarchie. C'est là tout leur mérite.

« — Il y a, je le sais, dit M. de Girardin, des gens de « l'autre siècle qui prétendent que tout gouvernement est « impossible avec la liberté de la presse, le droit de discus- « sion, la publicité. »

— J'ai l'orgueil de croire que ce passage s'adresse à moi. J'ai si souvent parlé à ce sujet avec M. de Girardin, et l'estime dont il m'honore m'est si connue, que je suis persuadé de ne pas me tromper. Eh bien ! c'est vrai, *je suis de ces gens de l'autre siècle.*

« — Autant vaudrait, continue M. de Girardin, soutenir « qu'il est plus aisé de reconnaître son chemin dans l'obscu- « rité de la nuit qu'à la clarté du jour. »

— J'ai l'honneur de répondre à M. de Girardin : que l'ignorance est une obscurité; et qu'il est plus facile, à un aveugle, d'être conduit à l'ordre par la force et dans la nuit, que d'y arriver en plein jour, livré à lui-même.

« — Tout ce que vous retrancherez à l'exercice du droit « de discussion, dit M. de Girardin, vous l'ajouterez, sans le « vouloir, et sans le savoir, à la force du principe d'insurrec- « tion. »

— C'est très-vrai. Mais, permettez la discussion, à une époque où l'expression de la science est la négation du droit, et ce sera pire encore.

« — De l'impossibilité de tracer, dit M. de Girardin, une

« limite qui sépare la liberté de la licence doit naître l'entière « tolérance politique. » (*Les* 52, nos x, xi, p. 48.)

— Toute tolérance est un CRIME ou le résultat de l'ignorance! Tolère-t-on que deux et deux fassent cinq? La tolérance est utile, elle exprime l'impuissance du despotisme, elle conduit à l'anarchie, et l'anarchie seule peut abaisser les cataractes de l'ignorance vaniteuse.

L'impossibilité de tracer une limite qui sépare la liberté de la licence, n'est autre que l'ignorance sociale.

« — DROIT ABSOLU DE LA DISCUSSION, sous toutes les « formes, dit M. de Girardin : — Livres, brochures, jour- « naux, écoles, cercles, banquets; INTERDICTION ABSOLUE « DE L'INSURRECTION sous toutes les formes : — complots, « attroupements, émeutes, révolutions, voici nos deux for- « mules, lesquelles se consacrent l'une par l'autre et ne se « contredisent pas, car tolérance et violence sont deux mots « qui s'excluent. » (*Idem*, p. 68.)

— Bien! vous allez laisser professer et démontrer : que le matérialisme est la vérité; qu'avec cette vie tout est fini pour l'individu; que l'honnête homme est un sot; qu'il faut prêcher la probité pour pouvoir duper les imbéciles; que le tout est d'être le plus fort : par les muscles, par la ruse, le fer ou le poison. Et personne ne pourra dire le contraire, avec une ombre de raison : car, en époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité d'examen, telle est *la raison apparente*. Et vous voulez avoir de la liberté, pour les faibles, en établissant la société sur de pareilles bases! En vérité, c'est du délire.

Quant à la tolérance, les faibles la respectent, parce qu'elle leur est utile. Mais les forts crachent dessus.

« — Nous persistons à penser, dit M. de Girardin, que « l'argent qu'on dépense à incarcérer des écrivains serait « mieux employé à les réfuter. » (*Idem*, p. 158.)

— Et, si les doctrines sont anarchiques? Et, si l'ignorance sociale ne permet pas encore de les réfuter? Que feriez-vous si vous étiez gouvernement?

« — Nous persistons à penser, continue M. de Girardin, « qu'un gouvernement a mieux à faire que de traduire de- « vant la justice ses détracteurs : c'est de leur donner tort « devant l'opinion. »

— Bien! mais si cela lui est impossible? que feriez-vous alors?

« — Il existe, dit M. de Girardin, deux partis qui se me- « nacent; il en faut créer un troisième qui les mette d'accord « en les absorbant; c'est ce parti que nous aspirons à fon- « der. Ce parti. . . . . prendra place entre le *parti de la* « *répression* et le *parti de l'insurrection*... il s'appellera le « *parti de la discussion.* » (*Les* 52, n^os^ X, XI, p. 162.)

— Le parti de la discussion, c'est le parti de l'ignorance. Car, on ne discute que sur ce qu'on ignore. Et, si l'igno- rance est anarchique, ce qui est nécessairement en présence de l'examen, voulez-vous la laisser parler? Avant de ré- pondre, mettez-vous à la place du gouvernement.

« — La discussion, dit M. de Girardin, est à la solution « ce que le chemin est au but. »

— Le but est l'ordre; et, en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit et d'incompressibilité d'examen, l'ordre est impossible. Tous les chemins, alors, conduisent à l'anar- chie; et, d'autant plus vite, que la discussion est plus libre. Or, l'anarchie est toujours la chute du gouvernement existant. Si vous étiez gouvernement, voudriez-vous marcher à la mort et le plus tôt possible? Tout gouvernement veut vivre, et il n'a pas tort.

« — Ce qu'il est défendu de dire sous une forme, il est « permis de le dire sous une autre, continue M. de Girardin, « *tout peut se dire et peut s'écrire;* ce n'est qu'une question « de vocabulaire. MM. Garnier-Pagès et Ledru-Rollin l'ont « bien prouvé à la tribune, alors qu'il était défendu de s'a- « vouer républicain, et lorsqu'il fallait, pour siéger à la « Chambre des députés, prêter serment à la Charte consti- « tutionnelle et au roi des Français. »

— Cela est vrai. Mais, qu'est-ce que cela prouve? Que, dans notre époque : Si vous comprimez l'examen, vous allez à l'anarchie; et que, si vous ne le comprimez pas, vous y allez également.

### LIBERTÉ DE RÉUNION.

« — Vous êtes donc pour la liberté illimitée du droit de « réunion?

« — Oui.

« — Pourquoi?

« — Parce que toutes les lois que l'on essaiera de faire « contre les clubs n'aboutiront qu'à donner l'éveil aux so- « ciétés secrètes. » (*Les* 52, n$^{os}$ x, xi, p. 20.)

— C'est vrai. Mais, permettez les clubs; et, au lieu d'une société secrète, vous en aurez dix.

### LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« — Est-ce que ces trois mots : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, « FRATERNITÉ, inscrits, dit M. de Girardin, au fronton de « tous nos monuments, placardés sur les murs de toutes nos « rues, imprimés en tête de toutes nos lois, mal définis et « plus mal interprétés encore, ne sont pas un imprudent « appel à toutes les oppressions, un dangereux défi à toutes « les passions, une sanglante ironie à toutes les misères?

« Il faut, ou que ces trois mots s'effacent ou qu'ils cessent « d'être une triple imposture.

« Autrement la révolution, trois fois détournée de son « cours, en 1804, en 1830, et en 1848, ne tardera pas à le « reprendre.

« Impuissants, cessez d'être hypocrites. »

(*Idem,* n° xiii, p. 11.)

— Très-bien! Mais comment ces trois mots peuvent-ils ne plus être une triple imposture? Comment cesser d'être hypocrites, quand, en présence d'un matérialisme prétendu scientifique, cesser d'être hypocrites serait s'avouer sots et fripons?

## LVII.

« — On croit, dit M. de Girardin, que les représentants « du peuple qui votent l'impôt, doivent aussi voter les lois.

« Nous ne demanderions pas mieux que de nous rendre à « cet avis, si la CONFECTION des lois n'était pas une œuvre « qui exige des connaissances approfondies et une aptitude « spéciale, si la première condition à remplir pour une bonne « et durable législation n'était pas l'unité d'esprit, l'unité de « but. » (*Les* 52, n° II, p. 81.)

— En présence de l'incompressibilité de l'examen et de l'ignorance sociale sur la réalité du droit, la confection de lois durables est une utopie. Quant à la première condition à remplir pour une bonne et durable législation, c'est une sanction autre que la force, une sanction religieuse, hypothétique ou réelle, mais *socialement acceptée comme réelle;* et cette sanction est une utopie : en présence de l'incompressibilité de l'examen et de l'ignorance sociale sur la réalité du droit. C'est clair comme une proposition géométrique; et, cependant, il est nécessaire de le répéter à chaque instant.

« — Demandez donc, continue M. de Girardin, cette unité « d'esprit, cet esprit de suite, à l'esprit mobile et passionné « d'une majorité législative ! »

— M. de Girardin a parfaitement raison, c'est une utopie. Mais, faut-il remplacer une utopie, pitoyable en effet, par une utopie plus pitoyable encore ?

« — Aussi, continue M. de Girardin, toutes nos lois ne « sont-elles qu'un tissu d'incohérences; aussi toutes nos lois « se contredisent-elles les unes les autres, et tirent-elles le « pays en tout sens ! »

— C'est toujours parfaitement vrai. Mais faut-il remplacer une utopie par une autre?

« — L'unité législative, l'unité d'esprit dans les lois ne « saurait exister et n'existera, continue M. de Girardin, que « si l'on finit par réunir *dans la même main* le pouvoir lé- « gislatif avec le pouvoir exécutif. »

— Comment un homme du mérite de M. de Girardin a-t-il pu présenter au monde une pareille utopie? C'est que le doute, ou l'aveu d'ignorance, est insupportable à M. de Girardin. Tout nœud qu'il ne peut dénouer, il veut le trancher, comme Alexandre.

Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, mis dans une même main, n'ont jamais existé que comme source d'anarchie. Les papes de toutes les révélations n'ont jamais été législateurs, mais seulement interprètes de la révélation, dont ils étaient grands-prêtres. C'est seulement, depuis le traité de Westphalie, que les rois se sont imaginé : qu'ils pouvaient réunir ces deux pouvoirs; et c'est, depuis cette époque, que l'anarchie est devenue endémique en Europe.

« — Mais, reprend M. de Girardin, parce que le pouvoir « législatif et le pouvoir exécutif seront dans la même main, « est-ce à dire pour cela que la tribune nationale devra « rester muette? »

Et M. de Girardin se répond : NON.

— Non est très-joli! Si, dans une pareille circonstance, une tribune ose contredire le pouvoir, il arrivera de deux chose l'une : ou la tribune sera jetée à l'eau aux acclamations générales; ou il y aura une révolution.

« — La seule objection qui nous est faite, dit ailleurs M. de « Girardin, est celle-ci : « qu'un pouvoir qui serait exposé « à être brisé tous les ans par un coup de majorité serait évi- « demment le plus fragile des gouvernements. » »

« Mais est-ce que ce risque n'est pas celui que courent tous « les gouvernements représentatifs? » (*Les 52*, p. 90.)

— C'est vrai. Mais, parce qu'une base d'ordre est vermoulue, est-ce une raison pour la remplacer par une base pourrie?

« — La question s'est déplacée, dit plus loin M. de Girar-
« din. Elle n'est plus entre la république et la société. Il faut
« que la société succombe ou qu'elle trouve les lois d'une
« république appropriée au caractère de notre nation, aux
« nécessités de notre pays. » (*Les* 52, n° VI, p. 115.)

— Ainsi, vous ne voulez pas que des fractions humanitaires, en contact inévitable, en communications inévitables, aient pour condition, *sine quâ non* d'ORDRE, une loi commune et une sanction commune autre que la force brutale. Placez donc, en communications nécessaires, une centaine de familles autonomes, n'ayant entre elles de juge du droit que la flèche ou le canon, et vous verrez ce qu'il adviendra. En présence des communications nécessaires, les nations en contact ne sont que des familles.

« — Ces lois, continue M. de Girardin, cherchons-les
« tous. »

— Non, Monsieur. Sachons plutôt qu'elles sont utopiques. Le temps que l'on perd, à chercher des cendres de phénix pour guérir un malade, rend la maladie mortelle.

Vous m'avez souvent dit, d'exposer la doctrine rationnelle, au lieu de critiquer les autres. Encore une fois : Non, Monsieur. Avant de proposer un remède, il faut que le malade sache : que tous les remèdes que des docteurs dorés lui conseillent sont empoisonnés. C'est ce que je fais. Quand le malade saura qu'il a besoin d'un remède autre que ceux qui lui ont été offerts, je le lui présenterai ; et, il pourra, avant de le prendre, examiner s'il est réellement radical et souverain.

« — Le but! continue M. de Girardin... il ne peut plus y
« en avoir qu'un : Mettre *le plus grand nombre* du côté du
« gouvernement, faire que l'immense majorité ait intérêt à
« le conserver, et à contenir les tentatives de toute minorité
« audacieuse. »

— Vous oubliez : que votre doctrine du progrès est la dé-

claration que l'on peut toujours être mieux : ce qui indique que l'on est mal;

Vous oubliez : que, vous voulez conserver le paupérisme; que, tant que le paupérisme existe, il compose l'immense majorité de la population; et que, le paupérisme, en présence de l'incompressibilité de l'examen, est toujours révolutionnaire.

« — En Angleterre, dit M. de Girardin, la loi a un caractère tutélaire qu'elle n'a pas en France; en Angleterre, la « loi protége; en France, elle menace; aussi en Angleterre, « l'aime-t-on et la respecte-t-on; en France, on la hait et on « la craint. » (*Les* 52, n° IX, p. 83.)

— Parce qu'en Angleterre, il y a encore un reste de foi, une croyance au droit; et qu'en France, il y a négation prétenduement scientifique du droit, doctrine dont vous êtes le pape.

« — Nous ne nous lasserons pas de le répéter, dit ailleurs « M. de Girardin, les lois doivent être l'œuvre exclusive des « hommes spéciaux les plus éminents. Tel est notre principe, et nous croyons que c'est le seul qui soit vrai et fé- « cond. » (*Idem*, n° XII, p. 102.)

« Si l'on admet qu'une Assemblée *pourra* faire certaines « lois, il faut admettre qu'elle *devra* les faire toutes. Alors, « on retombera dans l'ornière législative, où la France s'use « depuis trente-cinq années en efforts impuissants, et d'où « il importe de sortir aussitôt que le permettra la révision de « la Constitution. »

— Pas plus que vous, Monsieur, je ne me lasserai de répéter :

Les lois faites par un seul, c'est le despotisme; et, faites par plusieurs, c'est l'anarchie. Il faut être aveugle pour ne pas le voir. La loi doit être l'expression de la raison : soit réelle; soit de ce qui est socialement accepté comme tel. Que dit la raison réelle? Voilà ce à quoi l'ignorance sociale sur la réalité du droit ne peut répondre. Et, dès que l'examen

devient incompressible, c'est à quoi la société doit pouvoir répondre SOUS PEINE DE MORT.

MAJORITÉS.

« — La confection des lois, dit M. de Girardin, sous peine « de ne faire que des lois détestables, doit être désormais, « non pas l'œuvre de majorités ignorantes, mais d'apti- « tudes éprouvées. » (*Les* 52, n° II, p. 30.)

— Et, comment trouver des aptitudes éprouvées : quand, pour distinguer, en fait de droit, l'ignorance de la science, vous n'avez de critérium que la force brutale?

La logique de M. de Girardin est un cercle vicieux. Il se demande continuellement : comment a-t-on de bonnes lois? Et, il se répond : en ayant de bonnes lois. C'est une pétition de principe, déjà faite par Aristote, il y a vingt-deux siècles.

« — Majorité et minorité, dit M. de Girardin, sont, à mes « yeux, deux ornières également profondes, où le gouver- « nement n'a d'autre alternative que celle de choisir de quel « côté il versera. »

— C'est très-bien. Mais, dites-moi, en fait de loi, comment est-il possible de se passer de majorité?

« — Mettre aux voix dans une assemblée, dit M. de Gi- « rardin, l'adoption d'idées dont l'application n'a pas encore « été faite, n'est-ce pas proscrire, sous une forme indirecte, « toute idée grande, toute idée neuve? N'est-ce pas lui fer- « mer l'accès pour ne laisser passer que l'idée vulgaire et la « négation présomptueuse? N'est-ce pas donner au savoir et « à la supériorité, pour juge suprême, l'ignorance et la mé- « diocrité? » (*Idem*, p. 72.)

— Sans aucun doute, Monsieur. Et voilà pourquoi je veux que l'on ait besoin du remède social, avant de le présenter à l'examen des majorités. Mais, enseignez-nous : Comment, en époque d'ignorance et d'incompressibilité d'examen, il est possible de se passer de majorités.

« — Est-ce que l'Académie des sciences, consultée par le « premier consul, n'a pas, dit M. de Girardin, commencé « par condamner l'invention de Fulton? »

— Et cependant, elle était scientifique. Voyez-vous, que j'aurais raison de ne pas vouloir exposer encore mon steamboat moral à l'examen de votre propre Académie des sciences, avant que vous n'en ayez reconnu la nécessité que vous niez actuellement. Pourquoi donc vous offrir ce que vous considérez comme inutile? Mais, je vous présente : mon *steamboat matériel*, *l'anéantissement du paupérisme*. Prouvez qu'il est mauvais, sans vous contenter de l'affirmer; et *je vous tiens quitte de tout autre examen.*

« — Royauté et majorité, dit M. de Girardin, sont deux « principes essentiellement contraires qui ne parviennent à « vivre ensemble qu'à la condition que l'un se laisse absor- « ber par l'autre. »

« On pourra se livrer, pour prouver le contraire de cette « affirmation, aux plus savantes dissertations; mais si sa- « vantes qu'elles soient, elles seront toujours moins con- « cluantes que les révolutions. » (*Les* 52, p. 91.)

— Vous avez parfaitement raison. Mais, comment se passer de majorités législatives, tout en évitant le despotisme et les révolutions?

« — Dans tout cabinet composé de neuf membres, dit « M. de Girardin, c'est la médiocrité qui fait toujours la ma- « jorité, c'est la supériorité qui est toujours en minorité, les « faibles nuisent aux forts, ceux qui sont ternes à ceux qui « sont brillants. »

— Très-bien! Mais ce que vous dites pour descendre à neuf, peut se dire pour descendre à trois. D'ailleurs, en présence de l'unité législative et exécutive que vous voulez, des ministres ne sont que des valets, ou si vous l'aimez mieux, que des commis.

« — Partout, dit M. de Girardin, où la majorité est souveraine en droit, elle est souveraine en fait. »

(*Les* 52, n° IV, p. 94.)

— De mieux en mieux. La souveraineté des majorités vous déplaît. Donnez-nous le moyen de nous en passer : sans despotisme et sans anarchie.

« — Plus une majorité est forte, dit M. de Girardin, et « moins elle est unie; plus une majorité est forte et plus le « pouvoir paraît faible s'il est dépourvu d'idées. »

— La preuve qu'un pouvoir est sans idée, c'est qu'il en demande aux majorités.

Ce n'est pas tout d'avoir une idée, tout le monde en a, et il y en a plus à Charenton qu'à l'Académie des sciences. Le tout est d'avoir une bonne idée. Et comment connaître qu'elle est bonne, quand on n'a de critérium social que les majorités?

« — Une majorité, dit M. de Girardin, vaut ce que vaut le « gouvernement qui la met en mouvement.

« Si le gouvernement vaut peu, que vaudra la majorité? »

(*Idem*, p. 101.)

— La preuve qu'un gouvernement ne vaut rien, c'est qu'il n'a d'appui que des majorités, toujours intellectuellement plus faibles que les minorités, selon M. de Girardin lui-même.

M. de Girardin, ennemi, avec juste raison, des majorités, de la souveraineté du nombre, cite, avec bonheur, le passage suivant de Montesquieu :

« Il semble que les têtes des plus grands hommes s'étré- « cissent lorsqu'elles sont assemblées, et que là où il y a plus « de sages il y ait aussi moins de sagesse. »

(*Lettres persanes.*)

— Parfait! et j'acclame à la citation de M. de Girardin. Mais, comment faire, en époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit, et, en présence de l'incompressibilité de l'examen, pour se passer de majorités législatives sans se livrer au despotisme? Ce n'est pas le tout de dire à un aveugle :

vous allez tomber dans l'abîme; il faut encore le mettre sur le bon chemin.

NATIONALITÉS.

« — Il ne faut pas, dit M. de Girardin, se bercer dans une « illusion funeste : ce qui existe aujourd'hui est l'isolement « armé, et n'est pas encore l'association pacifique. *La paix « partout, la paix toujours* sont de belles paroles auxquelles « il n'a manqué, pour être glorieuses et fécondes, que d'a- « voir un sens, d'exprimer une pensée, d'être une convic- « tion d'homme d'État, et non pas seulement un mouvement « d'orateur. » (*Les* 52, n° I, p. 123.)

— Admirable! Monsieur. Alors, pourquoi donc êtes-vous membre du Congrès de la paix? Pour former l'association pacifique des nationalités, dites-vous. Croyez-vous, Monsieur, que des nationalités autonomes ne doivent pas être constamment armées pour défendre leur droit, leur *autonomie;* et, comment voulez-vous, que des nationalités en contact inévitable, n'ayant entre elles de critérium de droit que le canon, n'aient point pour expression, dans la conviction de tout homme d'État : *la guerre partout; la guerre toujours?*

« — Par son industrie et son commerce, dit M. de Gi- « rardin, l'Angleterre s'est emparée de la suprématie des « mers, véritable empire; la France n'a qu'à produire un « homme qui sache s'emparer de la suprématie des es- « prits, empire plus vaste que la suprématie maritime. « L'Europe appartiendra à la nation qui saura exercer l'ini- « tiative d'idées justes et donner une protection efficace à « toutes les prétentions fondées.» (*Idem*, n° VI, p. 10.)

— C'est très-beau! Monsieur. Mais, comment s'emparer de la souveraineté des esprits, en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, et en présence de l'incompressibilité de l'examen; quand des gens comme vous nient jusqu'à

la nécessité et l'existence du droit (1), et qui plus est, l'existence de la réalité de l'esprit, par leur adhésion au matérialisme.

Dans tous les cas, l'Europe n'appartiendra jamais à une nation; elle appartiendra à la vérité; et alors les nationalités seront anéanties. Quant à l'initiative des idées prétenduement justes, que voulez-vous qu'elle produise, quand il n'y a de critérium, pour distinguer socialement une idée juste d'une idée fausse, que la seule force brutale? Je ne parle pas de la protection efficace donnée à toutes les prétentions fondées; il est évident que, dans une pareille époque, il n'y a de prétention fondée que celle DU PLUS FORT.

« — Les chemins de fer, dit M. de Girardin, sont appelés « à rapprocher entre eux tous les peuples du continent, à « n'en faire qu'une seule grande famille, ayant les mêmes in- « térêts, le même avenir, la même politique, la même devise : « *Respect des nationalités! liberté des mers.* »

(*Les* 52, n^os VII, VIII, p. 38.)

— Faire une seule famille de plusieurs familles en communication nécessaire, toutes *autonomes,* ayant chacune un droit différent, n'ayant de juge du droit que la force brutale, ayant des intérêts tellement différents que chacune d'elles ne peut augmenter sa richesse qu'en augmentant son paupérisme, à une époque où le paupérisme est devenu essentiellement anarchique!! Est-ce donc ainsi que se forme la conviction d'un homme d'État?

Le respect des nationalités et la liberté des mers, équivaut à la liberté des forêts et à la multiplicité des brigands.

« — La gloire des peuples, dit M. de Girardin, ne réside « pas dans le gain d'une ou de cent batailles plus ou moins « chèrement disputées; elle est dans tout ce qui ajoute à la

(1) M. de Girardin m'a dit mille fois : *Je nie le droit.* Et il était aussi convaincu que Broussais disant : *Je nie le moi.*

« FORCE qui est nécessaire aux États pour assurer le respect « de leur droit et le triomphe de ce qui est juste. »

(*Les* 52, nos VII, VIII, p. 70.)

— Et comment ajoute-t-on à la force, etc.? Par le gain d'une ou de cent batailles. Toujours pétition de principe.

M. de Girardin veut le triomphe de ce qui est juste; et il nie le juste et l'injuste!

## LVIII.

### ORDRE.

« — L'ordre, dit M. de Girardin, qui n'est fondé que sur « l'intimidation légale et la force armée, est un ordre fra- « gile et qui n'existe qu'en apparence; ce n'est pas l'ordre, « c'est la compression; au bout de la compression est l'ex- « plosion. Malheur au gouvernement qui confie exclusive- « ment son avenir à la fidélité de son armée, à la vigilance « de sa gendarmerie, à la rigueur de ses lois! »

(*Les* 52, n° 1, p. 114.)

— C'est vrai. Cet ordre est le despotisme. Mais, en époque d'ignorance et d'incompressibilité de l'examen, la prétendue liberté opposée à cette espèce d'ordre, n'est que l'anarchie. Et, tant que le despotisme n'est point insupportable, les peuples le préfèrent à l'anarchie.

« — L'ordre matériel, dit M. de Girardin, a vaincu l'é- « meute dans les rues, mais l'ordre moral n'a pas dissipé « l'anarchie dans les esprits. » (*Idem,* p. 123.)

— L'ordre moral, Monsieur! vous le niez, en niant le bien et le mal, le droit et le devoir, le juste et l'injuste. Il y a plus : l'ordre moral ne peut rien dissiper avant que sa réalité ne soit : démontrée scientifiquement; et vulgarisée socialement.

« — Jamais, ajoute M. de Girardin, ne furent plus vraies « ces paroles empruntées à un écrit de M. Guizot :

« « La société offre l'image de ce chaos si bien défini par « ces paroles : Chaque chose n'y est point à sa place, et il « n'y a pas une place pour chaque chose. » (*Idem,* p. 124.)

— Hélas! Monsieur. C'est inévitable, quand il n'y a plus

intellectuellement : ni bien ni mal, ni juste ni injuste, ni droit ni devoir.

Maintenant, et je vous en supplie, donnez toute votre attention à ce qui va être proclamé par M. de Girardin :

« — Comment, dit-il, l'ordre moral existerait-il au sein de « notre société, lorsque notre jeunesse est tirée en sens con- « traire par deux enseignements : l'enseignement religieux « qui s'empare de ses premières impressions, l'enseignement « philosophique qui LES EFFACE. » (*Les* 52, n° I, p. 126.)

— Je prends acte : que, selon M. de Girardin, l'enseignement philosophique actuel détruit l'enseignement religieux actuel ; et que, dans cet état, *l'ordre moral ne peut exister*. Il faut donc un enseignement religieux, que l'enseignement philosophique ne puisse détruire ; c'est-à-dire : un enseignement religieux basé sur la science. Mais, dans cet enseignement consistent précisément les distinctions du juste et de l'injuste, du bien et du mal, du droit et du devoir, sans lesquelles l'ordre moral, selon M. de Girardin lui-même, ne peut exister. Alors, pourquoi donc M. de Girardin nie-t-il le bien et le mal, le juste et l'injuste, le droit et le devoir ? M. de Girardin prétend-il exister socialement sans ordre moral : ou réel ; ou socialement accepté comme tel ?

PAIX.

« — La paix, dit M. de Girardin, qui ne repose pas sur « la SOLIDARITÉ DES INTÉRÊTS, qui seule fait la solidité « des alliances, est une paix précaire et dispendieuse. Ce « n'est pas la paix, c'est une trêve. Malheur au pays qui « s'endort sur la foi de cette erreur de noms ! »

(*Idem*, p. 113.)

— Au sein des nationalités, Monsieur, toute paix, pour un homme d'État, n'est qu'une trêve. C'est là un axiome politique.

La solidarité des intérêts ! avec des droits différents, n'ayant de sanction que la force brutale, et la nécessité d'être le plus

fort sous peine de mourir. Ah ! Monsieur, cherchez la quadrature du cercle ; et, ne bercez pas le monde, sur le bord des abîmes, au souffle de vos utopies !

« — La paix, dit M. de Girardin, vit de liberté, comme la « guerre vit de gloire. » (*Les* 52, n^os^ VII, VIII, p. 312.)

— La paix et la liberté ! quand la liberté et la paix sont : l'obéissance volontaire de tous à un même droit, à l'époque où la prétendue science, et vous-même, niez le droit, en même temps que vous défendez l'existence des différents droits, l'existence des nationalités. Ah ! Monsieur. Comment une aussi belle intelligence que la vôtre ne s'aperçoit-elle point de ce manque de logique ?

### PAIX ARMÉE.

« — La France, dit M. de Girardin, doit avoir assez de « la paix armée et de la liberté restreinte ; l'une et l'autre « lui ont coûté assez cher. L'épreuve est complète. L'expé- « rience a souverainement prononcé. »

(*Idem,* n^os^ VII, VIII, p. 240.)

— Pas encore, Monsieur. Il faut que la France subisse bien des malheurs encore, avant de savoir : que, nécessairement, les armées durent autant que les nationalités ; et les nationalités : *autant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit.*

« — *Armée* et *liberté* sont deux mots, dit M. de Girardin, « dont l'accouplement est un contre-sens prouvé par l'his- « toire. » (*Idem,* p. 271.)

— C'est dire, avec raison, que, jamais encore, la liberté n'a existé ; car, il n'y a jamais eu de nationalité sans armée.

Du reste, si *armée* et *liberté* sont incompatibles ; absence d'armée et esclavage sous le joug d'une autre nation, ou bien anarchie, sont inséparables : tant qu'il y a des nationalités.

« — A la place de ces mots : la *paix armée,* hâtons-nous,

« hâtons-nous, dit M. de Girardin, de mettre ceux-ci : la « *paix organisée.* » (*Les* 52, n° IX, p. 171.)

— La paix, organisée au sein de nationalités, dont le seul juge est la guerre ! que dire à cela ?

PAUPÉRISME.

« — Ce serait sans doute s'abuser, dit M. de Girardin, que « d'espérer qu'on puisse jamais supprimer les classes « PAUVRES, souffrantes ; mais le pauvre peut devenir riche, « l'inconnu, célèbre. » (*Idem,* n° I, p. 99.)

— Ainsi, M. de Girardin ne veut pas supprimer le paupérisme. C'est, cependant, un axiome d'économie politique : que le paupérisme croît comme la richesse d'une nation. Et, en présence de l'incompressibilité de l'examen, M. de Girardin veut conserver le paupérisme, je le demande à lui-même : Est-ce logique ?

« — Un bon gouvernement, dit M. de Girardin, c'est..... « celui qui DIMINUE le paupérisme. » (*Idem,* n° II, p. 27.)

— Même observation que ci-dessus. Nous citons pour prouver : que, cette conservation du paupérisme, n'est point émise au hasard.

Voici, maintenant, un autre thème :

« — Qui donc n'aura rien à assurer, quand, par le travail « justement distribué et abondamment réparti, le paupérisme « aura *cessé d'exister* et de faire douter de la civilisation ? »

— Ainsi, le paupérisme doit maintenant être supprimé, sous peine de barbarie. Soit ! c'est vrai. Mais, comment ? Est-ce par l'impôt proposé par M. de Girardin ? Nous avons prouvé et nous prouverons encore que l'impôt proposé par M. de Girardin porte le paupérisme au maximum possible. (Voyez les *Théories générales.*)

« — La transformation de l'impôt en assurance, dit M. de « Girardin, c'est. . . . . .

« L'anéantissement du paupérisme. »

— Hélas ! la transformation de l'impôt en assurance, c'est le paupérisme développé à son maximum d'intensité.

POLITIQUE.

« — Le calcul des probabilités, appliqué à la vie des na-
« tions, aux cas de guerre et de révolution, est le fonde-
« ment de toute haute politique. » (*Les* 52, n° I, p, 142.)

— Le calcul des probabilités, appliqué à l'ordre moral, est une utopie ou une logomachie.

La haute politique, pour une nation, est d'être la plus forte, *per fas et nefas.*

« — Comment, dit M. de Girardin, est-ce donc que la po-
« litique n'est pas l'ART de mettre en mouvement toutes les
« forces productives d'un peuple, d'assurer toutes ses res-
« sources, d'accroître ses revenus, d'étendre son crédit, de
« féconder ses épargnes, de les assurer contre la ruine, et
« finalement de l'abriter contre la misère?

« Qu'appelez-vous donc la politique? »

(*Idem,* n° III, p. 90.)

— Je vais vous le dire, Monsieur.

C'est l'art d'avoir la plus grande richesse possible pour les maîtres, la plus grande misère possible pour les esclaves. En un mot : d'être le plus fort. Voyez l'ancienne Rome! Voyez l'Angleterre! Vous avez dit vous-même :

« — La politique veut des frontières, la science n'en veut
« pas. Comme l'erreur la politique varie, mais la science est
« une comme la vérité.

« Le triomphe de la science sera *l'anéantissement de la*
« *politique.* »

Et vous avez bien dit.

« — En principe, dit M. de Girardin, nous sommes par-
« tisans de l'alliance de la France avec la Russie. »

(*Idem,* n^os VII, VIII, p. 141.)

— Ici, il y a deux questions à considérer : celle d'équi-

libre; et celle de principes, despotisme ou liberté, selon vous, despotisme ou anarchie, selon moi.

Allier la France à la Russie, c'est se ranger pour le principe despotique. Allier la France à l'Angleterre, c'est se ranger pour le principe de liberté selon vous, d'anarchie selon moi.

L'équilibre croit pouvoir faire abstraction de principe. C'est une niaiserie inoculée depuis le traité de Westphalie.

« — Les meilleures frontières naturelles, les plus sûres « maintenant, dit M. de Girardin, c'est la facilité des rela- « tions et la solidarité des intérêts. »

(*Les* 52, n$^{os}$ VII, VIII, p. 158.)

— La solidarité des intérêts entre des nationalités! Là se trouve la source des erreurs politiques de M. de Girardin. Abaissez les barrières des douanes entre la France et l'Angleterre; puis, vous verrez!

« — L'alliance russe, l'alliance continentale, s'écrie M. de « Girardin! A ce prix seul est le remaniement pacifique de « l'Europe, le progrès durable des saines idées de liberté, la « solution des grandes questions d'organisation sociale... »

(*Idem*, p. 164.)

— L'alliance russe favorisant la liberté! En vérité, c'est trop fort! Cette alliance ne peut se faire que par identité de principe entre les alliés. Essayez de vouloir introniser le principe d'absolutisme en France, et vous verrez comment l'Angleterre saura user du principe de prétendue liberté pour révolutionner l'Europe.

« — La politique, la vraie politique, la grande politique, « ne se fait pas, dit M. de Girardin, avec de généreuses « phrases, de patriotiques déclarations, de belles dépêches; « elle se fait avec des idées longuement mûries, des desseins « invariablement arrêtés, des ressources habilement ména- « gées, un crédit solidement établi, un caractère fermement « trempé; elle se fait enfin avec un peuple, un homme et un « but. »

(*Idem*, p. 174.)

— C'est vrai, le but d'être le plus fort. Mais, la force est devenue incapable d'être base d'ordre. Le droit seul en est désormais capable. Et vous niez l'existence du droit.

« — S'allier, s'écrie ensuite M. de Girardin, c'est se com-
« pléter. »

— Non, Monsieur. Désormais s'allier c'est s'anéantir : parce que, s'allier, c'est compter sur la force ; et que la force est devenue aussi instable que la tempête. Se compléter, socialement, c'est *s'instruire* et *s'unir*.

« — Il est impossible, continue M. de Girardin, qu'une
« lutte prochaine n'éclate pas entre l'Angleterre, qui s'est
« emparée de tous les marchés du globe, entre l'Angleterre,
« qui règne souverainement sur toutes les mers, et le conti-
« nent, qui produit déjà plus qu'il ne peut CONSOMMER ! Il
« ne faut qu'avoir des yeux pour prédire avec certitude cet
« avenir. » (*Les* 52, n$^{os}$ VII, VIII, p. 184.)

— C'est possible. Mais, la guerre n'augmentera point la consommation. Ce ne sera jamais par la guerre que l'Angleterre sera vaincue. Que le continent absolutiste l'attaque, et celle-ci s'appuiera sur le principe anarchique de la prétendue liberté; vous verrez ensuite de quel côté sera le triomphe.

« — C'est, continue M. de Girardin, outrager la majesté
« des souverains dans leur intelligence que de s'imaginer
« que cet avenir échappe à leurs regards, et qu'une seule
« question les absorbe : celle de la légitimité. Il est même une
« question qui aujourd'hui les occupe bien autrement et avec
« raison : c'est celle de savoir comment assurer aux classes
« ouvrières, EXPROPRIÉES PAR LES MACHINES, assez de
« travail pour ne pas mourir de faim. »

— Croyez-vous, Monsieur, qu'il suffise aujourd'hui de mettre les classes ouvrières à l'abri de la faim? ce qui d'ailleurs est impossible à la société actuelle. Croyez-vous que des questions d'alliance et de guerre puissent remédier à ce mal?

« — La misère, continue M. de Girardin, qui fait douter « de l'humanité et de la civilisation, n'est pas un fléau moins « terrible que la guerre, qui s'amnistie par l'héroïsme et la « gloire. »

— Et, cette misère, *qui croît nécessairement comme la richesse, tant qu'elle n'est point anéantie,* vous déclarez qu'il est impossible de la supprimer; ou, quand vous parlez de la supprimer, vous voulez le faire par des moyens qui la décupleraient.

« — Le douloureux spectacle, dit M. de Girardin, de l'Irlande, de l'Angleterre même, de la Belgique et de quelques-« unes de nos villes manufacturières, a contribué plus qu'on « ne croit à faire perdre de leur importance exagérée aux « chartes constitutionnelles, même aux yeux des souverains!

« Il n'y a pas aujourd'hui un homme d'État qui ne sache « et qui ne dise que là n'est plus, que là n'est pas le danger.

« Celui qui écrit ces lignes se souvient d'avoir recueilli « ces *paroles* de la bouche même de M. de Metternich : «« Il « n'y a plus de questions *politiques,* il n'y a plus que des « questions *sociales*. Celles-ci occupent toute ma pensée. »» « C'était en 1841, au château de Joannisberg. »

— Je demande de nouveau à M. de Girardin, si les questions d'alliance et de guerre sont des questions sociales; et si leurs solutions donneront de la propriété aux classes ouvrières EXPROPRIÉES PAR LES MACHINES?

Il n'en est pas moins vrai que les questions d'équilibre et de légitimité, questions politiques, sont les seules qui occupent les chancelleries. A cet égard, le prince de Metternich est une exception miraculeuse. Et celui qui écrit ces lignes a pu aussi en avoir des preuves : lorsqu'en 1831, il avait l'honneur de conférer avec ce prince, comme représentant des deux partis alors les plus populaires en France : les bonapartistes et les républicains.

« — Toute force, dit M. de Girardin, est relative.

« Un grand peuple ne doit donc pas se borner à ménager

« sa force pour la conserver; il doit constamment s'appli-
« quer à rechercher tous les moyens de l'accroître, afin de se
« maintenir toujours AU MOINS à la hauteur de son rang.

« Être fort! — Si on ne l'est pas, le devenir; si on l'est
« déjà, le devenir plus encore : tel doit être *le but de toute*
« *politique*, aussi bien de celle qui se fonde sur le respect du
« droit et le sentiment de la justice, que de celle qui a pour
« mobiles l'ambition et l'esprit de conquêtes. »

(*Les* 52, n^os^ VII, VIII, p. 211.)

— Tout cela est incontestable, tant qu'il y a des questions politiques, dont le prince de Metternich ne veut plus; tant qu'il y a des nationalités.

Et, comme le droit et la justice, entre les nations, n'ont de critérium que la force; et que, d'ailleurs, M. de Girardin nie le droit et la justice; il s'ensuit : que M. de Girardin veut qu'une nation soit la plus forte : par la force, par la ruse, la trahison, etc. Je répète que tout cela est vrai tant qu'il y a de la politique. A cet égard, je ne contredis nullement M. de Girardin. Mais, s'il allait débiter cette doctrine au Congrès de la paix, croit-il qu'il y serait applaudi? Ce serait possible, du reste. Des gens qui rêvent la paix perpétuelle entre des nationalités, sont capables de tout.

## LIX.

### POUVOIR.

« — Le pouvoir n'est rien, dit M. de Girardin, s'il n'est « pas la représentation, l'expression d'une pensée commune.»

(*Les* 52, n° I, p. 105.)

— Très-bien! Monsieur, sauf la clarté. Vous avez sans doute voulu dire : *l'expression d'une pensée commune* SUR LE DROIT. Car, par exemple, le pouvoir ne peut être l'expression d'une pensée commune sur les épingles, ou même sur le carré de l'hypothénuse.

Mais, comment voulez-vous que le pouvoir soit la représentation, l'expression d'une pensée commune sur le droit, quand la prétendue science, et vous qui en êtes le pape, NIEZ LE DROIT?

Dès lors vous niez le pouvoir.

Pour le moment, vous avez raison, Monsieur. En époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit; et, en présence de l'incompressibilité de l'examen, tout pouvoir social stable est impossible.

« — Le pouvoir, tel qu'il fonctionne, n'est pas entier, dit « M. de Girardin : il n'y a plus de pouvoir quand il est di- « visé en pouvoir législatif et en pouvoir exécutif. »

(*Idem,* n° II, p. 50.)

— Vous avez raison, Monsieur. Mais, la division des pouvoirs est une logomachie du XVIII^e^ siècle; ou plutôt, si vous voulez, adoptée par la niaiserie du XIX^e^.

Le pouvoir règne, donne la loi. Celui qui exécute en est le valet. Est-ce qu'un cocher est un maître?

Il n'y a de pouvoir que la force; ou que la force et la raison, si la raison a une sanction autre que la force; ce que

vous niez. Et, si même il y a un autre pouvoir que la force, c'est précisément comme s'il n'existait pas : tant que la société ignore ce que c'est que la raison; et si la raison a une sanction autre que la force. Pour éviter l'aveu d'une force brutale législative, la force, au moyen de l'éducation dont elle s'empare, se transforme en raison, en droit pour autant que l'examen peut être comprimé. Mais, quand cela devient impossible, on est bien obligé, pour éviter le despotisme patent, d'essayer de diviser le pouvoir en législatif et en exécutif. Alors, au lieu du despotisme, on a l'anarchie. Et cela dure : autant que possible.

« — La séparation des pouvoirs en deux moitiés, pouvoir « législatif et pouvoir exécutif, a été, dit M. de Girardin, « combattue avec raison par les républicains les plus éclai- « rés, comme étant une idée fausse qui appartient au régime « de la moar chie constitutionnelle, mais que repoussait le « système républicain.

« Sur ce point, je suis parfaitement d'accord avec eux; où « je cesse d'être de leur avis, c'est lorsqu'ils veulent faire « absorber par le pouvoir législatif le pouvoir exécutif.

« Le plus mauvais des gouvernements sera en tout temps « et en tout pays, celui où le pouvoir sera exercé par une as- « semblée législative.

« Je propose le contraire.

« Je soutiens la nécessité de faire absorber le pouvoir lé- « gislatif par le pouvoir exécutif. » (*Les* 52, n° II, p. 51.)

— Ceci, Monsieur, est affaire de goût. Vous préférez le despotisme à l'anarchie. Messieurs les républicains préfèrent l'anarchie au despotisme. Moi, j'aime également le despotisme et l'anarchie. Je sais : que, l'excès de maux que tous les deux causeront, est nécessaire pour faire sentir la nécessité du droit basé sur la sanction religieuse à ceux qui, comme vous, nient : le bien et le mal; le juste et l'injuste; le devoir et le droit.

« — Avant, dit M. de Girardin, de se disputer pour sa- « voir quel air de flûte on jouera, il est prudent de commencer

« par se procurer une flûte, la meilleure possible ; car, si on « n'avait pas de flûte, à quoi servirait de s'être longuement « disputé ?

« Avant de rechercher et de débattre ce qu'on ferait du « pouvoir, il est également prudent de commencer par s'as- « surer que L'INSTRUMENT auquel on donne communément « ce nom existe en effet.

« C'est la précaution que nous avons prise. »

— Avant d'aller plus loin, faisons remarquer ici le danger de se servir d'expressions indéterminées : quand il s'agit, surtout, de ce qu'il y a de plus important : LE POUVOIR.

Il y a pouvoir *force* et pouvoir *raison*, si celui-ci existe, ou peut exister, comme *pouvoir social*.

Le pouvoir *force*, les baïonnettes, peut être nommé un instrument ; il est possible de s'en rendre maître ; et, alors, c'est à l'artiste à en bien jouer : s'il est possible encore d'en jouer bien.

Mais, si la *raison* peut exister comme pouvoir ; celui-ci est éternel, comme la raison, celui-ci n'est point un instrument : il ordonne, il sanctionne ; et, la liberté, si elle existe, obéit ; ou, désobéit.

« — Nous nous sommes demandé, continue M. de Girar- « din, si ce qu'on appelait le *pouvoir* existait en réalité ? »

— Voyez ce que c'est que de se servir d'indétermination ! Le pouvoir *force* existe bien certainement. La question pouvait seulement s'établir sur le pouvoir *raison*.

« — Après un mûr examen, continue M. de Girardin, « nous avons acquis la conviction que ce qu'on appelait faus- « sement en France *le pouvoir*, n'était que l'impuissance or- « ganisée. »

— Après cela, il aurait fallu prouver. Ce que M. de Girardin a oublié, je vais le faire.

En présence de l'incompressibilité de l'examen, le pouvoir *force* devient *impuissant* comme base d'ordre perdurable.

En présence de l'ignorance sociale sur la réalité du droit, le pouvoir *raison* est encore impuissant.

Et, ceci n'existe point seulement pour la France, mais pour toutes les humanités possibles en pareilles circonstances.

« — S'il en était autrement, continue M. de Girardin, il « faudrait alors s'en prendre à tous les hommes qui ont été « ministres depuis vingt ans... »

— M. de Girardin aurait pu dire : depuis le traité de Westphalie.

« — Et, ajoute-t-il, puisqu'ils ont été tous impuissants, « les déclarer tous incapables. »

— M. de Girardin a raison. En sait-il plus que ceux qu'il déclare ignorants ?

« — Les idées, dit M. de Girardin, sont au pouvoir ce que « les racines sont à l'arbre ; que le pouvoir ait des idées, et « que ces idées soient profondes, il sera stable. »

(*Les* 52, n° v, p. 93.)

— Et si les racines sont pourries; et si elles plongent dans le vide?

M. de Girardin se trompe. Pour être stable, tout pouvoir doit être IMPOSÉ socialement : soit par une foi; soit par la science. Dès qu'il ne peut plus être imposé socialement par une foi, et qu'il ne peut pas encore l'être par la science; tout pouvoir est nécessairement éphémère.

« — Lorsque, dit M. de Girardin, le temps de l'oppression « est passé, lorsqu'un peuple a conquis toutes ses libertés, « lorsqu'il est en pleine possession de ses DROITS, lorsqu'il « a atteint enfin l'âge de sa majorité politique, il n'y a plus, « il ne DOIT plus y avoir que deux pouvoirs :

« Le pouvoir administratif,

« Le pouvoir judiciaire. (*Idem,* n° XII, p. 121.)

— Administratif de quoi? — de l'ordre. — D'après quelle règle? Sous quelle sanction? Si vous voulez exister sans règle, sans lois, privé de toute sanction autre que celle du

plus fort, vous avez raison de ne vouloir ni pouvoir législatif, ni pouvoir exécutif. Alors, à quoi bon un pouvoir administratif? Et, si vous n'avez de sanction que la force, pourquoi un pouvoir judiciaire? Selon vous, tout juge est un bourreau; ou plutôt tout bourreau est un juge.

Quant à être dans la possession de ses *droits,* quand il n'y a pas de *droit,* c'est assez difficile.

### PRINCIPES.

« — Deux principes sont en lutte, dit M. de Girardin, « entre lesquels il faut choisir : *le droit divin;* et *le droit* « *populaire.* » (*Les* 52, n° XII, p. 8.)

— Voyez où conduit le sophisme de la fausse énumération! à choisir entre deux maux.

Il n'y a pas deux principes sociaux, il y en a trois : le premier, le droit divin, c'est le despotisme; le second, le droit populaire ou la souveraineté du nombre, c'est l'anarchie; le troisième, c'est la liberté ou l'obéissance volontaire à ce qui est ordonné par la raison. Et tant que l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, n'est point anéantie, l'exercice du troisième principe est impossible.

### PROGRÈS.

« — Tout progrès, dit M. de Girardin, qui doit son « triomphe à la violence au lieu de le devoir à la RAISON, « est un progrès sans durée; c'est l'éclair qui dissipe un in- « stant l'obscurité, mais pour la rendre plus profonde. ». (*Idem,* n° V, p. 8.)

— Mais, Monsieur, tant que vous n'avez point de critérium incontestable, pour distinguer la bonne raison de la mauvaise; ce qui est nommé progrès, ne peut être : que l'expression de la violence. Et, quand vous avez ce critérium, vous êtes arrivé à la vérité. Après cela, où voulez-vous que le progrès vous conduise? Hors la vérite? Dans l'erreur?

Le progrès continu, appliqué à l'ordre moral, est la plus dangereuse des sottises du XVIII^e siècle. C'est l'ignorance masquée de logomachie.

QUESTIONS SOCIALES.

« — Que dirons-nous, se demande M. de Girardin, des « partis qui, au lieu de terminer leurs différends par un dé- « bat et par un VOTE, dressent des barricades et s'arment de « fusils? Nous dirons qu'ils sont insensés, barbares, sangui- « naires; nous dirons que c'est par des arguments et non « par des balles que les questions sociales doivent se ré- « soudre. » (*Les* 52, n^os VII, VIII, p. 224.)

— Vous devriez, Monsieur, dire que ce sont des ignorants qui, n'ayant aucun critérium rationnel, pour distinguer les bons arguments des mauvais, sont obligés d'en venir aux balles, pour décider les questions. Quant aux solutions par VOTE, rappelez-vous le mépris que vous professez pour les majorités. Quand les familles, à cause de l'ignorance sociale sur la réalité du droit et de l'incompressibilité de l'examen, se considèrent chacune comme autonomes, comme juges du droit, elles sont bien obligées, pour avoir une espèce d'ordre plus ou moins éphémère, d'avoir recours à la force brutale, seule base d'ordre qui leur reste.

« — Pourquoi donc, ce qui n'est plus permis aux partis « ennemis, le serait-il encore aux nations rivales? »

— Comment, plus permis? Et qui donc le leur défend, s'il vous plaît? La force, n'est-ce pas? Alors, quand ils sont, ou qu'ils se croient les plus forts, ils se moquent de la défense.

« — Pourquoi donc, continue M. de Girardin, le droit de « discussion, après avoir succédé au droit d'insurrection, « serait-il moins inexorable pour la guerre que pour les ré- « volutions? »

— Consolez-vous! Monsieur; il ne sera pas plus inexorable

pour la guerre que pour les révolutions. Quand vous aurez anéanti les révolutions, je vous réponds que les guerres internationales le seront également. Et cela, par l'excellente raison : qu'il n'y aura plus de nationalités.

« — Pourquoi, continue M. de Girardin, l'une et l'autre ne « disparaîtraient-elles pas ensemble? Pourquoi les méditations, au lieu de venir après la bataille, ne la précéderaient-elles pas? Pourquoi commencer par se battre, « quand on doit finir par discuter? »

— Pourquoi? Afin que l'anarchie fasse sentir le besoin de discuter, au lieu de disputer; besoin qui n'est nullement senti, pas même de vous. Car, j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi, pour avoir, avec vous, une discussion publique; et je n'ai jamais pu l'obtenir.

« — Ce qu'il faut désormais aux nations, dit M. de Girardin, ce sont moins des additions de territoire que des certitudes de débouchés; or, des débouchés ne se conquièrent « pas la baïonnette au bout du fusil; ils se conquièrent « en vendant et en transportant à *meilleur marché* que ses « concurrents, les produits de son sol et de son industrie. »

(*Les* 52, n° IX, p. 60.)

— Je pourrais vous dire, Monsieur, que la liberté de vendre et de transporter ne s'obtient que la baïonnette au bout du fusil : tant qu'il y a des nationalités. Mais, je dédaigne cet argument; et vous accorde la liberté du commerce. Voyez comme je suis généreux! Eh bien! Monsieur. La nation qui peut vendre à meilleur marché, est celle chez laquelle le paupérisme est le plus considérable. Croyez-vous, qu'en présence de l'incompressibilité de l'examen, cette lutte, pour avoir le plus de pauvres possible, soit très-rassurante contre les guerres et les révolutions?

## RADICALISME.

« — Ou il ne faut rien changer, absolument rien à l'édifice

« fiscal et politique tel qu'il s'écroule, ou il y faut tout chan-
« ger. Tel est mon avis, dit M. de Girardin. »

(*Les* 52, n° XII, p. 90.)

— Qui dit TOUT, Monsieur, et ne précise point avec *comment, pourquoi et démonstration incontestable,* ne dit rien : qui ne soit sujet à coup de fusil.

Par exemple :

Jusqu'à présent, la religion a été exclusivement la base de l'ordre. Faut-il anéantir cette base, comme inutile? Vous dites oui, moi je dis non. Qui a raison? Est-ce à la baïonnette à en décider?

Jusqu'à présent, le mariage civil a été, socialement, la base de la famille. Faut-il abolir le mariage civil? Vous dites oui, moi je dis non. Est-ce à la baïonnette à en décider?

Jusqu'à présent, vouloir fixer un *minimum* de salaire, ce qui exige un *maximum* de marchandise, a été considéré comme le *nec plus ultrà* des folies sociales. Faut-il établir ce *minimum?* Vous dites oui, moi je dis non. Est-ce à la baïonnette à en décider?

— Non, dites-vous.

— Eh bien! Monsieur. En époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit; et, en présence de l'incompressibilité de l'examen; il n'appartient qu'aux baïonnettes de décider socialement toutes les questions. Je l'affirme; et j'en appelle à vous-même.

### RAISON SOUVERAINE.

« — Le pouvoir avec la liberté, dit M. de Girardin, c'est la justesse de l'équilibre, la SOUVERAINETÉ DE LA RAISON. »

(*Idem,* n° I, p. 11.)

— Et comment voulez-vous, Monsieur, que la raison puisse être souveraine, quand vous n'avez, socialement, pour distinguer les bonnes raisons des mauvaises, que la force des baïonnettes?

Pour que la raison puisse être souveraine, il faut : que l'i-

gnorance sociale, sur la réalité du droit, soit socialement anéantie.

### RELIGION.

« — Que faire, dit M. de Girardin, pour mettre la religion « et la société d'accord? — Faites ce que fait l'industrie quand « elle rencontre un obstacle qui l'arrête dans sa marche. En « appeler à la méditation et au génie. » (*Les* 52, n° I, p. 128.)

— Et M. de Girardin a trouvé : que le génie pouvait fort bien se passer de religion.

Ce qu'il faut faire, Monsieur, pour mettre la religion et la société d'accord, c'est, en présence de l'incompressibilité de l'examen, prouver : que la religion, le lien religieux, le lien des actions d'une vie avec le bien-être ou le mal-être dans une autre vie, est une réalité et non une hypothèse. Pas davantage. C'est plus facile à trouver qu'à se passer de religion.

« — Peut-on, dit M. de Girardin, avoir une religion sans « dogme? »

« — Et là-dessus, M. de Girardin, sans hésiter, répond : « — Non. » (*Idem,* n° IX, p. 147.)

— Et, comme tout dogme ne peut avoir que la foi pour base; et, que toute foi, toute croyance non scientifique ne peut, en présence de l'incompressibilité d'examen, rester base d'ordre, M. de Girardin a conclu à la possibilité, à la nécessité de se passer, *socialement,* de religion.

Et qui vous autorise, Monsieur, à déclarer que la religion ne peut être rationnelle, scientifique? Croyez-vous qu'une proposition plus anarchique ait jamais été formulée? Cette même proposition, me direz-vous, est formulée et affirmée par toutes les Académies. Qu'est-ce que cela prouve, Monsieur? Que, toutes les Académies sont anarchiques; et, que, comme vous le dites, l'anarchie vient d'en haut.

### RÉPUBLIQUES ET ROYAUTÉS NATIONALES.

« — Pour renverser toute royauté qu'on voudra rétablir

« en France, dit M. de Girardin, on sera toujours *deux*
« *contre un.*

« Ce n'est pas nous qui disons cela; c'est l'histoire de 1814
« à 1830, et de 1830 à 1848.

« Ouvrez-la ! » (*Les* 52, n° II, p. 119.)

— C'est ouvert, Monsieur. Mais aussi, pour renverser toute république *nationale* on sera toujours dix contre un.

*L'ordre et les nationalités sont devenus incompatibles.*

Et, à cet égard, je dirai comme de Maistre, copiant Racine : *Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.*

« — Il n'y a plus de possible — au moins de très-long-
« temps — il n'y a plus de possible en France, dites-vous-le
« bien, que la république.

« Que faut-il donc faire?

« Il faut l'asseoir sur ses véritables fondements; il faut
« que la république soit le gouvernement de la liberté par la
« raison et de la force par l'unité.

« CELA EST FACILE. » (*Idem,* p. 120.)

— Facile ! En présence des nationalités ! Oui : comme de prendre un moineau bien portant, en lui mettant du sel sous la queue.

« — Comment, dit M. de Girardin, Seguin a-t-il perfec-
« tionné l'œuvre de Papin? — En cherchant. Comment per-
« fectionnera-t-on la forme républicaine appliquée au suf-
« frage universel? En cherchant. Si on ne cherche pas,
« comment trouvera-t-on ? » (*Idem,* n° VI, p. 116.)

— Eh ! Monsieur, depuis des milliers d'années on cherche la quadrature du cercle, surtout au mois de mai, dit M. Arago. Est-ce une raison pour que la quadrature du cercle soit trouvée?

Pour bien chercher, la première condition est de ne point prétendre trouver : UNE SOLUTION A L'ABSURDE.

## LX.

### RÉPUBLIQUE RATIONNELLE ET MONARCHIE ABSOLUE.

« — Ou la monarchie absolue, ou la république ration-
« nelle! dit M. de Girardin.

« Tout autre système mixte, bâtard, est jugé et condamné
« par l'expérience. » (*Les* 52, n° II, p. 50.)

— La monarchie absolue, en présence de l'incompressibilité de l'examen!

La république rationnelle, en présence de l'ignorance sociale sur la réalité du droit!

Prétendre trouver la solution de ces problèmes, c'est encore chercher la quadrature du cercle.

« — Nous l'avons dit, et nous le répétons, ajoute ailleurs
« M. de Girardin : il faut opter franchement entre la royauté
« légitime ou la république rationnelle. »

— Vous voyez que ce n'est point au hasard que M. de Girardin a établi sa proposition, et que c'est chez lui une idée arrêtée.

Et plus loin il ajoute :

« — Nous persistons donc à maintenir l'alternative que
« nous avons posée entre la république rationnelle et la mo-
« narchie absolue. »

### REPRÉSENTATIF.

« — Dans une monarchie représentative, dit M. de Girar-
« din, qu'est-ce que la royauté?

« Point d'illusions!

« Partout où la majorité est un droit qui s'exerce, la
« royauté n'est plus qu'un nom qui survit. »

(*Idem*, n° II, p. 92.)

— Vous auriez pu, Monsieur, dire également : l'ordre n'est plus qu'un nom qui survit.

L'ordre et les majorités c'est l'être et le néant.

« — Le gouvernement représentatif, dit M. de Girardin, « est-il compatible avec l'égalité? C'est là une grande ques- « tion que deux épreuves solennelles ont déjà résolue négati- « vement en Prusse. » (*Les* 52, n° II, p. 53.)

— C'est comme si vous demandiez : si le faible, sans protection possible, peut être l'égal du fort?

« — Chimère! chimère! s'écrie M. de Girardin, que l'es- « poir de rétablir une monarchie représentative durable. » (*Idem*, p. 94.)

— Je fais écho, et je dis :

Chimère! chimère! que l'espoir d'établir une république représentative durable.

L'ordre durable et la force brutale sont incompatibles : en présence de l'incompressibilité de l'examen. Or, le représentatif est l'expression de la force brutale, de l'ignorance sociale sur la réalité du droit.

« — Hier, dit ailleurs M. de Girardin, nous posions cette « question : *A quoi sert la royauté?*

« Aujourd'hui, nous répondons : la royauté constitution- « nelle sert à créer les résistances qui multiplient les révolu- « tions. » (*Idem*, p. 116.)

— Et les républiques constitutionnelles, s'il vous plaît, à quoi servent-elles : si ce n'est à produire le même résultat?

## RÉVOLUTIONS.

« — Contre les révolutions, dit M. de Girardin, il n'y a « pas de constitutions. » (*Idem*, n° IV, p. 101.)

— C'est vrai. Mais, il vaudrait mieux dire : ce qui est bon contre les révolutions. C'est ce que je vais faire. Et je préviens M. de Girardin que mon remède est UNIQUE.

Contre les révolutions, il n'y a qu'un remède possible : c'est *la communauté d'idées sur le droit.*

« — Cette fois encore, dit M. de Girardin, la routine l'a « emporté ; la routine, cette préface des révolutions. »

(*Les* 52, n° IV, p. 115.)

— Je vous demande pardon, Monsieur ; rien n'est moins révolutionnaire que la routine. La préface des révolutions, c'est : l'examen, en présence de l'ignorance sociale sur la réalité du droit.

« — A chacun sa tâche, dit M. de Girardin. Celle que « nous nous sommes donnée n'est pas d'allumer les révolu- « tions, mais, au contraire, de tout faire pour les prévenir. « Les révolutions sont des fleuves qui font payer trop chère- « ment, par d'immenses désastres et de longues guerres, le « peu de limon qu'ils laissent en se retirant après avoir dé- « bordé. Au jeu des révolutions, on sait ce qu'on y peut « perdre, on ne sait jamais ce qu'on y gagnera. Les États « les plus forts y risquent leur nationalité ; les chefs les plus « prudents, comme les plus hardis, les individus les plus « obscurs, les moins inoffensifs, y jouent tous leur tête sur « un billot ; les plus heureux sont ceux qui, par la fuite, par- « viennent à sauver ce dernier enjeu. Elles ne s'éteignent « qu'après qu'elles n'ont plus rien à consumer. Elles s'étei- « gnent, on ne les éteint pas. » (*Idem,* n° VII, p. 163.)

— Très-bien ! Mais, en présence de l'incompressibilité de l'examen, croyez-vous qu'il soit possible d'empêcher les révolutions, autrement que par l'établissement de l'ordre sur la démonstration de la réalité du droit et de son éternelle sanction ? — Oui, répondez-vous. — Alors, essayez !

« — La peur, dit M. de Girardin, est l'étoupe qui met le « feu à toutes les révolutions. »

(*Idem*, n°s X, XI, p. 156.)

— Je vous répète que non, Monsieur. Ce qui, actuellement, met le feu aux révolutions, c'est l'examen. Eh bien !

essayez maintenant de comprimer l'examen; et vous accélérerez le mouvement des révolutions.

### ROYAUTÉ.

« — Si la royauté existait encore, dit M. de Girardin, elle « nous trouverait parmi ses plus fermes appuis; nous n'avons « jamais cru au progrès par les révolutions, moins que jamais « nous y croyons. » (*Les* 52, n° II, p. 98.)

— Hélas! Monsieur, *les révolutions se font, on ne les fait pas;* elles sont le résultat nécessaire de l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, mise en présence de l'incompressibilité de l'examen. Sans les révolutions, le besoin de vérité ne se ferait jamais sentir.

Vous n'aimez pas les révolutions, dites-vous; et personne, plus que moi, n'est convaincu de votre bonne foi. Cependant, qui donc, plus que vous, est révolutionnaire? vous qui voulez baser la société : sur l'absence de religion; sur l'absence de mariage civil; et sur la fixation du salaire? Il y a là de quoi rendre réactionnaire tout homme qui réfléchit; et rien n'est plus révolutionnaire que d'exciter à la réaction.

### SITUATION ACTUELLE.

« — Faute, dit M. de Girardin, d'idées JUSTES, poursuivies « avec persévérance, présentées sous la forme qui sait con- « quérir la popularité, la France débordée par les faits, maîtri- « sée par les événements, ballottée par les incidents, abusée « par les mots, prenant l'ombre pour la proie, tourbillonne « dans le vide, tombe dans l'anachronisme, s'agite dans l'in- « conséquence, s'amoindrit dans le détail, s'égare dans l'expé- « dient, s'épuise dans la prodigalité, se compromet dans l'in- « trigue, s'avilit dans la corruption. » (*Idem,* n° I, p. 110.)

— Parfait! Monsieur. Mais, le tableau que vous venez de faire, n'est pas celui de la France seulement; il est celui de toute société possible : en époque d'ignorance sociale sur la

réalité du droit, mise en présence de l'incompressibilité de l'examen; et proportionnellement au développement de l'examen. La situation s'empire à mesure que le besoin de vérité est plus près de se faire sentir; ou mieux, le besoin de vérité est plus près de se faire sentir, à mesure que la situation s'empire.

« — Plus, dit M. de Girardin, une situation est mauvaise « et plus il importe d'en sonder le fond; car, s'il est un moyen « d'échapper aux écueils, c'est de les connaître. »

(*Les* 52, n° IV, p. 110.)

— C'est vrai. Mais, il faut prendre garde qu'un mirage trompeur ne fasse prendre des ports pour des écueils; ou, ce qui est pire, des écueils pour des ports. Et c'est ce que vous faites, en ne reconnaissant pas la nécessité absolue : du lien religieux; du mariage civil; et de la liberté du salaire.

« — Il est temps, dit ailleurs M. de Girardin, grandement « temps que nous sortions des illusions, des lieux communs « et des ajournements, si nous voulons échapper à la déca- « dence qui commence à nous envelopper de toutes parts; « Décadence politique; décadence industrielle; décadence « commerciale; décadence maritime; décadence littéraire. « On peut dire de la France *qu'elle a déjà toutes les extré- « mités froides*, symptôme funeste et précurseur de la mort, « symptôme qui annonce que l'heure de l'agonie a sonné. »

(*Idem*, n° II, p. 15.)

— Je vous le répète, Monsieur, ce n'est pas la France seule qui se trouve dans cet état; c'est toute société possible, proportionnellement au développement de son examen, tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est point anéantie. Quant à l'heure de l'agonie, elle n'est malheureusement pas encore arrivée, même pour la France : car, cette heure sera celle de la résurrection dans une société nouvelle, dépouillée de toute ignorance sur le droit.

« — Que le ministère demeure ou qu'il se modifie, dit

« plus loin M. de Girardin, la France, la pauvre France,
« continuera de flotter sans direction au gré des circon-
« stances, entre ces deux écueils : l'arbitraire, qui est l'anar-
« chie dans le gouvernement, et l'anarchie, qui est l'arbitraire
« dans la multitude. » (*Les* 52, n° II, p. 30.)

— Bravissimo! Monsieur. C'est, qu'en époque d'ignorance sur la réalité du droit, il n'y a de possible : que l'arbitraire despotique ou que l'arbitraire anarchique.

« — L'arbitraire! toujours l'arbitraire! continue M. de
« Girardin. Seulement, quand il est vêtu de haillons dé-
« chirés, il s'appelle *la liberté;* et quand il porte l'uniforme
« brodé, il s'appelle *le pouvoir!* »

— Vous le voyez, Monsieur; selon vous-même, il n'y a de possible pour notre époque : que despotisme; et anarchie. La première chose à faire ne serait-elle point de rechercher la cause de cette alternative, jusqu'à présent inévitable?

SOCIALISME.

« — Le socialisme, dit M. de Girardin, a deux acceptions :
« Pris dans sa *mauvaise acception*, le mot socialisme si-
« gnifie : la guerre des pauvres contre les riches; la lutte
« du travail contre le capital; l'égal partage des terres ou
« bien le retour exclusif du sol à l'État par voie d'expro-
« priation violente ou d'appropriation fiscale; le pillage or-
« ganisé; le relâchement du lien des familles; le despotisme
« du nombre; le régime de la terreur; le bannissement de
« la confiance; l'anéantissement du crédit; la désorganisa-
« tion du travail; l'aggravation de la misère. »
(*Idem,* n° XIII, p. 6.)

— Avant d'arriver au *bon socialisme,* selon M. de Girardin, analysons ce qu'il dit être le *mauvais;* et voyons : si, ce n'est point, assez souvent, celui que M. de Girardin préconise.

— *La guerre des pauvres contre les riches.*

— Etablissez la démocratie, ainsi que le prétend M. de

Girardin, et le résultat inévitable sera la guerre des pauvres contre les riches; ou plutôt, la spoliation des riches par les pauvres. Faites attention, je vous prie, que ce n'est point sur ma propre autorité que je l'affirme, c'est sur celle d'Aristote. Et, dans un temps, contredire Aristote à Paris, c'était mériter la corde.

— *La lutte du travail contre le capital.*

— Quant à ce point, je le donne comme l'essence du *bon socialisme*, du seul socialisme compatible avec l'ordre. Vouloir concilier le travail et le capital, c'est vouloir concilier la vie et la mort, l'esclavage et la liberté. Or, la domination du capital, c'est l'esclavage du travail, c'est le paupérisme croissant comme la richesse; et la domination du travail, c'est l'esclavage du capital et l'anéantissement du paupérisme. Voyez les *Théories générales*.

— *L'égal partage des terres ou bien le retour exclusif du sol à l'État par voie d'expropriation violente...*

— S'il plaît à M. de Girardin de donner le nom de socialisme à toutes les folies et à tous les crimes, nul doute que le socialisme ne soit alors une folie et un crime.

— ... *Ou d'appropriation fiscale.*

— Ces trois mots sont dirigés contre moi, qui ai toujours dit à M. de Girardin : que le sol, *sous peine d'anarchie continuellement croissante*, devait entrer à la propriété collective : *sans faire tort à qui que ce soit; et, en faisant le bien de tous.* Pour les preuves : voyez les *Théories générales.*

— *Le pillage organisé.*

— La voie la plus courte, pour arriver au pillage organisé : est l'absence de religion; l'absence de famille; et la réglementation du salaire, prônées par M. de Girardin.

— *Le relâchement du lien des familles.*

— Le relâchement du lien des familles, c'est l'absence de mariage civil, conseillé par M. de Girardin.

— *Le despotisme du nombre.*

— Le despotisme du nombre, c'est la souveraineté du peuple, acclamée par M. de Girardin.

— *Le régime de la terreur.*

— Le régime de la terreur est la conséquence nécessaire de la doctrine de M. de Girardin : qu'*il faut à tout régime nouveau pour éclore le nid de la dictature.*

— *Le bannissement de la confiance.*

— Ayez donc de la confiance : avec l'absence de religion; l'absence de mariage; la réglementation du salaire; le despotisme du nombre, etc., etc.; le tout : couvé par la force dans le nid de la dictature!

— *L'anéantissement du crédit.*

— Ceci est une répétition du bannissement de la confiance.

— *L'aggravation de la misère.*

— L'aggravation de la misère, c'est tout ce que nous venons de citer, couronné : par la réglementation du salaire, dont le *maximum* est la conséquence inévitable.

Arrivons au *bon socialisme,* selon M. de Girardin.

« — Pris, dit-il, dans sa *bonne acception,* le mot socia-
« lisme signifie : la société idéalisée; la science appliquée au
« gouvernement; l'administration élevée à la hauteur du pre-
« mier des arts; la recherche constante, à la suite d'Henri IV
« et de Napoléon, de Sully et de Turgot, de tous les moyens
« propres à améliorer le sort du peuple, à élever le niveau
« de son intelligence et de sa moralité; l'accord du travail
« et du capital; l'abolition de l'ignorance, qui entretient
« l'antagonisme; la suppression des causes qui perpétuent le
« paupérisme; la constitution du crédit; la réforme de l'im-
« pôt; la multiplication de la propriété; la réalité de la fa-
« mille; l'organisation de la commune; l'épuration de la
« démocratie; la consolidation de la paix; la tendance à
« l'unité; la force désarmée par la raison; la concurrence

« remplacée par l'émulation; l'avènement de la publicité; le « culte du génie; le progrès continu; l'inviolabilité de la « justice; le régime, enfin, s'approchant le plus près de l'idée « que se font les hommes du règne de DIEU sur la terre. »

(*Les* 52, n° XIII, p. 7.)

— C'est bien long! Moi, je dis : que *le bon socialisme*, c'est *l'anéantissement* DURABLE *du paupérisme*. Voyons si le bon socialisme de M. de Girardin vaut mieux!

— *La société idéalisée.*

— J'en demande pardon à M. de Girardin, mais ce commencement est un peu galimatias.

— *La science appliquée au gouvernement.*

— Et quel est, je vous prie, le critérium de la science? la souveraineté du peuple, selon vous. Et le résultat de la science? L'absence de religion, de bien et de mal, de juste et d'injuste, de devoir et de droit; l'absence de mariage; la réglementation du salaire, etc., etc. Sainte ignorance! place-moi donc à l'abri d'une pareille science : fût-ce même dans les abîmes de la foi!

— *L'administration élevée à la hauteur du premier des arts.*

— Il sera joli! l'artiste qui administrera, privé de règle et de sanction! Ce sera un artiste en anarchie, éclos dans le nid de la dictature.

— *La recherche constante, à la suite d'Henri IV et de Napoléon, de Sully et de Turgot, de tous les moyens propres à améliorer le sort du peuple.* . . . . . .

— Et, pour cela, vous avez trouvé : qu'il fallait réglementer le salaire. Le moyen est facile. C'est comme pour aller à la lune : avoir une échelle assez longue.

— . . . . . *A élever le niveau de son intelligence et de sa moralité.*

— Sans doute, en lui disant : qu'il n'y a ni bien ni mal; ni juste ni injuste; ni devoir ni droit; que la religion est

inutile; et que le mariage est nuisible. Je ne vous conseille pas de mettre votre fortune en viager, hypothéquée sur une pareille moralité, même élevée à son *maximum*.

— *L'accord du travail et du capital.*

— C'est, je le répète : placer le diable et le bon Dieu, dans un même bénitier.

— *L'abolition de l'ignorance qui entretient l'antagonisme.*

— En apprenant à tous : qu'il n'y a ni bien ni mal, ni juste ni injuste, ni devoir ni droit ; que la religion est inutile; le mariage une sottise; et que le tout consiste à réglementer le salaire : ce qui est la chose la plus facile du monde.

— *La suppression des causes qui perpétuent le paupérisme.*

— Ce qui est très-facile, quand on ne les connaît pas; et quand on veut les annuler : par l'absence de religion, de mariage civil, et surtout par la réglementation du salaire : ce qui est une admirable invention!

— *La constitution du crédit.*

— Il sera sans doute admirablement constitué, quand il reposera : sur l'absence de droit autre que la force; et surtout sur la réglementation du salaire!

— *La réforme de l'impôt.*

— Transformé en assurance, vous savez! lequel portera le paupérisme au *nec plus ultrà* possible.

— *La multiplication de la propriété.*

— Entre les mains des forts, sans doute; et l'anéantissement de toute propriété chez les faibles.

— *La réalité de la famille.*

— En abolissant le mariage civil. Le moyen est ingénieux!

— *L'organisation de la commune.*

— Pour chacune et par elle-même? C'est l'anarchie nationale. Pour toutes et par la force? C'est le despotisme. L'alternative est rassurante.

— *L'épuration de la démocratie.*

— Probablement dans le nid de la dictature. Si elle en sort vierge, elle aura du bonheur.

— *La consolidation de la paix.*

— Au sein des nationalités ! Ce sera un retour au paradis terrestre. Les agneaux et les loups dormiront sous un même abri.

— *La tendance à l'unité.*

— Sous la souveraineté du peuple, dont l'essence est la multiplicité. C'est le bon Dieu *un et plusieurs* de M. Cousin.

— *La force désarmée par la raison.*

— Quand, par l'absence de toute religion, il n'y a de critérium que la force pour distinguer la bonne raison de la mauvaise. Ce sera là un vrai tour de force.

— *La concurrence remplacée par l'émulation.*

— Et cela : quand la force est le seul juge possible de la concurrence et de l'émulation.

— *L'avénement de la publicité.*

— En présence de l'ignorance sociale sur la réalité du droit. Nous verrons de belles choses !

— *Le triomphe de la vérité.*

— Tant que la force reste seule susceptible de triompher ! Ce sera un nouveau tour de force.

— *La chute de l'erreur.*

— Et cela, en présence de la souveraineté des opinions, toutes nécessairement des erreurs ou des préjugés. Ce tour de force ne le cédera à aucun autre.

— *Le culte du génie.*

— Interprété par la force. C'est Hercule faisant les Dieux avec sa massue.

— *Le progrès continu.*

— C'est-à-dire la perpétuité des révolutions. C'est consolant.

— *L'inviolabilité de la justice.*

— Là, où il n'y a ni bien ni mal, ni juste ni injuste. Il faut convenir que violer la justice, serait alors violer le néant. Et ce serait difficile.

— *Le régime, enfin, s'approchant le plus près de l'idée que se fait l'homme du règne de Dieu sur la terre.*

— Sans doute, après lui avoir appris : que, tout Dieu, tant personnel qu'impersonnel, est une utopie complétement inutile.

Eh bien ! Monsieur ; ce paradis de *votre socialisme,* n'est qu'un *enfer*. ABRENUNTIO.

## LXI.

### SOLIDARITÉ.

« — La paix, dit M. de Girardin, qui ne repose pas sur « la solidarité des intérêts, qui seule fait la solidarité des al- « liances, est une paix précaire et dispendieuse; ce n'est pas « la paix, c'est une trêve. Malheur au pays qui s'endort sur « la foi de cette erreur de noms! » (*Les* 52, n° I, p. 113.)

— Mais, Monsieur, la paix ne peut reposer sur la solidarité des intérêts, entre des nationalités dont les intérêts sont essentiellement différents. Il n'y a même, en l'absence de religion, et par conséquent de droit, de solidarité possible qu'entre des forts pour opprimer des faibles. Et, en présence de l'incompressibilité de l'examen, cette solidarité est complétement éphémère. Il n'y a de solidarité possible : que devant un droit hypothétique et socialement accepté comme réel; ou que, devant le droit réel scientifiquement démontré, et socialement vulgarisé.

### SOLUTIONS.

« — La conviction profonde de M. Thiers, dit M. de Gi- « rardin, celle qui se laisse apercevoir sous la simplicité de « ses paroles, c'est que tous les efforts qu'on ferait pour « chercher des *solutions* sont des efforts tentés en pure perte.» (*Idem,* n° VI, p. 18.)

— M. Thiers est un homme supérieur, un profond logicien, eu égard à son point de départ. Il a le malheur d'avoir, avec M. de Girardin, le même point de départ : celui qu'il est impossible d'anéantir l'ignorance sociale sur la réalité du droit, par l'impossibilité de pouvoir établir scientifiquement

la réalité de la sanction religieuse. Eh bien! ce point de départ admis, c'est M. Thiers qui a raison; et, alors, tous les efforts qu'on ferait, pour chercher des solutions, seront des efforts tentés en pure perte.

Je suis curieux de savoir : lequel de M. Thiers ou de M. de Girardin je convertirai le premier; ou, si seulement j'en convertirai un seul.

« — Est-ce que c'est avec des expédients usés, dit M. de « Girardin, qu'on résoudra les difficultés d'une situation « toute nouvelle, d'une situation sans précédents et sans « analogie dans l'histoire? » (*Les* 52, n° VI, p. 121.)

— Vous avez raison. Mais, croyez-vous : que l'absence de religion, l'absence de mariage, et la réglementation du salaire, qui conduit au communisme absolu, ne soient pas des précédents usés?

« — L'alliance russe, dit M. de Girardin, l'alliance con- « tinentale!.... A ce prix seul est le remaniement pacifique « de l'Europe, le progrès durable des saines idées de li- « berté, la solution des grandes questions d'organisation « sociale... » (*Idem*, p. 164.)

— Est-ce pour nous ramener à la liberté de mourir sous le knout? Toute alliance avec la Russie ne peut nous conduire que là. Elle est jolie, la solution!

Voulez-vous vaincre l'Angleterre? Prouvez-lui : qu'il y a un autre droit que la force. Prouvez : et bientôt elle sera forcée de s'y soumettre.

« — Le rôle de la France, dit M. de Girardin, c'est de « déclarer la guerre à la guerre. » (*Idem*, p. 226.)

— En vérité! c'est là une magnifique antithèse. Mais, déclarer la guerre à la guerre, c'est encore faire la guerre.

« — C'est d'inaugurer, dit M. de Girardin, un nouveau « droit des gens. »

— On inaugure un nouveau droit par la force ou par la science.

On conserve un droit inauguré par la force en se rendant maître de l'éducation.

En présence de l'incompressibilité de l'examen, conserver l'éducation par une force quelconque, c'est vouloir conserver de la chaleur dans une bouteille bien bouchée et placée dans une glacière.

Quant à la science du droit, vous la comparez aux raisins du renard, et vous dites : *ils sont trop verts.*

Après cela, inaugurez donc un nouveau droit des gens! Et, rappelez-vous : qu'il ne s'agit pas seulement d'inaugurer, mais de faire accepter.

« — C'est, continue M. de Girardin, de féconder le germe « des confédérations. »

— Eh! Monsieur, vous venez de dire : Malheur au pays qui s'endort sur la foi d'un traité qui ne peut être qu'une trêve, en l'absence de solidarité; et, je vous ai prouvé : qu'en absence de droit, tout traité n'est qu'une trêve.

« — C'est, continue M. de Girardin, de ramener tous les « différends à des questions de droit et de majorité vidées « dans un congrès permanent qui pourrait prendre le titre « d'*Assemblée sociale,* qui aurait sa tribune et ses scru- « tins... »

— Des questions de droit!... Mais, Monsieur, vous niez le droit.

Des questions de majorité, d'assemblée, de tribune et de scrutin! après avoir déversé, et avec juste raison, le mépris sur les majorités, les assemblées, les tribunes et les scrutins! Ah! Monsieur, par amour pour la logique, soyez conséquent avec vous-même.

« — Pourquoi n'y aurait-il pas LES ÉTATS-UNIS D'EU- « ROPE, comme il y a les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ce qui « n'empêche pas chacun de ces États d'avoir sa constitution « distincte? »

— Pourquoi? Parce que le paupérisme est la principale

source d'anarchie; et, que le paupérisme ne peut encore exister aux États-Unis; parce que le paupérisme existe en Europe, qu'il croît comme la richesse, et qu'il n'en peut être extirpé avant l'anéantissement de l'ignorance sociale sur la réalité du droit; parce qu'enfin les États-Unis n'ont que des voisins faibles, qu'ils égorgent successivement, en attendant qu'ils s'égorgent entre eux.

« — Pourquoi, continue M. de Girardin, l'Europe, reliée « déjà comme elle l'est par d'innombrables chemins de fer qui « mettent toutes ses capitales à quelques heures les unes des « autres, n'adopterait-elle pas les mêmes monnaies, les mêmes « mesures, et ne délibérerait-elle pas d'accord sur les ques- « tions qu'aucune nation ne peut résoudre isolément? — De « ce nombre est la question relative à la *fixation* d'un *maxi-* « *mum* des heures de travail. »

— Pourquoi? Parce que la fixation d'un *maximum* des heures de travail est le digne pendant de la fixation du *minimum* de salaire.

« — Dira-t-on, ajoute M. de Girardin, que les idées que « j'effleure rapidement sont des chimères, des réminiscences « de l'abbé de Saint-Pierre, de Henri IV et de Napoléon? »

— Laissez de côté, s'il vous plaît, Henri IV et Napoléon; tous les deux prétendaient à l'autocratie, à former le nid de dictature que vous chérissez. Quant à l'abbé de Saint-Pierre, laissez-le présider tous ces braves gens, qui, au mois de mai, généralement, viennent présenter à l'Académie des sciences, des solutions de la quadrature du cercle.

« — A cette objection, dit M. de Girardin, je répondrai que « les solutions les plus difficiles, en apparence, ne sont pas « toujours les plus difficiles en réalité. »

— C'est vrai. Alors, pourquoi M. de Girardin a-t-il l'outrecuidance d'affirmer : qu'il est impossible de démontrer la réalité du droit; par cela seul que lui-même se sent incapable de présenter cette démonstration?

Je dirai à M. de Girardin : que chercher la solution d'une

chose difficile est d'un sage; que chercher la solution de l'absurde, sent le mois de mai; et que l'ordre, en l'absence d'un droit quelconque, soit hypothétique et accepté comme réel, soit réel et démontré tel, est une absurdité.

« — Ce qui me paraît insoluble, ajoute M. de Girardin, « c'est ce que la France essaie en ce moment! Elle veut faire « tenir une société industrielle en équilibre sur une baïon- « nette; elle n'y réussira pas. »

— C'est vrai : mais seulement parce que l'examen est devenu incompressible; sans cela, elle y réussirait parfaitement. Jamais, même, l'ordre n'a existé autrement. L'histoire est là pour le dire. Et, à cet égard, elle n'a pas l'ombre d'une exception.

« — Elle veut, continue M. de Girardin, améliorer la con- « dition du travailleur, sans tenir compte de la concurrence « étrangère. »

— Et, c'est là ce que veut faire M. de Girardin, en voulant maintenir les nationalités en contact inévitable.

« — Elle veut, continue M. de Girardin, avoir des armées « considérables et des fabriques prospères, ce qui s'exclut, « parce que l'argent qui sert à nourrir des soldats, grève « d'autant le prix de revient de tous les produits. »

— C'est vrai. Eh bien! essayez de vous passer d'armée; et bientôt vous deviendrez Irlande ou Courlande.

« — Elle veut, continue M. de Girardin, avoir de faibles impôts et de gros budgets, ce qui est inconciliable. »

— C'est vrai. Mais essayez de ne pas avoir de gros budgets, en présence d'une anarchie continuellement croissante, ne fût-ce que par la vulgarisation des principes de M. de Girardin : qu'il n'y a ni bien ni mal, ni juste ni injuste, ni devoir ni droit; et vous verrez ce qui en arrivera.

« — Elle veut, continue M. de Girardin, être révolution- « naire à l'extérieur, et ne l'être pas à l'intérieur, ce qui est « pour le moins une inconséquence. »

— Il y a : révolutionnaire en faveur de l'ordre, et révolutionnaire en faveur du désordre.

M. de Girardin s'imagine-t-il : qu'être révolutionnaire pour prêcher l'absence de religion, de droit, de mariage, etc., etc., ce soit être révolutionnaire en faveur de l'ordre?

« — Elle veut enfin, continue M. de Girardin, le progrès « dans l'ornière ! C'est la folie dans la faiblesse. »

— C'est vrai. Et vouloir la paix, au sein des nationalités, c'est la folie dans la folie.

« — Aussitôt, dit ailleurs M. de Girardin, que les ques- « tions de gouvernement seront mieux posées, les dissensions « s'éteindront pour ne plus renaître. Il suffira de substituer « un mot à un autre : le mot de *confédération* au mot *do-* « *mination*. Confédérez les peuples et ne les dominez pas... »

— Sous quelle règle? Sous quel juge? Sous quelle sanction? En vérité, ce serait à désespérer de la raison, si l'anarchie ne venait abaisser les cataractes du préjugé !

Je pourrais vous présenter vingt solutions de M. de Girardin, toutes de même force.

### SOUVERAINETÉ.

« — Que le PEUPLE, dit M. de Girardin, délègue sa sou- « veraineté à un roi héréditaire et inviolable, ou qu'il la dé- « lègue à un président révocable et responsable, dans l'un « comme dans l'autre cas, la souveraineté doit être entière, « elle ne doit pas être mutilée. La souveraineté mutilée, c'est « l'impuissance ; or, c'est de cette impuissance que la France « souffre depuis trente-cinq ans, depuis la chute de l'Em- « pire. » (*Les* 52, n° II, p. 113.)

— Savez-vous pourquoi, Monsieur? c'est que la souveraineté du peuple est anarchique par essence. Et que l'anarchie n'est autre que l'impuissance d'établir l'ordre.

« — Rayer, dit M. de Girardin, du grand livre des em-

« pires le droit divin, c'est abjurer la foi monarchique, c'est « porter le coup mortel à la royauté héréditaire.

« Qui l'a porté? — La presse royaliste par cette définition : — ROYAUTÉ, *délégation de la souveraineté du peuple « à titre héréditaire.*

« Si le peuple est *souverain,* comment par le seul fait qu'il « a délégué sa souveraineté, se transforme-t-il de *souverain « en sujet?*

« Si le peuple, après avoir délégué à titre héréditaire la « souveraineté qui lui appartient, est opprimé, si toutes ses « garanties lui sont retirées, si l'égalité devant la loi fait « place à l'inégalité civile, si l'impôt mal employé le surcharge « et le ruine, quel sera le droit, quel sera le moyen de re- « cours du mandant trompé dans sa confiance à l'égard du « mandataire qui aura abusé de sa force. »

(*Les* 52, n° II, p. 123.)

— Très bien ! Mais, s'il est plus mal encore sous la démocratie? Alors il saute de l'anarchie dans le despotisme. Quand on est sur le gril, on aime à se retourner.

« — Nous comprenons, dit M. de Girardin, la souverai- « neté populaire. »

— Ah ! vous la comprenez, comme compatible avec l'ordre ! Je vous en fais mon compliment. Alors vous devez comprendre aussi l'astrologie.

« — Nous comprenons, ajoute M. de Girardin, le droit « divin. . . . »

— Aussi comme compatible avec l'ordre en présence de l'incompressibilité de l'examen? Je vous en fais aussi mon compliment.

« — . . . . Je vais parler du monde politique, » ajoute M. de Girardin.

— Je vous demande pardon, Monsieur; vous auriez dû dire : *du monde ignorant.*

« — Mais, ajoute M. de Girardin, nous ne comprenons pas

« cette souveraineté d'invention moderne, qui *abdique* en fait « sous prétexte de se *déléguer* en droit. »

(*Les* 52, n° XII, p. 26.)

— Eh bien! Monsieur. Je vous assure qu'elle n'est pas plus difficile à comprendre que les deux autres. Les trois : sont d'un même acabit.

SUFFRAGE UNIVERSEL.

« — Il ne faut, dit M. de Girardin, demander au suffrage « universel que ce qu'il peut et doit produire. Il peut donner « une majorité d'excellents contrôleurs, mais il ne saurait « donner une majorité de bons législateurs. »

(*Idem,* n° II, p. 32.)

— Bon! voilà la souveraineté déléguée, quant à l'essentiel, les lois. Puis, vous voulez avoir de bons contrôleurs avec le suffrage universel d'une époque d'ignorance : où le droit est nié; où l'honnête homme est un imbécile; où le fripon est seul moral, si moral signifie conforme à la raison. Allons! Monsieur, vous avez mal digéré et vous faites un mauvais rêve.

« — Le régime sous lequel nous languissons dans la per- « plexité, dans le discrédit, dans la misère, dit M. de Girar- « din, c'est le régime de l'inaptitude organisée.

« Si ce régime devait durer longtemps encore, c'en serait « fait du suffrage universel ou de la grandeur de la France; « l'heure de sa décadence aurait sonné. » (*Idem,* p. 55.)

— Consolez-vous, Monsieur! L'excès du mal est nécessaire. C'est de là seulement que peut se faire sentir : la nécessité de la souveraineté de la science; et l'ineptie actuelle de toute autre souveraineté.

« — L'appel au peuple, dit M. de Girardin — C'est la ré- « volution permanente. » (*Idem,* n° V, p. 67.)

— C'est vrai. Eh bien! dites-moi : Qu'est-ce que l'appel au peuple, si ce n'est l'appel à la souveraineté populaire? Il

paraît que vous voulez un souverain muet, ou ne parlant que par votre bouche !

« — Devant le suffrage universel, dit M. de Girardin, « DOIVENT disparaître les partis politiques... »

(*Les* 52, n° VI, p. 117.)

— Il est des propositions tellement ébouriffantes, qu'elles vous stupéfient. J'aimerais autant entendre dire : que, devant le soleil, disparaît la lumière. Puis le *doivent* est très-joli ! Où donc se trouve la sanction de ce devoir ?

« — Le suffrage universel, dit M. de Girardin, est à la « liberté illimitée ce que le frère est à la sœur. »

(*Idem,* p. 54.)

— C'est vrai : tous les deux conduisent au despotisme par l'anarchie. Il est vrai que, pour la même époque, le suffrage restreint et la liberté limitée conduisent à l'anarchie par le despotisme. L'alternative est consolante !

M. de Girardin place, parmi les attributs du faux socialisme, du socialisme anarchique, le *despotisme du nombre.*

(*Idem,* n° XIII, p. 6.)

Est-ce que le suffrage universel n'est point le despotisme du nombre ? A cet égard, écoutons M. de Girardin :

« — Il ne faut pas s'y tromper, dit-il : le régime sous le« quel on vit en France, n'est pas celui de la liberté, « c'est celui de la force. Peu importe que ce régime ait « changé de nom, et qu'au lieu de s'appeler souveraineté du « roi, il s'appelle *souveraineté du peuple,* il n'en continue « pas moins d'être *le régime de la force.*

« La souveraineté populaire qui n'est pas le respect scru« puleux de la souveraineté individuelle (1), est un despo« tisme qui ne diffère du despotisme monarchique que par « le costume ; casquette au lieu de couronne, veste au lieu

(1) La souveraineté individuelle est le pouvoir de tuer, de voler, etc. ; ou c'est une souveraineté pour rire, une souveraineté mutilée, la pire des souverainetés selon M. de Girardin.

« de manteau. L'arbitraire de la multitude est-il donc moins « lourd à porter que l'arbitraire d'un seul? Offre-t-il donc « plus de garantie de savoir et de justice? »

(*Abolition de l'autorité.*)

— Comptez donc M. de Girardin parmi les partisans de la souveraineté du peuple?

M. de Girardin sait bien ce qu'il ne veut pas; mais il ne sait pas clairement ce qu'il veut. Certes, il voudrait que tout fût bien. Mais, ce n'est pas le tout de vouloir; il faut savoir; et bien savoir.

## LXII.

### TOLÉRANCE.

« — *Tolérance religieuse!* dit M. de Girardin : tel a été le « mot du XVIII^e siècle.

« *Tolérance politique!* Tel doit être le mot du XIX^e siècle. »

(*Les* 52, n^os X, XI, p. 214.)

— J'en suis fâché pour ces deux siècles de lumière; mais l'un n'est pas plus sage que l'autre.

La tolérance est l'expression de *l'indifférence ignorante.* La religion, la politique, peuvent-elles être indifférentes à l'existence de l'ordre?

Non.

Donc : la tolérance est anarchique.

Et l'intolérance, est-elle encore possible comme base d'un ordre plus qu'éphémère?

Également non.

Donc l'ordre est devenu impossible : jusqu'à ce que l'ignorance sociale sur la réalité du droit soit anéantie; jusqu'à ce que la tolérance et la persécution soient également devenues des absurdités.

L'ordre doit être imposé : soit, par une foi; soit, par la science.

L'ordre ne peut plus être imposé par une foi quelconque; et il ne peut encore être imposé par la raison.

Donc, l'ordre est devenu impossible jusqu'à ce que l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, soit incontestablement anéantie.

Je connais tous les lieux communs que les partisans de la tolérance peuvent émettre en faveur de l'ignorance. S'ils veulent me les opposer, je leur en aurai bien de la reconnais-

sance. Une critique en galimatias est le plus bel ornement de la vérité.

UNITÉ.

« — L'unité, dit M. de Girardin, est une loi future de l'é-
« quilibre européen, sur laquelle il importe que la France
« n'attende pas au dernier moment pour prendre son parti,
« soit qu'elle veuille arrêter le mouvement, le ralentir ou l'ac-
« célérer. » (*Les* 52, n^os VII, VIII, p. 199.)

— L'équilibre est l'expression de la multiplicité. L'équilibre n'a d'unité que la mort, c'est-à-dire la neutralisation. Il n'y a d'unité vivante, d'unité sociale que *l'unité de droit;* et, précisément, cette unité est incompatible : avec l'existence des nationalités.

« — Deux systèmes sont en présence, dit M. de Girardin :
« l'un qui aboutit à l'*unité dans une assemblée;* c'est le sys-
« tème que soutenaient Condorcet, Thuriot et Robespierre
« en 1793; c'est le système qu'a soutenu en novembre der-
« nier M. Proudhon; l'autre qui aboutit à l'*unité dans un*
« *homme;* c'est NOTRE SYSTÈME; c'est celui que nous sou-
« mettons à l'épreuve de la discussion. »

(*Idem,* n° XII, p. 5.)

— L'unité hors la vérité, qui *seule* est éternellement UNE; ou, hors un despotisme masqué de vérité, et socialement accepté comme vérité, n'est que l'anarchie, que le sophisme voudrait couvrir : du masque de l'unité.

« — Que le souverain s'appelle *roi,* dit M. de Girardin, ou
« qu'il s'appelle *peuple,* plus nous y réfléchissons et plus
« nous nous affermissons dans l'*opinion* que l'exercice de la
« souveraineté en France, exige impérieusement que toute
« l'autorité se résume dans un HOMME : roi héréditaire et
« inviolable; ou président responsable. »

— Un roi inviolable! Est-ce que la force ne les viole pas

continuellement. Elle est jolie la souveraineté que la force peut violer!

Un président responsable! Elle est jolie l'autorité responsable! Celui-là à qui est dû le compte est seul l'autorité.

M. de Girardin oublie donc, que, selon lui, la souveraineté du roi et la souveraineté du peuple sont également despotiques, et qu'il n'y a de différence que de la couronne à la casquette, et du manteau à la veste.

« — L'unité, dit M. de Girardin — Là est la condition de « force et de durée du pouvoir. » (*Les* 52, n° XII, p. 46.)

— C'est vrai, Monsieur; et vieux comme terre. Mais, il fallait préciser l'espèce d'unité. Est-ce l'unité de poids et mesures? La condition de force et de durée du pouvoir, c'est l'unité de pensées, la communauté d'idées sur le droit. Mais, cette unité, cette communauté ne peut exister que par une foi, ou que par la science. En présence de l'incompressibilité de l'examen, cette unité n'est pas possible par la foi. En présence de l'ignorance sociale sur la réalité du droit, cette unité n'est pas encore possible par la science. Alors que voulez-vous?

VÉRITÉ.

« — Vous tous, dit M. de Girardin que la *présomption* « aveugle et condamne à l'impuissance, usez-vous donc *les* « *uns et les autres* afin que la VÉRITÉ SE FASSE JOUR. » (*Idem*, n° IV, p. 126.)

— Bravo! Bravissimo! monsieur de Girardin. Mais croyez-vous que vouloir baser la société : sur l'absence de religion, de bien et de mal, de juste et d'injuste, de devoir et de droit; sur l'absence de mariage civil; sur la réglementation du salaire; sur la souveraineté du nombre ou sur celle d'un homme, etc., etc., ne soit pas de la présomption? Je vous en fais juge.

« — Hors la logique, dit M. de Girardin, il n'y a pas de

« politique, comme hors la vérité, il n'y a pas de science. »
(*Les* 52, n° VIII, p. 253.)

— Et cette vérité, vous voulez qu'elle surgisse du chaos, du suffrage universel, de la souveraineté du peuple! Hélas! Monsieur. C'est bien le cas de vous dire, à vous et aux vôtres : USEZ-VOUS LES UNS ET LES AUTRES.

Nous venons de finir l'examen des 52. Passons à l'ABOLITION DE L'AUTORITÉ.

A la page 7 de cet ouvrage vous trouvez : « — JE RECONNAIS L'AUTORITÉ DIVINE. »

— Alors ne dites point : l'abolition de l'autorité, mais bien l'abolition de telle autorité : par exemple celle de la force. Mais comment distinguer celle-ci de l'autorité de la raison, tant que l'ignorance sociale n'est point anéantie? Par la force. Alors vous qui êtes partisan de l'autorité divine, ce qui, je le suppose, signifie partisan de l'autorité de la raison, vous voilà, malgré vous, partisan de l'autorité de la force.

Toute votre abolition de l'autorité est basée sur une perpétuelle logomachie.

Le premier chapitre est intitulé : AUTORITÉ et LIBERTÉ. Ces deux mots, tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est point anéantie, signifient exclusivement : DESPOTISME et ANARCHIE. Dès que cette ignorance est anéantie, autorité et liberté signifient : autorité, RAISON; et liberté, obéissance volontaire à ce qui est ordonné par l'autorité.

« — Deux principes, dit M. de Girardin, se disputent l'em-
« pire du monde : l'autorité, la liberté. »

— Il fallait dire : le despotisme et l'anarchie.

Après cela viennent une foule d'antithèses sur l'autorité et la liberté, toutes relatives au despotisme et à l'anarchie.

« — Ces deux principes, dit M. de Girardin, sont incom-
« patibles. »

— C'est vrai pour l'autorité despotique et la liberté anar-

chique. Mais c'est facile pour la liberté et l'autorité réelles : les deux ne peuvent exister que simultanément.

Vient ensuite l'énumération des faits nécessaires à l'existence de l'autorité. Tous se rapportent au despotisme; puis l'exposition de ce qu'est la liberté; et, ce qui est donné comme tel, est généralement une absurdité en présence de l'ignorance sociale.

« — La liberté, dit M. de Girardin,

« C'est. . . . . »

— Devinez quoi?

« — C'est, dit-il, le peuple qui s'instruit. »

— En apprenant qu'il n'y a ni bien ni mal, ni droit ni devoir, etc. Elle est jolie l'instruction!

« — C'est la foi religieuse qui s'éclaire. »

— En apprenant que la religion est une niaiserie. Quelle lumière!

« — C'est, continue l'auteur, la souveraineté individuelle qui règne. »

— Avec la souveraineté du nombre pour sanction, n'est-il pas vrai? Merci de cette liberté! J'aime mieux l'esclavage sous la justice.

« — C'est le droit qui s'exerce. »

— Quand il n'y a de droit possible que la force. C'est peu rassurant pour le faible.

« — C'est la force qui abdique. »

— La force abdiquer! Allons donc : ce serait le diable se faisant ermite!

« — C'est... c'est... c'est... la vérité qui triomphe... »

— A une époque où il n'y a que des opinions! C'est le triomphe du diable ou de la force brutale.

S'il vous plaît, daignez m'épargner le reste.

A la page 7, vous trouverez encore :

« — Je place au même rang la souveraineté royale et la « souveraineté nationale; la souveraineté monarchique et la « souveraineté numérique; la souveraineté d'un seul et la « souveraineté inexactement qualifiée : *souveraineté de tous;* « la SOUVERAINETÉ DU ROI et la SOUVERAINETÉ DU « PEUPLE. »

— La souveraineté du peuple a cependant été acclamée par M. de Girardin; et cette souveraineté n'est autre : que la sou verainetés nationale et la souveraineté numérique.

Que veut donc M. de Girardin?

« — Que veut dire souveraineté? » s'écrie-t-il.

— Bravo! C'est commencer par le commencement. Terminons!

« — Si j'ouvre le dictionnaire de l'Académie française, « dit M. de Girardin, je lis : — SOUVERAINETÉ, *autorité « suprême, pouvoir de faire des lois et d'en assurer l'exécu- « tion.....* »

— J'aime à croire que le dictionnaire est infaillible. Cela doit-il l'empêcher d'être clair? On assure l'exécution des lois: 1° par la force brutale; 2° par la force transformée en droit au moyen de l'éducation dont on s'est rendu maître; 3° par la sanction religieuse rendue scientifiquement incontestable. Le premier moyen est despotique et éphémère; le second n'est plus possible, et le troisième ne l'est pas encore. La définition du dictionnaire n'est donc *actuellement* et *pratiquement* qu'une calembredaine. Cela suffirait-il à M. de Girardin? Voyons!

« — Proclamer, dit-il, la justice et l'avénement de la « souveraineté individuelle, c'est proclamer la condamnation « et la déchéance de toute souveraineté arbitraire. »

(*Abolition de l'autorité,* p. 8.)

— J'en suis bien fâché. Mais il me paraît, à moi, que c'est le contraire qui est la vérité. Si chacun est souverain, chacun se fait ses lois arbitrairement; et celles-ci, nécessairement, n'ont de sanction que la force brutale.

Casti disait : que, l'enfer est une anarchie de Démons. L'enfer alors est, bien certainement, l'empire des souverainetés individuelles.

« — Dieu, ajoute M. de Girardin, a donné à l'homme *le* « *libre arbitre...* »

— D'abord, *donner le libre arbitre,* et *donner un bâton n'ayant qu'un bout,* sont, vis-à-vis de la logique, des propositions de même valeur.

Ensuite, vous nous avez dit : que vous supposiez, que *vous vouliez supposer* que *Dieu n'existe pas.* Alors, et pour l'amour du bon Dieu, ne nous parlez jamais du bon Dieu.

« — Qui dit constitution, s'écrie plus loin M. de Girar- « din, dit implicitement révolution. »

— Bravo ! Monsieur. Et tout gouvernement relevant de la souveraineté du peuple, du nombre, etc., est un gouvernement constitutionnel.

Alors, dit M. de Girardin :

« — Il n'y aura qu'un juge, la force. »

— C'est vrai, Monsieur. Mais essayez donc de faire qu'il en soit autrement, tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est point anéantie !

« — Un peuple qui n'a pas de constitution à défendre « court moins de danger, dit M. de Girardin, que celui qui « en a une... »

— C'est vrai, Monsieur, tant que l'examen peut être comprimé. Mais, après l'un vient l'autre. Et, dès que l'examen ne peut plus être comprimé, celui qui n'a pas de constitution, en a bientôt une.

« — Il vaut mieux supprimer les constitutions, » dit M. de Girardin.

— Pour cela, Monsieur, il n'y a qu'un seul moyen : supprimer l'ignorance sur la réalité du droit. Êtes-vous en mesure d'entreprendre cette suppression ?

« — Sans doute, s'écrie M. de Girardin, dans sa haine « des constitutions, le peuple commettra, dans l'exercice de « sa souveraineté, plus d'une faute... »

— Est-ce que M. de Girardin s'imagine : que l'exercice de la souveraineté du peuple n'est point l'expression d'une constitution ayant pour article premier : *Le peuple est souverain!* Une pareille chose ne peut être dite que par une constitution; la raison rougit rien que de l'entendre prononcer.

Le chapitre III est intitulé : **LES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES.** C'est une continuelle diatribè contre les lois.

M. de Girardin veut-il ou ne veut-il pas de loi? Il n'en sait trop rien lui-même.

« — Ne saurait-on, dit-il, ramener toutes les lois à une « loi unique...

« A la rigueur, cette loi pourrait ne se composer que de « ces quatre lignes, empruntées à la Constitution de 1795, « laquelle les avait puisées dans l'Écriture sainte :

« **NE FAITES PAS A AUTRUI CE QUE VOUS NE VOUDRIEZ « PAS QU'ON VOUS FIT.**

« **FAITES CONSTAMMENT AUX AUTRES LE BIEN QUE « VOUS VOUDRIEZ EN RECEVOIR.** »

— Eh bien! Monsieur, ces quatre lignes renferment deux lois; et les plus sottes qui aient jamais été formulées : *dès qu'elles n'ont d'autre sanction que la* **FORCE.**

Ces quatre lignes, privées de sanction religieuse, sont le dada de M. de Girardin.

C'est là ce que M. de Girardin appelle : *l'abolition de l'autorité.*

Nous arrivons à **L'ABOLITION DE LA MISÈRE PAR L'ÉLÉVATION DES SALAIRES,** lettres à M. Thiers, rapporteur de la Commission de l'assistance et de la prévoyance publique.

En s'adressant à M. Thiers, M. de Girardin dit :

« Vous regardez la société, création de l'homme.

« Je regarde l'humanité, création de Dieu. »

— Encore une fois, Monsieur, et pour l'amour de Dieu, ne parlez point de Dieu, vous avez renoncé au droit de l'invoquer.

Après cela vient une grande page d'antithèses, dont nous avons déjà eu tant d'exemples.

« — Tout votre rapport, permettez-moi de vous le dire, « s'écrie M. de Girardin, est une longue et païenne déifica- « tion de l'impuissance. »

— M. Thiers pourrait répondre : Tout votre système est une longue et libérale déification de l'utopie.

Le libéralisme ne vaut pas mieux que le paganisme. Il vaut même infiniment moins. C'est le rapport de l'anarchie au despotisme.

« — Une ligne va vous peindre, dit M. de Girardin. Vous « êtes MALTHUS déguisé en SAINT VINCENT DE PAUL. »

— M. Thiers pourrait répondre :

Vous êtes un BABEUF, déguisé en ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

Remarquez que les intentions de Malthus et de Babeuf pouvaient être également bonnes.

M. Thiers veut rétablir les tours, M. de Girardin ne le veut pas.

Pour aussi longtemps que le paupérisme n'est point anéanti, je suis de l'avis de M. Thiers ; dût M. de Girardin me nommer Malthus sans audace et Vincent de Paul sans foi.

M. Thiers veut conserver les crèches et les salles d'asile; M. de Girardin ne le veut pas.

Pour aussi longtemps que le paupérisme n'est point anéanti, je suis de l'avis de M. Thiers.

Cependant, du point de vue que l'anarchie est nécessair pour faire sentir à M. de Girardin le besoin de vérité, j'a merais mieux la suppression des tours, des crèches et d salles d'asile.

M. de Girardin ne veut : ni bureau de nourrices, ni app tissage, ni loi fixant les heures de travail pour les enfa ni prisons, ni colonies pénitentiaires. M. Thiers veut tout

Pour aussi longtemps que le paupérisme n'est point anéanti; je suis de l'avis de M. Thiers.

M. de Girardin reproche à M. Thiers d'avoir dit : « Nous « ne nous appesantirons pas sur ce PRÉTENDU moyen de « venir au secours du peuple... *le droit au travail est une « invention insensée.* »

Pour aussi longtemps que le paupérisme n'est point anéanti, je suis complétement de l'avis de M. Thiers. Et, quand le paupérisme est anéanti; le droit au travail est une tautologie.

M. de Girardin reproche à M. Thiers d'avoir dit : *Le crédit universel, c'est l'impossible.*

Pour aussi longtemps que les nationalités ne sont point anéanties; je suis complétement de l'avis de M. Thiers.

M. de Girardin reproche à M. Thiers d'avoir dit : La colonisation sera impossible *sans l'intervention de l'État.*

Je suis complétement de l'avis de M. Thiers.

M. Thiers veut conserver les dépôts de mendicité, M. de Girardin ne le veut pas.

Pour aussi longtemps que le paupérisme n'est point anéanti; je suis de l'avis de M. Thiers.

M. de Girardin reproche à M. Thiers d'avoir dit : « Comment obliger l'individu à se mieux loger qu'il ne fait? »

Je partage l'avis de M. Thiers et j'ajoute : Cela est impossible : tant que le paupérisme n'est point anéanti.

M. de Girardin reproche à M. Thiers d'avoir dit :

« L'ouvrier qui veut *être prévoyant* a dans ses mains son « propre bien-être. La Providence a mesuré ses forces, la « durée de sa vie, de manière qu'avec un travail qui n'a rien « d'excessif, il peut, quand il est laborieux et d'une intelli- « gence ordinaire, nourrir, lui, ses vieux parents, ses enfants, « et réserver QUELQUE CHOSE *pour la maladie et la vieil- « lesse.* »

« M. Louis-Napoléon Bonaparte vous répond, » s'écrie M. de Girardin :

« « Pour la classe la plus nombreuse, qui n'a aucun su-
« perflu, et par conséquent aucun moyen de faire des éco-
« nomies, ce système est complétement insuffisant. Vouloir,
« en effet, soulager la misère des hommes qui n'ont pas de
« quoi vivre, en leur proposant de mettre tous les ans de
« côté QUELQUE CHOSE qu'ils n'ont pas, est une dérision ou
« une absurdité. »

Ici, je suis complétement de l'avis de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

M. de Girardin dit à M. Thiers :

« Vous êtes contre la retenue obligatoire (1), la raison
« que vous en donnez *sans rire* est celle-ci :

« « Votre commission s'est prononcée contre, à la pres-
« qu'unanimité, par respect POUR LA LIBERTÉ DES INDI-
« VIDUS. »

Je suis complétement de l'avis de M. Thiers, et cela pour les raisons ci-dessus énoncées par M. Louis-Napoléon Bonaparte.

M. de Girardin ne veut ni hôpitaux ni hospices. M. Thiers veut les conserver.

Pour aussi longtemps que le paupérisme n'est point anéanti, je suis de l'avis de M. Thiers.

M. Thiers veut de la charité, M. de Girardin n'en veut pas.

Tant que le paupérisme n'est point anéanti, je suis de l'avis de M. Thiers. A moins cependant que ce ne fût pour accélérer le développement de l'anarchie. Alors, je serais de l'avis de M. de Girardin.

(1) *Sur le Salaire, pour les caisses de retraite.*

## LXIII.

M. de Girardin reproche à M. Thiers d'avoir écrit :

« On dit : Le peuple souffre, oui, il faudrait être bien « barbare, bien cruel pour le méconnaître ; mais je m'adresse « à cette science nouvelle, si fière d'elle-même. Le peuple « souffre, *qu'avez-vous trouvé pour lui?* »

Que peut répondre à cela M. de Girardin? L'assurance universelle et la réglementation du salaire? Les deux porteraient la misère du peuple à son *maximum* de développement.

« — La société, dit M. de Girardin, en est venue à ce « point, où le lien religieux est tellement et si généralement « détendu, qu'elle ne plus être sauvée de ses écarts que « par une NOUVELLE DIRECTION imprimée au génie hu- « main. »

— En dehors du lien religieux, seule base possible du droit, il n'y a de nouvelle direction que l'absence de religion, l'absence du droit, le matérialisme. Prétendre établir l'ordre sur cette base est une entreprise plus folle encore que celle des géants voulant escalader le ciel; c'est cette entreprise folle, Monsieur, que je voudrais vous voir abandonner.

« — Que le génie humain, dites-vous, qui, sur les ailes de « la concurrence, s'est élevé à de si hautes régions, se repose « sur tant de conquêtes dont il doit être fier, qu'il descende, « je l'en conjure, de ces hautes régions pour visiter la de- « meure du pauvre, où l'air et le jour sont interceptés par « l'impôt, où le pain manque dès que surviennent le chô- « mage, la maladie ou la vieillesse. »

— Il y a dix ans, Monsieur, que je veux vous y faire descendre; je vous en ai donné tous les moyens que j'expose

aujourd'hui au public, et jamais je n'ai pu vous faire aller au delà de l'utopie. Ce n'est cependant ni l'intelligence, ni la bonne volonté qui vous manquent; mais ce sont les préjugés et les flatteurs qui vous égarent. En voici la preuve :

« — Ce que le travail doit à l'homme, vous écriez-vous, « je viens de le dire; mais entre ces deux mots : *devoir* et « *pouvoir* il existe un abîme : comment le combler ? »

— C'est dans le moyen que vous allez proposer que consiste le préjugé; et les flatteurs sont ceux qui, n'ayant ni votre intelligence ni votre bonne foi, vous encouragent de la voix et du geste, sans croire un mot de ce qu'ils approuvent.

« — La France, dites-vous, ne saurait réduire le nombre « d'heures qui composent la durée de la journée de travail « sans se condamner elle-même à l'impuissance de soutenir « la concurrence étrangère sur tous les marchés extérieurs, « sans rendre à la contrebande expirante une vie nouvelle, « une force immense, sans restreindre enfin la consomma- « tion, qui est à la production ce que l'âme est au corps; « dès que l'une souffre, l'autre languit. Oui, cela est vrai, et « ce qui est vrai pour la France l'est également pour toute « la France agricole, industrielle, commerciale et maritime. »

— Bravo ! Monsieur. L'homme capable d'écrire ces lignes est digne de se mettre à la tête de la rénovation sociale. Ainsi, dès que l'Angleterre voudra faire travailler ses prolétaires pendant douze, quinze, ou dix-huit heures, vous serez obligé d'en faire autant sous peine de mort sociale. Et ce que vous dites de l'accroissement des heures du travail à l'étranger, ou de la diminution des heures du travail chez nous, doit se dire à plus forte raison d'une élévation arbitraire des salaires chez nous.

« — Quelle conséquence, continue M. de Girardin, faut-il « tirer de cet aveu ?

« En faut-il tirer la conséquence que comme aucun État « *isolément* ne *peut* rien faire, aucun ne *doit* rien essayer? »

— Essayer, Monsieur, est en fait d'ordre social, la plus dangereuse des utopies. Dites donc à un nègre bossale d'essayer de trouver une intégrale. Il mourra un million de fois avant de l'avoir trouvée, si sa vie dépend de la solution. En fait d'ordre social, on n'essaie pas, on raisonne; et, ce qui n'est point démontré incontestablement bon, on l'envoie dans la lune ou ailleurs, et c'est justice : car l'ordre c'est la vie sociale.

« — Ou bien, continue M. de Girardin, faut-il en tirer la « conséquence que le cas et que le temps sont venus de saisir « un CONGRÈS EUROPÉEN de l'examen de toutes les ques- « tions qui se rattachent à la nécessité de pourvoir de travail « tous les travailleurs valides, et de les faire jouir de ce *mi-* « *nimum* de bien-être et d'instruction sans lequel je ne sau- « rais voir, dans la civilisation dont on s'enorgueillit qu'un « antagonisme de jour en jour plus dangereux, entre le luxe « et la misère, qu'un défi de la vanité radieuse à l'envie im- « placable, qu'une cause permanente de révolutions pério- « diques. » (*Abolition de l'autorité,* p. 73.)

— Voyons! Monsieur. Examinez vous-même et avec calme. Un congrès européen, privé de la sanction de la force, est une utopie. Avec cette sanction, c'est une assemblée formulant une constitution; c'est un gouvernement représentatif. Rappelez-vous ce que vous avez dit avec tant de raison, des constitutions, des assemblées, des majorités, etc., etc. Soyez donc onséquent avec vous-même! Je vous en conjure au nom de l'intérêt qu'inspirent votre bonne foi et vos bonnes intentions. Écrasez l'amour-propre! c'est le démon tentateur, personnification de l'ignorance.

« — Lorsque, continue M. de Girardin, Galilée s'écriait : « *E pur si muove!* il n'était pas plus profondément pénétré « de la vérité qu'on lui déniait, que je ne suis fermement con- « vaincu de la vérité que j'affirme. »

— Et c'est là précisément la cause de l'intérêt qu'on vous porte. Mais Galilée s'appuyait sur des preuves incontestables;

et vous, vous ne voulez pas seulement examiner les preuves incontestables que vous êtes dans l'erreur. Si la conviction d'une erreur suffisait pour transformer l'erreur en vérité, Saint-Simon, Fourier, et MM. P. Leroux, Cabét, Proudhon, n'auraient exprimé que des vérités. Mais, Monsieur, si vous n'étiez point fermement persuadé de la vérité que vous affirmez, vous seriez un méchant.

« — Après une lutte très-vive, dit M. de Girardin, et trois « fois renouvelée à l'occasion de la discussion générale sur « le préambule de la Constitution et sur le paragraphe VIII « de ce préambule, lutte à laquelle prirent part, avec vous, « MM. de Lamartine, de Tocqueville, Ledru-Rollin, Duver- « gier de Hauranne, Crémieux, Marcel, Berthe, Considé- « rant, Martin-Bernard, Billaut et Dufaure, le *droit au tra-* « *vail* a été effacé de la Constitution pour faire place au *droit* « *à l'assistance.* » (*Abolition de l'autorité,* p. 85.)

— Le droit au travail et le droit à l'assistance sont deux sottises de même force : pour vous d'abord qui niez le droit; pour tous ceux ensuite ayant assez de bon sens pour savoir : que le premier droit, comme le premier devoir social est l'ordre, vie sociale; et, que tout ce qui est contre l'ordre est contre le droit. Quand le paupérisme est nécessaire à l'existence de l'ordre, le paupérisme est de droit; quand l'anéantissement du paupérisme est nécessaire à l'existence de l'ordre, l'anéantissement du paupérisme est de droit.

En présence de l'ignorance sociale et de l'incompressibilité de l'examen : donner l'aumône pour avoir de l'ordre, est une sottise; donner du travail pour avoir de l'ordre, en est une autre et de même valeur.

« — Je marche à l'écart des partis, dit M. de Girardin, et « les grands mots dont ils se font de petites armes pour se « combattre, sont des obstacles qui ne m'ont jamais arrêté et « fait perdre de vue le but que j'ai toujours poursuivi : — « Écarter les révolutions par les réformes. »

— Écarter les révolutions par les réformes, équivaut à écarter la foudre par une pointe.

Le chapitre VIII est intitulé le *Droit du travail* et porte cette épigraphe :

« — Quand deux ouvriers courent après un maître, les « salaires baissent; ils haussent.: quand deux maîtres courent « après un ouvrier. COBDEN. »

— C'est là une vérité empruntée à M. de La Palisse. En voici une autre que je soumets à M. Cobden, et dont j'ai établi les preuves incontestables aux *Théories générales* contenues dans ce volume.

Quand le sol est complétement aliéné, deux ouvriers courent nécessairement après un maître.

Quand le sol est entré à la propriété collective, deux maîtres courent nécessairement après un ouvrier.

La panacée de M. de Girardin, vous le savez, c'est la fixation du salaire.

« — Je sais, dit-il, l'objection : la société, l'État n'a pas « le droit de s'immiscer dans la fixation des salaires, afin « d'empêcher qu'ils ne s'abaissent au-dessous d'une limite « prévue. » (*Abolition de l'autorité*, p. 53.)

— Quiconque, Monsieur, vous fera cette objection est un niais. La société a le droit de faire tout ce qui est nécessaire à l'existence de l'ordre, vie sociale. Ce n'est pas le droit qui manquerait à la fixation du salaire; c'est que cette fixation est aussi impossible, aussi absurde que le communisme absolu; et que toute tentative à cet égard porterait le désordre à son *maximum* d'intensité.

M. de Girardin nous parle de la société typographique de Paris. Celle-ci existe sous la sanction nationale; et au moment où cette société deviendrait un obstacle à l'ordre, la société nationale l'anéantirait. Voyez les *Théories générales*.

« — Le triomphe de la science, s'écrie plus loin M. de « Girardin, sera l'anéantissement de la politique. »

(*Idem*, p. 137.)

— C'est vrai Monsieur, et admirable de vérité. Alors, pourquoi avez-vous, postérieurement à ce même travail, écrit la *Politique universelle ?*

« — Comme l'erreur, dit M. de Girardin, la politique varie « à l'infini. Mais la science est une comme la vérité. »

— C'est vrai. Monsieur. Mais la science, socialement parlant, c'est la démonstration de la réalité du droit, et vous niez le droit.

« — Dieu, dit encore M. de Girardin, c'est la vérité. »

— J'accepte la définition, Monsieur. Alors pourquoi dites-vous : *Je suppose,* JE VEUX SUPPOSER, *que Dieu n'existe pas.*

Est-ce parce que vous voulez supposer que Dieu, la vérité, la science n'existent pas, que vous voulez conserver la politique, la multiplicité de droits, les nationalités enfin, que vous êtes membre du Congrès de la paix, de la paix entre les nationalités?

Après cela, M. de Girardin énumère une foule d'unités résultant de la science, parmi lesquelles figure l'unité de salaire, ce qu'il y a au monde de moins scientifique; puis il ajoute :

« — A cette énumération que j'interromps, je vous vois « sourire d'incrédulité.

« Pourquoi donc pas l'unité de lois? Est-ce que la justice, « comme la vérité, ne doit pas être essentiellement une?

— C'est vrai, Monsieur; mais, ainsi que vous le dites, la vérité seule est une; et vous voulez supposer : que Dieu, selon vous, la vérité, n'existe pas.

M. de Girardin parle beaucoup du progrès des sciences physiques et mathématiques. Il a raison; mais il ignore : que le progrès de ces sciences, en augmentant la richesse, augmente aussi le paupérisme, tant que la science du droit, la science de l'autorité, la science de Dieu, n'est point universellement intronisée.

« — La science! continue M. de Girardin, voilà le vrai « nom du socialisme, comme la charité fut le vrai nom du « christianisme. »

— C'est vrai, Monsieur. Mais la science du droit, et non celle des machines. Et la science est aussi actuellement la seule base possible du christianisme; dès que le vrai nom du christianisme est *charité,* c'est-à-dire *fraternité.* Car, la démonstration de la réalité du droit est actuellement la seule base qu'il soit possible de donner à la fraternité.

Au commencement du chapitre XII, intitulé : Conclusion: LE BIEN-ÊTRE UNIVERSEL. M. de Girardin dit :

« — Le paupérisme n'a pas Dieu pour auteur; il a pour « cause : l'ignorance de l'homme et l'imperfection des so- « ciétés. »

— Et c'est pour anéantir l'ignorance, cause du paupérisme, que M. de Girardin nie *Dieu,* qui, selon lui, est la vérité; nie le bien et le mal, le juste et l'injuste, le devoir et le droit; veut abolir le mariage; réglementer le salaire, etc., etc. Alors, que Dieu nous préserve de la science.

« — Il faut, dit M. de Girardin :

« Ou détruire les chemins de fer, les canaux et les routes, « abattre les écoles primaires, supprimer les journaux, abolir « l'imprimerie, ressusciter la foi, rétablir l'inquisition, ral- « lumer les bûchers et revenir à tous les anciens instruments « de torture;

« Ou bien résoudre ce problème : Que personne ne mendie « et qu'il y ait du travail et du pain pour tout ce qui pense, « comme il y a de l'air pour tout ce qui respire. »

— M. de Girardin aurait dû ajouter : de l'éducation et de l'instruction.

Mais, l'anéantissement du paupérisme, tant intellectuel que matériel, est incompatible avec la prétendue science de M. de Girardin, négation même de la science.

« — Consommation et civilisation, dit encore M. de Girar- « din, sont presque synonymes dans la langue économique.»

— C'est vrai, parfaitement vrai. Alors, le système de M. de Girardin nous conduirait au *nec plus ultrà* de la barbarie.

« — Aussi, faut-il, continue M. de Girardin, traduire ces « mots :

« MISÈRE DU PEUPLE,

« Par ceux-ci :

« IGNORANCE DU POUVOIR.

« La misère du peuple est à l'ignorance du pouvoir ce que « l'effet est à la cause.

« Que la cause disparaisse, l'effet disparaîtra. »

(*Abolition de l'autorité*, p. 147.)

— C'est éminemment vrai. Seulement, au lieu d'ignorance du pouvoir, il fallait dire ignorance sociale. Car, dès que l'ignorance sociale est évanouie, la science est nécessairement au pouvoir. Il est bien à regretter, qu'avec les meilleures intentions, M. de Girardin fasse tous ses efforts pour épaissir le voile d'ignorance qui recouvre la société.

Hélas ! les erreurs de M. de Girardin, proviennent d'une fausse science, nommée ÉCONOMIE POLITIQUE, *source de toutes les utopies prétendues socialistes,* dont la dernière, celle de M. de Girardin, est nécessairement la plus irrationnelle.

## LXIV.

J'arrive à l'ouvrage intitulé *l'Impôt*. Si je ne parlais que de ce qui ne se trouve : ni dans *les* 52, ni dans la *Politique universelle,* je n'en citerais rien. Je ferai donc ici quelque répétition, pour prouver l'importance que M. de Girardin attache à certaines propositions, en les répétant.

« — Tout impôt *sur* la consommation, dit M. de Girar-
« din, est un impôt *contre* la consommation.

« Tout impôt *contre* la consommation est un impôt *sur* le
« travail.

« Tout impôt *sur* le travail est un impôt *contre* la richesse.»

(*L'Impôt,* p. 179.)

— Ce que vous venez de citer est la conclusion de la prémisse suivante :

« Plus d'impôt de consommation. »

Ce qui signifie : plus d'impôt sur le travail.

Eh bien! à la page 182, M. de Girardin dit :

« — Qu'il soit direct ou indirect, perçu à sa source ou
« à son embouchure, sur la *production* ou sur la *consom-*
« *mation*, TOUT IMPOT GRÈVE LE TRAVAIL. »

Ainsi, d'après M. de Girardin lui-même, son impôt grève le travail, et, par conséquent la consommation.

C'est une vérité à laquelle l'intelligence de M. de Girardin n'a pu se refuser. C'est qu'en effet : *tant que le sol ne peut entrer à la propriété collective, l'impôt pèse* NÉCESSAIREMENT *sur le travail, sur la consommation, contre la richesse à produire.*

« — La France ne consomme pas, dit M. de Girardin.

« Faites qu'elle consomme, voilà le problème qu'il faut ré-
« soudre. . . . . »

— Très-bien! Monsieur. Tel, en effet, est le problème.

« — Et que résout en effet, continue M. de Girardin, l'a-
« bolition de toutes taxes DIRECTES sur la consommation,
« travail ou le salaire. » (*L'Impôt,* p. 183.)

— Et M. de Girardin vient de dire :

« — Qu'il soit direct ou indirect. . . TOUT IMPOT GRÈVE
« LE TRAVAIL. »

— Et M. de Girardin a raison, je le répète, pour tout impôt prélevé dans la société actuelle que *M. de Girardin veut conserver.* Alors, pourquoi nous dire : que, son impôt ne frappe point le travail?

« — Intéresser à la conservation du gouvernement, dit
« M. de Girardin, *ceux qui n'ont pas, ceux qui gagnent peu,*
« est le plus sûr moyen, le SEUL peut-être. . . . . »
(*Idem,* p. 217.)

— En vérité! Si les gouvernements n'ont d'espoir que dans ce moyen, je les considère comme bien malades.

Un publiciste qui, sous le rapport d'organisation de la société future, a formulé des idées qui valent au moins celles de ceux qui l'ont précédé dans cette voie, a dit :

« — La classe ouvrière *ne possède rien,* il faut la rendre
« PROPRIÉTAIRE.
« *Il faut attacher ses intérêts à ceux du* SOL.
L.-N. Bonaparte. »

— Voilà un publiciste qui ne veut point baser la conservation du gouvernement sur *ceux qui ne possèdent pas.*

C'est là une déclaration bien nette que *le sol doit appartenir à la propriété collective,* puisque cette appropriation est le seul moyen de rendre chacun, nécessairement et toujours, propriétaire dans le sol. Quand je faisais cette observation à M. de Girardin, il convenait que, tel, en effet, EST LE SENS DE CET AUTEUR.

« — Que l'impôt soit *volontaire,* dit M. de Girardin, et tout « gouvernement sera *forcément* bon; il n'y aura plus de mauvais « gouvernement possible. » (*L'Impôt,* p. 248.)

—— Que dire à une pareille proposition ? Hélas ! Rien. Laisser parler ses lecteurs.

« — L'impôt, dit M. de Girardin, doit être la part que « chacun prélève sur l'*excédant de ce qu'il dépense* pour « mettre ce qu'il ne consomme pas à l'abri de *tous les risques* « qu'il est prudent de prévoir, et contre lesquels il est pos- « sible de s'assurer.

« La conséquence de cette définition se déduit ainsi :

« IMPOSER EXCLUSIVEMENT CEUX QUI POSSÈDENT; « MAIS A QUI N'A RIEN QUE SON SALAIRE, NE DEMANDER « RIEN. » (*Idem,* p. 258.)

—— Très-bien ! Monsieur. Mais, avec votre impôt : c'est exclusivement le salaire qui paie ; et, la richesse, payant en apparence, ne paie absolument rien en réalité. Voyez les *Théories générales.*

Vous parlez d'assurance. Mais garantissez-vous : de vol, d'incendie, d'assassinat, de viol, de mauvaise éducation, de mauvaise instruction, de révolution, etc., etc. ?

« — A la place du mot *autorité*, dit M. de Girardin, mettre « le mot *assurance.* » (*Idem,* p. 262.)

— Mais, Monsieur, toute *assurance* possible n'a d'hypothèque, de caution que l'*autorité*. Une *assurance,* non assise sur cette base, est une hypothèque sur les brouillards.

M. de Girardin regrette beaucoup que le décret du gouvernement provisoire, en date du 25 avril 1848, prescrivant qu'il serait établi un *bilan général de l'actif et du passif de la France* n'ait pas été mis à exécution.

Ce décret n'a pas été mis à exécution, parce que..... parce que c'était une folie. Et, plût au ciel ! que ce fût la moindre de toutes celles commises par ce gouvernement !

Ce bilan général est une folie : parce que la totalité des

propriétés individuelles ne compose nullement le bilan de la France. Écoutez plutôt :

« — Pour pouvoir appeler *richesse de la nation*, la somme « des richesses individuelles, il faudrait que tous les indi- « vidus participassent à cette richesse, puisque la nation se « compose de tous les individus sans exception, et que la « richesse n'étant pas une chose abstraite, il est assez diffi- « cile de concevoir qu'une nation soit riche, lorsqu'une « partie considérable de ses enfants est dans l'extrême be- « soin. Cependant cela est ainsi, et même dans toute l'Europe, « il n'y a nulle part plus d'indigents que *chez les nations* « *qu'on appelle opulentes*. BONALD. »

— Avant de parler de faire l'inventaire d'une *société*, il faudrait d'abord attacher, au mot *société*, sa valeur vraie.

Eh bien! tant qu'il y a des sociétés, c'est-à-dire tant que la force fait le droit, la société est exclusivement composée des *forts* : les faibles étant leurs esclaves, quel que soit le nom qui leur soit donné : soit celui de serf; soit celui de citoyen.

Et quels sont les forts, quels sont les faibles?

Les forts sont ceux qui, si l'on suppose la propriété divisée en autant de parts qu'il y a d'individus, ont plus que leur part.

Les faibles sont ceux qui, sous la même supposition, auraient moins que leur part.

Maintenant, en fait d'inventaire, et d'inventaire en pays d'esclaves, il ne s'agit pas seulement d'inventorier le matériel, il faut aussi inventorier le personnel. Un planteur estime la valeur de ses nègres. Et ceux-ci valent : en raison directe du développement de leurs facultés de production; et en raison inverse du développement de leurs facultés intellectuelles, relativement au droit considéré comme indépendant de la force.

M. de Girardin s'imagine-t-il qu'un pareil inventaire serait fort utile : en époque d'ignorance sociale; et, en présence de l'incompressibilité de l'examen?

Quant au bilan, il serait relatif au personnel et au matériel, comme l'inventaire.

Tout ce que les esclaves auraient acquis, en augmentation d'abrutissement relativement au droit, serait porté en gain. Ce qu'ils auraient acquis en développement d'intelligence, sous le même rapport, serait porté en perte.

Relativement au matériel, exclusivement alors sous la protection de la force, toute augmentation d'armée serait portée en gain; et toute diminution en perte.

Est-ce là l'inventaire et le bilan que demande M. de Girardin? et serait-ce sous ce rapport, qu'il s'écrie : *Qu'est-ce qu'une comptabilité sans inventaire et sans bilan?*

L'erreur de M. de Girardin est de s'imaginer : qu'une société *autonome* doit s'administrer : comme une maison de commerce achetant au meilleur marché, et vendant au plus cher; ou, comme une fabrique industrielle exploitant les ouvriers, sous peine de se ruiner. Dans le fond, cela est bien un peu vrai pour nos sociétés, mais point à la manière dont l'entend M. de Girardin. La maison de commerce et la fabrique ont pour base la sanction de la société; et la société, en époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité de l'examen, n'a de base que les révolutions.

L'erreur de croire qu'un bon commerçant est nécessairement un bon ministre des finances, est une des plus déplorables de l'époque. Le grand Frédéric assurait : que, s'il voulait punir une province, il lui enverrait des philosophes pour la gouverner. Un autre grand Frédéric pourrait assurer : que, si Dieu voulait ruiner une nation, il lui enverrait des banquiers pour l'administrer.

L'inventaire que demande M. de Girardin, je l'ai dressé, quant au matériel et SUR PIÈCES OFFICIELLES. Il a été fait : en donnant aux faibles le plus de propriété possible; et le moins possible aux forts. En voici le résultat :

LES VINGT-SEPT CENTIÈMES DE LA POPULATION POSSÈDENT LES SOIXANTE-TREIZE CENTIÈMES DE LA RICHESSE GÉNÉRALE.

Si M. de Girardin veut publier, dans son journal, les preuves de ce que je viens d'avancer, il nous rendra à tous

un signalé service. Car un pareil fait est bon à vérifier. Et, s'il est vrai, il est difficile qu'il reste compatible avec l'existence de l'ordre, en présence de l'incompressibilité de l'examen.

« — La dette publique a son grand-livre, dit M. de Girar-
« din, mais la fortune publique n'a pas le sien. »

(*L'Impôt,* p. 295.)

— Hélas! Monsieur. C'est que, tant que la dette publique existe, la fortune publique n'existe pas. Vous-même avez dit, avec un jugement bien rare dans notre époque :

« — L'inscription universelle... »

— C'est le nom que donne M. de Girardin à la société rationnelle.

« — L'inscription universelle, c'est l'État *prêtant* et *n'em-*
« *pruntant* pas. »

— J'aime à croire : que, l'État de M. de Girardin vient seulement à *prêter, lorsqu'il* NE DOIT PLUS RIEN.

Du reste, on ne saurait trop lire les ouvrages de M. de Girardin sur l'impôt. Il prouve admirablement : que l'impôt actuel est essentiellement anarchique; et, tout le bien qu'il dit de son impôt à lui, et que je prouve être erroné, s'applique parfaitement *à l'entrée du sol à la propriété collective.* Seulement je répète : que, cette entrée est essentiellement anarchique, avant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit ne soit anéantie.

M. de Girardin termine son travail en disant :

« — La transformation de l'impôt en assurance, c'est l'as-
« surance de tous contre toute révolution? »

— Moi je dis :

La transformation de l'impôt en assurance causerait la plus atroce des révolutions.

## LXV.

Avant d'arriver à l'examen de la *Politique universelle*, parcourons deux ouvrages écrits longtemps avant *les* 52 : le premier intitulé, *de l'Instruction publique ;* le second, *Études politiques.*

Au premier de ces ouvrages, M. de Girardin a donné pour épigraphe ce passage de Leibnitz : *Celui qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde.*

C'est là une incontestable vérité. Mais, M. de Girardin a oublié de se demander : *quand est-il possible de se rendre, socialement, maître de l'éducation?* Avant la réponse à cette question, le passage de Leibnitz, quant à la pratique : est complétement inutile. Je vais répondre à cette question.

Pendant toute l'époque où l'examen est socialement compressible, la société peut se rendre maîtresse de l'éducation, et se rendre, par conséquent, maîtresse de la génération. Sous une condition néanmoins : c'est, qu'au moyen d'une inquisition, elle empêchera l'instruction de rien enseigner de contraire à ce qui aura été établi, COMME VRAI, par l'éducation.

Vous voyez que, pour être maître du monde, il faut : non-seulement dominer l'éducation ; mais aussi dominer l'instruction.

Dans ce cas : l'instruction est *subordonnée à l'éducation ; la vérité au préjugé.*

Quand l'examen est devenu incompressible, il est encore une circonstance où la société peut se rendre maîtresse de l'éducation ; et, par conséquent, maîtresse de la génération. C'est, lorsque l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, se trouvant anéantie, l'instruction est nécessairement UNE, INCONTESTABLE, et imposée ; non plus par la force ; mais, par la raison. Alors, la société donne à tous, à chacun, et avec le

même soin, l'éducation basée sur cette instruction. L'éducation, dès ce moment, n'est plus dominatrice de l'instruction; le préjugé ne domine plus la vérité; mais, la vérité se trouve elle-même et imperturbablement, DOMINATRICE DU MONDE.

Il est une époque, entre la domination du préjugé et la domination de la vérité, où le préjugé ne peut plus régner et où la vérité ne peut régner encore. Pendant cette époque, l'éducation et l'instruction sont presque toujours nécessairement divergentes; il y a autant d'éducations différentes que de familles, peut-être même que d'individus; autant d'instructions différentes que d'éducations; et, l'anarchie règne nécessairement entre les individus, même au sein de chaque individu. *Cette époque est la* NÔTRE.

L'introduction à ce travail de M. de Girardin, a pour épigraphe ce passage de lord Brougham : « *C'est l'instituteur et* « *non plus le canon qui désormais sera l'arbitre des destinées* « *du monde.* »

— Si lord Brougham, au lieu de dire l'*arbitre des destinées du monde,* avait mis le *propagateur de l'anarchie,* il aurait été plus près de la vérité. Nous venons d'en exposer la cause et la preuve. C'est ce que M. Michel Chevalier a parfaitement exprimé en disant : *Si toute la France savait lire elle serait ingouvernable.*

Quant aux destinées du monde, elles n'ont que deux arbitres possibles; le canon ou la vérité. Et, tant que la vérité éternelle ne peut dominer, à cause de l'ignorance sociale, le canon reste seul : DOMINATEUR.

Voici un passage de l'introduction qui, à lui seul, vaut un gros volume.

« — Les meilleures institutions, dit M. de Girardin, lorsque « l'instruction d'un peuple n'est pas assez profonde, assez « générale pour en développer le germe, ne sont que des « éléments de perturbation jetés dans la société, car elles « créent des besoins qu'elles ne peuvent satisfaire; elles pro- « diguent les droits et les devoirs; elles affaiblissent les gou-

« vernements, qui, à force de multiplier les lois, se mettent « dans l'impossibilité de les appliquer; elles concentrent à « l'excès, dans quelques têtes ardentes à les recueillir, les « idées qu'une population tout entière doit insensiblement « absorber. Ces idées fermentent, font explosion faute d'is- « sue; c'est ainsi que les institutions qui produisent plus de « force qu'elles ne peuvent utilement en employer, périssent « par l'excédant qu'il leur faut comprimer.

« C'est le danger auquel s'expose tout gouvernement dont « la pensée première n'est pas de mettre en harmonie l'in- « struction et la constitution d'un peuple.

« Aux constitutions, comme aux édifices, il faut un sol « ferme et nivelé.

« L'instruction donne un niveau aux intelligences, un sol « aux idées.

« L'ignorance d'un peuple, quelqu'épaisse qu'elle soit, est « une surface sans consistance; un préjugé en désuétude « l'ébranle en tombant; une idée nouvelle qui surgit, l'é- « meut autant qu'une commotion volcanique.

« L'instruction des peuples met en danger les gouverne- « ments absolus; leur ignorance, au contraire, met en péril « les gouvernements représentatifs, car les débats parlemen- « taires, pour révéler aux masses l'étendue de leurs droits, « n'attendent pas qu'elles puissent les exercer avec discer- « nement.

« Et dès qu'un peuple connaît ses droits, il n'y a plus « qu'un moyen de le gouverner, c'est de l'instruire. »

(*De l'Instruction publique,* p. 7, 8.)

Quelques réflexions sur ce passage :

« — Les *meilleures institutions*, lorsque l'*instruction* d'un « peuple n'est pas assez *profonde,* assez *générale* pour en dé- « velopper le germe ne sont que des éléments de perturbation « jetés dans la société, car elles créent des besoins qu'elles « ne peuvent satisfaire... »

— Comment M. de Girardin veut-il que l'instruction soit

UNE, quand il y en a autant que d'individus? Comment veut-il qu'elle soit PROFONDE et GÉNÉRALE, tant que le paupérisme existe : ce qui la rend le monopole des riches à l'exclusion des pauvres? Et, comment veut-il que l'instruction, pour ce qui s'en répand contagieusement dans les masses, ne vienne point à créer des besoins qu'elles ne peuvent satisfaire : tant qu'elles sont impuissantes pour anéantir un paupérisme, *croissant comme la richesse développée par l'instruction?*

« — Elles prodiguent les droits et les devoirs. »

— Oui, pour arriver à les faire nier : ce qui est arrivé à M. de Girardin, niant le bien et le mal, etc.

« — Elles affaiblissent les gouvernements, qui, à force de « multiplier les lois : les mettent dans l'impossibilité de les « appliquer. »

— Et finissent par porter à l'idée de se passer de gouvernement et de lois, comme le recommande M. de Girardin.

« — Elles concentrent à l'excès, dans quelques têtes ar- « dentes à les recueillir, les idées qu'une population tout « entière doit insensiblement absorber. »

— Comme la tête ardente de M. de Girardin a recueilli les idées d'absence de religion, de bien, de mal, d'abolition du mariage et de réglementation du salaire.

« — Ces idées fermentent, font explosion faute d'issue. »

— Vous concevez : qu'un gouvernement ne peut laisser professer ces belles idées; et que, plus elles seront comprimées, plus elles se répandront, dès que l'examen est devenu incompressible. Remarquez d'ailleurs : que, le matérialisme de la prétendue instruction leur donne, pour ainsi dire, une protection scientifique.

« — C'est ainsi que les institutions, qui produisent plus « de forces qu'elles ne peuvent utilement en employer, pé- « rissent par l'excédant qu'il leur faut comprimer. »

— M. de Girardin aurait dû remarquer : qu'en présence

de l'ignorance sociale sur la réalité du droit, et de l'incompressibilité de l'examen, toutes les institutions produisent *nécessairement,* plus de forces qu'elles ne peuvent utilement en employer; et, doivent, *nécessairement,* périr par l'excédant qu'il leur faut et qu'elles ne peuvent comprimer.

« — C'est le danger auquel s'expose tout gouvernement « dont la pensée première n'est pas de mettre en harmonie « l'instruction et la constitution d'un peuple. »

— Comment voulez-vous mettre en harmonie une instruction *qui nie le droit,* avec une constitution, dont l'essence est de *prétendre établir le droit?*

« — Aux constitutions, comme aux édifices, il faut un sol « ferme et nivelé.

« L'instruction donne un niveau aux intelligences, un sol « aux idées. »

— Oui, quand l'instruction est *une* et *incontestable;* mais, quand il y en a autant que d'intelligences? Quant au sol ferme et nivelé, donné aux idées par le matérialisme, c'est le NÉANT.

« — L'ignorance d'un peuple, quelqu'épaisse qu'elle soit, « est une surface sans consistance; un préjugé en désué- « tude l'ébranle en tombant; une idée nouvelle qui surgit, « l'émeut autant qu'une commotion volcanique. »

— C'est vrai. Et tous les peuples sont ignorants : tant qu'il y a des peuples; tant qu'ils n'obéissent point au droit réel, nécessairement unique. Et, en présence de l'incompressibilité de l'examen, tous les préjugés tombent nécessairement en désuétude; et des idées nouvelles les émeuvent nécessairement, comme des commotions volcaniques : parce qu'alors ces idées sont, *nécessairement,* anarchiques.

« — L'instruction des peuples met en danger les gouver- « nements absolus. »

— Oui : parce qu'alors toute instruction est nécessairement négative, destructive, anarchique.

« — Leur ignorance, au contraire, met en péril les gou-
« vernements représentatifs. »

— Et, le péril est alors inévitable : tout gouvernement représentatif étant, *nécessairement,* l'expression de l'ignorance sociale sur la réalité du droit.

« — Car les débats parlementaires, pour révéler aux
« masses l'étendue de leurs droits, n'attendent pas qu'elles
« puissent les exercer avec discernement. »

— Et pour qu'elles puissent les exercer avec facilité, M. de Girardin leur dit : *Qu'il n'y en a pas.*

« — Et dès qu'un peuple connaît ses droits, il n'y a plus
« qu'un moyen de le gouverner, c'est de l'instruire. »

— Et, pour l'instruire, M. de Girardin veut conserver le paupérisme, ignorance inévitable, ou veut le détruire par des moyens utopiques. Ou bien encore, il dit que l'instruction : c'est l'absence de religion, de bien et de mal, de devoir et de droit, l'abolition du mariage, et la réglementation du salaire.

« — L'expérience démontre, dit M. de Girardin, que
« lorsque l'instruction élémentaire est le privilége de quel-
« ques-uns et non l'obligation de tous, elle ne fait que des
« victimes. » (*De l'Instruction publique,* p. 11.)

— M. de Girardim s'imagine-t-il : qu'en conservant le paupérisme ; ou, qu'en prétendant l'abolir par des moyens utopiques ; l'instruction, même élémentaire, sera le partage de tous ? Et, si même cela pouvait être : l'instruction élémentaire de M. de Girardin consiste à savoir lire et écrire. Or, M. Michel Chevalier a dit avec juste raison : que, si la France savait lire, elle serait ingouvernable. Et, alors, M. de Girardin n'avait pas encore imprimé : que, l'instruction consiste à nier le bien et le mal, le droit, le devoir, etc.

« — Sans l'instruction élémentaire généralement répan-
« due, dit M. de Girardin, la superstition, dans les époques
« de transition, fait faire de rapides progrès à l'incrédulité,
« et l'incrédulité à la démoralisation d'une nation ; car *toute*

« *société qui remet en doute* L'EXISTENCE DE DIEU, *met la* « *sienne en question.* » (*De l'Instruction publique,* p. 13.)

— Est-ce pour cela que M. de Girardin commence sa *Politique universelle* en disant : *Je suppose, je* VEUX *supposer que Dieu n'existe pas?* Donnera-t-il cette hypothèse, ce doute, pour base de l'instruction élémentaire?

La première partie de cet ouvrage a pour épigraphe :

« — Versez l'instruction sur la tête du peuple, vous lui « devez ce baptême. LHERMINIER. »

— C'est très-bien! Mais, pour faire un civet, il faut un lièvre; et pour donner, socialement, une instruction, il faut en avoir *une.* Or, quand il y en a des milliers, socialement, c'est que, socialement, il n'y en a aucune. Faut-il donner l'instruction : qu'il n'y a ni Dieu ni diable, c'est-à-dire ni peine ni récompense après la mort; et, que le tout est d'être assez fort pour, *per fas et nefas,* satisfaire toutes ses passions aux dépens des faibles? Ce serait un singulier moyen d'avoir de l'ordre et de la moralité!

« — Si l'enfant est mal élevé par ses parents, dit M. de « Girardin, l'instituteur le plus habile perdra son temps à « corriger de mauvais penchants. »

(*Idem,* p. 37.)

— Et M. de Girardin veut que l'éducation des enfants soit confiée aux parents.

A cet égard, voici un passage d'Aristote que je voudrais pouvoir répéter à chaque page :

« Tous les membres du corps social ont une même fin, l'é- « ducation doit donc être UNE et la même pour tous, d'où il « suit qu'elle doit être publique et ne peut être particulière. « *Malheureusement,* celle-ci a prévalu de nos jours. On isole « les enfants, on les instruit à l'ombre, chaque père ne con- « sulte que ses vues et ses goûts, cependant, ce qui est com- « mun à tous, doit être appris en commun : un citoyen n'est « pas à lui, mais tous appartiennent à la cité. Chaque indi-

« vidu est un membre du corps social, et l'éducation de la « partie doit être en rapport avec le tout. »

(*Politique,* liv. VIII, ch. V.)

M. de Girardin énonce quelquefois des propositions passablement singulières.

« — Dans une société bien organisée, dit-il, les *hommes « de loisir* ne doivent pas plus être tolérés que les men- « diants. » (*Abolition de l'autorité,* p. 69.)

— Moi, je dirais : Dans une société bien organisée, il n'y a ni hommes de loisir, ni mendiants.

A la vérité, ce n'est là qu'une affirmation comme celle de M. de Girardin. L'essentiel est de dire : *Comment* il est possible que la société soit bien organisée. C'est ce que je ferai. Et, je ne dirai point que, pour arriver à ce but, il ne doit y avoir : ni religion, ni bien ni mal, ni mariage, ni liberté du salaire, etc.

M. de Girardin, avons-nous dit, veut que les parents restent maîtres de l'éducation des enfants. Néanmoins il sent, à son insu, pour ainsi dire, que cela ne doit pas être. Écoutez !

« — On est coupable d'imprévoyance, dit-il, lorsqu'on « tarde un jour de trop à s'emparer de l'enfance ; les soins « qu'on lui donne sont la première condition de moralité, du « bien-être et de la gloire des nations.

« Le nombre des enfants en âge d'apprendre à lire est dans « la proportion du sixième environ du chiffre total de la popu- « lation ; cela fait près de six millions d'enfants, de l'éducation « et de l'instruction desquels le gouvernement *pourrait s'il « voulait* devenir le maître. C'est plus qu'il n'en faudrait pour « conquérir sûrement l'avenir et consolider nos institu- « tions ! » (*Idem,* p. 368.)

— Hélas ! non Monsieur. *Pourrait s'il voulait* est une utopie en présence de l'ignorance sociale et de l'incompressibilité de l'examen. Et même, s'il pouvait et voulait moralement, il y aurait encore impossibilité matérielle : tant que

le sol n'est point entré à la propriété collective. Voyez les *Théories générales.*

« — Que désormais, ajoute M. de Girardin, aucun enfant « ne naisse donc plus, qu'il n'apprenne à lire dans le double « catéchisme *de la foi religieuse* et *de la foi politique.* »

— Des catéchismes de *foi* religieuse et de *foi* politique, socialement imposés, en présence de l'incompressibilité de l'examen ! M. de Girardin n'y pense pas. Est-ce dans ces catéchismes qu'il voudrait insérer : l'absence de religion, de mariage et de liberté de salaire?

Depuis cette époque, M. de Girardin a répudié tout catéchisme de foi *religieuse,* il devrait bien maintenant répudier tout catéchisme de foi *irréligieuse.* Si les premiers sont les bases du despotisme ; les seconds sont les sources de l'anarchie. Et en vérité, le despotisme est encore moins mauvais que l'anarchie.

## LXVI.

Nous arrivons aux *Études politiques* de M. de Girardin.

« — La paix, dit-il, qui est un bienfait pour les peuples, de-
« vient lorsqu'elle se prolonge — particulièrement dans les
« États où la liberté de la presse a déjà fondé son empire —
« un obstacle dont peut-être ils ne se rendent pas assez exac-
« tement compte. La paix qui fait poser les armes à l'esprit de
« conquêtes, les fait prendre à l'esprit d'égalité. Aux rivalités
« de nations succèdent alors les rivalités de principes. »
(*Études politiques*, p. 160.)

— M. de Girardin est un habile observateur. Ce qui lui manque est de ne voir que les faits, et de ne point en rechercher les causes. Je lui en demande pardon, mais il ne voit pas les choses d'assez haut.

Là où règne la liberté de la presse, là existe déjà l'incompressibilité de l'examen. Là où règne l'incompressibilité de l'examen et où l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est point anéantie, le despotisme et l'anarchie, ou la conservation et la révolution, sont en présence. Quand les nations sont en guerre pour la question d'équilibre, la guerre des principes paraît s'arrêter un instant. Mais, peu à peu, les guerres internationales deviennent elles-mêmes des guerres de principes; et celles-ci ne peuvent finir : que, par l'anéantissement de l'ignorance sociale sur la réalité du droit; anéantissant les nationalités.

« — L'anarchie est dans nos lois, dit M. de Girardin ; n'y
« peut-on mettre un terme? » (*Idem*, p. 161.)

— Hélas! non, Monsieur; si ce n'est par l'anéantissement de l'ignorance sociale. Et, cette ignorance, vous faites tous vos efforts, pour qu'elle ne cesse point d'exister, en cherchant

à faire accepter, comme bases sociales : l'absence de religion; l'absence de mariage; et la réglementation du salaire.

« — L'*instruction* départie au peuple dans une certaine « mesure, est devenue, dit M. de Girardin, une nécessité de « gouvernement; elle est encore facultative; ne peut-on la « rendre obligatoire? »

— Impossible, Monsieur, tant qu'il y a des milliers d'instructions qui toutes se prétendent l'instruction réelle. Vous, par exemple, votre instruction serait : qu'il n'y a ni Dieu ni diable, ni bien ni mal; que le mariage doit être aboli; que le salaire doit être réglementé. Les instructions de MM. tels et tels seraient..... qu'il faut abolir la propriété..... qu'il faut abolir l'hérédité..... qu'il faut..... Hélas! Monsieur; la première chose serait de savoir qu'on ne sait pas : dès que l'on ne peut prouver, d'une manière rationnellement incontestable, la vérité de ce que l'on prétend savoir.

« — La liberté de la presse, dit M. de Girardin, fait plus « de mal que de bien; ne peut-on obtenir le résultat con- « traire? » (*Études politiques*, p. 160.)

— En époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit et d'incompressibilité d'examen, la liberté de la presse fait plus de mal que de bien, quant à l'existence actuelle de l'ordre; mais, la compression de la presse en fait tout autant. La liberté de la presse n'est compatible avec l'existence de l'ordre : qu'après l'anéantissement de l'ignorance sociale.

« — La science économique existe dans les livres, dit M. de « Girardin, ne peut-on la faire passer dans les faits? »

— Ah! la science économique existe dans les livres. Serait-ce, par hasard, la réglementation du salaire qui en serait la base? Quand M. de Girardin voudra, je lui prouverai : que, *la prétendue science économique est la source de toutes les utopies prétendues socialistes.*

« — La concurrence, dit M. de Girardin, finit par détruire « tout ce qu'elle fonde; ne peut-on concevoir un système qui « lui permette de tout fonder et l'empêcher de rien détruire? »

— C'est possible, Monsieur : en établissant la concurrence au critérium de la raison ; et, en détruisant la concurrence au critérium de la force. Mais, pour cela, il faut connaître ce qui est ordonné par la raison : ce qui est absolument impossible, en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit.

« — Le traitement du clergé est trop faible, dit M. de « Girardin ; son exiguité l'oblige à se faire du *casuel* une « ressource qui a le grave inconvénient, par ce temps où « l'on compte plus exactement qu'on ne raisonne logique- « ment, où l'arithmétique l'emporte généralement sur la « piété, d'*affaiblir l'autorité religieuse* et de déconsidérer le « caractère ecclésiastique. S'il est vrai, comme JE LE CROIS, « que la force intellectuelle soit la seule qu'on puisse oppo- « ser VICTORIEUSEMENT au principe démocratique lorsqu'il « a prévalu, qu'elle seule peut le contenir et le diriger ; un « prêtre et un instituteur éclairés et considérés importent « plus au maintien de l'ordre moral et matériel que quelques « soldats désœuvrés.

« Le clergé recevrait donc une augmentation de traite- « ment. » (*Études politiques*, p. 183.)

— Je ne cite point ce passage pour mettre en opposition la CROYANCE de M. de Girardin en 1842 avec sa CROYANCE en 1852. Je désirerais, seulement, qu'il voulût en conclure : que, dans notre époque, il ne faut plus CROIRE mais SAVOIR ; et, qu'il ne faut point quitter une *croyance*, pour en revêtir une *autre*.

« — Ce n'est plus en France, dit M. de Girardin, depuis « que la diffamation y règne sous le nom de la *liberté de la* « *presse* que les fonctions publiques compensent la modestie « des traitements, par la considération et l'importance sociales. « Une opposition inconséquente avec le principe démocratique « qu'elle défend, à force de déblatérer contre les fonctions « publiques, aura bientôt fini par n'en plus faire que le pis- « aller des intrigants et le refuge des incapables. Aussi est-il « juste de reconnaître que si la royauté n'a pas d'ennemis

« plus dangereux que ses courtisans, il est également vrai de « dire que la démocratie n'a pas d'adversaires plus redou- « tables que ses apôtres ; les flatteurs de la démocratie et ceux « de la royauté sont *égaux en lumières, en prévoyance et en « désintéressement.* » (*Études politiques,* p. 186.)

— C'est bien vrai, Monsieur ; mais, ne voyez pas seulement les faits, voyez les causes. En époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité d'examen, tous sont nécessairement aveugles et imprévoyants. Quant à être désintéressé, personne ne peut l'être, sans être un sot, vis-à-vis d'une science matérialiste ; et personne n'aime à jouer le rôle d'un imbécile.

Le passage suivant, sur le journalisme, est admirable :

« — Le Français, dit M. de Girardin, qui n'ayant pu réus- « sir à devenir avocat, médecin ou professeur, parvient à se « faire admettre parmi les collaborateurs inconnus d'un « journal pour disserter sur toutes les questions les plus « élevées comme les plus ardues de la politique et de l'ad- « ministration — ce qui est malheureusement trop facile, « puisqu'il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir rien appro- « fondi, d'avoir rien vu, — celui-là n'exerce pas un droit, « mais une profession ; car il n'écrit pas pour satisfaire un « besoin impérieux de son esprit ; mais afin de pourvoir aux « nécessités de son existence : Celui-là fait du journalisme.

« Ce qui vient d'être dit est encore plus vrai du Français « qui signe ou dirige un journal ; celui-là, le plus souvent, « adopte les opinions de ses rédacteurs, sans être en état de « les discuter si elles diffèrent, de les rectifier si elles se con- « tredisent ; peu lui importe qu'elles soient justes ou fausses : « elles ont tort si l'abonné réclame contre elles, elles ont « raison si aucun ne manque à la liste de renouvellement. « Il n'a que cette base pour asseoir son jugement. C'est là « ce qui explique pourquoi les journaux ne sortent jamais du « cercle étroit de leurs discussions, pourquoi ils tournent « sans cesse, variant sans fin les mêmes banalités ; pourquoi « il ne s'y rencontre jamais une idée neuve, pourquoi il ne

« s'y produit jamais une opinion spontanée, pourquoi les « mutations qui surviennent dans le personnel des rédac- « teurs restent inaperçues des lecteurs. C'est, il faut le dire, « qu'un journal n'est pas fait par ses rédacteurs, mais par « ses abonnés; c'est qu'il n'y a pas à Paris deux journaux où « la préférence serait donnée aux premiers sur les seconds, « où une proposition utile, mais aventureuse l'emporterait « sur une quittance d'abonnement. Quand une nécessité « existe, la nier n'empêche pas de la subir; disons donc ce « qui est vrai, aussi bien la verité n'est jamais qu'une ques- « tion de temps, et la taire ce n'est au plus que l'ajourner. « Or, ce qui est vrai, c'est que le journalisme, s'il était fait « autrement, ne vivrait pas un an. Le journalisme est un « commerce; la loi l'a déclaré tel; veut-on qu'un journal pros- « père? il faut en confier la direction à une de ces médiocrités « qui vivent aux dépens du parti qui les écoute. Veut-on « l'anéantir? il suffit de lui donner pour chef un homme supé- « rieur et indépendant, qui ait des convictions et des idées. « En théorie, ceci peut paraître un paradoxe; mais dans « l'application ce n'est qu'un lieu commun facile à expliquer. « Déranger des opinions faites, contrarier des idées reçues, « réformer des jugements arbitraires, c'est exercer sur l'es- « prit de l'abonné une violence qu'il pardonne rarement, « c'est le contraindre à douter de son infaillibilité, c'est trou- « bler le repos de ses facultés intellectuelles et exiger d'elles « un effort inaccoutumé, conséquemment pénible; c'est, au « lieu de le bercer en cadence, l'éveiller en sursaut; en moins « de mots, c'est le perdre à jamais. Le journaliste ne vit « qu'à la condition de n'être rien par lui-même, de ne pen- « ser que par autrui, de s'assimiler à l'abonné, de n'avoir ni « la valeur du fond, ni l'éclat de la forme..... »

(*Études politiques*, p. 408.)

— Je le répète, ce passage est admirable. Mais, en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit et d'incompressibilité d'examen, il est impossible qu'il en soit autrement. Quand

il n'y a de critérium de vérité que la force, pourquoi l'opinion d'un homme céderait-elle à l'opinion d'un autre homme? voilà pourquoi un journal ne doit exprimer que l'opinion de ses abonnés. Si ses abonnés sont sots, il doit être sot : *sous peine de mort.* Je connais un journal, rédigé par des gens de beaucoup d'esprit, qui se donnent un mal horrible, pour être aussi sots que possible.

« — Le journalisme, dit M. de Girardin, qui prépare le « triomphe de la démocratie ne fait que hâter, à son insu, « sa propre défaite, ou tout au moins sa transformation; « car le journalisme tel qu'il existe, et la démocratie telle « qu'elle s'annonce, seront incompatibles. »

(*Études politiques,* p. 410.)

— Laissez, Monsieur, le journalisme tel qu'il existe, et la démocratie quelle qu'elle soit, s'égorger mutuellement. L'ordre est incompatible avec leur existence. Les journaux n'en sont pas moins utiles. Par les maux qu'ils causent, par l'anarchie qu'ils excitent, ils feront sentir le besoin de la vérité. Et, en époque d'ignorance, il n'est rien au-dessus de ce résultat.

« — La liberté de la presse n'est pas, ne saurait être, dit « M. de Girardin, ce qu'on a le tort d'appeler ainsi;

« Ne respecter rien, ni la religion, ni la loi, ni la vérité, « ni la fiction. »

— Comment voulez-vous que, des hypothèses que l'on prétend imposer comme des vérités, au moyen de sophismes, puissent être respectées, à une époque où il n'y a de vérités que celles déclarées telles par la force; et cela, quand il est possible de dire : que, ce ne sont que des hypothèses et non des vérités?

« — Tourner en dérision, institutions, hommes et choses. »

— Mais, Monsieur, la dérision est une arme puissante. Et pourquoi voulez-vous, qu'en époque de force, on néglige une arme; et une arme puissante?

« — Remettre sans cesse en question tout ce qui a été ré-
« solu, tout ce qui devrait l'être irrévocablement. »

— Mais, Monsieur, on ne remet jamais en question que ce qui a été mal résolu. Deux et deux font quatre n'est jamais remis en question. Vous voudriez bien : que l'absence de religion, l'abolition du mariage et la réglementation du salaire fussent irrévocablement résolues. Mais, Monsieur; c'est demander : que deux et deux font cinq, soit une décision irrévocable.

« — Dénaturer et obscurcir tous les faits. »

— Comment voulez-vous qu'il en soit autrement, quand les faits ne peuvent être vus que par l'esprit de parti. Un ictérique voit nécessairement tout en jaune.

« — Nier ou exagérer ce qui est vrai, affirmer ce qui est
« faux, rendre vraisemblable ce qui est imaginaire. »

— Tout cela, Monsieur, en époque d'ignorance et d'incompressibilité d'examen, peut se faire avec la meilleure foi possible. Cela n'est pas étonnant, quand il n'y a de vrai, socialement, que ce qui est déclaré tel par la force. Chacun, naturellement, prétend à être le plus fort.

. . . . . .

« — Traiter de tout sans approfondir rien. »

— Et que voulez-vous approfondir, Monsieur, tant que la vérité reste ensevelie au centre du globe? Personne plus que vous n'a approfondi ; et vous êtes arrivé : à nier la nécessité de la religion, pour base d'ordre; à vouloir abolir le mariage; et à vouloir réglementer le salaire...

J'abrége, et ne cite pas mille autres vices que vous trouvez, et avec raison, à la liberté de la presse. J'arrive à la fin de votre critique.

« — Spéculer, dites-vous, sur tout, sur l'honneur et la
« honte, le dénigrement et l'apologie, l'erreur et la vérité, le
« bien et le mal.

« Vivre d'injures et d'injustices, de diffamations et de ca-
« lomnies;

« Ne reconnaître enfin d'autre Dieu sur la terre que l'a-
« bonné, et lui tout immoler pour se le rendre ou se le con-
« server propice : — Les croyances les plus saintes, les idées
« les plus justes, les intentions les plus droites, les actions
« les plus honorables, les renommées les plus glorieuses !

« Tout cela peut constituer le bon plaisir du journalisme,
« mais rien de cela ne saurait dériver du droit politique de
« *publier et faire imprimer son opinion.* Là s'arrête et doit
« s'arrêter la liberté de la presse. »

— Depuis, Monsieur, vous avez suffisamment réfuté cette erreur. En époque d'ignorance sociale et en présence de l'incompressibilité de l'examen, vous ne pouvez demander à une opinion que d'être sincère; et, le seul juge de la sincérité des opinions est l'éternelle justice.

« — Faites imprimer des pamphlets, ajoute M. de Girar-
« din, mais SIGNEZ-LES. »

— Bravo ! Monsieur. C'est à vous, peut-être, que l'on doit d'avoir fait exiger la signature des journalistes. Sans doute, c'est une belle et grande chose. Mais, c'est complétement inutile en présence de l'ignorance sociale.

« — Nul, dit M. de Girardin — ne fût-ce qu'une seule
« fois en toute sa vie — n'a touché au journalisme sans une
« souillure, un regret ou un remords.

« Le journalisme rend l'injustice si facile, l'ignorance si
« présomptueuse, l'envie si redoutable, la vengeance si
« prompte, qu'il faut être bien impassible, bien éclairé, bien
« modeste, bien généreux, pour résister au premier mouve-
« ment de son esprit, à l'emportement d'une idée, d'un mot,
« d'un trait, pour faire à un scrupule le sacrifice d'une phrase
« ardente, qui n'a pas eu, qui n'aura pas le temps de re-
« froidir. »

— Tout cela est vrai, inévitable peut-être, en époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité de l'examen. Mais,

c'est précisément le mal que cause nécessairement la liberté de la presse, mal qu'il est heureusement impossible d'empêcher, qui seul peut faire sentir le besoin de vérité.

M. de Girardin ajoute :

« — Le mal que fait le journalisme, dites-vous, est amplement compensé par le bien qu'il fait. Alors il faut reconnaître que le journalisme est modeste, car il montre ouvertement le mal et cache soigneusement le bien.

« Le bien, je le cherche avec bonne foi, et ne l'aperçois pas; le mal, je le vois partout. »

— Eh, Monsieur! le mal que produit la liberté de la presse est précisément le seul bien qu'elle puisse causer en époque d'ignorance. Elle seule empêche la durée d'un même despotisme; elle seule cause les oscillations entre le despotisme et l'anarchie; oscillations croissant continuellement : en raison directe, pour le mal qu'elles produisent; et, en raison inverse, pour la durée de chacune d'elles.

Depuis 1789, nous avons déjà eu bien des oscillations entre le despotisme et l'anarchie; cela vous a-t-il fait sentir le besoin d'ordre en dehors de ces oscillations? Hélas! non. Car, vos doctrines sont infiniment plus anarchiques que toutes celles des prétendus socialistes qui vous ont précédé. Il en viendra peut-être d'autres qui renchériront sur vous. La seule anarchie peut abaisser les cataractes de ceux : qui, comme vos adversaires, veulent conserver la société actuelle; ou qui, comme vos partisans, veulent anéantir le paupérisme par l'absence de religion, l'abolition du mariage et la réglementation du salaire.

En parlant du journalisme, M. de Girardin dit encore :

« — Que de passions mauvaises il fait fermenter! Que de préjugés il flatte *servilement!* Que de vérités il méconnaît ouvertement! Que d'erreurs il propage! Que de faux jugements il rend! Que de désordre il jette dans les esprits! Que d'opinions consciencieuses il a égarées en leur mon-

« trant un but où elles ne pouvaient atteindre, et leur cachant « un abîme où elles devaient s'engloutir ! »

— Eh bien ! Monsieur, sauf la *servilité*, vous n'avez fait que tout cela depuis que vous êtes journaliste. Et, de la meilleure foi possible : car, je réponds de votre bonne foi comme de la mienne.

Ici, suivent trois pages d'une admirable critique; puis, M. de Girardin se demande :

« — Le journalisme est-il ce qu'il doit être? »

— Oui, Monsieur, il est ce que les circonstances le font être, en présence de l'ignorance sociale.

« — Ne peut-il devenir meilleur? »

— Non, Monsieur : tant que l'ignorance sociale n'est point anéantie.

« — Peut-il être pire ? — Pire. Cela est impossible. »

— Vous vous trompez, Monsieur ; il empirera *continuellement* : jusqu'à ce que l'ignorance sociale soit anéantie.

Et, c'est ce qu'il y a de plus heureux pour l'humanité.

## LXVII.

### LA POLITIQUE UNIVERSELLE.

Ce titre est mauvais. La politique est exclusive aux nationalités ; et l'universalité est aussi incompatible avec les nationalités que le rond l'est avec le carré. La politique est un art, selon M. de Girardin lui-même ; et, cet art est celui de *transformer la force en droit;* c'est l'opposé de la science réelle. Quand cette science existe, la politique devient une fonction subordonnée, et cesse d'être dominatrice. Lui-même M. de Girardin a dit : *Le triomphe de la science sera l'anéantissement de la politique.* (*Abolition de la misère,* p. 137.)

Le titre de M. de Girardin aurait dû être *Science sociale,* ce qui, selon Aristote, est seul : LA SCIENCE UNIVERSELLE.

« — L'unique question, dit M. de Girardin, est donc de « savoir si la politique est susceptible de devenir une science, « non une science MORALE, ainsi qu'on l'appelle, CE QUI NE « VEUT RIEN DIRE, mais une science exacte ayant des prin- « cipes *certains, absolus, incontestables, incontestés, inva- « riables,* qui tendent à devenir les mêmes en tout pays. Je « le crois. C'est une question d'avenir. »

(*Politique universelle, préface,* p. 2.)

— Si l'expression *science morale* est vide de sens, est-ce parce que la morale n'existe pas, ou parce que l'ignorance n'a pas encore permis d'en démontrer la réalité ? voilà ce que vous auriez dû rechercher avant tout.

Pour que des principes *absolus* existent, il faut qu'ils soient *immatériels, individuels, éternels :* tout ce qui est matériel, divisible ou temporel, étant relatif par essence.

Pour que les déductions de ces principes puissent être *in-*

*contestables, incontestées* et *invariables;* servir de RÈGLE aux actions, et tendre à devenir les mêmes en tout pays et dans tous les temps, il faut : que les actions aient une sanction *nécessaire, inévitable, indépendante de la force.* Et, l'ensemble de ces conditions constitue précisément la *science morale.* M. de Girardin dira-t-il encore que l'expression *science morale* ne veut rien dire?

« — Comme l'homme et comme le monde, dit M. de Gi-
« rardin, la politique a trois âges.

« L'âge où les peuples se battent : — L'âge de la force.

« L'âge où les peuples se comptent : — L'âge de la liberté.

« L'âge où peuples et hommes, réduits à l'impuissance de
« contester la vérité démontrée, cessent de se battre et de se
« compter : — L'âge de la science. »

— M. de Girardin aurait dû dire :

L'âge d'ignorance et de possibilité de comprimer l'examen, où les *nationalités religieuses* peuvent rester ISOLÉES, au moyen d'une foi et d'une inquisition : — C'est l'âge du despotisme.

L'âge d'ignorance et d'impossibilité de comprimer l'examen, où les nationalités se trouvent en contact *nécessaire,* et rendent : inquisition et foi incapables de servir de base à l'existence d'un ordre plus qu'éphémère : — C'est l'âge de l'anarchie.

L'âge où l'humanité, réduite à l'impuissance d'avoir un ordre plus qu'éphémère, se trouve obligée de chercher, de trouver, d'accepter et de vulgariser la vérité : — C'est l'âge de la science et de l'anéantissement des nationalités.

« — Ce livre, dit M. de Girardin, est une ESQUISSE de l'a-
« venir tel que je l'entrevois, j'y *expose* les idées que je
« CROIS justes; je ne les impose pas. »

(*Politique universelle,* p. 3.)

— C'est là votre tort, Monsieur. Il y a déjà assez d'opinions dans le monde, sans venir nous en jeter une nouvelle. Avant d'exposer une idée, il faut s'être assuré qu'elle est

vraie, *incontestablement ;* et, alors on l'*impose au nom de l'incontestabilité.* Pythagore imposa la démonstration du carré de l'hypothénuse. Et, c'est ainsi que la science morale doit s'imposer désormais.

« — Pour moi, ajoute M. de Girardin, la liberté n'est pas « un vain mot ; c'est un *principe* auquel je ramène tout, au- « quel je subordonne tout. »

— La liberté, Monsieur, n'est pas un PRINCIPE ; elle est la *conséquence* de l'existence d'âmes réelles, éternelles, individuelles, immatérielles, susceptibles de *liberté* par leur union à des organismes et le développement du verbe. Tout subordonner à la liberté *avant de savoir si la liberté existe, plus qu'illusoirement,* est une folie dangereuse. Car, au sein du matérialisme, il n'y a de possible : que liberté illusoire ; et nécessité réelle.

Parler de liberté, avant d'avoir prouvé que la sanction du bien et du mal existe inévitablement : non-seulement pour cette vie ; mais pour la série éternelle des vies ; c'est tout subordonner : non à la liberté ; mais à la force soit brutale, soit masquée de vérité.

Après cela, M. de Girardin, à l'imitation des Phalanstériens, veut que son système soit essayé. C'est encore là une erreur capitale de l'époque. Dans l'ordre physique, c'est l'expérience qui doit être le point de départ du raisonnement. Mais dans l'ordre social, c'est le raisonnement, rendu incontestable, qui doit être le point de départ et dominer l'expérience.

« — Ce qu'un État, dit M. de Girardin, ne saurait entre- « prendre sans tout bouleverser, une commune peut l'es- « sayer sans rien troubler. »

— C'est là une erreur déplorable. Une commune *souveraine, autonome,* et il faut l'être pour essayer, c'est un ÉTAT.

Pour essayer, ou plutôt pour mettre en pratique ce que la raison ordonne, il faut être : non-seulement un État ; mais

encore un État assez fort pour se mettre à l'abri contre la force de ses voisins.

« — Que chacun, dit M. de Girardin, en terminant sa pré-
« face, cherche quelles sont les véritables lois de l'humanité,
« œuvre du *Créateur infaillible,* afin de les appliquer à la
« société, œuvre de la *Créature imparfaite.* Qui aura décou-
« vert ces lois, aura trouvé l'unité universelle. »

— L'expression *Créateur infaillible* est inconvenante après avoir dit : Je suppose, je veux supposer : que Dieu n'existe pas ; que le monde existe *par lui-même et par lui seul,* etc.

De plus, vous savez parfaitement : que, devant la science ou le raisonnement rendu incontestable, cette expression est incompatible avec la liberté. Ceux qui cherchent la vérité de bonne foi ne doivent aucune concession aux préjugés. Vous-même avez dit :

« — Il n'y a rien à gagner à transiger avec l'erreur ou
« l'injustice ; on ne réussit qu'à les rendre moins traitables
« et plus altières. Il faut les dompter ou les subir. »

(*Presse* du 20 février 1853.)

— Je passe le commencement de votre premier livre où vous montrez : que toutes les religions hypothétiques se contredisent entre elles ; et que tous les philosophes contredisent toutes ces religions. C'est trop facile à démontrer pour que je m'y arrête ; et ne prouve qu'une chose : la nécessité d'établir la religion réelle comme rendue incontestable.

Après l'exposé de ces contradictions, M. de Girardin ajoute :

« — Plus étroite est la tâche que je me suis assignée. »

« *Je suppose,* JE VEUX *supposer :*

« Que Dieu n'existe pas, ou que, s'il existe, il est impos-
« sible à l'homme d'en démontrer l'existence ;

« Que le monde existe par lui-même et par lui seul ;

« Que l'homme n'a aucune faute originelle à racheter ;

« Qu'il porte avec lui la mémoire et la RAISON, comme la
« flamme porte avec elle la chaleur et la clarté ;

« Qu'il ne revit que dans l'enfant qu'il procrée;

« Qu'il est un animal doué de facultés qui lui sont propres « ou qu'il possède en germe et en développement à un plus « haut degré que les autres êtres du même règne;

« Qu'il ne doit pas s'attendre à recevoir dans une vie fu- « ture la récompense ou le châtiment de sa conduite dans la « vie présente;

« Que le bien et le mal n'existent pas absolument par « eux-mêmes, qu'ils n'existent que nominalement, relative- « ment et arbitrairement.... » (*Politique universelle,* p. 5.)

— Vous avez établi les contradictions des religions hypothétiques. Permettez-moi de vous présenter celles qui se trouvent dans le passage que je viens de citer.

« — *L'homme n'a aucune faute originelle à racheter.* »

— Et, cependant, il y a des hommes condamnés au malheur, aux souffrances physiques et morales pendant une longue vie innocente. Votre proposition est alors la négation complète de l'ordre moral. Cette négation est-elle compatible avec l'ordre social? Vous dites que oui. Mais, cela ne suffit pas. L'existence d'un ordre social, compatible avec la négation de tout ordre moral, est une contradiction, n'ayant rien à reprocher aux mystères des religions hypothétiques.

« — *L'homme porte avec lui la mémoire et la* RAISON, « *comme la flamme porte avec elle la chaleur et la clarté.* »

— Dès lors, l'homme est purement une machine organique, simulant la raison, la liberté. Et, vouloir assimiler cette raison, cette liberté apparentes, à une raison, à une liberté réelles, est un nouveau mystère, aussi obscur, aussi absurde que ceux reprochés aux religions hypothétiques.

« *Que l'homme ne revit que dans l'enfant qu'il procrée.* »

— C'est, de nouveau, nier toute individualité réelle, tout ordre moral. Et, concilier cette négation avec l'ordre social, avec la liberté, est la continuation de la même contradiction.

« — *Que l'homme est un animal doué de* FACULTÉS *qui*

« *lui sont propres ou qu'il possède en germe et en développe-*
« *ment à un plus haut degré que les autres êtres du même*
« *règne.* »

— Des *facultés,* à une machine privée d'individualité réelle! C'est de *propriétés* qu'il fallait dire. *Vouloir* est la seule faculté réelle. Et, prétendre qu'une machine puisse *vouloir* est une absurdité, qui ne le cède en rien aux religions hypothétiques.

Puis, mettre l'homme sur la ligne du bœuf et du cochon, c'est se rendre anthropophage de gaieté de cœur; c'est inaugurer le droit de la force. Rendre ce droit compatible avec la liberté sociale, est le pendant des absurdités dont M. de Girardin se moque si spirituellement.

« — *Que l'homme ne doit pas s'attendre à recevoir dans*
« *une vie future la récompense ou le châtiment de sa con-*
« *duite dans la vie présente.* »

— C'est, de nouveau, inaugurer le droit de la force, ce qui est contradictoire avec l'existence de la liberté. Il y a plus : le DROIT de la force est lui-même incompatible avec la négation d'ordre moral, avec l'organisme universel : car, alors, il n'y a que *force, mouvement, partout et toujours;* droit et liberté sont alors des expressions absurdes, qui disparaissent dans le sein des lois éternelles de la matière.

« — *Le bien et le mal n'existent pas absolument par eux-*
« *mêmes, ils n'existent que nominalement, relativement et*
« *arbitrairement.* »

— C'est dire, aussi clairement que possible : le bien est d'être fort; le mal est d'être faible. Supposer que le raisonnement, la liberté existent; et, en même temps que l'ordre peut exister en présence d'une pareille proposition; est une absurdité qui ne le cède, en rien, à tous les paradis et à tous les enfers hypothétiques.

Avant de reprocher la *paille,* il faudrait penser à la *poutre.*

« — La religion, dit M. de Girardin, fut un moyen pri-

« mitivement et universellement imaginé par le faible pour « contenir le fort, par l'opprimé pour intimider l'oppresseur, « par le pauvre pour s'abriter contre le riche. »

— Vous êtes dans l'erreur, Monsieur. Les religions furent inventées : par les législateurs, pour que l'ordre pût exister : en protégeant d'une part et en apparence le faible contre le fort, l'opprimé contre l'oppresseur ; et, d'une autre part et en réalité, en protégeant les forts en minorité, contre les faibles en immense majorité. Et, du moment que les religions hypothétiques deviennent impuissantes, à cause de l'incompressibilité de l'examen, il faut : que, la religion réelle apparaisse ; ou, que l'humanité périsse au sein de l'anarchie. C'est évident comme deux et deux font quatre. Il est vrai que l'évidence ne peut être perçue par les aveugles.

« — Il y a, dit M. de Girardin, les risques qui n'existent « que par le fait de la société telle que l'homme l'a instituée : « de ce nombre sont la guerre, la piraterie, le meurtre, le « vol, le viol, les fraudes, les voies de fait, etc.

« Tous ces risques tendent maintenant à devenir les uns « plus rares ; les autres plus faibles. »

(*Politique universelle,* p. 7.)

— Vraiment ! Monsieur. Si, affirmer suffisait, votre proposition serait incontestable. Malheureusement, vous avez oublié : le paupérisme, qui croît comme la richesse, tant qu'il existe. Et, le paupérisme engendre les guerres, les pirateries, les meurtres, les vols, les viols, etc. Concevez-vous que les crimes doivent augmenter comme la richesse ? Si vous en doutez : consultez les statistiques judiciaires. Proportion gardée, il y a plus de notaires aux bagnes que de vagabonds. Et, cependant, ce n'est point le paupérisme qui les y conduit.

En parlant des risques relatifs aux crimes, M. de Girardin dit :

« — Il suffirait, pour qu'ils se dissipassent, de l'observation « universelle de cet incontestable précepte, qui devrait être « écrit sur tous les murs des cités, sur toutes les portes des

« tribunaux, au revers de toutes les monnaies, en tête de « tous les contrats et dans la mémoire de tous les enfants, « afin de devenir la règle, sans exception, de tous les hommes: « NE PAS FAIRE A AUTRUI CE QUE L'ON NE VOUDRAIT PAS « QU'ON VOUS FIT. »

— Et, ce précepte doit être suivi sans aucune autre sanction que la force! Et pourquoi le fort le suivrait-il, ce précepte? Sans doute, pour n'être qu'un sot, aux yeux d'un fort assez sage pour s'en moquer.

« — Graver dans la mémoire et la raison de l'enfant, dit « M. de Girardin, que le meurtrier, s'il pouvait tuer impu- « nément, serait exposé à être impunément tué; que le vo- « leur, s'il pouvait impunément voler, serait exposé à être « impunément volé... »

— C'est clair, comme deux et deux font quatre. Mais, c'est complétement inutile. Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de société où le faible puisse tuer ou voler impunément le fort; seulement, quand il n'y a de sanction que la force, le fort peut tuer et voler impunément le faible. Les forts, pour plus grande facilité, font même des lois à cet égard.

M. de Girardin veut encore que l'on grave dans la mémoire et la raison des enfants :

« — Que s'il y a une probabilité sur mille pour que le « voleur et le meurtrier ne soient pas découverts, il y a neuf « cent quatre-vingt-dix-neuf probabilités contre une pour « qu'ils soient reconnus. »

— Certes, si vous pouvez vous rendre maître de l'éducation, ce qui est absolument impossible en époque d'ignorance et d'incompressibilité de l'examen, vous pourrez graver, dans la mémoire des enfants, cette éminente folie; mais, soyez certain qu'aussitôt qu'ils raisonneront, et même avant d'avoir consulté l'expérience, ils reconnaîtront : que, ceux qui leur inculquent de semblables balivernes, se moquent évidemment d'eux.

Et, voilà cependant sur quoi M. de Girardin fait reposer

son ordre social privé de sanction religieuse! En vérité, ce serait incroyable, chez un homme d'une aussi belle intelligence, si on ne savait : jusqu'à quel point les préjugés peuvent brouiller les meilleurs esprits.

« — Il est possible, continue M. de Girardin, de démon-
« trer MATHÉMATIQUEMENT que, par l'effet de la loi de ré-
« ciprocité, celui qui tue, frappe, vole, trompe ou diffame,
« agit contre lui-même, comme s'il se tuait, se frappait, se
« volait, se trompait ou se diffamait. »

— Et cela en dehors de toute sanction autre que la force? Alors, prouvez donc, et ce sera fini. Mais, attendez-moi sous l'orme! M. de Girardin affirme et ne prouve jamais; il crie contre les papes, qui veulent se faire croire sur parole; et, jamais pape n'a voulu se faire croire, sur parole, autant que M. de Girardin.

Je le répète : c'est sur le passage que je viens de citer que se trouve basée la société inventée par M. de Girardin. Étonnez-vous, maintenant, si jamais gouvernement, quelque mauvais qu'il puisse être, veuille jamais consentir à s'en faire éditeur responsable!

Du reste, n'accusez point la bonne foi de l'auteur; et soyez persuadé : que, pas un inventeur de planète, après avoir fait vérifier ses observations par l'astronomie universelle, n'est plus certain de la réalité de sa découverte que M. de Girardin ne l'est de la sienne.

O époque de choléra moral!

Malgré sa démonstration *mathématique*, et sa bonne foi, M. de Girardin n'est cependant point à l'abri de tout remords. Voici maintenant l'expression de ses angoisses :

« — On remarquera, dit-il, que, respectant toutes les
« croyances, quoiqu'elles se contredisent, je n'attaque au-
« cune des religions qui se pratiquent.

« Chacune d'elles affirmant que les autres sont des im-
« postures, ou pour le moins des erreurs, dans l'impuis-
« sance de les mettre d'accord, j'ai entrepris de me passer

« d'elles. J'ai *éludé* ainsi la difficulté que je ne savais com-
« ment *vaincre*. »

— Une difficulté qui peut *s'éluder* n'en est pas une. Est-ce une difficulté, oui ou non? Si c'en est une, il faut la résoudre; et la résoudre en réalité : sans parler de démonstrations mathématiques que l'on est incapable d'exposer.

« — Je ne dis pas, continue M. de Girardin, que ce soient
« elles qui aient tort. »

— Comment! vous ne le prétendez pas? et vous les exposez comme absurdes.

« — Je ne prétends pas, continue-t-il, que ce soit moi qui
« aie raison. »

— Comment! vous ne le prétendez pas? et, vous dites vous appuyer sur une démonstration *mathématique!* Si, vous le prétendez; et, alors, ne point avoir raison est ce qui vous rend coupable.

« — S'il y a un Créateur, ajoute M. de Girardin;
« Si, ce divin Créateur est le souverain juge;
« Si, l'immatérialité de l'âme peut se démontrer;
« Si, le bien et le mal ne sont pas relatifs d'individu à in-
« dividu, de nation à nation, de siècle à siècle;
« Si, le bien et le mal sont absolus, c'est-à-dire indépen-
« dants de l'éducation, du temps et de l'espace;
« S'ils ont une sanction éternelle;
« Si cette sanction est le lien d'une vie se rattachant à
« une autre vie, comme les anneaux d'une chaîne sans fin;
« Mon souhait le plus ardent et ma prière de chaque jour
« sont que la religion qui est la vérité anéantisse, par l'éclat
« de l'évidence, toutes les religions qui sont dans l'erreur;
« que cette religion soit la loi éternelle et universelle, ren-
« dant inutile toute autre loi; que la science succède à l'i-
« gnorance en la dissipant comme la clarté du jour dissipe
« l'obscurité de la nuit; qu'enfin le règne de la justice sur
« la terre arrive et soit le règne de la paix entre les hommes

« et entre les peuples, aucun n'essayant de faire à l'autre ce « qu'il ne voudrait pas qu'un autre lui fît. »

(*Politique universelle,* p. 10.)

— Je ne relève pas ici les contradictions entre le Créateur et la liberté, entre l'existence des peuples et la paix; je dirai seulement : que, si telle est votre prière, il ne faut point faire des théories fausses sur la possibilité de se passer de religion; car, c'est, en flattant les passions des faux savants, éloigner l'époque où la religion réelle sera reconnue nécessaire. Ici, vous êtes criminel au premier chef, au chef anarchique, auprès duquel le crime de despotisme est presqu'une vertu.

## LXVIII.

« — La guerre est un risque, dit M. de Girardin . . . :

. . . . . .

« Qu'y a-t-il à faire pour l'écarter et l'anéantir ?

« Ce qu'il y a de plus simple, s'assurer contre lui.

« Comment? »

— Le comment est délicieux !

« — En proposant, se répond sérieusement M. de Girar-
« din, en proposant à toutes les nations qui fléchissent sous
« le poids de la paix armée de contracter entre elles une as-
« surance spéciale contre le risque de guerre, territoriale et
« maritime. » (*Politique universelle,* p. 14.)

— C'est, le pendant de *ne pas faire à autrui ce que l'on ne voudrait pas qu'il vous fît.* Et cela : en absence de droit commun ; et de sanction commune autre que la force. On plaisante les Saint-Simoniens, les Fouriéristes, les Communistes, etc. En vérité ! M. de Girardin ne le leur cède en rien.

Sur cet échafaudage de paix perpétuelle entre les nations, M. de Girardin dit de fort belles choses ; puis il ajoute :

« — Les *hommes* sont l'œuvre de la création, mais les
« *peuples* sont l'œuvre de la conquête.

« Si la guerre n'avait jamais existé, il n'existerait pas de
« nations. Les nations sont filles de la guerre. »

— Non, Monsieur. Les guerres internationales sont filles des nationalités. Est-ce pour cela que vous voulez conserver : et peuples, et nationalités ?

« — Avec l'assurance, dit M. de Girardin :

« Disparaîtra entièrement le risque, et, par suite, la dé-
« pense.

« La pacification de l'ancien monde serait accomplie.

« Accomplie sans guerre, sans bataille, sans victoire qui « énivre, sans défaite qui humilie.

« Le nœud des nationalités se dénouerait de lui-même.

« Qu'importerait à la Pologne, par exemple, de revivre « ou de ne pas revivre sous son nom, si tous ceux qui naî- « traient sur son territoire y naissaient avec les mêmes « droits, les mêmes avantages, les mêmes libertés, les mêmes « garanties que s'ils étaient nés sur la partie de l'ancien « continent appelée Angleterre ou France, s'il n'y avait pas « sous ce rapport de différences et d'inégalités entre le Po- « lonais et le Russe, l'Italien et l'Autrichien, l'Anglais et le « Français, s'il n'y avait plus partout que des hommes libres « ou affranchis par la paix? »

— Il ne manque à ce beau tableau : que de n'avoir plus ni Polonais ni Russes, ni Autrichiens ni Italiens, ni Français ni Anglais, et d'avoir en outre un droit commun et une sanction commune, autres que la force. Bagatelle!

Il est vrai que M. de Girardin veut se passer de droit et de sanction. Alors son assurance doit marcher comme sur des roulettes.

M. de Girardin termine son second livre en disant :

« — La pacification universelle est au suffrage universel, « ce que la base d'un édifice est à son faîte. »

— La pacification universelle, Monsieur, est au suffrage universel, ce que l'ordre est à l'anarchie. Croyez-vous que l'anarchie soit le faîte de l'ordre?

A la page 28, et en parlant de l'inscription universelle, synonyme de son assurance, il dit :

« — C'est le crime châtié par lui-même; c'est le vice ex- « tirpé par la publicité; c'est, etc., etc. Et aussi, c'est l'ÉTAT « PRÊTANT ET N'EMPRUNTANT PLUS. »

— Ceci est la condamnation de toute dette inscrite et portant intérêt, sous quelque prétexte que ce soit. NOUS PRENONS ACTE. Que le lecteur ne l'oublie pas.

Les caisses de pensions, etc., etc., de M. de Girardin, ne sont autres que des caisses d'*emprunts*. Et, qui plus est, d'emprunts dont il serait impossible de servir les intérêts : car ils sont hypothéqués sur un *minimum* de salaire socialement fixé. Ce qui est réalisable : comme la paix perpétuelle au sein des nationalités.

Après cela, M. de Girardin en revient à ses communes autonomes.

« — Où, dit-il, la commune n'existe pas librement, le « communisme existe forcément. . . . . Aussi la répu- « blique communale est-elle à la république communiste, ce « qu'un pôle est à l'autre pôle, ce que la liberté est à l'auto- « rité, etc. »

— La république communale, Monsieur, est digne de la république communiste. Les deux font la paire et ne se trouvent qu'en utopie.

Le quatrième livre de la Politique universelle est intitulé *le Suffrage universel.*

Ici, M. de Girardin pose le problème social de la manière suivante :

« — Chercher et trouver : le mode de suffrage universel « qui soit la méthode la plus certaine pour découvrir les meil- « leurs et les plus capables. »

— Eh bien! Monsieur, quand même vous les trouveriez par ce moyen, ce qui est une utopie, qu'en feriez-vous? Vous-même avez approuvé ce qui a été dit : que, plus il y a de sages dans une assemblée, et plus les têtes se *rétrécissent.* Soyez donc d'accord avec vous-même!

« — Le suffrage universel, dit M. de Girardin, doit être « à la souveraineté nationale, communale, individuelle... »

— Trois souverainetés en contact! Seigneur! quel tohubohu !

« — Ce que la parole, continue M. de Girardin, est à la « pensée : le moyen de s'exprimer. »

— Hélas! Monsieur; la parole exprime bien des sottises; et, tant qu'il n'y a que la force pour distinguer les sottises des vérités, la parole du plus fort est toujours la meilleure. C'est là l'immense avantage du suffrage universel.

« — . . . . Mais, continue M. de Girardin, il n'en sera « ainsi qu'après qu'il aura cessé d'être un instrument de « guerre, pour devenir un instrument de liberté et qu'il aura « substitué *la liberté des opinions à la guerre des partis.* »
(*Politique universelle,* p. 43.)

— La liberté des opinions a pour conséquence nécessaire la guerre des partis : par cela même que *multitude sans unité est confusion,* épigraphe posée à ce même livre par M. de Girardin lui-même.

Partout où il y a liberté des opinions, il y a ignorance; et partout où il y a ignorance, et impossibilité de faire accepter une calembredaine comme vérité, il y a ANARCHIE.

Allons! bon courage! Soufflez l'anarchie; elle est nécessaire pour faire reconnaître : que, selon l'avis de Cicéron, de saint Augustin et du bon sens, *tout homme, ayant l'impertinence d'avoir une opinion, est un* SOT.

« — En fait de régime électoral, dit M. de Girardin, on en est encore au régime féodal, à ce temps où la justice n'avait pas désarmé la force. . . . . »

— Comment! la justice, actuellement, a désarmé la force! En vérité, c'est trop fort! et, que voulez-vous que je dise à cela?

Après cette sortie, M. de Girardin échafaude son système, où tout se trouve aligné sur le papier. Eh bien! Monsieur, quand un fort crachera sur le système, et fera, sous sa botte, disparaître et le système et le crachat, que direz-vous?

M. de Girardin approuve la proposition suivante, de M. Littré, membre de l'Institut :

« — LA LOI EST ESSENTIELLEMENT UN ACTE DU POU- « VOIR EXÉCUTIF. »

— C'est comme si vous disiez : qu'un fils est essentiellement son propre père. Dans quel siècle vivons-nous, pour que de pareilles propositions ne soient point universellement sifflées? C'est que personne n'y fait attention.

« — Dès, ajoute M. de Girardin, que le vote universel, « direct, secret, sera ce qu'il est appelé à devenir. . . . . « tout se réglera et ira de soi-même. . . . . »

— Oui : pour aller au diable et s'y brûler jusqu'à expiation complète.

« — Lorsque, ajoute M. de Girardin, chaque État ne sera « plus qu'une société nationale d'assurance mutuelle contre « des risques prévus, qu'y aura-t-il à usurper? — l'autorité! — Mais on en aura oublié le nom. . . . . »

— Oublier le nom de l'autorité, qui n'est autre que la souveraineté! Et vous, vous en voulez trois au lieu d'une! Quand donc une aussi belle intelligence que la vôtre se débarrassera-t-elle de ses liens logomachiques, afin de pouvoir parler clairement, intelligiblement?

« — On s'effraie de la liberté, dit M. de Girardin. »
(*Politique universelle,* p. 60.)

— Eh non ! Monsieur. On s'effraie de la liberté de l'ignorance, comme on s'effraie de la liberté d'un fou; et, l'on a raison. Vous voulez que l'on laisse à trois prétendues souverainetés, la liberté de s'égorger. C'est une folie à nulle autre pareille.

Faites donc attention que, dans l'hypothèse de : *rien après la mort;* il n'y a, chez l'homme, aucune individualité réelle; et qu'alors, le mot *liberté,* appliqué à l'homme, est aussi stupidement absurde que s'il était appliqué à une horloge. Mais, vous n'aimez point les propositions fondamentales et rationnelles. Vous préférez : supposer l'absurde comme vérité; puis, en déduire des propositions que vous voulez faire accepter comme vérités.

« — Du jour, dit encore M. de Girardin, où la liberté re-

« ligieuse a triomphé, tous les bûchers, tous les instruments « de torture de la foi intolérante ont aussitôt disparu. »

(*Politique universelle*, p. 64.)

— Oui, pour substituer l'anarchie au despotisme : jusqu'à ce que la démonstration rationnellement incontestable de la réalité du lien religieux, ait renvoyé aux enfers, la liberté religieuse dont elle est sortie.

« — La liberté, dit M. de Girardin, rend la force inutile, « l'autorité rend la force nécessaire. »

— La liberté, Monsieur, qui est l'obéissance volontaire à la raison, rend la force inutile : parce que la force est inutile, là où l'obéissance est volontaire. L'autorité, qui est la raison, rend la force nécessaire : parce que là où la liberté réelle, n'existe pas, il y a folie; et que la force est nécessaire pour contenir les fous, qui ne peuvent être contenus par la raison. Voilà, pourquoi la force, en époque d'ignorance, est nécessairement *la seule base possible d'ordre social.*

« — Ou l'autorité est la vérité, dit M. de Girardin, ou elle « est l'erreur. »

— Erreur, Monsieur. L'autorité c'est la raison, illusoire ou réelle. Et, tant que l'ignorance ne permet point de distinguer la raison réelle de la raison illusoire, l'autorité peut être l'erreur et servir de base d'ordre, tant que la foi peut exister socialement; et l'autorité, qui serait même la vérité, ne peut être base d'ordre : dès que la foi n'est plus possible et que l'ignorance n'est point évanouie.

« — Si l'autorité est la vérité, continue M. de Girardin, « il lui suffira de l'éclat de sa propre évidence pour triom- « pher sans le secours de la force. »

— Erreur, Monsieur; l'évidence de la vérité ne peut triompher que par l'anéantissement de l'ignorance; et ENCORE : après que le besoin de vérité s'est fait sentir, par l'excès d'anarchie résultant d'absence de vérité.

« — Détruire cette imposture historique, continue M. de « Girardin, qui, trop longtemps, s'est appelée l'autorité, « c'est anéantir du même coup cette usurpation politique qui « s'est appelée : puissance législative. »

— Alors, pourquoi vous-même vous érigez-vous en pape législateur : en voulant faire accepter, et cela sans aucune espèce de sanction, la loi : NE FAITES PAS A AUTRUI CE QUE VOUS NE VOUDRIEZ PAS QU'IL VOUS FIT ?

« — Assez longtemps, dit M. de Girardin, l'autorité a « égaré le monde avec sa prétention de le gouverner; je de- « mande que l'autorité abdique. . . . . »

— Demander que l'autorité, la souveraineté, la puissance sociale, la raison enfin, abdique; c'est demander au soleil d'abdiquer : c'est le comble de la folie.

Vous-même, voulez l'autorité; car vous voulez des règles et une pénalité. Or, ce qui formule la règle et la sanction n'est autre que l'autorité.

Sachez donc vous débarrasser des logomachies. Leur emploi n'est que ruse ou ignorance; et, vous avez assez de valeur : pour n'être ni ignorant, ni hypocrite.

A la page suivante, M. de Girardin dit :

« — Je n'aime pas les mots vagues. »

— Très-bien! Monsieur. Alors pourquoi employez-vous continuellement des mots vagues? C'est ce que vous faites, en vous servant de mots génériques qui ont plusieurs espèces sans distinguer l'espèce?

Le mot *autorité* est générique : parce que, sans compter la force brutale de la souveraineté du peuple, il y a l'autorité de la force transformée en droit par une foi quelconque; et l'autorité du droit réel, s'il existe.

Le mot *liberté* est encore un mot générique : parce qu'il y a liberté réelle qui est l'obéissance volontaire à ce qui est ordonné par la raison réelle; et liberté illusoire, qui est l'obéissance à ce que l'on croit ordonné par cette raison, et qui peut n'être ordonné que par les passions. De plus : tant qu'il

reste impossible de distinguer ce qui est réellement ordonné par la raison, de ce qui n'est ordonné par la raison qu'illusoirement, la liberté, *socialement parlant,* est absolument impossible.

Je vous mets au défi d'écrire quatre lignes, en fait d'ordre social, sans qu'il y ait quatre mots vagues, quatre mots qui ne diront rien de déterminé.

Vous voyez que, tout ce que vous allez dire sur la liberté et l'autorité, sera nécessairement sans valeur raisonnable.

Après cela M. de Girardin énonce une foule de libertés et dit :

« — Accordez-moi ces libertés, l'autorité disparaît. »

— C'est précisément le contraire qui est la vérité ; car, la garantie de ces libertés, garantie nécessaire à leur exercice, est une sanction ; et, toute sanction n'est que l'expression de l'autorité. Il y a plus : en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit et d'incompressibilité d'examen, la force brutale est la seule sanction possible. Voilà cette force qui devient votre autorité.

« — Depuis trois ans, dit M. de Girardin, je me suis appli-
« qué sans relâche et presque sans repos, à chercher com-
« ment il se pourrait que le peuple, afin de rester libre, ne
« fût ni *sujet,* ni *monarque.* » (*Politique universelle,* p. 71.)

— Hélas ! Monsieur. C'est un temps précieux bien mal employé. Vous ne voulez donc pas que l'humanité devienne sujette de la raison et dominatrice de la folie ? Si elle vous écoute, elle restera sujette de l'ignorance et dominatrice de rien du tout.

« — Le peuple, dit M. de Girardin, doit juger tout et ne
« se mêler de rien. » (*Idem,* p. 74.)

— Ah le peuple doit juger tout ! Et avec quel critérium, s'il vous plaît ? Celui du nombre sans doute que vous avez en horreur. Allez donc, disait Socrate, faire juger par des cuisiniers celui qui veut empêcher la gourmandise !

Vous voulez que le peuple ne se mêle de rien. Et, qui donc se mêlera de quelque chose? Voulez-vous que l'ordre social soit l'ordre automatique?

« — Je propose, dit M. de Girardin, que le peuple souve-
« rain se conduise en souverain.

« Je propose qu'il RÈGNE et n'administre pas. »

— Régner, c'est donner la règle et la sanctionner. Vous voulez donc que le peuple fasse des lois et les sanctionne? C'est le règne du bourreau. Il était inutile de faire un livre pour arriver là.

« — Dès, dit M. de Girardin, qu'il n'y aura plus ni ar-
« mées, ni flottes (les rois le savent bien!) le lendemain il
« n'y aura plus de royautés, le surlendemain plus de natio-
« nalités, car les nationalités n'ont elles-mêmes de raison
« d'être que par la rivalité des intérêts. »

— C'est là une erreur déplorable que j'ai déjà relevée. Les nationalités ont leur raison d'être dans l'ignorance sociale sur la réalité du droit, et l'impossibilité de tout soumettre à un même droit hypothétique. Les rivalités d'intérêts nationaux ont leur source dans les nationalités; et les armées ainsi que les flottes, sont les conséquences nécessaires des nationalités.

« — Si les hommes naissent tous frères, ainsi qu'on nous
« l'enseigne, dit M. de Girardin, à quoi les nationalités
« servent-elles? »

— Les hommes ne sont frères que devant un même droit réel ou hypothétique, mais socialement accepté comme réel. Vous niez le droit. Vous acceptez la série continue. Alors *frère* est un mot vide de sens; et vous êtes autant le frère d'une huître, d'une carotte ou d'une cruche, que le frère de l'empereur de la Chine.

« — Il faudrait, ajoute M. de Girardin, ne pas voir clair
« pour ne pas voir que les nationalités sont appelées à sur-
« vivre peu de temps aux inimitiés interpopulaires. »

— Toujours le même cercle vicieux : car les inimitiés interpopulaires vivent nécessairement autant que les nationalités.

Les nationalités ne peuvent disparaître que devant la nécessité, socialement sentie, d'avoir un droit commun ; et devant la possibilité de l'avoir : par l'anéantissement de l'ignorance sociale sur la réalité du droit.

Allez donc prêcher, au Congrès de la paix, l'abolition des nationalités ; et vous verrez comme vous serez reçu !

## LXIX.

« — Le suffrage universel, dit M. de Girardin, n'est en-
« core que français; il est appelé à devenir européen. »
(*Politique universelle,* p. 105.)

— C'est possible. Il faut que l'anarchie s'universalise : pour que le besoin d'ordre stable puisse se faire socialement sentir.

S'il fallait relever toutes les erreurs contenues dans ce chapitre, un volume ne suffirait pas. Voici une des propositions qui s'y trouvent :

« — Les corporations sont appelées à remplacer les na-
« tions. »

— Voyez-vous les nationalités faisant place aux corporations de bottiers, de cordonniers, de savetiers, de claquiers, de sabotiers, de journalistes en telles ou telles matières, de faiseurs de philosophies, de religions, d'almanachs !!! . . .

Et sous quelle sanction, s'il vous plaît, existeront ces corporations? Toujours sous celle du diable, c'est-à-dire de la force. Quel charivari!

Après cela, M. de Girardin veut que l'homme d'État s'applique à établir :

« — L'universalité du droit. »

— M. de Girardin m'a dit mille fois : JE NIE LE DROIT. C'est logique : dès qu'on nie toute sanction autre que la force, on nie le droit.

Du reste, l'universalité du droit serait très-curieuse : en présence de la liberté des opinions!

« — Universalité de la science.
« Universalité de l'enseignement. »

— Elles seraient également curieuses : en présence de la liberté des opinions.

« — Universalité de la paix, ajoute M. de Girardin. »

— De plus en plus curieux : en présence : de l'absence de droit ; ou, de la liberté des opinions sur le droit.

« — Universalité du vote, continue M. de Girardin. »

— Celle-là, je l'adore. C'est l'enfer de l'anarchie ; et il faut passer par cet enfer, pour arriver socialement au paradis de la vérité.

Je vous tiens quitte du reste des universalités.

« — S'il y a en ce monde deux justices, dit M. de Girar-
« din, il y en a une qui a usurpé le nom de l'autre. »

— C'est vrai. Mais, avant de parler de deux justices, il faudrait savoir s'il y en a une, autre que la force. C'est par là qu'il faudrait commencer. Et, en effet, vous avez commencé par là, en niant le bien et le mal, le juste et l'injuste. Alors, pourquoi nous parlez-vous de deux justices?

« — L'injustice et l'erreur, dit M. de Girardin, ont fait
« leur temps. »

— Pas encore, Monsieur.

« — L'homme libre et instruit, ajoute M. de Girardin,
« ne peut plus marcher garrotté par elles. »

— Où est-il, s'il vous plaît, l'homme libre et instruit, ce qui est la même chose? Socialement l'homme libre et instruit est à naître. Jusqu'à présent, il n'y a eu socialement de possible que des esclaves : les esclaves de l'ignorance sur la réalité du droit.

« — La moralité, l'ordre et la liberté dans la commune,
« dit M. de Girardin, c'est la liberté, l'ordre, et la *moralité*
« dans l'État. »

— Avec autant de droits qu'il y a de communes, n'est-il pas vrai? Pour qu'elles s'égorgent comme les nations le font actuellement?

Et que nous parlez-vous de *moralité,* après nous avoir dit : que, l'expression *science morale* ne dit rien ?

Quant à la *liberté,* au sein du matérialisme ; c'est comme si vous nous disiez : qu'il y a de la volonté dans une cruche.

Et que nous parlez-vous d'ordre, au sein de la liberté des opinions ? Est-ce que la liberté des opinions sur le droit n'est point l'essence de l'anarchie ?

Est-ce qu'au sein de la science, il y a liberté des opinions ? Est-ce que vous êtes libre de nous dire : que deux et deux font cinq ?

Utopie et anarchie. Voilà votre livre d'un bout à l'autre.

La liberté des cultes et la liberté de l'enseignement sont formellement consacrées dans les *Décrets de l'avenir,* à la page 120.

La liberté des cultes et la liberté d'enseignement sont l'expression de l'ignorance anarchique ; comme l'imposition par la force d'un culte et d'un enseignement, sont l'expression de l'ignorance despotique. Laquelle des deux ignorances préférez-vous ? Tant que l'examen peut être comprimé, j'aime mieux l'ignorance despotique. Quand cela n'est plus possible, je préfère l'ignorance anarchique, c'est plus réjouissant.

« — Si la commune a sa raison d'être, dit M. de Girar-
« din, à plus forte raison la corporation a-t-elle sa raison
« d'exister. »

— Les deux, comme *autonomes,* sont aussi déraisonnables l'une que l'autre. Voyez la *Théorie générale des associations.*

Après avoir parlé de la commune, M. de Girardin dit :

« — Plus importante à tous les titres et plus compliquée
« est l'œuvre de la corporation, car à l'intérieur de chaque
« pays, elle n'a pas seulement à *régler* et à *maintenir* le
« *taux des salaires,* il est nécessaire encore, à l'extérieur,
« qu'elle fasse contrepoids, et conséquemment équilibre au
« prix de revient. » (*Politique universelle,* p. 124.)

Viennent ensuite une foule d'*attendu que :* suivis de deux articles de loi dont voici la formule :

ARTICLE PREMIER.

« — En aucun cas, pour aucun travail et dans aucune « industrie, le taux LÉGAL du salaire ne pourra être au-des- « sous du prix nécessaire à l'achat de :

« Pain (750 kilog., à ). . . . . .
« Viande (365 kilog., à ). . . .
« Vin, bière ou cidre (365 litres, à ).
« Légumes, beurre, lait, œufs, épiceries.
« Logement. . . . . .
« Chauffage. . . . . .
« Éclairage . . . . . .
« Habillement. . . . . .
« Blanchissage . . . . . .
« Dépenses diverses. . . . . .
« Assurance générale (Impôt). . . . . .
« Pension de retraite (Vieillesse). . . . .
« Caisse commune des corporations (Chô- « mage) . . . . . .
« Caisse spéciale des salaires (Maladie). .

« Total. . . . . .

« Le total ci-dessus aura pour diviseur le nombre moyen « des jours probables de travail, tel qu'il résulte du tableau « des professions, dressé pour l'année 18 , et annexé au « présent décret.

ARTICLE II.

« A dater du trentième jour qui suivra la promulgation « du présent décret, le travail des femmes est expressément « interdit dans les ateliers, magasins, usines, fabriques et « manufactures.

« Est également interdit le travail des enfants âgés de « moins de seize ans.

« Toute contravention sera punie solidairement d'une « amende de 00 fr. à 000 fr.

« Voilà ce que pourrait faire l'État. Je ne demande pas « qu'il le fasse, je préfère de beaucoup le régime de la li- « berté au régime de la réglementation; je demande seule- « ment *qu'il laisse faire la corporation.* »

(*Politique universelle,* p. 131.)

— Oui : que les corporations fassent; et *l'État sanctionnera,* ce qui est la même chose.

Écoutez, Monsieur! *Régler et maintenir le taux des salaires.* Voilà ce que vous voulez. Que puis-je dire à cela?

Régler et maintenir la pluie et le beau temps n'est pas moins déraisonnable.

Les salaires se régleront seuls, et voici comment :

Lorsque le sol est aliéné, les salaires sont *nécessairement* au plus bas des circonstances.

Lorsque le sol appartient à la propriété collective, les salaires sont au plus haut possible, aussi des circonstances.

Voyez les *Théories générales.*

Le *minimum* de salaire a pour conséquence nécessaire un *maximum* de marchandise.

Vous ne savez peut-être pas jusqu'où remonte, dans l'antiquité, l'invention du *maximum.* Permettez-moi de vous mettre le passage suivant sous les yeux :

« — Que personne ne vende aux citoyens ou à leurs es- « claves, ni n'achète d'eux, ces sortes de choses (solides, li- « quides, animaux, meubles, etc.), non plus que du froment « ou de l'orge mis en farine, ni aucune des denrées néces- « saires à la vie (tout devant être vendu au marché) . . . . « . . . . . Si l'on vendait ou si l'on achetait une chose « *en plus grande quantité* et *plus cher* qu'il n'est marqué par « la loi, qui a spécifié *jusqu'où on peut porter ou baisser le « prix des marchandises, sans permettre d'aller au delà,* « on inscrira le surplus chez les gardiens des lois, et on ef- « facera ce qui manque au juste prix. »

(PLATON, *Lois,* liv. VIII.)

— Eh bien! Monsieur, Malgré l'autorité de Platon, la pra-

tique a renvoyé le *maximum* de Platon en utopie, pour y faire équilibre à la communauté des femmes.

A propos du *maximum* révolutionnaire, M. Thiers dit :

« — La seconde loi du *maximum,* qui, remontant au delà « des boutiques, fixait la valeur des objets sur le lieu de fabri- « cation, déterminait le prix du transport, réglait le profit du « marchand en gros, celui du marchand en détail, avait été « rendue. Mais le commerce échappait encore de mille ma- « nières au despotisme de la loi, et il y échappait surtout « par le moyen le plus désastreux : EN S'ARRÊTANT. »

(*Révolution,* t. VI.)

— La fabrication et le commerce s'arrêtant ! c'est la mort, Monsieur ; la mort sociale.

« — Le *maximum,* dit encore M. Thiers, devait résulter « des assignats... dès que la loi avait dit : ce papier vaut six « francs ; elle devait dire : cette marchandise ne vaut que six « francs ; car autrement le marchand en la portant à douze « échappait à l'échange. »

— C'est juste : et le *minimum* des salaires équivaut à l'établissement des assignats. Dès que la loi dit : la journée vaut dix ou quinze francs, la loi doit dire également : cette marchandise ne vaut que dix ou quinze francs ; car autrement, le fabricant, en la portant à trente, échappe à l'échange.

« — Les moyens forcés, dit encore M. Thiers, conduisent « aux moyens forcés, comme nous l'avons dit ailleurs. On « s'était occupé dans les premières lois de la marchandise « ouvrée, il fallait maintenant passer à la matière première. « L'idée même de *s'emparer de la matière première et de « l'ouvrier pour le compte de la république,* germait dans « toutes les têtes. C'est une redoutable obligation que celle « de violenter la nature, et de vouloir régler tous les mouve- « ments. On est bientôt obligé de suppléer la spontanéité en « toutes choses, et de remplacer la vie même par les com- « mandements de la loi. »

— Il n'y a nul doute, que le *maximum* de salaire ne conduise

nécessairement : à la commandite de l'État ; au communisme de MM. Louis Blanc et Ledru-Rollin.

Dernièrement, le conseil des prud'hommes s'était permis de fixer à douze francs un salaire convenu à six francs cinquante.

Voici comment s'est exprimé le tribunal de Cassation :

« Attendu :

« . . . . . qu'une « décision aussi arbitraire est non-seulement la violation la « plus formelle de l'article 1134 du Code Napoléon, mais « encore *celle* de tous les principes de la législation sur la « liberté du commerce et de l'industrie ;

« Par ces motifs, casse, etc.... »

(*Presse* du 25 janvier 1853.)

Eh bien ! tout le système de M. de Girardin, est basé, au matériel, sur la réglementation du salaire.

Quand un système est basé, au matériel, sur un pareil fondement ; et, au moral, sur l'absence de bien et de mal, de juste et d'injuste, de devoir et de droit ; il est jugé.

A la page 140, M. de Girardin dit : que le salaire est fixé relativement à un ménage de cinq personnes. Puis dans une note il ajoute :

« — Le nombre moyen des enfants par mariage est « de 3, 40 ; il faut donc calculer que tout travailleur, s'il est « marié, doit pourvoir à la subsistance de trois enfants et de « leur mère ; et que s'il n'est pas marié, la somme dispo- « nible que lui coûterait la subsistance d'une femme et de « trois enfants, lui est nécessaire pour former l'épargne, « douaire universel. »

— Et, si au lieu de trois enfants, il en a douze ? Mais, je perds la tête de vouloir faire des observations sur l'absurde.

Le livre V est intitulé : la JUSTICE UNIVERSELLE.

La justice universelle ! en présence des nationalités, et de l'absence de bien et de mal, de juste et d'injuste, de devoir et de droit ! Que voulez-vous dire à cela ?

« — La justice universelle, dit M. de Girardin, c'est la « justice absolue ; c'est la justice n'ayant qu'une mesure et « qu'un poids pour TOUS LES PEUPLES, FAIBLES ou forts, « pour tous les individus PAUVRES ou riches, pour tous les « âges, enfance, adolescence, maturité et vieillesse, pour les « deux sexes ; hommes et femmes ; c'est la justice renonçant « à n'être qu'un vain symbole pour devenir une vérité appli- « quée ; la justice universelle, c'est la balance séculaire.

« Qu'il n'y ait pour tous qu'une seule balance, comme « il n'y a pour tous qu'un soleil... »

— Et la justice sera absolue, quand, en époque d'ignorance sur la réalité du droit, elle est nécessairement relative à la force ; elle sera la même pour tous les peuples, quand la justice entre les peuples n'a de critérium que le canon ; elle sera la même pour le riche et pour le pauvre, quand le paupérisme, que M. de Girardin veut conserver, est l'expression même de l'injustice ! Encore une fois, que dire à tout cela ? que M. de Girardin a rêvé, qu'il rêve encore et qu'il serait bien temps qu'il s'éveillât.

Savez-vous qui se trouve le juge de la justice universelle, selon M. de Girardin ? Des arbitres. Et, l'ordre de se soumettre aux arbitres, qui l'aura fait ? Le nombre, n'est-ce pas, c'est-à-dire la force brutale. Et, qui sanctionne cette règle ? Encore la force brutale. Et, quand vient un homme fort qui jette à l'eau les partisans du nombre et les sottes lois qu'ils ont formulées, le nombre applaudit et fait bien. Puis, l'injustice, inévitable à l'ignorance, fait retriompher le nombre. Et, ainsi de suite : jusqu'à ce que tous reconnaissent : que la justice, par le nombre et la force, n'est qu'une anarchie. Il vous en faudra des dictatures et des anarchies, avant que vous ne veniez à reconnaître votre ignorance !

Quant à la balance séculaire, c'est une expression vide de sens. Ce qu'il fallait dire : c'est la balance éternelle de la vérité. Mais, pour s'en servir, il faut l'avoir. Croyez-vous qu'elle pourrait osciller : au moral sur la liberté des opinions ; et au

matériel sur la réglementation du salaire? Ce serait bien là une balance folle.

Viennent ensuite les merveilles que la justice universelle pourrait accomplir. C'est vrai : mais, elle ne peut exister : ni pour les ignorants; ni pour les entêtés.

« — A défaut de cette certitude (de la sanction religieuse) « que nul n'a pu donner, à défaut de la sanction au-dessus « de tous les doutes, il faut donc chercher l'arbitre au-des- « sus de toutes les influences.

« Cela serait-il impossible ? »

— Oui, Monsieur; parce que c'est absurde. Vous voilà réduit à proclamer implicitement : que, la justice réelle peut seulement se baser sur la sanction religieuse. Ne soyez pas honteux de cette proclamation; soyez-en fier. au contraire. Continuez dans cette voie, et vous deviendrez un grand homme.

Voulez-vous un exemple des décrets de l'avenir formulés par M. de Girardin ? Écoutez !

« — TITRE III.

« DES ÉLECTEURS JUDICIAIRES.

« Les élections judiciaires, en France et en Algérie, pour « la nomination du juge de paix de la commune, ont lieu, etc.

« Le candidat, LICENCIÉ OU DOCTEUR EN DROIT, domi- « cilié, etc. » (*Politique universelle,* p. 164.)

— Licencié ou docteur en droit est très-joli !

Vous avez donc un droit national sous la liberté des opinions et même sous la négation du droit? Alors, vous avez un enseignement national, une religion nationale, ou votre droit n'est que celui du plus fort.

Encore une fois : Quel charivari !

## LXX.

Un chapitre porte pour titre : *Réforme pénale.*

Et, sous quel critérium, s'il vous plaît? Sous celui de la force; car, la société ignorante n'en a point d'autre. Et, sous quelle sanction? Aussi, sous la sanction de la force. Alors, savez-vous ce qui arrivera? Les faibles seuls seront condamnés.

« — Tout malfaiteur serait alors, dit M. de Girardin, « condamné comme Caïn, et comme le Juif-Errant, à mar- « cher toujours, jusqu'à ce qu'il eût trouvé une terre où la « civilisation n'eût pas pénétré.

« Ce serait, dit-on, le supplice de la *marque.*

« Je ne le nie pas. » (*Politique universelle,* p. 185.)

— Eh bien! Monsieur; cette marque, le pauvre seul en serait stigmatisé; car, sous le règne de la force, le fort n'est jamais puni.

La société actuelle est mauvaise. Vous voulez la rendre atroce. Merci!

« — Je propose, dit sérieusement M. de Girardin, le ré- « tablissement indirect de la peine de *l'interdiction de l'eau* « *et du feu,* telle que l'avait instituée la république romaine.»

— Quelle miséricorde! et cela pour des malheureux : condamnés parce qu'ils sont faibles; au nom d'un droit national basé sur la force brutale; et, pour avoir cru M. de Girardin, leur ayant inculqué : *qu'il n'y a ni bien ni mal.* D'après le maître, ils ont cru : qu'il n'y avait que des risques. Ils ont joué, ils ont perdu. Ils étaient pauvres et n'avaient pas de quoi jouer quitte ou double. Cinq cents francs de plus, ils étaient vertueux.

« — Il y avait à Rome, dans la loi Valérienne, dit M. de

« Girardin, une peine qui consistait à être RÉPUTÉ MÉ-
« CHANT. Un jour, j'en ai la conviction, sous le régime du
« suffrage universel et de la conscience publique fonction-
« nant librement comme jury spontané, cette peine sera la
« seule qui survivra; il n'y en aura jamais eu ni de plus
« cruelle, ni de plus efficace. »

— Sous le règne de la force, Monsieur, être réputé méchant signifie : être faible et vertueux. Si l'on donne des passeports, sous votre république, j'en demande un. Ce sera le cas de dire : *Je voudrais bien m'en aller.*

« — Désormais, dit la législation Girardin, le meurtrier
« qui aura tué ou tenté de tuer sera condamné au supplice
« de vivre, voué à l'exécration universelle. »

(*Politique universelle,* p. 194.)

— Voué à l'exécration universelle! parce qu'on se sera révolté contre votre exécrable gouvernement, et que l'on n'aura pas réussi! Allons! vous plaisantez.

« — Sont déclarées *infamantes,* dit la législation Girar-
« din, les peines prononcées en matière criminelle : l'inter-
« nat dans la commune-mère; la dégradation civique; la
« TRANSPORTATION. »

— Vous vous imaginez donc que vous aurez toujours du territoire extra continental! Et, si vous n'en avez plus? voilà les bagnes revenus, et les bagnes à perpétuité. Tout cela, pour frapper le faible. Car, sous le règne de la force, jamais fort, réellement fort, n'est condamné.

« — Dans les condamnations pour crimes ou délits, dit la
« législation Girardin, où il y aura lieu au paiement d'une
« amende, la mère, la grand' mère, l'aïeule et tout autre as-
« cendant de la ligne maternelle (1), ou, à leur défaut, la
« commune lieu de naissance de celui qui a été condamné à
« l'amende, en sont pécuniairement et civilement respon-

(1) Parce que sous la législation Girardin, ainsi que vous allez le voir, il n'y a point de paternité.

« sables, s'ils n'en ont été expressément dispensés par l'arrêt « de condamnation. » (*Politique universelle*, p. 197.)

— Rendre la commune ou la famille responsables des fautes des individus, est une de ces idées qui appartiennent à la barbarie des âges les plus despotiques. Il suffit de les énoncer pour les flétrir.

« — Sont exceptés des dispositions de la présente ré- « forme, dit la législation Girardin, les délits et crimes com- « mis par des militaires et soumis à la juridiction militaire. »

— En voilà, du moins, qui ne seront point transportés. Et, quand la politique sera devenue universelle, ou mettra-t-on les transportés? Dans la lune ?

Le livre IV est intitulé LE DOUAIRE UNIVERSEL : je ne sais pourquoi. Ce livre renferme l'abolition du mariage civil et de tout héritage individuel d'un homme ou d'une femme sans enfants. Il n'y est même point parlé de la *faculté de tester*. C'est du communisme, en faveur de la force. Car, sous le règne de la force, tout ce qui appartient à l'État, à la propriété collective, appartient aux forts.

Une des épigraphes mises en tête de ce livre est celle-ci :

« — La femme, c'est la maison. »

*Dijest of Hindu Law.*

— Cette épigraphe est admirable. En effet : là où est la femme, là se trouve exclusivement le foyer domestique.

Et, comme il n'y a de bonheur qu'au foyer domestique, M. de Girardin ne veut pas qu'il y ait de bonheur au monde! Merci !

Il en est de la famille, pour M. de Girardin, comme de la propriété, pour M. Proudhon. Au lieu de vouloir réorganiser, ces messieurs veulent abolir.

En tête de ce livre, M. de Girardin place, en immenses majuscules :

« — LES ENFANTS SONT ÉGAUX DEVANT LA MÈRE. »

— Très-bien! Monsieur, très-bien! pour la société future;

et alors il est inutile de l'exprimer. Mais faut-il accoupler cette pensée digne d'éloge, à l'abolition du mariage civil, à l'abolition du foyer, du bonheur domestique, à l'abolition de toute garantie d'indépendance pour la moitié de l'humanité !

« — Une seule ligne, celle qui suit, dit M. de Girardin, « résume toute la révolution de 1789 :

« LES FRANÇAIS SONT ÉGAUX DEVANT LA LOI.

« Cette ligne seule a suffi pour qu'une immense révolution « s'accomplit.

« Toute une révolution, non moins profonde et non moins « féconde, est également contenue en germe dans cette autre « ligne, exactement composée du même nombre de mots :

« LES ENFANTS SONT ÉGAUX DEVANT LA MÈRE. »

(*Politique universelle,* p. 208.)

— La première maxime est absurde : tant qu'il y a des nationalités. Alors, les forts seuls sont égaux devant la loi; et les faibles sont leurs esclaves.

Quant à la seconde, elle est inutile, dès que la première devient une vérité.

« — Tous également portent le nom de leur mère. »

— C'est l'abolition du mariage; c'est faire de la société un immense lupanar.

« — La femme, dit M. de Girardin, dont le rôle dans la « société avait été dénaturé, recouvre celui qui lui appar- « tient. »

— Il sera joli son rôle, surtout pour les prolétaires; et, dans l'ordre social de M. de Girardin, les prolétaires y sont au *maximum* possible. La prolétaire, alors, serait obligée de se vendre, et cela pour un morceau de pain, tant qu'elle vaudrait la peine d'être achetée. Après, elle n'aurait qu'à mourir de misère, elle et ses enfants.

« Lorsque, dit M. de Girardin, la force est le seul droit « qui règne. . . . . »

— Et, plus bas :

« — Lorsque le droit sera la seule force qui régnera... »

— Que diable, Monsieur, nous parlez-vous de droit? Vous m'avez dit mille fois, je le répète : *Je nie le droit.* Et, vous aviez raison, eu égard à votre point de départ matérialiste, niant le bien et le mal, le devoir et le droit. Soyez donc conséquent avec vous-même!

« — Je le demande, dit M. de Girardin, de quel côté se « rencontre la certitude? Est-ce du côté de la maternité ou « du côté de la paternité? »

— Est-ce que vous croyez, Monsieur, que le but du mariage est la certitude de la paternité? Le but du mariage, Monsieur, est le bonheur, qui ne se trouve qu'au foyer domestique, lequel foyer domestique n'existe que par le mariage. Si, maintenant le bonheur existe si rarement au sein du mariage; c'est, que son organisation n'est pas encore en rapport avec le droit, que vous niez. Réorganisez; mais ne détruisez pas.

La maternité est certitude physique. Et la paternité est aussi certitude physique, par l'isolement de la femme, sous le règne de la force. Mais, la paternité est certitude morale, sous le règne de la raison : lorsque le mensonge est devenu impossible, là où la folie n'existe pas.

En parlant du règne de la paternité, M. de Girardin dit :

« — Il n'en saurait être autrement quand l'homme est « tout, et que la femme n'est rien. »

(*Politique universelle,* p. 210.)

— L'homme est tout, et la femme n'est rien, sous le règne de la force. Et, le plus atroce des règnes de la force est celui où le lien religieux est nié, règne qui est le vôtre. Mais, sous le règne du droit réel, rationnellement démontré, l'homme et la femme sont égaux : parce que *tous les deux obéissent également et* VOLONTAIREMENT *à ce qu'ils savent être ordonné par l'éternelle raison.*

Maintenant, puisque, ainsi que vous le dites à la page précédente, donner la maternité comme base, c'est renverser

l'ordre social existant, pourquoi n'avez-vous point donné les droits politiques exclusivement aux femmes; et, pourquoi votre ordre politique, judiciaire, administratif et militaire n'est-il point exclusivement composé de femmes? La première chose, pour un faiseur de systèmes, est d'être logique.

« — LES ENFANTS, dit M. de Girardin, SONT ÉGAUX « DEVANT LEUR MÈRE : oui ou non, ce principe a pour con- « séquence *la liberté dans le mariage*. . . . . »

— Je nie formellement : que, ce principe ait pour conséquence la liberté dans le mariage. Il signifie tout uniment : que, tous les enfants d'une mère hériteront également de ses biens à elle.

« — Est-il incontestablement juste? continue M. de Gi- « rardin. . . . .

— Le principe de la liberté dans le mariage, celui de l'abolition du mariage est incontestablement injuste; et, je le prouve.

Sous votre régime, le paupérisme sera au *maximum* possible : parce que votre réglementation des salaires, qui en est la base, amènerait la misère et la barbarie au *maximum* possible. A cet égard : consultez économistes, socialistes, hommes d'État, il n'y aura qu'une voix contre vous.

Alors, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des femmes seront pauvres; et, seront obligées de se donner pour un morceau de pain.

Après cela, quand elles auront passé par sept ou huit mains, elles ne seront pas même bonnes au lupanar; et seront réduites : à mourir de faim, ou à se suicider.

Après cela, M. de Girardin établit les hypothèses de son système; et, en tire les conséquences.

« — La première de ces conséquences, j'ai hâte d'en con- « venir, dit-il, est de rayer la célébration du mariage du « nombre des actes dans lesquels l'État doit intervenir. »

— A la bonne heure ! voilà de la franchise.

« — La célébration du mariage, ajoute M. de Girardin, « n'aurait jamais dû cesser d'être un acte purement et ex- « clusivement religieux. »

— C'est vrai, Monsieur. Mais, du moment que l'ordre religieux ne domine plus l'ordre civil, la société n'est plus : qu'un immense lupanar, établi pour la seule jouissance des forts.

« — Je cherche en vain, disait l'Empereur, à placer les « limites entre les autorités civile et religieuse, l'existence de « ces limites n'est qu'une chimère. »

(*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

— C'est là une de ces vérités capitales, évidente pour quiconque a des yeux ; et encore universellement méconnue.

« — Le mariage, ajoute M. de Girardin, est un acte de la « foi, non de la loi ; c'est à la foi à le régir, ce n'est pas à « la loi à le régler. »

— Et, du moment que la foi n'existe plus socialement, rien ne doit le régler, n'est-il pas vrai ? C'est ce que vous allez dire :

« — Dès que la loi intervient, ajoute M. de Girardin, elle « intervient sans droit, sans nécessité, sans utilité. »

(*Politique universelle,* p. 212.)

— Dès qu'une loi éternelle hypothétique ne peut plus régner ; et, que la loi éternelle réelle ne peut régner encore ; voici, Monsieur, l'utilité, la nécessité et le droit de la loi :

Tant qu'une espèce de loi *faite* peut exister, elle empêche : que, le lupanar puisse s'universaliser, aussi rapidement qu'il le ferait sans cet obstacle. Aussi, cet obstacle fléchit tous les jours ; et, bientôt nous arriverons où vous voulez aller. Alors, ce ne sera que pleurs et grincements de dents ; l'anarchie se trouvera à son comble ; et, fort heureusement, elle broyera les entêtés et les utopistes.

Après cela, M. de Girardin établit une foule d'hypothèses pour justifier l'abolition du mariage. Ces hypothèses sont

fausses pour la plupart, parce qu'elles supposent : l'abolition du paupérisme; et la possibilité de débarrasser les passions du joug de la raison, du joug de la loi, qui est censée en être l'expression, sans causer l'anarchie. Mais, fussent-elles même vraies, toutes sont relatives à la société actuelle. Parce que cette société est mauvaise; est-ce une raison pour la bouleverser et la rendre pire?

M. de Girardin veut : que, les mères apprennent à leurs filles à se vendre chèrement; afin de pouvoir élever leurs enfants.

« — Le mot de vertu l'eût perdue, dit-il, le cri de la ma-
« ternité l'a sauvée. »

— Et, si la malheureuse doit se vendre pour ne point mourir; ou, pour sauver sa mère; croyez-vous que son prix ne sera point un morceau de pain ?

« — C'est principalement, dit M. de Girardin, insistant
« pour que les mères apprennent à leurs filles à se vendre
« chèrement, c'est principalement l'inexpérience qui recrute
« la prostitution. » (*Politique universelle,* p. 218.)

— Non, Monsieur; ce qui recrute la prostitution, c'est : le paupérisme; et, les prédicateurs affirmant qu'il n'y a ni bien ni mal. Et, le comble du paupérisme, tant moral que matériel, est le résultat : d'une société sans droit autre que la force; et prétendant réglementer le taux des salaires.

*Finissons-en avec les grands mots et les phrases creuses,* dit M. de Girardin, trouvant que les mots vertu, droit, bien et mal sont des grands mots et des phrases creuses. Oui, Monsieur, finissons-en; et le mot *assurance* et *les phrases creuses* qui l'appuient comme base d'ordre social, disparaîtront pour jamais. Pour assurer un risque, il faut avoir de quoi le payer; et, une sanction autre que la force pour assurer le paiement aux faibles. Or, une société basée sur l'absence de religion et la réglementation du salaire ne peut payer : qu'en monnaie d'anarchie et de misère; n'ayant que le bourreau pour caution.

Tout l'édifice de M. de Girardin repose sur la fixation du taux des salaires. Il est triste de vivre à une époque où de pareilles utopies doivent être réfutées.

« — Si, dit-il, les salaires tels qu'ils sont fixés sont insuf-
« fisants, eh bien ! par la loi même du travail, lequel doit être
« rétribué selon sa valeur, ils s'élèveront et devront s'élever
« au taux nécessaire pour se proportionner aux risques pré-
« vus et aux besoins légitimes du travailleur. Il n'y a pas
« une considération sociale au nom de laquelle *j'admette*
« que, pour ne pas diminuer le profit de tels hommes,
« d'autres hommes seront éternellement condamnés à l'in-
« suffisance du salaire... » (*Politique universelle,* p. 221.)

— Que vous admettiez, Monsieur, ou que vous n'admettiez pas, peu importe. Ce qui est essentiel, c'est que la raison admette. Eh bien! Allez aux *Théories générales,* et vous y verrez clair comme deux et deux font quatre : que, le salaire est nécessairement au plus bas possible, tant que le sol reste aliéné; et qu'il est au plus haut possible, aussi nécessairement, quand le sol peut appartenir à la propriété collective. Mais, et je le répète : vous aimez à rester dans votre utopie; et, vous ne voulez pas en sortir.

« — La justice, dit M. de Girardin, est l'aplomb des so-
« ciétés. »

— Et, pour vous, cet aplomb est le néant : puisque la justice n'est que l'expression du droit, et que vous niez le droit.

Puis, quand même vous admettriez le droit. Dire que la justice absolue est l'aplomb des sociétés, serait encore une folie au soixante-dix-septième degré.

Tant que l'ignorance sociale existe; et, que le droit doit être arbitrairement établi, par conséquent non examiné; l'aplomb de la société est précisément l'opposé de la justice absolue. Tâchons donc d'en finir avec les grands mots et les phrases creuses, telles que celle-ci : *la justice est l'aplomb* DES *sociétés.*

— A la même page, M. de Girardin dit :

« — La femme pauvre ne sera plus exposée... »

— C'est clair. Ainsi, dans la société de M. de Girardin, le paupérisme continuera d'y exister! M. de Girardin ne peut ignorer : que, le paupérisme croît comme la richesse sociale. Et, l'assurance détruira un paupérisme devant continuer d'exister selon l'auteur même de l'assurance. O les grands mots! O les phrases creuses! Puissent-elles s'abîmer avec l'ignorance dont elles sont issues!

A la page 223, M. de Girardin se fait demander :

« — Sous le régime de la maternité, que deviendront les « enfants d'Adèle? »

— Et il répond :

« — Je vous demande ce que deviennent aujourd'hui, « sous le règne qui interdit la recherche de la paternité, les « enfants de la débauche éhontée ou de l'adultère clandestin? »

— Est-ce là répondre? Si la société actuelle est mauvaise, faut-il la rendre pire?

## LXXI.

« — Durand est catholique, dit M. de Girardin; Sidney « est protestant; Bou-Jaghla est musulman. . . . . .

. . . . . .

« Bou-Jaghla pourra avoir le nombre de femmes que sa « religion lui permet, sans qu'il soit fait de distinction entre « sa résidence en France et sa résidence en Algérie. »

(*Politique universelle,* p. 224.).

— Bon! vous voilà dans la polygamie. Avez-vous suffisamment étudié cette question, pour y sauter ainsi à pieds joints?

La polygamie n'est compatible qu'avec le despotisme le plus complet; et, ce despotisme est devenu impossible en France. Hors le despotisme, la polygamie n'existe plus; elle devient un lupanar.

« — Je viens, dit M. de Girardin, de parcourir le cercle « des principales hypothèses; je me résume et j'affirme. »

— Ici M. de Girardin établit deux pages d'affirmations.

Je m'offre à prouver qu'elles sont toutes fausses.

M. de Girardin ne veut pas de nourrices. Il s'imagine que la lactation empêche le rapprochement des sexes et la conception; où a-t-il trouvé cela?

« — Sous aucun prétexte, dit M. de Girardin, et pour « aucun motif, *plus de nourrice.*

« Dût-on laisser expirer de faim l'enfant que sa mère au- « rait déclaré ne pouvoir nourrir... »

— Et la malheureuse qui n'a pas de quoi vivre et qui ne peut nourrir ne pourra ni travailler ni nourrir! Car, toutes vos caisses ne valent pas un centime. La société, sans un

salaire forcé, serait absolument incapable de nourrir la centième partie de ses pauvres.

« — Toute femme qui se livre à un homme, dit M. de « Girardin, court le risque de concevoir un enfant : que « doit-elle faire? *Assurer* d'avance à cet enfant des moyens « certains d'existence. » (*Politique universelle,* p. 233.)

— *Assurer* est très-joli! Sous le régime du salaire réglementé, le paupérisme est à son *maximum;* et, toute femme pauvre qui ne se vendra point pour un morceau de pain, mourra d'inanition. En voilà des grands mots et des phrases creuses!

Après cela, M. de Girardin se fait faire des objections, et toutes ses réponses sont relatives : soit aux vices de la société actuelle; soit à la société qu'il veut établir; et reposant, au moral : sur l'absence de religion, de bien, de mal; et, au matériel, sur la réglementation des taux des salaires. Si la société actuelle est vicieuse, ce qui est incontestable, ce ne sera point par les moyens de M. de Girardin qu'elle sera régénérée.

A la page 235, M. de Girardin dit :

« — La mère ayant la libre disposition et la propriété « exclusive de ses enfants jusqu'à l'époque de leur majorité « légale..... »

— Et la mère qui aura douze enfants, qui ne peut travailler ni aux ateliers, ni en boutique, ni en magasin, etc., et qui n'aura personne pour s'intéresser à elle dès qu'elle sera fanée, se nourrira et élèvera ses enfants du résultat de la réglementation d'un salaire qu'elle ne peut gagner! En vérité! cela dépasse la plaisanterie.

« — L'indissolubilité légale dans le mariage, c'est, dit « encore M. de Girardin, l'amour habituel hors du ménage. »

— Il paraît : qu'entre l'indissolubilité du mariage et la promiscuité, M. de Girardin s'imagine qu'il ne peut rien exister.

A l'objection :

« — Que deviendront les fils qui n'hériteront plus de « leur père? »

— M. de Girardin, fidèle à sa méthode de tout rapporter à la société actuelle ou à la sienne, répond :

« — Que deviennent les fils auxquels la loi ne reconnaît « pas le droit de succéder dans la ligne paternelle? N'y a-t- « il donc pas assez longtemps que les lois sont exclusive- « ment faites dans l'intérêt d'un petit nombre de *privilégiés,* « comme s'ils constituaient effectivement toute la société, « alors qu'ils n'y sont qu'à l'état d'exception. »

(*Politique universelle,* p. 238.)

— M. de Girardin ne veut point de privilégiés par la naissance, et il a raison. Mais, je le préviens qu'aussi longtemps : qu'il n'est pas indifférent de naître dans un palais ou de naître dans une chaumière; que l'éducation et l'instruction ne sont point données à tous avec un égal soin; que le travail n'est point libre par l'anéantissement de l'ignorance sociale et l'entrée du sol à la propriété collective; il y a privilége de naissance. Et, ce privilége, en présence de l'incompressibilité de l'examen, est de tous, le plus anarchique.

« — Est-ce que l'héritage, dit M. de Girardin, est la rè- « gle, la probabilité, la loi commune? »

— Non, Monsieur, dans la société actuelle, comme dans la société que vous organisez, l'héritage n'est point la loi commune. Mais, dans la société que la nécessité sociale nous imposera, au nom de la raison rendue incontestable, l'héritage, dans la propriété collective, sera *la loi commune.*

« — Protéger, continue M. de Girardin, ceux qui peuvent se « passer de protection et délaisser ceux qui en auraient im- « périeusement besoin, est-ce donc là le but que doit se pro- « poser la loi? Une loi qui se propose un tel but est-elle une « loi et mérite-t-elle ce nom? »

— Eh bien! Monsieur, telle est votre loi; elle délaisse

ceux qui ont le plus impérieusement besoin de protection : les pauvres ; les femmes ; et les enfants.

A l'objection : « Que deviendra la propriété patrimoniale ? » M. de Girardin répond :

« — Qu'importe, dit-il, à la société, que le sol soit aux « mains de tels possesseurs ou de tels autres ? »

— Il importe beaucoup, Monsieur, que le sol soit la propriété de tous, et non la propriété de quelques-uns. Je le prouve, d'une manière rationnellement incontestable, aux *Théories générales*. Si je le prouve mal, ayez la bonté de citer les phrases où j'ai tort, comme je le fais pour vous. Vous m'avez dit : que, *je ne suis qu'un annotateur*. Vous avez raison, Monsieur, je note ce qu'il y a de bien et ce qu'il y a de mal dans un livre. Pour cela, il faut avoir une balance, un critérium. Votre balance est l'absence de religion, de bien, de mal, de droit, de devoir, de mariage et de liberté de salaire. La mienne est précisément le contraire. Au public à juger.

« — Ce qui importe à la société, continuez-vous, c'est « que tous ses membres acquièrent la plénitude de leur dé- « veloppement physique et intellectuel. »

— Et, pour cela, vous livrez l'immense majorité de ses membres à l'ilotisme de la misère, et la totalité à l'ignorance, sous la souveraineté de l'opinion, règne de l'ignorance.

« — A cette condition, ajoute M. de Girardin, la société « sera certaine que la terre, à son tour, atteindra à son plus « haut degré de culture et de fécondité. »

— C'est vrai, Monsieur ; et c'est pour cela que sous votre société la terre arrivera : à son plus infime degré de culture ; et à son plus haut degré de stérilité.

« — La terre, continue M. de Girardin, n'est qu'un in- « strument de travail. »

— C'est la source passive de tous les instruments et de

tous les produits exclusivement. Est-ce pour cela que vous voulez en priver l'immense majorité des travailleurs ?

« — L'instrument de travail, continue M. de Girardin, « doit-il passer avant ou après l'éducation du travailleur? »

— Très-bien! Monsieur. Et c'est précisément pour cela, que le sol, dès que le despotisme n'est plus possible, doit entrer à la propriété collective : sous peine d'anarchie permanente.

A l'objection : « Pourquoi une réforme si radicale, si ab- « solue? » M. de Girardin répond :

« — Il y a longtemps que j'ai appris à quoi m'en tenir « sur les réformes partielles; elles sont pour le moins aussi « difficiles à obtenir que les réformes intégrales, et, le plus « souvent, les demander ne sert qu'à les faire taxer d'incon- « séquence et battre à plates coutures. Qu'on ne me parle « donc plus de réformes partielles et de palliatifs. L'erreur « est relative, et la vérité est absolue. Quiconque cherche et « poursuit la vérité, doit donc être absolu. »

(*Politique universelle,* p. 240.)

— Absolu signifie : indépendant. Il y a indépendant de la raison, et cet absolu est celui de la folie; il y a indépendant des préjugés, et cet absolu est celui de la sagesse.

Avant même de parler d'absolu, ne serait-il pas bon de s'informer : si, l'absolu n'est pas une sottise? D'abord tout ce qui appartient à la matière y est relatif. M. de Girardin ne reconnaît que de la matière. Pour M. de Girardin, l'absolu, logiquement, doit donc être une folie.

Pour que des absolus existent, il faut, qu'il y ait des immatérialités : individuelles, éternelles, incréées, indépendantes, absolues enfin. Et, M. de Girardin ne reconnaît que des organismes : après la mort desquels toute responsabilité cesse d'exister.

M. de Girardin, à la recherche de l'absolu, s'est mis sur la voie de M. de Balzac.

M. de Girardin s'imagine-t-il faire des réformes intégrales,

du radicalisme : en niant la religion, le bien, le mal, le devoir et le droit; en conservant l'ignorance sociale sur la réalité du droit; en conservant le paupérisme; en conservant, aux forts, le monopole du sol, de l'éducation, de l'instruction et de la richesse; en abolissant le mariage; en fixant la taxe des denrées; en nécessitant un *maximum,* l'anarchie et la barbarie? Si, telle est sa pensée, il est dans le relatif à l'ignorance; il est dans l'erreur.

Le communisme absolu est un radicalisme intégral, mais, c'est un remède absurde. Est-ce une raison pour l'accepter?

« — Toute règle qui n'est pas absolue, dit M. de Girardin, « n'est pas une règle. »

— Soit! mais, une règle absolue n'est pas nécessairement une bonne règle. Il n'y a pas de religion, pas de droit, etc., etc., sont des règles absolues. Sont-elles bonnes et compatibles avec l'ordre?

Les enfants sont égaux devant la mère est aussi une règle sans exception. Elle peut être excellente; quoique : les enfants sont égaux devant la raison, pourrait valoir mieux. Dans tous les cas, la règle : les enfants sont égaux devant la mère, ne doit point avoir, pour conséquence, le lupanar et le paupérisme universels : sous peine d'être une règle absolue non relative à la sagesse.

A l'objection :

« — La raison, l'honnêteté, la pudeur parlent en faveur « du mariage; la France n'a jamais été sourde à leur voix. « Elle l'a bien montré dans ces derniers temps, lorsque cer- « taines sectes novatrices, qui font entrer l'abolition, ou, si « l'on veut, la libre formation du mariage dans leurs plans « de régénération, ont osé toucher à ce point délicat..... Le « bon sens public s'est tenu en garde; les bonnes mœurs « se sont révoltées; le ridicule et le mépris ont fait le reste. »

(TROPLONG.)

M. de Girardin répond :

« — Il existe en France, on ne saurait le répéter trop

« souvent, deux millions huit cent mille enfants nés hors ma-
« riage, etc. . . . . Que pèsent des paroles vides et légères
« dans la balance où sont jetés des chiffres si précis et si
« accablants? »

— Mais, Monsieur, si la société actuelle est malade, pourquoi prétendre la guérir : par une universalisation de lupanar et de paupérisme?

« — Bander une plaie, continue M. de Girardin, est moins
« pénible que la sonder ; contester le mal est plus facile que
« le guérir. Je le sais. »

— C'est vrai. Mais, s'il y a une justice éternelle, il y a une responsabilité pour ceux qui, avec les meilleures intentions, donnent du poison au lieu de donner un remède : avant de s'être assurés, par des études suffisantes, qu'ils sont en état de guérir.

Nous arrivons à une question de finances. Ce devrait être le triomphe de M. de Girardin.

« — Le décime universel, dit M. de Girardin, c'est la ques-
« tion de L'EXTINCTION du paupérisme réduite à sa plus
« simple expression.

« Éteindre *partout et à jamais* la misère, ce n'est qu'une
« question de deux sous. »

(*Politique universelle,* p. 276.)

— C'est se trouver quitte de l'anarchie à bien bon marché. Mais, cette question de deux sous repose sur la réglementation du salaire, dont la conséquence nécessaire est le *nec plus ultrà* du paupérisme et de la barbarie. J'ai bien peur que cette base ne vaille pas un centime.

« — En effet, continue le financier, pour éteindre partout
« et à jamais la misère, que faut-il? Prélever un centime sur
« chaque heure de travail, dix centimes par jour, deux francs
« cinquante centimes par mois, trente francs par an, et pen-
« dant trente années, neuf cents francs. »

— Ou Barême est faux, ou ces chiffres sont parfaitement groupés.

Voici, maintenant, un autre groupement de chiffres, fait par un homme très-expert dans cet exercice.

« — Si, dit M. Thiers, on suppose un versement de trente « francs par an pour les personnes des deux sexes de vingt « à cinquante-six ans, on aura un versement annuel de « quatre cent cinquante millions, ce qui revient à l'obligation « pour l'État d'un emprunt de quatre cent cinquante millions « par an. »

— Un emprunt de quatre cent cinquante millions par an! Je présume fort que le malin rapporteur de la Commission d'assistance, en se récriant sur cet emprunt, avait en vue le passage suivant de M. Girardin :

« — L'inscription universelle, c'est :

« . . . . L'État PRÊTANT et N'EMPRUNTANT PLUS. »

(*Politique universelle*, p. 28.)

— Dans ce passage, en effet, M. de Girardin condamne tout emprunt, toute dette publique. Et, M. de Girardin, en l'écrivant, avait parfaitement raison. Il avait senti : qu'aussi longtemps que l'État emprunte et paie un intérêt, le paupérisme existe. Toute dette publique est l'expression de l'exploitation des masses. Si, à cet égard, M. de Girardin voulait accepter l'autorité de tous les économistes, je les lui citerais. D'ailleurs, c'est clair comme deux et deux font quatre. En effet : tant qu'il y a une dette, elle est payée par le revenu de l'État, que celui-ci ait nom impôt ou assurance; et, tant que le sol est aliéné, le revenu de l'État est prélevé sur le travail. Je vous en ai donné les preuves, il y a longtemps; et, aujourd'hui, je les imprime. Voyez les *Théories générales*.

Maintenant, complétons le passage de M. Thiers mis en épigraphe par M. de Girardin; ce qui, certainement, est une preuve de bonne foi et de conviction, si ce n'est plus.

« — A ce versement annuel, dit M. Thiers, il faut ajouter « les intérêts accumulés des versements antérieurs, lesquels

« produisent une somme énorme. Mais, l'opération pleine-
« ment réalisée, voici le capital accumulé dont l'État sera
« devenu dépositaire par les versements successifs, tant des
« personnes de vingt à cinquante-six ans, qui versent sans
« toucher, que de celles de cinquante-six ans et au delà qui,
« ayant versé leur capital entier, n'auront plus qu'à jouir.
« Il ne sera pas moins de QUINZE MILLIARDS pour les unes,
« de QUINZE MILLIARDS pour les autres; c'est-à-dire de
« TRENTE MILLIARDS, somme énorme, effrayante, et dont
« nous voudrions bien savoir comment l'État pourrait se
« charger. » (*Rapport de la Commission d'assistance.*)

— M. Thiers a eu bien de la bonté de grouper ces chiffres, il lui suffisait de dire : que la base du décime universel étant la réglementation du salaire, il ne fallait parler de cette question de deux sous, qu'après celles de la quadrature du cercle et du mouvement perpétuel.

Ici, M. de Girardin traite le décime universel comme un prédicateur traite le saint de sa paroisse. Je demande la permission de ne point critiquer ces éloges.

Par exemple, voici un excellent passage, et je m'empresse de le louer.

« — L'expérience de soixante années, dit M. de Girardin,
« atteste qu'il faut se défier autant des révolutions faites au
« nom du progrès, que des guerres faites au nom de la
« liberté. »

— C'est admirable! En effet : en époque d'ignorance sur la réalité du droit, tout progrès, tout développement d'intelligence, conduit à la négation du droit, à l'anarchie, à l'abîme; et, dans la même époque, toute guerre faite au nom de la liberté, n'est qu'une expression et un développement d'anarchie.

Le passage qui suit le précédent et que nous allons citer, n'est pas aussi méritoire.

« — La liberté, dit M. de Girardin, s'établit par la
« liberté. »

— C'est précisément le contraire qui est la vérité. La *liberté,* qui est l'obéissance volontaire à ce qui est ordonné par la raison, ne peut exister, socialement, que par la *nécessité* de savoir, socialement, ce qui distingue la raison réelle de la raison illusoire. Et, cette *nécessité* peut seulement se faire sentir : par des oscillations entre le despotisme et l'anarchie, seuls possibles en époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité d'examen.

La liberté s'établit par la connaissance de la vérité. Vous-même avez mis cette pensée en épigraphe. Et cette connaissance doit être incontestable vis-à-vis de tous et de chacun, sous peine de ne pas exister socialement. Eh bien ! où se trouve cette connaissance de la vérité? Est-ce dans l'inutilité de la religion, du bien, du mal, du droit, du devoir; dans l'abolition du mariage, et dans la réglementation du salaire?

« — Si la démocratie fait bien, dit M. de Girardin, si elle « a foi beaucoup en elle, et un peu en moi, elle..... »

(*Politique universelle,* p. 278.)

— Vous voudriez, n'est-ce pas, que la démocratie subît le joug de vos sophismes, joug cent mille fois plus écrasant que tout ce qu'elle a porté jusqu'à présent? Il n'en sera rien. Les ouvriers sont las de se battre pour des utopistes.

Les ouvriers ont abandonné les montagnards et les prétendus socialistes : ils ont bien fait. Quand ils se battront maintenant ce sera par désespoir. Le désespoir pille, tue, incendie et dit : Vous n'avez pas voulu anéantir le paupérisme; nous anéantirons la richesse. Puisse la science empêcher ce jour néfaste de se produire jamais !

« — L'art de faire produire, dit plus loin M. de Girardin, « réside dans le secret de faire consommer. »

(*Idem,* p. 283.)

— Ce passage devrait se trouver gravé sur le fronton de toutes les sociétés savantes, comme le problème dont la solution intéresse le plus l'humanité, après celui de la réalité du

droit. Mais, M. de Girardin s'imagine-t-il que réglementer le salaire soit un moyen de faire consommer?

« — Être équitable, dit M. de Girardin, voilà tout le « secret! » (*Politique universelle,* p. 283.)

— Être équitable, c'est : être raisonnable; ou être fou. Si c'est être fou, je désire ne jamais me trouver sous le joug de l'équité. Si c'est, être raisonnable; c'est, lorsqu'il n'y a d'autre sanction que la force, et que je suis le plus fort : de satisfaire toutes mes passions *per fas et nefas.* Est-ce sur cette équité que votre société doit se trouver basée?

Dans les *Décrets de l'avenir,* M. de Girardin dit :

« — L'administration des hospices est supprimée.

« Les biens des hospices seront successivement *vendus* à « l'enchère par voie d'adjudication publique. »

(*Idem,* p. 287.)

— Ce dernier coup manquait à l'excès de misère publique.

## LXXII.

Le livre VIII est intitulé : LA PROPRIÉTÉ UNIVERSELLE.

Vous ne savez pas ce que c'est que la propriété universelle?

Je n'en savais pas plus que vous avant d'avoir lu le huitième livre de M. de Girardin. Aussi, me suis-je empressé de le lire, pour m'en informer, et c'est seulement à la fin que j'ai trouvé :

« — La propriété universelle, c'est le salaire à son taux le « plus élevé, et l'alimentation à son taux le plus bas; c'est « la consommation et la production s'aidant réciproque- « ment;... c'est le travail occupant toutes les têtes et faisant « mouvoir tous les bras; c'est le travail sans chômage; c'est « plus que tout cela encore, c'est le bien-être universel. »

— Et, comme l'assurance universelle de M. de Girardin, à cause de la réglementation du salaire, qui en est la base, produit : le salaire le plus bas possible, la consommation au minimum possible, et, par conséquent, la production aussi au minimum possible; comme cette assurance abrutit, en outre, l'immense majorité des têtes, en laissant les bras inactifs; comme elle cause un chômage presque perpétuel et le mal-être universel; j'en suis encore à me demander : ce que c'est que la propriété universelle.

Maintenant revenons au commencement de ce livre.

« — Dans la langue économique, dit M. de Girardin, le « nom de *capital* est donné à tout fonds inconsommable et « productif, etc. »

— Je dirai à M. de Girardin : que, dans la langue économique, le mot *capital* n'a pas de valeur, parce qu'il en a dix mille. C'est Rossi qui l'affirme, et il est compétent.

« — Dans la langue usuelle, au contraire, continue M. de « Girardin, le nom de propriété n'est guère usité que pour « désigner la possession d'immeubles. »

— Ne donner le nom de *propriété* qu'aux immeubles est une des excentricités de M. Proudhon. Daunou disait cependant, et avec raison, que c'est la plus dangereuse des folies.

Après cela, vient l'énumération des différentes propriétés, parmi lesquelles se trouve la propriété immatérielle. Ce doit être une bien jolie espèce de propriété !

« — S'il y avait, dit M. de Girardin, une propriété (une « espèce) à laquelle j'hésitasse à donner ce nom commun, « ce serait précisément celle qu'il est d'usage de considérer « comme étant la propriété par excellence, ce serait précisé- « ment la terre. »

— Ceci commence singulièrement. En effet, toute matière sociale est propriété collective ou individuelle. Et, comme ici, c'est à la propriété individuelle du sol que M. de Girardin refuse le nom de propriété, il s'ensuivrait : que, M. de Girardin considère le sol, comme devant nécessairement appartenir à la propriété collective. Je le répète, c'est fort singulier, sous la plume de M. de Girardin. Attendons avant de prononcer.

« — Je m'explique, continue M. de Girardin, mon expli- « cation va être une hypothèse. »

— Bon ! voyons l'hypothèse de M. de Girardin, et espérons qu'elle sera claire et concluante.

« — Je suppose, continue M. de Girardin, que, par suite « de la liberté du commerce et de la réciprocité des échan- « ges, la terre cultivable et cultivée ne rapporte plus que « strictement les frais de culture et la somme prélevée par le « fisc sous le nom d'impôt ou d'assurance... »

— C'est précisément ce qui existe : lorsque le sol est entré

à la propriété collective, où, tout, ce qui n'est point frais de culture : est prélevé, par l'État, par la collectivité.

Cette hypothèse est claire comme cristal de roche.

« — Que deviendrait, dans ce cas, continue M. de Girar-
« din, la *rente foncière* ou *fermage?* »

— C'est évidemment de la rente foncière, ou fermage, relatif à la propriété individuelle, qu'il est question ici.

« — Elle s'annulerait, dit M. de Girardin. » Et son hypothèse est aussi concluante qu'elle est claire.

« — Plus de *rente foncière,* conséquemment, plus de *pro-*
« *priété terrienne proprement dite,* » continue M. de Girardin.

— Évidemment, cela signifie : plus de rente foncière relative à la propriété individuelle; conséquemment, plus de propriété terrienne proprement dite ou appartenant à la propriété individuelle.

« — La terre, continue M. de Girardin, ne serait plus,
« dans les mains de l'homme, qu'un instrument de travail,
« qu'un moyen d'appliquer ses forces, ses facultés person-
« nelles, pour en tirer un salaire qu'il se paierait à lui-
« même. Ce que je viens de supposer, peut se réaliser, et *se*
« *réalisera peut-être plus tôt que je ne l'entrevois.* »

— Prêtres de la science, une hécatombe à Minerve! Voilà M. de Girardin partisan déclaré de l'entrée du sol à la propriété collective.

M. de Girardin est tellement partisan de la propriété collective du sol, qu'il reconnaît la possibilité de dire à la propriété individuelle du sol :

« — Vous n'êtes pas le fruit du travail de l'homme, nous
« ne vous reconnaissons pas le titre de propriété. »

— C'est évidemment *propriété individuelle,* que M. de Girardin a voulu dire : car le sol social est nécessairement propriété collective ou propriété individuelle. Puis M. de Girardin ajoute :

« — Ce titre n'appartient légitimement et ne s'applique « maintenant qu'aux fruits du travail. »

— Continuez, monsieur de Girardin, et vous n'aurez plus besoin de réglementer le salaire; il se trouvera, par la seule organisation de propriété que vous prévoyez, au *maximum* possible des circonstances; et aussi la production, la consommation et le bien-être universel.

« — A mes yeux, dit M. de Girardin, propriété person- « nelle, propriété industrielle et propriété terrienne tirent « leur existence de la même origine : L'UTILITÉ INDIVI- « DUELLE LÉGITIMÉE PAR L'UTILITÉ PUBLIQUE. »

— Très-bien! Monsieur. La raison éternelle sanctionne ce que vous dites. Alors, ayez la bonté d'étudier les *Théories générales* que j'ai l'honneur de soumettre au public et à vous; vous y trouverez : que, l'aliénation du sol est devenue incompatible avec l'utilité publique, c'est-à-dire avec l'ordre.

« — De là, ajoute M. de Girardin, le droit de préemption uni- « verselle, ce qui est à la propriété universelle ce qu'une extré- « mité du levier est à l'autre.» (*Politique universelle*, p. 298.)

— L'expression propriété universelle ne signifie rien, ainsi que nous l'avons vu. Quant à la préemption universelle, c'est la tyrannie de la richesse sur le travail. Qu'importe au riche, pour satisfaire un caprice ou une vengeance, de payer deux, quatre, six ou huit ce que le pauvre peut à peine estimer un? La préemption universelle est digne de la réglementation du salaire et de l'absence de bien et de mal.

Après avoir énuméré les miracles de la préemption universelle, c'est-à-dire de la domination du capital sur le travail, M. de Girardin, oublieux du drapeau de la propriété collective du sol, sous lequel il vient de combattre comme un héros, s'écrie :

« — Qu'importerait alors la question de savoir si le sol doit « appartenir à la propriété collective ou à la propriété indi- « viduelle? Ce ne serait plus qu'une question oiseuse. »

— Voyons, Monsieur!

Est-ce une question oiseuse de savoir : si, le travail de l'homme sera l'esclave ou le dominateur du capital, de la matière?

Non, répondez-vous.

Eh bien! j'ai prouvé, incontestablement, aux *Théories générales:* que, tant que le sol n'appartient point à la propriété collective, le travail, l'homme, est esclave du capital, de la matière.

Prouvez que j'ai mal prouvé; et, faites agréer vos preuves par le public. J'accepte pour juge, l'Académie des sciences, non point morales et politiques, laquelle est morale et politique comme la politique universelle; mais, l'Académie des sciences, purement et simplement.

A propos de la préemption universelle et d'une charrue à vapeur, M. de Girardin dit :

« — De RICHES compagnies se formeraient; elles *préemp-*
« *teraient* toutes les terres dont elles auraient besoin, puis
« elles diviseraient leur fonds social en actions qu'elles émet-
« traient. On serait alors actionnaire du sol comme on est
« actionnaire d'un chemin de fer. »

— C'est cela. Et, vous auriez : la mobilisation du sol, le triomphe du Saint-Simonisme, qui vous a bouleversé l'intelligence; le triomphe du bourgeoisisme, le triomphe du produit net enfin, ce *nec plus ultrà* de l'exploitation des masses. Que cela se fasse donc, et que je puisse le voir! La fin du vieux monde serait bientôt le résultat de cet apogée de l'égoïsme.

La préemption, c'est-à-dire l'expropriation pour cause *d'utilité publique,* se justifie par tout ce qui se trouve en dehors du foyer domestique. Mais, vouloir appliquer l'expropriation à ce qui se trouve sous la protection des dieux lares, est l'une des barbaries les plus atroces qui aient existé.

Puis, et toujours à propos de machines, M. de Girardin dit :

« — L'homme est supérieur aux machines par l'intelli-
« gence; les machines sont supérieures à l'homme par la pré-

« cision. La précision est l'âme des machines, c'est leur « génie. » (*Politique universelle*, p. 301.)

— Merci de la comparaison entre l'homme et les machines! Est-ce que vous vous imaginez que les machines fassent quoi que ce soit? Ce que les machines *font* au figuré, c'est l'homme qui le *fait* au propre. Mais, pardon! j'oubliais que la supériorité des machines sur l'homme est logique, comme déduction bourgeoise, dont la base est le panthéisme, l'absence de droit, le matérialisme ou le NIHILISME.

Le livre IX est intitulé l'*Autonomie universelle.*

L'expression *autonomie,* qui se règle par sa propre volonté, équivaut à l'expression *liberté.* Vous croyez peut-être : que cette expression sera uniquement appliquée au règne de l'homme; et, qu'elle sera incompatible avec l'expression *nécessité,* le contraire de la *liberté.* Allons donc! Ce que vous croyez serait logique.

« — D'où vient, dit M. de Girardin, que les astres se « meuvent en pleine *liberté* sans se rencontrer ni se heurter « jamais? »

— Comment trouvez-vous la liberté qu'aurait la lune, d'aller faire des niches au soleil; ou, Jupiter, d'aller cajoler Vénus? C'est digne des fruits rouges, nés de la copulation de telles ou telles planètes.

« — C'est, répond sérieusement M. de Girardin, que chacun se meut dans une orbite sans en pouvoir sortir. »

— Elle est jolie la liberté de M. de Girardin!

« — Cet ordre astronomique, continue M. de Girardin, « est ce qui constitue l'équilibre universel. »

— M. de Girardin aurait pu ajouter : cet équilibre est le résultat de la *nécessité,* ce qu'il y a de plus opposé à la *liberté.*

« — C'est, continue M. de Girardin, un équilibre *pareil* « que j'ai cherché à *créer* dans l'ordre politique. »

— *Créer* est modeste. Vous voulez faire de nous un monde

automatique. C'est, en effet, le seul moyen de nous faire accepter : un monde sans droit; et, la réglementation du salaire; plus, l'abolition du mariage.

« — L'autonomie universelle, dit encore M. de Girardin : « voilà quel a été mon but. L'ai-je atteint? Ai-je découvert « toutes ses lois? N'en ai-je transgressé aucune? C'est ce « qu'à défaut de l'application, que je souhaite, sans l'es- « pérer, m'apprendra la discussion que je sollicite. »

— Je prends acte, Monsieur, et je relève votre gant. Vous sollicitez la discussion. Je me présente. Si vous ne répondez pas, vous acceptez mes prémisses et mes conclusions : *qui ne dit mot, consent.*

Vous savez que M. de Girardin est partisan d'une nouvelle souveraineté du peuple, trinité de souveraineté individuelle, de souveraineté communale et de souveraineté nationale; trinité, dont le résultat pratique est toujours l'expression de la force brutale. Maintenant écoutez!

« — Si ces lois, dit M. de Girardin, sont les véritables « lois de l'autonomie universelle, sera-t-il nécessaire de les « soumettre préalablement à la sanction populaire? A cette « question, que je me suis posée à moi-même, j'ai répondu : « non? »

— Vous avez raison, Monsieur, de ne rien soumettre à la sanction de l'ignorance. Cependant, si vos lois, supposées réelles, doivent être soutenues par le peuple, par tous, il faut que tous les connaissent et les comprennent comme rationnellement incontestables. Sinon, acceptées aujourd'hui comme bonnes, par une influence quelconque, elles seront, nécessairement, dites mauvaises le lendemain, par la voix du progrès continu, le grand souffleur des révolutions. En dehors de l'instruction réelle vulgarisée, la vérité mise à nu, serait bientôt couverte des crachats de l'ignorance.

« — Ou ces lois sont fausses, continue M. de Girardin, « ou elles sont vraies; si elles sont fausses, pourquoi exposer

« à la complicité d'une erreur le peuple qui les adopterait;
« si ces lois sont vraies, pourquoi exposer au risque d'une
« méprise le peuple qui les rejetterait? »

— De là, Monsieur, la nécessité, parfaitement indiquée, d'instruire *réellement* le peuple, afin qu'il puisse distinguer : la bonne raison de la mauvaise, et le bien du mal. Il est vrai que, pour vous, qui ne voulez ni bonne raison ni mauvaise, ni bien ni mal, vous aimez que le peuple ne soit point instruit, afin qu'il ne vous repousse pas. Réfléchissez, cependant, qu'en dehors de l'instruction réelle, c'est-à-dire incontestable ou scientifique, vulgarisée dans toute la valeur de l'expression, il n'y a de possible : que le despotisme ou l'anarchie. Cela vous va-t-il?

« — Est-ce que si le peuple, continue M. de Girardin,
« était consulté sur la loi de gravitation universelle, le vote
« du peuple pourrait infirmer ou confirmer la découverte de
« Newton? »

— Hélas! Monsieur, beaucoup de savants auraient besoin de se dire : que la gravitation prétendue universelle ne peut exister qu'au moyen de la répulsion universelle; ce qui rend le tout égal à une moitié, ou place deux universels dans un tout. Mais n'importe. Si, la découverte de Newton était la base d'ordre social, il faudrait que tous pussent la comprendre comme incontestable, et comprendre, en outre, qu'à la pratique de ce que cet ordre exige, est attachée une sanction inévitable : le tout, *sous peine de désordre ou d'anarchie.*

« — Est-ce que si le peuple, continue M. de Girardin, était
« consulté sur la question de savoir si la terre tourne, le
« vote du peuple pourrait trancher la question indécise entre
« Galilée et le pape Urbain VIII? Est-ce que si le peuple était
« consulté sur la question que Napoléon posa, le 21 juillet
« 1804, à l'Académie des sciences, à l'occasion de Fulton,
« il serait plus infaillible que l'Académie des sciences, qui

« traita Fulton de *visionnaire,* et son idée, « *d'idée folle,* « *d'erreur grossière, d'absurdité?* »

— Diable! Monsieur, vous commencez à me faire peur de l'Académie des sciences. Mais il y a de cela un demi-siècle, et, il faut espérer que cette leçon lui aura servi. Dans tous les cas, si la machine de Fulton devait être base d'ordre, encore faudrait-il que tous en fussent certains; et, qu'il est incontestablement dans l'intérêt de chacun de la protéger par tous ses moyens.

« — Ce qui appartient au domaine de l'expérience, dit « M. de Girardin, doit se résoudre par l'épreuve de l'*expé-* « *rience.* Le juge de ce qui est le progrès, c'est l'*essai.* »

— Dites-moi, je vous prie, quelle est la différence entre l'expérience et l'essai?

Pour ce qui concerne l'ordre physique, le raisonnement a nécessairement, pour point de départ : l'*expérience.*

Pour ce qui concerne l'ordre moral, le raisonnement a nécessairement, pour point de départ : *la distinction rationnellement incontestable entre l'ordre physique et l'ordre moral.*

Pouvez-vous établir, d'une manière rationnellement incontestable, la distinction entre l'ordre physique et l'ordre moral?

Non, répondez-vous.

Alors, Monsieur, tout ce que vous dites sur l'ordre moral, et, par conséquent, sur l'ordre social, considéré comme n'étant point *automatique,* doit être regardé : comme NON AVENU.

« — Si, continue M. de Girardin, les lois que j'ai expo- « sées ne sont pas les véritables lois de l'autonomie univer- « selle, il faut le démontrer et faire plus et mieux. »

— J'ai démontré, j'ai fait plus et mieux.

« — Il faut, continue M. de Girardin, tous et chacun les « chercher sans relâche, jusqu'à ce qu'elles aient été incon-

« testablement trouvées, afin qu'au lendemain d'une révolu-
« tion, il n'y ait plus qu'à supprimer les obstacles qui em-
« pêcheraient, cette fois encore, qu'elles ne se fissent jour. »

— Très-bien ! Monsieur, voilà pourquoi j'écris et je publie. Cependant, j'aimerais mieux que le tout se fît sans révolution. Et ce serait *possible* et *facile*.

« — Mais, continue M. de Girardin, les lois qui sont ex-
« posées ne fussent-elles qu'un progrès sur tous les régimes
« condamnés par l'expérience, que ce progrès devrait encore
« être accueilli si rien d'égal ne s'était produit qui pût lui
« disputer la préférence. »

— Ce que vous proposez, Monsieur, serait le plus grand progrès possible vers l'anarchie ; et, comme l'excès d'anarchie peut seul faire sentir, socialement, le besoin de la vérité ; je donnerais volontiers la tête, pour que vos idées fussent appliquées : s'il ne fallait les yeux pour voir le tohu-bohu général qui en résulterait.

---

Comme complément des connaissances relatives à la *situation actuelle de la société ;* comme échelle de comparaison avec les utopies que nous avons critiquées et celles que nous critiquerons encore ; et, comme transition à la société future, nous allons exposer :

1° LA THÉORIE GÉNÉRALE DE L'IMPÔT ;

2° LA THÉORIE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ ;

3° LA THÉORIE GÉNÉRALE DES ASSOCIATIONS PARTICULIÈRES, TANT NATIONALES QUE DOMESTIQUES.

# THÉORIE GÉNÉRALE DE L'IMPOT.

## I.

« La théorie des impôts est la véritable lé-
« gislation du peuple. » MIRABEAU.

« La plus grande partie des frais de l'établis-
« sement social (1) est destinée à DÉFENDRE LE
« RICHE CONTRE LE PAUVRE, parce que si on les
« laissait à leurs forces respectives, le premier
« ne tarderait pas à être dépouillé. »

SISMONDI, *Nouveaux principes d'économie politique*, liv. VI, ch. I.

« Tant que l'ignorance sociale, sur la réalité
« du droit, oblige à transformer une force en
« droit, sous un masque de sophismes ; les forts,
« en plus petit nombre possible, doivent avoir
« la plus grande richesse possible, pour qu'ils
« aient le plus grand intérêt possible, à empê-
« cher l'examen du DROIT, seule base d'ordre
« possible ; et, les masses doivent souffrir, la
« plus grande misère, tant intellectuelle que
« matérielle, possible, afin qu'il soit aussi fa-
« cile que possible de les empêcher d'examiner
« UN DROIT FACTICE. Alors, la plus grande
« partie des frais de l'établissement social est
« destinée à DÉFENDRE LE RICHE CONTRE LE
« PAUVRE ; parce que, si on les laissait à leurs
« forces respectives, le premier ne tarderait pas
« à être dépouillé.

« Mais quand l'ignorance, sur la réalité du
« droit, se trouve socialement anéantie, les
« frais de l'établissement social sont destinés :
« à établir et à maintenir l'impossibilité du
« paupérisme, tant moral que matériel ; et, par
« conséquent, à procurer le plus grand bien-
« être possible de tous et de chacun, conformé-
« ment au droit réel : parce qu'alors L'ORDRE,
« vie sociale, EST ESSENTIELLEMENT BASÉ SUR LE
« DROIT RÉEL. » COLINS, *Mss.*

(1) Le revenu social ou l'impôt.

« . . . Appelez-vous donc conservateurs tant
« que vous voudrez, hommes d'Etat à petite vue
« et à petite portée, nous rirons de pitié ; car
« PRÊCHER LE MAINTIEN D'UN ÉTAT FÉBRILE ET
« MALADIF, AU LIEU DE CHERCHER LE REMÈDE
« EFFICACE, C'EST LE PROPRE DE L'INEPTIE ET
« DE LA SOTTISE. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Toute théorie générale se rapporte :

Soit à l'ordre physique ;

Soit à l'ordre moral.

Toute théorie générale, se rapportant à l'ordre physique, n'a besoin que d'exposer le *comment,* c'est-à-dire : l'enchaînement de causes et d'effets NÉCESSAIRES. Une pareille théorie se compose exclusivement : de l'*exposition* de CE QUI EST, *dans le domaine de la* NÉCESSITÉ.

Toute théorie générale, se rapportant à l'ordre moral, à l'ordre social, doit, en outre, exposer : CE QUI DOIT ÊTRE, ou NE DOIT PAS ÊTRE, *dans le domaine de la* LIBERTÉ.

Cette dernière théorie générale ne doit donc plus se borner à l'exposition du *comment,* elle doit encore exposer le *pourquoi;* et même, un *pourquoi premier* qui ne puisse se rapporter à un autre. Il faudra donc que ce *pourquoi définitif* puisse se rattacher immédiatement à la base première d'ordre social, le DROIT, lequel, socialement, n'est autre et ne peut être autre : que l'EXPRESSION DE LA NÉCESSITÉ SOCIALE, l'EXPRESSION DE LA VIE SOCIALE, l'EXPRESSION DE L'ORDRE.

Je prie de remarquer très-particulièrement, la définition que je viens de donner du droit généralement considéré et abstraction faite de justice absolue, justice que l'époque d'ignorance sociale, qui dure encore, est incapable de préciser.

En époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit; quand il n'y a de droit possible, qu'une force masquée de sophismes; quand l'examen est encore compressible; c'est-à-dire : tant qu'une inquisition peut exister plus qu'éphémèrement; la *nécessité sociale* exige qu'une force quelconque

soit transformée en DROIT : puisqu'un droit quelconque, socialement accepté comme réel, est la seule base possible d'ordre social, de vie sociale. Alors, le droit est, essentiellement, *relatif à la force.*

En époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit ; et, en présence de l'incompressibilité de l'examen ; il n'y a plus de possibilité de transformer une force quelconque en droit ; et, l'ignorance sociale empêchant toute démonstration relative à la réalité du droit, il n'y a donc, pour cette époque, *qui est la nôtre,* AUCUN DROIT POSSIBLE. Et, le droit, illusoire ou réel, n'étant autre que la base de l'existence sociale, la *nécessité sociale* devient alors : ou la démonstration de la réalité du droit, anéantissement de l'ignorance sociale ; ou la destruction de la base sociale, c'est-à-dire la mort de l'humanité.

Dès que l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, se trouve anéantie ; le droit, alors, cesse d'être *relatif à la force ;* il devient ABSOLU ou *relatif à la vérité,* dont il est la déduction ; et, la nécessité sociale se trouve alors : l'ÉTABLISSEMENT ET LE MAINTIEN DU DROIT DÉMONTRÉ RÉEL.

Les propositions qui précèdent ne peuvent être contestées que par le sophisme.

Ce que, en épigraphe, j'ai cité de Sismondi, est bien l'exposé du fait, auquel se trouve joint un *pourquoi.* Ce n'est cependant point une théorie générale : car, l'exposé du *fait,* quoique vrai pour l'époque d'ignorance, n'est point accompagné d'un *comment,* d'une démonstration suffisante ; et, l'exposé du *pourquoi,* également vrai néanmoins, n'est même pas donné comme appartenant au droit, quoique cependant il en dérive primitivement, comme se rapportant à la force, seul droit possible en époque d'ignorance.

Pour que le passage de Sismondi pût servir d'épigraphe à une théorie générale de l'impôt, même seulement relative à l'époque d'ignorance, il faudrait que, déjà, il eût été démontré : quand, il est de *droit* que l'humanité soit divisée en

riches et en pauvres ; quand, cette division rend tout ordre impossible, ce qui rejette alors cette division *hors du droit ;* enfin, quand, l'humanité ne peut plus être divisée en classes de riches et de pauvres, mais doit être constituée, *pour qu'elle puisse exister,* de manière : que tous soient *nécessairement* riches ; et que, le plus ou le moins de richesses, soit, *nécessairement,* l'expression du plus ou moins de mérite : sauf les exceptions relatives à la *fatalité,* à l'expiation, à la justice éternelle, *embrassant les différentes vies des individus ;* exceptions qui se trouvent en dehors du domaine d'organisation rationnelle de propriété, comme n'appartenant *plus* au domaine de la *liberté.*

Il faudrait, en outre, avoir démontré :

*Comment,* l'humanité peut être *nécessairement* divisée en pauvres et en riches, par le seul effet d'une première organisation de propriété ;

*Comment,* cette division, par le seul moyen possible, l'incompressibilité de l'examen, devient anarchique, *nécessairement* aussi ;

Enfin *comment,* il est possible, par le seul effet de la seconde organisation de propriété, deux seulement pouvant exister, que TOUS soient NÉCESSAIREMENT RICHES : en appelant *riches* ceux qui ont *certainement* toujours de quoi satisfaire tous les besoins raisonnables dérivant : soit de l'organisme ; soit de l'intelligence.

Pour aussi longtemps que l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, n'est point évanouie, il faut : que, ce que la société donne comme DROIT, ne puisse être examiné par les masses. Et, cet examen peut seulement être efficacement interdit aux masses, lorsqu'on est parvenu à les réduire à la nécessité d'un *travail incessant :* encore, pour autant que la presse n'est point devenue incompressible. Pour cette époque, *la division de l'humanité en pauvres et en riches* est donc bien réellement de DROIT : puisqu'elle est l'expression de la *nécessité sociale,* l'expression du *sine quâ non* de vie sociale, l'ORDRE.

Du moment que l'examen ne peut plus être socialement comprimé, le *droit absolu, le droit relatif à la raison rendue incontestable,* doit être substitué *au droit relatif à la force,* qui seul, jusqu'alors, a pu être donné et accepté comme droit : toujours, du reste, masqué de sophismes imposés comme vérités, autant que cela se trouve possible. Or, il est évident que, du moment que le droit réel, le droit relatif à la raison doit régner, le plus ou le moins de richesse devient nécessairement l'expression du plus ou moins de mérite : sauf, je le répète, les exceptions relatives à la fatalité : nommée *hasard* en époque d'ignorance ; nommée *éternelle justice* en époque de connaissance.

La présente théorie générale démontrera d'une manière aussi incontestable que *un est un :*

COMMENT, l'humanité peut être divisée en pauvres et en riches, par l'aliénation du sol soit à un, soit à plusieurs individus ;

COMMENT, cette division existe *nécessairement,* tant que dure l'ignorance sociale et que l'examen peut être comprimé ;

COMMENT, cette division devient nécessairement anarchique, par l'incompressibilité de l'examen, résultat nécessaire des développements de l'intelligence ;

Et COMMENT, l'entrée du sol à la propriété collective, et EXCLUSIVEMENT CETTE ENTRÉE, rend nécessairement *riches* tous les individus sans exception possible ; et, le plus ou moins de richesse relatif au mérite, sauf les exceptions dérivant de la fatalité.

Parmi les mille *pourquoi* qui, SECONDAIREMENT, rattachent au droit la division en pauvres et en riches, il en est UN que nous pourrions éluder, et que, loin de là, nous allons aborder franchement ; c'est : PARCE QU'IL Y A DES NATIONALITÉS.

En effet : il y a seulement des nationalités, par absence de droit réel incontestablement démontré. Ce droit est nécessairement unique; et, là où il n'y a qu'un droit possible, il n'y a qu'un peuple possible. Car, ce qui constitue exclusivement les nationalités, c'est : la différence de droits, ou l'absence de droit commun; la nécessité de s'en rapporter à la force, à l'*ultima ratio regum,* comme critérium commun de droit : la force étant la seule sanction commune POSSIBLE entre les nations.

Arrivons à la conséquence nécessaire de la force, considérée comme seul critérium possible de droit, au sein des nations. C'est que : tant que la force est seul critérium possible de droit au sein des nations; la force est, nécessairement aussi, seul critérium possible de droit au sein de chacune d'elles. Et tant que la force est le seul droit possible, les forts sont nécessairement les seuls riches possibles, et les faibles, les seuls pauvres possibles. Il est évident qu'alors : *la plus grande partie des frais de l'établissement social est destinée à défendre le riche contre le pauvre; parce que si on les laissait à leurs forces respectives, le premier ne tarderait pas à être dépouillé.*

Mais, quand l'excès d'anarchie a forcé de reconnaître la nécessité du droit réel, a forcé de le chercher, de le trouver et de l'établir;

Quand, alors, le gouvernement cesse d'être la représentation des forts;

Quand il est la représentation de tous, pour exécuter ce qui est universellement reconnu être le droit réel;

Alors :

Tous les frais de l'établissement social sont employés au bien de tous :

Ce qui fait que l'IMPÔT, ou mieux le REVENU SOCIAL, n'est plus *un joug, un joug aussi pesant que possible,* ainsi que le nomme Sismondi, mais bien la SOURCE DU BONHEUR DE TOUS.

— Est-ce clair?

— Ici, nous entendons les prôneurs de la maxime, *il y*

*aura toujours des pauvres, le paupérisme est inhérent à l'humanité,* s'écrier avec cette vanité insultante, caractéristique de l'ignorance :

« — Ah ! vous voulez que toutes les nations soient anéan-
« ties, avant que l'anéantissement du paupérisme soit pos-
« sible ! Eh bien ! nous sommes tranquilles, alors, car TOU-
« JOURS IL Y AURA DES PAUVRES. »

— Ne vous réjouissez pas tant, Messieurs ! Si, vous aviez raison, vous auriez prononcé votre arrêt de mort. Mais, ne craignez rien. Il suffit qu'une nation puissante, comme la France ou l'Angleterre, par exemple, s'organise conformément à la justice, après que l'ignorance sociale a été détruite : pour que le paupérisme soit aussi diminué que possible, relativement aux circonstances ; et, que cet anéantissement de l'ignorance, chez une nation, finisse bientôt par anéantir les nationalités : sans qu'il soit besoin, à cet égard, de faire intervenir la force brutale.

C'est ici, maintenant, que doit se placer une observation bien importante. Les personnes timides, comme le sont toujours celles qui ne savent point juger les nécessités sociales, et elles sont en immense majorité pendant l'époque d'ignorance, croient : qu'il est IMPRUDENT de parler d'anéantissement des nationalités, à une époque où le préjugé, relatif à la nécessité d'existence des nationalités, est encore aussi universellement répandu.

IMPRUDENT ! Il faudrait s'entendre sur l'application de cette expression. Il peut être imprudent de parler de l'agréable ou même de l'utile, quand en parler peut, par circonstance particulière, causer la mort d'un individu compris dans l'exception. Mais, il n'est jamais imprudent de parler du *nécessaire immédiat,* du *nécessaire général,* de ce, sans quoi, la société, c'est-à-dire tous les individus, doivent mourir. Est-il imprudent ou nécessaire : de parler d'amputation à un malade dont un membre est gangréné ?

Si, l'anéantissement des nationalités n'était pas absolu-

ment nécessaire, pour que le paupérisme puisse être anéanti, j'accorderais : qu'il pourrait être imprudent d'en parler. Et, si l'anéantissement du paupérisme n'était pas devenu absolument nécessaire à l'existence de l'ordre, à l'existence de l'humanité, j'accorderais encore : qu'il pourrait y avoir imprudence de parler de l'anéantissement des nationalités. Mais, il n'en est pas ainsi. Où donc est l'imprudence?

L'imprudence, reprennent les timides, consiste en ce que : peu de personnes sont capables de vous comprendre, d'un point de vue aussi élevé.

Très-bien! Alors, est-ce pour que ce peu de personnes, capables de me comprendre et de s'instruire, restent encroûtées dans le préjugé, que vous voulez que je me taise? Vous ne voyez donc pas que si, par la publicité, une personne en instruit dix, dix en instruiront mille, et mille un million? En époque d'incompressibilité d'examen, il n'y a d'imprudence qu'à taire la vérité; ou, qu'à la publier, sans montrer qu'elle est socialement nécessaire et qu'elle est vérité. J'aurai démontré. Le temps et la vérité feront le reste. Le temps a des ailes; et, la vérité est devenue socialement nécessaire.

Faites attention, du reste : qu'il ne s'agit point d'anéantir les nationalités au profit, ni même en l'honneur de l'une d'elles. Il s'agit de les unir toutes : dans le sein de l'humanité dont elles sont sorties; et, de les unir sous le règne de la raison, hors duquel il n'y a qu'esclavage sous le règne des passions, source des patries différentes. La patrie de l'esclave est circonscrite par le fouet de son maître; la patrie de l'homme libre, c'est le globe. Et, socialement, il n'y a d'homme libre : que lorsque l'humanité est elle-même devenue libre, par son affranchissement du joug de l'ignorance.

Nous arrivons maintenant à la théorie générale de l'impôt. Nous serons clair comme cristal de roche. Toute philosophie, toute métaphysique, toute religion, toute organisation sociale, qui n'est point mise à la portée d'un enfant de dix ans bien élevé, ne peut être que du galimatias, plus ou moins fardé d'éloquence,

Seulement : NOUS NE SAVONS ÊTRE CLAIRS QUE POUR CEUX QUI SONT ATTENTIFS.

Nous prions nos lecteurs d'examiner sévèrement ce qui va suivre. La société nouvelle, la société désormais nécessaire, va s'y trouver exposée, quant à ce qui concerne l'organisation de la richesse, l'organisation de la propriété, et L'IMPÔT, revenu social qui doit en résulter.

## II.

« Les philantropes sont insensibles à la mi-
« sère du prolétaire français, au dénûment de
« l'ouvrier qui habite le même toit qu'eux;
« mais aussitôt qu'aux antipodes quelques ini-
« quités se commettent, oh! alors leurs pas-
« sions s'exaltent, l'humanité qui souffre au
« bout du monde leur paraît bien plus digne
« de pitié que celle qui languit dans leur propre
« patrie. » L.-N. BONAPARTE.

« C'est parfaitement apprécié. Voyez le suc-
« cès de l'ONCLE TOM. »
*Commentaire du Sens commun.*

« Par l'impôt foncier, vous faites renchérir
« le pain et la viande du peuple. »
M. THIERS (*De la Propriété.*)

Tout produit, toute richesse proprement dite, toute chose utile, échangeable, transmissible, peut, sans exception aucune, être représentée : par du capital et du travail; ou par du travail et du capital. Ici le mot *capital* renferme : et le sol; et les richesses acquises. Le sol, comme propriété, est même acquis par le travail, par *la prise de possession,* en faisant abstraction de juste et d'injuste (1).

Ainsi, tout produit *primitif,* toute propriété PRIMITIVE, est une rémunération du travail, un SALAIRE (2).

Du moment que, dans un produit *secondaire,* nous distinguons la part du capital de la part du travail, que devons-nous entendre par cette distinction?

Le capital, alors, est ce qui a déjà été nommé : du *travail*

(1) J'expose ici la valeur que je donne au mot CAPITAL : parce que selon Rossi lui-même, il n'y a pas deux économistes qui soient d'accord sur la valeur de cette expression. En traitant de l'économie politique, j'indiquerai les innombrables logomachies de cette prétendue science : qui est aux sciences morales ce que l'alchimie a été aux sciences physiques.

(2) Il en est du mot *salaire* comme du mot *capital.* J'ai dû en déterminer la valeur : *rémunération du travail.*

*accumulé.* Dans la circonstance actuelle, la valeur du mot *capital* sera mieux exprimée par l'expression SALAIRE ACCUMULÉ. Ce salaire accumulé est : ce qui n'aura point été NÉCESSAIRE *à la vie, à la conservation, au développement du travailleur, tant pour le physique que pour le moral.*

Ainsi, *salaire accumulé* équivaudra à SALAIRE PASSÉ, salaire ayant plus que suffi à l'actualité; et, ce sera ce qui se rapporte à cette source, dans chaque produit, qui constituera *la part du capital.*

Le travail est alors tout ce qui AGIT sur le capital; et, la rémunération de cette action *proprement dite* (1) sera du SALAIRE ACTUEL, du salaire *devant servir à la vie, à la conservation, au développement, etc., de celui qui agit* RÉELLEMENT, *en un mot du* TRAVAILLEUR.

Maintenant, comme il faut être parfaitement clair; et, ne laisser aucun doute sur la distinction *pratique* entre salaire *passé* et salaire *actuel;* comment connaîtrons-nous le passage d'un *salaire,* d'une *chose,* de l'état *actuel* à l'état *passé,* et réciproquement? Sans possibilité de faire cette distinction, nous n'avons rien de déterminé; et, nécessairement, alors, nous restons dans le vague.

Nous venons de dire : que, le salaire actuel doit servir à la vie, à la conservation, au développement, etc., du travailleur. Dès lors, toute chose représentant le salaire appartiendra au salaire *actuel;* tant que le travailleur conservera cette même *chose,* ou *celle* qu'il aura obtenue en échange, pour sa conservation, ou pour son travail, dans l'état où elle se trouve. Mais, du moment qu'il s'en servira pour la transformer en un nouveau produit, au moyen de son travail ou

(1) Le travail, *proprement dit,* est exclusif à l'humanité. Si le cheval, le bœuf, l'âne, etc., les machines, etc. travaillaient, d'une manière proprement et non figurément dite, ils seraient des hommes ; ils appartiendraient à l'humanité et en auraient tous les droits : ce qui serait l'anéantissement de tout droit autre que la force. Nous verrons, ailleurs, que, toute l'économie politique, consacrant l'exploitation des masses, est basée sur des expressions figurées prises au propre; comme : la terre *produit* au lieu de *fonctionne;* les chevaux *travaillent,* les machines *travaillent,* au lieu de *fonctionnent.*

du travail d'autrui, cette *chose,* qui appartenait au salaire actuel, pourra passer à l'état de salaire passé : selon que cette chose sera, oui ou non, en sus des besoins relatifs à la conservation, au développement, etc., de son propriétaire. Si, alors, la *chose* transformée passe à l'état de salaire passé, elle contiendra : une part relative au salaire *actuel.* Et le tout redeviendra même salaire *actuel :* si le tout est nécessaire à la vie, au développement, aux jouissances enfin du travailleur.

Ainsi, un même capital peut appartenir : soit au salaire passé; soit au salaire actuel; selon l'individu qui en a la propriété. Un sac de blé, s'il dépasse ce qui appartient au salaire actuel du fermier, fera partie du salaire passé. Dès que ce même sac est donné à un charretier, etc., comme salaire, ce sac devient salaire actuel dans les mains de l'ouvrier. En repassant entre les mains d'un marchand : une partie de ce sac deviendra salaire actuel pour le travail du marchand; et l'autre partie, salaire passé, comme ayant été échangée avec du capital, *salaire passé.*

Résumons : par un exemple relatif à notre société actuelle.

Le capital du propriétaire, dépassant ce qui est nécessaire à ses besoins, est du salaire *passé.*

Le capital du prolétaire est toujours du salaire *actuel;* et reste tel, dans ses mains, tant que le prolétaire ne passe point à l'état de propriétaire (1).

Quand, dans la société nouvelle, il n'y aura plus de *prolétaires;* et, que tous seront *propriétaires;* la quantité de capital qu'un individu devra posséder pour que ce même capital appartienne au salaire *actuel et ne puisse être frappé par l'impôt,* sera socialement déterminée, toujours par le rapport de la richesse sociale à la population. Ce qui dépassera, ap-

(1) Quand je traiterai de l'économie politique, la distinction entre le propriétaire et le prolétaire sera parfaitement déterminée et rapportée à des chiffres dérivant du rapport de la population à la richesse sociale. Cette distinction est absolument nécessaire : pour ne point parler sans rien dire. Jusqu'à présent, les expressions *propriétaire* et *prolétaire* ont été vides de sens. Mais, je ne puis tout dire à la fois. Le lecteur supposera : que, la distinction entre le propriétaire et le prolétaire, est déjà parfaitement claire.

partiendra au salaire *passé;* et, son propriétaire prendra le nom de CAPITALISTE.

Maintenant nous distinguons parfaitement : ce qui doit être nommé *salaire actuel;* de ce qui doit être nommé *salaire passé.*

Avançons.

— Qu'est-ce que l'impôt?

— C'est le revenu social.

— L'impôt doit-il être prélevé :

1° Tout entier sur le salaire passé; c'est-à-dire : sur le propriétaire capitaliste, ou mieux sur la richesse?

2° Tout entier sur le salaire actuel; c'est-à-dire : sur le travail, ou mieux sur le travailleur?

3° Ou bien : partie sur le salaire passé, c'est-à-dire sur la richesse; et partie sur le salaire actuel, c'est-à-dire sur le travailleur.

C'est, ce que nous allons examiner : après avoir fait remarquer : *qu'il n'y a point de quatrième alternative.*

1°.

« *L'impôt* DOIT-*il être prélevé, tout entier, sur le salaire* « *passé, c'est-à-dire sur le propriétaire capitaliste, ou mieux* « *sur la richesse?* »

Pour résoudre cette question, il faudrait qu'elle fût mieux déterminée; et, c'est à dessein que nous y avons laissé une indétermination : celle-ci se rapporte au mot DOIT. Ce *doit* est-il absolu ou relatif? Appartient-il à l'humanité sans distinction d'époque? ou bien se rapporte-t-il : à l'époque d'ignorance sur la réalité du droit, ou à l'époque de connaissance? Il est nécessaire de le savoir, si la solution ne doit pas être aussi indéterminée que le problème. D'abord éclaircissons ce point.

La base de l'ordre, la base du droit, est ESSENTIELLE-

MENT une sanction religieuse : soit démontrée; soit hypothétique, mais SOCIALEMENT ACCEPTÉE COMME RÉELLE.

L'époque d'ignorance, sur la réalité du droit, n'a de base d'ordre POSSIBLE : qu'une sanction religieuse *hypothétique*; et, l'époque de connaissance a pour base d'ordre : la sanction religieuse, *rationnellement et incontestablement démontrée.*

Et, ici, nous faisons remarquer très-particulièrement : que la théorie générale de l'IMPOT MIS EN RAPPORT AVEC L'ORDRE, repose exclusivement sur les données relatives aux sanctions religieuses socialement admises, *hors lesquelles il n'y a pas d'ordre plus qu'éphémère* POSSIBLE. Ceux qui n'acceptent point ces données, ne doivent pas nous lire. A quoi bon étudier des ouvrages mathématiques, quand on n'accepte pas : que l'unité n'est pas *plus ou moins un,* mais UN *ni plus ni moins.* Prétendre alors pouvoir arriver à concevoir la solution d'une intégrale est absurde (1).

Maintenant, revenons à l'indétermination relative au mot DOIT; et cela, pour prouver que nous ne l'oublions pas.

Néanmoins, et pour un moment, laissons-la de côté. Nous y reviendrons, quand ce sera nécessaire. Commençons par faire usage de ce que nous avons.

Pour résoudre notre question, dans l'état que nous venons de la concevoir, portons l'hypothèse dans ses dernières limites, en supposant : que, l'impôt doit frapper sur le salaire passé; et qu'il doit l'ABSORBER TOUT ENTIER. C'est le bon moyen de juger la question : puisque ce qui peut le plus, peut le moins.

Dans ce cas : le sol tout entier appartient à l'État, c'est-à-dire à la collectivité; et, sa rente à l'impôt, au revenu social.

Dans ce cas encore : tout le capital, non relatif au salaire

(1) Pour discuter utilement, il faut préalablement avoir un point de départ COMMUN. *Ce n'est point la logique qui manque aux hommes,* a dit Voltaire; C'EST LE POINT DE DÉPART. L'absence de ce point de départ, reconnue par Voltaire, démontre évidemment l'ignorance sociale qui dure encore. Cette vérité admise, tout homme raisonnable devrait borner ses raisonnements à la proposition suivante : *Je ne sais pas.* Et cela, jusqu'à ce qu'il sache.

actuel, appartient à l'impôt : MOINS la partie qui doit rester entre les mains des individus, comme excitant au travail, et comme critérium matériel de mérite : partie qui se trouve distribuée entre les familles, par suite de l'organisation de la propriété.

Si, maintenant, le revenu social que nous venons d'indiquer, comme dérivant de tout le sol et de la plus grande partie du capital acquis par les générations passées, n'est point suffisant; le complément nécessaire, toujours dans notre hypothèse : que l'*impôt doit porter exclusivement sur le salaire passé*, devra être pris : *sur le capital resté entre les mains des individus comme appartenant au salaire passé.*

Il est évident que, de cette manière, et exclusivement de cette manière, RIEN n'est prélevé : sur le *salaire actuel; sur le travail; sur le travailleur.* C'est clair comme un est un.

Voyons, maintenant, quel sera sur l'EXISTENCE DE L'ORDRE, vie sociale, le résultat de cette manière de prélever l'impôt : et, pour l'époque d'ignorance sur la réalité du droit; et, pour l'époque de connaissance sur cette même réalité. C'est, seulement, de cette recherche, que pourra ressortir : ce qui DOIT être. Car, le DEVOIR *qui, socialement,* DOMINE TOUS LES AUTRES, c'est : l'EXISTENCE DE L'ORDRE; l'EXISTENCE DE LA VIE SOCIALE.

Rapportons ce mode de prélever l'impôt aux deux époques, et rappelons-nous :

« Que l'époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit, « n'a de base d'ordre qu'une sanction religieuse *hypothé-* « *tique;* et, que l'époque de connaissance a pour base d'ordre « la sanction religieuse *rationnellement et incontestablement* « *démontrée.* »

Si, ce mode de percevoir l'impôt de manière que RIEN ne puisse être prélevé sur le travail, est en rapport avec une organisation sociale, basée sur une sanction religieuse HYPOTHÉTIQUE, chacun pourra examiner l'hypothèse. Car, avec

ce mode de prélever l'impôt, personne ne peut être exploité, nous venons de le voir; et, il suffit de ne pouvoir être exploité, pour pouvoir examiner. Or, partout où il y a pouvoir d'examiner, il y a certitude d'examen. Car, l'examen n'est autre : que, le raisonnement sur son propre intérêt.

La sanction religieuse étant examinée, sera, dès lors, reconnue HYPOTHÉTIQUE. Et, la base sociale une fois reconnue HYPOTHÉTIQUE, la sanction religieuse perd toute valeur sociale. Dès lors, la force, indépendante de cette sanction, reste seule dominatrice.

Ce mode de prélever l'impôt tend ainsi à détruire la base de l'organisation sociale existante; et, *pour l'époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit,* ce mode est ainsi : ESSENTIELLEMENT ANARCHIQUE (1).

Mais, si l'organisation sociale est basée sur la sanction religieuse, scientifique ou INCONTESTABLEMENT DÉMONTRÉE. Dans ce cas : l'instruction est essentiellement UNE; et, reste nécessairement UNE. Chacun, alors, ne CROIT plus, mais SAIT : que l'organisation sociale est établie dans son propre intérêt. Et, le prélèvement de l'impôt, conformément à ce qui est ordonné par la raison rendue incontestable, a

(1) Je place en note, pour ne point encombrer le texte de parenthèses, ce que j'ai déjà dit plusieurs fois ailleurs; et, ce que je voudrais pouvoir répéter mille fois :

Tous les économistes, sans exception, ne considèrent pas la sanction religieuse, hypothétique ou démontrée, mais *socialement commune,* comme base exclusive de tout ordre social permanent. Et, tous les socialistes spéciaux : ou, sont de l'avis des économistes; ou, se contentent d'une sanction religieuse *sentimentale et non socialement déterminée :* soit par une foi; soit par la science. C'est, de ce point de vue, que je les accuse TOUS, à quelque couleur qu'ils puissent appartenir, de *tendance anarchique.* S'il en est un d'eux, qui ait le courage de son opinion et ose avancer : qu'une sanction religieuse, socialement commune, soit par une foi basée sur une inquisition, soit par la science réelle, nécessairement commune quand elle est réellement science et socialement vulgarisée, *n'est pas* EXCLUSIVEMENT *la base de tout ordre social* PERMANENT; qu'il paraisse sous cette bannière, et je m'empresserai de le combattre.

Mais, encore une fois : point de nuages, point de galimatias. Je répète, que tout ce qu'un enfant de dix ans, bien élevé, ne peut comprendre, n'est jamais que du galimatias.

pour résultat : L'ORDRE PERMANENT, PAR LE PLUS GRAND BIEN-ÊTRE POSSIBLE DE CHACUN.

Résumons :

En époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, l'impôt NE DOIT PAS, ne doit pas, entendez-vous? voilà le mot déterminé, être prélevé tout entier sur le salaire passé, c'est-à-dire : sur le propriétaire capitaliste; ou mieux sur la richesse. Cela signifie : qu'en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, le sol ne doit point appartenir à la propriété collective.

En époque de connaissance, l'impôt PEUT être prélevé tout entier sur le salaire passé, c'est-à-dire : sur le propriétaire capitaliste, ou mieux sur la richesse. Cela signifie : qu'en époque de connaissance, le sol PEUT appartenir à la propriété collective. Nous verrons bientôt s'il le DOIT.

2°.

« *L'impôt* DOIT-*il être prélevé tout entier sur le salaire* « *actuel ; c'est-à-dire : sur le travail ; ou mieux sur le tra-* « *vailleur?* »

Pour résoudre cette question, la même indétermination se présente, et aussi la même observation. Portons ainsi, comme nous venons de le faire, l'hypothèse dans ses dernières limites.

Comment est-il possible que l'impôt soit prélevé : sur le salaire actuel EXCLUSIVEMENT; sur le travail EXCLUSIVEMENT; ou mieux sur le travailleur EXCLUSIVEMENT?

D'une manière très-facile. Du moment que le sol est complétement aliéné, soit à un seul, soit à plusieurs, le revenu social se prélève NÉCESSAIREMENT : sur le salaire actuel EXCLUSIVEMENT; sur le travail EXCLUSIVEMENT; ou mieux sur le travailleur EXCLUSIVEMENT.

En effet :

Tout impôt, tout revenu social, qui ne dérive pas du re-

venu d'une propriété COLLECTIVE, est prélevé sur les INDIVIDUS, *directement* ou *indirectement*.

Tout impôt indirect, ou sur la consommation, est frappé sur le salaire actuel, sur le travail, sur le travailleur. Car, la consommation se fait par les individus, qui ne consomment que par leur salaire actuel. C'est évident : puisque, du moment qu'un possesseur de salaire passé vient à le consommer pour son usage, ce salaire, de passé qu'il était, devient salaire actuel : par cela seul qu'il sert *à la conservation, au développement,* etc., de celui qui le possède.

Reste l'impôt prélevé directement sur la propriété foncière, tant que celle-ci est aliénée.

Tout l'impôt que vous placez sur la propriété foncière aliénée, est nécessairement payé par le fermage; et, les denrées nécessaires à la vie, au développement, etc., sont augmentées d'autant. C'est alors la consommation qui paie, c'est-à-dire le travail, c'est-à-dire le travailleur. Et, le passage de M. Thiers qui nous sert d'épigraphe, est le complément de cette preuve.

Ainsi, du moment que le sol est complétement aliéné, soit à un seul, soit à plusieurs, une partie de l'impôt, celle-là même qui se place sur la propriété foncière, est prélevée sur le salaire actuel, sur le travail, sur le travailleur. Et, comme cette partie est la seule qui pourrait paraître prélevée sur le salaire actuel, sur le travail, sur le travailleur, il s'ensuit ;

Que, DU MOMENT QUE LE SOL EST ALIÉNÉ, SOIT A UN SEUL, SOIT A PLUSIEURS; que, DU MOMENT QU'UNE PARTIE DE L'IMPOT EST PRÉLEVÉE SUR LE SALAIRE ACTUEL; L'IMPOT TOUT ENTIER EST NÉCESSAIREMENT PRÉLEVÉ SUR CE MÊME SALAIRE, SUR LE TRAVAIL, SUR LE TRAVAILLEUR.

— Est-ce clair? Est-ce rationnel? Est-ce incontestable?

— Voyons, maintenant, l'effet de cet impôt : sur l'EXISTENCE DE L'ORDRE, VIE SOCIALE.

Ici trois cas se présentent :

A.

*Sanction religieuse socialement démontrée.*

B.

*Sanction religieuse hypothétique, avec impossibilité d'empêcher socialement l'examen.*

C.

*Sanction religieuse hypothétique, avec possibilité de comprimer socialement l'examen.*

Examinons successivement ces trois alternatives, *les seules qui puissent exister.*

A.

*Sanction religieuse* SOCIALEMENT *démontrée.*

Alors, l'injustice de l'aliénation du sol, et la nécessité de le faire entrer à la propriété collective, pour que le paupérisme puisse être anéanti, sont évidentes ; ce qui anéantit cette espèce de prélèvement de l'impôt, par l'établissement pacifique de l'ordre réel.

B.

*Sanction religieuse hypothétique, avec impossibilité d'empêcher* SOCIALEMENT *l'examen.*

Dans ce cas, la connaissance, alors inévitable : que la sanction religieuse est seulement hypothétique ; et, que le prélèvement de l'impôt, qui livre les masses à la mort par la misère, est d'une injustice atroce ; cause une anarchie effroyable, qui ne peut être anéantie : si ce n'est, par l'anéantissement de l'ignorance, permettant l'anéantissement de ce prélèvement d'impôt.

C.

*Sanction religieuse hypothétique, avec possibilité de comprimer* SOCIALEMENT *l'examen.*

Dans ce cas, la sanction ne peut être examinée. L'exploi-

tation de ceux qui la subissent ne peut leur être connue. Les exploitants ont intérêt à la maintenir : parce qu'elle existe à leur profit. Et l'ordre existe NÉCESSAIREMENT.

Résumons encore :

En époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit, et de compressibilité de l'examen, le sol DOIT être aliéné, soit à un seul, comme en Orient, soit à plusieurs, comme en Occident. C'est-à-dire : que, l'impôt DOIT être prélevé, TOUT ENTIER, *sur le salaire actuel; sur le travail;* ou mieux *sur le travailleur.*

En époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit, et d'incompressibilité de l'examen, le sol ne peut appartenir à la propriété collective, ni rester aliéné; c'est-à-dire, que l'impôt ne PEUT être prélevé : ni tout entier sur le salaire actuel, sur le travail, ou mieux sur le travailleur; ni tout entier sur le salaire passé, sur le propriétaire capitaliste, ou mieux sur la richesse : sans causer une anarchie qui ne peut disparaître qu'avec l'ignorance.

Reste à voir, pour obtenir une solution complète, si, l'impôt peut être prélevé : partie sur la richesse; partie sur le travail.

3°.

« *L'impôt* DOIT-*il être prélevé : partie sur le salaire passé,* « *c'est-à-dire sur le propriétaire capitaliste, ou mieux sur la* « *richesse; partie sur le salaire actuel, c'est-à-dire sur le* « *travail, ou mieux sur le travailleur?* »

Nous venons de prouver :

Au numéro 2, que, du moment que le sol est complétement aliéné, l'impôt, TOUT ENTIER, porte nécessairement : sur le salaire actuel; c'est-à-dire sur le travail, ou mieux sur le travailleur;

Et au numéro 1, que, du moment que le sol est entré à la propriété collective, l'impôt, TOUT ENTIER, porte NÉCES-

SAIREMENT : sur le salaire passé, c'est-à-dire sur le propriétaire capitaliste; ou mieux sur la richesse.

Donc, l'impôt ne peut être prélevé : partie sur le salaire actuel, c'est-à-dire sur le travail, ou mieux sur le travailleur; partie sur le salaire passé, c'est-à-dire sur le propriétaire capitaliste, ou mieux sur la richesse.

*Résumé général.*

En époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit, et de compressibilité d'examen, l'impôt, TOUT ENTIER, DOIT être prélevé : sur le salaire actuel, c'est-à-dire sur le travail, ou mieux SUR LE TRAVAILLEUR ; et, cela existe nécessairement, par l'aliénation du sol : soit à un seul, comme en Orient; soit à plusieurs, comme en Occident.

En époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit, et d'impossibilité de comprimer l'examen, époque qui est la nôtre, *l'impôt, quel qu'il soit, de quelque manière qu'il soit prélevé, conduit nécessairement à l'*ANARCHIE. C'est-à-dire : que le sol ne peut rester aliéné soit à un seul, soit à plusieurs; et, qu'il ne peut également entrer à la propriété collective.

En époque de connaissance, l'impôt, *tout entier,* DOIT être prélevé sur le salaire passé ; c'est-à-dire sur le propriétaire capitaliste; ou mieux sur la richesse. C'est-à-dire encore : que, le sol doit entrer à la propriété collective.

En époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit, et de compressibilité de l'examen, l'impôt frappe nécessairement le salaire actuel, c'est-à-dire le travail, ou mieux le TRAVAILLEUR. Et, cela existe par la seule aliénation du sol : à un seul, comme en Orient; à plusieurs, comme en Occident.

En époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit, et d'incompressibilité de l'examen, l'impôt, soit qu'il frappe le travail, soit qu'il frappe le capital, est essentiellement anarchique. Et, alors : l'aliénation du sol et son entrée à la propriété collective conduisent également aux révolutions.

En époque de connaissance, le sol entre à la propriété

collective, sans faire tort à qui que ce soit, en faisant le bien de tous ; *l'impôt frappe le* CAPITAL, EXCLUSIVEMENT LE CAPITAL ; et l'ordre, ALORS, existe NÉCESSAIREMENT et IMPERTURBABLEMENT.

C'est court, c'est clair, c'est incontestable : ou, deux et deux font quatre peut être rationnellement contesté.

Voilà l'exposition de la *théorie générale de l'impôt* complétement terminée. Nous allons passer à la théorie générale de l'organisation de la propriété, contenant les moyens de faire entrer le sol à la propriété collective, sans faire tort à qui que ce soit, et en faisant le bien de tous ; *pourvu que l'ignorance sociale sur la réalité du droit soit socialement anéantie.*

# THÉORIE GÉNÉRALE

DE

# L'ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ.

« C'est pour n'avoir pas voulu reconnaître « cette GRANDE RÉVOLUTION DANS LA PROPRIÉTÉ, « pour s'obstiner à fermer les yeux sur de telles « vérités, qu'on fait tant de sottises aujour- « d'hui, et que l'on s'expose à tant de boule- « versements. Le monde a éprouvé un grand dé- « placement, et il cherche à se rasseoir ; voilà « en deux mots toute la clé de l'agitation uni- « verselle qui nous tourmente. On a desarrimé « le vaisseau, transporté du lest de l'avant à « l'arrière, et de là ces furieuses oscillations « qui peuvent amener le naufrage à la pré- « mière tempête, SI L'ON S'OBSTINE A VOULOIR « LE MANŒUVRER COMME DE COUTUME, sans « avoir obtenu un nouvel équilibre. »

NAPOLÉON (à Sainte-Hélène.)

« La classe ouvrière ne possède rien, il faut « la rendre propriétaire.

« La classe ouvrière est comme un peuple « d'ilotes au milieu d'un peuple de Sybarites.

« Il faut ATTACHER SES INTÉRÊTS A CEUX DU « SOL. »

L.-N. BONAPARTE.

« Pour rendre la classe ouvrière, la société, « l'humanité, nécessairement PROPRIÉTAIRE, il « n'est qu'un seul moyen : FAIRE ENTRER LE SOL « A LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE, SANS FAIRE TORT « A AUCUN INDIVIDU ET EN FAISANT LE BIEN DE « TOUS. »

COLINS, *Commentaire.*

## I.

« La constitution de la propriété est la base « MATÉRIELLE de l'ordre social. »

ENFANTIN, *Colon. de l'Algérie*, p. 43.

« La liberté doit se fortifier par le développement le plus complet de LA PROPRIÉTÉ pour « tous les individus d'une association. »
M. LHERMINIER, *Philos. du droit.*

La théorie générale de l'impôt, que nous avons exposée, renferme implicitement les deux seuls états possibles de l'organisation de la propriété.

« Tant que dure l'ignorance sociale sur la réalité du droit, « et que l'examen peut, socialement, être comprimé, le sol, « pour que l'ordre puisse exister, doit être complétement « aliéné : soit à un seul, comme en Orient; soit à plusieurs, « comme en Occident.

« Dès que l'ignorance sociale sur la réalité du droit se « trouve anéantie, le sol, par suite de cet anéantissement, « appartient à la propriété collective.

« Tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est « point anéantie; et depuis que l'intronisation de la découverte de Guttemberg est venue rendre l'examen incompressible; que le sol soit aliéné, ou qu'il appartienne à la propriété collective, l'ordre social, plus qu'éphémère, devient « absolument IMPOSSIBLE. »

Telles sont, je le répète, les données générales exposées dans la théorie générale de l'impôt.

Mais, il ne suffit pas de dire, ni même de prouver, que telle chose doit être, pour que l'ordre puisse exister; il faut encore exposer : COMMENT il est possible que cette chose soit établie : sans léser qui que ce soit; tout en faisant le bonheur de tous.

Tel est, en effet, le problème social, relativement à l'organisation de la propriété. Il renferme deux conditions :

La première, *anéantir les injustices existant dans la société actuelle;*

La seconde, *les anéantir sans faire tort à qui que ce soit, et en faisant le bonheur de tous.*

Ce problème, je vais le résoudre.

Commençons par exposer les injustices; et, tâchons de distinguer : ce qui est socialement injuste, d'une manière réelle; de ce qui n'est socialement injuste, que d'une manière illusoire.

A cet égard, nous verrons :

Que, ce qui était juste, relativement à certaine situation sociale, est devenu injuste, en présence de telle autre situation de la société.

Pour arriver à notre but, reconnaissons d'abord qu'il y a deux espèces de propriété :

La première est relative aux individus;

La seconde, à la société.

Ce qui est possédé, par chaque famille, est possédé individuellement;

Ce qui est possédé, par la société, est possédé socialement.

Voilà qui est clair, et ne sera contesté par personne.

Ici, nous prions nos lecteurs de devenir attentifs : parce que rien n'est plus ordinaire, que de glisser sur les propositions capitales.

La richesse sociale, la richesse collective, peut être possédée :

Par quelques-uns;

Ou par tous.

Est-ce également clair?

Passons!

Quand la richesse sociale ou collective est possédée par *quelques-uns* seulement, il y a *inégalité* quant à la richesse sociale ou collective.

Quand cette richesse est possédée par tous *également,* il y a *égalité sociale,* toujours quant à cette richesse.

Est-ce encore accordé?

Je vous demande pardon, lecteurs! Mais, les propositions les plus simples sont souvent les plus difficiles, non point à comprendre, mais bien à retenir : par cela même qu'elles sont si claires qu'on ne s'imagine point pouvoir les oublier.

Auriez-vous la bonté de me continuer un instant votre attention?

Plus la richesse collective est considérable, *quand elle appartient également à tous,* plus chaque individu est riche.

Moins la richesse collective est considérable, *surtout quand cette richesse n'appartient qu'à quelques-uns,* plus ceux qui n'y participent point, et sont en outre privés de propriétés individuelles, se trouvent être pauvres.

Si, maintenant, le lecteur voulait bien réfléchir, cinq, dix, quinze minutes, ou même plus, sur ce que nous venons d'établir, il se trouverait admirablement disposé : pour la solution des problèmes sociaux relatifs à l'organisation de la propriété.

Le problème social, quant à l'organisation de la propriété, et, remarquons-le bien, dès qu'il s'agit du bien-être de tous, consiste donc :

*A augmenter la richesse collective au plus haut point possible;*

*Et, à faire en sorte que cette richesse appartienne également à tous,* RÉELLEMENT ET NON POINT ILLUSOIREMENT.

Encore quelques minutes de réflexion, s'il vous plaît, pour savoir si nous sommes d'accord sur toutes les propositions qui précèdent.

Nous sommes d'accord? — Soit. Alors ne l'oublions jamais, et continuons.

La richesse collective, la richesse de tous, ne peut s'accroître, ni même se conserver, que, par l'activité des individus; et, l'activité des individus ne peut être excitée : que, par la certitude, pour chacun, que le fruit de son travail sera sa propriété individuelle, à lui, à ses enfants, ou à ceux qu'il jugera convenable de la transmettre après sa mort.

Le problème, ainsi transformé, consiste donc : à porter la richesse collective au *maximum* possible, par le *maximum* possible de la richesse des individus : ce qui confond l'intérêt général avec les intérêts individuels.

Le problème est-il réellement là? M'avez-vous compris

parfaitement? Ai-je été suffisamment clair dans l'exposition de la difficulté? Je serai également clair dans la solution.

— Quelle est la *source*, l'*origine* de toute PROPRIÉTÉ?

— Le *sol* comme *patient;* l'homme ou le travail comme *agent*.

Ici, prenez bien garde de rien accorder que vous veuillez refuser ensuite! Quand même, dans la théorie générale de l'impôt, je n'aurais point prouvé : que le paupérisme existe NÉCESSAIREMENT dès que le sol est complétement aliéné, les deux alinéa précédents en contiendraient implicitement la preuve.

Maintenant rappelons-nous :

Que c'est de justice qu'il s'agit;

Que la justice consiste à faire le bien de tous;

Et surtout à réparer les injustices existantes, sans léser aucun individu.

Toute prétention à réorganiser la société, tranchons le mot, à réorganiser la propriété, en commettant une seule injustice, ne serait point changer la société actuelle, ce ne serait que la continuer.

La source *passive* de toute richesse, je le répète, c'est le sol. Et, s'il le faut, je le répéterai mille fois, jusqu'à ce que vous l'ayez compris.

Vous allez en conclure :

*Que le sol doit* TOUJOURS *appartenir à la propriété sociale, à la propriété collective.*

Cette conclusion paraît logique. Cependant elle ne l'est pas. Résolvons cette difficulté. Nous trouverons dans la solution : comment ce qui est juste pour une époque, cesse de l'être pour une autre.

Dans les commencements de société; et, *tant qu'il y a du sol à la disposition de chacun,* l'absence de propriété foncière individuelle serait une injustice, vous le concevez.

L'aliénation du sol, à des individus, est, en outre, *nécessaire* alors :

Pour exciter au travail;

Pour développer les intelligences par la nécessité de satisfaire les besoins;

Et, pour développer de nouveaux besoins, par les développements de l'intelligence.

Voilà l'aliénation du sol, à des individus, déjà justifiée.

Mais, il y a une autre raison, bien autrement capitale, qui, pendant une certaine époque, justifie l'aliénation du sol, la voici :

L'aliénation du sol est la source du paupérisme. Nous l'avons démontré : et par l'exposition de la théorie générale de l'impôt; et en faisant observer que le sol est la source *passive* de toute richesse.

Il est triste d'être obligé d'attirer, aussi souvent, l'attention sur une proposition aussi évidente. C'est le cas de dire, avec M. Guizot :

« — Il y a des vérités simples que personne ne conteste, « qu'admet soudain le bon sens, et qui cependant ne sem- « blent admises, que pour être aussitôt oubliées. On dirait « que, parce qu'elles sont simples, elles sont stériles, et qu'en « les adoptant sans débat, on est dispensé de faire attention « à leur conséquence. »

— Si, vont répéter des personnes trop pressées de conclure, si, l'aliénation du sol est la source *nécessaire* du paupérisme, du prolétariat, d'un esclavage quelconque, enfin, fût-il même décoré du nom de liberté, cette aliénation a TOUJOURS été une injustice; et, voilà l'injustice qu'il faut détruire.

Non. Cette aliénation n'a pas toujours été une injustice. Je vais le démontrer.

Pendant toute l'époque d'IGNORANCE SOCIALE, l'ordre, vie de toute société, ne peut exister que basé :

Sur l'exploitation des masses par la plus petite minorité possible;

Sur un prolétariat quelconque, soit d'esclaves domestiques, soit d'esclaves sociaux;

Sur le paupérisme, enfin.

Voilà, peut-on dire, une bien singulière proposition.

Comment! le monde, depuis son origine, n'a pu baser l'existence de l'ordre, vie sociale, que sur l'injustice absolue!

La proposition que, la terre tourne autour du soleil, et non le soleil autour de la terre, était aussi une bien singulière proposition. Galilée a prouvé la sienne. Je vais prouver la mienne.

Mais, d'abord, qu'est-ce que l'IGNORANCE SOCIALE? C'est par là qu'il faut commencer. Laisser en arrière une proposition indéterminée et aussi capitale, serait une source de sophismes, de logomachies, de galimatias.

Une société est ignorante, aussi longtemps qu'elle ignore: si, la *force,* soit du bourreau, soit des baïonnettes, est la seule sanction possible du droit.

Une société est ignorante : tant qu'elle ne sait pas, que celui qui se dévoue à ses frères, ne fait pas un mauvais raisonnement; aussi longtemps qu'elle ne sait pas, que l'égoïste qui sacrifie tout à soi, à sa famille ou à sa patrie, est un fou qui raisonne mal, qui se fait tort à lui-même.

La société est ignorante enfin : tant qu'elle ne sait point organiser la propriété, de manière que *toujours* et *nécessairement,* et *indépendamment de la force, la jouissance de la richesse soit* LE RÉSULTAT DU TRAVAIL, LE RÉSULTAT DE LA VERTU.

Vous paraît-il que la société soit encore ignorante?

— Donc, direz-vous, le paupérisme est encore nécessaire.

— Nouvelle conclusion, aussi vicieuse que la première.

Résolvons cette nouvelle difficulté.

Le paupérisme a pour source l'aliénation du sol. C'est devenu évident.

Maintenant, je dois prouver : que, pendant l'époque d'ignorance sociale, sur la réalité du droit, l'ordre ne peut se baser : que, sur le PAUPÉRISME. Nous verrons ensuite, si, actuellement, l'ordre peut encore reposer sur cette base.

— D'abord, quelle est la conséquence nécessaire de l'absence de paupérisme?

— C'est : la richesse de chacun, en proportion du développement de son intelligence.

Et, quelle est ensuite la conséquence de la richesse de chacun, mettant chacun à même de posséder tous les développements de l'intelligence?

— C'est, de raisonner; c'est-à-dire d'examiner : le droit et la base du droit; c'est-à-dire : ce qui doit permettre ou restreindre la satisfaction de nos passions.

Vous concevez que, si l'ignorance sociale existe encore; c'est-à-dire, si la société ignore encore :

Quelle est la base du droit;

Quelle est la sanction du droit;

Si, l'honnête homme est un sot, dupe d'un sophisme;

Si, le fripon, hypocrite et adroit, se trouve seul raisonner juste;

Si, enfin, il existe un autre droit que la force;

*Chacun deviendra* HYPOCRITE, *pour jouir du masque de la vertu, et,* FRIPON, *pour jouir des fruits de son hypocrisie.*

Dans une pareille société, la force aura bientôt détruit un état social, au sein duquel le paupérisme n'aura été qu'un seul instant anéanti; cet anéantissement, ne pouvant être durable : que, par l'anéantissement de l'ignorance.

Voilà, l'existence du paupérisme; et, l'aliénation du sol, qui en est la source; parfaitement justifiées.

Auriez-vous la bonté de me continuer votre attention !

Pouvoir justifier : et le paupérisme; et l'aliénation du sol; était insuffisant au maintien de l'ordre. Il fallait, au contraire, pouvoir conserver l'ordre sans parler d'une pareille justification, qui, elle-même, eût été essentiellement anarchique : en ce qu'elle eût été un aveu de l'ignorance sociale; et que cet aveu peut seulement être fait utilement, lorsqu'il est devenu socialement nécessaire.

Alors, qu'est-ce qui devait arriver, *nécessairement?*

Si les masses avaient examiné le droit social, elles auraient vu qu'il était basé sur le paupérisme, c'est-à-dire, sur une

*injustice*, SI CETTE INJUSTICE N'EUT PAS ÉTÉ ELLE-MÊME NÉCESSAIRE A L'EXISTENCE DE L'ORDRE, VIE SOCIALE : ce qui rendait l'injustice du paupérisme, la justice *relative* à l'époque.

Alors, pour que la société pût ne point périr, il fallait donc empêcher que les masses pussent examiner.

— M'avez-vous suivi? Est-ce parfaitement clair? Comprenez-vous, maintenant, comment l'injustice absolue, peut être la justice relative à une époque? Continuons, j'aime à croire que vous resterez attentifs.

— Et comment empêcher les masses d'examiner?

— En établissant, et faisant accepter par l'éducation : une FOI relative au droit, qui, *sous peine de mort*, défendit l'examen, la discussion du droit. Voilà pourquoi : et Socrate; et le Christ; et tant d'autres; ont été mis à mort. C'était le seul moyen possible d'avoir de l'ordre; et, ce seul moyen possible a été universellement adopté. Toute société, qui en a négligé l'emploi, a toujours bientôt péri : sous les coups d'une société qui n'avait point commis la même imprudence. A cet égard, l'histoire est sans exception : sans exception, ne l'oubliez pas. Aussi Platon, l'oracle commun, et des théologiens et des philosophes, déclare : que l'inquisition pour la foi, est le *sine quâ non* d'ordre social. De Maistre n'a fait que le copier, quasi textuellement. Et M. Guizot, bien certainement à son insu, ne fait que traduire, et Platon et de Maistre, en s'écriant : « *Le travail est une garantie efficace* « *contre la disposition révolutionnaire des classes pauvres.* « LA NÉCESSITÉ INCESSANTE *du travail est le côté* ADMI- « RABLE *de notre société.* LE TRAVAIL EST UN FREIN.

Jamais la nécessité de baser l'ordre sur le paupérisme n'a été mieux exprimée.

Mais, il vient une époque, où l'examen ne peut plus être comprimé. Cette époque est celle où la presse se trouve indestructible.

Alors, qu'arrive-t-il, et *nécessairement?*

Que, sous peine d'anarchie, sous peine de mort sociale,

l'ignorance doit disparaître ; c'est-à-dire : que la FORCE ne pouvant plus être : ni le droit ; ni la sanction du droit ; il faut : que le droit réel apparaisse ; ou que la société périsse ;

Que, le paupérisme ; que, le prolétariat ; que, tout esclavage quelconque, doit être anéanti ;

Que le sol doit appartenir à la propriété collective.

Et, comme nous n'avons à nous occuper ici que de l'anéantissement du paupérisme, en supposant l'ignorance sociale anéantie ; et, que l'anéantissement du paupérisme tient essentiellement à l'entrée du sol à la propriété collective ; c'est donc exclusivement de cette entrée que nous avons, ici, à nous occuper :

En effet :

Tant que l'examen peut être socialement comprimé, c'est de l'existence du paupérisme, c'est-à-dire du maintien de l'aliénation du sol, que la société doit s'occuper. Mais, du moment que, par l'incompressibilité de l'examen, le paupérisme, le prolétariat, tous les esclavages possibles, sont devenus des causes d'anarchie ; c'est, de l'entrée du sol à la propriété collective, que la société doit spécialement s'occuper ; et, elle doit s'en occuper TOUTE AFFAIRE CESSANTE.

Rappelons-nous, maintenant, ce que nous avons déjà énoncé : que, l'organisation sociale nouvelle, dont l'essence est d'être basée sur la justice, doit s'accomplir : *sans causer une seule injustice.*

Mais, comment le sol, qui se trouve aliéné, peut-il entrer à la propriété collective, sans nuire aux individus qui possèdent le sol ?

Ici, je répéterai, et je répéterais mille fois s'il était possible : que, le sol, actuellement possédé par des individus, doit entrer à la propriété collective sans nuire à ces mêmes individus ; et, même en faisant leur propre bien-être, par la sécurité que cette entrée doit donner : non-seulement à leurs propriétés ; mais encore à leur existence, continuellement menacée par les révolutions.

Maintenant, arrivons à la pratique. Car, tout moyen d'organisation sociale, *qui n'est point immédiatement pratique, sans inconvénient, sans reproche rationnel possible,* EST ABSOLUMENT MAUVAIS.

Ainsi, et, remarquez-le bien, je vous prie; du moment qu'il sera possible d'adresser *un seul reproche fondé* au moyen que je présente; du moment même, qu'il pourra être rationnellement objecté : que, *ce moyen n'est pas absolument unique, absolument nécessaire, qu'il ne doit pas être nécessairement employé sous peine de mort sociale,* NOUS AVONS ABSOLUMENT TORT.

Voilà quatre ans, que, cette théorie générale de l'organisation de la propriété a été publiée par plusieurs journaux. Je l'ai adressée, autant qu'il a dépendu de moi, à tous les publicistes. Je n'ai pu obtenir : ni une seule critique; ni une seule approbation publique. Je me trompe :

En 49, j'avais envoyé ma brochure à M. Blanqui; et, verbalement, il m'avait répondu : que c'était bon, mais inopportun. C'était pure complaisance. M. Blanqui ne m'avait pas lu. En 1850, je m'en aperçus et le priai instamment de me lire. Il me le promit, tint parole, et m'adressa la lettre suivante :

« 11 août 1850.

« J'ai lu votre nouvelle brochure, mon cher monsieur Co-
« lins, *je n'y comprends rien,* si ce n'est que vous accusez
« *la propriété, l'appropriation des terres,* de tous nos maux.
« Je me résigne dès lors à les voir éteintes (1), et peu préoc-
« cupé de ce qui arrivera dans cinq cents ans, je continuerai
« à brouter mon herbe, si MM. les socialistes le permettent:
« IL EN RESTERA TOUJOURS ASSEZ POUR EUX. Adieu, vous
« êtes un excellent homme; mais le socialisme et la politique
« m'ennuient tellement que je ne vous ai lu que par sympa-

(1) Il y a *éteintes* ou *éternelles.* La dernière version serait une raillerie académique.

« thie pour vous. Je suis mort; laissez en paix ma cendre.
« — Mille amitiés. » B.

— M. Blanqui confond *la propriété* et *l'appropriation des terres*. Il oublie que lui-même a dit : *Remaniez les lois qui règlent l'usage de la propriété*. Cependant, ne vous y trompez pas : M. Blanqui est un homme de beaucoup d'esprit. Malheureusement, il est entré à l'Académie des sciences morales et politiques; et, naturellement, il y a perdu cinquante pour cent de sa valeur.

Oserai-je demander à mes lecteurs, si eux aussi sont d'avis de m'envoyer brouter l'herbe avec le reste du prolétariat? Dans ce cas, je me résignerais; et, par reconnaissance, je leur conseillerais de se résigner également... à la continuation des révolutions.

## II.

« Notre mode d'appropriation (du sol) est « très-exceptionnel sur le globe, il est excep- « tionnel en Europe, et il n'a de date pour « nous que d'un demi-siècle. Je suis loin d'en « conclure qu'il ait été, ni même qu'il soit mau- « vais pour la France, mais je ne saurais en « conclure qu'il soit bon en tout lieu, en tout « temps, pour tout peuple, ni qu'il eût été bon « pour la France il y a un siècle, ou qu'il soit « encore bon pour elle dans un siècle. »

ENFANTIN, *Colonisation de l'Algérie.*

« La révolution de 1789 a été produite : par « la nécessité sociale de faire entrer le sol à la « propriété collective DANS CHAQUE FAMILLE.

« Ce résultat a été obtenu : par l'anéantis- « sement légal du droit de primogéniture au « sein de chaque foyer domestique.

« La révolution de 1848 a été produite : par « la nécessité sociale de faire entrer le sol à la « propriété collective DANS CHAQUE NATIONALITÉ.

« Ce résultat sera obtenu par l'anéantisse- « ment légal du droit de primogéniture au sein « de chaque foyer national.

« La dernière des révolutions sera produite : « par la nécessité sociale de faire entrer le sol « à la propriété collective AU SEIN DE L'HUMA- « NITÉ.

« Ce résultat sera obtenu par l'anéantisse- « ment légal du droit de primogéniture AU « SEIN DU FOYER HUMANITAIRE.

« La première révolution est l'abolition du « privilége de naissance au sein de chaque fa- « mille ;

« La seconde, l'abolition du privilége de nais- « sance au sein de chaque nationalité ;

« La troisième, l'abolition du privilége de « naissance au sein de l'humanité.

« Il est bien à craindre que ce soit seulement « la dernière de ces révolutions qui puisse se « faire par la seule raison. Et cependant, ce « serait si facile ! SANS UTOPIE, SANS MYSTICISME, « SANS GALIMATIAS ! » COLINS, *Mss.*

Le sol peut entrer à la propriété collective, avec toutes les conditions de justice que je viens d'énoncer, en moins d'un quart de siècle.

— C'est bien long, diront les amateurs de révolutions, pour le seul plaisir d'avoir des révolutions!

— Avez-vous mieux, Messieurs? Prenez!

Je continue.

Nous avons dit :

Que, la richesse de tous, la richesse collective, ne peut s'accroître que par l'activité des individus; et, que, l'activité des individus ne peut être excitée, que, par la certitude pour chacun : que, le fruit de son travail sera sa propriété individuelle, à lui, à ses enfants, ou à ceux à qui il jugera convenable de la transmettre après sa mort.

Tel est, en effet, l'ordre social non utopique : la propriété, la famille, l'hérédité et la faculté de tester (1). C'est, dans ces limites, que doit se trouver l'entrée du sol à la propriété collective, sous les conditions :

De ne faire tort à personne;

De rendre chacun propriétaire assuré de ce qu'il aura produit; de porter la richesse de tous, la richesse de chacun, la production, et la consommation, TOUJOURS AU MAXIMUM POSSIBLE DES CIRCONSTANCES.

La propriété et la famille, sous peine d'absurde, ne peuvent être mises en discussion.

Quant à la discussion relative à l'organisation de la famille, ce qui est une discussion bien différente de celle sur l'existence de la famille, cette discussion appartient à la question morale, que nous n'avons point à traiter ici.

Et, quant à la discussion relative à l'organisation de la propriété, discussion bien différente de celle sur l'existence de la propriété, c'est, précisément, de cette organisation dont il va être question, en traitant : de l'*hérédité;* et *de la faculté de tester.*

(1) Enlever à l'homme la faculté de tester : c'est le premier pas vers le communisme absolu; le communisme despotique; le communisme de couvent; vers le despotisme oriental où tout appartient à un seul.

## HÉRÉDITÉ SANS TESTAMENT.

« Pour que l'hérédité existe, il faut qu'elle « soit CIVILEMENT établie. Le droit d'hérédité « peut donc être restreint plus encore que le « droit de propriété. Suivant le droit naturel, « il n'y a point d'hérédité ; la propriété est com- « mune à la famille. »

M. ROYER-COLLARD, professeur à la faculté de droit de Paris. *Leçon du 9 mai* 1840.

La seule hérédité, sans testament, qui soit nécessaire à l'excitation au travail, c'est l'hérédité DIRECTE. Toute autre est inutile à cette même excitation, tant que la faculté de tester existe.

Donc :

*Anéantissement, par la loi, de toute hérédité collatérale ; et, entrée à la propriété collective, de toute succession,* AB INTESTAT, *sans héritier direct.*

## HÉRÉDITÉ PAR TESTAMENT.

« Un des signes les plus frappants que l'hu- « manité ait fourni de sa grandeur, c'est d'a- « voir, par les lois civiles, donné à la pensée « persistance et durée, même après que l'homme « a disparu de la terre dans sa manifestation « matérielle ; il n'y a rien, dans le droit civil « des nations, de plus grand, de plus profond, « de plus mystique, que le droit de testament. »

M. PIERRE LEROUX.

« Ce n'était pas sans raison que le droit ro- « main unissait si profondément la puissance « paternelle et la faculté de tester. »

LHERMINIER, *Philos. du droit.*

L'hérédité par testament est nécessaire à l'*excitation au travail,* PREMIER MOTEUR SOCIAL.

A la vérité, cette hérédité tend continuellement : à diminuer la richesse collective ; à augmenter les richesses indi-

viduelles; par conséquent à tendre vers le paupérisme des masses.

Mais, la société, qui seule protége l'organisation de la propriété et l'organisation de la famille, peut placer, sur cette espèce d'hérédité, un impôt aussi fort que possible : pourvu qu'il ne porte point atteinte à l'excitation au travail.

Nous ne porterons cet impôt qu'à vingt-cinq pour cent.

Il est évident : que, celui qui héritera, par testament, d'une somme de 100,000 fr., ne croira point éprouver une injustice, en ne recevant que 75,000 fr.; quand il sait : que, lui-même a sa part dans toutes les successions possibles, faites par testament.

Donc :

*Établissement, par la loi, d'un impôt de vingt-cinq pour cent sur toutes les successions par testament.*

Et enfin :

*Déclaration que le sol, une fois entré à la propriété collective, est* INALIÉNABLE.

Tel est, en fait d'organisation de propriété, le remède social, anéantissant le paupérisme, anéantissant toute espèce d'esclavage : pourvu, que le joug de l'ignorance sociale, soit préalablement brisé.

— C'est facile à dire, vont s'écrier les prétendus conservateurs appartenant à toutes les sectes possibles. Car, jusqu'ici, il n'en est pas une seule qui ne veuille conserver la vieille société : soit le sachant; soit sans le savoir.

Je vais prouver :

Que, les prétendus conservateurs, n'importe à quel drapeau ils appartiennent, sont tous des destructeurs de l'ordre, des conservateurs d'anarchie; tandis que, moi, je suis destructeur d'anarchie, et conservateur, pour l'avenir, de l'ordre rétabli.

Pour faciliter nos preuves, énumérons les éléments de l'ordre; puis, examinons ces mêmes éléments mis en rapport avec l'entrée du sol à la propriété collective.

## FINANCES, ÉDUCATION ET INSTRUCTION, AGRICULTURE, MANUFACTURE ET COMMERCE.

### *Finances.*

Je commence par les finances; parce qu'elles sont, à la vie collective, ce que le sang est à la vie individuelle.

De quelque magnificence, de quelque poésie que puisse être revêtue une théorie, elle est toujours réductible aux *Mille et une Nuits,* si elle n'est réellement réalisable. Voyons ce qui peut se réaliser.

Le revenu du sol est actuellement d'environ dix-sept cents millions. Voilà déjà, du moment que le sol appartient à la propriété collective, un assez joli budget de recette. Et, cette seule branche de revenu social peut être portée au QUADRUPLE : lorsque *l'agriculture, la production et la consommation* SERONT A LEUR MAXIMUM.

Les héritages *ab intestat;* l'impôt sur les successions, et les revenus des capitaux acquis par les générations passées, qui arrivent successivement à la propriété collective : sans jamais faire tort à qui que ce soit; sans nuire à l'excitation au travail; sans nuire aux propriétés individuelles; sans nuire à la famille; le tout joint au revenu du sol et à l'impôt sur la richesse mobiliaire; portent les finances à un tel point de splendeur : que la société fera très-facilement et très-utilement crédit aux individus, sans jamais avoir à le demander. S'imaginer que la société rationnelle peut demander le crédit aux individus, sera aussi ridicule alors, qu'il le serait actuellement de s'imaginer : qu'un père de famille doit demander le crédit à ses enfants au maillot.

Ainsi, du côté des finances, pas l'ombre d'une objection raisonnable.

Voyons maintenant les résultats!

Aussi longtemps que le sol est aliéné, l'impôt, quelle que soit sa forme, de quelque manière qu'il paraisse peser sur la richesse,

retombe toujours, et *nécessairement,* sur le travail. Nous l'avons prouvé dans l'exposé de la théorie générale de l'impôt.

De là, l'existence *nécessaire* du paupérisme; et, en présence de l'incompressibilité de l'examen, l'existence *nécessaire* des révolutions.

Du moment que le sol, par l'anéantissement de l'ignorance sociale, peut entrer à la propriété collective, l'impôt, quelle que soit sa forme, et quand même vous voudriez le placer sur le travail, retombe *nécessairement* sur la richesse. Nous l'avons également prouvé dans la théorie générale de l'impôt.

De là, l'anéantissement *nécessaire* du paupérisme; par conséquent l'anéantissement des révolutions.

Aussi longtemps que le sol est aliéné, le salaire est toujours et *nécessairement* au plus bas possible; et, l'intérêt du capital au plus haut possible. Car, alors, les travailleurs se font *nécessairement* concurrence, pour obtenir des possesseurs du capital : soit du travail au plus bas prix possible; soit du capital à l'intérêt le plus haut possible. C'est l'inévitable résultat de l'existence du paupérisme. Et, en présence de l'incompressibilité de l'examen, c'est une source continuelle de révolutions.

Du moment où le sol peut entrer à la propriété collective, le salaire est toujours, et *nécessairement,* au plus haut possible, et l'intérêt du capital au plus bas possible. Car, alors, les capitalistes se font *nécessairement* concurrence pour offrir aux travailleurs : soit du capital à l'intérêt le plus bas possible; soit du travail au prix le plus haut possible. C'est l'inévitable résultat de l'anéantissement du paupérisme; c'est l'anéantissement de toute révolution (1).

(1) J'aime à être aussi bref que possible dans le texte. Qu'il me soit permis néanmoins de donner un léger développement à une proposition essentielle.

Du moment que toute la dépense sociale pèse exclusivement sur la richesse; et, que rien ne pèse sur le travail; le travailleur travaille pour satisfaire tous ses besoins. Et, comme ses besoins sont développés au *maximum* possible, par le complet développement de son intelligence; puis, comme son travail est complétement libre de tout impôt : la consommation générale se trouve au *maximum* possible des circonstances; et, par conséquent la production

Ainsi :

Anéantissement de tous les impôts actuellement existants;

Élévation du revenu social, au *maximum* possible des circonstances;

Élévation du salaire au *maximum* possible des circonstances; et, par le seul effet de l'organisation de la propriété, sans qu'il soit besoin des utopies : du *maximum* légal du prix des produits; ni du *minimum* légal du prix des salaires.

Abaissement de l'intérêt du capital au *maximum* possible des circonstances, et par le seul effet de l'organisation de la propriété : sans qu'il soit besoin de l'utopie du *maximum* légal de l'usure.

Tel est le résultat *nécessaire* de l'entrée du sol à la propriété collective, et quant aux finances : tant pour l'État que pour les individus.

générale. Il est évident : que, dans ce cas, le prix du salaire ou le salaire est aussi au *maximum* possible : puisque rien n'est prélevé sur le salaire; et, que l'intérêt du capital est lui-même au *minimum* possible. En effet : les capitaux *alors*, vont nécessairement se présenter aux bras; comme *actuellement*, les bras vont se présenter aux capitaux. Actuellement, les bras, *nécessairement* aussi, vont se présenter aux capitaux. *Actuellement* l'offre des bras, surpasse la demande. *Alors* l'offre des capitaux surpasse la demande.

Il y a plus : le crédit, alors, se fait à l'individu; et ne se fait plus au capital : parce qu'il y a concurrence entre l'État et les individus, pour avancer au travailleur malheureux, et au plus faible intérêt possible, le capital dont il a besoin. Ce *fait* serait utopique, sous le matérialisme de l'époque. Mais, quand l'honnête homme n'est plus un sot, ce qui existe dès que l'ignorance est évanouie, ce même fait devient aussi simple et aussi pratique que deux et deux font quatre.

Maintenant, remarquons bien et n'oublions jamais : qu'en présence de l'ignorance sociale sur la réalité du droit et de l'incompressibilité de l'examen, l'existence de l'humanité dépend :

1° De la *certitude* pour chacun que l'honnête homme n'est pas un sot : *ce qui anéantit le paupérisme moral.*

2° De l'entrée du sol à la propriété collective : *ce qui anéantit le paupérisme matériel.*

## ÉDUCATION ET INSTRUCTION.

« Il n'y aura pas d'état politique fixe, s'il n'y « a pas de corps enseignant avec des principes « fixes. » LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

« Quant à nous, nous voudrions qu'au lieu « de faire quelques nobles, le gouvernement « prît la grande résolution d'en faire des mil- « liers et millions. Nous voudrions qu'il prît à « tâche D'ANOBLIR LES TRENTE-CINQ MILLIONS DE « FRANÇAIS EN LEUR DONNANT L'INSTRUCTION, LA « MORALE, L'AISANCE, BIENS QUI JUSQU'ICI N'ONT « ÉTÉ L'APANAGE QUE D'UN PETIT NOMBRE, ET « QUI DEVRAIENT ÊTRE L'APANAGE DE TOUS. »
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Vouloir : que, l'éducation et l'instruction des individus, soient relatives, *en quoi que ce soit,* au hasard de la naissance; et, prétendre à l'égalité *de tous* devant la justice sociale, devant l'organisation de la propriété, c'est une utopie à nulle autre pareille. Et, si l'égalité sociale, l'égalité devant la justice, est devenue nécessaire à l'existence de l'ordre, de la paix, du bien-être universel; prétendre à cet ordre, à cette paix, à ce bien-être, en laissant l'éducation et l'instruction des individus relatives au hasard de la naissance, est une double utopie, pouvant seulement exister : chez la folie portée au dernier degré possible.

Les conservateurs, tant économistes que socialistes, de l'organisation actuelle, auront-ils la bonté de discuter sérieusement ce passage? Je préviens qu'il est capital : et pour le bien-être social, qui est l'*ordre;* et pour le bien-être domestique, qui est le *bonheur*. Désormais, hors l'éducation et l'instruction données socialement à tous avec un égal soin, *ordre social* et *bonheur domestique* sont également des utopies.

— Vouloir : que, la *liberté sociale* des individus, puisse exister en présence de l'*inégalité sociale* de ces mêmes individus, est une utopie de même force.

— Est-ce vrai, oui ou non? Répondez!

— Vouloir : que, l'égalité d'éducation et d'instruction puisse exister en dehors d'une éducation et d'une instruction socialement données à tous indistinctement, comprenant : logement, nourriture, habillement, entretien, etc., est une autre utopie de même force.

— Est-ce vrai, oui ou non? Répondez!

— Vouloir : que, l'éducation et l'instruction relatives à l'égalité sociale, puissent être données dans l'état actuel des finances, ou dans tout état de finances relatif à la société actuelle, est encore une utopie de même force.

— Encore une fois, est-ce vrai, oui ou non? Répondez!

— Hélas! vous ne répondrez que par le silence. C'est la réponse ordinaire de l'ignorance aux abois, se réfugiant dans le sein de la vanité.

Vous êtes embarrassé de répondre sur des généralités. Voyons! je vais particulariser.

Une famille, c'est-à-dire l'homme et la femme, n'ont point d'enfants. Une autre famille, c'est-à-dire l'homme et la femme, ont dix ou vingt enfants (1). Et vous voulez que, pour ces deux familles, l'égalité sociale existe : si la société ne se charge point complétement de l'entretien, de l'éducation et de l'instruction des enfants! Utopie.

Un autre exemple : deux familles ont des enfants. La première fait de ses enfants des voleurs; la seconde en fait d'honnêtes gens. Et vous voulez que pour ces enfants l'égalité sociale existe! Utopie.

Continuons!

L'état des finances pouvant permettre l'éducation et l'instruction de tous, seules compatibles avec l'ordre, la paix et le bien-être universel, est donc exclusivement relatif : à celui qui permet l'entrée du sol à la propriété collective.

Qu'il nous soit permis d'ajouter un nouveau développement à cette pensée.

(1) En 1818, j'ai connu en Belgique le docteur K., médecin en chef de l'hôpital, d'A.... Sa femme a fait neuf enfants en trois couches consécutives.

Relativement :

A l'ignorance sociale;

A l'incompressibilité de l'examen;

Au paupérisme;

A l'éducation et à l'instruction;

Et enfin aux finances; il existe un cercle vicieux que la société actuelle, la société relative à l'aliénation du sol, est incapable de briser.

Voici ce cercle.

1re *partie.* — En présence de l'*ignorance sociale sur la réalité du droit,* ignorance qui dure encore;

En présence de l'*incompressibilité de la presse* dérivant de l'imprimerie, et des communications devenues inévitables entre les nationalités;

Le *paupérisme* doit être anéanti, ou l'humanité doit périr au sein de l'anarchie.

2e *partie.* — Le paupérisme moral, ou l'ignorance, dont le paupérisme matériel est la conséquence nécessaire, ne peut être anéanti : que, par une *éducation et une instruction* socialement données à tous et à chacun, avec un égal soin.

— La société actuelle est absolument incapable :

Au moral, de donner *une éducation et une instruction communes :* parce qu'elle est ignorante;

Au matériel, de subvenir aux DÉPENSES que cette éducation et cette instruction exigent.

3e *partie.* — La société actuelle ne peut donc anéantir le *paupérisme.*

1re *partie.* — Et en présence, etc.

Tel est ce cercle.

Par la société nouvelle, permettant, par l'anéantissement de l'ignorance sociale, l'entrée du sol à la propriété collective, ce cercle est brisé comme verre.

Ainsi, du côté du développement d'une éducation et d'une instruction communes, devenues nécessaires à l'existence

de l'ordre, de la paix, du bien-être universel, pas l'ombre d'une objection raisonnable contre l'entrée du sol à la propriété collective.

Voyons maintenant les résultats.

Existence possible de la concurrence *rationnelle* substituée à la concurrence *anarchique*.

La concurrence rationnelle existe : lorsque tous les moyens de travail sont développés avec un égal soin par la société ; et, que le travail se trouve libre du joug de l'impôt. C'est ce qui a lieu : lorsque l'ignorance sociale se trouve anéantie ; et que, par suite, le sol peut appartenir à la propriété collective.

La concurrence anarchique, relative à la compressibilité de l'examen, succède à la concurrence despotique : lorsque, les moyens de travail, restant monopolisés, les prolétaires continuent de subir le joug et les entraves de l'impôt; et, que l'incompressibilité de l'examen empêche que cet esclavage reste compatible avec l'existence de l'ordre.

Sous la concurrence rationnelle, chaque enfant, devenu majeur, sortant des mains de la société collective, entre dans la société des individus, avec les développements de tous ses moyens, tant physiques que moraux ; riche :

De sa part inaliénable dans la richesse collective ;

Et d'une part aliénable résultant de sa dot sociale.

Cette richesse le met à même de concourir, dans la société des individus, avec l'incontestable conviction :

De toujours pouvoir travailler : la consommation générale étant au *maximum* possible.

Et, d'avoir, pour l'aider dans son travail :

Le concours de tous les développements de l'intelligence ;

Le concours de la richesse naturelle ;

Le concours de la richesse acquise par les générations passées ;

Et, la certitude que le produit résultant de son travail, lui appartiendra en totalité : car, alors, l'*impôt pèse exclusivement sur la richesse*.

Et, si le malheur ou la folie venaient à le frapper :

La société, qui alors est une *assurance mutuelle* contre tous les maux, le protége : soit contre le malheur; soit contre sa propre folie. Car, du moment que l'ignorance sociale est évanouie; du moment qu'il est prouvé : qu'agir contrairement à ce qu'ordonne le dévouement à ses frères, c'est agir contre son propre intérêt; il n'y a plus de méchants sur le globe; il n'y a que des malheureux insensés, dignes de toute la pitié sociale.

Ce résultat ne se rapporte qu'aux individus. Ceux qui se rattachent à la société, sont, s'il est possible, plus considérables encore.

Alors : plus de richesses perdues; plus d'intelligences perdues. Que de Newtons! que de grands hommes en puissance! dans les sciences, dans les arts, sont nécessairement perdus, *quand les développements de l'intelligence dépendent du hasard de la naissance!* Sous la société rationnelle, tout est nécessairement développé.

Peut-on se faire actuellement une idée, du bien-être social et du bonheur domestique : lorsque toutes les intelligences, sans exception, seront complétement développées; et, lorsque toutes les intelligences auront reconnu : que la seule vertu est sagesse; et que le vice n'est que folie!

Sous la société actuelle : le développement d'une richesse généralement repartie, mis en rapport avec l'ignorance sociale qui en est la caractéristique, serait, nous l'avons vu, une éternelle source d'anarchie. Il placerait les individus à même de reconnaître : que, dans ce même état d'ignorance, il n'y a de droit, que la force assez adroite pour triompher : par l'hypocrisie, le sophisme, la corruption et tous les crimes heureux, qui, alors, sont les seules vertus privées possibles.

Dans la société rationnelle, au contraire, où le droit se trouve incontestablement démontré : l'éducation n'est plus en désaccord avec l'instruction; la probité inculquée dans l'enfance, par l'éducation, l'instruction vient démontrer qu'elle est rationnelle; et l'égoïsme exclusivement relatif à cette vie,

se trouve reconnu être un acte de folie, nuisible : non-seulement aux autres, mais aussi à soi-même.

Sous la société actuelle, sous la société relative à la force, il y a anarchie *nécessaire* entre l'éducation et l'instruction.

Sous la société future, sous la société relative à la raison, il y a harmonie nécessaire entre l'une et l'autre.

Sous la société actuelle, il y a anarchie *nécessaire :* au sein des sociétés, des familles, des individus, au sein même de chaque individu.

Sous la société rationnelle, il y a ordre *nécessaire :* au sein de l'humanité, des familles, des individus, et de chaque individu.

Ainsi :

Anéantissement de toutes les sources d'anarchie dérivant de l'éducation et de l'instruction;

Substitution de sources d'ordre à toutes les sources d'anarchie;

Tel est le résultat *nécessaire* de l'entrée du sol à la propriété collective, quant à l'éducation et à l'instruction.

Contradicteurs! Est-ce vrai, oui ou non? Répondez! Et répondez clairement : sous peine de ne trouver de protection qu'au sein de la logomachie et du galimatias.

# III.

## AGRICULTURE.

« L'Europe attend, sollicite LA FONDATION « D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ. Le vieux système « est à bout, et le nouveau n'est point assis, et « ne le sera pas sans de longues et furieuses « convulsions encore. »

L'EMPEREUR. *Mémor. de Sainte-Hélène.*

« Attendre est sage, à la condition d'attendre « quelque chose. Mais, attendre pour attendre, « par pure insouciance ou par pure irrésolution, « faute d'avoir assez de bon sens pour se déci- « der et assez de courage pour se mettre à « l'œuvre ; attendre ainsi, c'est le pire de tous « les partis et le plus certain de tous les dan- « gers. »

M. DE BROGLIE, à la Chambre des pairs.

« Les philosophes et les publicistes n'ont su « lire l'AVENIR que dans le PASSÉ ; et lorsqu'une « nouvelle cause de perfectibilité, jetée sur « la terre, leur présageait des changements « prodigieux parmi les hommes, ce n'est ja- « mais que sur ce qui a ÉTÉ qu'ils ont voulu « regarder ce qui pouvait être, CE QUI DEVAIT « ÊTRE. »

SIEYÈS.

« Vous croyez que l'extirpation TOTALE du « paupérisme était possible ; moi aussi, et j'en « étais convaincu. »

L'EMPEREUR. *Mémor. de Sainte-Hélène.*

« Si vraie qu'une doctrine puisse être, il ne « s'ensuit pas que TOUS l'acceptent immédiate- « ment. Elle rencontre dans les CROYANCES in- « culquées de l'enfance, dans les opinions re- « çues, dans L'INERTIE même des esprits qui « répugne à l'effort nécessaire pour les dépla- « cer, des obstacles desquels le temps SEUL « triomphe. »

M. DE LA MENNAIS.

« Le sort commun de toute nouvelle VÉRITÉ « qui surgit, est d'effrayer au lieu de séduire, « de blesser au lieu de convaincre, c'est qu'elle « s'élance avec d'autant plus de force qu'elle a « été plus longtemps comprimée ; c'est qu'ayant « des obstacles à vaincre, il faut qu'elle lutte « et qu'elle renverse, jusqu'à ce que comprise « et adoptée par la généralité, ELLE DEVIENNE « LA BASE D'UN NOUVEL ORDRE SOCIAL. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. T. 1, p. 196.

« Non-seulement la routine conserve comme « un dépôt sacré les vieilles erreurs, elle s'op- « pose encore de toutes ses forces aux amélio- « rations les plus légitimes et les plus évidentes; « et il est bien triste que, sous certains rap- « ports, la France ait donné les exemples les « plus remarquables de cette antipathie du « progrès. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. T. 3, p. 171.

Quelles sont les causes qui, sous la société actuelle, empêchent que l'agriculture puisse atteindre son apogée? Quelles sont les causes qui la détériorent et nous ramèneraient à l'état de barbarie, si la société future ne venait nécessairement se substituer à la nôtre? Ici, sachons nous borner à la plus faible des énumérations.

— 1° *L'impossibilité actuelle d'appliquer utilement des capitaux suffisants aux améliorations agricoles.*

— Cette impossibilité résulte :

De ce que, tant que l'impôt pèse sur le salaire, l'industrie, le commerce et l'agiotage dominent nécessairement l'agriculture. Alors, dans l'industrie, le commerce et les fonds publics, le capital rapporte au moins le double de ce qu'il rapporte en agriculture.

Vouloir, alors, que les capitaux se portent sur l'agriculture est une grossière utopie.

— 2° *Le défaut de généralisation des connaissances agricoles, qui, par l'extension continuelle du paupérisme, se concentrent proportionnellement.*

— Essayez donc de généraliser les connaissances agricoles, avant que l'éducation et l'instruction soient communes! Avant surtout que l'ignorance sociale soit anéantie! Et, vous verrez à quel point, comme le dit M. Michel Chevalier, vous aurez généralisé l'anarchie.

D'ailleurs, les connaissances vont nécessairement là où se portent les capitaux. Actuellement, les cours d'agriculture sont déserts; il faut y recruter des auditeurs. C'est : d'une

part, que chacun se dit à quoi bon? Et, d'une autre, que l'agriculture, ou plutôt l'économie rurale, renferme toutes les connaissances matérielles possibles. Alors, personne n'ose entreprendre l'étude d'une théorie aussi immense, quand chacun s'imagine : qu'une simple pratique locale peut lui suffire.

De plus, il est une foule de connaissances agricoles, qui ne peuvent être généralement appliquées que par la société, et, lorsque le sol appartient à la propriété collective. Le système Kennedy, par exemple (la transformation de tous les engrais solides en liquides), constituant, selon M. Moll, l'innovation la plus grande, la plus radicale qui ait peut-être été tentée de nos jours en agriculture; ce système ne sera jamais appliqué que par exception : et encore exclusivement dans les pays où le sol appartient à l'aristocratie par primogéniture.

Quand les connaissances agricoles ne sont point socialement données à tous et à chacun, elles sont nécessairement le partage d'un très-petit nombre d'individus.

— 3° *Le morcellement des exploitations rurales, qui souvent double les travaux et les dangers relatifs aux récoltes; met obstacle aux bons assolements; force à laisser subsister le parcours, la vaine pâture,* etc., etc.

— Malheureusement, il est encore si peu de personnes instruites, en économie rurale, que, bien peu comprendront l'importance de ce paragraphe. Mais, qu'y faire?

— 4° *La grande culture appliquée aux localités privées de manufactures, et la petite culture là où les manufactures sont le plus considérables.*

— Même remarque qu'au n° 3.

— 5° *Le produit net, toujours préféré au produit brut : lorsque l'intérêt public et l'intérêt particulier n'est point essentiellement le même.*

— Même remarque qu'au n° 3. Suis-je obligé de faire un

cours particulier pour chaque partie élémentaire, soit de la science sociale, soit de la science agricole?

— 6° *L'absence d'un système général de défrichement, de desséchement, d'irrigation et de canalisation.*

— Cette absence est l'une des caractéristiques de la barbarie : si le mot barbarie exprime l'ignorance sociale. Vous vous croyez civilisés ! Oui : comme des enfants se croient des hommes, quand ils portent la canne et des bottes.

— 7° *L'absence de chemins vicinaux, rendant inutiles les meilleures lignes de communication.*

— Civilisés ! quand il faudrait quelquefois dix paires de bœufs pour conduire une charretée de foin d'un village à un autre. Et encore ! quand ce n'est point absolument impossible. Civilisés ! savez-vous quand on est réellement civilisé? Quand chacun, en naissant, est *nécessairement* citoyen ; et que, parvenu à l'âge de majorité, il en connaît, *nécessairement* et *incontestablement,* les droits et les devoirs. L'êtes-vous civilisés?

— 8° *Le déboisement des montagnes, si nuisible aux sources, aux pluies, aux abris, à la conservation des terres végétales,* etc., etc.

— Mais, allez donc parler de cela à ceux qui n'ont point suivi un cours d'économie rurale. Ils croiront que vous leur parlez kamtchadale.

— Ces différents obstacles, et mille autres que je passe sous silence, sont tous insurmontables : aussi longtemps que le sol reste aliéné. Voyons, ce qu'ils deviennent, sous le régime du sol appartenant à la propriété collective ; et, sous les finances résultant nécessairement de ce régime.

— Tous les capitaux acquis par les générations passées, moins la partie restée entre les mains des familles, pour que la production soit toujours au *maximum* possible, appartien-

nent à la propriété collective; et, la société a le plus grand intérêt à ce que toutes les terres parviennent, le plus tôt possible, *au plus haut degré de fertilité possible*. Alors les banques de crédit foncier, considérées comme base d'améliorations agricoles, la plus grande des utopies après celles des congrès de paix considérés comme devant anéantir les guerres internationales, deviennent complétement inutiles.

Voilà le premier obstacle vaincu, sans qu'il y ait une ombre d'objection rationnelle possible; ET, NE POUVANT L'ÊTRE : QUE, PAR L'ENTRÉE DU SOL A LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE.

Remarquez, je vous prie, l'alinéa qui précède. Il reviendra en ritournelle à chaque *sine quâ non* de bien-être social. Si, à chacun de ces couplets, vous aviez la bonté de relire les épigraphes que j'ai placées en tête de ce chapitre, peut-être seraient-elles utiles, à ceux qui s'imaginent : que tout est pour le mieux dans la société actuelle.

Hélas! une anarchie continuellement croissante pourra seule les détromper.

Continuons!

— L'éducation et l'instruction se trouvent socialement données; et les connaissances agricoles, renferment, pour ainsi dire, toutes les connaissances physiques possibles, sont alors aussi développées et aussi généralisées que possible.

Voilà le second obstable vaincu, sans qu'il y ait une ombre d'objection rationnelle possible; ET, NE POUVANT L'ÊTRE : QUE, PAR L'ENTRÉE DU SOL A LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE.

— Le morcellement des exploitations rurales est évidemment impossible, sous le régime du sol appartenant à la propriété collective.

Voilà le troisième obstacle vaincu, sans qu'il y ait une ombre d'objection rationnelle possible; ET, NE POUVANT L'ÊTRE : QUE, PAR L'ENTRÉE DU SOL A LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE.

— Sous le régime du sol appartenant à la propriété collective, la grande et la petite culture sont toujours mises en pra-

tique, selon que l'une ou l'autre est plus ou moins avantageuse, et à la société, et aux individus, dont les intérêts sont alors toujours essentiellement les mêmes.

Voilà ce quatrième obstacle vaincu, sans qu'il y ait l'ombre d'une objection rationnelle possible; ET, NE POUVANT L'ÊTRE : QUE, PAR L'ENTRÉE DU SOL A LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE.

— Sous le régime du sol appartenant à la propriété collective, le produit brut, le plus grand possible relativement aux besoins de la société, est toujours le produit net le plus grand possible : parce que ce produit brut est toujours le plus utile à la société; et qu'alors l'intérêt des individus est toujours identique à celui de la société.

Voilà ce cinquième obstacle vaincu, sans qu'il y ait l'ombre d'une objection rationnelle possible; ET, NE POUVANT L'ÊTRE : QUE, PAR L'ENTRÉE DU SOL A LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE.

— Sous le régime du sol appartenant à la propriété collective, et avec les finances résultant de ce régime, il est évident : qu'un système général de défrichement, de desséchement, d'irrigation, tant pour l'eau pure que pour l'eau chargée d'engrais d'après la méthode Kennedy, de canalisation, etc., se trouve immédiatement établi, et porté, aussitôt que possible, au plus haut point de perfection que puisse permettre le développement des connaissances.

Voilà ce sixième obstacle vaincu, sans qu'il y ait l'ombre d'une objection rationnelle possible; ET, NE POUVANT L'ÊTRE : QUE, PAR L'ENTRÉE DU SOL A LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE.

Voyons! Ayez pitié de vous-mêmes. N'êtes-vous pas honteux d'avoir un cinquième de votre territoire, pouvant devenir très-productif, et, nécessairement inapte à la culture, tant que le sol reste aliéné?

— Sous le régime du sol appartenant à la propriété collective, et avec les finances résultant de ce régime, les chemins

vicinaux, dont l'absence rend inutiles les meilleures lignes de grandes communications, sont immédiatement portés à leur *maximum* de développement nécessaire.

Voilà ce septième obstacle vaincu, sans qu'il y ait l'ombre d'une objection rationnelle possible; ET, NE POUVANT L'ÊTRE : QUE, PAR L'ENTRÉE DU SOL A LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE.

— Sous le régime du sol appartenant à la propriété collective, tous les dommages causés par les déboisements des montagnes, sont immédiatement réparés : quant à ce qui se trouve du ressort de la puissance sociale.

Voilà le dernier des obstacles mentionnés vaincu, sans qu'il y ait l'ombre d'une objection rationnelle possible; ET, NE POUVANT L'ÊTRE : QUE PAR L'ENTRÉE DU SOL A LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE.

Ainsi, du côté de l'agriculture, portée au plus haut point de prospérité et de développement possibles, pas l'ombre d'une objection raisonnable.

Voyons, maintenant les résultats !

Ils sont innombrables, et essentiellement avantageux à tous et à chacun. Bornons-nous à en énumérer quelques-uns.

— La division en grandes et petites cultures, en grandes et petites exploitations rurales, selon que les localités sont plus ou moins propres aux manufactures, selon la population, selon toutes les circonstances possibles enfin, assure à chacun la possibilité de vivre en famille isolée ou en familles associées, selon ses goûts : l'organisation sociale protégeant également : et les exploitations par une seule famille; et les exploitations par familles associées.

— Le salaire, c'est-à-dire *la rémunération du travail,* qu'il soit fait pour son propre compte ou pour le compte d'un autre, étant toujours, ainsi que nous l'avons prouvé, en exposant la théorie générale de l'impôt, au *maximum* de valeur, six heures de travail manuel par jour, est un temps suffisant ; pour assurer à chaque famille, n'ayant jamais à sa

charge d'enfant au-dessus de deux ans, le bien-être dans toute la valeur de cette expression; et cela conformément aux besoins résultant des développements de l'intelligence.

— Les baux : étant toujours à vie pour les exploitations par une seule famille; et de trente années pour les exploitations par familles associées; sont néanmoins résiliables, du côté des individus, pour des causes déterminées d'utilité particulière. Car l'intérêt public et les intérêts particuliers, étant alors nécessairement identiques, c'est toujours l'intérêt raisonnable des particuliers, qui doit être consulté et préféré.

Voilà cette plus-value, impossible à organiser, selon M. Proudhon, qui se trouve organisée, sans qu'on y touche. Le sol, et ce qui s'y rapporte, est évalué au commencement et à la fin du bail. S'il y a plus-value; l'État paie. S'il y a moins-value; l'héritage paie. Et, si l'héritage n'a rien; l'État perd. Car, alors, le crédit n'est que personnel, le crédit héréditaire se trouvant anéanti.

Est-ce clair? c'est peut-être trop simple pour être compris. Que voulez-vous que j'y fasse?

Je continue l'esquisse des résultats.

— L'immense majorité des procès, source presque générale des haines domestiques, ayant pour origine les difficultés relatives aux propriétés foncières, ces procès disparaissent complétement.

— Les exploitations rurales, et AUTRES, étant toujours louées avec tout le mobilier qui leur est nécessaire, chaque individu sortant majeur des mains de la société collective, trouve toujours à s'établir immédiatement. Et si de nouvelles exploitations se trouvaient nécessaires, l'État procure toujours les moyens de les établir.

— La production agricole, devient, proportionnellement d'autant plus considérable, pour un nombre donné d'individus, que la population est elle-même plus considérable.

Quant aux craintes relatives aux excès de population, je me charge de prouver : que, dans la société nouvelle, ces

craintes sont absolument chimériques. Si j'avais la folie de vouloir tout exposer à la fois, il me serait reproché, et avec raison, de tout brouiller en voulant tout expliquer sans ordre.

Ainsi :

Production suffisante au bien-être complet des familles;

Production, aussi grande que possible, pour l'augmentation de la richesse sociale;

Tel est le résultat nécessaire, et quant à l'agriculture, de l'entrée du sol à la propriété collective.

# IV.

## MANUFACTURES.

« L'industrie, cette source de richesse, n'a « aujourd'hui ni règle, ni organisation, ni but. « C'est une machine qui fonctionne sans régu- « lateur, peu lui importe la force motrice qu'elle « emploie. Broyant également dans ses rouages « les hommes comme la matière, elle dépeuple « les campagnes, agglomère la population dans « des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme « les corps et jette ensuite sur le pavé, quand « elle n'en sait plus que faire, les hommes qui « ont sacrifié pour l'enrichir leur force, leur « jeunesse, leur existence. VÉRITABLE SATURNE « DU TRAVAIL, l'industrie dévore ses enfants et « ne vit que de leur mort. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

« Il est singulier et déplorable d'entendre la « multitude des idiots, et même les bons es- « prits et les bons cœurs, faire chorus avec les « misérables intéressés au désordre, pour con- « venir que nous ne sommes pas dans le temps « d'apporter les remèdes convenables aux maux « de l'Etat. Pourquoi donc le temps de la ma- « ladie ne serait-il pas celui des remèdes? »

MARQUIS DE MIRABEAU.

« C'est la France qui vous dit, à vous ses « médecins et ses amis : donnez-moi un remède « contre l'anarchie, MAIS QUE CE REMÈDE NE SOIT « PAS LE DESPOTISME. »

M. DE FALLOUX. *Assemblée législative.* 14 juillet 1851.

« Le despotisme des nations libres, LE PLUS « TERRIBLE DE TOUS, méprise trop ses esclaves, « pour se donner la peine de les rendre meil- « leurs. »

DE MAISTRE.

« Une telle situation est sans exemple dans « l'histoire. De quelque côté qu'on la considère, « on ne voit que malheurs! que résultera-t-il « de tout cela? Deux peuples sur un même sol, « acharnés, irréconciliables, qui se chamaille- « ront sans relâche, et s'EXTERMINERONT PEUT- « ÊTRE.

« Bientôt la même fureur gagnera toute l'Eu- « rope. L'Europe ne formera bientôt plus que « deux partis ennemis : on ne les divisera plus « par peuples et par territoires, mais par cou- « leur et par opinion. Et qui peut dire les crises,

« la durée, les détails de tant d'orages! Car « l'issue n'en saurait être douteuse, LES LU- « MIÈRES ET LES SIÈCLES NE RÉTROGRADERONT « PAS. »

L'EMPEREUR. *Mémorial de Sainte-Hélène.* 13 avril 1816.

Un mot sur les manufactures.

Et, comme l'agriculture est aussi une manufacture, ce que nous allons dire des manufactures, se rapportera également à l'agriculture.

Nous avons vu :

Que, pour aussi longtemps que le sol reste aliéné, le salaire est *nécessairement* au plus bas possible, et l'intérêt du capital au plus haut possible ;

Et que, du moment que le sol se trouve entré à la propriété collective, le salaire se trouve toujours, et *nécessairement,* au plus haut possible, et l'intérêt du capital au plus bas possible, aussi *nécessairement.*

Ces deux états de la société, **LES DEUX SEULS POSSIBLES,** ont besoin de dénominations appropriées à leurs causes et à leurs effets :

Le premier, où le salaire est, *nécessairement,* au plus bas possible des circonstances, prendra le nom de *domination du capital sur le travail.*

Le second, où le salaire est, *nécessairement,* au plus haut possible des circonstances, prendra le nom de *domination du travail sur le capital.*

Ou, plus simplement :

Le premier, *domination du capital ;*

Le second, *domination du travail.*

Il est évident : qu'aussi longtemps que le sol reste aliéné; qu'aussi longtemps que le capital domine; les ouvriers, les travailleurs quels qu'ils soient, et abstraction faite de leur capital, sont toujours exploités par les possesseurs du capital; et cela : *nécessairement,* **PAR LE SEUL EFFET DE L'ORGANI-**

SATION DE LA PROPRIÉTÉ ; et quelle que soit la bonne volonté des possesseurs du capital.

Ces derniers se trouvent alors dans l'absolue nécessité : ou d'exploiter les travailleurs ; ou de se ruiner. Sous la domination du capital, c'est-à-dire sous la société actuelle, *les épargnes des riches,* dit le prince des économistes, J. B. Say, *se font aux dépens des pauvres.* Et J. B. Say a raison ; et cela se fait *nécessairement* alors. Sous la domination du capital, dit encore J. B. Say : *tous les ans une partie de la population doit mourir de besoin, même au sein de la nation la plus prospère.* Et J. B. Say a encore raison ; et cela encore se fait *alors nécessairement.*

Avant de continuer, permettez-moi de faire une observation :

« — Si Voltaire, disait l'Empereur, avait régné sur ses « contemporains, s'il avait été le héros du temps, c'est que « *tous alors n'étaient que des* NAINS. »

— Ce que l'Empereur disait de Voltaire, peut se dire de J. B. Say. Il faut être NAIN, pour ne point comprendre : qu'en présence de deux pareilles propositions, qui sont incontestables ; et, de l'incompressibilité de l'examen ; une pareille société doit être radicalement changée, ou que l'anarchie doit la détruire.

Continuons !

Mais, du moment que la société a reconnu : que la domination du capital conduisait, *nécessairement* aussi, la société à l'anarchie, à la mort ; et cela, aussi *nécessairement* depuis que l'examen du droit social ne peut plus être comprimé ; du moment, dis-je, que, pour anéantir cette domination, elle ordonne que le sol vienne à faire partie de la propriété collective ; dès ce moment : la domination du capital cesse ; et la domination du travail commence. Le salaire, du plus bas possible où il se trouvait, s'élève progressivement au plus haut possible ; et, l'intérêt du capital, du plus haut possible

où il se trouvait, s'abaisse progressivement au plus bas possible : le tout *nécessairement;* et, par le seul effet de la nouvelle organisation de la propriété.

Tout cela est aussi clair que deux et deux font quatre, vis-à-vis de vous, lecteurs! qui vous trouvez sans préjugés. Il n'en est pas de même vis-à-vis des autres. « Leurs yeux, dit « M. Guizot, ont, pour ainsi dire, la faculté de s'ouvrir ou « de se fermer selon leurs désirs. Ce qui est clair, leur pa- « raît réellement obscur. Ce qui est prouvé, demeure in- « certain ou même faux. Ils vivent plongés dans leurs pro- « pres ténèbres, et quand la lumière essaie de pénétrer, elle « leur est à la fois insupportable et douteuse. »

Ce passage est admirable, et il n'y a pas de démonstration d'erreur qui n'en offre des milliers d'applications. Je l'ai déjà dit mille fois : l'anarchie seule peut abaisser les cataractes de l'ignorance sociale. Jusque-là, toutes les démonstrations possibles sont INUTILES. Mais, il est du devoir de celui qui les possède de les présenter au public. Je remplis un devoir : le reste, ne me regarde pas.

Ainsi, du côté de l'établissement de la domination du travail sur le capital, ANÉANTISSANT les anathèmes économiques :

Que, *les économies des riches se font aux dépens des pauvres ;*

Et, que, *tous les ans une partie de la population doit nécessairement mourir de besoin, même au sein de la nation la plus prospère ;*

Anéantissement, *nécessaire* maintenant à l'existence de l'ordre, de la paix, du bien-être universel ; pas l'ombre d'une objection raisonnable.

Voyons maintenant les résultats !

Sous la domination du capital, les ouvriers prolétaires, réduits, selon les démonstrations de tous les économistes, à vivre *du plus strict nécessaire,* et encore pour autant que leur nombre ne dépasse point ce qui est nécessaire pour satisfaire les besoins des possesseurs du capital ; les ouvriers,

alors, ne consomment point en réalité : ils sont des machines qui fonctionnent et que l'on alimente d'une nourriture comparable : au cambouis dont on graisse les rouages; ou encore au charbon dont on nourrit les locomotives.

La production, je le répète, ne se fait donc, alors, que pour satisfaire les besoins des capitalistes; et, cette production, nécessairement mise en équilibre avec la consommation d'une minorité de la société, est au *minimum* possible : comparée avec la production d'une population, au sein de laquelle *tous consomment autant que possible : parce que tous produisent, et* POUR EUX-MÊMES, *autant que possible.*

Qu'est-il nécessaire d'ajouter à cette démonstration?

Rien, pour ceux qui voient; rien, pour les aveugles.

Ainsi :

Anéantissement du paupérisme;

Anéantissement de tout esclavage;

Anéantissement de toute source d'anarchie;

Établissement du bonheur universel;

Tel est le résultat *nécessaire,* et quant aux manufactures, de cette opération sociale, si simple et si nécessaire : l'*entrée du sol à la propriété collective.*

## COMMERCE.

Si les finances sont, à la vie collective, ce que le sang est à la vie individuelle; le commerce est, à cette même vie collective, ce que les chylifères sont également à la vie individuelle; il porte au sang le résultat du travail de l'organisme. Mais, si les gros vaisseaux atrophient les petits, l'organisme périt, le corps social meurt.

Voilà ce qui arrive, sous la société actuelle, sous la domination du capital. Le gros commerce se gorge de finances, le petit commerce reste atrophié. C'est que, sous la domination du capital, le crédit ne se fait qu'au capital et par des capitalistes. Sous la domination du travail, le crédit se fait

aux travailleurs, et par la société, en concurrence avec les capitalistes.

Ici, économistes et socialistes, partisans de l'aliénation du sol, vont s'écrier également : Ah ! le gouvernement prête à tout le monde. Alors, j'emprunterai, moi, pour faire tout ce qui me passera par la tête; et, l'État sera bientôt ruiné. Ils ont raison, les braves gens; ils sont à la hauteur de la science matérialiste ; *ils ne craignent pas de voler le peuple, quand il n'y a rien à craindre du bourreau.* C'est logique. Mais, sous la société future, quiconque n'est pas un fou, n'est pas un voleur : même en l'absence du bourreau, qui n'existe plus alors. Ils oublient, ou plutôt ils ne savent pas encore, qu'à cette époque : le gouvernement ne prête pas aux fous, mais a pitié d'eux et cherche à les guérir. Juger la société future par la société actuelle, est un moyen sûr de se tromper. Mais, prenez garde ! vous pourriez juger la société future, par ce qui est opposé à la société actuelle et vous tromper encore. Parce que deux et deux ne font point cinq, il ne faut point en conclure : que deux et deux doivent faire sept. Mille chemins conduisent à l'erreur; un seul conduit à la vérité.

Ce qui se fait, sous la domination du capital, se fait nécessairement; et les individus, quelque bonne volonté qu'ils puissent avoir, ne peuvent l'empêcher.

Ce qui se fait, sous la domination du travail, se fait aussi *nécessairement;* et les individus, quelque mauvaise volonté qu'ils puissent avoir, ne pourraient également l'empêcher.

Je croirais injurier mes lecteurs, en leur faisant observer : que le mot *nécessaire* se rapporte partout où je l'ai souligné, à ce qui se fait *socialement;* et que même, c'est seulement lorsque les choses sociales se font ainsi, que la *liberté* sociale des individus se trouve réelle. Nos langues actuelles sont si sujettes aux logomachies : qu'il faut souvent risquer d'être ennuyeux; pour n'être point obscur.

Je continue.

De plus, le commerce ne peut jamais se faire, que pour

ceux qui consomment. Or, sous la domination du capital, l'immense majorité de la population ne consomme pas, et ne fait que fonctionner. Et, si une révolution se fait, ou se prépare, ou paraît ne point finir : la confiance, c'est-à-dire le crédit, s'évanouit; les consommations diminuent; le fonctionnement des machines prolétariennes s'arrête; les petits commerçants tombent dans le gouffre du prolétariat : n'ayant plus de capital, ils ne sont plus que travailleurs du commerce; ils sont esclaves.

Sous la domination du travail, au contraire, le petit commerçant, s'il travaille plus que le grand, est plus rémunéré : car, alors, la rémunération se mesure au travail et non au capital. Et quant au capital, le petit commerce n'en manque jamais : car alors, et je le répète, la société rivalise avec les capitalistes, pour donner le capital, aux travailleurs, à l'intérêt le plus bas possible.

Mais il est un autre point commercial, cause de la ruine du prolétaire, sous la société actuelle : c'est, le commerce international dit LIBRE. Car, il est à remarquer : que, sous la domination du capital, le mot *liberté* est TOUJOURS employé à masquer un *esclavage quelconque*.

Sous la domination du capital, le commerce, entre des nationalités différentes, ne peut se faire, avec utilité pour le commerçant, qu'en offrant des marchandises qui lui coûteront moins qu'elles ne pourraient coûter à ceux auxquels il va les offrir.

— Est-ce clair? Auriez-vous la bonté maintenant de rester attentifs encore un petit instant?

— Sous la domination du capital, le bon marché des marchandises ne peut, néanmoins, avoir lieu qu'aux dépens du salaire : qui, alors, est toujours au plus bas possible; tandis que, l'intérêt du capital est alors, toujours aussi, au plus haut possible.

C'est DONC la nationalité où le travail est le plus exploité, qui offre le plus d'avantage au commerce. Et, la nationalité, qui alors veut ne pas se ruiner, veut ne point laisser ses pro-

létaires sans travail : doit aggraver l'exploitation des masses, pour qu'elles puissent ne point mourir.

— Encore une fois, est-ce clair?

— Oui, mais seulement pour les voyants. Pour ceux que le préjugé aveugle : « leurs yeux ont, pour ainsi dire, la fa-
« culté de s'ouvrir ou de se fermer selon leurs désirs. Ce
« qui est clair leur paraît réellement obscur. Ce qui est prouvé
« demeure incertain ou même faux. Ils vivent plongés dans
« leurs propres ténèbres, et quand la lumière essaie de pé-
« nétrer, elle leur est à la fois insupportable et douteuse. »

— Sous la domination du travail, au contraire, le bon marché des marchandises ne peut exister que par l'abaissement de l'intérêt du capital : car, le salaire, alors, est toujours au *maximum* possible. Mais, il y a plus, il y a infiniment plus : c'est, qu'alors, il n'existe qu'un seul droit, celui de la vérité qui est unique. Et les nationalités n'existent : que par la multiplicité de droits, relatifs aux différentes forces, qui sont multiples par essence.

Faites dominer le travail; anéantissez la domination du capital, par l'entrée du sol à la propriété collective; et l'humanité devient ce qu'elle doit être : LA SOCIÉTÉ. C'est exclusivement alors que le commerce peut être libre; c'est exclusivement alors que vous pourrez inscrire, et avec raison, sur vos monuments : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Je m'arrête et je me résume.

Laissez le sol aliéné : le monde est esclave; le monde meurt.

Faites entrer le sol à la propriété collective, par l'anéantissement de l'ignorance sociale : le monde est libre; et reste libre : jusqu'à l'anéantissement du sol.

Comprenez-vous, maintenant :

« Que les prétendus conservateurs, n'importe à quel dra-
« peau ils appartiennent, sont tous des destructeurs de
« l'ordre, des conservateurs d'anarchie; tandis que moi, je
« suis destructeur d'anarchie et conservateur, pour l'avenir,
« de l'ordre rétabli. »

Le monde sera libre; le monde ne périra pas. Tous, riches et pauvres, nous travaillerons à l'établissement de la liberté : car, c'est dans l'intérêt de tous; dans l'intérêt de l'humanité : sans qu'il soit possible d'en excepter un seul individu.

Un seul mot de plus; un seul, et bien essentiel.

L'organisation de la société nouvelle, établie sans nuire à personne et en étant utile à tous, peut seulement commencer PRATIQUEMENT : lorsqu'elle aura le concours de ceux qui se trouvent maintenant à la tête de la société : par l'INTELLIGENCE; et par la RICHESSE.

Aussi longtemps que les riches et les prétendus savants s'opposeront à ce que la société nouvelle s'établisse de la *seule manière* qu'elle peut être établie, ils seront exposés : à toutes les violences qui sont nécessairement les suites de l'anarchie; c'est-à-dire : aux suites du règne de la force brutale des individus, prédominant la force sociale. Eux-mêmes, alors, seront la cause de tous les malheurs qui pourront leur arriver.

QU'ILS Y RÉFLÉCHISSENT!

Hélas! ils n'y réfléchiront point.

« Leurs yeux ont, pour ainsi dire, la faculté de s'ouvrir « ou de se fermer selon leurs désirs. Ce qui est clair, leur « paraît réellement obscur. Ce qui est prouvé demeure in- « certain ou même faux. Ils vivent plongés dans leurs propres « ténèbres, et quand la lumière essaie de pénétrer, elle leur « est à la fois insupportable et douteuse. »

Que les destins s'accomplissent?

Qu'il me soit permis maintenant d'ajouter quelques lignes à ce qui précède.

Peut-être beaucoup de personnes, malgré l'autorité de la raison, refuseront de reconnaître la nécessité de faire entrer le sol à la propriété collective : par cela seul que moi, homme obscur, j'en suis seul l'inventeur. Je tiendrais à grand honneur d'avoir découvert le moyen d'anéantir le paupérisme. Mais : *cuique suum;* à chacun ce qui lui appartient. L'hon-

neur de la découverte remonte plus haut, en voici la preuve :

« Nous avons supposé que l'association ouvrière ne ferait « d'abord qu'affermer la terre, puisqu'elle paierait aux pro- « priétaires actuels le faible revenu qu'ils tirent des terres « incultes et des communaux ; mais, *au fur et à mesure elle « les rachèterait afin d'être* SEULE PROPRIÉTAIRE. »

L.-N. BONAPARTE.

Vous croyez peut-être que l'auteur borne ses vues au quart de la propriété territoriale? Son bon sens — un flatteur dirait son génie — lui a indiqué : que ce n'est point le quart du sol qui doit entrer à la propriété collective : mais LA TOTALITÉ. Écoutez plutôt.

« Nous disions dans le *principe* (le quart), parce que, « dès que l'association serait en voie de prospérité, il serait « de son intérêt d'établir des colonies agricoles dans chaque « département, soit en défrichant les terres incultes, soit *en « achetant des terres dont l'industrie* PRIVÉE *ne tire pas « un grand profit, mais qu'une association* (la propriété « collective) *pourrait faire valoir à son avantage.* »

L.-N. BONAPARTE.

Ce que je viens de citer est à la page 270. Ne croyez point qu'après cela l'auteur abandonne son idée. A la page 278, il dit encore :

« La classe ouvrière aura pour elle SEULE ces trois pro- « duits : elle sera à la fois TRAVAILLEUR, FERMIER, PRO- « PRIÉTAIRE ; ses bénéfices seront donc IMMENSES . . . . « la troisième partie donnera les moyens. . . . . *d'ac- « croître sans cesse le capital de la société* EN ACHETANT « DE NOUVELLES TERRES. »

Remarquez, je vous prie, et remarquez très-particulièrement, que le caractère exceptionnel, pour faire distinguer *en achetant de nouvelles terres,* n'est pas de moi, mais de l'auteur.

Je finis, en disant avec Franklin :

« L'expérience tient une école où les leçons coûtent cher ; « mais c'est la seule où les insensés puissent s'instruire. »

# THÉORIE GÉNÉRALE

DES

# ASSOCIATIONS PARTICULIÈRES

## SOIT NATIONALES, SOIT DOMESTIQUES.

## I.

« Si la révolution est faite dans la famille « comme dans l'Etat, dans le cœur comme dans « l'esprit, dans LES PRINCIPES comme dans les « usages, UN AUTRE ORDRE DE CHOSES PEUT S'É- « TABLIR. Mais il ne faut plus s'appuyer sur « des ANALOGIES qui n'existent pas, et PRENDRE « LE PASSÉ POUR LA RÈGLE DU PRÉSENT. »

CHATEAUBRIAND.

« Il paraît que le sens commun est une chose « plus rare que son nom ne semble l'indiquer. »

CHATEAUBRIAND.

« Personne n'est de l'avis de celui qui est de « l'avis de tout le monde. » CHATEAUBRIAND.

« Quand on a assez de lumières pour s'a- « percevoir qu'on se trompe et trop de vanité « pour en convenir, au lieu de retourner en ar- « rière, on s'enfonce dans ses propres erreurs. « C'est la marche et la consolation de l'orgueil. »

CHATEAUBRIAND.

« Il faut un remède aux maux de l'industrie; « le bien général du pays, la voix de l'huma- « nité, l'intérêt même du gouvernement, tout « l'exige impérieusement. » L.-N. BONAPARTE.

« Elle (la classe ouvrière) est sans organisa- « tion et sans liens, SANS DROITS ET SANS AVE- « NIR. Il faut lui donner des droits et un ave- « nir, et la relever à ses propres yeux par L'AS- « SOCIATION, L'ÉDUCATION, LA DISCIPLINE. »

L.-N. BONAPARTE.

Les associations particulières : qu'elles soient nationales ou domestiques; qu'elles soient de Français ou d'Anglais,

de cordonniers ou de tailleurs; qu'elles soient de deux ou de mille, ou de millions de familles, se trouvent, dès qu'elles sont en *contact* et privées d'une *sanction commune,* **ÊTRE ESSENTIELLEMENT EN ÉTAT D'ANARCHIE.** Vouloir, dit de Maistre, prouver de pareilles propositions, c'est faire injure à ceux qui savent et trop d'honneur à ceux qui ne savent pas. Nous ne partageons point l'avis de de Maistre. Avoir pitié des ignorants, n'est point leur faire trop d'honneur; c'est, tout simplement, remplir un devoir.

Dans l'examen que nous allons faire de quelques auteurs qui ont traité des sociétés particulières, des associations domestiques, nous allons voir : que, l'indétermination des expressions, source de toutes les logomachies, est la cause des innombrables opinions existant sur un sujet, qui doit cependant réunir tous les esprits : sous peine d'anarchie, c'est-à-dire de mort; ou plutôt, ce qui est pire, d'agonie sociale.

« — Qui pourrait, dit M. Proudhon, se flatter aujourd'hui « de définir ce que doit être la société entre les hommes? »

— Toujours de l'indétermination! Avec cela, il est impossible de ne pas faire de logomachie; et, par conséquent, de ne point parler pour ne rien dire. De quelle société veut parler M. Proudhon? Il y a deux espèces de sociétés, exclusivement deux : société souveraine ou supposée souveraine; et, société domestique ou sujette. La société souveraine existe-t-elle? Peut-elle exister? Y a-t-il un souverain? S'il y en a un, est-il autre que la force? S'il y en a un autre que la force, les deux souverains peuvent-ils régner ensemble, ou séparément, ou successivement? Chacun peut-il régner, n'importe l'époque? Comment les distingue-t-on? etc., etc., voyez où nous voilà conduits! Et, cependant, il est impossible de parler clairement de *société souveraine,* avant d'avoir résolu toutes ces questions d'une manière rationnellement incontestable; sous peine, de les voir résoudre par la seule force. Quant aux sociétés domestiques, particulières ou sujettes, elles sont relatives : à ce qu'ordonne ou permet le souverain. Et, parmi les

sociétés sujettes, que d'espèces relatives aux religions; relatives aux familles; relatives au capital; et, définitivement, à toutes les circonstances que le souverain, qu'il soit force ou raison, trouve nécessaire de déterminer.

« — La loi, continue M. Proudhon, distingue deux espèces « et quatre variétés de sociétés civiles, autant de sociétés de « commerce, depuis le simple compte à demi, jusqu'à l'ano- « nyme. »

— Toute société, soumise à une loi, n'est pas souveraine. Nous voilà retombé dans la question mère. Laissez-la indécise, vous ne faites plus que mâcher à vide. Décidez-la, tout est décidé.

« — J'ai lu, continue M. Proudhon, les commentaires « les plus respectables que l'on ait écrits sur toutes les formes « d'association, et je déclare n'y avoir trouvé qu'une appli- « cation des routines du monopole..... »

— Routine! que signifie ce mot? *fondé sur l'usage.* Qu'est-ce qui établit l'usage? La force ou la raison. Quand la raison ne peut encore dominer, parce qu'elle n'a encore de critérium que la force, la force seule peut établir les usages. Voilà *routine* devenue *effet de force.* Essayez donc de trouver quelque chose qui ne soit pas nécessairement rattaché à ce souverain, tant que cette souveraineté peut exister!

Quant au mot *monopole,* il ne peut signifier, ici, que *domination par le capital;* et, cette domination se rattache encore à la force.

Essayez donc, pendant l'époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, de trouver un autre souverain!

« — Une application des routines du monopole, continue « M. Proudhon, entre deux coalisés qui joignent leurs capi- « taux et leurs efforts... »

— Il n'y a dans le monde que *travail* et *capital* (en comprenant le sol dans le mot capital); et, le résultat échangeable d'un travail utile est essentiellement *capital.* Toute

société est donc : et une organisation de *travail;* et une organisation de *capital.* Quand ces organisations sont *harmoniques,* et entre elles, et avec la *sanction,* qu'elle soit force ou raison; il y a ordre. Quand la sanction est la force; les forts possèdent le capital et se coalisent entre eux contre les faibles. Cette coalition est source d'ordre tant que la force peut, socialement, être transformée en droit. Quand la sanction se trouve incontestablement basée sur la raison, tous se coalisent : pour le plus grand bien-être possible de tous. Cette dernière coalition est seulement possible : lorsqu'elle est devenue et reconnue socialement nécessaire. Il y a désordre : quand la force ne peut plus être sanction souveraine; et, que la raison, à cause de l'ignorance sociale, ne peut l'être encore.

« — ... Qui joignent leurs capitaux à leurs efforts, con-
« tinue M. Proudhon, contre tout ce qui produit et qui con-
« somme, qui invente et qui échange, qui vit et qui meurt... »

— Il est évident : que, toute société, en contact avec une autre, a ses intérêts identiques ou opposés à l'autre. Si identiques, elle est la même et ne sont pas deux. Sinon les sociétés sont nécessairement en guerre, soit patente, soit latente. Tant que deux sociétés, réellement distinctes, sont en contact; elles sont nécessairement ennemies. Il faut être plus que fou pour ne pas le comprendre. Et, dans une même société, tant que vous n'aurez point rendu les intérêts de tous et les intérêts de chacun IDENTIQUES : soit illusoirement, quand la force peut être transformée en droit; soit réellement, quand l'identité est rendue rationnellement incontestable vis-à-vis de tous et de chacun; tous les membres de cette société seront nécessairement des ennemis.

« — C'est-à-dire, continue M. Proudhon, l'exclusion de
« tous les autres travailleurs et capitalistes. »

— Voudriez-vous qu'une société particulière fût la société générale? Si, on va dîner à trois chez un restaurateur, et dans un cabinet particulier; le premier venu doit-il pouvoir

y entrer, même en payant? Vous voulez : que, les sociétés domestiques soient en harmonie avec la raison dominant la force; et, que toutes les sociétés domestiques constituent la société générale. Vous avez raison. Dites, alors, ce qu'il faut faire pour qu'il en soit ainsi.

« — Par conséquent, continue M. Proudhon, *la négation* « *de l'universalité sociale quant aux personnes.* »

(*Syst. des contrad.*, ch. VI.)

—Voilà, M. Proudhon qui veut l'universalité sociale quant aux personnes. C'est l'anéantissement des nationalités. Nous prenons acte : parce que c'est contraire à toutes les doctrines de M. Proudhon.

*Quant aux personnes,* dit le publiciste. Séparez donc les personnes du capital si vous le pouvez! Il y a *sociétés particulières* ayant des capitaux individuels plus ou moins grands, plus ou moins petits; et, *société générale* ayant aussi son capital collectif plus ou moins grand, plus ou moins petit. Les sociétés particulières, sous peine d'*anarchie,* sont nécessairement subordonnées à la société générale. Les intérêts des deux espèces, doivent être les mêmes, ou *crus* les mêmes, aussi sous peine d'anarchie; et, les deux espèces doivent être distinctes, sous peine de *galimatias.* En présence de l'incompressibilité sociale de l'examen, les intérêts des deux espèces ne peuvent être distincts et socialement admis comme les mêmes, s'ils ne le sont *réellement.* Comment peuvent-ils l'être? TELLE EST LA QUESTION DES ASSOCIATIONS PARTICULIÈRES.

« — Ainsi, d'après la définition du Code, continue « M. Proudhon, une société de commerce qui poserait en « principe la faculté pour tout étranger d'en faire partie sur « sa simple demande et de jouir aussitôt des droits et préro- « gatives des associés même gérants, ne serait pas une so- « ciété... »

— Pourquoi donc ne serait-ce pas une société? Certes ce ne serait ni une société nationale, ni une société de com-

merce, ni une société domestique; mais, ce pourrait fort bien être la société soumise à la raison, la société générale, la société humanitaire, la société RÉELLE, ou plutôt la SOCIÉTÉ sans épithète : au sein de laquelle chacun en naissant en ferait partie, sur sa simple demande tacite, exprimée par sa qualité d'homme, de jouir aussitôt des droits et prérogatives des associés même gérants : le tout, selon les règles incontestablement déterminées, par le souverain réel : LA RAISON.

« — Les tribunaux, continue M. Proudhon, en pronon-
« ceraient d'office la dissolution, la non existence. »

— Et, avec juste raison : en tant que société particulière ou domestique. Mais, en tant que société générale, que voulez-vous que puissent y faire les tribunaux, eux-mêmes sujets du souverain? Vous voilà retombé dans la question mère. Quel gâchis! Et, d'où vient ce gâchis? De l'assimilation : du souverain aux sujets; de la société générale, renfermant tous les individus, aux sociétés particulières n'en renfermant chacune que quelques-uns; de la propriété collective enfin, appartenant à tous, aux propriétés individuelles appartenant à tels ou tels (1).

« — Ainsi encore, continue M. Proudhon, un acte de
« société dans lequel les contractants ne stipuleraient aucun
« apport, et qui, tout en réservant pour chacun le droit de
« faire concurrence à tous, se bornerait à leur assurer réci-
« proquement et le travail, et le salaire, sans parler ni de la
« spécialité de l'exploitation, ni des capitaux, ni des intérêts
« et des profits et pertes; un pareil acte semblerait contra-
« dictoire dans sa teneur, dépourvu d'objet, autant que de
« raison, et serait, sur la plainte du premier associé réfrac-
« taire, annulé par le juge. »

— Et, encore avec juste raison, en tant que société parti-

(1) Rien, dit M. Arago, n'est plus dangereux, dans les sciences, que LES ASSIMILATIONS. *Cours d'astronomie.* 26 février 1845.

culière ou domestique : parce qu'une pareille association ne peut être que générale, établie par le souverain ; et, qu'une société sujette doit lui être soumise. Mais, comme société générale, dérivant de l'autorité réelle, ce serait différent. L'association mutuelle, dont M. Proudhon vient de parler, est relative : à la domination du travail sur le capital; à la domination de l'homme sur la richesse; est relative à la souveraineté de la raison dominant la force. Et, cependant, encore est-elle basée, *quant à la matière,* sur le capital collectif. Mais, la raison ne peut être souveraine, ne peut dominer la force : d'une part, tant que dure l'ignorance sociale sur la réalité du droit; d'une autre, tant qu'une force quelconque peut être la base d'un ordre plus qu'éphémère. Et une force brutale, ou même masquée de droit, peut toujours dominer : tant qu'une anarchie, toujours croissante, ne vient point rendre le règne de la vérité absolument nécessaire. C'est, seulement alors que l'harmonie entre le socialisme et l'individualisme devient possible.

«—Des conventions ainsi rédigées, continue M. Proudhon, « ne pourraient donner lieu à aucune action judiciaire. »

— Toujours, avec juste raison : parce que : disposer des propriétés individuelles, possédées selon la loi, ce serait anéantir toute propriété individuelle; faire du communisme absolu; de l'anarchie, ou plutôt de l'absurde.

Je viens de prononcer le mot *communisme.* C'est encore là une expression indéterminée, source d'une logomachie effroyable d'où dérivent actuellement toutes les anarchies possibles. Il est temps de dompter cette hydre; et, d'en faire jaillir la vérité au bénéfice de tous.

Le communisme absolu est un idéal absurde, qui ne reconnaît aux individus aucune propriété particulière, pas même celle du pain qui se trouve déjà dans l'œsophage; et, conduit ainsi, à la plus dégradante promiscuité. Cet absurde, si bien décrit par M. Proudhon lui-même, n'a jamais été professé par qui que ce soit au monde, pas même par le rêveur

Platon. Cependant, en dehors du communisme absolu, ou évidemment absurde, il n'y a de possible : que, des organisations de propriété, plus ou moins bonnes, plus ou moins mauvaises.

Disons, maintenant, pour élucider cette question, dont les passions se sont emparées, que l'on a donné : le nom de *communistes* à ceux qui croient que la propriété collective doit être la plus grande possible et les propriétés individuelles les plus petites possible, sous la condition de porter l'excitation au travail, la production, la consommation et le bien-être de tous et de chacun, au *maximum* possible; et le nom de *propriétaires,* d'*individualistes,* à ceux qui croient que les propriétés individuelles doivent être au *maximum* possible et la propriété collective au *minimum* possible. Il arrive ici, ce qui arrive toujours lorsqu'une question sociale est longtemps débattue. C'est, que les deux partis ont chacun raison, selon le point de vue d'où la question se trouve considérée. Tant que l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, n'est point anéantie; les propriétaires, qui sont des communistes sans le savoir, puisqu'ils reconnaissent une propriété collective, ont raison : parce que leur système est seul compatible avec l'existence de l'ordre; et, peut seul procurer l'ordre, tant que l'examen peut être socialement comprimé. Du moment que cette compression devient impossible, les propriétaires, les individualistes ont tort, et les communistes n'ont pas encore raison! Car leur système est incompatible avec l'existence de l'ordre, tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit et sur l'inévitabilité de sa sanction, n'est point anéantie.

Dès, ensuite, que l'ignorance sociale se trouve anéantie; les communistes, qui sont des propriétaires sans le savoir, puisqu'ils reconnaissent des propriétés individuelles, ont raison : parce qu'alors leur système est seul compatible avec l'existence de l'ordre.

Le fait est : que, *communisme absolu* et *individualisme absolu,* sont également absurdes; que, l'individualisme, en donnant ce nom au système qui restreint la propriété collec-

tive au *minimum* possible, est seul capable de servir de base à l'existence de l'ordre, tant que l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, n'est point anéantie et que l'examen peut être socialement comprimé; que, le communisme, en donnant ce nom au système qui étend la propriété collective au *maximum* possible, est seul capable de servir de base à l'existence de l'ordre; dès que l'ignorance sociale sur la réalité du droit, se trouve anéantie; et, qu'en époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité de l'examen, les systèmes individualistes et communistes sont *également anarchiques* (1).

Nous avons cru ces explications nécessaires sur l'expression *communisme,* dont chacun, malheureusement, se sert sans y attacher de valeur déterminée et ne renfermant rien d'absurde. Nous prions les journaux de tous les partis de vouloir bien les répéter, et les corriger s'il y a lieu. Nous considérerions leur silence comme une adhésion tacite. Cette discussion sera plus utile : que, toutes celles sur des solutions, actuellement toutes également incompatibles, avec l'existence d'un ordre plus qu'éphémère.

Dans notre prochain chapitre, nous reviendrons sur les associations particulières ou domestiques. Il y a encore là une source continuelle de logomachies.

(1) Ce passage a déjà été placé au 1er volume, chap. XXI. Nous le répétons. Nous voudrions pouvoir le répéter encore.

## II.

« Si tous les docteurs de la même ville vou-
« laient se rendre compte des paroles qu'ils
« prononcent, on ne trouverait pas deux licen-
« ciés qui attachassent la même idée à la même
« expression... vous m'objecterez que si la chose
« était ainsi, les hommes ne s'entendraient ja-
« mais. Aussi en vérité ne s'entendent-ils guère ;
« du moins JE N'AI JAMAIS VU DE DISPUTE DANS
« LAQUELLE LES ARGUMENTATEURS SUSSENT BIEN
« POSITIVEMENT DE QUOI IL S'AGISSAIT (1). »

VOLTAIRE. *Lettres chinoises et indiennes.*

« Rien n'afflige la dialectique comme l'usage
« de ces mots vagues qui ne présentent aucune
« idée CIRCONSCRITE. ».

DE MAISTRE. *De l'Égl. gallic.*, p. 317.

« On dit des gueux qu'ils ne sont jamais hors
« de leur chemin ; c'est qu'ils n'ont point de de-
« meure fixe. IL EN EST DE MÊME DE CEUX QUI DIS-
« PUTENT SANS AVOIR DE NOTIONS DÉTERMINÉES. »

VOLTAIRE. *Pensées et Remarques.*

« — Des gens qui se diraient associés de tout le monde,
« continue M. Proudhon, seraient considérés comme ne l'é-
« tant de personne. »

Et, encore une fois, avec juste raison : parce qu'être associé de tout le monde, sans distinction de propriété collective et de propriétés individuelles, c'est supposer l'existence du communisme absolu ; et, cette existence, c'est l'anéantissement de toute association, c'est l'automatisme, c'est l'absurde, selon M. Proudhon lui-même.

« — Des écrits, continue M. Proudhon, où l'on parlerait
« à la fois de *garantie* et de *concurrence* entre les associés,
« sans aucune mention de fonds social et sans désignation

(1) Ce passage devrait être tracé, en lettres d'or, au-dessus de toute tribune parlementaire.

« d'objet, passeraient pour une œuvre de charlatanisme « transcendental. »

— Et, toujours avec juste raison : parce que la garantie est relative : à la propriété collective établie alors au *maximum* possible ; à l'instruction réelle, alors existante et généralisée ; et à la sanction inévitable, alors socialement reconnue ; tandis que la concurrence est inhérente à l'intelligence, à la volonté, et à la propriété individuelle. Nul doute que de pareils écrits ne fussent le digne pendant de *la constitution de la valeur.*

« — Dont l'auteur, continue M. Proudhon, pourrait bien « être envoyé à Bicêtre, à supposer que les magistrats con- « sentissent à ne le regarder que comme fou. »

— Je ne suis coupable ni de la constitution de la valeur, ni de son pendant, et je suis dans un cabanon. — (J'écrivais ce passage en décembre 1848.) — Si M. Proudhon n'était pas de l'Assemblée CONSTITUANTE, il serait possible que nous fussions dans la même loge : si cependant on ne voulait pas nous livrer en pâture aux lions du désert, infiniment moins à craindre que la crapaudine et autres jouissances algériennes. J'ajouterai qu'il y a peu de semaines (novembre 1850), j'ai eu l'honneur de recevoir la visite, très-polie d'ailleurs, d'un magistrat pour me visiter de la cave au grenier, sous l'accusation de conspiration, de dépôts d'armes et de munitions. Et, cependant j'ai professé toute ma vie que les conspirations secrètes sont de véritables souricières à nigauds.

« — Et pourtant, continue M. Proudhon, il est avéré, « par tout ce que l'histoire et l'économie sociale constatent, « que l'humanité a été jetée nue sur la terre qu'elle exploite. »

— Ici, je me permettrai de faire observer à M. Proudhon : que, sous ce rapport, l'histoire naturelle en général, et la géologie en particulier, prouvent bien autrement que l'histoire et l'économie sociale.

« — Que c'est elle, continue M. Proudhon, qui a créé « tous les jours toute la richesse... »

— *Créé* est trop fort pour le mot propre. Si c'est une figure, soit. Dans tous les cas, la terre est une richesse incréée par l'humanité. Dès lors, voilà la propriété collective du sol, et les propriétés individuelles résultant du travail, parfaitement déterminées et justifiées.

« — Que le monopole en elle, continue M. Proudhon, « n'est qu'une vue relative, servant à désigner le grade du « travailleur avec certaines conditions de jouissance... »

— *Monopole,* autre source de logomachie. Le monopole, largement compris, n'est autre que l'expression de la propriété. Mais, il y a monopole relatif à la force ; et, monopole relatif à la raison. Tant que la force domine, il ne peut exister que monopole relatif à la force. Quand la raison, par l'anéantissement de l'ignorance sociale, domine nécessairement la force, tout monopole dérive de la raison. Celle-ci donne à M. Proudhon le monopole de sa femme ; et nous sommes certains qu'il ne voudrait nullement céder ce monopole à la force. Quant à l'existence des grades, elle n'est autre que la hiérarchie, en dehors de laquelle il n'y a de possible que l'anarchie. Seulement, en époque de force, la hiérarchie est relative à la force ; et, en époque de raison, relative à la raison. C'est simple comme *bonjour.*

« — Et que, continue M. Proudhon, tout le progrès « consiste, en multipliant indéfiniment les produits, à en « déterminer la proportionnalité... »

— La proportionnalité se détermine toujours toute seule ; elle est le résultat nécessaire de l'organisation de la propriété ; et il n'y en a que deux possibles. Quand la force domine, le sol est nécessairement aliéné. Quand le sol est aliéné, les forts ont le plus possible et les faibles le moins possible. Quand la raison domine, le sol, nécessairement, est entré à la propriété collective. Et, quand le sol appartient à la propriété collective, il n'y a plus, socialement, ni forts, ni

faibles; et, la proportionnalité est nécessairement relative à la raison, au mérite, au travail. Quant au PROGRÈS, il consiste, en époque de force, à ce que tout, nécessairement, aille de mal en pire : afin que la force devienne incapable de servir plus longtemps de base d'ordre ; et que la nécessité du règne de la raison puisse se faire sentir. Lorsque la raison domine, le *progrès moral* devient une SOTTISE : à moins qu'il n'y ait un règne qui vaille mieux que celui de la raison. Une pareille opinion peut exister à Bedlam.

« — C'est-à-dire, continue M. Proudhon, à organiser le « travail et le bien-être... »

— Le TRAVAIL, c'est-à-dire les travailleurs, c'est-à-dire l'humanité, s'organise toujours *nécessairement* : en époque d'ignorance, par la force ; et, quand la force ne peut plus être base d'ordre, l'ignorance s'évanouit nécessairement. Alors, la raison domine : et, le TRAVAIL, ou les travailleurs, ou l'humanité, s'organise *rationnellement*. C'est, encore simple comme *bonjour*. Quant au bien-être, il n'est, socialement parlant, autre que l'ORDRE, vie sociale, à laquelle tout, ABSOLUMENT TOUT, doit être soumis : *salus populi ultima lex, esto*. En époque d'ignorance ou de nécessité de force, ce bien-être, l'ordre, ne peut exister que par l'exploitation des masses au profit des minorités : tant que l'examen peut être comprimé. Quand l'examen devient incompressible; et, que l'ignorance sociale dure encore; ce bien-être devient une impossibilité. C'est cette même impossibilité qui fait évanouir l'ignorance et dominer la raison. Alors, l'ordre ou le bien-être, c'est l'absence de toute exploitation. C'est encore simple comme *bonjour!*

« — Et le bien-être... continue M. Proudhon, par la divi- « sion, les machines, l'atelier, l'éducation et la concurrence. « L'étude la plus approfondie des phénomènes n'aperçoit « rien au delà. »

— Il est certain : qu'en dehors de l'ordre et du désordre,

il n'y a rien socialement. Mais, quelles sont les lois de l'ordre, et quelles sont les causes du désordre? voilà ce qu'il faut exposer, clairement et incontestablement, dès que l'examen est devenu socialement incompressible : sous peine d'anarchie ou d'agonie sociale.

« — D'autre part, continue M. Proudhon, il est évident « que toutes les tendances de l'humanité et dans sa politique « et dans ses lois sont à l'universalisation... »

— Est-ce à cause de cela que M. Proudhon veut : conserver les nationalités, et anéantir toute autorité : ce qui est la diversification à l'infini? D'ailleurs, l'humanité, au propre, n'est pas un ÊTRE et n'a de tendance qu'au figuré. L'humanité, socialement considérée, obéit aux nécessités sociales. Il y a trois nécessités sociales, et les voici : en époque d'ignorance et de compressibilité d'examen, l'EXPLOITATION DES MASSES, conséquence *nécessaire* du règne aussi *nécessaire* de la force ; en époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité d'examen, l'ANARCHIE, conséquence *nécessaire* de l'impossibilité d'avoir plus longtemps de l'ordre par la force, et de l'impossibilité d'en avoir déjà par la raison ; en époque de connaissance, l'ABSENCE DE TOUTE EXPLOITATION, conséquence *nécessaire* du règne de la raison.

« — C'est-à-dire, continue M. Proudhon, à une transfor- « mation complète de l'idée de société, telle que nos codes « la déterminent. » (*Système des contradictions,* ch. VI.)

— Et nos codes déterminent des associations de capitaux et non d'individus. Est-ce là l'idéal de M. Proudhon?

Après cela, M. Proudhon s'amuse à donner des chiquenaudes à M. Louis Blanc. M. Proudhon n'avait rien à faire.

J'ai beaucoup d'estime pour le caractère, les intentions, le talent d'historien, et surtout les services de M. Louis Blanc. J'en ai peu pour sa théorie d'organisation sociale, actuellement oubliée par ceux qui sont capables de la juger. Je n'ai pas l'honneur de le connaître très-particulièrement. Mais, un de nos amis communs (Guinard) m'a assuré que c'était un

cœur d'or; et j'ai beaucoup de respect pour les cœurs qui ont la pureté de ce métal.

Revenons aux associations.

Nous l'avons dit ailleurs, et nous le répétons ici :

« Il y a association entre TOUS pour le plus grand bien-être « de TOUS ; et association entre les FORTS pour le plus grand « mal-être possible des FAIBLES. La première espèce d'as- « sociation n'est possible que lorsque la dernière n'est plus « possible; et, la dernière est seulement impossible, lors- « qu'une longue anarchie a fait sentir, *socialement,* la néces- « sité d'anéantir l'ignorance sociale, qui seule rend le règne « de la force absolument nécessaire. »

Sortez de là, il n'y a de possible : que logomachie ou galimatias.

Le passage que nous allons critiquer est de M. Louis Reybaud.

« — Qu'on n'affecte plus, dit-il, autant de souci pour les « hommes qui vivent du travail de leurs mains. . . . . »

— Il est possible, Monsieur, que vous ayez fort peu de souci pour eux; mais peut-être serait-il bon d'en avoir pour vous-même et pour les vôtres. Croyez-vous que : lorsque ces hommes, pour lesquels vous avez si peu de souci, finiront par avoir soin d'eux-mêmes, et cela au sein de l'ignorance, ils auront aussi le soin de ne vous faire aucun mal? Quand la force des faibles vient à triompher sous le règne de la force, ils mettent les jadis-forts à leur place. Cela vous convient-il?

« — Ils trouveront leur route d'eux-mêmes, continue « M. Reybaud. »

— C'est vrai, Monsieur. Mais, si vous ne leur montrez point la bonne route; et, si vous n'avez soin de vous y mettre; ils vous rencontreront sur la mauvaise. Et comme, ainsi que vous allez le dire, ils ont pour eux le *nombre,* c'est-à-dire la *force,* ils vous y écraseront, vous et les vôtres.

« — Ils ont de leur côté la patience et le nombre, con-

« continue M. Reybaud. Quand ils y joindront l'esprit d[illegible]
« prévoyance et de conduite. . . . . »

— L'esprit de sage prévoyance et de bonne conduite es[illegible] incompatible avec l'ignorance. De votre côté, vous avez soi[illegible] de leur inculquer l'esprit de leur force et de l'injustice qu'il[illegible] subissent. Avec cela, soyez tranquille, ils feront du chemin [illegible] Est-ce pour le leur avoir enseigné que l'Académie des science[illegible] morales et politiques vous a appelé dans son sein? Hélas [illegible] c'est précisément ce chemin qui devrait vous donner quelque[illegible] souci. Vous croyez faire de l'égoïsme, en ne pensant pas à [illegible] eux; et votre égoïsme n'est que de la folie.

« — Toute société, continue M. Reybaud, devra compter
« avec eux. »

— Et, tant qu'il y aura DES SOCIÉTÉS, c'est-à-dire des NATIONALITÉS, le résultat du compte, en présence de l'incompressibilité sociale de l'examen, sera toujours l'anarchie. Vous avez donc un bien grand amour pour l'anarchie! ce n'est cependant pas déjà si aimable.

« — On parle d'association, continue M. Reybaud, de
« formule d'association. . . . . »

— C'est vrai, Monsieur; comme les aveugles parlent des couleurs; ou les sourds de la musique; ou les métaphysiciens de l'âme. Voyez ce que c'est que l'indétermination des expressions! Voilà plus d'un siècle que l'on parle d'*association;* et personne ne s'est encore occupé de donner à cette expression : un sens déterminé; et, ne renfermant rien d'absurde.

Déterminons!

— Qu'est-ce qu'une association?
— C'est une assemblée d'hommes unis dans un but.
— Qu'est-ce qui caractérise l'espèce d'association?
— Les conditions de l'association.
— Quel nom donne-t-on à l'ensemble des conditions?
— Organisation.

— Combien y a-t-il d'espèces d'organisation?

— Deux, exclusivement deux : domestique et sociale.

— Et quelle est la base, exclusivement la base de toute organisation?

— La sanction.

— Et, une organisation, privée de sanction, a-t-elle une valeur pratique?

— Absolument aucune.

— Quelle est la sanction de toute association domestique?

— La sanction sociale.

Voilà toute association domestique éliminée de toute domination sociale; et, même de toute influence sociale : comme SUBORDONNÉE.

— Quelle est la sanction sociale?

— La force, ou la raison : exclusivement.

— Et, la raison peut-elle dominer, SOCIALEMENT, tant que la force, soit brutale, soit masquée de raison, peut dominer la raison?

— Impossible; évidemment impossible : excepté néanmoins à Charenton. Et, des Charentons, il y en a des milliards. En époque d'ignorance sociale, il y en a au moins un chez chaque individu.

Voilà toute espèce d'organisation, sociale et domestique, nécessairement soumise à la force : tant qu'il y a possibilité, pour la force, de dominer la raison.

Voyez-vous maintenant, que tout ce qui, jusqu'à présent, a été dit sur l'association, et sur les associations, considérées en dehors de la force, n'a été que du bavardage inutile : par cela seul, que la force peut encore dominer; par cela seul, encore une fois, que la raison n'est pas encore, socialement, capable de la dominer.

« — Avant d'y songer, continue M. Reybaud, les classes « laborieuses ont à épuiser l'épreuve complète du règne « d'affranchissement. . . . . »

— D'affranchissement est très-joli! Dites donc d'escla-

vage, s'il vous plaît. Voulez-vous que je vous le fasse dire par les vôtres : Malthus, J. B. Say, Rossi, MM. Blanqui, Michel Chevalier, etc.? Vous voudriez bien, n'est-il pas vrai, que les classes laborieuses, ou plutôt les prolétaires, pussent considérer leur esclavage, le pire de tous parce qu'il est senti, comme un affranchissement? C'est à leur inculquer cette conviction que vous consacrez votre vie. Travail inutile! Non. Travail dangereux!!

« — Dans lequel, continue M. Reybaud, elles ne sont en-
« trées que depuis un demi-siècle. . . . . »

— Allez donc voir, dans l'histoire de l'économie politique, ce que M. Blanqui, le coryphée actuel de l'économisme, dit de l'affranchissement de 89! Puis osez, sans rougir, parler de cet affranchissement du travail.

« — On aura beau faire, dit plus loin M. Reybaud, on
« n'échappera pas à ce dilemme : de deux choses l'une,
« ou l'association des travailleurs sera forcée, ou elle sera
« libre. »

— *Association forcée* est très-joli! C'est comme *liberté esclave*. . . . Socialement parlant, c'est, du reste, la seule espèce d'association et la seule espèce de liberté qu'il y ait eu, depuis que notre monde social existe.

M. Reybaud établit un dilemme. Il y en a un autre qui doit précéder le sien. Et, tant qu'il n'est pas résolu préalablement, on reste nécessairement dans le vague, c'est-à-dire dans l'ignorance. Le voici ce dilemme : Les travailleurs sont tout le monde, ou ne sont qu'une partie de tout le monde. S'ils sont tout le monde, l'association n'est autre que l'organisation de tout le monde, c'est-à-dire l'organisation sociale; et, dès lors, toute association particulière ou domestique lui est nécessairement soumise. Si, les travailleurs ne sont pas tout le monde, ils sont les plus forts ou les plus faibles. S'ils sont les plus forts, les autres, en tant que faibles, sont esclaves. S'ils sont les plus faibles, eux-mêmes, en tant que faibles, sont

esclaves. Et cela *nécessairement,* nécessairement, entendez-vous? tant qu'il y a des travailleurs et des non travailleurs. Après cela, faites donc des sociétés de travailleurs, et travaillez à river vos fers!

« — Si elle est forcée, continue M. Reybaud, elle rentre « dans le régime des corporations d'autrefois, c'est-à-dire « dans une organisation ARBITRAIRE DU TRAVAIL. »

— Arbitraire? Que signifie cette expression, s'il vous plaît?

— Arbitraire, direz-vous, signifie : *relatif à la volonté.*

— Très-bien. Et à la volonté de qui?

— A la volonté du législateur.

— Toujours très-bien. Et qui est le législateur? Vous ne répondez pas. Eh bien, Monsieur! le législateur est toujours : ou une force arbitraire dominant toutes les raisons; ou la raison, incontestablement démontrée, dominant toutes les forces arbitraires. Or, la raison ne peut dominer toutes les forces arbitraires, masquées ou non masquées de raison, tant que l'ignorance sociale, qui empêche de connaître ce qui est incontestablement ordonné par la raison, n'est point évanouie; et, elle ne l'est point encore. Vous voyez donc que, toute organisation sociale est encore arbitraire par essence, relative à une raison, à une volonté, et non à la raison qui, elle, n'est ni arbitraire, ni volontaire, ni personnelle; mais éternelle et impersonnelle. Maintenant, essayez donc de faire des associations, ou même une association qui ne soit pas une expression d'arbitraire, de despotisme, avant d'avoir fait évanouir l'ignorance sociale; et, vous verrez : COMME VOUS AUREZ AGGRAVÉ LE JOUG DES FAIBLES. Il est vrai que cette aggravation est nécessaire pour faire sentir, socialement, la nécessité d'anéantir l'ignorance sociale. Et voila comment tout est bien : jusqu'au mal.

## III.

« Par l'habitude d'employer un mot dans « un sens figuré, l'esprit finit par s'y arrêter « uniquement, par faire abstraction du pre- « mier sens ; et ce sens, d'abord figuré, devient, « peu à peu, le sens ordinaire et propre du « mot. » CONDORCET. *Tableau des prog. de l'Esphum.*, p. 55.

« Les mots propres forment le langage de la « raison ; les expressions figurées celui des pas- « sions. »

BARTHÉLEMY. *Voy. du jeune Anacharsis.*

« Le langage figuré, très-utile à la concep- « tion quand il vient à la suite du langage « simple, lui est funeste quand il le remplace. « Il accoutume à raisonner sur les plus fausses « analogies, et forme, autour de la vérité, un « nuage que les esprits les plus clairvoyants « ont bien de la peine à percer.»

JÉRÉMIE BENTHAM. *Tactique parlement.*

« Une des premières bases de toute bonne « philosophie est de former pour chaque science « une langue exacte et précise où chaque signe « représente une idée bien déterminée, bien « circonscrite, et de parvenir à bien détermi- « ner, à bien circonscrire les idées par une ana- « lyse rigoureuse. »

CONDORCET. *Tableau des prog.*, p. 65.

« Il peut y avoir des synonymes en poésie ; « mais la philosophie n'en connaît pas, et elle « conçoit deux idées partout où elle entend deux « expressions. » BONALD. *Recherches philos.*

« Si les mots ne signifient rien, il est de toute « impossibilité pour les hommes de s'entendre « entre eux, et, disons plus, DE S'ENTENDRE « AVEC EUX-MÊMES.

« Quand même l'homme n'aurait pas la science, « quand il n'aurait QUE DES OPINIONS, il faudrait « qu'il s'appliquât beaucoup plus encore à l'é- « tude de la vérité, comme le malade s'occupe « plus de la santé que l'homme qui se porte « bien. Car celui QUI N'A QUE DES OPINIONS, si « on le compare A CELUI QUI SAIT, est, par rap- « port à la vérité, dans un état de maladie (1).»

ARISTOTE. *Métaphys.* Liv. IV. 4.

« — A part quelques esprits enthousiastes du passé, con-

(1) Voilà encore des épigraphes qui devraient être tracées, en lettres d'or, au-dessus de toute tribune parlementaire. Peut-être, alors, y dirait-on moins de folies.

« tinue M. Reybaud, personne ne veut le retour à un pri-
« vilége (les corporations) condamné par l'expérience. Reste
« alors l'association *libre* qui manque de sanction, qui n'est
« qu'une lettre morte. »

— Qu'une LETTRE MORTE, est bien le mot; et, nous le faisons remarquer très-spécialement. Il est évident : que, vouloir baser la société générale sur des associations particulières, nationales ou domestiques, associations nécessairement privées de sanction sociale non arbitraire, est une utopie à peu d'autres pareille; et que, vouloir qu'une société, nécessairement basée sur un arbitraire, aille sanctionner des sociétés particulières, ayant nécessairement pour but de renverser cet arbitraire, afin d'en établir dix mille autres, est aussi une utopie d'une belle taille! Mais, vouloir maintenir une organisation sociale arbitraire, ayant pour conséquence nécessaire l'exploitation des majorités par les minorités, au point de livrer les masses à la mort par la misère, et cela *en présence de l'incompressibilité de l'examen,* c'est une utopie à nulle autre comparable. Maintenant, écoutez! vous allez entendre l'auteur vous énoncer de bien étranges choses.

« — Vainement, dit-il, un écrivain (M. de La Farelle),
« dont on ne peut méconnaître ni les intentions ni les lu-
« mières, a-t-il essayé de tracer un règlement où la *liberté*
« se concilie avec la discipline..... »

— Ainsi, vous considérez la liberté comme indépendante de toute discipline, de toute règle, de toute sanction? La liberté réelle : c'est, *l'obéissance volontaire sous le joug de la raison dominant les passions; et, la raison, n'est raison pour dominer les passions, que, sous la protection de la sanction religieuse, dont la sanction sociale n'est jamais que l'écho :* SOUS PEINE D'ANARCHIE.

Nous vous avons passé une fois votre liberté indéterminée, qui est aussi bien l'obéissance aux passions que l'obéissance à la raison; mais deux fois, c'est trop fort. La li-

berté du travail, Monsieur, ainsi que son esclavage, sont des résultats NÉCESSAIRES de l'état des connaissances. Tant que dure l'ignorance sociale sur la réalité du droit, le travail est nécessairement esclave, en donnant au mot *travail* la valeur de *travail des faibles;* quand cette ignorance est évanouie, l'esclavage du travail s'évanouit simultanément.

« — Et, *le droit commun,* avec la *hiérarchie,* » ajoute M. Reybaud.

— Ainsi, M. Reybaud trouve que le droit commun et la hiérarchie sont incompatibles ! En vérité ! c'est M. Reybaud qui devrait être à ma place.

(Décembre 1848. *Dans un cabanon.*)

« — Ce système, continue M. Reybaud, n'a qu'un défaut, « c'est celui de stipuler dans le vide. Personne ne s'y ral- « liera. »

— Si, Monsieur, beaucoup d'individus s'y rallieront; et, à cet égard, vous n'avez qu'à ouvrir les yeux (nov. 1851). Il n'y a pas de folie particulière qui, en époque de folie sociale, ne trouve ses partisans. La plus grande des folies actuelles, celle de vouloir, ainsi que vous le voulez, conserver l'organisation sociale existante, en présence de l'incompressibilité de l'examen, est même celle qui en a le plus grand nombre : et cela, sous la protection de l'Académie des sciences morales et politiques.

« — Tant que le travail restera LIBRE, continue M. Rey- « baud, l'ouvrier préférera l'*indépendance à la solidarité.* »

(*Études sur les Réformateurs.*)

— Libre ! c'est-à-dire soumis à la force qui oblige le travailleur à mourir de faim comme *faible,* s'il n'en fait mourir d'autres comme *fort.* Et cela, ainsi que l'affirme l'un des princes de l'économisme, J. B. Say, en disant : « Tous les « ans une partie de la population doit mourir de besoin, « même au sein de la nation la plus prospère. » Belle liberté !

Quant à la solidarité, socialement considérée, elle est exclusivement un résultat d'organisation générale. Vouloir en faire un résultat d'organisations particulières, nationales ou domestiques, est une folie à nulle autre comparable. Il n'y a qu'à l'Académie des sciences morales et politiques, où il soit permis de dire ces choses-là, sans courir le risque d'être sifflé.

Vous vous imaginez, en outre, qu'il peut exister, socialement, de l'indépendance sans solidarité! C'est là une nouvelle folie. L'indépendance sociale des individus consiste : à ne pas être soumis aux passions des forts; à n'être soumis qu'à la raison : accordant à tous une égale protection; faisant défendre chacun par la force de tous; tous par la force de chacun; et rendant le travail de chacun utile à tous, comme le travail de tous utile à chacun. Cette indépendance sociale, Monsieur, la seule qui puisse exister, n'est autre que la solidarité. Mais, cette solidarité réelle dépend, je le répète, de l'association générale et non d'associations particulières ou domestiques. Vouloir baser l'association générale sur les associations particulières est une folie égale à celle de ceux : qui veulent baser la stabilité de la société sur le crédit; au lieu de vouloir baser le crédit sur la stabilité de la société.

Voyons maintenant le passage qui suit immédiatement celui qui précède; il est, j'en demande mille pardons à l'auteur, caractéristique d'ignorance et de vanité :

« — Ce n'est jamais de son plein gré, dit M. Louis Rey-
« baud, que l'homme s'impose des chaînes..... »

— Que signifie ce galimatias? Ainsi, ce n'est jamais de son plein gré, que l'homme agit de son plein gré? Ce n'est jamais avec raison, que l'homme se soumet à la raison? Je conçois, Monsieur, que ce ne sera jamais de votre plein gré que vous vous imposerez les chaînes de la raison. Mais, qu'est-ce que cela prouve? que vous êtes et resterez l'esclave de vos passions.

« — Même dans l'intérêt de son propre bien-être, » ajoute M. Reybaud.

— C'est très-vrai : tant qu'il reste esclave, c'est-à-dire ignorant. Mais, parce que vous ne voyez point comment il est possible de sortir de cet esclavage, est-ce une raison pour que l'humanité y reste éternellement plongée ?

« — Tout avantage de *corps*..... »

— *Corps* signifie ici : société particulière ou domestique.

« — Tout avantage de corps, continue M. Reybaud, lui « paraît vain auprès de cette *latitude* d'action, de cette *liberté* « de mouvements, dont il jouit aujourd'hui. »

— La liberté ! celle pour le fort d'écraser le faible, n'est-il pas vrai? Nous concevons, Monsieur, que cette liberté puisse vous convenir, aujourd'hui que vous êtes parmi les forts. Mais, croyez-vous que le faible, l'opprimé puisse préférer : la liberté de mourir, soit par la faim, soit par le suicide; à la solidarité sociale, qui lui assure la satisfaction de tous ses besoins raisonnables : sans porter atteinte à sa latitude raisonnable d'action; ni à sa liberté raisonnable de mouvements? Croyez-vous que, si demain, vous veniez à vous trouver parmi les faibles, vous préféreriez : d'être, ainsi libre de choisir votre genre de mort; à jouir de la satisfaction de bien vivre? Eh bien! Monsieur, nous attendrons à demain; et nous verrons ce que vous en direz.

« — La corporation industrielle, continue M. Reybaud, « ne pourrait subsister qu'à la condition d'être close et de « régner despotiquement sur une profession. »

— Il fallait dire : « Les corporations industrielles, c'est-« à-dire les associations particulières, ne pourraient subsis-« ter en *contact* et comme *autonomes* qu'à la condition « d'être closes et de régner despotiquement chacune sur sa « profession, si le despotisme était encore possible. » — Alors, vous eussiez été dans le vrai; et, cela se serait également appliqué aux nationalités qui, du moment qu'elles sont

en contact nécessaire, sont des associations particulières, comme celle des cordonniers, etc.

Il est même certain : que, si la terre n'était close ; si elle était en communication nécessaire avec la lune ; les sociétés *particulières* de la terre et de la lune seraient comme *autonomes,* incompatibles avec l'existence de l'ordre. Mais, la terre est close ; et, la corporation industrielle du globe, ou l'humanité, peut fort bien exister, sans aucune espèce de despotisme.

« — Vouloir, continue M. Reybaud, en faire quelque « chose de paternel et d'accessible à toute heure, sans titre « particulier, c'est le rêve d'un homme de bien, mais ce n'est « malheureusement qu'un rêve. »

(*Études sur les Réformateurs.*)

— C'est très-vrai, pour toute société particulière. Mais, sous l'association générale, le titre d'homme n'est-il rien, s'il n'est tracé en lettres d'or? Et, de plus, la propriété collective ne représente-t-elle point de l'or, ou mieux du travail? Peut-être un jour, Monsieur, serez-vous heureux de vous abriter sous le titre d'homme, sans chercher à y mettre aucune dorure.

Ainsi, et selon vous, la corporation, l'union des travailleurs, de l'humanité, sans autre titre que celui d'homme, sans privilége relatif à la force, est un rêve? Et qui vous a donné autorité, pour décider ainsi du sort de l'humanité ; et, la condamner à subir, d'après votre propre théorie, le joug d'un éternel despotisme? Toujours, n'est-il pas vrai, votre vanité et votre ignorance? En vérité, Monsieur, vous vous trouvez l'esclave de bien mauvais maîtres.

Arrivons à un autre amateur d'associations particulières *autonomes,* d'associations particulières utopiques. C'est de M. Michel Chevalier dont nous allons parler.

« — Pour sortir, dit-il, de ce labyrinthe, il n'y a que deux « issues. »

— Vous allez voir ces deux issues. Toutes deux conduisent à l'anarchie : l'une directement ; l'autre indirecte-

ment. Et ce sont les seules, dit M. le professeur d'économie politique. Alors, l'humanité peut se préparer à mourir. Heureusement, M. le professeur d'économie politique n'a jamais démontré son infaillibilité, ni même offert de la démontrer, en présence de juges compétents, pour que son infaillibilité particulière pût devenir une infaillibilité sociale. Et cependant, cette dernière infaillibilité est devenue nécessaire à l'existence d'un ordre permanent. Car, il en faut UNE : pour décider du bien ou du mal, du juste et de l'injuste. En décider à coups de boule est ce qu'il y a de plus stupide et en même temps de plus anarchique. Désormais il faut choisir : l'infaillibilité de la science; ou la mort. Mais, voyons les issues de M. Michel Chevalier !

« — L'une, dit-il, *nous mènerait* à une féodalité indus-
« trielle où les masses laborieuses, traitées comme des mu-
« tins, seraient de nouveau condamnées au servage..... »

— Nous mènerait est très-joli ! Comment trouvez-vous le futur conditionnel ? Il paraît que M. le professeur d'économie politique n'a jamais lu : ni Malthus, ni Rossi, ni lui-même. Selon lui, le nègre esclave de la Caroline est bien moins malheureux que le prolétaire français : et, l'esclave des États-Unis est, cependant, le plus malheureux des esclaves. Cela doit être : c'est dans un pays *dit de liberté* que l'oppression des faibles y est la plus dure.

« — On leur commanderait, continue M. Michel Cheva-
« lier, d'oublier à jamais cette loi d'égalité qu'elles s'étaient
« flattées de conquérir en baignant l'Europe de leur sang, et
« en parsemant l'Europe de leurs os (1), et on les tiendrait
« barricadées dans les geôles de l'industrie, comme dans
« l'enfer du Dante..... »

— Parce que si elles voulaient en sortir, on les jetterait sur des pontons.

(1) Le commerce anglais vient de réunir les os des héros d'Austerlitz et Waterloo, pour en faire..... DU FUMIER.

*Tous les journaux de décembre 1847.*

« — SANS ESPOIR, » ajoute M. le professeur.

— Soyez tranquille, Monsieur! Les prolétaires sont dans l'enfer, il est vrai. Mais, il est une justice éternelle; et, ils en sortiront. Seulement ce ne sera point par votre seconde issue qui, elle aussi, conduit à un autre enfer, l'anarchie.

Nous regrettons que M. Michel Chevalier ait passé à l'ennemi, c'est-à-dire à l'*économisme,* que l'Empereur, à Sainte-Hélène, appelait le pulvérisateur universel, fût-ce même, d'une monarchie de granit. Nous le regrettons; et pour nous, et pour lui-même. Malgré ses taches, il était brillant sur le sol de l'inspiration. Il a vu l'abîme de l'anarchie; il n'a pas eu le courage de penser à le combler; et il a rétrogradé vers le despotisme, actuellement source inévitable d'anarchie. Hélas! des fers dorés, qu'il n'a pas encore osé rompre, l'empêchent de déployer les ailes du génie! Mais voyons son autre issue.

« — L'autre issue, continue M. Chevalier, peu explorée « encore et où l'on ne peut s'avancer qu'à tâtons..... »

— A tâtons!... Ainsi c'est une route d'aveugle que l'auteur choisit. Vous allez voir que c'est, en outre, le choix d'un insensé.

« — L'autre, continue-t-il, conduit à l'association intime « des intérêts rivaux qui aujourd'hui s'observent d'un œil « jaloux, celui des capitalistes..... »

— Remarquez bien, je vous prie : l'intérêt des capitalistes, tant que TOUS ne sont point capitalistes, signifie l'intérêt de *quelques-uns* et non l'intérêt de *tous.*

« — Et celui, continue l'auteur, des industriels de tout « ordre. »

— Industriel de tout ordre signifie *travailleur,* c'est-à-dire *homme.* C'est l'intérêt : non de *quelques-uns* mais de *tous.*

« — Celui de la bourgeoisie,... » continue M. Chevalier.

— Des bourgeois! c'est-à-dire de *quelques-uns* et non l'intérêt de *tous.*

« — Et celui des ouvriers, » ajoute le professeur.

— C'est-à-dire encore l'intérêt de tous. Car *homme, travailleur, ouvrier,* sont absolument synonymes. C'est toujours l'intérêt de tous.

Eh bien! vouloir associer l'intérêt de quelques-uns, séparément considérés, avec l'intérêt de tous, qui ne peut admettre d'intérêts séparés, c'est le rêve d'un insensé.

Vouloir associer, c'est-à-dire rendre égaux, le travail et le capital, c'est-à-dire l'homme et la matière, c'est vouloir associer, égaliser le bien et le mal, Dieu et le Diable. Il faut, quoi qu'en dise M. Michel Chevalier, que l'un ou l'autre domine; que tous les hommes dominent la richesse; ou que les possesseurs de la richesse dominent le reste des hommes; il faut même désormais : que, le travail domine le capital; ou que, tous les deux périssent au sein de l'anarchie (1).

Il est malheureux de voir des hommes de mérite s'acharner après la quadrature du cercle et le mouvement perpétuel. Et, ce qu'il y a de plus malheureux, c'est qu'ils sont suivis dans l'abîme de la folie par cette immense majorité de moutons de Panurge : qui, s'imaginent conduire; et, ne font jamais que suivre à la queue leü-leu.

« — La concorde, continue M. Michel Chevalier, se réta-
« blirait dans l'industrie et dans la société, à l'aide d'une
« organisation intelligente des forces qui aujourd'hui se font
« la guerre..... »

— Cette organisation est facile, dès que l'ignorance sociale se trouve évanouie : il ne s'agit : que, de subordonner la matière à l'homme; le capital au travail. Et, cela existe nécessairement, sous la condition pré-indiquée, lorsque le sol est entré à la propriété collective. Cette solution est

(1) Lorsque, dit ailleurs M. Michel Chevalier, deux forces concourent à une œuvre, il est indispensable que l'une des deux soit instituée directrice; sinon elles deviennent divergentes et l'œuvre ne s'accomplit plus. Au lieu d'une production régulière et féconde, on a les péripéties stériles ou fatales d'un duel sans fin. (*Lettres sur l'organisation du travail,* p. 288.)

unique. Vouloir associer l'intérêt de quelques-uns à l'intérêt de tous, c'est la même folie que celle : de vouloir associer un quart avec un entier ; en prétendant néanmoins que l'ensemble ne soit qu'un entier.

« — L'ordre, continue M. le professeur, renaîtrait sous « les auspices d'une égalité organique, qui seule aura la « puissance d'en finir avec l'égalité anarchique. »

— Cette phrase est un véritable galimatias. Voici ce qu'il aurait fallu dire :

L'égalité organique qui dérive d'une organisation sociale conforme à la raison, est celle qui fait écraser les faibles par les forts : tant que les faibles peuvent être écrasés ; et l'ordre maintenu par la force. Cela est raisonnable *alors :* parce qu'*alors,* hors ces conditions, l'humanité ne peut exister. Cette égalité a existé jusqu'à l'époque où l'examen est devenu incompressible.

Quand, par les développements de la presse, l'ordre ne peut plus être maintenu par la force ; et, qu'il ne peut encore être basé sur la raison, à cause de l'ignorance sociale ; il n'y a de possible, qu'une égalité anarchique. Nous vivons au sein de cette noble égalité.

Quand, l'égalité anarchique a fait sentir, *socialement,* le besoin d'une égalité organique qui ne dérive plus de la force ; l'exploitation des faibles par les forts vient à s'évanouir, en même temps que l'ignorance sociale. C'est, seulement alors que peut exister l'égalité organique, au sein de laquelle personne n'est faible, personne n'est exploité.

« — Telle est, continue M. Michel Chevalier, la voie où il « faut entrer. Car il n'y a que des insensés qui pourraient « choisir la première. »

(*Cours d'économie politique ;* 1er *discours d'ouverture.*)

— La première voie, Monsieur, est celle d'insensés, vous avez raison. Aussi, est-elle presque généralement suivie ; et,

même actuellement par vous-même. Quant à la seconde que vous proposez, et que vous ne suivez pas actuellement, elle exige plusieurs grains de folie en sus de la première. Aussi, aucun homme d'État ne s'en occupe, si ce n'est pour la ridiculiser. Il faut cependant dire : que, tous ceux qui ne suivent point la première, suivent la seconde. Il est vrai que le charivari social existant, se trouve digne de ce parfait accord.

Encore une fois, il n'y a que deux espèces d'associations : générale; et particulière ou domestique.

Les associations particulières ou domestiques, *autonomes ou indépendantes de la sanction sociale,* ne peuvent rien avoir de commun avec l'ordre social, si ce n'est pour le détruire.

Les associations particulières ou domestiques, soumises à la sanction sociale, font partie de l'organisation sociale. Et, si elles sont en opposition avec l'organisation sociale dont elles reçoivent la sanction, elles ne sont que des expressions d'anarchie.

Il n'est pas une seule association particulière, ayant reçu la sanction sociale depuis l'incompressibilité sociale de l'examen, qui ne soit en opposition directe avec l'organisation sociale actuelle, sans même en excepter celle des jésuites. Tant mieux ! l'organisation sociale actuelle, devenue essentiellement anarchique, s'en écroulera plus vite. Ce qu'il y a de mieux encore, c'est que tous, conservateurs d'une part, révolutionnaires d'une autre, rivalisent à qui démolira avec le plus d'ardeur.

Allons ! courage, Messieurs ! faites des constitutions; organisez des associations particulières, soit de nations, soit de religions, soit de sectes, soit de métiers, vous agissez providentiellement, et l'humanité vous remercie.

# IV.

« Le salut de tous est dans l'harmonie so-
« ciale et l'anéantissement de l'esprit de parti. »
MIRABEAU.

« C'est vrai, mais, vouloir anéantir, ou même
« coaliser les partis, tant que les opinions ne
« sont point anéanties, ou reléguées : soit à
« Bedlam, soit à Charenton; est une proposi-
« tion digne de l'Académie des sciences morales
« et politiques. » COLINS, *Commentaire.*

« Tout homme de parti, voit dans un livre,
« ce qu'il veut y voir. » VOLTAIRE.

« Et, voilà pourquoi l'Académie des sciences
« morales et politiques voit clairement la possi-
« bilité de faire durer la société actuelle. »
COLINS, *Commentaire.*

« On peut attendre un acte de désintéresse-
« ment sublime d'un homme vertueux, jamais
« d'un parti en masse; les partis ne sont ja-
« mais magnanimes, ils N'ABDIQUENT PAS, ON
« LES EXTIRPE. Les actes héroïques viennent du
« cœur et les partis n'ont pas de cœur. Ils n'ont
« que des intérêts et des ambitions, UN CORPS,
« C'EST L'EGOÏSME IMMORTEL. »
M. DE LAMARTINE, *Hist. des Gir.*, liv. VII, 7.

« C'est vrai : les partis n'abdiquent pas, on
« les EXTIRPE. Mais, croyez-vous : qu'il soit fa-
« cile et sans danger, de vouloir extirper le
« parti socialiste; qui, non-seulement comprend
« les masses; mais aussi M. de Lamartine lui-
« même, et toute l'Académie des sciences mo-
« rales et politiques, SANS LE SAVOIR NI LE VOU-
« LOIR. S'il est un seul membre de l'Académie
« des sciences morales et politiques osant affir-
« mer qu'il n'est pas socialiste, qu'il se nomme.
« Et, s'il a écrit quatre lignes, je lui prouverai
« qu'il est dans l'erreur. »
COLINS, *Commentaire.*

« Il faut que le but des partis soit vague,
« comme les passions et les chimères de ceux
« qui les composent. »
M. DE LAMARTINE, *Id.*, ch. XVIII.

« L'esprit de corps, PRINCIPE SOCIAL quand il
« en résulte le sacrifice de l'intérêt individuel
« à celui de cette société particulière, devient
« ANTI-SOCIAL quand il en résulte le sacrifice
« des intérêts de la grande société, du public. »
JÉRÉMIE BENTHAM, *Tact. des assemblées législatives.*

« Les corps sont plus implacables que les in-
« dividus, parce qu'ils réunissent en eux plus
« de passions et qu'ils sont moins responsables. »
CHATEAUBRIAND, *Essai sur la littérature anglaise.*

« Il est rare qu'un malade de corps refuse la
« guérison. Les malades d'esprit sont volontai-
« rement INCURABLES, et souvent prêts A TUER
« LE MÉDECIN. »
*Dictionnaire de Boiste*, article *Guérison.*

## ÉPILOGUE.

Le 25 février 1848, j'écrivais à M. de Girardin :

« — Les utopies vont s'égorger mutuellement. C'est seu-
« lement après leur mort que je puis paraître. Attendons ! »

(Voyez ma lettre de novembre 48, à M. E. de Girardin, insérée en partie dans le journal *la Révolution démocratique et sociale,* interrompue par la mort de ce même journal, le 13 juin 1849.)

Dans cette même lettre, partie déjà insérée dans ce journal, je disais encore :

« — Vous vous êtes souvent étonné de ce que je n'aie
« point trouvé à publier mon travail. Rien n'est plus simple
« cependant. Je vais vous l'expliquer.

« D'abord, je suis prolétaire. Je ne puis imprimer par
« moi-même, qui n'ai souvent que du pain et de l'eau pour
« me nourrir.

« Vous concevez ensuite : que, je ne trouverais pas un
« éditeur assez sot, pour imprimer un ouvrage qui condamne
« tous les partis.

« Reste la presse périodique.

« Mais cette presse n'est autre que l'ensemble des partis.
« Si un des journaux accueillait mon travail, il MOURRAIT.
« Et c'est ce qui vous a fait reculer.

« Vous concevez en outre : que, je ne pouvais me pré-
« senter aux partisans de l'ancienne société. Quant aux par-

« tisans de la nouvelle, ils se divisent en *politiques* et en « *socialistes*. Les politiques se basent sur le vote universel. « Comment voulez-vous que ceux-ci me protégent? Je suis, « ou j'ai été lié avec la plupart d'entre eux. Tous m'estiment. « Mais, tous me regardent comme un fou. En voici la raison :

« Vous savez, leur ai-je toujours dit : que, pour moi, la « monarchie, sous quelque forme qu'elle puisse se masquer, « représente l'ancienne société; et, que je considère cette « société comme condamnée à mourir dans les convulsions « de l'anarchie. Aussi, j'adore *votre* république ayant pour « expression *le vote universel :* parce que, pour moi, c'est le « beau idéal de l'anarchie, de cet enfer social dans lequel « l'ancienne société doit expier ses crimes. Ce sera seule- « ment : lorsque LES monarchies et LES républiques se se- « ront rendues également impossibles; que, le besoin d'ordre « par la vérité, pourra se faire sentir; et, alors, monarchie « et république seront identiques : la monarchie de la raison; « et la république de tous. »

« Vous concevez, Monsieur, que les républicains m'au- « raient eu en horreur, s'ils ne m'avaient estimé. Ils se con- « tentaient de dire : C'est un fou, mais c'est un honnête « homme.

« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .

« Aurais-je mieux fait de m'adresser aux socialistes? « Voyons!

« Le Saint-Simonisme, c'est le despotisme d'un homme.

« Le Fouriérisme, c'est le despotisme des passions.

« Le Communisme, c'est le despotisme de la folie (1).

« L'absence de communauté et de propriété, c'est le des- « potisme de la logomachie.

« Le reste, c'est le despotisme du galimatias.

« Que voudriez-vous que j'eusse été faire dans cette ga- « lère?

« Et, cependant, les socialistes ont raison. L'avenir est à « eux, mais à aucun d'eux. L'avenir est à la vérité.

« Tous les socialistes s'époumonent à crier: UNION! L'u- « nion, en dehors de la vérité incontestablement démontrée, « comme constatant l'identité possible entre l'intérêt de tous « et l'intérêt de chacun; et, cela, *quand la foi n'est plus pos- « sible!* il faut être fou pour y penser, archi-fou, plus fou, à « soi seul, que tous les fous de Bedlam et de Charenton « réunis.

« Notez, néanmoins, que tous je les estime, les aime et « les respecte. Tous ont en vue le bien de l'humanité. C'est « tout ce qu'il est permis d'exiger d'eux. Car, si les bonnes « intentions sont obligatoires; la science ne l'est pas : sur- « tout en époque d'ignorance. »

Ce que je disais alors, fin de 1848, je le répète aujourd'hui. L'UNION, en dehors de la vérité incontestablement démontrée, comme constatant l'identité possible entre l'intérêt de tous et l'intérêt de chacun; et, cela, quand la communauté d'idées par la foi n'est plus socialement possible! Il faut être fou pour y penser, archi-fou, plus fou, à soi seul, que tous les fous de Bedlam et de Charenton réunis.

Et, comment peut se faire cette union des esprits, cette

(1) Il s'agit ici du communisme absolu. Nous avons déjà dit que, dans un sens indéterminé, tout le monde est communiste et individualiste sans le savoir.

communauté d'idées si nécessaire : en présence de toutes les forces de l'Europe se réunissant pour prétendre dominer la raison ; à une époque où aucune raison, pouvant être réellement commune ne se présente comme pouvant dominer toutes les forces?

Par une discussion loyale : exempte surtout de toute logomachie, et, de toute vanité, de toute attaque personnelle. Et, comme la vérité est une, par essence, pour que cette union puisse exister, il faut : que l'un démontre qu'il a raison ; et, que tous les autres ont tort.

C'est ce que je ferai.

Jusqu'à présent, je me suis toujours tu sur chaque système particulier; et, cela pour paraître au moins obéir à cette maxime banale et toujours si mal appliquée : *il ne faut pas diviser les forces.* Jamais, il ne m'est arrivé de dire publiquement un mot : ni contre le système de M. Louis Blanc; ni contre celui de M. Proudhon. Je les ai appuyés tous les deux autant qu'il m'a été possible, sans manquer à ma conscience. J'ai agi ainsi : non pour obéir au sens de la maxime qu'il ne faut pas diviser les forces — car laisser des forces divisées, quand on peut les unir au sein de la vérité, c'est contribuer à les maintenir divisées; — mais, parce que le moment de pouvoir être écouté, pour tout ramener à la vérité, n'offrait encore aucune chance de probabilité. Maintenant, il y en a une, et le danger devient pressant, je la saisis.

Mais, me dit-on de toutes parts, et M. Louis Blanc, et M. Proudhon, vont se ruer contre vous, quand même vous auriez raison.

Je le nie; et, je le nierais encore quand je le verrais; car, l'estime que j'ai pour leurs bonnes intentions me ferait croire : que, ce que je lirais, sous leur nom, dans cette voie n'est pas d'eux. Certes, ils ne se rendront pas de prime abord; et, ce serait les injurier que de le leur demander. Mais, quand ils seront convaincus, après avoir fait ce qui dépend d'eux pour éclairer leur jugement, eux et moi nous nous rendrons,

non les uns aux autres; mais tous à la vérité : *n'importe dans quel camp elle ait planté son drapeau.*

*Résumé.*

Les associations particulières, qu'elles soient nationales, ou qu'elles soient domestiques, sont : autonomes, souveraines; ou, elles sont sujettes, subordonnées au souverain.

Il n'y a de souverain possible que la *force* ou la *raison.*

Tant que la raison ne s'exprime point scientifiquement; c'est-à-dire : d'une manière incontestable vis-à-vis de tous et de chacun; dans l'intérêt incontestable de tous et de chacun; la force est le seul souverain possible. Tout, alors, est nécessairement ordonné pour le plus grand bien possible des forts.

Tant que la force est le seul souverain possible, le seul juge possible au sein des associations particulières, dites *nationalités;* la force est nécessairement le seul souverain possible, le seul juge possible, au sein de chaque association particulière dite nationale.

Tant que la force est le seul souverain, le seul juge possible au sein d'une nationalité quelconque; vouloir établir des associations domestiques, ayant pour but de renverser la souveraineté de la force, la souveraineté des forts, à une époque où la souveraineté de la raison n'est pas encore possible, est une UTOPIE à nulle autre pareille. C'est établir le combat entre les forts et les faibles. Si même ceux-ci venaient à vaincre : ils seraient devenus forts; les forts seraient devenus faibles; mais la souveraineté de la force n'en serait nullement anéantie. De pareilles associations peuvent être bonnes : *pour augmenter l'anarchie; pour exciter les haines entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas; pour faire sentir le besoin d'un nouvel ordre social.* Mais, tout cela n'est que DÉTRUIRE. En présence de l'incompressibilité sociale de l'examen, les passions ne peuvent que renverser. La raison,

rendue scientifiquement incontestable, peut seule, alors, ÉDIFIER.

C'est, seulement : lorsque la raison est devenue souveraine; lorsque la force est dominée; lorsque l'association est devenue socialement universelle; que les associations domestiques, seules associations particulières qui puissent exister alors, sont également utiles : et, à la société générale; et, à chacun des membres qui les composent. Et, cela, sans jamais nuire alors à ceux qui préfèrent vivre en dehors de toute association particulière. *Dès que le travail* DOMINE *le capital, les associations particulières de familles, et les familles isolées, sont* ÉGALEMENT *libres et heureuses.*

# RÉSUMÉ

## DE LA SITUATION SOCIALE ACTUELLE.

—

Résumons cette première partie des prolégomènes :

La société actuelle est malade ;

Le mal social actuel est une anarchie continuellement croissante ;

La cause du mal social actuel est l'ignorance relative :

A la réalité du droit ;

A la réalité de la sanction religieuse ;

A la réalité de l'éternelle justice ;

Ignorance, constituant le PAUPÉRISME MORAL ; ignorance, qu'il est impossible de dissimuler, en présence de l'incompressibilité de l'examen.

Le paupérisme matériel n'est que le résultat nécessaire du paupérisme moral. Le paupérisme matériel est même la base secondaire de l'ordre, tant que l'examen peut être socialement comprimé ; et, ne peut être anéanti, que, par l'anéantissement du paupérisme moral.

Les deux paupérismes sont incompatibles avec l'existence de l'ordre, dès que l'examen devient socialement incompressible.

Le remède social consiste :

Dans la connaissance parfaite :

De la réalité du droit ;

De la réalité de la sanction religieuse ;

De la réalité de l'éternelle justice ;

De la réalité de l'autorité ;

Pour tout dire en peu de mots :

De la réalité de la **SOUVERAINETÉ RATIONNELLE**;

Connaissance parfaite, anéantissant le paupérisme moral.

Le paupérisme matériel, résultat nécessaire du paupérisme moral, base secondaire de l'ordre tant que l'examen peut être socialement comprimé, base essentielle de tout désordre dès que l'examen devient socialement incompressible; ce paupérisme disparaît, **NÉCESSAIREMENT**, par l'entrée du sol à la propriété collective : dès que le paupérisme moral a cessé d'exister.

—

## DISCUSSION CONTRADICTOIRE.

« A qui parle seul, il est toujours facile d'a-
« voir raison. » *Sens commun.*

Je suppose que la presse périodique s'occupe de mon travail, autrement que pour en plaisanter : ce qui est déjà fort douteux. Qu'en résultera-t-il, dans l'hypothèse la plus favorable?

Chaque journal y consacrera un article, afin de pouvoir dire à ses lecteurs : je vous en ai parlé. Puis, pour que l'article soit plus facilement fait, le rédacteur, au lieu de rendre compte de l'ouvrage, vous exposera son système. L'article ne servira point de réclame à l'ouvrage; ce sera l'ouvrage qui servira de réclame à l'article.

Dans l'état anarchique de l'instruction, dont l'anarchie du journalisme est le résultat, tout journal qui aurait le sens commun ne serait point lu : à moins qu'il n'eût la prétention et la puissance de réformer le journalisme : en instruisant ses lecteurs; et en leur faisant abandonner ce qui n'a pas le sens commun. Cela sera : mais seulement quand l'ignorance sociale sera près d'être reconnue. Nous n'y sommes pas.

Ainsi, et pour le moment, ne comptons point sur le journalisme, quand bien même les journalistes auraient les meilleures intentions. Ils voudraient; ils ne pourraient. M. de Girardin en a dit les raisons.

Si je me trompe, qu'on me le prouve; et je serai heureux de le reconnaître.

Mais, faut-il donc se passer de discussion? Faut-il, les yeux fermés, attendre que l'anarchie ait forcé le journalisme à se transformer; à quitter le chemin stérile de la politique et du galimatias, pour entrer dans la lice du socialisme réel et du bon sens?

Peut-être.

Il faut néanmoins tâcher d'éviter ce mal. C'est ce que je vais faire.

Pour arriver à ce résultat, je prie les personnes déjà citées dans ces volumes; et, en outre, celles que j'indiquerai en tête de la lettre collective qui va suivre : de vouloir bien m'adresser leurs observations critiques sur ce commencement de mon travail. Je m'engage à publier ces observations dans mon troisième volume, sous le titre de DISCUSSION CONTRADICTOIRE.

Dans le but de faciliter les observations; et, pour qu'il ne puisse être dit : *nous ne savons sur quoi prononcer;* je vais tracer une série de questions, auxquelles je prie de répondre clairement et aussi succinctement que possible.

— Acceptez-vous les trois théories générales. Si non : pourquoi?

— La société vit-elle AUTOMATIQUEMENT? ou bien, une règle *inventée* ou *découverte,* est-elle nécessaire à la conservation de la vie sociale, l'ORDRE (1)?

— SOCIALEMENT, y a-t-il d'autre sanction :

(1) Je connais une personne fort instruite, fort estimée dans la presse quotidienne de Paris, et ce n'est pas M. de Girardin (si c'était lui je le citerais), laquelle m'a dit de la meilleure foi possible : que, dans l'ordre moral, il avait les lois en horreur : parce qu'elles gênaient le libre arbitre. Il ne comprend

1° Que la force du bourreau ;

2° Que la puissance de la sanction religieuse? Celle-ci liant les actions de cette vie avec le bien-être ou le mal-être dans une autre vie, tant que la *foi religieuse* est possible ; et, liant de même et réciproquement, dès que cette *foi* n'est plus possible, et que dès lors, *la science est devenue nécessaire.*

— La sanction du bourreau est-elle suffisante : pour, que la règle puisse conserver la vie sociale, l'ORDRE?

— Y a-t-il d'autre moyen d'établir *socialement* la sanction religieuse, si ce n'est : par une foi commune, basée sur une inquisition ; ou, par la science rendue commune : par sa démonstration rationnellement incontestable; et par la vulgarisation socialement faite, de cette même démonstration?

— Cette vulgarisation nécessaire est-elle possible sans que l'éducation et l'instruction soient socialement données à tous et à chacun avec un égal soin?

— SOCIALEMENT, et en présence de l'incompressibilité de l'examen, la foi est-elle encore susceptible d'être base d'ordre, base de vie sociale?

— Si, la foi a perdu cette puissance, la science est-elle devenue socialement *nécessaire :* en se rappelant que *nécessaire* signifie : SOUS PEINE DE MORT?

— Quand la foi est encore socialement *nécessaire et possible,* parce que l'examen peut encore être comprimé ; est-il *nécessaire* d'empêcher que les masses puissent examiner, pour que la foi, alors *nécessaire,* ne soit point détruite?

— Est-il possible d'empêcher les masses d'examiner, si ce n'est ; par *un travail incessant ;* et, par une exploitation qui les maintienne dans la *nécessité* de ce travail?

— Est-il possible d'assujettir les masses à un travail incessant, si ce n'est par l'aliénation du sol aux individus?

pas que le libre arbitre consiste précisément à pouvoir désobéir à la loi, à la raison ; à pouvoir se précipiter dans le sein de la passion, de la folie. Essayez donc d'avoir de l'ordre : dans une société, où les hommes du plus grand mérite sont eux-mêmes, et sans le savoir, fauteurs de désordre !

— L'aliénation du sol aux individus, est-elle, oui ou non, la base matérielle de l'ordre : tant que l'examen peut être socialement comprimé?

— Dès que l'examen ne peut plus être comprimé, l'aliénation du sol aux individus est-elle, oui ou non, la source de toute anarchie?

— L'aliénation du sol peut-elle être détruite, c'est-à-dire le sol peut-il entrer à la propriété collective, avant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit soit anéantie : si ce n'est, *sous peine d'une effroyable anarchie nous ramenant à l'ignorance primitive?*

— Dès que l'examen est devenu incompressible, et que l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, n'est point anéantie, y a-t-il, socialement, d'autre critérium de droit que la force brutale?

— Tant qu'il y a des nationalités en contact, y a-t-il, entre elles, d'autre critérium possible de droit, que la force brutale, l'*ultima ratio regum?*

— Tant que la force brutale est le seul critérium possible de droit entre les nations en contact, la force brutale n'est-elle point, *nécessairement,* le seul critérium possible de droit au sein de chacune d'elles?

— Le règne de la force brutale, n'est-ce point essentiellement l'anarchie?

— L'anarchie, n'est-ce point l'agonie sociale?

— Le prochain anéantissement des nationalités, est-il, oui ou non, devenu nécessaire à la vie sociale, à la vie de l'humanité?

Je me borne à ces questions pour le moment. J'attends les réponses que l'on voudra bien y faire.

Je ne sais si je me trompe; mais, je crains bien de ne pas en recevoir une seule.

—

## LETTRE COLLECTIVE

A MM. les membres :

Du Sénat ;
Du Corps législatif ;
Du Conseil d'État ;
Des anciennes Assemblées Constituantes et Législatives ;
De l'Académie des sciences morales et politiques ;
Et à tous ceux qui s'occupent de la grande question d'ordre social.

MESSIEURS !

Sous le règne des opinions, je fais appel à vous tous, en général, et à chacun de vous en particulier, pour détrôner l'opinion, dont la domination ne peut être : que le triomphe de la force brutale.

A quelque opinion que chacun de vous appartienne, votre bonne foi et votre amour de l'ordre, m'aideront à faciliter l'union de tous dans le sein de la vérité.

Je dis l'*union de tous :* car cette union est devenue nécessaire. Les querelles, jusqu'à présent ont seulement eu lieu entre quelques maîtres et localement. Dès qu'il y avait un vainqueur local, tous les esclaves obéissaient ; et les esclaves, à eux seuls, constituaient l'immense majorité des populations.

Maintenant : tous sont maîtres ; personne ne veut obéir ; la révolte est universelle ; et, quand la force fait simuler l'obéissance, c'est toujours dans l'espoir d'être bientôt soi-même le plus fort : soit par le fer ; soit par le feu ; soit par la parole ; soit même par le silence. Et, chaque victoire, n'importe sous quel drapeau, fait osciller le monde : entre un despotisme plus cruel et une anarchie plus atroce.

N'est-il donc aucun moyen de *prévenir* ce mal universel?

Si, Messieurs, il en est un, un seul. Et, ce moyen unique, c'est : de le *prévoir*. Dès qu'il sera *prévu*, il sera *vaincu*. Mais, en fait d'ordre social, toutes les prévoyances individuelles sont insuffisantes.

*Prévoir* : c'est voir dans l'avenir. Et, en dehors de tout mysticisme, l'avenir ne se voit que par le présent. Avant de prévoir un mal pour l'avenir, il faut le voir dans sa cause présente. Sinon : vous n'êtes qu'un aventurier, en fait de prédiction.

Et quelle est la cause actuelle ou passée du mal social futur, futur alors toujours présent, s'il est permis de parler ainsi?

L'ABSENCE D'IDÉE COMMUNE SUR LA RÉALITÉ DU DROIT.

Tant qu'il n'y aura point communauté actuelle d'idées sur cette cause du mal, toujours futur parce que toujours présent, le remède social réel, fût-il même individuellement trouvé, resterait socialement inapplicable. Car, une société ne peut être considérée et traitée comme un individu, que par une communauté quelconque d'idées. Et, quand il s'agit d'ordre social, dont un droit quelconque, socialement accepté, est exclusivement la base; et, qu'il n'y a plus communauté d'idées sur la réalité du droit; c'est, par la communauté d'idées : sur la réalité de cette absence; et sur la nécessité de communauté d'idées relativement au droit; qu'il faut commencer pour rétablir l'ordre : puisque l'ordre n'est, lui-même, que la communauté d'idées sur la réalité du droit.

Mais, je le répète : il ne suffit point que le mal, et les suites du mal, soient vus et prévus individuellement. Tous les individus le verraient et les prévoiraient : que le mal ne ferait qu'augmenter; et que les suites n'en seraient que plus terribles.

En effet :

Tant que l'enchaînement de cause et de mal n'est point

socialement proclamé; et, que le mal de tous n'est point ainsi démontré être le mal de chacun; chacun ne pense qu'à soi. Et, cherchant à se sauver, chacun cherche nécessairement à perdre les autres : car, en dehors de la communauté d'idées sur la réalité du droit, chacun, pour se sauver, use de sa force. Or, l'universel emploi de la force, indépendante du droit, conduit au tombeau de l'humanité.

La prévoyance sociale, actuellement nécessaire à l'existence de la société, consiste donc, dans la proclamation, SOCIALEMENT FAITE : de l'absence de communauté d'idées sur la réalité du droit; et de la nécessité de cette communauté, pour que l'humanité puisse ne point périr.

Partout j'entends dire : une pareille proclamation serait une déclaration d'ignorance sociale; et, jamais les représentations nationales, sous quelque titre qu'elles puissent exister, ne reconnaîtront leur propre ignorance. Jamais : je le nie. Certes, aucune d'elles n'a encore été assez rudement fouettée, par l'anarchie, pour que sa vanité puisse permettre à son bon sens de proclamer collectivement, ce que ce même bon sens fait déjà reconnaître individuellement et intérieurement à chacun de ses membres. Mais, au bord de l'abîme, toutes le reconnaîtront socialement.

Si les représentations nationales, assez impertinentes pour oser formuler un droit dépourvu de sanction inévitable, marchaient seules vers l'abîme, je m'écrierais : laissez-les disparaître! Il en viendrait d'autres, moins impertinentes, et que les vanités n'étoufferaient point. Mais, elles y conduisent l'humanité; et il est temps de les arrêter.

C'est vous, Messieurs, qui les arrêterez en leur présentant le tableau de la situation. Vous devez le faire; et vous le ferez.

C'est pour vous montrer le mal; et pour vous engager à y remédier; que j'ai l'honneur de vous écrire. Ce mal, l'ai-je bien vu? l'ai-je mal vu? Répondez!

Plusieurs d'entre vous, peut-être, me considéreront comme trop obscur, pour vouloir entrer en lice avec moi. L'obscu-

rité n'exclut pas le mérite; et j'ai l'orgueil d'être certain : que, j'ai assez de mérite pour ne pas être dédaigné. J'accuse ceux qui s'abriteraient sous ce prétexte : de n'avoir aucune bonne raison à m'opposer; et, de cacher ainsi leur propre faiblesse, sous le masque du dédain. Le public alors serait notre juge; et aussi la postérité.

COLINS.

# LETTRE

## A MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

### I.

« J'accorde aux gouvernements plus de pou-
« voir, peut-être, qu'ils n'en demandent; mais
« je ne saurais leur reconnaître celui d'inter-
« dire la discussion grave et sérieuse, sur quel-
« qu'objet que ce soit d'ordre public. La vérité
« est le premier bien des hommes, le plus sûr
« fondement des Etats; nous ne sommes ici-bas
« que pour la connaître, et nous n'avons pas
« d'autre moyen de la découvrir que de la cher-
« cher. » BONALD.

Saint-Mandé, 1er novembre 1851 (1).

MONSIEUR;

Placés aux deux extrémités du monde intellectuel, la science et la foi, comment est-il possible que ce que je dirai, puisse, même après lecture, parvenir jusqu'à votre propre jugement? Puis, tout en supposant que cette communication intellectuelle se réalise, comment est-il possible qu'il puisse en résulter une utilité sociale? Voilà deux questions que je vais essayer de résoudre; et voici, en outre, pourquoi j'ose vous adresser cet essai.

J'ai eu l'honneur de vous envoyer les premières livrai-

(1) Le retard apporté à l'impression de ce volume, a empêché que cette lettre ne parût à l'époque où elle a été écrite. Je crois néanmoins devoir lui conserver sa date.

sons de ce travail. L'estime que vous inspirez, et l'immense portée que pourrait avoir votre concours à la régénération sociale, m'ont fait désirer vivement : que, vous voulussiez bien y jeter un coup d'œil. Il me paraissait, contre l'avis de tous les miens, que vous seriez le premier, et peut-être le seul pendant longtemps, qui répondriez à mon appel. Je ne me suis point trompé. Peu après l'envoi de ma seconde livraison, j'ai reçu, de M. votre secrétaire général, la lettre suivante :

Archevêché de Paris. Paris, 27 août 1851.

« MONSIEUR,

« Je m'empresse de vous accuser réception des deux pre-
« mières livraisons de votre ouvrage intitulé : SOCIALISME
« RATIONNEL. Monseigneur me charge de vous en remercier
« bien affectueusement.

« Malgré la multiplicité des affaires de son administration,
« Monseigneur a déjà lu la première livraison. Il regrette
« que le sens de plusieurs passages de son Mandement n'ait
« pas été complétement saisi par vous ; mais, ce qui l'a tou-
« ché, c'est le ton de parfaite convenance et de sincérité qui
« règne dans votre polémique.

« Quant au fond de votre système, lorsqu'il aura achevé
« la lecture de votre livre, il vous dira ce qu'il en pense, si
« vous voulez en conférer avec lui.

« En attendant cette conférence, je pourrai moi-même
« vous dire les réflexions que la lecture de ces premières
« pages nous a suggérées.

« Je joins mes remercîments à ceux de Monseigneur, et
« je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes senti-
« ments distingués.

« Le secrétaire général,

« (*Signé*) COQUAND. »

Merci, Monsieur, mille fois merci, pour avoir osé me faire

adresser cette réponse! Il a fallu, de votre part, bien du courage pour le faire. Permettez-moi d'ajouter : qu'il en a fallu aussi chez moi, pour m'adresser à vous. Si, chez les réactionnaires, on ne peut, en général, s'imaginer que, chez les révolutionnaires, il puisse y exister bonne foi et dévouement envers l'humanité; il en est malheureusement de même, aussi en général, chez les révolutionnaires envers les réactionnaires. Et, cependant, il est partout des hommes de bonne volonté; et, votre législateur, comme aussi la raison, éternelle législatrice, disent également : PAIX AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ.

Nous répéterons, Monsieur : PAIX AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ; et, nous examinerons, en paix, les deux questions que je viens de formuler.

## PREMIÈRE QUESTION.

*Comment est-il possible que ce que je dirai puisse, même après lecture, parvenir jusqu'à votre propre jugement?*

Vous connaissez, Monsieur, ces horribles paroles de Pascal, écrites de sa propre main et conservées à la Bibliothèque nationale :

« La seule religion contre la nature, CONTRE LE SENS « COMMUN. . . . . est la seule qui ait toujours été. »
(MSC. p. 265.)

Et celles-ci :

« Vous voulez aller à la foi et vous n'en savez pas le che-
« min; vous voulez vous guérir de l'infidélité et vous en
« demandez les remèdes. Apprenez-les de ceux qui ont été
« tels que vous, et qui *parient* maintenant tout leur bien.
« Ce sont gens qui savent un chemin que vous voudriez suivre,
« et guéris d'un mal dont vous voulez guérir. Suivez la ma-
« nière par où ils ont commencé : c'est en faisant tout comme
« s'ils croyaient, en prenant de l'eau bénite, en faisant dire

« des messes, etc. Naturellement même, *cela vous fera* « *croire et vous* ABÉTIRA.

(Morceau commençant à la page 4 du manuscrit autographe et intitulé INFINI — RIEN, cité par M. Cousin. — Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal.)

Si ces paroles avaient été écrites par un philosophe négatif, protestant contre la réalité de la révélation et de l'antropomorphisme, je les concevrais peut-être. Et encore, je les blâmerais, pour n'avoir point reconnu : que, pendant toute l'époque d'ignorance sociale, l'ordre, vie humanitaire, n'a de base possible qu'une *foi socialement commune :* dans un antropomorphisme quelconque; dans une révélation quelconque. Mais, que ces paroles aient été écrites sous le cilice ! c'est d'une effrayante vanité. C'est dire : *Il n'y a pas de vérité : puisqu'avec tout mon génie, il m'a été impossible d'arriver jusqu'à elle.*

Si vous aviez été Pascal, Monsieur; si vous aviez blasphémé contre la vérité; je ne vous aurais point écrit. Et, si j'avais eu la folie de vous écrire, vous ne m'auriez point répondu. Vous m'avez répondu, Monsieur, je vous en remercie, au nom de la paix, qui doit un jour exister au sein de l'humanité.

Votre foi, Monsieur, n'est point une foi brutale. Votre obéissance, n'est point une obéissance passive. Et, certes, ce n'est point vous qui condamneriez de Maistre, le chrétien de Maistre, disant :

« L'un des plus habiles médecins de l'Europe dans l'art « de guérir la plus humiliante de nos maladies, M. le doc- « teur Willis, a dit qu'il avait trouvé deux genres de folies « constamment rebelles à tous les efforts de son art, la folie « d'orgueil et celle de religion. »

Il ajoute ensuite, avec ce génie qui le caractérise :

« Hélas ! les PRÉJUGÉS, *qui sont bien aussi une espèce de* « *démence,* présentent précisément les mêmes phénomènes. « *Ceux qui tiennent à la religion sont* TERRIBLES; et, tout

« observateur qui les a étudiés en est justement effrayé. »

Puis, de Maistre termine en disant :

« Un théologien anglais a posé, comme une vérité géné-
« rale, que JAMAIS homme n'a été chassé de sa religion par
« le raisonnement. *Never a man was reasoun'd out of his*
« *religion.* »

J'accède à cette *vérité générale* énoncée par de Maistre. Mais, toute règle, dans ce qui n'est point absolu, a ses exceptions; et, ce sont même ces exceptions qui confirment qu'une règle n'est point absolue. Je n'en suis pas moins certain : que, si de Maistre avait été élevé sur les bords du Gange, dans le culte de la plus grossière des idoles; et, qu'il fût venu à Paris y recevoir le bonnet de docteur ès-sciences; il n'eût répudié le culte du fétiche. Et certes, Monsieur, vous n'eussiez pas été moins judicieux que de Maistre.

Jamais, Monsieur, vous ne direz comme Descartes au P. Mersenne :

« Que les bonnes raisons ont fort peu de force pour per-
« suader la vérité. »

Il n'y a que ceux, frappés de démence par les préjugés, qui repoussent les bonnes raisons; et, vous ne les repousserez jamais.

A cet égard, Bonald va jusqu'à invoquer la législation chrétienne.

« Ils oublient, dit-il, tout chrétiens qu'ils sont, cette
« maxime de l'Apôtre : « « Ne méprisez aucune doctrine,
« *éprouvez-les toutes*, et RELEVEZ CELLES QUI SONT
« BONNES. »»

Ailleurs, Bonald est bien plus explicite encore :

« La SEULE autorité, dit-il, qui ait pouvoir sur l'être rai-
« sonnable, est la RAISON. »

Puis, après avoir proclamé la raison comme autorité unique, celui qui a été reconnu comme l'une des principales lumières de l'église rationnelle n'hésite point à dire :

« A la vérité, il est beaucoup d'hommes qui se piquent de « raison, et même d'instruction sur d'autres objets, qui *ne « veulent être ni convaincus de certaines vérités, ni entraînés dans certaines voies, et qui prennent le parti* TRÈS-PEU « RAISONNABLE *de nier ce qu'ils n'osent pas approfondir.*»

Jamais, je le répète, vous ne prendrez ce parti, très-peu raisonnable, selon Bonald lui-même.

Maintenant, si j'avais affaire à un homme frappé de préjugés; maladie que de Maistre qualifie de démence; je prendrais des précautions oratoires, pour vous citer le passage suivant de de Maistre; ou, plutôt, je ne vous écrirais pas. Mais, à vous, Monsieur, qui, comme Bonald et Fénelon, faites gloire de reconnaître que : DIEU et RAISON sont une seule et même chose; je me hâte de placer ce passage sous vos yeux.

« Je vous citerais, s'il le fallait, dit de Maistre, je ne sais « combien de passages de la Bible qui promettent au sacrifice judaïque et au trône de David une durée égale à celle « du soleil. *Le juif qui s'en tenait à l'écorce avait* TOUTE « RAISON, jusqu'à l'événement, de croire au règne temporel « du Messie; *il se trompait néanmoins,* comme on le vit depuis : Mais SAVONS-NOUS CE QUI NOUS ATTEND NOUS-« MÊMES? DIEU sera avec nous jusqu'à la fin des siècles; les « portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Église, etc. « Fort bien! En résulte-t-il, je vous prie, *que Dieu se soit « interdit toute manifestation nouvelle, et qu'il ne lui est plus « permis de nous apprendre rien au delà de ce que nous savons?* Ce serait, il faut l'avouer, un étrange raisonnement.»

Voilà de Maistre qui établit, de la manière la plus claire : l'anéantissement possible de la révélation chrétienne, comme dominatrice sociale, par la révélation incontestablement rationelle; comme la révélation hypothétique de Moïse a été anéantie, en tant que dominatrice sociale, par la révélation hypothétique du Christ.

Sous la révélation incontestablement rationnelle, sous la révélation scientifique, il pourra être dit des chrétiens, ce que de Maistre disait des juifs :

« Le chrétien qui s'en tenait à l'écorce avait *toute raison,* « jusqu'à l'événement, de croire au règne spirituel du Christ; « il se trompait, néanmoins, comme on l'a vu depuis. Nous « le savons maintenant. Dieu, ÉTERNELLE RAISON, sera « avec nous jusqu'à la fin des siècles; les portes de l'enfer, « les portes de l'ignorance ne prévaudront point contre l'é- « glise de la vérité scientifique. Désormais, Dieu, éternelle « raison, s'est interdit toute manifestation nouvelle; il ne lui « est plus permis de nous apprendre rien au delà de ce que « nous savons : car, *hors la vérité que nous connaissons, il « n'est rien que le mensonge.* Et, le Dieu réel, le Dieu de vé- « rité, n'est pas le Dieu du mensonge. »

Remarquez, je vous prie, que le passage que je viens de vous citer n'est pas une boutade mystique. Déjà de Maistre, ce dernier Père de l'Église, avait dit :

« Plus que jamais, Messieurs, nous devons nous occuper de « ces hautes spéculations, car il faut nous tenir prêts pour un « événement immense dans l'ordre divin, vers lequel nous « marchons avec une *vitesse accélérée* qui doit frapper les « observateurs. IL N'Y A PLUS DE RELIGION SUR LA TERRE : « LE GENRE HUMAIN NE PEUT DEMEURER DANS CET ÉTAT. « Des oracles redoutables annoncent d'ailleurs que les temps « sont arrivés... *Il n'y a peut-être pas un homme véritable- « ment religieux en Europe* (je parle de la classe instruite) « *qui n'attende, dans ce moment, quelque chose* D'EXTRAOR- « DINAIRE. Or, dites-nous, Messieurs, croyez-vous que cet « accord de tous les hommes puisse être méprisé ? »

Vous le voyez, Monsieur, voilà le dernier Père de l'Église annonçant : que, le christianisme sur-rationnel a cessé d'exister sur la terre; que, le genre humain ne peut rester dans cet état; et, que tous les hommes religieux, appartenant à la

classe instruite, reconnaissent : que, **LA RÉVÉLATION SCIENTIFIQUE DOIT SUCCÉDER AUX RÉVÉLATIONS HYPOTHÉTIQUES.**

Sur la première question, mes paroles sont maintenant arrivées jusqu'à votre propre jugement, j'en ai la conviction intime, je passe à la seconde.

## II.

« Dans les crises politiques, le plus difficile,
« pour un honnête homme, n'est pas de faire
« son devoir, mais de le connaître. » BONALD.

### DEUXIÈME QUESTION.

*Comment est-il possible que, de mes paroles, arrivées à votre propre jugement, il puisse résulter une utilité sociale?*

Il est infiniment plus difficile de répondre à cette seconde question, qu'il ne l'était de répondre à la première. C'est que la réponse à la seconde question vous est particulièrement relative.

Certes, la vérité est la source exclusive de tout bonheur social durable. Néanmoins, tant que l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, n'est point anéantie; tant qu'une erreur *commune* peut seule servir et sert de base à un ordre par la force, seule vie sociale possible à cette époque; proclamer une vérité qui doit renverser cette erreur, avant que cette même erreur soit devenue impuissante, avant que la vérité soit devenue *nécessaire,* c'est toujours : ou une imprudence, ou un crime chez l'individu; et, toujours un crime, vis-à-vis de la société.

« Ce qu'on croit vrai, s'écrie de Maistre, il faut le dire et « le dire hardiment. Je voudrais, *m'en coûtât-il grand'-* « *chose,* découvrir une vérité, faite pour choquer tout le « genre humain, je la lui dirais à brûle-pourpoint. »

De Maistre ici, n'est point criminel vis-à-vis de lui-même, car on ne l'est jamais en agissant conformément à ce qui est ordonné par sa propre conscience, quand on a fait ce qui a dépendu de soi pour l'éclairer. Mais, en agissant selon cette

règle générale, on est souvent, et très-souvent, criminel envers la société.

Supposons, d'après de Maistre lui-même, que la révélation chrétienne ne soit qu'une vérité relative, qu'un symbole, une hypothèse, enfin, socialement tenue pour vérité. Supposons : que, cette vérité relative soit encore réellement base d'ordre; et, que la vérité absolue ne soit pas encore devenue nécessaire; nul doute : que, de Maistre, en renversant la révélation chrétienne par des vérités négatives, n'eût été socialement criminel. De Maistre, lui-même, a mis cette vérité hors de doute, dans son ouvrage intitulé *Du Pape :* où, il fait l'apologie de l'inquisition.

Socialement, la vérité ne doit donc pas se dire en tout temps; mais, seulement : lorsqu'elle est socialement utile.

Et, même lorsqu'elle est socialement utile, il faut encore savoir l'exposer utilement. Allez dire à un ignorant : que, les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits, avant de lui avoir démontré la théorie des parallèles, vous ne pourrez le lui faire accepter qu'à coups de bâtons; et, s'il est plus fort que vous, il vous fera accepter que les trois angles d'un triangle sont égaux à quatre droits (1).

Je conclus : la théorie de de Maistre donnée comme absolue, est complétement erronée.

Pour arriver à mon but, qui est d'exposer l'utilité sociale pouvant dériver de paroles que j'ai eu le bonheur de faire arriver jusqu'à votre propre jugement, utilité sociale devant résulter de vous-même, il faut donc : que je me suppose à votre place; et que je ne me trompe point dans les conséquences que je tirerai de la situation. J'espère vous prouver, Monsieur, que je n'aurai point abusé de l'hypothèse.

Je suis archevêque de Paris, revêtu de toute votre puissance ecclésiastique, de l'influence de votre mérite, de vos vertus, etc., vous voyez que j'use de la supposition. Je me

(1) Et, voilà précisément pourquoi, je ne veux exposer la démonstration de la réalité du droit : qu'après avoir mis mes lecteurs à même de la comprendre.

trouve donc archevêque, par la grâce de l'hypothèse; et, je reçois, de l'auteur du *Socialisme rationnel,* la première partie de cette lettre. Que faire?

— Puis-je, comme de Maistre, dire, de but en blanc : que, socialement, le christianisme est mort? Non. Si, de Maistre eût été archevêque, et archevêque de Paris; il n'eût rien dit de semblable.

Puis-je même laisser transpirer : que, j'accède aux propositions de de Maistre; et, que si je n'en dis rien, c'est pour ne point scandaliser les faibles? Encore non. Les demi-mesures sont toujours dangereuses et essentiellement anarchiques.

Alors, je me dirai : si, ce monsieur avait déjà démontré la religion réelle d'une manière scientifique; si, la nécessité sociale avait déjà forcé la société à l'écouter; si, les déductions scientifiques de cette démonstration prouvaient : que l'ordre, par le bien-être universel, en est le résultat nécessaire; si, déjà une communauté d'idées, à cet égard, commençait à s'établir; je n'hésiterais nullement à proclamer la réalité de la religion rationnelle. Je ferais même voir : qu'elle n'est autre que le christianisme réel; et, que loin d'apostasier en s'y soumettant; on ne fait qu'abandonner l'ombre pour saisir la réalité.

Mais, ce monsieur a-t-il démontré? y a-t-il même apparence qu'il puisse démontrer? La théologie et la philosophie s'unissent pour affirmer le contraire. De plus : y a-t-il nécessité sociale *reconnue* de la religion scientifique? Quant à la nécessité, à mes yeux elle paraît exister, cela est vrai. Mais, cette nécessité est encore si peu reconnue, socialement, que la société actuelle pourrait se diviser : entre ceux qui la croient impossible; et ceux qui la croient inutile. Quant aux déductions, conduisant au bien-être nécessairement universel; il est impossible de les admettre, comme réelles, avant d'avoir admis, comme réelle, la source dont elles émanent.

D'un autre côté : rester neutre en apparence; c'est, en réalité, s'établir ennemi. Et, cependant, si la religion ration-

nelle existe, et peut être démontrée; la combattre : c'est, être ennemi du christianisme réel, dont je voudrais être le défenseur; c'est, venir en aide au panthéisme prétendu philosophique, lequel, socialement, n'a de valeur, que l'impuissance actuelle du christianisme hypothétique; c'est, enfin : défendre l'ombre et attaquer la réalité. Oh! combien, en époque d'ignorance et d'incompressibilité d'examen, il est difficile de faire le bien, même avec la meilleure volonté!

Il me paraît, cependant, que, de la manière suivante, je puis être utile, sans nuire : ni au christianisme hypothétique, s'il est seul socialement possible; ni au christianisme rationnel, s'il est socialement possible.

L'auteur dit : que, l'anéantissement du paupérisme dépend essentiellement, quant au matériel, de l'ENTRÉE DU SOL A LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE; et, il affirme que cette entrée ne nuit en rien : à l'existence des propriétés individuelles; à l'existence de la famille; à l'existence de la religion. Dès lors, protégeons : non point sa doctrine, quant au moral; mais, l'examen de sa doctrine, quant au matériel. Saint Paul n'a-t-il point dit : QU'AUCUNE DOCTRINE NE DEVAIT ÊTRE MÉPRISÉE?

Et, d'ailleurs, une foule de Pères de l'Église ont proclamé la justice absolue de la propriété collective du sol; et une foule d'auteurs profanes ont, à cet égard, imité les Pères de l'Église. L'auteur les combat tous, en affirmant : que, cette justice absolue est seulement applicable, socialement, lorsque l'ignorance, sur la réalité du droit, se trouve socialement anéantie; c'est-à-dire : lorsque le christianisme réel peut se trouver socialement intronisé. C'est encore là une idée qui mérite examen; et qui, certes, ne peut être nuisible au christianisme rationnel.

Avant, néanmoins, de nous décider sur le point de savoir : si, nous protégerons : non pas la doctrine, mais simplement l'examen de la doctrine; replaçons-nous, sous les yeux, quelques-unes des autorités favorables à la propriété collective du sol.

Je laisse de côté les Pères de l'Église, et même les apôtres. Les gouvernements pourraient dire : que le zèle du Seigneur les emportait; et, qu'ils ne connaissaient rien à l'administration des choses de ce monde. Tous, d'ailleurs, ont été résumés par Bossuet, dans les paroles suivantes tirées de sa *Politique de l'Écriture Sainte :*

« — Lorsque Dieu promit à Abraham qu'il fera de ses en-
« fants un grand peuple, il leur promit en même temps une
« terre qu'ils habiteront en COMMUN. «« Je ferai sortir de
« toi une grande nation. »» Et un peu après : «« Je don-
« nerai cette terre à ta postérité. »»

(*Gen.*, XII, 27, p. 111.)

— Et, page 14 :

« — Otez le gouvernement (1), la terre et tous ses biens
« sont aussi communs entre les hommes que l'air et la lu-
« mière. Dieu dit à tous les hommes : «« Croissez et multi-
« pliez, et remplissez la terre. »» (*Gen.*, I. 28, IX, 9.)

« Il leur donne à tous, *indistinctement :* toute herbe qui
« porte son germe sur la terre et tous les bois qui y nais-
« sent. »» (*Gen.*, I, 29.)

« Dans un gouvernement *réglé,* nul particulier n'a droit
« de rien occuper. Abraham, étant dans la Palestine, de-
« mande aux seigneurs du pays jusqu'à la terre où il enterre
« sa femme Sara. «« Donnez-moi droit de sépulture parmi
« vous. »» (*Gen.*, XXXIII, 4.)

« Moïse ordonne qu'après la conquête de la terre de Cha-
« naan, elle sera distribuée au peuple par l'autorité du
« souverain magistrat. «« Josué, dit-il, vous conduira : et
« après il dit à Josué lui-même : «« Vous introduirez ce

(1) Si, en époque d'ignorance sociale sur la démonstration scientifique de la réalité du droit, le gouvernement ne peut être qu'une force masquée de droit, *ôter le gouvernement* signifie : *ôter le gouvernement de la force;* et implicitement : *pour lui substituer le gouvernement de la raison.*

Tous les Pères de l'Église ont remarqué que le langage de l'Écriture est essentiellement elliptique et figuré.

« peuple dans la terre que Dieu lui a promise, et vous la lui « distribuerez par sort. »» (*Deuteron.*, XXX, 3.7.)

« La chose fut ainsi exécutée. . . . . .

« De là est né le droit de propriété : *et, en général,* « TOUT DROIT DOIT VENIR DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE. »

— Il en résulterait : que, si l'autorité publique venait à reconnaître que la propriété collective du sol était devenue nécessaire à l'existence de l'ordre, ainsi que l'auteur prétend pouvoir le démontrer; le droit de tous, à cette propriété collective, serait consacré par l'Écriture Sainte et par Bossuet.

Cette vérité : que, tout droit vient de la raison, et non des lois, est encore confirmée par Bossuet, à la page 17 :

« — Toutes les lois, dit-il, sont fondées *sur la première* « *de toutes les lois,* QUI EST CELLE DE LA NATURE, c'est-« à dire, SUR LA DROITE RAISON. . . . . »

— Ainsi, dès que la droite raison prouvera : que, la propriété collective du sol est nécessaire à l'existence de l'ordre, à l'existence de la communauté; cette propriété sera de droit.

Du point de vue de la religion chrétienne, la question se trouve suffisamment élucidée. Voyons, maintenant, parmi les hommes dits politiques, si l'entrée du sol à la propriété collective n'est point, pour eux, une nécessité sociale : dès que l'examen se trouve devenu socialement incompressible.

Ici, par exemple, j'examinerai plus en détail que je ne l'ai fait pour les Pères de l'Église. Je veux, à cet égard, mettre ma conscience en repos. Dès lors, mon examen embrassera plus ou moins d'hommes et de siècles.

Je laisse de côté le rêveur Platon. Quelques théologiens ont voulu en faire un saint; et je ne sais trop pourquoi. Car, nul plus que lui, même dans notre siècle matérialiste, n'a professé le matérialisme.

Je vais m'adresser à son élève et antagoniste Aristote. Quelques théologiens ont aussi voulu le canoniser; et le Parlement de Paris a même défendu de le contrarier sous peine

d'être pendu : quoi qu'en vérité, il fût tout aussi matérialiste que son maître.

« — Il est certain, dit-il, qu'il y a des éléments essentiels « de la cité qui sont nécessairement *communs :* tels sont. . . « le sol. . . et tous doivent y avoir part dans tous les sys- « têmes. . . . . »

— Voilà qui est aussi explicite que possible.

Cependant, tant que le peuple n'est point soumis à la *logocratie réelle,* au règne de la raison incontestablement démontrée, la collectivité du sol constitue la *démocratie;* et, ailleurs, Aristote dit : que, sous la démocratie, les riches sont nécessairement dépouillés par les pauvres, etc., etc. Et, ce n'est point là un excellent moyen d'ordre.

Dès lors il paraît : que, sur la collectivité du sol, les idées d'Aristote n'étaient pas bien nettes. Il paraît même : que, cette propriété collective ne peut exister qu'à certaines conditions, encore passablement inconnues. Pour avoir plus de lumière, sautons plusieurs siècles.

« — A ne regarder que la *nature,* dit Cicéron (1), il n'y « a rien qui appartienne à l'un plutôt qu'à l'autre; et, si « telle chose est présentement à celui-ci, et telle autre à « celui-là, cela vient, ou de s'en être emparé le premier, comme « ont fait ceux qui ont rencontré des terres inhabitées, et « dont personne ne s'était mis encore en possession; ou de « ce qu'on l'a conquise par les armes, ou acquise par quelque « sorte de loi, ou de convention, conditionnée ou non con- « ditionnée, ou même par le droit du sort. » (*Offic.*)

« Cette première sorte de société, dit encore Cicéron (en « parlant de la société naturelle, de la société raisonnable), « qui est la plus étendue, et qui unit tous les hommes entre « eux, et chacun d'eux à tous les autres, *demande qu'on* « *laisse en* COMMUN toutes les choses que la nature produit

(1) Nous venons de voir que, selon Bossuet, la NATURE, en fait de raisonnement, c'est la RAISON.

« pour l'usage commun de tous les hommes; que sur celles
« dont le domaine est acquis par le droit à quelques-uns, on
« observe ce qui est prescrit par les lois; et qu'au surplus on
« s'en tienne à ce mot des Grecs, qui a passé en proverbe :
« *Tout est commun entre amis.* »

— Voilà Cicéron partisan de la propriété collective du sol : au moins *pour autant qu'elle est compatible avec l'utilité générale.*

## III.

« Sans doute, je fais de la religion une af-
« faire politique, et même la première et la
« plus importante affaire de la politique, parce
« que je fais de la politique une grande et im-
« portante affaire de la religion. Je ne consi-
« dère la religion en homme d'État, que parce
« que je considère la politique en homme re-
« ligieux, et que, regardant la religion comme
« le pouvoir suprême (par ses lois et non par
« ses prêtres), et le gouvernement comme son
« ministre, je pense qu'ils doivent être indissо-
« lublement unis, comme l'époux et l'épouse,
« pour concourir ensemble à la fin unique de
« la grande famille, qui n'est pas tout à fait,
« comme l'enseignent une politique de comptoir
« et une morale de théâtre, de multiplier les
« hommes et de leur procurer des richesses et
« des jouissances, mais avant tout, de les faire
« bons pour les rendre heureux. » BONALD.

« Je cherche en vain à placer des limites entre
« les autorités civiles et religieuses, l'existence
« de ces limites n'est qu'une chimère. »
L'EMPEREUR, à Sainte-Hélène.

« L'Empereur disait que cet affranchisse-
« ment de la cour de Rome, cette réunion légale,
« la direction religieuse dans la main du sou-
« verain avaient été longtemps et TOUJOURS,
« l'objet de ses méditations et de ses vœux.
« L'Angleterre, la Russie, les couronnes du
« Nord, une partie de l'Allemagne la possèdent,
« disait-il ; Venise, Naples en avaient joui :
« ON NE SAURAIT GOUVERNER SANS ELLE. »
*Mémorial de Sainte-Hélène.*

« AUCUNE RELIGION, EXCEPTÉ UNE, NE PEUT
« SUPPORTER L'ÉPREUVE DE LA SCIENCE.
« Cet oracle est plus sûr que celui de Cal-
« chas.
« La science est une espèce d'acide qui dis-
« sout tous les métaux excepté l'or. »
DE MAISTRE.

« Le seul moyen, pour un chef de pouvoir,
« de réaliser le vœu constant de l'Empereur,
« hors duquel il est impossible de gouverner :
« C'EST, DE SE METTRE A LA TÊTE DE LA RELI-
« GION SCIENTIFIQUE. »
COLINS, *Commentaire.*

Sautons un plus grand nombre de siècles encore ; et par-dessus le moyen âge.

Puffendorf est un publiciste d'une réputation plus qu'européenne. Il est vrai que les parlements n'ont point condamné à l'avance ceux qui le contrediraient à être pendus, ainsi que cela est arrivé pour Aristote; mais enfin Puffendorff est un écrivain d'une grande autorité.

« — On conçoit, dit-il, que d'abord DIEU donna tout en « commun aux hommes, en sorte que rien n'appartenait à « l'un plus qu'à l'autre, quoique d'ailleurs ils dussent *régler* « ENTRE EUX l'usage de ces biens communs, selon que le « demandait la constitution du genre humain, l'ordre de la « société et le bien de la paix. » — (*Des Droits de l'Homme et du Citoyen*, T. I, CH. 12. *Droit de la nature et des gens*, T. IV. CH. 4.)

— Puis en note il ajoute :

« — Il n'était point nécessaire pour cela d'une convention « expresse ni tacite. Le droit de premier occupant est une « suite nécessaire de l'intention de celui qui donne une chose « en commun à plusieurs : BIEN ENTENDU *qu'en s'emparant « de ce qui n'est* PROPRE *à personne, on en laisse* ASSEZ « *pour le besoin des* AUTRES. »

— Selon Puffendorff, dès que la dernière portion de sol se trouve aliénée, il faut, si l'incompressibilité de l'examen ne permet plus de cacher l'injustice, que le sol, nécessairement, appartienne à la propriété collective : car c'est le seul moyen pour *qu'il y en ait toujours assez pour tout le monde.*

« — Ainsi, continue Puffendorf, lorsque le genre humain « fut réduit à peu de personnes, on se contenta d'établir *que « dès que quelqu'un se serait saisi d'une chose, à dessein de « la faire servir à ses besoins, aucun autre ne pourrait le « déposséder ; en sorte pourtant que le fond de la substance « même des choses qui en produisent d'autres demeurerait « toujours en commun.* Mais quand les hommes se furent « multipliés, et que l'on eut commencé à cultiver les choses « d'où l'on tire de quoi se nourrir et se couvrir, alors, *pour « prévenir les contestations, et pour mettre* UN BON ORDRE

« *dans le commerce de la vie*, on assigna en propre à cha-
« cun le fond et la substance même de certaines choses... »

— Ainsi, la propriété individuelle du sol fut établie exclusivement : dans un but d'ordre et d'utilité publique. Il en résulte : que, du moment que cette appropriation devient nuisible à l'ordre et à l'utilité générale, cette appropriation *cesse d'être socialement légitime*.

De tout ce passage, il résulte : que la propriété collective du sol est de justice absolue ; mais, que le sol doit être aliéné, quand l'existence de l'ordre l'exige. L'existence de l'ordre exige-t-elle que le sol entre maintenant à la propriété collective? voilà une question que Puffendorff laisse sans la résoudre. Et, cependant, là se trouve la question capitale : car tout ce qui est *réellement* nécessaire à l'existence de l'ordre, est *nécessairement* juste, puisque l'existence de l'ordre n'est autre que l'existence de l'humanité.

Le passage suivant, toujours de Puffendorff, s'approche davantage du véritable sens de la question :

« — La vérité est, dit-il, qu'afin qu'une chose soit suscep-
« tible de propriété, il faut : 1° quelle soit de nature à être
« possédée d'une manière ou d'autre ; car le but et l'usage
« de la propriété consiste dans la possession ; 2° que l'on
« soit à portée de s'emparer de la chose, et EN ÉTAT DE LA
« GARDER, autrement toutes les prétentions qu'on voudrait
« avoir sont inutiles. »

— Voilà la question de la propriété collective du sol, réduite à sa plus simple expression : la question de FAIT mise en dehors du DROIT. Tant que le droit reste livré aux discussions, il serait possible de discuter jusqu'à la fin du monde sur la collectivité du sol, sans être plus avancé que le premier jour. Mais, du moment que la question de fait : *est-il possible que le sol reste aliéné aux individus?* arrive à se poser, c'est un terrain sur lequel il devient facile de s'entendre. C'est, précisément, le terrain sur lequel l'a posée l'auteur qui m'écrit. Dans sa théorie générale de l'impôt, il paraît prouver : que,

tant que le sol reste aliéné, l'impôt pèse exclusivement sur le travail; et, qu'alors le *paupérisme s'accroît proportionnellement aux richesses nationales*. Si ces assertions sont vraies, il resterait incontestable : que, le sol, en présence de l'incompressibilité de l'examen, doit entrer à la propriété collective sous peine de mort sociale. Il est donc urgent d'examiner cette théorie générale : soit pour la réfuter, si elle est mauvaise; soit pour y accéder, si elle est bonne.

« — Aussitôt, dit encore Puffendorff, que la raison propre « et unique d'une loi vient à cesser, la loi tombe d'elle-même. »

— Ici, l'auteur pourrait dire : La raison propre et unique de l'aliénation du sol a été l'utilité générale. Cette aliénation est devenue nuisible; donc, la loi relative à l'appropriation du sol doit tomber. Mais, c'est toujours revenir à la question primitive : *le sol peut-il*, OUI OU NON, *rester entre les mains des individus?* c'est donc là le point qu'il faut résoudre. Mais, généralement, les parleurs pour le plaisir de parler, sont comme les batailleurs poltrons : ils n'aiment point à se placer sur un terrain où ni l'un ni l'autre ne puisse reculer. Si l'un des deux était le plus fort, la bataille serait finie; et c'est là précisément ce qu'ils veulent éviter.

Nicole était de l'avis de Puffendorff. Selon lui l'aliénation du sol est juste, tant qu'elle est nécessaire à l'existence de l'ordre; mais, dès qu'elle devient en opposition avec cette existence, elle cesse d'être de droit. Voici ses paroles :

« — Vous tenez vos richesses de vos ancêtres, disait « Pascal à un fils de duc; mais n'est-ce pas par mille ha- « sards que vos ancêtres les ont acquises et qu'ils vous les ont « conservées? Vous imaginez-vous aussi que ce soit par « quelques lois *naturelles* que ces biens ont passé de vos « ancêtres à vous? cela n'est pas véritable. Cet ordre n'est « fondé que sur *la volonté des législateurs* qui ont pu avoir « de bonnes raisons pour l'établir, mais dont aucune certai- « nement n'est prise d'un droit que vous avez sur ces choses. »

*Essais*, T. II.

— Ici, Nicole n'est pas plus affirmatif que Puffendorff. Le tout est encore de savoir : si les raisons qui ont fait aliéner le sol existent encore ; ou, si cette aliénation est devenue incompatible avec l'existence de l'ordre. Peut-être ne serait-il pas mal de faire cette question à l'auteur qui m'écrit, et de le forcer à s'étendre plus encore sur ce sujet. Je sais qu'il prouve... En vérité, il est fort difficile de discuter avec lui, quand on veut rester de bonne foi.

Necker est un homme pratique. Il a été ministre d'État au commencement de la révolution : il mérite d'être consulté. Écoutons-le :

« — En arrêtant sa pensée sur la propriété et sur ses rap-
« ports, on est frappé, dit-il, d'une idée générale qui mérite
« bien d'être approfondie : c'est que presque toutes les insti-
« tutions civiles ont été faites *pour les propriétaires*. On est
« effrayé, en voyant le Code des lois, de n'y découvrir par-
« tout que le témoignage de cette vérité. On dirait qu'*un*
« *petit nombre d'hommes*, APRÈS S'ÊTRE PARTAGÉ LES
« TERRES, ont fait des lois d'union et de garantie contre la
« multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois
« pour se défendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose le
« dire, après avoir établi des lois de propriété, de justice, de
« liberté on n'a presque rien fait encore pour la classe la
« plus nombreuse des citoyens. Que nous importent des lois
« de propriété ? pourraient-ils dire : nous ne possédons rien.
« Vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre. Vos lois
« de liberté? si nous ne travaillons pas, demain nous mourrons.

« Les propriétaires et la classe de la nation qui vit de son
« travail sont des lions et des animaux sans défenses qui
« vivent ENSEMBLE. On ne peut augmenter la part de ces
« derniers qu'en trompant la vigilance des autres, et en les
« empêchant de s'élancer. »

*Mémoire sur la législation et le commerce des grains.*

En présence de l'incompressibilité de l'examen, il faut : ou que de pareilles accusations soient démontrées men-

songères; ou qu'on y remédie; ou que la société périsse. L'auteur qui m'écrit prétend : que, le seul remède est de rendre possible l'entrée du sol à la propriété collective, par l'anéantissement de l'ignorance sociale sur la réalité du droit. Cela mérite d'être examiné.

Locke est un philosophe protestant; ici, du reste, il ne s'agit point de protestantisme, mais d'organisation sociale. Écoutons Locke!

— « Soit, dit-il, que nous considérions la raison naturelle « qui nous dit que les hommes ont droit de se conserver, et « conséquemment de manger et de boire..... soit que nous « consultions la révélation qui nous apprend ce que Dieu a « annoncé en ce monde à Adam, à Noé et à ses fils, il est « toujours évident que Dieu dont David dit : *qu'il a donné « la terre aux fils des hommes*, a donné en commun la terre « au genre humain.

. . . . . .

« Dieu, qui a donné le monde aux hommes en commun, « leur a donné pareillement la raison, pour faire de l'un et « de l'autre l'usage le plus avantageux à la vie et le plus « commode. »

— Après cela, Locke entre dans les détails d'une organisation sociale qui me paraît complétement utopique. Au contraire, l'auteur qui m'écrit affirme : que tout ce qui a été a dû être; et cela, conformément à la raison. Il ajoute : que, ce qui a été jusqu'à présent, ne peut plus être aussi conformément à la raison, à la raison commune à tous. Et, il en appelle à la raison de tous; et, surtout à la raison des riches; pour prouver : que, c'est surtout dans leur intérêt; que, la réorganisation sociale peut s'accomplir. Peut-être mérite-t-il d'être entendu.

Je ne parlerai ici, ni de Malthus, ni de Rossi. L'auteur a prouvé : que, selon eux, le paupérisme est inextinguible. tant que le sol reste aliéné. Et, il ajoute : que le paupérisme est devenu incompatible avec l'existence de l'ordre. Il ose

même dire : que, le prince de Metternich, qui jamais n'a passé pour un anarchiste, est aussi de cet avis. Tout cela mérite d'être examiné.

Il est peu d'écrivains qui n'aient parlé des procès causés par l'aliénation du sol.

— « Je suppose, dit La Bruyère, qu'il n'y ait que deux « hommes sur la terre qui la possèdent *seuls*, et qui la par- « tagent tout entière *entre eux deux;* je suis persuadé qu'il « leur naîtra bientôt quelque sujet de rupture, quand ce ne « serait que pour les limites. »

— Il eût été mieux de donner le remède.

Du même point de vue Pascal disait :

— « C'est là ma place au soleil : voilà le commencement « et l'image de l'usurpation de toute la terre. »

— Certes ; Pascal n'était point un anarchiste. Mais, il eût mieux fait de montrer : comment le droit pouvait être établi ; que, de montrer comment tout est usurpation. Et, qui sait ! si l'usurpation était nécessaire ; alors elle-même était le droit.

En fait d'édification sociale, Rousseau, bien certainement est un utopiste. Sa lettre, à l'un de mes prédécesseurs, n'avait de remarquable que le style et la critique. Néanmoins, c'était un homme dont les avis méritaient examen, ne fût-ce que pour la bonne foi. Il disait :

— « Le vrai système économique..... tire le principal re- « venu de l'état du domaine public. »

— C'est comme s'il avait dit : le sol doit appartenir à la propriété collective.

Voyons, maintenant, les hommes de la révolution. Sieyès et Mirabeau, sont en tête. Eux aussi étaient accusés d'attaques à la propriété : parce qu'ils attaquaient l'organisation de la propriété, donnant le monopole du sol à l'aîné dans chaque famille.

Commençons par Sieyès.

— « Il est certainement possible, dit-il, que le terme *tuté-*

« *laire* de PROPRIÉTÉ couvre des vols réels, de ces vols qui « ne prescrivent point. Je suppose, en effet, qu'à défaut de « police, Cartouche se fût établi plus solidement sur un grand « chemin, aurait-il acquis un véritable droit de péage? S'il « avait eu le temps de vendre cette sorte de monopole, jadis « assez commun, à un successeur de bonne foi, son droit en « serait-il devenu plus respectable dans les mains de l'acqué- « reur? *Pourquoi regarde-t-on toujours la restitution comme « un acte moins juste ou plus impossible que le vol?* En troi- « sième lieu, il y a des possessions d'une origine légale, qui « peuvent néanmoins être jugées nuisibles à la chose pu- « blique; celles-là attendent, avec raison, une indemnité, « mais *encore faut-il les éteindre.* »

— Voilà, précisément, ce qui devrait être fait : si, l'ordre social était devenu incompatible avec l'aliénation du sol. Mais, cela est-il, oui ou non? C'est la question qui revient à chaque instant; et, celle qui devrait être examinée la première.

— « Après, continue Sieyès, ce triage si politique, si juste, « et si nécessaire, soyez sûr que nous tomberons tous à ge- « noux devant le nom sacré de la propriété, et ne croyez « pas que celui qui possède le moins y soit moins intéressé « que celui qui possède le plus; ne croyez pas surtout que « ce soit attaquer la véritable propriété que de décrier la « fausse. »

— C'est incontestablement vrai. Mais aussi, dès qu'il n'y a plus, socialement, de critérium incontestable, pour distinguer la véritable propriété de la fausse : attaquer une espèce de propriété; c'est, les attaquer toutes. Aussi, les propriétaires, par primogénitures, disaient en 89 : qu'attaquer leurs propriétés, en particulier; c'était, attaquer la propriété en général. Et, ils avaient raison; tandis que les bourgeois qui attaquaient le droit d'aînesse n'avaient pas tort. C'est, pour sortir d'une situation où tout le monde a tort et où en même temps tout le monde a raison; que, l'auteur qui m'écrit veut être entendu : afin que personne n'ait tort; et que tout le

monde ait raison. Peut-être ne serait-il pas mal de l'écouter.

Les Sieyès de 89 voulaient : que, le monopole du sol fût enlevé aux aînés dans chaque famille, sans faire tort à aucun d'eux bien entendu. Les Sieyès de l'époque demandent : que, le monopole du sol soit enlevé aux familles aînées dans la société, aussi sans faire tort à personne, et par conséquent, en faisant le bien de tous. Cela est-il nécessaire, d'abord ; puis, possible ensuite? C'est toujours la question qu'il faudrait examiner.

## IV.

« On aperçoit, dans toute l'Europe, une po-
« litique NÉGATIVE qui sait très-bien ce qu'elle
« ne veut pas et NE SAIT PAS CE QU'ELLE VEUT. »
BONALD.

« C'est là cependant que nous en sommes
« après vingt-cinq ans d'essais de constitution
« et de raisonnement sur l'opinion publique et
« les théories politiques; et, si nous pressions
« la conséquence des principes que nous avons
« entendu professer à cette tribune, dans la
« discussion présente ou celle qui a précédé,
« nous serions conduits à d'étranges résultats;
« et, je crois que deux partisans du gouverne-
« ment représentatif ne pourraient bientôt, pas
« plus que les augures de Rome, se rencon-
« trer sans rire. » BONALD.

Arrivons à Mirabeau.

« — A-t-on, dit-il, des idées assez claires de la propriété,
« et ces idées sont-elles assez répandues dans la généralité
« des hommes, pour assurer aux lois qu'elles produiront cette
« espèce d'obéissance qui ne répugne jamais à l'homme rai-
« sonnable, et qui honore l'homme de bien? »

— Selon Mirabeau, l'obéissance aux lois ne doit point répugner à la raison. En vérité, j'ai bien de la peine à ne pas être de cet avis, quoiqu'il soit de Mirabeau. Reste à savoir: si, l'aliénation du sol doit finir par répugner à la raison. C'est toujours là que se trouve la question capitale. Il me semble qu'elle mérite examen.

« — La propriété, dit encore Mirabeau, ayant pour fon-
« dement l'État social, elle est assujettie, comme les autres
« avantages dont la *société est l'arbitre,* à des lois, à des
« conditions : anssi voyons-nous partout le droit de pro-
« priété soumis à certaines règles, et renfermé selon les cas,
« dans des limites plus ou moins étroites. C'est ainsi que

« chez les Hébreux, les acquisitions, les aliénations de terre « n'étaient que pour un temps (1), et que le jubilé voyait « rentrer, au bout de cinquante ans, tous les héritages dans « les familles de leurs premiers maîtres. »

— Et, ce discours fut lu à l'Assemblée nationale, le jour même de la mort de Mirabeau.

Ce que l'auteur qui m'écrit prétend devoir être, n'est donc pas une invention. Ce n'est que le développement de la même pensée. Seulement le maître serait unique : le dieu impersonnel, la justice éternelle, la raison éternelle; et, la rente du sol serait appliquée, sans privilége pour personne, au bien-être universel. Est-ce désormais nécessaire? Est-ce théoriquement et pratiquement possible? C'est toujours là ce qu'il faut examiner.

Tronchet appartenait à un parti opposé à celui de Mirabeau. Voyons s'ils sont également opposés sur ce qui concerne la propriété.

« — Si, dit-il, l'on considère l'homme dans l'état de na- « ture, il est difficile de concevoir un véritable droit de « propriété, moins encore une propriété transmissible à des « successeurs. *La nature a donné à l'homme la terre en « commun.* »

— Ces Messieurs n'aimant point à parler de Dieu, comme incompréhensible, disent-ils, parlent toujours de *nature.* J'avoue qu'une nature *personnelle,* pouvant *donner,* me paraît tout aussi incompréhensible qu'un dieu *personnel;* et, sujette à beaucoup plus d'inconvénients. Ces Messieurs auraient pu dire l'*éternelle raison,* et n'auraient blessé : ni les hommes religieux; ni les hommes irréligieux, s'il est possible qu'il y en ait chez les philosophes. Du reste, voilà Mirabeau et Tronchet qui se trouvent d'accord. Selon tous les deux, le sol appartient à la collectivité : à moins, que des raisons

(1) L'acquisition n'était alors qu'une location plus ou moins courte selon que le jubilé était plus ou moins éloigné.

d'ordre ne s'y opposent. Ces raisons ont-elles existé? C'est toujours là que nous sommes ramenés. Et, c'est exclusivement sur ce point, que roulent les révolutions depuis 89 jusqu'à présent.

Bonald était bien certainement un homme religieux, un chrétien, et même un chrétien rationnel voulant que le christianisme et Dieu lui-même fussent soumis à la raison. C'était, en outre, un homme politique; un homme pratique; et, nous devons l'écouter.

« — L'homme *social,* dit-il, est l'*homme* et la *propriété.*
« Or, la nature de la société tend à faire de tous les hommes
« des propriétaires. Donc elle appelle tous les hommes à la
« propriété. »

— C'est comme si Bonald disait : la société exige : que, le sol appartienne à la propriété collective. Car, hors cette condition, il est *impossible :* que, tous les hommes soient essentiellement propriétaires. Reste à savoir : si, c'est nécessaire d'abord; puis, si c'est possible. Toujours même question.

« — L'homme, dit encore Bonald, est propriétaire ou il
« ne l'est pas. S'il n'est pas propriétaire et qu'il soit privé
« des facultés physiques et morales *indispensables* pour le
« devenir en travaillant, la société civile, c'est-à-dire la so-
« ciété politique et religieuse DOIVENT *suppléer* au défaut de
« ses facultés et pourvoir à sa subsistance, parce qu'elles
« DOIVENT soulager *toutes les faiblesses physiques et mo-*
« *rales.* »

— Puis, pour que l'on ne s'imagine point : que, ce *devoir* de soulager toutes les faiblesses, pourrait être accompli par l'aumône; pour que l'on sache bien, qu'être soulagé est un DROIT; Bonald ajoute :

« — Si la nature *ordonne* le travail à l'homme, la reli-
« gion *défend* au chrétien l'*inquiétude* sur la subsistance,
« poignard du cœur humain, source d'attentats et d'injus-
« tices, et dans ses besoins extrêmes lui offre des ressources
« *qui ne doivent rien coûter à son amour-propre.* »

— L'auteur prétend : qu'il est impossible de soulager toutes les faiblesses physiques et morales, c'est-à-dire : de détruire, chez tous, l'ignorance et la misère ; sans que le sol appartienne à la propriété collective. C'est encore à examiner.

En parlant du sel, Bonald dit :

« — L'administration ne doit ôter à personne ce que la « nature donne à tous. »

— Et, toujours pénétré de la même idée, Bonald ajoute :

« — Pour les besoins de première nécessité, l'homme ne « doit *dépendre que de lui-même.* »

— On dira, peut-être, que Bonald est un utopiste. Ce qu'il y a de certain, c'est : que, cette pensée de Bonald pourrait seulement se réaliser, si le sol appartenait à la propriété collective.

Mais, le sol doit-il et peut-il appartenir à la propriété collective ? Toujours même question.

Le passage suivant, encore de Bonald, devrait, ce me semble, être constamment présent à l'esprit de quiconque s'occupe d'ordre social. A lui seul, il vaut mieux que tous les traités d'économie politique.

« — Pour pouvoir, dit-il, appeler *richesse de la nation,* « la somme des *richesses individuelles,* il faudrait que *tous* « *les individus participassent à cette richesse,* puisque la « nation se compose de tous les individus sans exception, et « que la richesse n'étant point une chose abstraite, il est assez « difficile de concevoir qu'une nation soit riche, lorsqu'une « partie considérable de ses enfants est dans l'extrême be- « soin. Cependant cela est ainsi, et même dans toute l'Eu- « rope, IL N'Y A NULLE PART PLUS D'INDIGENTS QUE CHEZ « LES NATIONS QU'ON APPELLE OPULENTES. »

— Ainsi, le paupérisme croît comme les richesses nationales. C'est un fait reconnu par l'économisme. L'auteur prétend : que, cette situation est incompatible avec l'existence de l'ordre, en présence de l'incompressibilité de l'examen. Il

ajoute : que, vis-à-vis le sens commun, la richesse sociale se compose exclusivement de la richesse collective; et, qu'il faut être fou, pour donner le nom de richesse nationale à la somme des richesses individuelles. Il en résulte clairement, dit-il : que, plus la richesse collective est faible, plus la société est pauvre, quand même tout appartiendrait à un seul, et que le globe appartiendrait à cet un seul; et que, par contre, plus la richesse collective est grande, plus la société est riche; quand même les richesses de chacun ne consisteraient : que, dans leur part dans la richesse collective; et, dans ce que cette société leur donnerait pour se procurer de la richesse individuelle par leur travail, sur lequel jamais rien ne serait prélevé. C'est, je le répète, une assertion de l'auteur. Elle me paraît assez spécieuse pour devoir être examinée.

Le passage suivant, toujours de Bonald, paraît avoir été écrit par un socialiste pur. Est-ce que Bonald serait un des premiers inventeurs du socialisme rationnel? Ce que Colins m'écrit n'est pas plus radical. Et, cependant : Bonald est bien un homme d'ordre, s'il en fut jamais!

« — Si, dit-il, l'on s'obstinait à considérer la richesse des « particuliers comme formant la richesse d'une nation, il « faudrait au moins que *tous les individus participassent* « *à cette richesse,* comme ils contribuent tous sans excep- « tion à former le corps de la nation. Si les partisans de la « démocratie pure, conséquents à leurs principes, pensent « qu'il n'y aurait pas de volonté générale là où un seul ci- « toyen serait privé du droit de manifester sa volonté parti- « culière, il est encore PLUS VRAI qu'il ne saurait y avoir de « richesse nationale partout où une partie nombreuse de la « nation est dans un état d'extrême indigence. »

— Ainsi, selon Bonald, le paupérisme doit être anéanti et non pas soulagé. Et, Colins prétend prouver : que, le paupérisme peut seulement se trouver anéanti par l'entrée du sol à la propriété collective; et, encore quand cette entrée

est rendue possible par l'anéantissement de l'ignorance sociale. Tout cela mérite d'être pris en considération.

Mais, en voici bien d'une autre. Si le passage suivant n'était pas signé *Bonald,* à qui donc pourrait-on l'attribuer?

« — L'usage des choses communes, dit-il, temples, eaux, « bois, pâturages, constitue proprement la commune. En « effet, il n'y a pas de commune, là où il n'y a pas commu- « nauté de jouissances. »

— Ici, il me paraît entendre Colins s'écrier : « Essayez « donc d'avoir communauté rationnelle de jouissance avant « que le sol puisse appartenir à la propriété collective par « l'anéantissement de l'ignorance sociale et du monopole de « l'instruction pour les forts ! » En vérité, et je le répète, tout cela mérite considération.

J'ai probablement lu vingt fois ce passage, et jamais je n'ai pensé qu'il eût un rapport nécessaire à l'entrée du sol à la propriété collective. C'est, que cette entrée est le renversement complet de l'ancienne société; et, peut seulement avoir lieu, selon Colins, lorsque l'anarchie l'aura fait reconnaître, socialement, être devenue absolument nécessaire.

Maintenant, consultons les économistes. Ce sont eux surtout, conservateurs par essence, qui doivent défendre la société existant depuis l'origine du monde. Or, cette société, quant au matériel, consiste exclusivement, selon Colins, dans l'aliénation du sol à un ou à plusieurs individus.

Nous avons déjà vu : que Malthus et Rossi sont de l'avis de Colins, voyons les autres.

« — La terre, dit J. B. Say, est un vaste atelier, divisé « en une foule de compartiments propres à diverses produc- « tions. La nature a fait présent gratuitement à l'homme de « ce vaste atelier ; mais *certains hommes* entre tous s'en sont « EMPARÉS et ont dit : *à moi ce compartiment, à moi cet « autre ; ce qui en sortira sera ma propriété exclusive...* on « ne saurait disconvenir que *le propriétaire foncier s'ajoute*

« *personnellement rien à l'utilité annuellement produite*
« *dans un pays.* »

— Voilà, qui est aussi formel que possible. C'est, comme si J. B. Say avait dit : le sol doit appartenir à la propriété collective; car, les propriétaires du sol ne sont utiles à rien. Ici, Colins dirait : qu'ils sont nécessaires à l'existence de l'ordre, tant que l'examen peut être comprimé; et, nécessaires à l'existence du désordre, quand la compression n'est plus possible.

La propriété foncière individuelle, base matérielle de la société actuelle, paraît : être devenue tellement anti-sociale aux yeux de J. B. Say; que, partout où elle apparaît sous ses yeux, il cherche à l'attaquer.

« — Les propriétés foncières sont, dit-il, les moins sa-
« crées de toutes les propriétés. »

— Et, comme toute propriété est nécessairement ou sacrée ou sacrilége, Colins dirait : que, selon J. B. Say, toute propriété foncière individuelle est devenue sacrilége. C'est une étrange proposition. Cependant, sous l'autorité de J. B. Say, elle mérite d'être examinée.

Ailleurs, J. B. Say dit encore :

« — La nature fait présent aux hommes du sol, et par
« conséquent, du service productif que peut rendre le sol. »

— C'est même à Ricardo qu'il l'écrit; et, il devait y avoir réfléchi avant de parler ainsi à cet économiste.

Dupont de Nemours est plus explicite encore.

« — Chez les nations neuves, que rien ne gêne, dit-il, et
« chez les nations longtemps mal gouvernées qui en ont eu
« (des impôts) et ont, par cette raison-là, beaucoup de mau-
« vais impôts; leurs erreurs mêmes peuvent faciliter l'amélio-
« ration de leur sort. Ce moyen est d'avoir ou de se donner
« une *constitution domaniale de finances* qui pourvoie aux dé-
« penses sociales sans attaquer les propriétés des citoyens. »

— Et, savez-vous ce que c'est, dit Colins, qu'une consti-

tution domaniale? C'est l'entrée, à la propriété collective, de la partie du sol nécessaire aux dépenses publiques. Ce qui implique : que, si à cause des dépenses d'éducation, d'instruction, de secours, etc., les dépenses sociales doivent dépasser le revenu du sol; celui-ci, tout entier, doit entrer à la propriété collective.

Nous avons maintenant M. Blanqui, que Colins appelle son ennemi intime; M. Blanqui est le coryphée de l'économisme. Il serait curieux de savoir ce qu'il dit de la propriété collective du sol.

« — De tous les abus, dit M. Blanqui, les plus odieux, selon « moi, sont ceux de la propriété. »

— Hum! hum! si M. Blanqui tombait entre les mains des Cannibales, et qu'ils se préparassent à le faire rôtir, M. Blanqui trouverait-il que l'abus de le faire rôtir est moins odieux que celui de lui prendre sa montre et ses bottes?

« — Si les lois *actuelles,* continue M. Blanqui, règlent « MAL l'usage de la propriété, nous pouvons les refaire. « REMANIEZ les lois qui règlent l'usage de la propriété. »

— Ici, me paraît-il, Colins pourrait dire : « Il n'y a de possible que deux lois réglant l'usage de la propriété : par l'une, le sol est aliéné; par l'autre, il appartient à la propriété collective. Depuis l'origine sociale le sol est aliéné; et, il l'est encore *actuellement.* M. Blanqui proclame : que, la loi *actuelle,* règle mal l'usage de la propriété. M. Blanqui se trouve donc partisan de l'entrée du sol à la propriété collective. Ce serait peu d'accord avec M. Blanqui lui-même : car, il me paraît deviner : que, lui-même M. Blanqui a envoyé le publiciste Colins paître ou brouter l'herbe des champs pour avoir osé lui dire : que le sol devait entrer à la propriété collective. On ne trouve partout que des hommes paraissant prendre plaisir à se contredire. »

## V.

« L'USAGE des choses communes, TEMPLES, « EAUX, BOIS, PATURAGES, constitue PROPRE- « MENT la commune. En effet, il n'y a pas de « commune là où il n'y a pas communauté de « jouissance. » BONALD.

« Et la commune proprement dite n'est « autre que l'agglomération sociale tout en- « tière, dont la commune figurément dite, « n'est que l'unité numérique, ou plutôt que la « fraction indivisible. »
COLINS, *Commentaire.*

Il semble que, la nécessité de faire entrer le sol à la propriété collective, se trouve actuellement dans l'air que nous respirons : chacun, à son insu ; et, presque toujours contre sa volonté ; proclame cette nécessité. Allez ! demander à M. Quinet si le sol doit entrer à la propriété collective ? Il vous dira peut-être : pour qui me prenez-vous ? Maintenant, lisez le passage suivant :

— « L'islamisme, dit M. Quinet, a le premier commencé « à réaliser le principe d'égalité ; reste à voir ce qu'il a fait « de l'institution de la propriété. Si l'on conquiert le monde « dans un but spirituel pour le rendre à son maître légitimé, « qu'en résulte-t-il ? Que toute terre, occupée par la victoire, « appartient à Dieu seul ; que l'homme en a seulement *l'u-* « *sage* et *l'usufruit.* Le mahométisme ne recule pas devant « cette conséquence ; et si vous allez au fond du droit orien- « tal sans vous laisser abuser par les apparences et les usur- « pations, vous trouvez ce fait extraordinaire que l'on com- « mence à découvrir et que chaque jour met de plus en plus « en lumière : à savoir que les terres conquises par les mu-

« sulmans n'ont point été à l'origine partagées ni tirées au « sort, comme cela est arrivé chez les Francs et les Barbares « de l'Occident. Elles sont restées la propriété INALIÉNABLE, « de qui ? D'Allah, du Vivant, de l'Éternel.

— La propriété foncière *inaliénable !* Mais, c'est précisément là ce que dit Colins. Seulement, il ajoute : qu'en Orient cette inaliénabilité est apparente, et purement théorique. En pratique, dit-il, le sol y appartient partout à *un seul ;* ce qui est l'aliénation, au *maximum* de centralisation.

« — Quelle clarté, continue M. Quinet, ce résultat jette sur « l'histoire et la condition des personnes et des choses dans « l'Orient moderne ! Il s'ensuit que vous ne trouvez là réel- « lement point de grands propriétaires fonciers...

— C'est vrai, dit Colins, il n'y en a, socialement, qu'un seul, le représentant de Dieu.

— « Que ceux qui se parent de ce nom, continue M. Qui- « net, ont usurpé *un titre qu'on ne pouvait leur céder puis- « qu'il n'appartenait à personne ;* qu'ils ne sont que des dé- « positaires, des détenteurs des biens de l'Éternel.

. . . . . .

« Le pacha d'Égypte vient de déposséder ses sujets. C'est « une fantaisie, dites-vous, une confiscation ; d'accord. « Mais quand une fantaisie dure depuis un millier d'années « sans contestation, elle repose sur un fondement inébran- « lable. Ce fondement vous venez de le voir : *la terre étant « à* DIEU, *l'homme n'a que l'usufruit, sans le droit d'héré- « dité.* Le calife qui lui ôte son domaine ne fait que rendre « à Allah ce qui n'a pas cessé d'appartenir à Allah. »

— Après avoir lu ce passage, ne pourrait-on point dire à M. Quinet : vous êtes partisan de l'entrée du sol à la propriété collective ?

Pour exprimer la propriété collective du sol, M. F. Vidal a inventé un mot : *agrariarisme.* Qu'importe le mot, l'essentiel est de s'entendre sur la chose.

« — L'agrariarisme aux États-Unis! dit M. Vidal. Ah! « publicistes et économistes, votre science est en défaut : « l'expérience a démontré ce que valent vos théories incom- « plètes et purement négatives ; les peuples qui s'étaient fiés « à vos promesses, sont obligés de chercher aujourd'hui leur « salut dans le remaniement complet de leurs institutions. »

— Voilà une première introduction ayant une forte odeur de propriété collective.

M. Vidal ajoute :

« — Au premier temps de Rome, la propriété (foncière) « était sociale et non point individuelle. Trois races distinctes « composaient la population de la ville naissante. Romulus « divisa le peuple en autant de tribus, et chaque tribu en dix « curies. Une partie des terres fut mise en réserve pour sub- « venir aux frais du culte, une autre pour faire face aux be- « soins de la république. — C'est le DOMAINE, il est im- « prescriptible et inaliénable. »

— Voilà le sol tout entier appartenant à la propriété collective : dès que les besoins de la république l'exigeraient.

« — Le surplus, continue M. Vidal, fut partagé en trente « lots, et un lot fut assigné à chaque curie. C'est donc la « curie qui possède et non l'individu.

« Rémus voulut rendre la propriété *individuelle*. Il lui en « coûta la vie. Mais l'aristocratie qui commençait déjà à se « constituer ne tarda point à venger la mort de son chef ; « elle assassina Romulus en plein sénat, comme plus tard « ses descendants assassinèrent César, le champion de la « démocratie victorieuse ; puis, pour apaiser la colère du « peuple, elle mit la victime au rang des Dieux. On connaît « la fable ingénieuse qui nous a été transmise par les histo- « riens du patriciat.

« Sous Numa, dit-il encore, la propriété, qui avait jusque- « là appartenu indistinctement à la curie, fut partagée entre « les citoyens. De son règne date la propriété *individuelle*. »

— Après cela, M. Vidal cite les autorités américaines suivantes :

— « Je demande, dit M. W. Lions Mackensie, de quel « droit on a mis en vente les terres publiques; de quel droit « on a ravi au peuple son héritage? Certes, ce n'est pas « au nom des lois divines et de la religion, car « « la terre est « à Dieu (*Cor. X.* 26). » « Le produit de la terre est à tous « (*Eccles. V.* 9). » « La terre a été donnée à tous les en- « fants des hommes (*Psal. XV*). » « Le Dieu vivant qui « nous donne toutes choses pour notre jouissance (1. *Timot.* « *VI*). » « Le pauvre a droit à la terre (*Psal. XXXVII*). »

« La terre ne sera point aliénée à perpétuité (Moïse). » « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien (Math. VI).» « Comment donc un homme religieux ose-t-il invoquer les « bénédictions du ciel, tandis qu'il a abandonné deux mil- « liards d'acres aux spéculateurs, au grand préjudice de ses « pauvres compatriotes?.... L'iniquité de nos lois, la folie de « nos législateurs dépassent ma compréhension..... Ce n'est « pas non plus au nom des lois naturelles. » (L'auteur cite Blakstone et les grands jurisconsultes de tous les pays et de tous les temps).

— Puis M. Vidal cite M. de Wyr, rapporteur d'une Commission, disant :

« — Voulez-vous savoir ce qui arrivera si vous autorisez « le monopole de la terre dans cette république? — Allez en « Europe, étudiez l'état de misère, d'épuisement et de dégra- « dation des populations ouvrières, à côté du faste opulent « d'une aristocratie oisive et débauchée.. .. Et n'oubliez pas « que le même sort vous est réservé si vous laissez l'aristo- « cratie territoriale prendre racine dans ce pays.

« Le temps approche où les terres qui sont encore à notre « disposition, seront devenues à tout jamais des propriétés « privées. Nos descendants s'efforceront en vain de se sous- « traire au salariat, à la triste condition de mercenaires. Il

« n'y aura point de champ qu'un capitaliste n'aura marqué « de son sceau, où il n'ait planté sa borne; et le sort des « générations futures ira toujours EMPIRANT. Nos neveux « liront l'histoire de leur patrie; ils apprendront qu'il fut un « temps où leurs ancêtres auraient pu empêcher le monopole « de la terre, SAUVER LE PATRIMOINE DE LEURS ENFANTS, « ET LE TRANSMETTRE A LEUR POSTÉRITÉ. QUE DIRONT « NOS HÉRITIERS EN VOYANT QUE NOUS NE LEUR AVONS « TRANSMIS QUE LA MISÈRE ET LA SERVITUDE? Si, au « contraire, nous savons par nos efforts prévenir une telle « calamité, nos fils, A TOUT JAMAIS, pourront vivre *heu-* « *reux, libres et riches sur la terre de leurs pères.* »

— Ainsi, voilà le danger de l'aliénation du sol, qui, déjà se fait sentir aux États-Unis d'Amérique; où, cependant, il suffit généralement de faire quelques lieues, pour trouver du sol vierge à la disposition, pour ainsi dire, du premier occupant.

Mais, laissons continuer M. de Wyr, parlant des États-Unis :

« — Quand, dit-il, le gouvernement se constitua, la classe « riche se défiait de la classe pauvre et la méprisait : la classe « pauvre, d'un autre côté, était trop ignorante pour avoir « conscience de ses droits. Que de modifications, en cela, « se sont opérées avec le temps et le progrès de la civilisa- « tion! Mais une erreur *fondamentale,* empruntée au sys- « tème monarchique et basée sur le principe de l'usurpation, « a persisté jusqu'à ce jour, et elle est encore la base de « notre constitution sociale : cette erreur, c'est LE MONO- « POLE DE LA TERRE. »

— Ici, Colins dirait : que, cette prétendue erreur est une vérité relative à l'ignorance sociale; que, cette prétendue erreur est même, la seule base matérielle que la société puisse avoir, tant que l'examen reste compressible; que, c'est seulement quand l'examen est devenu incompressible, que l'aliénation du sol devient source d'anarchie; et, que cette source d'anarchie peut seulement se trouver tarie, au

profit de l'ordre, lorsque l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, se trouve scientifiquement anéantie. Cette explication, qui rend providentielles les différentes situations sociales, en les liant toutes à la justice éternelle, mérite d'être examinée.

Continuons la citation de M. de Wyr :

« — Dans le principe, dit-il, ce monopole n'offrait point « de grands inconvénients; aujourd'hui il prive, en réalité, « le pauvre des droits politiques conférés par la Consti- « tution.

« Comme ce monopole a crû en intensité à mesure que la « société prospérait et se développait, il n'a point été consi- « déré, tout d'abord, comme un mal. Les funestes effets « qu'il produisait *ont été attribués à d'autres causes;* et la « société s'enfonçait de plus en plus dans l'erreur; et le « mal allait toujours empirant. »

— Ici, encore, Colins dirait : que, la progression continuelle du mal, due à l'incompressibilité de l'examen, est nécessaire, est providentielle, afin de rendre nécessaire l'anéantissement de l'ignorance sociale.

« — Richesse et pauvreté, continue M. de Wyr; dettes et « intérêts rongeurs; procès et frais de justice; spéculation « et monopole; dépôts de mendicité pour les travailleurs qui « ont produit en leur vie *cent fois plus qu'ils n'ont con-* « *sommé;* tandis que ceux qui n'*ont jamais mis la main à* « *l'œuvre* habitent des hôtels somptueux, des résidences « princières; geôles et potences pour ceux que la nécessité « inexorable a poussés au mal, tandis que tant d'ignobles « fripons comptent parmi les grands propriétaires honorés « et respectés..... Le riche devenant chaque jour plus riche, « tandis que le pauvre devient toujours plus pauvre..... « Voilà *les conséquences nécessaires du monopole.* »

— C'est vrai, dirait Colins. Mais, ce monopole est indestructible, tant que l'ignorance sociale n'est point anéantie;

en présence de la justice éternelle, cette ignorance peut
lement se trouver anéantie : lorsque l'expiation humani-
re se trouvera complète. Or, c'est exclusivement au sein
l'anarchie qu'elle peut se compléter.

Passons à un autre économiste.

« — Ricardo, dit M. Dupont-White, par les raisons qu'on
« vient de déduire, s'est abstenu de qualifier ce qu'il voyait,
« d'apprécier ce qu'il exposait ; d'autres, avec autant de pé-
« nétration, ont eu plus de hardiesse et de franchise.

« Un économiste qui n'a jamais passé pour frondeur, un
« publiciste des moins alarmants, a vertement appelé les
« choses par leurs noms.

« Il est évident, dit M. Rossi, que la possession de la
« terre, des mines, des carrières, constitue un monopole.
« Il n'y a pas là de concurrence possible au delà de cer-
« taines limites facilement appréciables..... L'influence de
« ce monopole se retrouve plus ou moins dans presque
« toutes les productions possibles..... Quant au cultiva-
« teur qui a obtenu du blé dans la terre la plus fertile,
« pourquoi ne profiterait-il pas de la hausse du prix du
« blé produit le plus chèrement? Il n'a pas à craindre,
« comme le marchand de bas ou de chapeaux, qu'on éta-
« blisse des machines à côté de la sienne pour multiplier
« les produits. Il sait très-bien qu'il jouit d'un monopole ;
« qu'on n'improvise pas des terres ; que ces produits ne
« s'obtiennent qu'à une certaine époque de l'année.....

« Ces aperçus lumineux, négligés par Ricardo, Adam
« Smith les avait indiqués très-expressément.

« « Le fermage de la terre, dit-il, considéré comme le prix
« payé pour l'usage de la terre, est naturellement un prix
« de monopole. » »

« On ne s'arrêtera pas sans doute à nous observer que la
« qualification de monopole, s'applique uniquement ici au
« prix exigé du fermier. Si l'usage d'une machine produc-

« tive se paie à un prix de monopole, comment ses pro-
« duits en auraient-ils un autre? »

—C'est incontestable, dirait Colins; et, le monopole peut seulement disparaître : par l'entrée du sol à la propriété collective.

« — Il y a, dit encore M. Dupont-White, une puissance,
« une domination inhérente à la richesse. Si la nature fait
« le plus fort, maître du plus faible, toute société fait celui
« qui a, maître de celui qui n'a pas. »

—C'est vrai, dirait Colins. Mais, une proposition, aussi peu développée, pourrait faire croire : qu'il n'y a de possible, en société, que des maîtres et des esclaves. La société, au contraire, peut faire : que, tous aient, que, personne n'ait pas; et, que tous aient proportionnellement à leur mérite. Alors, il n'y a ni maîtres, ni esclaves, mais hiérarchie rationnelle. Il eût été bien de dire : quand et comment cette société est possible.

« — Les barbares, continue M. Dupont-White, les bar-
« bares, qui se partagèrent le sol de l'Europe conquise,
« n'avaient pas besoin de lois pour instituer des seigneurs et
« des vassaux : le possesseur du sol était le souverain néces-
« saire de ses habitants, qui devaient subir ses lois en man-
« geant son pain. Tout l'appareil des institutions féodales ne
« fit que régulariser ce fait primitif de la conquête.

« Le jour où ces institutions périrent, la richesse n'y
« perdit que des titres, des apparences oiseuses, des distinc-
« tions honorifiques; il lui resta cet ascendant inné qui ré-
« side en elle, et qui peut se passer de sanction légale. »

— Alors, dirait Colins, le moins riche serait l'esclave nécessaire du plus riche. Je nie cette proposition. Quand, par l'anéantissement de l'ignorance sociale, le sol peut entrer à la propriété collective, il y a toujours des plus ou moins riches, mais il n'y a plus d'esclaves.

Cette doctrine de Colins me paraît devoir être examinée.

« — C'est chose ancienne comme le monde, continue « M. Dupont-White, que la prépondérance du riche, que la « sujétion du pauvre. »

— Erreur, dirait Colins : il n'y a d'esclaves nés : que, du moment que le sol est complétement aliéné aux individus.

« — Le riche, continue M. Dupont-White, qui achète à « l'artisan le produit de son travail, ou qui achète au servi- « teur son travail même, ne se propose pas, comme but es- « sentiel de ce marché, un bénéfice d'argent. Or, tel est « l'objet unique et le fond même de la transaction qui inter- « vient entre le producteur et l'ouvrier, quand la richesse « d'une part, quand la pauvreté de l'autre se transforment « en agents de la production et traitent ensemble pour « concourir à cette œuvre, la domination du capital appa- « raît dans toute sa rigueur, dans toute sa crudité. »

— Colins dirait : qu'une pareille théorie, donnée comme absolue, aurait pour conclusion : que, le paupérisme est inhérent à l'humanité. Selon lui, cette théorie est seulement vraie, lorsque, par l'aliénation du sol, le capital est dominateur. Quand le sol est entré à la propriété collective, c'est le travail qui est dominateur. Alors, c'est le travailleur qui domine; et le capitaliste qui est le suppliant.

« — C'est, continue M. Dupont-White, le triomphe de « ces grandes agglomérations où le maître et l'ouvrier sont « étrangers l'un à l'autre, où le capital et le travail repré- « sentent deux forces abstraites et simples dont rien n'altère « et ne complique les rapports nécessaires. »

— Colins dirait encore : le capital et le travail représentent deux forces; et, qui plus est, de nature essentiellement opposée : le capital celle de la matière; le travail celle de l'intelligence. Mais, le possesseur du capital, domine seulement le travailleur : lorsque le sol est aliéné.

« — Le pauvre, continue M. Dupont-White, y perd son « caractère d'homme pour celui de machine à produire, de

« matière à spéculation, et pour se classer parmi *ces frais*
« *généraux* que le génie industriel s'évertue sans cesse à ré-
« duire et à limiter. »

— C'est nécessairement vrai, dirait encore Colins, tant qu'il y a des pauvres; et cela même devient incompatible avec l'existence de l'ordre en présence de l'incompressibilité de l'examen. Mais, nécessairement il n'y a plus de pauvres, quand le sol PEUT appartenir à la propriété collective. Cela se peut-il? et, quand cela se peut-il? Voilà ce qu'il fallait dire.

Il paraît que Colins s'offre de démontrer : que *cela se peut, quand, et comment.* Il me paraîtrait convenable de lui demander sa démonstration.

« — Telle est, continue M. Dupont-White, la tendance
« de la richesse tournée vers la production, *tendance* qui se
« convertit en *fait,* partout où la production est abandonnée
« à ses instincts et délivrée de la surveillance de l'État. »

— S'il en était ainsi, dirait encore Colins, il n'y aurait de compatible avec l'ordre que le despotisme du pacha d'Égypte. Et, comme la durée d'un despotisme quelconque est devenue impossible, en présence de l'incompressibilité de l'examen; il en résulterait : que, désormais il n'y aurait de possible que l'anarchie. Il n'en est rien. Cette tendance de la richesse tournée vers la production est seulement réelle : lorsque le sol est aliéné. Dès, qu'il peut entrer à la propriété collective; la tendance de la richesse tournée vers la production, sans aucune surveillance de l'État et mise en pleine liberté, est d'être l'esclave des hommes, tous ouvriers, et ayant la raison seule pour maître. C'est seulement alors, que le caractère d'homme se trouve développé; c'est seulement alors, que la matière est seule machine à produire; et, que les frais généraux lui sont exclusivement relatifs.

Il faut convenir : que, Colins parle avec beaucoup d'aplomb. Peut-être serait-il bon d'examiner : s'il est fou; ou s'il ne l'est pas.

Je remarque que la tendance de la doctrine Colins est vers une *catholicité rationnelle, rendue nécessaire : par le contact devenu inévitable des fractions humanitaires ; et, par l'anarchie résultant de la multiplicité des droits ; dont leurs autonomies respectives sont l'expression*. Si, cette catholicité était possible ; je n'y verrais : que, **LA RÉALISATION DE LA CATHOLICITÉ CHRÉTIENNE, PAR LA SUBSTITUTION DE LA SCIENCE A LA FOI.** Peut-être cela mérite examen.

## VI.

« Des sottises faites par des gens habiles ;
« des extravagances dites par des gens d'esprit ;
« des crimes commis par d'honnêtes gens.....
« voilà les révolutions. » BONALD.

M. Dupont-White parle de réglementer le commerce international. A cet égard, il me paraît entendre Colins s'écrier:

« — Jamais idée plus folle est-elle passée par la tête d'un « homme d'esprit? Comment! cette idée ne l'a-t-elle pas con- « duit à reconnaître : la nécessité d'une catholicité ration- « nelle; c'est-à-dire : de l'anéantissement des nationalités, « par l'anéantissement de l'ignorance sociale sur la réalité « du droit? C'est, qu'un homme d'esprit, et non de jugement, « ne peut s'imaginer qu'une chose éminemment simple puisse « être bonne. »

— Mais, ici, c'est seulement de l'entrée du sol à la propriété collective qu'il doit être question. Suivons M. Dupont-White sur ce terrain; et, voyons ce que Colins pourrait lui répondre, dans les limites de ses prémisses.

« — Tous les économistes, dit M. Dupont-White, en « conviennent : l'appropriation de la terre a pour but sa plus « grande fécondité. »

— C'est vrai, répond Colins, tant que le sol peut rester aliéné. Mais, du moment que cette aliénation devient anarchique, l'entrée du sol à la propriété collective quadruple sa fertilité.

« — Si la société, continue M. Dupont-White, garantit « la *jouissance du propriétaire,* c'est pour encourager la cul- « ture et pour multiplier les subsistances. »

— C'est encore vrai, répond Colins; lorsque le sol *peut* et *doit* être aliéné. Mais, du moment que le sol *doit* et *peut* entrer à la propriété collective : les jouissances de *tous* sont garanties; la culture est portée à son *maximum* d'utilité; et, les subsistances sont plus que décuplées.

« — La terre, continue M. Dupont-White, est un instru-
« ment de production qui fut remis aux mains de quelques-
« uns; mais, dans l'intérêt de tous; et, pour le bien de la
« communauté. »

— C'est toujours très-vrai, répond Colins. Aussi, le sol reste aliéné tant que cette aliénation est dans l'intérêt de tous et pour le bien de la communauté. Mais, du moment que le paupérisme, dont cette aliénation est la source nécessaire, devient incompatible avec l'existence de l'ordre; alors le sol entre à la propriété collective, dans l'intérêt de tous, pour le bien de la communauté; et, sans faire tort à qui que ce soit.

Ici, M. Dupont-White met cinq citations dans une note. Voici ces citations, et les commentaires que Colins, d'après ses prémisses, pourrait en faire.

### *Première citation.*

Elle est de Turgot.

« — Les terres, dit Turgot, ont été cultivées avant d'être
« partagées. »

— Les terres, *primitivement*, dirait Colins, n'ont jamais été partagées. Les lois ont consacré leur appropriation, dans une vue d'intérêt général. Tout partage ou toute répartition du sol est de beaucoup postérieur à l'appropriation.

« — La culture même, continue Turgot, ayant été le
« *seul* motif du partage et de la loi qui assure à chacun sa
« propriété. »

— C'est vrai, dirait Colins. Et, la plus grande culture possible devenue nécessaire; comme, aussi le seul moyen d'as-

surer à chacun sa propriété ; seront les causes de l'entrée du sol à la propriété collective.

### *Deuxième citation.*

Elle est de Mercier de La Rivière.

« — Les hommes, dit Mercier de La Rivière, venant à se « multiplier, les productions gratuites et spontanées de la « terre sont bientôt devenues insuffisantes; et, ils ont été for- « cés d'être cultivateurs. Alors, il a fallu que les terres se « partageassent afin que chacun connût la portion qu'il « pourrait cultiver. »

— C'est très-vrai, dirait Colins. Et, sans le savoir, il en est résulté un autre bien ; celui de donner naissance au PAUPÉRISME : *absolument nécessaire à l'existence de l'ordre, tant que le droit ne peut être examiné par les masses sans causer l'anarchie.* Mais, une fois que l'aliénation du sol ne peut plus empêcher les masses d'examiner, l'aliénation du sol, ALORS, de base d'ordre qu'elle était, DEVIENT une source d'anarchie ; et, c'est pour tarir cette source, que le sol doit entrer à la propriété collective. Il est vrai, qu'ALORS, le droit doit pouvoir être démontré réel, pour qu'il puisse être examiné sans danger ; sinon : l'entrée du sol à la propriété collective serait aussi anarchique, et plus encore, que son aliénation.

« — De la nécessité de la culture, continue Mercier de « La Rivière, a résulté la nécessité du partage des terres et « celle de l'institution de la propriété foncière. »

— Toujours vrai, dirait Colins. Et, de la nécessité d'une plus grande culture et d'un plus grand produit, résultera la nécessité de faire entrer le sol à la propriété collective.

« — En général, continue Mercier de La Rivière, avant « qu'une terre puisse être cultivée, il faut : qu'elle soit dé- « frichée ; qu'elle soit préparée par une multitude de travaux « et de dépenses diverses qui marchent à la suite des défri- « chements ; il faut enfin que les bâtiments nécessaires à

« l'exploitation soient construits, par conséquent que chaque « premier cultivateur commence par avancer à la terre des « richesses mobiliaires dont il a la propriété : or, comme les « richesses mobiliaires incorporées, pour ainsi dire, dans les « terres, ne peuvent plus en être séparées, il est sensible « que l'on ne peut se porter à faire ces dépenses que sous « la condition de rester propriétaire de ces terres; sans cela, « la propriété mobiliaire de toutes les choses ainsi dépensées « serait perdue. »

— Toujours parfaitement vrai, dirait Colins. Seulement, lorsque toutes les terres sont appropriées et cultivées pour le plus grand bien des propriétaires; il vient une époque où il faut qu'elles soient cultivées pour le plus grand bien de tous. Alors, la société se trouve obligée de faire entrer le sol à la propriété collective, sans néanmoins faire tort aux propriétaires du sol; et, en faisant généralement le bien de tous.

« — C'est le lieu de rappeler, dit M. White, que cet auteur, « au dire d'Adam Smith, est celui qui a le mieux rendu la « doctrine des physiocrates. »

— C'est vrai, dirait Colins. Mais, les physiocrates n'avaient pas prévu : la nécessité de faire entrer le sol à la propriété collective; quoiqu'ils en eussent le pressentiment lorsqu'ils parlaient de la *constitution domaniale.*

### *Troisième citation.*

Elle est de Storch.

« — C'est, dit Storch, à la propriété que l'on doit les amé- « liorations qu'a reçues le sol; et, par conséquent, tous les « progrès qu'ont faits l'*agriculture* et l'exploitation des mines « Ces améliorations exigeaient beaucoup de travail et de « grandes dépenses; et personne ne serait tenté de faire ces « avances, si l'on n'avait la sûreté d'en recueillir les fruits. »

— Et, pourquoi donc, dirait Colins, la société ne retirerait-elle pas ses avances sous la propriété collective? Si, une terre quelconque ne peut plus être *particulièrement* améliorée;

la société la loue, sous la condition d'être maintenue à ce *maximum* de fertilité. Si, elle peut être *particulièrement* améliorée; le prix de location sera moindre, sous la condition de la porter au *maximum* de fertilité. Si, son état ne vaut pas une rente; et, peut s'améliorer particulièrement; la société loue cette terre, non-seulement pour rien; mais donne encore tant au fermier pendant un certain nombre d'années; toujours pour la porter au *maximum* de fertilité. Il en est de même pour les mines, etc. Est-ce que la société aliène à perpétuité les canaux et les chemins de fer qu'on fait construire? Quant aux améliorations générales, comme voies de communications, desséchements, défrichements, reboisements, amendements, irrigations, etc.; la société les fait facilement, alors. Ce n'est même qu'*alors,* qu'elle peut les faire généralement. Ainsi, par l'entrée du sol à la propriété collective, l'agriculture et l'exploitation des mines sont portées : au *maximum* possible de production; et, ne peuvent l'être, que par cette entrée.

## *Quatrième citation.*

Elle est de Sismondi.

« — Ce n'est pas sur un principe de justice, dit Sismondi, « mais sur un principe d'autorité publique, que l'*appro-* « *priation de la terre* est fondée. Ce n'est point un droit su- « périeur qu'ont eu les premiers occupants, mais c'est un « droit qui leur a été accordé par la société, à raison de l'in- « térêt qu'elle trouve à augmenter ainsi les moyens de sub- « sistance en donnant cette garantie à leurs travaux : elle ne « peut forcer la terre à accorder tous ses fruits, qu'en aug- « mentant l'intérêt de celui qui les lui demande. »

— Parfaitement vrai, dirait Colins. C'est aussi, et exclusivement, par principe d'utilité publique; que, le sol entrera à la propriété collective. La société verra, qu'elle ne peut forcer la terre à accorder tous ses fruits, qu'en augmentant l'intérêt de tous ceux qui les lui demandent.

### *Cinquième citation.*

Elle est de Rossi.

« — Si nous consentions, dit Rossi, à n'envisager la pro-
« priété (foncière) que sous le point de vue économique,
« pourrions-nous, de bonne foi, la mettre au nombre des
« controverses sérieuses? Qui ne sait que la production ter-
« ritoriale serait à peu près nulle sans l'appropriation. »

— Toujours parfaitement vrai, dirait Colins. Mais, qui donc serait assez insensé, pour vouloir que la terre ne soit appropriée : ni par la société; ni par les individus? qui donc parle : de ramener le sol à l'état où il se trouve chez les sauvages; ou de l'abandonner au droit journalier du plus fort? Sous la propriété collective, le sol est approprié socialement; et, se trouve élevé au *maximum* possible de fertilité et de productivité; en même temps que cette appropriation est base indestructible de l'ordre. Cela se trouve-t-il plus mauvais, quand c'est possible, que de voir le sol approprié par quelques individus; et, donnant naissance au paupérisme, quand le paupérisme est devenu source essentielle d'anarchie?

— Ici M. Dupont-White continue et dit :

« — Il faut en convenir, si tel est le *droit*, le *fait* n'y
« répond guère. — Quoi! l'homme a perdu son droit naturel
« sur le sol, il l'a perdu, dites-vous, ou plutôt il l'a échangé
« contre la promesse d'une subsistance plus assurée, et, ce-
« pendant, tous les progrès, toutes les inventions qui ajou-
« tent aux produits de la terre, le laisseraient aussi dénué,
« aussi affamé qu'auparavant. »

— Comment aussi dénué, dirait Colins! Dites donc plus. Les sauvages se tuent, mais ils ne meurent pas de faim.

« — A ce compte, continue M. Dupont-White, il aurait
« fait un marché de dupe. »

— Ces marchés sociaux, dirait Colins, sont des utopies qui n'ont jamais existé ni ne peuvent exister. Les lois, sont

toujours, ou finissent par devenir, l'expression des nécessités sociales. En époque d'ignorance et de possibilité de comprimer l'examen, la nécessité sociale exige : que, le sol soit aliéné; et, partout le sol est aliéné. En époque de connaissance, le sol, *nécessairement*, appartient à la propriété collective. En époque d'ignorance sociale et d'impossibilité de comprimer l'examen : le sol ne peut plus : ni être aliéné aux individus; ni entrer à la propriété collective; sans causer l'anarchie.

Et, c'est précisément la nécessité sociale de sortir de cet état d'anarchie, alors inévitable, qui fait anéantir l'ignorance sociale : ce qui permet alors l'entrée du sol à la propriété collective.

« — La logique et l'humanité, continue M. Dupont-« White, répugnent à ce résultat. Si c'est au profit de tous « que la récolte fut garantie à la culture, le même principe « revendique dans des récoltes plus abondantes une part « plus considérable pour tous. »

— La logique et l'humanité, dirait Colins, ploient toujours et doivent ployer : devant les nécessités sociales. C'est, pour le bien de tous, que le sol a été aliéné : parce que l'ordre, première nécessité sociale, est le premier bien de tous; et, que l'ordre exigeait cette aliénation. C'est pour le bien de tous que le sol entrera à la propriété collective : parce que cette entrée est devenue nécessaire à l'existence de l'ordre; et, que l'ordre est le suprême bien de tous.

Maintenant, peut-être serait-il bien de voir ce que disent, sur la propriété collective du sol, les écrivains que l'on appelle réactionnaires : parce qu'ils réagissent contre les utopies prétendues socialistes.

« — En prenant, dit M. Granier de Cassagnac, l'his-« toire à ses sources, avant qu'elles aient encore été remuées « et brouillées par les systèmes, nous avons trouvé les traces « nombreuses, profondes, flagrantes, irrécusables, de deux « classes d'hommes, nous ne disons pas de deux races, qui

« ont rempli universellement, en tous pays, les premières « époques de toute société. »

— Ici, Colins dirait : que, cette première époque dure encore universellement et nécessairement : parce que, la première époque de toute société, est l'ignorance sur la réalité du droit; que cette ignorance dure encore universellement; que, par conséquent, la force est alors le seul critérium possible du droit; et, que tant que la force est nécessairement le seul critérium possible du droit, il n'y a de possible, nécessairement et universellement, que deux classes d'hommes : les forts, et les faibles. Voyons si M. Granier de Cassagnac est d'accord avec Colins.

« — L'une de ces classes d'hommes, continue M. Granier « de Cassagnac, est celle des MAITRES; l'autre est celle des « ESCLAVES. »

— Jusque-là, M. Granier de Cassagnac et Colins sont parfaitement d'accord.

« — La première POSSÈDE, continue M. Granier de Cas- « sagnac; la seconde est POSSÉDÉE. »

— Selon M. Granier de Cassagnac, il paraîtrait, dirait Colins, que ceux qui ne possèdent ni le sol, ni son équivalent, le capital, sont *possédés,* c'est-à-dire ESCLAVES : soit domestiquement, soit socialement. Cela pourrait bien être une éternelle vérité. Est-ce que M. Granier de Cassagnac serait un partisan de l'entrée du sol à la propriété collective?

Dans le passage suivant, M. Granier de Cassagnac prouve : que, les paysans de l'antiquité étaient des esclaves, comme les paysans modernes. Il en résulterait encore : que, tant que le sol reste aliéné, il ne peut y avoir que des *maîtres* et des *esclaves.*

« — L'idée la plus exacte, dit-il, qu'on puisse se faire des « paysans de l'antiquité est celle-ci : c'étaient des esclaves « agricoles, des esclaves laboureurs, des esclaves vignerons, « des esclaves bergers, auxquels les MAITRES, *par suite d'un*

« *nouveau système de gérance appliqué à leurs biens,* ne « donnèrent plus le gîte, le vêtement et la nourriture, comme « par le passé, mais accordèrent la faculté de diriger à leur « gré, sous leur responsabilité, ou la culture d'une étendue « de terre déterminée, ou la conduite d'un troupeau, à la « condition de payer annuellement au maître une certaine « portion du revenu du troupeau ou de la terre, et de garder « le reste pour eux, comme équivalent de la nourriture, du « vêtement et du gîte qu'ils ne recevaient plus gratuitement.

« Cette idée générale que nous exprimons sur les paysans « de l'antiquité résulte de l'étude comparée du mode d'éman- « cipation des esclaves agricoles dans l'antiquité et au moyen- « âge; et, en ce qui touche l'empire romain, elle repose « sur le texte formel d'une loi de l'empereur Anastase, la- « quelle date des premières années du sixième siècle. Cette « loi, etc. »

— Après cela, M. Granier de Cassagnac prouve : que, dans l'antiquité, la plus grande partie du revenu social se prélevait sur du sol entré à la propriété collective des MAITRES. Il en résulterait : que, l'entrée du sol à la propriété collective, avait déjà été reconnue être, *pour les maîtres,* le seul moyen de prélever l'impôt sans nuire à aucun d'eux. Ce qui était le meilleur pour les maîtres, pourrait bien être le meilleur pour tous; dès qu'il ne peut plus y avoir d'esclaves, soit domestiques, soit sociaux.

« — Les revenus publics, dit M. Granier de Cassagnac, « ne provenaient point, comme pour les peuples modernes, « d'un impôt régulièrement réparti; ils consistaient *pour* « *la plus grande et la meilleure partie* dans le revenu des « terres du domaine. Ce domaine connu sous le nom de *rei-* « *publicæ loca* était AFFERMÉ à des particuliers *qui payaient* « *une rente annuelle.* »

— Ainsi, la propriété collective du sol, pour ceux qui ne sont pas esclaves et pour qu'ils ne soient pas esclaves, n'est

nullement une invention moderne; et, Colins, à cet égard, n'a droit à aucune espèce de brevet.

Après l'examen que je viens de faire de quelques auteurs qui ont parlé de la propriété collective du sol, je vais conclure relativement à l'ensemble de la lettre de Colins.

Je ne dois point m'immiscer dans la discussion religieuse établie par cet auteur. QU'IL AILLE! Et, s'il vient, ainsi que l'a prévu de Maistre, à établir le christianisme *réel,* le catholicisme *réel,* sur la révélation réelle, sur la révélation scientifique; en faisant passer les révélations de la base surrationnelle à la base rationnelle; la chose se fera *providentiellement* et sans que j'aie à m'en mêler.

Mais, il n'en est point ainsi de l'entrée du sol à la propriété collective. Ici, il s'agit de l'anéantissement du paupérisme. Or : que le christianisme ou le dévouement doive rester sur sa base actuelle, la foi dominant la raison; ou, qu'il doive en prendre une nouvelle, la raison éternelle; toujours est-il : que, le paupérisme matériel, en présence de l'incompressibilité de l'examen, doit être anéanti sous peine de mort sociale. Cette proposition, l'auteur l'a prouvée mieux que je ne le croyais. Quant à l'*examen* de sa théorie de l'anéantissement du paupérisme, par l'entrée du sol à la propriété collective; (et, remarquez que je dis l'*examen* et non point la théorie elle-même); cet examen mérite certainement d'être protégé; et je le protégerai de tout mon pouvoir.

D'ailleurs, il en résultera : que la théorie sera trouvée fausse, ou qu'elle sera trouvée vraie.

Si, elle est trouvée fausse; il faudra en chercher une autre : car, à mon avis, qui est celui de tous les hommes de mérite : le paupérisme matériel doit être anéanti; ou l'anarchie progresser continuellement; ou l'examen doit se trouver anéanti, ce qui est désormais impossible.

Si, au contraire, la théorie est trouvée bonne; elle sera appliquée, et voici ce qui en résultera :

Ou l'anarchie n'ira point croissant avec une vitesse conti-

nuellèment accélérée, ainsi que le prétend l'auteur; et, alors le christianisme sur-rationnel pourra continuer d'être base d'ordre, malgré la liberté religieuse;

Ou, ce que l'auteur prédit arrivera; et, alors, le besoin de christianisme rationnel se fera socialement sentir. Dans ce cas, si l'auteur peut placer le christianisme sur cette base, il s'y trouvera, par le besoin, alors socialement reconnu, immédiatement intronisé.

Et, ainsi, j'aurai été utile : et, au christianisme; et, au catholicisme; et à l'humanité.

— Et, maintenant, monsieur l'archevêque, que j'ai eu l'honneur de vous faire parler, ainsi que l'hypothèse m'y autorisait; je cesse mon rôle, et je dis : que ma seconde question est résolue.

Trouvez-vous, qu'en la résolvant, j'aie mal exprimé votre pensée? Si, dans ce que je viens de dire, en votre nom, il est un seul mot que vous deviez condamner : je le retire.

COLINS.

# LETTRE

## A MONSIEUR MICHEL CHEVALIER.

« Pour l'avenir comme pour le présent,
« l'existence de la société implique une reli-
« gion. . . . . .
« . . . lors même qu'elle ne serait pas indis-
« pensable à la paix de la conscience et à
« l'harmonie de la famille, il ne serait pas
« possible de se passer d'elle. car ELLE EST
« AUSSI UNE NECESSITE POLITIQUE. On a eu rai-
« son de dire : que, SI DIEU N'EXISTAIT PAS, IL
« FAUDRAIT L'INVENTER. »

M. MICHEL CHEVALIER.

« En présence de l'incompressibil té de l'exa-
« men, et de l'ignorance sociale sur la réalité
« du droit, rendant le matérialisme prétendue-
« ment scientifique ; vouloir baser la religion
« sur une hypothèse, sur une invention non
« démontrée RÉALITÉ, est une utopie à nulle
« autre pareille. » COLINS, *Commentaire.*

« En France aujourd'hui, dans les régions
« des idées et presque dans la politique, les
« systèmes socialistes règnent et gouvernent.
« C'est un sénat assez confus Beaucoup de per
« sonnes croient que ce qu'on cherche est pu-
« rement et simplement la pierre philosophale.
« Mais cette opinion n'est elle-même qu'une
« réaction contre les exagérations de l'esprit
« novateur, de même que la plupart des inno-
« vations qui sont proposées ne sont rien de
« plus qu'une protestation immodérée contre
« des abus trop réels qu'offrait la société. Il
« n'est pas permis de croire qu'un auss grand
« mouvement que celui qui ag te toute l'Europe
« doive être sans quelque résultat. Un fait est
« certain : LA CONSTITUTION SOCIALE TOUT EN-
« TIÈRE EST EN QUESTION CHEZ NOUS, ET PAR
« NOUS ELLE L'EST DANS LE MONDE. Il s'agit de

« savoir quel est le meilleur parti à tirer des « ressources de tous genres que possède la so- « ciété, ressources morales, ressources intel- « lectuelles, ressources matérielles, pour don- « ner aux masses populaires, la plus forte « proportion possible de bonheur. Ne soyons « point effrayés de la grandeur des problèmes « qui sont posés et de la hardiesse avec laquelle « ils le sont. Ce n'est point en s'abandonnant à « l'effroi qu'on fera qu'ils ne le soient point. Si « la discussion pour ou contre les différents « systèmes est parfaitement libre, si la violence « n'intervient pas avec ses fureurs hébétées, « tout se passera bien, et l'issue devra conve- « nir à tout le monde. La vérité triomphera, « car sous les auspices de la liberté, elle est « mille fois plus forte que sous les sophismes. « Il se dira beaucoup de folies. Qu'importe! « Pourvu qu'on se borne à les dire et que le « public ait la faculté de siffler. »

M. Michel Chevalier. Mai 1848.

« Il y a eu trois ordres avant 1789; il y avait « deux classes avant le 24 février 1848; il ne « doit plus y avoir qu'un ordre, qu'une classe. « Cette question domine celle même de la forme « du gouvernement, de toute la hauteur qui « sépare une constitution politique de la cons- « titution sociale. »

M. Michel Chevalier. Mai 1848.

**Monsieur,**

Nous avons le même but : l'association universelle. Mais, nous différons complétement sur les moyens d'y arriver.

Selon vous : la religion est essentiellement la base de l'ordre; et, l'économie politique n'est que sa très-humble servante. Nous sommes d'accord à cet égard.

Mais, comme M. Louis Veuillot, vous voulez baser la religion sur la foi, sur la croyance, sur l'absence de démonstration incontestablement rationnelle. Pour être logique, vous devriez, comme M. Veuillot, vouloir une inquisition.

J'affirme au contraire : qu'en présence de l'incompressibilité sociale de l'examen, la religion qui, comme vous le dites, doit être commune, sous peine d'anarchie; ne peut plus se

baser que sur la science réelle, sur une démonstration rendue rationnellement incontestable vis-à-vis de tous et de chacun. J'affirme en outre : que, l'inquisition, logiquement nécessaire dans votre système, est devenue complétement illogique en présence de l'incompressibilité sociale de l'examen.

Selon vous : la liberté générale du commerce est l'expression de l'association universelle. Nous sommes d'accord à cet égard.

Mais, vous voulez : que cette liberté soit compatible avec l'existence de nationalités, ayant pour essence des droits différents.

J'affirme au contraire : que, la liberté commerciale est absolument impossible en pratique, avant que les nationalités soient anéanties : par l'établissement universel et scientifique du droit réel, basé sur la sanction religieuse ; sanction rendue universellement commune : par sa démonstration rationnellement incontestable et socialement vulgarisée ; vis-à-vis de tous et de chacun.

Selon vous : le crédit universel est aussi l'expression de l'association universelle. Nous sommes encore d'accord à cet égard.

Mais, vous voulez : que, l'organisation du crédit serve de base à la stabilité de l'ordre, à l'anéantissement du paupérisme.

J'affirme, au contraire : qu'en présence de l'incompressibilité sociale de l'examen, le crédit stable ne peut plus se baser : que sur la stabilité de l'ordre, stabilité rendue possible : par l'anéantissement préalable du paupérisme.

Je me résume :

J'affirme trois nécessités sociales actuelles :

1° Baser la religion sur la science, et non plus sur la foi ;

2° Anéantir les nationalités par la démonstration scientifique et la vulgarisation sociale de l'unité et de la réalité du droit ;

3° Baser l'établissement du crédit rationnel sur l'anéantis-

sement réel du paupérisme : ce qui est organiser le crédit des individus vis-à-vis de la société, et non baser l'anéantissement utopique du paupérisme : sur l'organisation, devenue également utopique, du crédit de la société vis-à-vis des individus.

Ces trois nécessités sociales, que vous niez implicitement, j'expose les moyens d'y satisfaire dans trois théories générales : sur lesquelles je vous interpelle ; ainsi que sur les questions sociales que j'y ai annexées.

COLINS.

# LETTRE

## A MONSIEUR ÉMILE DE GIRARDIN

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

### I.

« Nous vivons dans un siècle avide et pares-
« seux, qui voudrait tout avoir du premier coup
« et sans effort, même la SCIENCE; mais cela
« n'est pas possible : il faut à toute chose LE
« TEMPS ET LA PEINE. »

ROMAIN-CORNUT, *Études critiques sur le Socialisme, Presse* du 23 octobre 1851.

Saint-Mandé, novembre 1851 (1).

MONSIEUR ET AMI,

Je vous écris particulièrement, parce que c'est à vous, surtout, que je fais appel : pour l'examen des trois théories générales que j'expose; et, des questions qui s'y trouvent annexées. J'ai souvent dit : que, si je parvenais à vous convaincre, je considérerais la révolution comme bientôt terminée : par le bien-être social et perpétuel de l'humanité

(1) Je conserve à cette lettre la date à laquelle elle a été écrite.

tout entière. Je m'appuyais à cet égard : sur votre puissance de vulgarisation ; et sur votre admirable persévérance. Mais, je sais combien vous convaincre est difficile. Vous en montrer les difficultés sera peut-être un moyen de les aplanir.

La première, la plus considérable peut-être, est celle que j'ai mise en épigraphe, épigraphe que j'ai extraite, à dessein, des travaux du critique que vous avez chargé de vous rendre compte des différentes formules socialistes.

La pensée, exprimée par cette épigraphe, est d'une grande vérité ; et, se rapporte surtout à vous, personnification de votre siècle : *vous voudriez tout avoir du premier coup et sans effort, même la science.* Eh bien ! le critique a raison : *il faut à tout le temps et la peine.*

Puisqu'à tout, il faut le temps et la peine, même pour la science ; ayez la bonté de lire la lettre suivante : écrite d'abord à M. de Potter, adressée ensuite à M. de La Sagra ; et, qui mérite, à plus forte raison, de vous appartenir : puisque c'est à vous que je dois la publicité du premier volume de mon travail. Ayez, je vous en conjure, la bonté de la lire : ce dont, probablement, vous n'avez pas encore eu le temps ; quoique déjà elle vous ait été adressée.

Paris, le 8 avril 1843.

MON BON AMI,

Depuis longtemps vous m'engagez à publier mon ouvrage sur la réorganisation sociale. Vous m'avez entendu dire : Que ce travail est basé sur le seul PRINCIPE qui soit incontestablement le MÊME pour chaque individu de l'humanité ; que tous les chaînons de ce travail sont identiques et non analogues ; que la conclusion, formule de réorganisation, n'est elle-même que le dernier chaînon ; et que par conséquent, cette conclusion est aussi incontestable que le principe. Vous me répétez souvent que l'exactitude d'un pareil développement ne peut être contestée. Nous différons complétement de manière de voir à ce sujet. Et comme nous

partageons généralement les mêmes opinions, je tiens à vous exposer la mienne. Vous savez que j'adopterai la vôtre, si vous me prouvez que je suis dans l'erreur.

Il y a deux manières d'établir ou de renverser une proposition, même entre gens de bonne foi ; et, ces deux manières sont rationnelles, par cela seul qu'elles dérivent du raisonnement. Voyons en quoi ces deux manières peuvent différer.

La première a d'abord pour point de départ un principe incontestablement le même pour chaque individu de l'humanité ; sinon : le point de départ étant contestable, comme n'étant pas le même pour tous, la conclusion le serait également.

Ensuite, le point de départ doit : non-seulement être supposé commun ; mais l'être réellement. Car, un point de départ supposé commun, peut cependant ne l'être pas ; comme par exemple : quand on prend les sensations pour principes ; quoiqu'elles soient différentes pour chaque organisation. Ainsi, deux hommes de bonne foi peuvent partir d'un principe incontestable, comme celui de l'existence de la lumière, et arriver à des propositions diamétralement opposées ; parce que la lumière n'est pas perçue de la même manière par chacun.

Il faut donc : que, le point de départ soit rigoureusement identique, pour ceux qui, de bonne foi, veulent s'assurer de la vérité d'une proposition. Si, à l'arrivée, cette même proposition se trouve conforme à celle dont on est parti, et qui est considérée comme vraie, comme non illusoire, comme réelle ; la question se trouve décidée d'une manière *rationnellement incontestable :* pourvu néanmoins que les chaînons qui lient l'arrivée à la proposition dont on est parti, et devant servir de critérium, soient tous des *identités ;* car, si au nombre de ces chaînons, il y a une seule *analogie ;* le jugement, sur la proposition, ne sera vrai qu'illusoirement. Nous dirons même : que, la différence entre la vérité réelle ou absolue, et la vérité illusoire ou relative, à laquelle on aura été conduit par analogie, pourra se trouver : non-seulement aussi

grande que la différence entre l'analogie et l'identité; mais, encore autant de fois plus grande, que cette analogie aura été répétée. Que sera-ce donc si, au lieu d'une analogie, il y en a des milliers? Et cependant, vu l'indétermination du langage, cela doit exister presque nécessairement, pour peu que l'argumentation ait une certaine étendue. Que doit-ce être, grand Dieu! lorsqu'il s'agit de la coordination des connaissances; et, si l'un des argumentateurs est adroit, éloquent, et de mauvaise foi?

La seconde manière d'établir ou de renverser la réalité d'une proposition a pour point de départ un principe qui n'est point incontestablement le même pour chaque individu de l'humanité; ou qui, étant tel, nous fait arriver par des analogies, et non par des identités, à la proposition que l'on veut établir ou renverser.

Aussi longtemps alors que le point de départ est pris pour réellement commun, ou que des analogies sont prises pour des identités, cette seconde manière de raisonner paraîtra réellement rationnelle, et ne le sera cependant qu'illusoirement : puisque la conclusion à laquelle on sera parvenu se trouvera fausse, ou tout au moins pourra l'être; et, que le raisonnement réel ne peut conduire qu'à la vérité.

Ces préliminaires établis sur le raisonnement réel ou rationnellement incontestable, et sur le raisonnement illusoire ou rationnellement contestable, préliminaires nécessaires pour arriver à ma démonstration, et en même temps pour justifier une espèce de néologisme; permettez-moi de faire une hypothèse.

Supposons qu'à l'époque d'Archimède, l'existence de l'ordre social, ou, ce qui est la même chose, l'existence de l'humanité eût dépendu, à cause d'un nouvel élément introduit au sein de la société, comme la presse, par exemple, de la démonstration d'une intégrale; par conséquent de la connaissance du calcul qui se rapporte à cette branche des mathématiques. Supposons, de plus, qu'Archimède, par son seul génie eût franchi toute la distance qui sépare son époque

de la nôtre; que, dépassant Leibniz et Newton, il eût reconnu qu'effectivement l'existence de l'ordre dépendait désormais de la connaissance de ce calcul, et qu'il l'eût découvert; croyez-vous qu'il eût suffi à ce géomètre d'énoncer : que l'existence de l'humanité dépendait de la solution d'une question de ce genre; et, que lui se trouvait à même de la résoudre? Certes, vous ne le direz pas.

Et, cependant, comme à un autre Archimède, vous me dites : « Publiez vos calculs; ils sont rationnellement incontestables; ils seront incontestés. »

En y réfléchissant, mon bon ami, vous trouverez : qu'une pareille publication eût été complétement inutile, au moins pour le moment où elle aurait été faite.

En effet :

Les esclaves de cette époque, pas plus que ceux d'à présent, ne possédaient pas les connaissances acquises. Ils étaient donc incapables de juger l'état de la question, si même les connaissances de ce temps eussent permis de la juger. Sous ce rapport, voilà déjà une élimination de l'immense majorité de l'humanité.

Si, maintenant, Archimède avait dit aux maîtres : qu'avant même de commencer l'examen de la question, il fallait que préalablement ils consentissent à étudier plusieurs sciences, dont ils n'avaient encore nulle idée; par exemple : la partie de la géométrie relative aux courbes, l'algèbre, la trigonométrie, l'application de l'algèbre à la géométrie, etc., etc., tous se seraient empressés d'accuser le géomètre d'être un rêveur, un utopiste; et, probablement cette accusation l'eût conduit à l'échafaud, s'il avait affirmé :

Que, désormais, la société ne pouvait plus se composer de maîtres et d'esclaves; et, que par esclave il comprenait, quiconque n'est point en naissant, et ne reste point jusqu'à la mort, l'égal social de tout autre individu, quelle que soit la condition de ses pères.

Complétons l'hypothèse :

Supposons que je sois un Archimède. Quelque orgueilleuse

que soit la supposition, elle est cependant nécessaire : car enfin vous ne prétendez point m'engager à venir jeter une utopie au milieu de tant d'autres, qui déjà nous encombrent. La supposition admise, sans autre conséquence, ce que je viens de dire d'Archimède me sera complétement applicable.

Personne, ou un nombre qui mérite à peine d'être mentionné, n'aura ni la volonté, ni la capacité de suivre la chaîne de mes raisonnements : pour savoir si la conclusion est réellement ou illusoirement incontestable. Après vous, en effet, et quelques rêveurs qui nous ressemblent, quels sont ceux qui croient : que, l'ordre social, c'est-à-dire l'existence de l'humanité, dépend d'une science qui n'existe point encore? Quels sont ceux qui reconnaissent : que, toute science existante ne peut plus conserver la vie à la société ? En trouveriez-vous dix, cent, mille si vous voulez?

Vous ne le croyez pas.

Et, que voudriez-vous faire avec cette imperceptible minorité, quand même, ce dont je doute, vous obtiendriez de chacun de ses membres : non-seulement l'attention nécessaire pour s'assurer de la réalité d'une conclusion, embrassant la coordination de toutes les connaissances à la direction rationnelle des actions tant individuelles que sociales; mais encore l'aveu que cette coordination est réelle? Chacun ne la repousserait-il pas, par cela seul qu'il n'en serait pas l'auteur? Mais, pour comble de concession, supposons cette minorité convaincue et unie; elle sera bafouée, honnie, vilipendée : non-seulement par les maîtres; mais encore par les esclaves, qu'elle aura voulu affranchir.

Vous voyez, mon ami, que j'ai raison de refuser.

Vous me demandez quand il sera temps de publier : soit mon travail, soit tout autre, qui aura le mérite que je suppose au mien ; en un mot, quand il sera temps de publier un travail qui, quel que soit son auteur, soit, en effet, rationnellement incontestable.

Ce sera : lorsque tous les systèmes rationnellement con-

testables, seront reconnus : être devenus incapables de servir de base à l'existence de l'ordre.

Aussi longtemps qu'il y aura des antropomorphistes, déistes ou révélationistes; des matérialistes se basant sur des analogies; des absolutistes, des monarchistes, des représentativistes, des républicains se basant sur des nationalités; des radicaux, des prétendus socialistes, des saint-simoniens, des fouriéristes, des rationalistes sans mètre de raisonnement, se divisant en genres, espèces et variétés aussi nombreuses que les individus; il n'y a rien à espérer, en réorganisation sociale, par le raisonnement réel.

— Et quand donc arrivera cette époque où la réorganisation deviendra possible par le rationalisme réel ?

— Dès que, par la suite des temps, la population s'accroît au point que les fractions humanitaires se trouvent *inévitablement* en contact; dès que le développement de l'intelligence, et la presse qui les rend indestructibles, viennent assurer la perpétuité de cette *inévitabilité,* constituant à elle seule la réunion, anarchique il est vrai, des fractions sociales; l'ordre ne peut redevenir possible : que, sous une autorité rationnellement incontestable. Toutes les autres, contestables par essence, disparaissent, nécessairement, dès que cette autorité domine.

— Mais, l'autorité incontestable dominera-t-elle, et fera-t-elle disparaître toutes les autres ?

— La question est bien posée.

Ce n'est point ainsi en effet que s'établira le règne rationnel. Il faut au contraire : que, toutes les autorités contestables disparaissent, avant que l'autorité réellement rationnelle puisse dominer. Car, pour que celle-ci s'établisse, il faut qu'elle soit reconnue nécessaire; et, cette nécessité peut seulement être socialement déclarée : lorsque les milliers d'utopies, dont nous n'avons énuméré qu'une bien faible partie, seront elles-mêmes reconnues : avoir toujours été, ou être devenues, incapables de servir de base à l'existence de l'ordre.

En sommes-nous là ?

— Non, me direz-vous; mais quand y serons-nous ?

— Quand l'excès du mal social aura démontré : que, désormais l'ordre ne peut plus être basé sur une hypothèse.

— Et, comment parviendra-t-on à cet excès de mal?

— Les prolétaires, l'espèce la plus nombreuse et la plus active des esclaves appartenant à la civilisation européenne, civilisation dominant déjà le monde, vont bientôt dire aux maîtres, explicitement ou implicitement :

Depuis que la presse existe, vous avez vous-mêmes développé notre intelligence au point de nous faire connaître :

1° Que nous sommes esclaves;

2° Que nous sommes incontestablement les plus forts.

3° Que les raisons que vous nous avez données, pour nous faire supporter l'esclavage, sont toutes des inventions produites, dans le but de nous exploiter.

Nous ne voulons plus être exploités.

Il y a plus :

Nous nous considérerons comme exploités, aussi longtemps que ceux qui gouvernent ne nous donneront point, théoriquement, pratiquement, et de manière à nous le faire comprendre, la preuve que nous ne sommes point exploités.

Et tous ceux qui, en dehors de ces conditions, voudront nous gouverner, nous les mettrons à mort.

N'en faites-vous pas autant à ceux d'entre nous qui refusent de se laisser exploiter?

— Mais, répondront les maîtres, ou, si vous voulez, les gouvernants, dites-nous ce qu'il faut faire pour qu'il n'y ait plus d'exploités?

— Et les prolétaires diront :

Qui de nous ou de vous possède la science? Ne vous êtes-vous point arrogé le monopole des développements de l'intelligence? Prendre le pouvoir, c'est se déclarer savant. Vous devenez responsables : non-seulement en le prenant, ce pouvoir, mais encore en l'acceptant. Du moment que vous l'acceptez : à nous le bien-être, ou, à vous la mort.

— Ce sera seulement, lorsque cette époque néfaste sera arri-

vée; lorsque personne n'osera plus accepter le pouvoir; que la vérité sera cherchée.

Encore une fois, mon ami, en sommes-nous là?

— Heureusement non, me direz-vous.

— Ainsi, vous voyez que j'ai raison de refuser.

Je me résume :

Le règne réellement rationnel peut seulement s'établir socialement, lorsqu'il est devenu nécessaire à l'existence de l'humanité. En dehors de cette nécessité, il ne s'établirait jamais.

Je viens de vous convaincre théoriquement. Je veux encore vous convaincre pratiquement. Il est de mon devoir de faire tout ce qui dépendra de moi pour vous désabuser.

Pour vous convaincre *pratiquement,* commencez la publication de mon travail.

Certes, si quelque chose pouvait exciter la curiosité d'un public harassé d'utopies, ce devrait être la démonstration : que, les bases sur lesquelles la société s'appuie, et qu'elle croit des réalités, sont plus utopiques encore que tous les systèmes qu'il repousse comme inapplicables. Eh bien! je le répète, commencez à publier, et vous verrez : qu'il n'en résultera ni blâme ni louange; que l'ouvrage ne sera point lu; et cela doit être. Dans une époque d'anarchie et d'illusion, tout homme ami de l'ordre et de la vérité est nécessairement considéré : comme un ennemi commun, qu'il faut asphyxier dans le silence.

Si vous acceptez ma proposition, ce que d'ailleurs je suis loin de vous conseiller; pour en vérifier l'effet, écrivez-moi; et, je vous enverrai de suite le commencement de mon travail. Je m'arrêterai : quand vous serez convaincu de votre erreur.

Je désire cependant vous imposer une condition; et, je suis certain que vous l'accepterez. C'est : que je ne serai désigné que sous la dénomination de *prolétaire.* C'est un titre dont je suis fier. Je le compare à celui de chrétien, sous la persécution du panthéisme romain. Et : je veux conserver ce

titre : jusqu'à la mort; ou, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de prolétaires; jusqu'à ce que nous soyons tous propriétaires.

Je crois, d'ailleurs, qu'en fait de rationalisme réel, c'est au seul nom de la raison qu'il faut parler; et, que l'on se trouve souvent gêné, par des considérations particulières, en s'énonçant à la première personne. Puis, pour celui qui écrit, quel avantage peut-il y avoir à dire au public : Moi qui vous parle, je me nomme Pierre, Paul, ou comme il vous plaira? Peut-être d'attacher quelque renommée à de vains sons? Fumée pendant la vie! moins encore après la mort. Si l'âme est immortelle, si les actions de cette vie sont liées à d'autres vies, qu'importe la gloire? sinon, elle importe bien moins encore. Car alors il n'y a que l'or qui ait une valeur.

Or, vous le savez : je n'ai pas seulement croyance, dans la réalité du lien religieux; j'ai encore certitude à cet égard. J'ai donc peu de souci de la gloire; et, n'aurai d'estime pour l'or : qu'autant que l'organisation sociale le rendra l'expression du travail et de la probité. Nous n'en sommes point là.

Dans tous les cas que mes prévisions ne vous affligent pas. J'ai écrit par conviction, je ne puis moi-même publier que par conviction. Mais j'ai peu de temps à vivre, et vous êtes l'héritier de mes rêveries. Quand vous en serez en possession, vous en disposerez comme moi consciencieusement.

COLINS.

Je viens d'exposer la première et la plus grande des difficultés. Il est juste que je dise également pourquoi j'ai l'espoir de réussir.

En 1847, je vous écrivis la lettre suivante; qui, en 1849, a été imprimée avec votre consentement.

Paris, le 26 juin 1847.

MONSIEUR,

Je vous ai prédit : que, vous deviendriez en horreur au gouvernement. Vous devez commencer à voir : que, je ne suis point un faux prophète, en tout.

Je vous prédis, maintenant : que, si vous continuez à être consciencieux, vous deviendrez en horreur à tous les gouvernements possibles dans notre époque. Je ferai plus : je vous le prouverai. Je ferai plus : je prouverai que ce sera avec raison. Je ferai plus : je vous forcerai d'en convenir.

Vous aimez, dites-vous, le pouvoir avant tout. Vous avez raison. Mais, cela ne devrait pas avoir besoin d'être dit ; hors le pouvoir, il n'y a que mort ou anarchie.

Vous voulez : que, le pouvoir soit raisonnable, conforme à la raison, à la nécessité sociale, suprême raison sociale. Vous avez raison. Mais, c'est un pléonasme, une tautologie : un pouvoir non conforme à la raison, à la nécessité sociale, n'est pouvoir qu'en apparence ; et, bientôt il meurt : soit sous les coups du pouvoir réel ; soit précipité dans le gouffre de l'anarchie.

Je pourrais, ou vous pourriez demander : Comment le pouvoir réel peut être distingué du pouvoir apparent? Nous y reviendrons. Passons, sans nous arrêter !

Après le pouvoir, ce que vous aimez le plus, c'est la liberté. Ceci est encore un pléonasme, une tautologie. La liberté, c'est l'obéissance volontaire au pouvoir, à la raison. Le contraire c'est l'esclavage, sous le joug des passions.

Ici, pourrait revenir la demande : Comment distingue-t-on la raison des passions? Mais, passons encore ! Nous y reviendrons.

Pour y revenir, arriver au but, et y arriver vite, nous partirons de principes que vous admettez.

Le pouvoir, n'importe lequel, est la force de sanction.

Cette force, pour la société, vous l'avez admis, ne peut être basée que sur le lien religieux (1).

Le lien religieux ne peut être base de force sociale, que *socialement* admis comme vérité.

Le lien religieux ne peut être *socialement* admis comme vérité, que basé : sur un sophisme ; ou, sur un syllogisme.

(1) A cette époque M. de Girardin croyait la religion nécessaire à l'existence de l'ordre.

L'absence de base sur syllogisme réel, incontestable, est une époque d'ignorance.

Cette époque est nécessairement primitive.

Cette époque dure encore. En douter serait folie.

Le lien religieux, basé sur un syllogisme réel, incontestable, appartient, *socialement,* à une époque future.

Lorsqu'un sophisme quelconque sert de base sociale au lien religieux, il faut qu'il ne puisse être socialement examiné : sous peine de plonger la société dans l'anarchie.

Ce sophisme quelconque ne peut donc être base sociale : que, par la force, qui en empêche l'examen. Dès lors, la base du pouvoir, du pouvoir raisonnable, du pouvoir expression de la nécessité sociale ; c'est le pouvoir qui a la force de protéger ce sophisme.

Voila ce qui, pendant toute l'époque d'ignorance, peut seul constituer la raison du pouvoir.

Les moyens de ce pouvoir sont :

1° De dominer, par l'éducation, sur ceux qui doivent aider le pouvoir ; et, en profiter ;

2° De dominer, par l'exploitation, ceux qui doivent être soumis au pouvoir, sans en avoir d'autre profit : que, de ne point mourir par l'anarchie.

L'exploitation des majorités, au profit des minorités, a pour but : d'empêcher les masses d'examiner ; et d'empêcher les minorités de leur ouvrir les yeux.

Votre adversaire a dit :

« LE TRAVAIL INCESSANT EST UN FREIN POUR LE « PEUPLE. »

Votre adversaire a parfaitement raison. Il aurait dû ajouter :

« ET CE FREIN EST UNIQUE. . . . . TANT QU'IL EST « POSSIBLE. »

Qu'est-ce qui le rend impossible ?

L'incompressibilité de l'examen, expression de l'incompressibilité de la presse.

Votre adversaire veut le FREIN.

Il a raison quant à l'époque d'ignorance qui dure encore. Il a tort; parce que le frein est presque sans force; et, que bientôt, il n'en aura plus.

Vous, vous voulez que le frein soit brisé.

Vous avez raison, quant à l'avenir, et lorsque le syllogisme aura détruit les sophismes; lorsque la raison pourra dominer la force. Vous avez tort, quant à présent : parce que le syllogisme n'a point encore, *socialement,* détruit les sophismes; parce que la raison, socialement, n'est pas encore en état de dominer la force.

Vous concevez : que, tant qu'il en est ainsi, l'usage du frein, l'usage de la force, de la force, justice relative à l'époque, contre la justice relative à l'avenir, est encore le seul moyen d'ordre possible, quelque mauvais qu'il soit; et, que tous les gouvernements possibles, dans cette époque, doivent s'y attacher : comme on s'attache à une planche pourrie au sein du naufrage.

Dès lors, il est évident :

Que vous, qui voulez : que le pouvoir marche parallèlement à la justice absolue, quand il doit, sous peine de mort, marcher contre cette justice, et parallèlement à la force, justice relative; devez être en horreur : non-seulement au gouvernement existant; mais, à tout gouvernement relatif à votre époque. Et cela, en raison directe de votre quantité d'influence.

— Mais, direz-vous, que faire?

Si je marche avec la *force,* qui ne peut plus être *raison,* je marche contre un avenir, qui, de jour en jour, devient plus nécessaire; et si je marche avec une *raison,* qui ne peut encore dominer, contre une *force* qui devient de plus en plus impuissante, je marche contre un présent encore nécessaire. Des deux manières, je suis donc nécessairement un anarchiste.

— C'est vrai. Mais ce n'est pas votre faute; c'est la faute de votre époque.

— Mais, direz-vous encore, je voudrais ne pas être un anarchiste.

— C'est très-noble. Mais noblesse ne s'acquiert que par sacrifice. Et, pour vous, il y en aurait un immense à faire : ce serait celui de la vanité. Vous la sacrifieriez, en avouant votre ignorance.

Vous êtes digne de faire ce sacrifice.

Le ferez-vous?

Ce n'est pas à moi de répondre.

Ma lettre est dure. Je n'écris ainsi qu'à ceux que j'estime; et j'estime seulement ceux qui aiment à raisonner. Le reste, je ne le méprise pas, j'en ai pitié. COLINS.

Ainsi, que je l'ai dit ailleurs; c'est, cette lettre qui nous a liés. Il y a tout à espérer d'un homme qui ne reçoit point comme des injures : ce qui, de bonne foi, lui est présenté comme la vérité; et, peut cependant lui déplaire, parce qu'entièrement opposé à ce que lui-même croit être la vérité. Ainsi, donc, j'espère; et j'espère infiniment.

## II.

« Il y a dans la croyance (*Fürwahrhalten*), « les trois degrés suivants : l'opinion (*Meinen*), la foi (*Glauben*), et la science (*Wissen*) ; lorsque notre croyance est telle qu'elle « existe non-seulement pour nous, mais pour « tout le monde, et que NOUS AVONS LE DROIT « DE L'IMPOSER AUX AUTRES, nous avons alors la « science de la certitude. Si la croyance n'est « suffisante que pour nous et que NOUS NE « PUISSIONS L'IMPOSER AUX AUTRES, c'est la foi « ou la conviction. L'opinion est une croyance « insuffisante et pour les autres et pour nous-« mêmes. LA SCIENCE EXCLUT L'OPINION. »

*Kant*, exposé par M. Cousin.

« Les sectaires sont des hommes de foi. LA « SCIENCE AUSSI EXCLUT LA FOI »

COLINS, *Commentaire*.

Il y a maintenant une autre difficulté ; et, peu s'en faut, qu'elle ne soit égale à la première. Pour tout autre, moins désireux que vous de la vérité, je l'aurais même placée en première ligne. Cette difficulté capitale, devant laquelle je reculerais vis-à-vis de tout autre, c'est : QUE VOUS ÊTES CHEF D'ÉCOLE. J'aimerais autant essayer de renverser, à coups de tête, les fortifications du mont Valérien ; que, de faire capituler : soit M. Considérant ; soit M. P. Leroux ; soit M. Proudhon. Une secte est une opinion portée jusqu'à la manie ; c'est un mysticisme ; c'est une négation de toute démonstration incontestable : puisqu'on l'accepte, comme vérité, en dépit de toute démonstration contraire. Autant vaut un chrètien affirmant la Trinité ; que M. Considérant, plaçant les passions au-dessus de la raison ; que M. P. Leroux, affirmant la triade ; ou, que M. Proudhon, affirmant la constitution de la valeur ou l'automatisme. Et,

encore : un chrétien très-éminent, un Père de l'Église, saint Augustin, disait : à propos de la Sainte-Trinité :

« Quand on demande, ce que c'est que les *trois,* le lan-
« gage des hommes se trouve court, et l'on manque de termes
« pour les exprimer : on a pourtant dit *trois personnes,* non
« pas pour dire quelque chose, mais parce qu'il faut parler
« et ne pas rester muet. « *Dictum est tres personnæ, non*
« *ut aliquid diceretur, sed ne taceretur.* »

(*De trinit.* Luc, v, cap. IX.)

Essayez donc d'en faire dire autant à MM. Considérant, P. Leroux ou Proudhon : de la domination des passions; de l'importance de la triade; ou de la constitution automatique de la valeur!

Comment donc m'y prendre pour escalader le ciel?

De la manière la plus simple.

Je vous prouverai : que votre erreur est nuisible : à l'ordre que vous aimez; à la liberté que vous adorez; et quand j'aurai prouvé et fait accepter mes preuves par le public, j'aurai réussi.

Votre erreur est nuisible à l'ordre. Je le prouve.

Si, vous aviez de bons moyens théoriques d'établir l'ordre; vous seriez : par votre fermeté, par votre assiduité au travail, par votre capacité administrative, par votre incorruptibilité systématique; l'homme le plus capable d'appliquer ces moyens; l'homme le plus capable enfin d'être premier ministre. Mais, jamais gouvernement QUEL QU'IL SOIT, réactionnaire ou révolutionnaire, ne vous offrira le ministère : tant que vous resterez chef d'une école éclectique.

Je viens de dire *éclectique.* Avant d'aller plus loin, je dois prouver.

Au moral, vous avez été dépravé par M. Proudhon : qui appelle la fraternité une dépravation. ÉCLECTISME; c'est-à-dire : choix sans mesure certaine : ignorance et vanité.

Au matériel, vous avez été dépravé par M. Michel Chevalier : qui, veut baser la stabilité de la société sur le crédit;

au lieu de baser le crédit sur la stabilité de la société. ÉCLECTISME; c'est-à-dire : choix sans mesure certaine : ignorance et vanité.

J'ai prouvé.

Voyons maintenant : quelles sont les conséquences pratiques de se trouver chef d'une pareille école?

C'est : *de se rendre toute direction ministérielle absolument impossible.*

Quel est, en effet, le gouvernement, quel qu'il soit, qui oserait confier le ministère, c'est-à-dire le timon de l'État, à quiconque reconnaît implicitement : que l'honnête homme est un sot; et que le fripon seul raisonne? Car, telle est la valeur de la négation de la fraternité, de la négation sociale de tout droit autre que la force. Dans ce cas, tout gouvernement qui ne peut trouver un homme habile, ayant la conviction que la fraternité n'est point une dépravation; cherche, et trouve, au besoin, un hypocrite qui affirme : ce, à quoi, il ne croit nullement.

Quant au matériel, vous trouverez facilement des gouvernements qui seront de votre avis et de celui de M. Michel Chevalier : que, la société doit être basée sur le crédit que les individus accordent à l'État. En cela, vous vous êtes éloigné de M. Proudhon, qui a parfaitement reconnu : que, le crédit de l'État n'est que l'exploitation collective par l'emprunt, remplaçant avec usure l'exploitation domestique par l'esclavage ou le servage. Malheureusement M. Proudhon, au lieu de vouloir abolir le crédit ou plutôt le débit héréditaire en général, et en particulier le crédit de l'État comme reçu des individus, pour ne laisser subsister que le crédit ou plutôt le débit viager ou personnel en général; et, en particulier, que le crédit des individus, comme reçu de l'État; a parlé d'abolir le crédit ou de le rendre gratuit. Et vous avez rejeté l'exagération, au lieu de reconnaître : ce qu'il y avait de sage chez ce publiciste, très-éminent, malgré ses erreurs.

Vous avez vu, néanmoins, que le paupérisme devait être : non point soulagé; mais anéanti. Vous avez vu : que, c'était

là une nécessité sociale; un *sine quâ non* d'ordre. Et, pour arriver à ce but, vous avez, avec ce zèle qui vous caractérise, cherché un moyen. Ce moyen, vous avez cru le trouver dans ce que vous appelez l'IMPÔT SUR LE CAPITAL.

Nous voilà parvenus au *nec plus ultrà* de la difficulté; au nœud gordien de l'affaire. Votre prétendu impôt sur le capital, c'est, pour vous, l'équivalent : de la domination des passions pour M. Considérant; de la triade pour M. Pierre Leroux; et de la constitution de la valeur pour M. Proudhon. Pourquoi, donc, ai-je plus d'espoir de vous voir abandonner votre dada; que je n'en ai de voir ces messieurs abandonner les leurs? J'ai déjà dit : comment vous êtes une exception à cet égard. Je vais énumérer d'autres causes d'espérance; et, je commencerai par la plus faible.

Ma première cause d'espérance, est que, fort heureusement, vous êtes encore *seul de votre secte*. Je dis seul, car je ne compte pas quelques flatteurs qui ne croient pas un mot de ce qu'ils vous disent; ni ce troupeau de moutons de Panurge qui sautent toujours : dès, que le bélier a sauté. A ces flatteurs, abandonnez la défense du système. Restez, comme JUGE, en dehors de la lice : car, faites-y bien attention, je vous en conjure, c'est vous-même que je prends pour suprême arbitre. Laissez entrer, ces défenseurs du prétendu impôt sur le capital, dans un champ-clos avec moi. Soyez tranquille sur mon sort, aucun chevalier ne se présentera.

Et, pourquoi vous trouvez-vous seul de votre secte? Voilà ce qui est étonnant; voilà ce qu'il faut examiner et exposer.

Tous les exploitants, tous les partisans de l'ancienne société, auraient dû passer dans votre camp. Car, si votre système était appliqué; l'exploitation des masses, par les propriétaires, serait au *maximum* possible; par conséquent le paupérisme au *nec plus ultrà* possible.

Je vous ai dit mille fois : que, s'il ne fallait les yeux, pour vous voir arriver au pouvoir; je donnerais la tête pour que vous y arrivassiez.

En effet : avec ce système, vous bouleverseriez tellement

l'ancienne société, par le *nec plus ultrà* d'exploitation des masses, mis en présence de l'incompressibilité de l'examen; que, jamais, au grand jamais, l'ancienne société ne pourrait rentrer dans ses vieilles ornières. Et, voilà précisément, ce que les conservateurs de l'exploitation ont pressenti; et, voilà pourquoi ils vous ont repoussé; et, voilà pourquoi vous êtes seul de votre secte, du côté des propriétaires.

Quant aux masses ignorantes et exploitées, il est bien plus étonnant encore qu'elles ne vous aient point généralement admis comme CHEF du *socialisme*. Car, à l'ignorance, il suffit, généralement, de lui offrir plus de beurre que de pain, pour s'en faire accepter sans démonstration. Ici, je ne dirai point qu'elles vous ont repoussé par *instinct*, mot vide de sens dès qu'il s'agit de l'ordre *rationnel;* mais, je dirai : qu'elles vous ont repoussé par *empirisme;* c'est-à-dire : par un raisonnement dont elles ne se rendent point un compte clair. Elles ont vu : que vous rejetiez l'éducation et l'instruction communes, données à tous et à chacun avec un égal soin; elles ont vu : que, dans votre système, le père de famille, ayant dix enfants, était obligé de travailler pour douze personnes; tandis que le célibataire ne travaillait que pour lui seul; elles ont vu : que, le bien-être restait ainsi relatif : à la naissance, pour les enfants; à l'égoïsme pour les adultes; et elles vous ont repoussé. Voilà, comment vous êtes resté seul de votre secte, du côté des prolétaires.

Dernièrement, chez vous, vous me reprochiez devant un prolétaire, dont j'ignore même le nom, de vouloir jeter tous les hommes dans un même moule, par une éducation et une instruction communes. Ce prolétaire, malgré votre immense autorité, n'a nullement hésité à vous dire, devant moi; que, j'avais raison.

Ajouterai-je, que votre impôt prétenduement frappé sur le capital, est, quant aux arts, un retour à la barbarie? Comment! j'aurai un million en or, enfoui dans ma cave; et, vous ne me ferez rien payer : à moins que je n'aie la sottise d'aller vous le dire; ou, que vous ne violiez mon domicile par des vi-

sites tyranniques; et vous me ferez payer mille francs par an, si j'ai chez moi un Apollon valant un million ! Puis la préemption ! Si, j'ai un portrait de mon père, croûte valant cinquante centimes, un méchant riche viendra me l'enlever : par cela seul que j'y attache mon bonheur; et qu'il veut le détruire. Ce serait pire encore que l'impôt sur le chien de l'aveugle (1).

Vous voyez que jamais, avec votre théorie d'exploitation masquée de liberté, vous n'arriverez au ministère. Et, votre arrivée au ministère, avec une théorie de salut, est nécessaire à l'existence de l'ORDRE : car, vous seul, avec une pareille théorie, avez les qualités indispensables pour l'établir.

Voyez-vous, maintenant, que votre erreur est nuisible à l'existence de l'ordre ? de l'ordre que, je le répète, vous aimez à l'égal de la liberté; et qui, en effet, n'est, avec la liberté, qu'une seule et même chose, considérée sous deux aspects différents : l'harmonie pour le tout; le bonheur pour chacun.

Votre erreur est nuisible à la liberté. Je le prouve.

Vouloir établir la liberté absolue de la presse, des réunions, des déclamations, etc., etc., avant que l'ignorance sociale, sur la réalité du droit, soit anéantie; c'est *rendre le despotisme nécessaire, pour éviter l'anarchie.* Je le prouverai en détail quand je traiterai *de la nécessité de la société nouvelle,* etc. A cet égard, je suis d'accord avec la totalité des conservateurs. Il est également vrai, néanmoins : que, la liberté restreinte des conservateurs, conduit au despotisme;

(1) Depuis que cette lettre est écrite (novembre 1851), M. de Girardin a publié à Bruxelles un ouvrage intitulé : POLITIQUE UNIVERSELLE. Son impôt sur le capital s'y trouve basé sur :

1° L'absence possible de religion;

2° La réglementation du salaire par l'État;

3° L'abolition du mariage.

Et, M. de Girardin s'imagine : que, jamais gouvernement quelconque voudra essayer d'établir l'ordre sur de pareilles bases !

Cet ouvrage ne pouvait avoir, pour M. de Girardin, qu'une seule utilité; c'était de mettre à nu : sa bonne foi, sa probité et ses illusions. Hélas ! le public ne lui a même pas rendu justice à cet égard.

Nous avons examiné l'ouvrage de M. de Girardin.

et, à l'anarchie, par impossibilité actuelle d'avoir de l'ordre par le despotisme. Mais, de ce que les conservateurs ont tort, quant à l'efficacité des restrictions; ce n'est pas une raison pour que vous ayez raison, quant à l'efficacité actuelle de la non restriction. Je sais, qu'à cet égard, je suis en désaccord avec les révolutionnaires. Mais, voyez les révolutionnaires arrivés au pouvoir : tous, alors, deviennent conservateurs : quant à la nécessité des restrictions. Voyez ce qui est arrivé à M. Flocon; et, ce qui vous arriverait à vous-même; si vous teniez la queue de la poêle.

Concevez-vous, maintenant, comment votre erreur est nuisible à l'établissement de la liberté?

Et, cependant, vous avez raison : la liberté absolue de tout dire, même de dire des sottises, doit exister. Mais, seulement après l'anéantissement de l'ignorance sociale sur la réalité du droit. Et, encore, sous la condition : que, la société ne considère point l'orateur ou l'écrivain comme fou. Permettriez-vous à un fou d'aller nu dans la rue?

J'arrive, maintenant, à une cause bien autrement capitale; et, qui me fait espérer en vous, lorsque je désespère des autres utopistes : c'est, que VOUS AVEZ RAISON; *le remède social,* QUANT AU MATÉRIEL, *consiste effectivement, à mettre* L'IMPÔT SUR LE CAPITAL.

Vous avez l'empirisme, la divination, le génie, ce qui est tout un, de ce qui doit être. Il en est de l'impôt sur le capital, comme de la liberté sociale absolue; c'est-à-dire l'autorisation sociale absolue de dire et faire tout ce qui n'est point défendu par la raison rendue incontestable : les deux sont désormais nécessaires à l'existence de la vie sociale, vie humanitaire. Mais, l'impôt sur le capital employé à la production, peut seulement exister par l'entrée du sol à la propriété collective; et, la liberté sociale absolue, ou l'obéissance de tous à ce qui est ordonné par la raison, le droit, peut seulement exister : par la connaissance rationnellement incontestable de la raison, du droit; par l'anéantissement de l'ignorance sociale : sur la réalité de la raison; sur la réalité du droit;

Savez-vous ce qui a contribué à vous maintenir dans votre erreur, sur votre impôt prétenduement placé sur le capital? C'est, que personne ne vous a combattu publiquement. Dès lors vous avez cru qu'il n'y avait rien de bon à vous objecter. Je vais vous donner l'explication de ce silence.

La société actuelle se composé : d'économistes; et de prétendus socialistes.

Les économistes ne vous ont point répondu pour deux raisons :

La première; c'est qu'ils n'auraient pu le faire, qu'en vulgarisant votre théorie; qu'en la faisant étudier par les masses. Et, comme cette théorie est extrêmement simple; presqu'auss simple que celle du communisme absolu; ils ont craint de renouveler la faute du comité de la rue de Poitiers, qui, en criant contre les communistes, dans ses petits livres qu'il donnait gratis ou plus que gratis, a vulgarisé le communisme utopique, dans la France et dans l'Europe, à un point effrayant : si, l'anarchie n'avait elle-même son bon côté, celui de faire sentir la nécessité d'un ordre possible.

La seconde raison; c'est que les économistes ne pouvaient vous combattre sans prouver : que, votre théorie porte le paupérisme au *maximum* possible. Et, c'eût été prouver, en même temps : que le paupérisme (sous notre organisation de propriété, et ils ne veulent point accorder qu'une autre organisation soit possible), est absolument inextinguible. Or, c'est précisément ce que les économistes savent; mais, ce qu'ils ne veulent point vulgariser. Ils donneraient tout au monde pour que J.-B. Say n'eût pas écrit : *les épargnes des riches se font aux dépens des pauvres; et tous les ans une partie de la population doit mourir de besoin, même au sein de la nation la plus prospère.* Mais, *ce qui est écrit est écrit.* Alors, le plus sûr pour eux, est de ne point faire vibrer cette corde. Aussi, n'y ont-ils point touché.

Les prétendus socialistes n'ont rien dit : parce qu'étant des leurs, ils ne veulent point vous combattre; et, encore, parce qu'en vérité, ils n'ont rien de mieux à vous opposer.

Et vous, me dira-t-on, pourquoi n'avez-vous pas éclairé votre ami?

Pourquoi? Parce que je sais tout ce que vous valez. Parce que je sais : combien les discussions orales excitent l'amour-propre; et, combien, généralement, elles sont inutiles pour arriver à la vérité. Parce que je ne voulais pas me mettre à dos tous les flatteurs qui vous encensent; et, que je sais qu'un insecte rampant est souvent plus à craindre qu'un lion rugissant. C'est au grand jour de la publicité, que vous m'avez procurée, que je veux vous présenter la vérité. Présentée hors de cette protection, les hiboux l'auraient étouffée.

## III.

« Ce n'est pas la logique qui manque aux
« hommes, c'est le point de départ. »
VOLTAIRE.

Je sais que les flatteurs vont vous dire : que, je veux vous prendre par votre faible : celui de vouloir être ministre. Par votre faible? moi, je dis par votre fort. Vouloir être premier ministre est ce qui vous honore. Quiconque se croit digne de l'être, avec utilité, et, n'y aspire pas, est un lâche. Y en a-t-il beaucoup qui aient étudié autant que vous à cet égard? Y en a-t-il beaucoup qui, s'étant acquis une belle fortune, la méprisent pour rester fidèles à leur conviction? Pour moi, votre conviction, *ordre et liberté,* est une utopie dans l'état actuel de l'ignorance sociale. Mais, où sont-ils donc ceux qui ont tout sacrifié à leur utopie, tout jusqu'à l'amour des forts et jusqu'à la popularité des faibles? Vous voulez être premier ministre! c'est là ce qui vous honore à mes yeux. Vous voulez être premier ministre et vous le serez.

Oui, vous le serez; et par le concours de tous les partis. Et, les partis se réduisent : aux conservateurs et aux révolutionnaires.

Qu'est-ce que les conservateurs veulent conserver? Ce qu'ils ont; et ils n'ont pas tort.

Les révolutionnaires croient-ils que les conservateurs sont un troupeau composé d'imbéciles? Pourrait-on me dire ce que l'on a présenté aux conservateurs, qui ne les conduise à l'anarchie, à la perte de leurs biens et de leur vie. Je me fais gloire d'affirmer : que, si je n'avais eu le bonheur de me trouver sur la voie de la vérité, je serais aussi réactionnaire : que MM. Thiers, Guizot et Berryer. Il est vrai, que, je n'aurais point, comme eux, affirmé que l'ancienne société reste

seule possible. J'aurais vu : qu'en présence de l'ignorance sociale et de l'incompressibilité de l'examen, un nouvel ordre social est absolument nécessaire. Mais, jusqu'à ce qu'il eût été présenté d'une manière incontestablement rationnelle, comme eux *j'aurais résisté*. J'aurais fait, comme individu, ce que l'Angleterre fait comme nation : j'aurais repoussé l'anarchie; je n'aurais point protégé le despotisme.

Quand les conservateurs verront clairement; clairement, entendez-vous? et, comme vous seul, avec votre immense puissance de vulgarisation, êtes capable de faire voir; quand, dis-je, ils verront : que, vous seul pouvez leur conserver ce qu'ils ont, en les mettant à l'abri des révolutions, ils vous porteront au ministère; et, si vous vouliez refuser, ils vous assommeraient.

Et les révolutionnaires, que veulent-ils? Avoir ce qu'ils n'ont pas; avoir ce qui leur est dû; et ils ont raison.

Les conservateurs croient-ils : que, les révolutionnaires sont des bêtes féroces, combattant comme des tigres pour boire du sang? Pourrait-on me dire : ce que les conservateurs ou le despotisme ont présenté aux masses pour anéantir le paupérisme? Le paupérisme ne peut pas être anéanti, disent quelques imprudents conservateurs. Savez-vous, alors, ce que le paupérisme révolutionnaire répond? Ah! le paupérisme est inextinguible! Eh bien! nous sommes les plus forts, et nous allons vous mettre à notre place. Chacun son tour. Et, ne croyez pas que ce soit moi qui mets cet argument dans la bouche de la démocratie; c'est Aristote. Et, si, il y a peu de siècles, vous aviez osé contredire le prince des philosophes; vous eussiez été, et cela à Paris, pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Maintenant, dites-moi donc, qui, en présence d'une pareille conservation, ne se pose point révolutionnaire? Et cela, en haine des révolutions.

Mais, quand les révolutionnaires verront : que, vous seul, pouvez terminer les révolutions, en faisant obtenir à chacun ce qui lui est dû; et, cela d'une manière incontestable-

ment rationnelle vis-à-vis de tous et de chacun; alors les révolutionnaires vous porteront au ministère; et, ils vous couperaient le cou, si vous vouliez refuser. J'ajoute qu'ils feraient bien : *révolutionnairement parlant.*

Autre chose. Savez-vous ce que disent les flatteurs? que je vous flatte uniquement pour pouvoir vous contrarier et vous faire accepter MON système.

Je n'ai point de système à *moi.* Si j'en avais un, je me considérerais comme fou. J'expose ce que la raison m'a ordonné d'exposer. Ai-je obéi à la bonne raison ou à la mauvaise? voilà ce qu'il faut examiner : et, ceci n'est point mon affaire; mais bien celle du public. Si, je ne parviens point à le convaincre, après avoir été lu néanmoins, j'aurai tort, absolument tort. Supposons maintenant, que j'aie obéi à la bonne raison, à la raison réelle. Est-ce donc vous flatter, pour vous contrarier, que de vous dire :

« Vous voulez l'impôt sur le capital, et vous avez raison;
« Vous voulez la liberté absolue, et vous avez raison;
« Ce que vous voulez peut seul sauver la société, et je le « prouve. »

Jolie manière de contrarier, en vérité!

Supposons maintenant; que, dire la vérité soit flatter. Alors, j'aime à flatter et je vais vous flatter.

Je vous ai écrit que vous étiez un ignorant : mais un ignorant noble; un ignorant de bonne foi; un ignorant aimant la vérité!

Cette lettre est celle qui nous a liés.

Depuis cette époque, je n'ai cessé de vous dire : que vous étiez dans l'erreur; que vous raisonniez mal; que vous étiez un honnête homme, tandis que vos doctrines devaient vous rendre un fripon; que, votre belle intelligence avait été dépravée, par ceux qui prétendent, que la fraternité est une dépravation; etc., etc. Malgré cela, vous n'avez cessé de dire *hautement* et peut-être plus que vous ne le deviez : que je suis un homme de premier mérite; tandis que les autres m'ont

toujours considéré comme un fou. Vous avez fait plus: vous avez commencé à faire imprimer mes travaux qui, tous vous contrarient sur ce que vos théories ont d'erroné. Je vous ai dit dans ma dédicace que nous étions en complet dissentiment de doctrines. Et, cette dédicace vous l'avez acceptée. Puis vous avez fait imprimer un premier volume : en courant le risque de perdre, s'il y a à perdre ; et de me faire gagner, s'il y a à gagner. Si, c'est là flatter ; puissé-je avoir beaucoup de monde à flatter ainsi.

Oui, vous serez premier ministre, je l'ai dit et je le répète. Vous serez premier ministre : parce que vous seul méritez de l'être.

Un mot, avant de finir sur cette difficulté. Je vous ai nommé juge. Ici donc encore, il vous est défendu de descendre dans l'arène. Forcez mes adversaires à se présenter, sous peine de félonie; et, vous les verrez : ou refuser le combat; ou se déclarer vaincus après avoir été désarmés.

Autre difficulté. Vous affirmez, me direz-vous, que la société est ignorante sur la réalité du droit. Eh bien ! anéantissez cette ignorance.

Ici, encore, je vous renvoie à la première épigraphe de cette lettre, et à la lettre écrite à MM. de Potter et de La Sagra, qui maintenant vous est également adressée. Croyez-vous que l'ignorance sociale sur la réalité du droit puisse se trouver anéantie par une démonstration de quelques lignes? Croyez-vous : que, cela ne nécessite point l'examen de toutes les philosophies qui ont existé jusqu'à présent? Croyez-vous : que, cela ne nécessite point la connaissance des sciences dites naturelles, que *l'immense majorité des publicistes ne connaît pas?* Croyez-vous : qu'il ne faille point montrer, à ceux qui les ont mal étudiées, et en ont tiré des conséquences matérialistes, en quoi et comment ils se sont trompés? Puis, en outre, et *principalement*, à quoi bon exposer ce qui constitue l'ignorance sociale ; tant, que le besoin d'anéantir cette ignorance, n'est point socialement senti ? Je le répète, à quoi bon l'exposer à ceux qui, comme vous, ne reconnaissent

point la *nécessité* de l'anéantir, comme étant *absolue*, en présence de l'incompressibilité de l'examen? Jusqu'à présent, cette exposition et cette démonstration sont, dès lors, complétement inutiles pour vous; et, à plus forte raison, pour l'immense majorité, qui est loin de vous valoir.

Heureusement, il est un moyen de tourner cette difficulté. Vous ne reconnaissez point l'absolu besoin de sanction religieuse COMMUNE, pour que la société pense exister et persister. Soit. N'en parlons plus, pour le moment. Pour discuter, n'importe quoi, il faut être d'accord sur le point de départ; et, ici, nul accord ne se trouve entre nous. Mais, il y a un point qui nous est commun; et, c'est celui là, pour le moment exclusivement *celui-là*, que nous avons à débattre entre nous.

Ce point commun est : *la nécessité actuelle d'anéantir le paupérisme ; pour que* L'ORDRE, VIE SOCIALE, PUISSE EXISTER ET PERSISTER.

Nous avons encore ensemble un point commun bien essentiel; c'est, que l'anéantissement du paupérisme matériel dépend exclusivement, de l'impôt sur le capital (1).

En quoi différons-nous?

En une seule chose :

Vous affirmez : que, l'impôt peut se trouver placé sur le capital et non sur le travail, tant que le sol n'est point entré à la propriété collective.

Moi, j'affirme : que, l'impôt ou le revenu social, *n'importe d'où il provienne*, est nécessairement prélevé, *tout entier*, sur le travail; et, *pas une obole* sur le capital; tant que le sol n'est point entré à la propriété collective.

Ce que j'ai affirmé, je l'ai prouvé : évidemment, incontestablement, plus incontestablement que deux et deux font

(1) Que le revenu social porte le nom d'*assurance* ou d'*impôt*, peu importe. L'essentiel est de savoir : que, le paupérisme existe lorsque le revenu social est prélevé sur le travail; et, qu'il n'existe point dès qu'il est prélevé sur le capital.

quatre; car, cette dernière proposition n'est que mathématique ou hypothétique. Prouvez que j'ai mal prouvé; ou, prouvez que vous avez bien prouvé; puis, en style tourlourou, je vous dirai : *Jepose ma chique et je fais le mort.*

Quand, ensuite, vous aurez accepté mon moyen; ou plutôt le moyen de la raison : car ce qui appartient à la raison est à vous tout autant qu'à moi; quand, dis-je, nous serons d'accord sur le moyen d'anéantir le paupérisme matériel; nous n'en aurons pas fini ensemble : car alors je vous dirai :

Vous ne voulez point reconnaître, *à priori,* que : vouloir anéantir le paupérisme matériel; avant d'avoir anéanti le paupérisme moral; c'est universaliser l'anarchie au lieu de la détruire. Eh bien ! faites-en l'expérience. Apprenez, à vos dépens, et aux dépens de l'humanité, apprenez *à posteriori:* que, généraliser, l'anéantissement du paupérisme, la connaissance de l'ignorance sociale sur la réalité du droit, ce qui est la négation pratique de tout droit hors la force, c'est *forcer :* ceux qui ont le bon sens de ne pas vouloir laisser les individus s'égorger jusqu'à extinction d'humanité, *à s'unir pour rétablir : et le despotisme; et le paupérisme.*

Il est enfin une difficulté qui m'a empêché de pouvoir vous convaincre : c'est, la difficulté générale; la difficulté universelle; celle qui résulte de l'amour-propre, véritable démon de nous tous; et, dont il est impossible de se débarrasser : si ce n'est par l'eau lustrale du puits de la vérité.

Je voulais exposer dans votre journal : et la nécessité de la réalité du droit; et la démonstration de cette réalité. Dès le commencement de 1847, il avait même été convenu, et cela en présence de M. de Potter, que j'y commencerais cette exposition. Vous objectiez cependant, et peut-être avec raison, que vos lecteurs n'étaient pas préparés. Vous avez commencé cette préparation. Puis, plus tard, vous m'avez dit : Si vous développiez dans mon journal l'exposition de la réalité du droit, ce ne serait plus moi qui écrirais le journal, ce serait vous : J'AI FAIT MON NID, FAITES LE VÔTRE.

Erreur, erreur, je le répète. Permettez-moi de le prouver.

Le journal n'eût point été écrit par *moi*, il eût été écrit par *nous*.

Je me trompe aussi : il n'eût pas été écrit par *nous*, il eût été écrit par *vous seul* : car, moi, je ne veux rien être, pas même académicien ; et, si je le suis, c'est bien malgré moi, comme Sganarelle était médecin.

Je ne veux rien être, ai-je dit ; et, je me trompe encore, car je me suis déjà posé comme candidat à une place d'homme d'État au *Charivari*; et, aujourd'hui même, je me pose comme candidat à l'Assemblée nationale (1). Il est probable que j'échouerai pour le *Charivari*; et, plus probable encore que j'échouerai pour l'Assemblée nationale. La collation, pour cette dernière, appartient à l'ignorance vaniteuse; et, à la vanité, je lui ai reproché son ignorance. A part cela, je n'ai aucune ambition. Et, si l'on me proposait d'être premier ministre; ce, à quoi j'ai l'orgueil de me savoir plus apte que tous ceux qui ont occupé cet emploi depuis 1815 ; je dirais tout uniment : Je ne suis pas assez sot pour accepter. Car, accepter maintenant : c'est monter sur le clocher de la cathédrale de Strasbourg ; et vouloir, de là, faire un entrechat sur le pavé, avec l'espoir de ne point se casser le cou.

(1) Je répète que ceci était écrit avant les événements de décembre 1851.

## IV.

« En examinant ce que c'est que la GLOIRE, « elle se réduit à peu de chose : être jugé « par des ignorants et estimé par des imbé- « ciles ; entendre prononcer son nom par une « population qui approuve, rejette, aime ou « hait sans raison. Ce n'est pas de quoi s'enor- « gueillir. » FRÉDÉRIC à VOLTAIRE.

Voulez-vous une preuve palpable : que, je me moque de la gloire, ainsi que de ses oripeaux? je ne la crois point ennuyeuse ; et, je vais vous la donner. Quand on parle socialisme, il faut surtout ne point endormir ses lecteurs.

En l'an de N. S. J. C. 1817, j'étais exilé à Bruxelles où je suis né, de la France où j'avais déclaré réclamer la naturalisation à laquelle j'avais droit par les traités. Cet exil était un des petits profits de la Restauration. J'aurais pu être officier général en Belgique, mais je n'ai jamais aimé à retourner ma casaque. A cette époque, j'étais déjà républicain, mais républicain à ma manière et grand admirateur de l'Empereur. Je voulais aller chercher le grand homme à Sainte-Hélène et l'emmener en BALLON. Riez, si vous voulez. Mais, ne riez pas trop, cela empêche de lire. J'avais à Paris un ami, M. Ch. Dumény. Je le nomme, il vit encore. C'est un ancien élève de l'École polytechnique à l'époque de sa fondation. Je lui écrivis pour le consulter. Il ne se crut pas assez fort pour décider par lui-même ; et, il s'adressa à M. de Prony. Celui-ci ne vit aucun obstacle à la réussite du projet : si ce n'est que, par la force d'impulsion, les cordes pourraient casser. Un inventeur ne recule jamais devant une pareille bagatelle. Cependant je voulus consulter encore. Je m'adressai à un ancien camarade d'enfance, M. Rensonnet, ancien capitaine de frégate et ancien aide de camp du général Car-

not... Nous examinâmes cette direction d'aérostat, de concert avec notre ami Gaillard, depuis commandant de Louvain et brûlé vif en 1830 au pied d'un arbre de la liberté, martyr de l'obéissance passive, religion qui, de jour en jour, devient un anachronisme. Après un long examen, Rensonnet me dit : « Gredin ! (style militaire) tu veux donc remettre le feu aux étoupes ? » — Rensonnet était républicain ; et, par remettre le feu aux étoupes, il comprenait : ramener l'Empereur sur le continent. — Il ne s'agit, lui dis-je, ni de feu, ni d'étoupes, de savoir si la découverte est bonne. — Elle ne l'est que trop, mais me dit-il ; va-t'en au diable, avec ta découverte ! — Muni de cette bénédiction, des secours de mon ami, et de lettres de La Fayette qu'il m'envoya, je passai l'Océan.

Arrivé à New-York, je confiai ce projet à l'examen du général Bernard, ancien aide de camp de l'Empereur, alors chargé des fortifications du littoral américain, et depuis ministre de la guerre sous Louis-Philippe. Nous l'étudiâmes pendant trois jours ; le général le trouva bon. Et, il fut convenu : que, le major Poussin, alors son aide de camp, et depuis ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis (actuellement à Paris) serait du voyage s'il avait lieu. Le général Bernard me donna des lettres pour Philadelphie, où se trouvaient en même temps : et le frère de l'Empereur (le roi Joseph) ; et le général Lallemand (celui de l'artillerie), qui avait épousé la nièce de Stéphen Girard, l'homme le plus riche de l'Amérique. Il s'agissait : de faire une expérience dans le désert des forêts, afin de vérifier la théorie par la pratique. Le général Lallemand examina la théorie et la trouva bonne. Ce fut seulement alors que je me présentai au roi Joseph, auquel j'étais aussi recommandé par mon ami, le fils de l'ancien vice-roi du Mexique, le comte de Galvez. Le roi me dit : que les généraux Bernard et Lallemand étaient d'excellents juges, mais qu'il avait reçu ordre de l'Empereur, de ne faire absolument aucune tentative pour le faire échapper de Sainte-Hélène. Mon projet échoua. C'était inutilement que j'avais traversé l'Atlantique. Je pris mon parti ; et, pen-

dant treize ans, je fus défricher des terres aux Antilles. Avant mon départ de Philadelphie, j'avais lu mon mémoire à l'Académie des sciences naturelles de cette ville, qui me reçut dans son sein.

En 1830, je vis, dans le port de la Havane, le drapeau tricolore flotter sur un vaisseau français. Je devais partir, je partis.

En 1842, mon ami Dumeny me reprocha de laisser dormir mon aérostat. — Cela ne vaut rien, lui dis-je. — Pourquoi? — A cause de l'immense portée sociale d'une pareille découverte. — Mais, la découverte est réelle. — Non, elle est illusoire. — Laissez-la-moi faire examiner encore. — Soit. Allez au diable! laissez-moi tranquille.

Mon ami fut consulter M. de Bonnard, inspecteur général des mines et membre de l'Académie des sciences. L'académicien répondit : Je crois que c'est bon; et il me le répéta à moi-même.

Et je lui répétai : Cela ne vaut rien.

Mon ami me conduisit chez M. le lieutenant général du génie Daullé. Ma nacelle était mal dessinée; et, cela indisposa le général contre moi. L'examen en fut plus sérieux; plus sévère peut-être. Et, l'inspecteur général du génie, pensa comme l'inspecteur général des mines.

Je persistai à dire : Ma découverte ne vaut rien.

M. de Bonnard, pressé par mon ami, m'adressa à son collègue, M. Coriolis, directeur de l'École polytechnique. M. Coriolis examina, et trouva rapidement que cela ne valait rien. Que je vous suis obligé, lui dis-je; c'est ce que je ne cesse de répéter à ces messieurs. Je pense absolument comme vous. Mais je voudrais savoir pourquoi cela ne vaut rien; et, surtout, si l'appareil sera mis en mouvement. — Il sera mis en mouvement, me dit l'académicien; à cela il n'y a pas l'ombre d'un doute. — Alors, puisque je puis disposer d'une force suffisante, pourquoi la direction n'aurait-elle pas lieu? c'est surtout le pourquoi que je voudrais; car j'ai fortement dans la tête que c'est mauvais. — Là-dessus, M. Coriolis me dit : que,

s'il y avait eu quelque chose à rencontrer sur cette route de la science, il l'aurait trouvé. Je lui répondis que j'en étais persuadé. Et je partis sans avoir pu savoir : pourquoi ma mauvaise machine ne valait rien.

Je désirais cependant avoir ce pourquoi; et, j'en parlai à M. Gavarret, professeur de physique, avec lequel j'étais fort lié. Il pensa comme M. Coriolis; mais je n'eus point mon pourquoi.

Toujours conduit par mon ami, je m'adressai à M. le général Poncelet. Il pensa comme MM. Coriolis et Gavarret; moins affirmativement, néanmoins. C'est à essayer, me dit-il. Quant à mon pourquoi, il me fut encore impossible de l'obtenir.

Je triomphais; ma machine ne valait pas le diable. Cependant, mon ami Dumeny ne se rendit point. Obstiné comme un mulet de Castille, il me força de chercher à voir M. Charles Dupin. Mon vénérable ami Félix Desportes me présenta à ce savant. Après examen, l'académicien me dit : C'EST BON. Voilà mon ami triomphant à son tour. Je demandai à M. Charles Dupin, s'il m'autorisait à m'appuyer publiquement sur son autorité. C'était une pierre de touche, que je jetais dans son jardin, pour savoir : si, pour se débarrasser de moi, il ne me donnait pas de l'eau bénite de cour. Je dois déclarer : que, M. Charles Dupin me répondit hardiment et sans hésiter : *Oui, je vous y autorise.*

Aussi obstiné que mon ami, je n'étais pas homme à céder facilement la victoire. J'aurais voulu un *pourquoi cela ne valait rien;* et, ne pouvant l'obtenir, je voulus avoir un *pourquoi c'était bon;* et, qui plus est, un pourquoi en GRIMOIRE. Mon *pourquoi,* à moi, était simple comme bonjour, et à la portée d'un enfant. Cela devait être. Depuis quarante ans, je n'étais plus capable de formuler une intégrale. En conséquence, je priai mon ami de Potter de s'adresser au meilleur mathématicien de Belgique; et, de m'en tirer pied ou aile. Mon ami de Potter se mit immédiatement à la besogne; et m'envoya, quinze jours après, la lettre suivante :

« Bruxelles, 3 septembre 1842.

« Mon cher ami, je suis heureux et fier de pouvoir, sinon « vous être bon à quelque chose, du moins prouver la bonne « volonté que j'ai de vous servir. Après avoir reçu votre « mémoire, je l'ai, comme je vous avais promis, commu- « niqué à M. Meyer, dont je vous transmets ci-joint la ré- « ponse. D'abord, vous me demanderez : Qu'est-ce que « M. Meyer? C'est un Luxembourgeois, notre mathématicien « le plus distingué, etc. »

Maintenant, voici le grimoire du mathématicien. Lecteurs, ayez la bonté de passer outre. Si, je le donne ici, c'est : pour l'acquit de ma conscience; et, pour vous prouver que je n'invente point des calembredaines. Seulement, pour comprendre ce qu'il y a d'humain dans le grimoire du mathématicien, vous saurez que l'endiablée machine en question traînerait : soit les aérostats; soit les bateaux à vapeur; soit même les voitures sur les grandes routes quelconques. M. le général Daullé en était enchanté; parce que, disait-il, cela pouvait servir à la navigation sous-marine. Il est clair, pour quiconque a des yeux, qu'une machine, qui doit servir à tant de choses, n'est bonne à rien.

Maintenant écoutez le magicien.

Soient :

$S$ la surface de la coupe transversale du véhicule (p. ex. d'un vaisseau) exposé au mouvement de translation;

$v$, la vitesse de régime (vitesse limite) avec laquelle le véhicule (le vaisseau) avance;

$\pi$ le poids d'un mètre cube d'eau élevé à mètre = 1,000 kilogr.;

$F$ la force élastique de la vapeur contre le fond $D$ du tube.

$P$ le poids du véhicule et sa charge;

$M$ sa masse;

$g$ le coefficient de la pesanteur; $g = 9,80$.

$v$ la vitesse initiale du véhicule.

Cela posé, on a, dans l'état d'équilibre :

$$F = M \frac{dv}{dt} + \frac{\pi}{2g} \cdot s \cdot v^2.$$

Mais quand la vitesse est atteinte, on a $v = v_{,}$, $dv = o$, par suite la formule précédente devient :

$$F = \frac{\pi}{2g} \cdot s \cdot v_{,}^2;$$

D'où l'on tire :

$$v_{,} = \sqrt{\frac{2g \cdot F}{\pi \cdot s.}} \qquad (1).$$

Applications :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

— Le résultat de l'application est que $v_{,} = 7^{\text{mèt.}},95$.

La vitesse avec laquelle le véhicule avancerait, dans cette hypothèse, serait donc, continue le magicien, de 8 mètres environ par seconde.

Puis le magicien ajoute : et c'est le plus clair pour ceux qui, comme moi appartiennent au commun des martyrs :

« Nous croyons en somme :

1° Que le véhicule avancera INCONTESTABLEMENT ;

2° Qu'un vaisseau avancera pour le moins aussi vite que les bateaux à vapeur actuels ;

3° Qu'une locomotive avancerait peut-être un peu moins vite ;

4° Qu'un ballon, élevé à une hauteur moyenne, avancerait avec une vitesse énorme. »

---

Pour le coup je devins furieux. J'envoyai le tout au diable..... et à mon ami de Potter. Je lui écrivis de faire ce qu'il voudrait du ballon et de la machine : pourvu que je n'en entendisse plus parler.

En 1847, M. de Potter m'envoya son fils, excellent mathématicien, excellent physicien, et, qui plus est, excellent métaphysicien. Il venait auprès de moi pour une solution bien autrement importante que celle de l'aérostat. Le jeune métaphysicien partit satisfait. Pendant son séjour à Paris, je lui dis : Ah çà ! j'espère que vous et votre professeur n'êtes plus engoués de cette billevesée de ballon ? — Plus que jamais, me répondit ce jeune homme ; plus que jamais, nous affirmons que c'est bon. — Allez... En vérité, j'allais l'envoyer au diable. Je lui dis de le faire aller, son ballon ; et surtout de ne plus m'en rompre la tête.

Je conclus :

Je n'ai pas la moindre envie d'être une fois de plus académicien ; et, je n'aurais pas eu la moindre envie d'être en première ligne, n'importe où, pas même dans un journal, *nec plus ultrà* des ambitions de l'époque.

Maintenant, vous croyez peut-être que je vais vous en-

nuyer, vous et le public, de la description de mon invention? Que le bon Dieu et tous les saints du paradis m'en préservent. Afin d'en être quitte pour l'éternité, je donne ici et publiquement l'ordre à mon jeune mathématicien : de publier ma prétendue découverte; et, pour le punir, ainsi que son professeur, d'avoir pris des vessies pour des lanternes; je les condamne l'un et l'autre, ensemble et séparément, à défendre leur dada, *unguibus et rostro*. Mais surtout, pas de brevet d'invention. Je veux que tout soit à jour; et, que le public, de chaque nation, puisse les siffler sur pièces. ET CE SERA PAIN BÉNI.

Après cette explication épisodique, vous comprendrez que je n'ai pas le moindre désir d'une première place : soit dans un ministère; soit dans une académie; soit dans un journal. Entre nous, je pourrais même vous dire : que, si j'ai tort, ce serait bien en vain que vous chercheriez à me mettre à la première place, n'importe où. Bientôt alors, je tomberais au-dessous de la dernière. Et, si j'ai raison, ce serait bien en vain que l'on voudrait me mettre à la dernière; alors, partout où je serai, ce sera la première.

Maintenant revenons à nos moutons.

De quoi s'agit-il entre nous?

De vous convaincre que vous avez tort, et que moi j'ai raison.

Sur quoi sommes-nous d'accord? puisque pour discuter ensemble, il faut être d'accord sur un point.

Sur la nécessité d'anéantir le paupérisme.

Sur quoi différons-nous? car il est essentiel de le savoir pour ne point divaguer.

Sur deux points : l'un relatif au matériel, l'autre au moral.

J'affirme : que, pour anéantir le paupérisme matériel, le sol doit entrer à la propriété collective. Vous, vous le niez.

J'affirme : que, pour que le paupérisme matériel puisse être anéanti, sans augmenter l'anarchie et voir le paupérisme immédiatement rétabli par le despotisme; le paupé-

risme moral, consistant dans l'ignorance sociale sur la réalité du droit, doit être préalablement anéanti. Vous, vous le niez.

Voilà nos positions respectives parfaitement déterminées.

De plus, connaissant votre bonne foi, je vous ai pris pour juge.

Dans ce cas que devez-vous faire?

Ici, je devrais vous laisser l'initiative.

Mais, comme je sais que vous aussi avez confiance dans ma bonne foi, je vais vous dire ce que je crois convenable : certain, que si vous n'adoptez point mon avis, c'est que vous en aurez un meilleur à suivre.

1° Faire, dans votre journal, un appel à l'examen des trois théories générales que j'expose, et des questions qui s'y trouvent annexées.

2° Insérer dans votre journal tout ce qui sera écrit contre ces trois théories, et que vous croirez digne d'être communiqué au public.

3° M'accorder, dans votre journal, un dixième de la place occupée par ceux qui m'auront réfuté.

4°. Vous jugerez ensuite.

Ici je répète, en terminant, ce que j'ai dit dans ma dédicace :

« Puisse la discussion nous unir dans le sein de la vé-
« rité ! COLINS. »

*P. S.* Pour éclairer votre conviction, ayez la bonté de lire les deux opuscules suivants, dont voici les titres :

1° M. THIERS,
LA PROPRIÉTÉ,
LA SOCIÉTÉ ACTUELLE,
ET
LA SOCIÉTÉ FUTURE ;

—

2° LES ÉCONOMISTES,
LES SOCIALISTES,
LA RÉPARTITION DES RICHESSES,
LA SOCIÉTÉ ACTUELLE,
ET
LA SOCIÉTÉ FUTURE.

—

Le premier est l'examen de l'ouvrage de M. Thiers intitulé DE LA PROPRIÉTÉ ; le second est l'analyse raisonnée et critique, de tout ce qui a été dit, jusqu'à présent, sur la répartition des richesses.

# M. THIERS,

## LA PROPRIÉTÉ,

## LA SOCIÉTÉ ACTUELLE

ET

## LA SOCIÉTÉ FUTURE.

### I.

« Le travail est une garantie efficace contre « la disposition révolutionnaire des classes « pauvres. La NÉCESSITÉ INCESSANTE du travail « est le côté admirable de notre société. LE « TRAVAIL EST UN FREIN. »

M. GUIZOT, Chambre des députés, 3 mai 1837.

« La nécessité d'un travail incessant, ou la « misère des masses, est devenue, en présence « de l'incompressibilité de l'examen, incompa- « tible avec l'existence de l'ordre, VIE SOCIALE. « Cette VÉRITÉ, vis-à-vis de ceux qui ne sont « point aveugles, est évidente comme le soleil. »

COLINS, *Commentaire.*

« Rien de plus difficile que de faire admettre « la VÉRITÉ. »

M. BIOT, professeur à la Faculté des sciences. Leçon du 22 novembre 1837.

L'ouvrage de M. Thiers, sur la propriété, est irréfutable, du point de vue de la société actuelle. Dès lors, la première question qui se présente est celle de savoir : Si, la société actuelle, depuis que l'examen est devenu incompressible, est

encore compatible avec l'existence de l'ordre. La seconde, celle de savoir : en quoi consiste la société actuelle. La troisième : en quoi consiste la société future.

Pour résoudre ces questions, et pour rendre la discussion aussi brève que possible, nous supposerons connus : les principes admis par tous les économistes ; et, aussi nos trois théories générales : de l'impôt ; de l'organisation de la propriété ; et des associations particulières, soit nationales, soit domestiques.

Ce sera seulement après avoir résolu ces questions, que nous aborderons l'examen du travail de M. Thiers ; et, que nous le mettrons en rapport : d'une part avec la société actuelle ; d'une autre avec la société future.

### PREMIÈRE QUESTION.

*La société actuelle, depuis que l'examen est devenu incompressible, est-elle encore compatible avec l'existence de l'ordre?*

La société actuelle, quant à l'organisation de la propriété, exposée par tous les économistes, a été résumée de la manière suivante, par J. B. Say :

« Les épargnes des riches se font aux dépens des pauvres. »

« Tous les ans, une partie de la population doit mourir de « besoin, même au sein de la nation la plus prospère. »

— Je pourrais multiplier le nombre de semblables citations.

Une pareille société est-elle compatible avec l'existence de l'ordre, en présence de l'incompressibilité de l'examen ?

J'affirme que non. Et, à cet égard, j'en appelle à M. Thiers lui-même.

### SECONDE QUESTION.

*En quoi consiste la société actuelle?*

J'ai prouvé, dans les trois théories générales, que la société actuelle consiste :

1° Dans l'ignorance sociale sur la réalité du droit, paupérisme moral ;

2° Dans l'aliénation du sol, soit à un, soit à plusieurs individus, source de paupérisme matériel ;

L'un et l'autre mis en présence de l'incompressibilité de l'examen.

### TROISIÈME QUESTION.

*En quoi consiste la société future?*

J'ai prouvé, dans les trois théories générales, que la société future consiste :

1° Dans l'anéantissement de l'ignorance sociale sur la réalité du droit, détruisant le paupérisme moral ;

2° Dans l'entrée subséquente du sol, à la propriété collective, anéantissant le paupérisme matériel ;

Ensemble social, seul compatible avec l'incompressibilité de l'examen.

Arrivons à l'examen de l'ouvrage de M. Thiers.

Je suppose : que le lecteur connaît cet ouvrage, ou qu'il l'a sous la main en me lisant; sans cela, je serais obligé de le citer d'un bout à l'autre.

Dans sa préface M. Thiers dit : *il mondo va da se.*

M. Thiers a raison. Mais il n'a pas voulu dire : que, le monde social allait automatiquement. Il a voulu dire : que, dans notre organisation de propriété, organisation qui existe depuis l'origine de l'humanité, et nécessaire à cette origine, un esclavage s'y trouve inévitable. Seulement, il n'a pas examiné les causes de cette nécessité. La cause morale est *la nécessité d'empêcher l'examen du droit,* tant que cet empêchement est possible. La cause matérielle, qui est le moyen d'arriver à comprimer l'examen, tant que cette compression est possible, c'est l'*aliénation du sol à un ou plusieurs individus,* ayant le paupérisme matériel pour résultat inévitable.

Il est également possible de dire : *il mondo va da se* sous l'impossibilité d'existence du paupérisme. C'est : lorsque *le*

*sol est entré à la propriété collective;* et, que l'*anéantissement de l'ignorance sociale permet la permanence de cette espèce d'organisation de propriété.*

L'ouvrage de M. Thiers est divisé en quatre livres: le premier est intitulé DU DROIT DE PROPRIÉTÉ; le second DU COMMUNISME; le troisième DU SOCIALISME; le quatrième DE L'IMPOT.

Nous examinerons successivement ces quatre parties de l'ouvrage.

*Examen du livre premier* intitulé : DU DROIT DE PROPRIÉTÉ.

Sous l'expression, *droit de propriété,* M. Thiers confond deux choses essentiellement différentes : la *propriété* considérée comme un droit, c'est-à-dire comme essentielle à l'être réel, à l'être seul raisonnable, à l'homme enfin; et l'*organisation de la propriété,* organisation qui diffère nécessairement, selon que la société est régie : par la force dominant la raison; ou, par la raison dominant la force.

Et, comme il y a mille espèces de forces, qui peuvent dominer sous le masque d'une des mille raisons illusoires; et qu'il n'y a qu'une raison réelle; il est évident que, sous le règne de la force, l'organisation de la propriété pourra varier : comme les différents sophismes qui pourront la protéger; et, que la force, s'emparant de l'éducation, aura pu faire accepter comme vérité.

Qu'aurait dit M. Thiers, en 1789; si, un Thiers de la noblesse avait confondu le droit de propriété avec l'organisation de la propriété, qui attribuait le sol aux aînés de quelques familles privilégiées? Le Thiers du bourgeoisisme, se serait récrié contre cette confusion. Le Thiers du bourgeoisisme actuel commet la même faute, en identifiant le droit de propriété, avec l'organisation de la propriété qui attribue le sol : non plus aux aînés de quelques familles privilégiées, mais à ces mêmes familles, abstraction faite de primogéniture.

Il est juste qu'un Thiers du prolétariat, reproche cette faute au Thiers du bourgeoisisme. La noblesse avait en outre mille raisons en sa faveur; et le bourgeoisisme n'en a pas une seule.

La noblesse pouvait dire : Étudiez l'histoire, et vous verrez, sans exception aucune: que, partout où le bourgeoisisme s'est introduit, toujours il a été le précurseur de l'anéantissement de la société. Tyr, Sidon, Athènes, Carthage, Rome, les républiques italiennes, etc. sont là pour le prouver. En établissant le bourgeoisisme, vous anéantissez la compressibilité de l'examen. Avant un siècle, si la noblesse ne peut se rétablir, le bourgeoisisme sera anéanti. Et, ce que la noblesse pouvait dire, elle l'a dit; et, il ne lui a été répondu que par des billevesées. Que répond M. Thiers, quand on lui prouve: que, l'organisation bourgeoise développe la richesse et le paupérisme sur deux lignes parallèles? Que, cette organisation est la seule compatible avec l'existence sociale. La noblesse disait la même chose. Nous verrons que noblesse et bourgeoisie ont également tort; malgré tous les Thiers qui ont voulu et voudraient les défendre.

Un mot sur le droit de propriété, fort mal défini par M. Thiers. Il fait dériver ce droit de l'instinct. Rien n'est plus incompatible que DROIT et INSTINCT. L'instinct est l'expression de la matière; le droit est l'expression de l'intelligence. Je sais que M. Thiers, panthéiste comme la science, comme l'académie à laquelle il appartient, ne peut donner au droit d'autre source que l'instinct. Mais, c'est un droit qui n'a de base que la force. La tempête jette des instincts sur le rivage. L'anarchie pourrait bien jeter, dans l'abîme, une organisation de propriété qui n'aurait pour base que l'instinct, si maladroitement réclamé par M. Thiers.

A la page 11, M. Thiers dit : qu'il n'y a plus rien à réformer dans la société; qu'elle est réformée depuis longtemps, depuis 89. Il a raison : notre société a subi sa dernière forme possible en arrivant à l'incompressibilité de l'examen. Cette dernière forme a forcé ses plus chauds partisans, d'avouer :

que, sous elle : *les épargnes des riches se font aux dépens des pauvres;* que, *chaque année une partie de la population doit mourir de besoin, même au sein de la nation la plus prospère.* De pareilles déclarations, vraies comme deux et deux font quatre, rendent une pareille société irréformable ; elles la mettent en état d'anarchie permanente; à l'état de cadavre prochain. Dès lors, l'humanité ne peut être sauvée : que, par la société nouvelle ; par la société au sein de laquelle les épargnes se font nécessairement sur son propre travail; par la société où, non-seulement personne ne meurt de besoin, mais encore où les besoins raisonnables de tous et de chacun, sont complétement satisfaits.

M. Thiers reproche à la révolution de Février de ne pas avoir produit l'élan de 89; et, il en demande la raison. Je vais la lui dire. En 89, on savait déjà : que, ce qui opprimait la bourgeoisie était la primogéniture au sein des familles privilégiées. Et, à cet égard, la bourgeoisie avait donné l'élan au peuple, auquel elle faisait accroire : que leur cause était commune. En 1848, le peuple savait déjà : que les causes étaient différentes; mais, il ne savait pas encore, que, la cause de son mal était : non plus les aînés au sein des familles privilégiées; mais les familles privilégiées elles-mêmes, privilégiées par l'aliénation du sol. Laissez arriver la connaissance de la cause du mal, ainsi que du remède, non-seulement au peuple qui souffre dans le présent, mais aussi aux bourgeois qui souffrent dans l'avenir; laissez arriver à la connaissance de tous, que tous peuvent être heureux sans faire tort à qui que ce soit; et, vous verrez : que, l'élan de 89, lequel, du reste, n'a existé qu'en France, n'aura été qu'un feu follet : vis-à-vis de l'incendie de bonheur qui doit embraser le monde.

« — Essayez, maintenant, si vous pouvez, dit M. Thiers, « une nuit du 4 août, élevez un autel à la patrie, et dites-« nous ce que vous y apporterez?

— Je vais vous le dire. Au 4 août, l'ancienne organisa-

tion de la propriété a été sacrifiée sur l'autel de la patrie, autel du prince des démons; autel de l'anarchie, du moment que les hommes peuvent examiner. Au 4 août prochain, l'organisation actuelle de la propriété sera sacrifiée : non plus sur l'autel de Baal; mais sur l'autel de l'humanité; sur l'autel de l'éternelle justice, Dieu réel, venant tenir la place de ce qui jusqu'à présent n'en a été qu'une personnification.

M. Thiers reproche aux partisans de la révolution sociale, d'attaquer la propriété. Comme je dois croire que M. Thiers est de bonne foi, je dois le plaindre alors de son peu de perspicacité. Il n'y a de possible : que, propriété organisée d'une certaine manière; et, communisme absolu ou absence de propriété, c'est-à-dire absence d'organisation, absence d'humanité. M. Cabet, qui organise à sa manière, n'est pas plus communiste, ou plutôt l'est infiniment moins que M. Proudhon, qui n'organise pas du tout, s'en rapporte à l'automatisme et nie le communisme. Ce que les partisans de la révolution sociale attaquent, c'est une organisation de propriété : où, *les épargnes des riches se font nécessairement aux dépens des pauvres;* et, *où nécessairement aussi une partie de la population doit, vous le savez, mourir de besoin, même au sein de la nation la plus prospère.* M. Thiers appelle une pareille société la société véritable; nous, nous l'appelons l'expression de la force et non de la raison. M. Thiers dit : que nous propageons des erreurs; puis, se glorifiant, il ajoute :

« — Dieu veuille qu'il y ait place pour un peu d'estime « en faveur de ceux qui auront résisté à ces erreurs, éter- « nelle honte de l'humanité ! »

« — Nous, nous disons : Dieu veuille qu'il y ait un peu « de pitié pour ceux qui ont trouvé que le malheur des masses « devait composer le bonheur de l'humanité ! »

Au chapitre II, M. Thiers se débat pour savoir quelle est la bonne méthode pour arriver à la démonstration d'un droit quelconque. C'est là, en effet, le point essentiel. Je ne sais si M. Thiers est docteur en droit. Mais, en sa qualité de li-

cencié, il a probablement suivi la quatrième année d'études qui, du reste, n'est obligatoire que pour le bonnet doctoral. L'histoire du droit fait partie de cette quatrième année; et, à Paris, le professeur commençait toujours son cours par les phrases suivantes :

« — *Le droit positif est le contenu de la loi; le droit alors* « *vient de la loi, la loi* CRÉE *le droit. Le législateur proclame* « *ce qui lui* PARAÎT DROIT NATUREL. *C'est-là* GROTIUS.

« *Il y a une opinion opposée qui prétend que la loi n'est* « *que la reconnaissance du droit.*

« IL N'EST PAS ENCORE DÉCIDÉ : SI LE DROIT VIENT DE « LA LOI OU SI LA LOI VIENT DU DROIT. »

M. PONCELET, professeur à la Faculté de Paris.
*Leçon de novembre* 1836, etc., etc.

— Ce qui revient à dire : « Nous ne savons pas encore, « s'il y a un autre droit que la force. »

M. Thiers en sait-il plus que le professeur? Toute l'ancienne société, la société actuelle, la société ayant existé depuis l'origine sociale est caractérisée par cette ignorance; et, la société nouvelle sera seulement constituée : lorsque cette ignorance se trouvera anéantie.

Le chapitre III est intitulé : *De l'universalité de la propriété.* L'auteur veut y démontrer : *que la propriété est un fait constant, universel, dans tous les temps et dans tous les pays.*

J'aimerais autant que ce chapitre eût été intitulé : de l'universalité de la lumière; et, qu'il se fût agi de démontrer : que tous ceux qui ne sont point aveugles peuvent en jouir.

Le chapitre IV est intitulé : *Des facultés de l'homme.* Il s'agit de démontrer : que *l'homme a, dans ses facultés personnelles, une première propriété, origine de toutes les autres.*

L'art du sophiste consiste : à prendre une expression tantôt dans un sens, tantôt dans un autre; et, de la faire passer indistinctement d'un argument dans un autre, pour identifier des propositions contradictoires, sans que l'auditeur

puisse s'apercevoir de l'escamotage : comme un saltimbanque fait passer ses boules d'un gobelet dans un autre, sans que le spectateur puisse deviner : comment cela a pu se faire.

Souvent aussi, le sophiste est de bonne foi. Et, alors, il ne faut accuser que son ignorance.

« — On ne saurait s'étonner, dit de Maistre, que l'homme « qui n'a aucune idée claire, n'en ait aucune de fixe ; et qu'il « se serve successivement de la même expression pour rendre « des notions toutes différentes. »

— Il ne m'appartient pas de décider si M. Thiers a été, oui ou non, de bonne foi.

Cette question n'étant pas de mon ressort, je vais mettre à nu le sophisme de M. Thiers.

Il y a *propriété,* signifiant : caractéristique des choses ; comme la *pesanteur* est une *propriété* des corps ; et *propriété,* signifiant : une *richesse qui nous est attribuée par les lois.* Et, toute richesse, *ne l'oubliez pas,* est MATIÈRE. Le mot *faculté,* au moins pris au propre, caractérise au contraire l'être réel. Car, si l'homme n'est qu'une machine, résultat d'organisme ou de création, le mot *faculté,* à son égard, ne peut être employé que figurément. Maintenant, M. Thiers veut donner les facultés, c'est-à-dire l'humanité comme *propriété richesse.* C'est assimiler l'homme à la matière. Une fois ce sophisme accepté ; vous dites : *toute propriété doit être imposée.* Vous en concluez : que *le travail,* c'est-à-dire la *faculté de travailler* DOIT ÊTRE IMPOSÉE : *puisqu'elle est* UNE PROPRIÉTÉ. Et, comme du moment que la moindre parcelle de l'impôt frappe le travail, le travail supporte exclusivement l'impôt, il en résulte : que, faire accepter, que la faculté de travailler est une propriété, c'est faire accepter implicitement que le paupérisme est une nécessité. Alors, l'esclavage des masses se trouve justifié ; et, il est possible de dire : *il mondo va da se.* C'est l'intronisation de la société bourgeoise.

Il y a dans ce chapitre une phrase que je vous prie de ne pas laisser passer inaperçue. La voici :

« — Je veux, dit M. Thiers, considérer de plus près en-
« core l'examen de ce qui m'appartient ou ne m'appartient
« pas; et, je m'arrête à considérer mon corps, et, dans mon
« corps, *le principe vivant qui l'*ANIME. »

— Ainsi, votre personnalité appartient au principe vivant, principe existant chez le chien, chez l'huître, chez la carotte; et, c'est ce principe qui vous ANIME. Et quand, par la mort, le principe vivant appartient au fumier, votre principe animant, votre âme y appartient également. C'est la doctrine du panthéisme. Elle a pour résultat social : l'exploitation des faibles par les forts; c'est la doctrine académique. THÉORIQUEMENT, et vis-à-vis d'une fausse science, socialement acceptée comme réelle, il n'y a rien à dire, si ce n'est de détruire la fausse science : ce qui est impossible, tant que l'ignorance n'est point socialement évanouie; ce qui est toujours plus ou moins long. PRATIQUEMENT, au contraire, cette doctrine conduit promptement à l'anarchie. Et, c'est même l'anarchie qui fait reconnaître la fausseté de la doctrine. Une société, où cette théorie domine, est bien près d'appartenir au fumier; comme le principe vital de ses individus.

A la fin de ce chapitre, M. Thiers vous annonce que le bon Dieu trouvera en lui un ardent défenseur. S'il s'agissait du bon Dieu panthéiste, personnification de la force, je suis persuadé que la cause de ce bon Dieu serait en bonne main. Je n'en dirais pas autant s'il était question du Dieu réel, du Dieu impersonnel : JUSTICE ÉTERNELLE.

Voici, du reste, un passage de M. Thiers qui pourra servir à élucider cette question :

« — Il n'existe, dit le religieux auteur, qu'un moyen de
« détruire les vieilles superstitions, c'est l'indifférence et la
« disette. En souffrant tous les cultes et n'en salariant aucun,
« les gouvernements hâteraient singulièrement leur fin. »

(*Histoire de la Révolution.*)

— Voilà M. Thiers qui traite de superstitions toutes les religions qui, basées sur une *foi,* ont nécessairement un culte. M. Thiers, homme religieux, peut-il remplacer les religions basées sur une *foi* par la religion basée sur la *science?* Je me permets de le lui demander.

## II.

« Ce que sont les hommes, pourtant!.. on est « plus sûr de les occuper, de les frapper da- « vantage par des absurdités que par des idées « justes. »

L'EMPEREUR à Sainte-Hélène, 1er octobre 1816.

« Dites que le travail est une condamnation, « une malédiction, vous serez élevé jusqu'à l'a- « pothéose. Dites que le travail est l'expression, « la gloire de l'humanité : les hommes vous « regarderont dans les yeux, pour s'assurer : « s'il est possible de vous passer la camisole « de force, sans crainte d'être mordu. »

COLINS, *Commentaire.*

Le chapitre V a pour titre : *De l'emploi des facultés de l'homme ou du travail.* Il s'agit de démontrer : que, *de l'exercice des facultés de l'homme, il naît une* SECONDE *propriété, qui a le travail pour origine; et que la société conserve dans l'intérêt universel.*

M Thiers n'oublie qu'une chose; et, je suis persuadé que ce n'est pas à dessein; c'est que le travail est absolument incapable de donner naissance à cette propriété, que M. Thiers appelle SECONDE, et qui est UNIQUE : si, le travail, qui est *agent,* n'a pour *patient,* le SOL, ou ce qui en provient. Par conséquent : du moment, que le sol est complétement aliéné; l'homme, privé de sol, ou de ce qui en provient, ne peut travailler : que, si le propriétaire du sol, ou de ce qui en provient, veut bien le lui permettre; permission qu'il refuse, s'il n'a besoin de son travail. Alors, le prolétaire doit mourir ou être esclave. C'est, ce que Malthus a parfaitement indiqué par sa célèbre proposition : *Au grand banquet de la vie,* etc., etc.

Ici, le très-religieux M. Thiers, qui, dit-il, *ne connaît au dévouement d'autre motif que la gloire,* nous assure : que, le

bon Dieu a destiné l'homme à travailler *rudement, d'un soleil à un autre soleil, à arroser la terre de ses sueurs.* Il est possible: que, le bon Dieu de la force ait prononcé cette malédiction barbare; mais, jamais le bon Dieu de la raison n'a proféré pareille atrocité. L'homme, être intelligent, par conséquent dominateur de la matière, peut, *dès qu'il est dépouillé de son ignorance,* ne travailler que de la pensée; et, pour ainsi dire, ne jamais répandre une seule goutte de sueur. A la vérité, dans la société : où *les épargnes des riches se font aux dépens des pauvres;* où, *tous les ans une partie de la population doit mourir de besoin, même au sein de la nation la plus prospère;* l'esclave doit travailler sans relâche, pour mourir sous le faix; et le maître ne rien faire : que, le maintenir sous le joug. C'est, du Dieu de cette société, que M. Thiers, son souverain pontife, s'est déclaré le défenseur.

Déjà dans ce chapitre, M. Thiers commence à quitter la propriété, pour entrer dans le domaine de son organisation. Il dit: que, pour cause d'utilité publique, le sol doit être aliéné aux individus, dans les commencements de société. M. Thiers a parfaitement raison. Nous allons plus loin que lui, nous affirmons et nous prouvons : que, le sol doit rester aliéné, aussi longtemps qu'il n'est point absolument nécessaire au bien public, à l'existence humanitaire, de le faire entrer à la propriété collective. Nous voilà d'accord avec M. Thiers; et, nous savons en outre, sur quoi nous différons. Lui prétend : que l'ancienne société, la société actuelle, celle qui a pour base l'aliénation du sol aux individus, est perpétuellement nécessaire; moi, je soutiens : qu'il vient une époque, et que cette époque est arrivée, où cette ancienne société, qui est encore la société actuelle, devient absolument incompatible avec l'existence de l'ordre. C'est quelque chose de savoir : sur quoi l'on est d'accord; et sur quoi l'on diffère.

M. Thiers nous cite l'Orient, comme type de la tyrannie. M. Thiers a raison. C'est, que le sol s'y trouve aliéné à un seul. La tyrannie y est moindre en Occident, parce que le sol y est aliéné à plusieurs; et, encore y devient-elle insup-

portable : du moment que le sol partagé n'y domine plus par le système nobiliaire ; et, que le capital y devient suprême dominateur, par le système bourgeois. Quant à la liberté, elle est exclusive au sol *collectivement* possédé, sans qu'il y ait un seul individu d'excepté. Nous en avons déjà exposé la raison ; et, si M. Thiers ne la tenait point pour convaincante, nous lui offrons de lui en donner des milliers d'incontestables, même après lui en avoir déjà donné suffisamment pour le convaincre.

Citons ici un assez long passage de M. Thiers ; il ne nous accusera pas d'en avoir choisi un contraire à ses vues.

« Que, par les progrès du temps, dit-il, ou la sagesse du « maître, la *propriété soit respectée*.... »

— Remarquez, je vous prie, que ce n'est point *la propriété* qu'il fallait dire, mais l'*organisation de la propriété*. Car, la propriété ne peut pas plus être attaquée que le soleil.

« — A l'instant, continue l'auteur, la confiance renaît, les « capitaux reprennent leur importance relative, la terre va- « lant tout ce qu'elle est destinée à valoir redevient féconde, « l'or, l'argent si recherchés, ne sont plus que des valeurs « incommodes et perdent de leur prix ; la classe qui les déte- « nait, restée habile, a recouvré la dignité avec la sécurité ; « elle ne cache plus sa richesse, elle la montre avec confiance « et la prête à un intérêt modique. L'activité est universelle « et continue ; l'aisance générale la suit, et la société, épa- « nouie comme une fleur à la rosée et au soleil, s'étale de « toute part, aux yeux charmés qui la contemplent. Et si on « voulait attribuer cet état prospère des sociétés civilisées à « la liberté dont Dieu me préserve de contester la vertu bien- « faisante ! je répondrais que c'est à la propriété respectée « (mettez ici à l'organisation de la propriété respectée) qu'on « doit ces beaux résultats ; car Venise n'était pas libre, mais « ses tyrans respectant le travail, elle était devenue la plus « riche esclave de la terre. »

— Tout cela est vrai, monsieur Thiers. Mais, l'organisation actuelle de la propriété ne peut plus être respectée ; de là, et exclusivement de là, l'anarchie actuelle, qui ne peut disparaître que par l'autre organisation de la propriété ; car, il en est seulement deux fondamentales ; celle où le sol est aliéné ; et celle où le sol appartient à la propriété collective,

Quant à la liberté, évitez-vous, à cet égard, de prendre Dieu à témoin ; vous ne savez nullement en quoi elle consiste. La liberté sociale est encore à naître. Et, Venise, non attachée à la glèbe, mais dominant la mer, était moins esclave : que la France actuelle, dont les masses sont garrottées sous le joug du paupérisme. Ce que je viens de dire de l'esclavage du prolétariat, n'est pas de moi ; mais de M. Michel Chevalier, dont M. Thiers ne récusera point l'autorité comme économiste. S'il était nécessaire, je saurais encore m'appuyer sur une autorité actuellement bien plus élevée.

Le chapitre VI est intitulé : *De l'inégalité des biens.* Il s'agit de démontrer : *que, de l'inégalité des facultés de l'homme, naît forcément l'inégalité des biens.*

Ici, M. Thiers joue le rôle d'un enfonceur de portes ouvertes. De pareilles propositions ne se posent point à des personnes sérieuses.

Dans ce chapitre, M. Thiers nous parle beaucoup de la volonté de Dieu, des lois de la création, et de tout le bagage antropomorphique. Ignore-t-il : que, l'antropomorphisme, devant la raison, est incompatible avec la réalité du lien religieux? Croit-il donc : la religion réelle inutile à l'existence de l'ordre ; ou, croit-il possible : de nous ramener sous le joug de croyances devenues incontestablement et évidemment absurdes? Ces deux croyances seraient elles-mêmes, pour l'actualité, aussi anarchiques que possible. M. Thiers ne se doute pas, qu'il est aussi révolutionnaire que M. Proudhon. Le *nec plus ultrà* du révolutionnarisme consiste : à s'opposer aux nécessités sociales ; et, la démonstration de la réalité du lien religieux ; par conséquent, le rejet de tout ce qui

rend cette réalité ridicule; est devenue la nécessité sociale par excellence.

Pour justifier l'inégalité des conditions, qui n'a nul besoin d'être justifiée, M. Thiers dit :

« — Quel tort, en s'enrichissant lui-même (l'homme riche « qui n'a point volé) a-t-il fait autour de lui? Aucun appa- « remment. »

— A cet égard, écoutez J. B. Say; il est bien aussi une autorité.

« — *Les épargnes des riches,* dit-il, *se font aux dépens des « pauvres.* »

— Ceci est fort bien : tant que les masses doivent être exploitées, pour qu'elles ne puissent examiner l'ignorance sociale, constatée par le professeur de l'histoire du droit, dont je vous ai déjà parlé. Mais, du moment qu'il devient impossible d'empêcher les masses de reconnaître la vérité de ce que dit l'oracle des économistes; le riche qui, sans voler, et en étant le plus honnête homme possible, fait des épargnes aux dépens des pauvres; devient, sans le vouloir, et, par le seul fait de l'organisation sociale; l'un des éléments d'une inévitable anarchie. Vous imaginez-vous que l'anarchie, considérée en dehors de ses effets providentiels, ne soit pas un mal?

J'ai dit ailleurs : que, M. Thiers avait le malheur de ne pas bien connaître, c'est-à-dire de mal connaître l'économie politique. En voici une preuve :

« — Quand, dit-il, il y a plus de grains, par exemple, ou « plus de tissus, les uns et les autres sont à meilleur marché. « Il y en a plus pour tout le monde. »

M. Thiers se trompe; il fallait dire : *il y en a* MOINS *pour tout le monde.* Dans notre société, il est reconnu par tous les économistes : que *la richesse et le paupérisme croissent sur deux lignes parallèles.* Donc, etc.

Le chapitre VII est intitulé : *De la transmission de la pro-*

*priété.* Il s'agit de prouver : *que la propriété n'est complète que si elle est transmissible par don ou hérédité.*

Voilà une nouvelle porte ouverte que M. Thiers va s'efforcer d'enfoncer.

Le chapitre VIII a pour titre *du don.* Il s'agit de démontrer : *que le don est l'une des manières nécessaires d'user de la propriété.*

Nouvelle porte ouverte, facilement enfoncée par M. Thiers.

Le chapitre IX a pour titre *de l'hérédité.* Il s'agit de prouver que *du don résulte pour le père la faculté de donner à ses enfants pendant sa vie ou à sa mort.*

Encore une porte ouverte victorieusement enfoncée par M. l'académicien.

A chaque porte ouverte qu'il enfonce, M. Thiers dit :

« — Assez, assez, me diront encore mes contradicteurs, « vous démontrez ce qui n'a pas besoin d'être démontré.— « Mais, où donc faut-il que j'aille, dans cette voie, pour « trouver ce qui a besoin de démonstration ? »

— Vous savez donc que vous enfoncez des portes ouvertes? Mais, il paraît que vous ignorez : quand les portes sont fermées ; et, quand vous n'êtes pas de force à les ouvrir. Soyez tranquille! j'aurai soin de vous en avertir ; et de vous venir en aide.

Le chapitre X a pour titre : *de l'influence de l'hérédité sur le travail.* Il s'agit de démontrer : que *la faculté de transmettre la propriété du père au fils rend infinie l'ardeur au travail, et complète le système de la propriété.*

Hélas! encore une porte ouverte. Quand donc arriverons-nous aux barricades?

Le chapitre XI est intitulé : *du riche.* Il s'agit de démontrer : que *les agglomérations de biens résultant de la propriété, tant personnelle qu'héréditaire, composent ce qu'on appelle la richesse.* . . . .

Cela signifie : que les richesses sont les richesses. Puis, M. Thiers ajoute :

« — Laquelle remplit dans la société plusieurs fonctions « indispensables. »

— Voyons, d'abord, ces fonctions ! pour savoir si elles sont réellement indispensables. Nous voici arrivés à une petite barricade.

« — Sans doute, dit M. Thiers, on ne veut pas pour la « société un seul travail, le travail manuel. On veut aussi que « l'homme puisse appliquer le compas sur le papier pour « mesurer la marche des astres et apprendre à traverser les « mers; on veut qu'il puisse rester penché une partie du « jour sur les annales des nations pour découvrir la cause de « la prospérité ou de la chute des empires, et apprendre à « les gouverner. Eh bien ! ce n'est pas l'homme qui, *d'un « soleil à l'autre demeurera courbé sur le sol ou sur une ma- « chine,* qui pourra trouver ces loisirs ? »

— M. Thiers a parfaitement raison pour la société actuelle. Mais, s'imagine-t-il : qu'en face de l'incompressibilité de l'examen, l'immense majorité des individus consentira à rester courbée sur le sol ou sur une machine d'un soleil à l'autre, et cela : sans autre espoir que de voir ses enfants sans éducation, sans instruction; sans autre espoir que d'être d'autant plus malheureux que les forts de la société seront plus riches? Dans la société nouvelle, Monsieur, n'importe où soit le berceau d'un enfant, il est certain : que ses facultés seront aussi complétement développées que s'il était né fils de l'homme le plus riche du globe. Vous imaginez-vous donc que l'étude nuise au travail manuel? J'ai connu, aux États-Unis, mon camarade Poussin, naguère ambassadeur de France aux mêmes États; je l'ai connu taillant la pierre, après avoir donné son argent à un de ses amis, sortant comme lui de l'École polytechnique et attaqué de nostalgie. J'ai connu, à la Havane, mon camarade Fourchy, capitaine de cavalerie, sortant des écoles et officier de la Légion d'honneur. Il y

exerçait le métier de maçon. Je m'honore aussi d'avoir été ferblantier, tourneur, menuisier, charpentier, et cela ne m'empêche pas de pouvoir réfuter M. Thiers.

« — Ainsi, continue M. Thiers, s'opère la végétation hu-
« maine. »

— Végétation humaine est charmant! Le panthéiste M. Proudhon ne s'exprime pas autrement quand il dit :

« — Comme si tout *être* n'était pas essentiellement une
« collection, un groupe; comme s'il existait autre chose dans
« la nature que des collections et des groupes; comme si
« toute la différence entre les réalités et les collections ne
« consistait pas uniquement en ce que les uns forment des
« organismes, les autres de simples agrégats; comme si, en-
« fin, la vie et la *pensée* n'apparaissaient pas *nécessairement*
« *partout où il y a organisation dans la collection*, quelle
« que soit, du reste, la formule de cette organisation. »

(*Voix du Peuple*, 27 décembre 1849.)

— M. Thiers fait végéter l'humanité; M. Proudhon fait penser l'éponge et le champignon. C'est logique. Le panthéisme et l'antropomorphisme conduisent au même but, le NIHILISME. L'un voit tout dans la matière; l'autre, tout dans le créateur de la matière. Il reste à l'homme : zéro.

Il faut des riches, dit encore M. Thiers :

« — Le fils enrichi par le travail de son père a non-seule-
« ment de beaux livres et de beaux tableaux, mais un palais
« d'étoffes somptueuses, des tables abondamment servies,
« des chevaux fougueux, des chars élégants. Dites-nous, phi-
« losophes de l'envie, faut-il de toutes ces choses dans une
« société? »

— Et vous, dites-nous donc, philosophe du paupérisme! si, jamais nous avons voulu qu'il n'y ait pas de riches? Nous avons seulement voulu qu'il n'y eût plus de pauvres. Selon vous, richesse et paupérisme croissent sur deux lignes parallèles. Ici, vous paraissez le savoir; et, vous avez raison. Mais, vous voulez continuer cet antagonisme; et c'est, maintenant,

tout ce qu'il y a de plus anarchique, je vous en préviens. Du reste, tranquillisez-vous; la société nouvelle développera plus de richesse pour tous, en un lustre; que, votre société pourrie n'est capable de développer de paupérisme en un siècle.

Maintenant, osez considérer la nécessité sociale de M. Thiers. Elle est ravissante comme l'enfer du Dante. Du reste, il a raison au point de vue de la société actuelle; cette société doit être un enfer; sinon elle ne peut exister.

« — Ou il faut, dit-il, la vallée de Tempé, habitée par des « pâtres, mangeant la chair de leurs troupeaux, tissant leur « laine, pâtres que les poëtes trouvent innocents, que je vous « déclare, moi, très-grossiers, souvent livrés à d'ignobles « vices, ayant leur Caïn s'ils ont leur Abel, et leurs pauvres « aussi cent fois plus hideux que ceux de Londres et de Pa- « ris, car ce sont ces crétins portant à leur cou les insignes « de la misère physique, et sur leurs traits idiots les signes « de la misère morale : ou il faut, dis-je, cette vallée de « Tempé, ou. . . . . »

— Je vous fais grâce du second membre du dilemme. Vous comprenez déjà que, selon M. Thiers, il n'y a d'alternative possible : qu'entre le crétinisme et le paupérisme. Dans ce cas, je plains M. Thiers et son ancienne société; car alors elle n'aurait qu'à choisir dans un nouveau dilemme : ou anéantir les écoles primaires et l'examen, ainsi que le veut très-justement M. Thiers à son point de vue; ou, avoir tous les quinze ans d'abord, puis tous les lustres, puis tous les ans, puis tous les mois, puis tous les jours des révolutions : qui porteraient les cadavres des riches aux gémonies, et leurs biens aux mains de leurs bourreaux. Ce but convient-il à M. Thiers? Alors, il n'a qu'à continuer, il est sur la route qui y conduit.

Le bon M. Thiers s'écrie : qu'il vaudrait mieux qu'il en fût autrement.

« — Ah! dit-il, avec componction, que ne dépend-il de « nous de nourrir des meilleurs aliments, de vêtir des plus « beaux tissus, de loger dans les plus saines demeures ce « peuple que nous aimons beaucoup plus que ceux qui le « flattent, dont nous apprécions le simple et naïf bon sens, « quand on ne l'a pas corrompu. Mais cela est-il au pouvoir « de la science ancienne ou moderne? »

— Oui, Monsieur, consolez-vous, cela est au pouvoir de la science; et, nous vous le prouvons, sans qu'il vous soit possible d'y opposer un seul sophisme, qui ne doive être sifflé par le sens commun : lorsque la nécessité sociale l'aura forcé d'ouvrir les oreilles.

« — Dieu, continue M. Thiers, devenu, depuis l'histoire « de Grandvaux, l'un des plus grands adorateurs de l'an- « tropomorphisme; Dieu, ce grand coupable, a voulu que « l'homme commençât sur cette terre par le gland, pour « finir, à force de travail, par le pain de froment, et il nous « semble que s'il a voulu faire du bien-être le prix du tra- « vail et de la vie une épreuve, il est permis de s'incliner « devant la profondeur d'un pareil dessein. »

— Inclinez-vous, monsieur Thiers! c'est ce qu'il faut toujours faire devant les faits accomplis : car, s'il est un ordre moral, tout mal est une punition méritée, tout est alors nécessairement bien. Seulement la soumission au passé n'est point une raison pour ne point *prévoir* l'avenir. Depuis plus de six mille ans, les faibles sont opprimés par les forts, qui n'en sont pas plus heureux. C'est une preuve incontestable que, *s'il est un ordre moral,* ces six mille années ont été UNE EXPIATION. Il faut même que ce malheur général ait été *providentiel* ou *fatal,* comme vous voudrez l'appeler; car il était très-possible qu'il en fût autrement; ce que nous vous prouverons quand vous voudrez. J'ajouterai : que, la soumission, pour être méritoire, doit être relative à une peine.

Et, nous attendrons que M. Thiers soit tombé : ou dans le paupérisme par misère physique; ou dans le crétinisme par misère morale; pour le féliciter : sur sa résignation, aux décrets du Créateur.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES (1)

## DÉDICACE.

Nécessité *actuelle* d'anéantir le paupérisme, sous peine de mort sociale; et, impossibilité actuelle de l'anéantir.

## AVANT-PROPOS.

Titre du livre changé : *Qu'est-ce que la science sociale?* mis en place de *socialisme* rétrograde. — Pourquoi.

## LIVRE PREMIER

(suite).

### SITUATION SOCIALE ACTUELLE.

#### XLVI.

Le système social de M. de Girardin, c'est : l'absence de droit, l'absence de sanction religieuse; l'absence d'autorité; l'absence de lois; l'absence de sanction civile; l'absence de liberté; l'absence de mariage civil; et la réglementation du salaire. — Examen des brochures intitulées : *Les 58*. — AUTORITÉ. — M. de Girardin n'a pas d'idée claire de l'autorité. — Il est despote, sans le savoir. — L'homme, dit-il, fait l'autorité. — Erreur. — La souveraineté est impersonnelle par essence. — M. de Girardin dit respecter l'autorité et veut anéantir l'autorité. — ANARCHIE. — M. de Girardin définit l'anarchie : l'absence d'autorité; et, dans une brochure spéciale, il définit l'absence d'autorité comme condition essentielle de l'ordre. — Phrases creuses. — L'absence d'autorité, c'est le règne des opinions.

#### XLVII.

ARISTOCRATIE. — Selon M. de Girardin, l'égalité des classes traite. — Erreur. — Selon M. de Girardin, le paupérisme ne peut être anéanti. — ARMÉE. — La plus grande force d'une nation réside dans l'armée. — C'est vrai, tant qu'il y a des nationalités. — Liberté et nationalités sont incompatibles. — Causes de la prédominance de l'Angleterre. — Selon M. de Girardin, l'ordre et l'armée sont incompatibles. — C'est vrai. Mais, l'ordre et l'absence d'armée sont, actuellement, aussi incompatibles. — En absence de communauté d'idées sur le droit, toute prétendue liberté n'est que de l'anarchie. — Selon M. de Girardin, la force est de tous les points d'appui le plus faible. — Erreur : tant que dure l'ignorance sociale sur la réalité du droit, la force est le seul point d'appui possible. — Pendant la transition du règne de la force au règne de la raison, le pouvoir : c'est l'ARMÉE.

#### XLVIII.

ASSEMBLÉE. — Selon M. de Girardin, les assemblées sont incapables d'édifier. — C'est qu'elles sont l'expression de la souveraineté du nombre; et, que celle-ci est l'expression de l'ignorance sociale sur la réalité du droit. — Selon M. Michel Chevalier, la France serait ingouvernable, si tous les individus y savaient lire. — Assemblée souveraine : monstruosité. — Selon l'Empereur à Sainte-Hélène, on ne gouverne bien qu'*en éperons et en bottes*. — C'est vrai, pour toute l'époque d'ignorance sociale; pourvu, que l'on soit toujours le plus fort. — COMMIS. — La France, selon M. de Girardin, est gouvernée par des commis. — C'est inévitable; en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, et d'incompressibilité d'examen. — COMPRESSION. — CONTRADICTOIRE D'IDÉES. — Selon M. de Girardin, le pouvoir n'est rien, s'il n'est pas la représentation, l'EXPRESSION D'UNE PENSÉE COMMUNE. — Il aurait fallu dire : *d'une pensée commune sur la réalité du droit*. — CONTRADICTION. — Selon M. de Girardin, conduit à la mort sociale. — Erreur, logomachie. — CONSTITUTION. — M. de Girardin ne veut pas de constitution; et fait une constitution. — Examen de la constitution de M. de Girardin.

(1) L'auteur prie instamment de ne pas omettre la lecture de cette table des matières.

XLIX.

Constitution (Suite). — M. de Girardin veut que l'on proclame des *droits* inaliénables, lui qui ne reconnaît pas de droit. — Conviction. — Crédit. — Le mot crédit est actuellement une expression sans valeur déterminée. — La clé de voûte du crédit et l'arc-boutant de l'ordre, c'est la communauté d'idées sur le droit. — Dictature. — Idées de M. de Girardin sur les dictatures. — Examen de ces idées. — Diplomatie. — Selon M. de Girardin, la diplomatie tourne le dos à l'avenir. — C'est que, dans l'avenir, vous ne lui montrez que l'anarchie. — Droit. — M. de Girardin veut le droit et nie le droit. — M. de Girardin veut un nouveau droit des gens. — Impossibilité actuelle à cet égard. — Logomachie sur le mot *force*. — Examen de cette logomachie.

L.

Egalité. — Hors la connaissance de la réalité du droit, il n'y a d'égalité qu'au critérium de la force. — L'égalité, selon M. de Girardin, c'est le droit divin des capacités. — Et qui jugera les capacités? — Si elle n'est pas cela, dit M. de Girardin, c'est l'anarchie, c'est l'*autorité mise en question par l'ignorance*. — Et M. de Girardin nie l'autorité. — Excentricités. — Fraternité et nationalités sont deux expressions qui hurlent de se trouver accolées. — France. — S'égare, dit M. de Girardin. — Et quelle est la bonne voie? — Discussion. Les sots seuls discutent. — La France ne sait pas ce qu'elle veut. — Ne sait aller, dit M. de Girardin, que de la terreur à la peur et de la peur à la terreur. — C'est inévitable : en présence de l'ignorance sociale et de l'incompressibilité de l'examen.

LI.

Gouverner. — Sans idées, est une entreprise chimérique, dit M. de Girardin. — Vouloir juger du bien et du mal, quand on nie le bien et le mal, est plus chimérique encore. — Gouverner, c'est prévoir, dit M. de Girardin. — Non : gouverner, c'est obéir à une règle. — Tautologie sur l'expression *bon gouvernement*. — Critique de cette tautologie. — La France, dit M. de Girardin, s'agite dans le vide. — Le vide social, c'est : l'absence de religion, de droit, de bien et de mal, recommandée par M. de Girardin. — Prévoyance, pilier de la société, selon M. de Girardin. — Comment distingue-t-on la prévoyance sotte de la prévoyance sage? — Tout gouvernement qui ne sait pas durer est mauvais. — C'est vrai. Mais comment un gouvernement peut-il durer? — Gouvernement de droit et gouvernement de fait. — Gouvernement de droit impossible : pour qui nie le droit. — La prévoyance, non basée sur la science, n'est qu'une sotte. — Assez longtemps, dit M. de Girardin, la force a régi le monde; c'est à la liberté maintenant à le gouverner. — De la liberté! hors la religion, le droit, le bien et le mal, le juste et l'injuste! utopie. — Impôt. — Ce que c'est. — L'édifice fiscal tombe en ruine, dit M. de Girardin. — C'est vrai : Avez-vous mieux? — Oui : l'assurance. — C'est ce que nous verrons.

LII.

Impôt. — Toutes les bases d'impôt accusées d'erreur. — Près de la *moitié* des habitations ont une porte *sans* fenêtre, ou seulement une porte et une fenêtre. — Tous les impôts, dit M. de Girardin, pèsent sur le pauvre. — C'est vrai, mais inévitable : tant que l'ignorance sociale sur la réalité du droit n'est point anéantie. — M. Léon Faucher crie contre l'octroi. — Et M. Léon Faucher au pouvoir a maintenu l'octroi. — Douanes. — Congrès européen. — Utopie à la quarantième puissance. — M. de Girardin veut l'abolition de tous les impôts contre la consommation. — C'est impossible, au sein de l'organisation sociale actuelle. — Le libre échange ne peut exister que par l'anéantissement des nationalités.

LIII.

L'impôt ne peut rester tel qu'il est. — Selon M. de Girardin, la force des gouvernements est en raison inverse du poids des impôts. — Erreur. — En époque d'ignorance et d'incompressibilité de l'examen, tous les gouvernements sont faibles; en époque de connaissance, le gouvernement et l'impôt sont aussi forts que possible. — La consommation, prise comme base de l'impôt, est la source du paupérisme. — L'impôt pèse nécessairement sur la consommation tant que l'ignorance sociale n'est point anéantie. — L'expression *la vie à bon marché* est une logomachie. — Preuve. — Selon M. de Girardin lui-même, *tout impôt grève le travail*. — Cela cesse d'être vrai dès que l'ignorance sociale est anéantie. — Faire consommer est le problème qu'il faut résoudre. — Erreurs de M. de Girardin sur l'impôt. — Le crédit de l'Etat, c'est l'esclavage des masses. — Nécessité équivaut à possibilité. — Selon M. de Girardin, le propriétaire du sol est le rentier sur l'Etat. — Erreur : tant que l'ignorance sociale existe, le vrai propriétaire de tout, c'est la force. — M. de Girardin veut conserver une classe qui ne possède pas. — C'est impossible, en présence de l'incompressibilité de l'examen.

LIV.

M. de Girardin pose en principe que son impôt ne pèse pas sur la consommation. — Erreur. — Associer le capital au travail : utopie. — Il faut que l'un ou l'autre domine sous peine de mort sociale. — Absolu : folie au sein du matérialisme. — Moral et immoral : M. de Girardin ne devrait jamais en parler. — *Necker* : Les institutions civiles ont été faites pour les propriétaires. — Conséquences de l'impôt de M. de Girardin. — Logomachie sur les mots autorité et solidarité. — M. de Girardin invoque la justice, la morale et la raison. — Il n'en a pas le droit comme matérialiste. — Instruction. — Avant de vouloir vulgariser l'instruction, il faut en avoir *une* : et en présence de l'ignorance et de l'incompressibilité de l'examen, il n'y en a pas. — Vulgarisez l'instruction, qu'il n'y a de sanction que le bourreau, et l'anarchie sera le résultat de cette vulgarisation. — Intentions. — Intimidations. — Liberté. — M. de Girardin, matérialiste, doit, s'il est conséquent, nier la liberté. — La liberté, de M. de

Girardin, c'est l'enfer réalisé. — La liberté, c'est l'esclavage volontaire sous le joug de la raison. — La liberté réelle est impossible, tant que l'ignorance empêche de savoir ce qui est ordonné par la raison.

LV.

M. de Girardin n'a aucune idée claire : ni de l'ordre, ni de la liberté, ni de l'autorité. — L'ordre de M. de Girardin, c'est le despotisme ; sa liberté, c'est l'anarchie. — M. de Girardin n'a pas d'idée claire du pouvoir. — Quand finiront les révolutions? — Réponse à cette question. — Liberté illimitée : Folie. — Respirer la liberté. — En époque d'ignorance, c'est respirer le vide. — Liberté aux Etats-Unis.

LVI.

Force : Logomachie à cet égard. — Selon M. Thiers, la liberté illimitée est une utopie. — M. Thiers a raison. — Liberté de l'assassinat, etc. existe pour le fort quand il n'y a de sanction que le bourreau. — LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. — Selon M. de Girardin, n'est que la liberté de la presse sous une autre forme. — C'est vrai. Et les deux, en tant qu'illimitées, sont aussi anarchiques l'une que l'autre. — LIBERTÉ DE LA PRESSE. — C'est, dit M. de Girardin, le droit succédant à la force. — Erreur. — La liberté de la presse faisant le tour du monde, c'est, dit M. de Girardin, la fraternité des peuples. — La liberté illimitée de la presse et la fraternité des peuples sont des utopies de même force. — Liberté de la presse, liberté d'association, liberté d'enseignement, dit M. de Girardin, doivent marcher les égales de la liberté de conscience. — Toutes les quatre, en tant qu'illimitées, conduisent à l'anarchie. — Toute tolérance est un crime ou le résultat de l'ignorance. — Tolérance : Les faibles la respectent, et les forts crachent dessus. — Le parti de la discussion, c'est le parti de l'ignorance. — Dans notre époque : comprimez la discussion, vous allez à l'anarchie; ne la comprimez pas, vous y allez encore. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. — Triple imposture. — C'est vrai : mais comment peuvent-elles ne pas être une triple imposture?

LVII.

Confection des lois : Utopie. — Selon M. de Girardin, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif doivent être réunis dans une même main. — Utopie. — Les lois faites par un seul, c'est le despotisme ; faites par plusieurs, c'est l'anarchie. — MAJORITÉS. — Majorité et minorité également utopiques. — Mettre aux voix, c'est prendre pour juges l'ignorance et la médiocrité. — L'Académie des sciences a condamné Fulton. — Royauté et majorité : incompatibles. — La preuve qu'un pouvoir est sans idée, c'est qu'il en demande aux majorités. — *Montesquieu* : cité contre les majorités. — NATIONALITÉS. — La paix partout, la paix toujours : Utopie, dit M. de Girardin. — C'est vrai : tant qu'il y a des nationalités : Alors, pourquoi êtes-vous membre du Congrès de la paix au sein des nationalités? — La France, dit M. de Girardin, doit s'emparer de la souveraineté des esprits. — Et comment, tant que l'ignorance n'est point anéantie? — M. de Girardin veut le respect des nationalités et la liberté des mers. — Autant demander la liberté des forêts et la multiplicité des brigands.

LVIII.

ORDRE. — La société, dit M. Guizot, offre l'image du chaos. — C'est inévitable : dès qu'il n'y a plus ni bien ni mal ; ni juste ni injuste. — PAIX ARMÉE. — Armée et liberté sont incompatibles, dit M. de Girardin: — C'est dire : que jamais aucune liberté n'a existé. — C'est vrai. — M. de Girardin veut la paix organisée. — Organiser la paix au sein des nationalités, est une utopie. — PAUPÉRISME. — Un bon gouvernement, dit M. de Girardin, diminue le paupérisme. — Selon M. de Girardin, le paupérisme doit être anéanti. — Lequel de ces thèmes est le bon? — POLITIQUE. — M. de Girardin veut y appliquer le calcul des probabilités. — Utopie. — Le triomphe de la science sera l'anéantissement de la politique. — M. de Girardin partisan de l'alliance russe. — Utopie. — Solidarité internationale. — Utopie. — Alliance russe favorisant la liberté. — Utopie. — S'allier, c'est se compléter, dit M. de Girardin. — Non, c'est s'anéantir. — Les classes ouvrières, dit M. de Girardin, sont *exploitées par les machines*. — Et le remède? — La misère fait douter de l'humanité et de la civilisation, dit M. de Girardin. — Et il déclare qu'il est impossible de la supprimer! — Selon le prince de Metternich, il n'y a plus que des questions sociales. — Doctrine de M. de Girardin incompatible avec celle du Congrès de la paix.

LIX.

POUVOIR. — Expression d'une pensée commune, dit M. de Girardin. — Oui, mais sur le droit. Et M. de Girardin nie le droit. — Division des pouvoirs : logomachie. — M. de Girardin reproche aux républicains de vouloir faire absorber le pouvoir exécutif par le pouvoir législatif; lui veut le contraire. — Affaire de goût : l'un est l'anarchie, l'autre le despotisme. — M. de Girardin n'a pas d'idées claires sur le pouvoir. — M. de Girardin ne veut que le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire. — Et cela en absence de droit? — Alors, l'un est la force et l'autre le bourreau. — PRINCIPES. — PROGRÈS. — La raison seule assure la bonté du progrès. — Et comment distingue-t-on la bonne raison de la mauvaise? — QUESTIONS SOCIALES. — M. de Girardin veut les résoudre par le vote, après avoir méprisé le vote. — Pourquoi, dit-il, commencer par se battre, quand il faut finir par discuter? — Pour que l'anarchie fasse sentir le besoin de vérité. — RADICALISME. — Il ne faut rien changer, dit M. de Girardin, ou tout changer. — Et M. de Girardin ne précise pas. — Ou plutôt il veut tout changer en pire. — RAISON SOUVERAINE. — Pour que la raison puisse être souveraine, il faut que l'ignorance soit anéantie. — RELIGION. — Contradictions de M. de Girardin à cet égard. — RÉPUBLIQUES ET ROYAUTÉS NATIONALES. — Nouvelles erreurs de M. de Girardin à cet égard.

## LX.

**République rationnelle et monarchie absolue.** — Erreur de M. de Girardin à cet égard. — **Représentatif.** — Chimère! dit M. de Girardin, que l'espoir de rétablir une république représentative durable. — **Révolutions.** — Contre les révolutions, dit M. de Girardin, pas de constitution. — C'est vrai, il vaudrait mieux dire ce qui est bon contre les révolutions. — Contre les révolutions, il n'y a qu'un remède possible : la communauté d'idées sur le droit. — Routine, préface des révolutions, dit M. de Girardin. — **Erreur.** — La préface des révolutions, c'est l'examen en présence de l'ignorance sur la réalité du droit. — **Royauté.** — Les révolutions se font, on ne les fait pas. — **Situation actuelle.** — Manque d'idées justes, dit M. de Girardin. — La France flotte entre l'arbitraire et l'anarchie. — C'est qu'en époque d'ignorance, il n'y a de possible que l'arbitraire et l'anarchie. — **Socialisme.** — Ce mot selon M. de Girardin a deux acceptions : une mauvaise et une bonne. — Examen des deux socialismes de M. de Girardin.

## LXI.

**Solidarité.** — Entre les nations : Utopie. — **Solutions.** — Selon M. Thiers, toutes les solutions sont impossibles. — M. Thiers a raison : pour aussi longtemps que l'ignorance sociale sur la réalité du droit, n'est point anéantie. — M. de Girardin veut l'inauguration d'un nouveau droit des gens. — Et M. de Girardin nie le droit. — M. de Girardin veut l'absence de religion, de droit, de mariage, de liberté de salaire et d'armées, en présence des nationalités. — Solutions utopiques. — **Souveraineté.** — La souveraineté du peuple est anarchique par essence. — M. de Girardin comprend la souveraineté populaire. — Je lui en fais mon compliment. — **Suffrage universel.** — Devant le suffrage universel, dit M. de Girardin, DOIVENT disparaître les partis politiques. — Autant dire que devant le soleil disparaît la lumière. — Le suffrage universel, dit M. de Girardin, est à la liberté illimitée, ce que le frère est à la sœur. — C'est vrai : Les deux conduisent au despotisme par l'anarchie. — M. de Girardin sait fort bien ce qu'il ne veut pas; mais il ne sait pas clairement ce qu'il veut.

## LXII.

**Tolérance.** — *Tolérance religieuse!* dit M. de Girardin, tel a été le mot du XVIII^e siècle. — *Tolérance politique!* Tel doit être le mot du X.X^e siècle — Erreur de M. de Girardin à cet égard. — **Unité.** — Erreur de M. de Girardin à cet égard. — **Vérité.** — Vous tous, dit M. de Girardin, que la *présomption* aveugle et condamne à l'impuissance, usez-vous *les uns et les autres*, pour que la vérité se fasse jour. — Amen. — **Abolition de l'autorité.** — Je reconnais l'autorité divine, dit M. de Girardin. — L'abolition de l'autorité est basée sur une perpétuelle logomachie. — Deux principes, dit M. de Girardin, se disputent le monde, l'autorité et la liberté. — Il fallait dire : Le despotisme et l'anarchie. — Ce que c'est que la liberté selon M. de Girardin. — Ce que c'est que la souveraineté selon M. de Girardin. — La souveraineté individuelle acclamée par M. de Girardin. — L'enfer est l'empire des souverainetés individuelles. — Dieu, dit M. de Girardin, a donné à l'homme le libre arbitre. — Donner le libre arbitre et donner un bâton n'ayant qu'un bout, sont, aux yeux de la logique, des propositions de même valeur. — Qui dit constitution, s'écrie M. de Girardin, dit implicitement révolution. — Bravo : et tout gouvernement relevant de la souveraineté du peuple est un gouvernement constitutionnel. — Il vaut mieux, dit M. de Girardin, supprimer les constitutions. — Pour cela, il n'y a qu'un moyen : supprimer l'ignorance sur la réalité du droit. — M. de Girardin veut ramener toutes les lois à *ne faites pas à autrui*, etc. — Utopie sous la seule sanction de la force. — **Abolition de la misère.** — Ce que veut M. Thiers et ce que veut M. de Girardin. — Dans la société actuelle, M. Thiers a presque toujours raison. — Citation admirable de L.-N. Bonaparte.

## LXIII.

Le peuple souffre, qu'avez-vous trouvé pour lui? dit M. Thiers. — Jusqu'à présent M. Thiers a raison. — La France ne peut rien seule, dit M. de Girardin; et il veut faire résoudre la question sociale par un Congrès européen. — Utopie. — Droit au travail et droit à l'assistance : Deux sottises de même force. — Citation de Cobden empruntée à M. de La Palisse. — Panacée de M. de Girardin; fixation du salaire. — Le triomphe de la science, dit M. de Girardin, sera l'anéantissement de la politique. — C'est vrai. Alors pourquoi, postérieurement, avez-vous écrit la *Politique universelle*? — Dieu, dit M. de Girardin, c'est la vérité. — Et M. de Girardin veut supposer que Dieu n'existe pas. — La science, dit M. de Girardin, voilà le vrai nom du *socialisme*. — C'est vrai : mais la science du droit et non celle des machines. — Le pauperisme, dit M. de Girardin, a pour cause l'ignorance de l'homme. — Et pour anéantir l'ignorance, M. de Girardin nie *Dieu* qui, selon lui, est la *vérité*, nie le bien et le mal, le juste et l'injuste, le devoir et le droit, veut abolir le mariage et réglementer le salaire. — Ces erreurs de M. de Girardin proviennent d'une fausse science nommée **Économie politique**, source des utopies prétendues socialistes.

## LXIV.

**Impôt.** — Examen de l'ouvrage portant ce titre. — Contradictions de M. de Girardin, relativement à l'impôt sur la consommation. — Intéresser à la conservation du gouvernement, dit M. de Girardin, *ceux qui n'ont pas, ceux qui gagnent peu*, est le plus sûr moyen, le seul peut-être... — Si les gouvernements n'ont d'espoir que dans ce moyen, ils sont bien malades. — Citation du publiciste L.-N. Bonaparte, bien opposée à cette doctrine. — A la place du mot *autorité*, dit M. de Girardin, mettre le mot *assurance*. — Toute *assurance* possible n'a de caution possible que la seule autorité — Citation de Bonald sur les richesses nationales. — Inventaire social. — Ce qui en résulterait. —

Bilan national : Comment il devrait être fait. — Erreur de M. de Girardin en fait d'administration nationale. — Inventaire fait sur pièces officielles : Les 0, 27 de la population possèdent les 0, 73 de la richesse générale. — Dette publique : tant qu'elle existe, la fortune publique n'existe pas. — L'inscription universelle, dit M. de Girardin, c'est l'Etat prêtant et n'empruntant pas. — J'aime à croire que l'Etat de M. de Girardin vient seulement de prêter lorsqu'il ne DOIT PLUS RIEN.

## LXV.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Examen de l'ouvrage portant ce titre. — Epigraphe de Leibnitz. — Question à cet égard. — Réponse. — Autre épigraphe de lord Brougham. — Le contraire de cette épigraphe est la vérité. — Citation à cet égard de M. Michel Chevalier. — Le canon ou la vérité, voilà les seuls dominateurs du monde. — Et tant que dure l'ignorance, le canon est seul dominateur. — Citation d'un passage de M. de Girardin et réflexions sur ce passage. — Toute société, dit M. de Girardin, qui remet en doute l'*existence de Dieu*, met la science en question. — Et M. de Girardin veut supposer que *Dieu n'existe pas*. — M. de Girardin veut que l'éducation soit confiée aux parents. — Citation d'Aristote à cet égard. — Puis il veut que la société s'empare de l'enfance. — Puis il veut : que tous les enfants apprennent à lire : dans le double catéchisme de la foi religieuse et de la foi politique. — Est-ce dans ces catéchismes que M. de Girardin veut insérer : l'absence de religion et de liberté de salaire.

## LXVI.

Examen de l'ouvrage intitulé : ÉTUDES POLITIQUES. — La paix fait succéder, aux rivalités de nations, les rivalités de principes. — L'anarchie est dans nos lois, n'y peut-on mettre un terme? — Non : Si ce n'est par l'anéantissement de l'ignorance sociale sur la réalité du droit. — Ne peut-on rendre l'instruction obligatoire. — Impossible : tant qu'il y a des milliers d'instructions qui toutes se prétendent réelles. — La liberté de la presse, dit M. de Girardin, fait plus de mal que de bien, ne peut-on obtenir le résultat contraire? — Non, tant que l'ignorance n'est point anéantie. — La science économique existe dans les livres, dit M. de Girardin, ne peut-on la faire passer dans les faits? — Serait-ce la réglementation du salaire qui en serait la base? — M. de Girardin veut augmenter le traitement du clergé pour ne point affaiblir l'autorité religieuse. — Citation d'un passage admirable sur le journalisme. — Réflexions sur ce passage.

## LXVII.

POLITIQUE UNIVERSELLE. — Examen de cet ouvrage. — Ce titre est mauvais. — Selon M. de Girardin, l'expression SCIENCE MORALE ne veut rien dire. — Est-ce parce que la morale n'existe pas, ou parce que l'ignorance sociale n'a pas encore permis d'en démontrer la réalité? — Politique, ses différents âges. — Selon M. de Girardin, la liberté est un principe. — Erreur. — Essayer un système social. — Utopie. — Créateur infaillible : expression impropre sous la plume de M. de Girardin. — M. de Girardin veut supposer : que Dieu n'existe pas, que l'homme existe par lui-même, ... qu'il n'y a rien après la mort, etc., etc. — Examen de toutes ces suppositions. — La religion, dit M. de Girardin, a été un moyen inventé par les faibles. — Erreur. — La guerre, la piraterie, le meurtre, le vol, etc. tendent à diminuer, dit M. de Girardin. — Erreur. — Pour les anéantir, dit M. de Girardin, il suffirait d'inculquer : NE FAITES PAS A AUTRUI etc. — Sans autre sanction que la force, le fort, en le suivant, ne serait qu'un sot. — Il n'y a qu'une probabilité sur mille, dit M. de Girardin, pour que le criminel ne soit pas découvert. — Erreur. — Et voilà sur quoi M. de Girardin base son ordre social. — M. de Girardin s'offre à prouver *mathématiquement* : que celui qui tue, frappe, vole, etc., agit comme s'il se tuait, frappait, etc. — M. de Girardin offre de prouver, mais il ne prouve pas. — Remords de M. de Girardin à cet égard. — M. de Girardin dit qu'il n'attaque aucune religion. — Et il démontre : que toutes se contredisent. — Il a, dit-il, voulu éluder la difficulté. — Une difficulté ne doit pas s'éluder. — M. de Girardin dit : que sa prière de chaque soir est : que la religion qui est la vérité anéantisse les religions qui sont dans l'erreur. — Et M. de Girardin veut prouver : qu'il est possible de se passer de religion.

## LXVIII.

Paix perpétuelle entre les nations. — Utopie de M. de Girardin. — La pacification universelle, dit M. de Girardin, est au suffrage universel, ce que la base d'un édifice est à son faîte. — Oui, comme l'anarchie est le faîte de l'ordre. — C'est, dit-il encore, l'Etat *prêtant et n'empruntant plus*. — Et M. de Girardin veut le charger d'une dette de trente milliards. — M. de Girardin veut la république communale et non la république communiste. — Les deux font la paire. — M. de Girardin veut trois souverainetés en contact. — Quel tohu-bohu! — M. de Girardin veut substituer la liberté des opinions à la guerre des partis. — Et la guerre des partis est la conséquence nécessaire de la liberté des opinions. — Actuellement, dit M. de Girardin, la justice a désarmé la force. — C'est trop fort! — M. de Girardin approuve la proposition de M. Littré : *La loi est essentiellement un acte du pouvoir exécutif*. — C'est comme si on disait : qu'un fils est essentiellement son propre père. — On s'effraie de la liberté, dit M. de Girardin. — Non : on s'effraie de la liberté de l'ignorance. — Dans l'hypothèse matérialiste, le mot *liberté* est d'ailleurs vide de sens. — Du moment où la liberté religieuse a triomphé, dit M. de Girardin, tous les instruments de la torture intolérante ont aussitôt disparu. — Oui, pour substituer l'anarchie au despotisme. — La liberté rend la force inutile, l'autorité rend la force nécessaire. — Logomachie. — Ou l'autorité est la vérité ou elle est l'erreur. — Logomachie. — Si l'autorité est la vérité, il lui suffira de sa propre évidence pour triompher. — Logomachie. — Détruire l'autorité, dit M. de Girardin, c'est anéantir cette usurpation politique qui s'est appelée puissance législative. — M. de

Girardin s'érige en pape législateur : en voulant faire accepter, sans aucune espèce de sanction, la loi : NE FAITES PAS A AUTRUI etc. — M. de Girardin demande que l'autorité abdique. — C'est demander que la raison abdique. — Sachez donc vous débarrasser des logomachies. — Je n aime pas les mots vagues, dit M. de Girardin. — Et M. de Girardin emploie continuellement des mots vagues. — Preuves. — M. de Girardin, depuis trois ans, cherche comment il se pourrait que le peuple restât libre sans être *sujet* ni *monarque*. — Temps précieux mal employé : M. de Girardin ne veut donc pas que l'humanité devienne sujette de la raison et dominatrice de la folie? — Erreur sur les mots RÉGNER et ADMINISTRER. — Erreur relative aux armées et aux nationalités. — Les nationalités, dit M. de Girardin, ne survivront pas aux inimitiés interpopulaires. — Et M. de Girardin est membre d'un congrès voulant perpétuer les nationalités.

## LXIX.

Le suffrage universel, dit M. de Girardin, est appelé à devenir européen. — C'est possible : il faut que l'anarchie s'universalise. — Les corporations, dit M. de Girardin sont appelées à remplacer les nationalités. — Quel charivari! — M. de Girardin veut l'universalité de droit, de science, de paix, de vote, etc. — Et M. de Girardin nie le droit, la science, etc. — L'injustice et l'erreur, dit M. de Girardin, ont fait leur temps. — Pas encore, Monsieur. — La moralité, l'ordre et la liberté dans la commune, dit M. de Girardin, c'est la liberté, l'ordre et la *moralité* dans l'Etat. — Avec autant de droits qu'il y a de communes : pour qu'elles s'égorgent comme les nations le font actuellement. — De la moralité! après avoir dit que l'expression *sciences morales* ne dit rien. De la liberté! au sein du matérialisme. De l'ordre! en présence de la liberté des opinions. — Liberté des cultes et liberté d'enseignement, consacrées. — Les deux sont l'expression de l'ignorance anarchique. — Si la commune a sa raison d'être, dit M. de Girardin, à plus forte raison la corporation. — Les deux, comme *autonomes*, sont aussi raisonnables l'une que l'autre. — Réglementation des salaires. — Réglementer la pluie et le beau temps n'est pas plus déraisonnable. — Le *minimum* de salaire a pour conséquence le *maximum* de marchandises. — Platon, inventeur du *maximum*. — Citations de M. Thiers sur le *maximum*, et réflexions sur ces citations. — Tout le système de M. de Girardin est basé, au matériel, sur la réglementation du salaire. — M. de Girardin veut la justice universelle : en présence des nationalités, de l'absence de bien et de mal, de juste et d'injuste, de devoir et de droit. — Que dire à cela? — Arbitres, base de justice universelle. — Utopie. — M. de Girardin ne veut de ces arbitres qu'à défaut de sanction religieuse. — C'est reconnaître implicitement la nécessité de cette sanction. — M. de Girardin nie le droit et veut des docteurs en droit. — Quel charivari!

## LXX.

Un chapitre porte pour titre : *Réforme pénale*. — Et sous quel critérium? Sous celui de la force? Les faibles seuls seront condamnés. — M. de Girardin veut le supplice de la marque. — Les faibles seuls en seraient stigmatisés. — M. de Girardin veut l'interdiction de l'eau et du feu. — Quelle miséricorde! — Donne-t-on des passeports, sous votre république? J'en retiens un. — M. de Girardin veut la *transportation*. — Et quand la politique sera devenue universelle, où mettra-t-on les transportés? — Le livre IV est intitulé le *Douaire universel*. Ce livre renferme l'abolition du mariage civil. — Epigraphe de ce livre : *La femme c'est la maison*. — Cette épigraphe est admirable. — Et, comme il n'y a de bonheur qu'au foyer domestique, M. de Girardin ne veut pas qu'il y ait de bonheur au monde. — LES ENFANTS SONT ÉGAUX DEVANT LA MÈRE. — Très-bien, pour la société future. — Par l'abolition du mariage, dit M. de Girardin, la femme recouvre le rôle qui lui appartient dans la société. — Son rôle alors sera de se prostituer pour ne pas mourir de faim. — Certitude de paternité. — L'abolition du mariage désirée par M. de Girardin, serait le *non plus ultrà* de l'esclavage des femmes. — Citation de l'Empereur à Sainte-Hélène affirmant que la séparation des autorités civiles et religieuses est une chimère. — Utilité de la loi *faite*, tant que la loi *faite* peut exister. — M. de Girardin veut que les mères apprennent à leurs filles à se vendre chèrement. — C'est l'inexpérience, dit-il, qui recrute la prostitution. — Non, Monsieur; c'est le paupérisme, et les prédicateurs affirmant qu'il n'y a ni bien ni mal. — *Finissons-en avec les grands mots et les phrases creuses*, dit M. de Girardin, trouvant que les mots *vertu, droit, bien et mal* sont de grands mots et des phrases creuses. — La justice, dit M. de Girardin, est l'aplomb des sociétés. — Et, pour M. de Girardin, cet aplomb est le néant. — Avec le douaire universel, la *femme pauvre*, dit M. de Girardin ne sera plus exposée... — Ainsi, dans la société de M. de Girardin, le paupérisme continuera d'exister. — O les grands mots, ô les phrases creuses!

## LXXI.

M. de Girardin admet la polygamie. — La polygamie n'est compatible qu'avec le despotisme le plus complet. — M. de Girardin ne veut pas de nourrices. — Il s'imagine que la lactation empêche la conception. — Plus de nourrices, dût-on laisser expirer l'enfant de faim. — L'indissolubilité légale dans le mariage, dit M. de Girardin, c'est l'amour habituel hors du mariage. — Il paraît qu'entre l'indissolubilité et la promiscuité, M. de Girardin ne connaît rien. — M. de Girardin ne veut pas de privilége de naissance. — Il y a privilége de naissance aussi longtemps que l'éducation et l'instruction ne sont point données à tous avec un égal soin; et, que le travail n'est point libre : par l'anéantissement de l'ignorance sociale et l'entrée du sol à la propriété collective. — Qu'importe, dit M. de Girardin, que le sol soit aux mains de tels possesseurs ou de tels autres? — Il importe beaucoup. — M. de Girardin veut du radicalisme intégral. — Le communisme absolu est du radicalisme intégral. — Mais c'est un remède absurde. Est-ce une raison pour l'accepter? — Bonne objection de M. Troplong;

mauvaise réponse de M. de Girardin. — Etoindre *partout et à jamais* la misère, ce n'est, dit M. de Girardin, qu'une question de deux sous. — J'ai bien peur que la solution ne vaille pas un centime. — L'inscription universelle, dit M. de Girardin, c'est l'*Etat prêtant et n'empruntant plus*. — Et, voilà M. Thiers prouvant : que, M. de Girardin veut charger l'Etat d'une dette de trente milliards pour les seules pensions. — Passage admirable de M. de Girardin. — Autre, moins admirable. — L'art de faire produire, dit M. de Girardin, réside dans le secret de faire consommer. — Ce passage devrait se trouver gravé sur le fronton de toutes les sociétés savantes. — Ce problème est celui dont la solution intéresse le plus l'humanité, après celui de la réalité du droit.

### LXXII.

LA PROPRIÉTÉ UNIVERSELLE. — Ce que c'est. — Capital. — Ce mot, selon Rossi, n'a pas encore de valeur déterminée. — Propriété : ne donner ce nom qu'aux immeubles est une folie dangereuse. — Propriété immatérielle. — M. de Girardin, partisan sans le savoir, de l'entrée du sol à la propriété collective — Préemption universelle : féodalité financière. — Machines supérieures à l'homme. — Autonomie universelle : Les astres jouissant de la liberté. — C'est la liberté des astres que M. de Girardin veut dans le monde politique. — C'est vouloir un monde automatique. — M. de Girardin sollicite la discussion. — Je prends acte, et je relève le gant. — Faut-il soumettre les lois de l'autonomie à la sanction populaire ? — Non, dit M. de Girardin. — L'Académie des sciences a traité Fulton de visionnaire. — Point de départ du raisonnement en fait d'ordre moral. — Tout ce qui se dit, en fait d'ordre moral et hors ce point de départ, doit être regardé comme non avenu. — Il faut, dit M. de Girardin, chercher les lois véritables, afin que le lendemain d'une révolution, il n'y ait plus qu'à supprimer les obstacles qui empêcheraient qu'elles se fissent jour. — Et voilà pourquoi j'écris. — J'aimerais mieux que le tout se fît sans révolution et *ce serait possible* et *facile*.

---

## THÉORIE GÉNÉRALE DE L'IMPOT.

### I.

MIRABEAU : La théorie des impôts est la véritable législation des peuples. — SISMONDI : L'impôt destiné à défendre le riche contre le pauvre. — COLINS : *Commentaire*. — LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE : Les conservateurs sont des hommes d'Etat à petite vue. — Ce que doit être une théorie générale — Définition du droit généralement considéré. — Droit relatif à la force : seul possible, tant que l'examen peut être comprimé. — En époque d'ignorance sociale et d'incompressibilité de l'examen, aucun droit n'est pratiquement possible. — Dès que l'ignorance est évanouie : le droit devient *absolu* ou relatif à la *vérité*. — Division de l'humanité en pauvres et en riches : quand nécessaire. — Ce que démontrera la présente théorie générale. — Division en pauvres et en riches nécessaire tant qu'il y a des nationalités. — Quand l'impôt n'est plus un joug aussi pesant que possible. — Toujours il y aura des pauvres : Folie. — Y a-t-il imprudence à parler de la nécessité d'anéantir les nationalités ? — Réponse. — Patrie : Celle de l'esclave est circonscrite par le fouet du maître ; celle de l'homme libre est le globe.

### II.

L.-N. BONAPARTE : Les philantropes sont insensibles à la misère du prolétaire français. — M. THIERS : L'impôt financier fait renchérir le pain et la viande du peuple. — Tout produit, toute propriété est une rémunération de travail, un SALAIRE. — CAPITAL : Travail accumulé, salaire accumulé. — Ce qui constitue le salaire. — Salaire passé, salaire actuel. — Distinction de ces deux salaires. — Le capital du propriétaire est du salaire passé. — Le capital du prolétaire est du salaire actuel. — Distinction entre le propriétaire et le prolétaire. — L'impôt, c'est le revenu social. — L'impôt DOIT-IL être prélevé : tout entier sur le salaire passé ; tout entier sur le salaire actuel ; ou partie sur le salaire passé et partie sur le salaire actuel ? — Il n'y a pas de quatrième alternative. — Réponse à la première question. — Le mot DOIT est une indétermination. — La base de l'ordre est essentiellement une SANCTION RELIGIEUSE : soit démontrée, soit hypothétique, mais socialement acceptée comme réelle. — La théorie générale de l'impôt mis en rapport avec l'ordre repose entièrement sur les données relatives à la sanction religieuse. — Hypothèse faisant absorber, par l'impôt, le salaire passé tout entier. — Résultat de cette hypothèse rapporté aux deux espèces de sanction religieuse et aussi à l'examen. — Résumé. — L'impôt doit-il être prélevé tout entier sur le salaire actuel ? — Réponse. — Hypothèse faisant prélever l'impôt exclusivement sur le salaire actuel. — Comment cette hypothèse est possible. — Résultat de cette hypothèse rapporté aux deux sanctions religieuses. — Trois cas à examiner. — Examen de ces trois cas. — Résumé. — L'impôt doit-il être prélevé : partie sur le salaire passé, partie sur le salaire actuel ? — Réponse. — Résumé général.

---

## THÉORIE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ.

NAPOLÉON A SAINTE-HÉLÈNE : Nécessité d'un nouvel équilibre relativement à la propriété. — L.-N. BONAPARTE : La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. — COLINS : Pour rendre la classe ouvrière, la société, l'humanité, nécessairement PROPRIÉTAIRE, il n'est qu'un seul moyen : Faire entrer le sol à la propriété collective.

### I.

ENFANTIN : La constitution de la propriété est la base MATÉRIELLE de l'ordre. — L'HÉRITIER à

La liberté doit se fortifier par le développement le plus complet de la PROPRIÉTÉ, pour tous les individus d'une association — Données générales exposées dans la théorie générale de l'impôt. — Le problème social, relativement à l'organisation de la propriété renferme deux conditions : *la première, anéantir les injustices existant dans la société actuelle; la seconde, les anéantir sans faire tort à qui que ce soit, et en faisant le bonheur de tous.* — Ce problème, je vais le résoudre. — Recherche sur ce qui est socialement accepté d'une manière réelle, et sur ce qui n'est socialement accepté que d'une manière apparente. — Il y a deux espèces de propriété : relative aux individus; relative à la société. — Propriétés individuelles et propriété collective. — La richesse collective peut être possédée : par quelques-uns; ou par tous. — De là égalité ou inégalité relativement à la richesse collective. — Plus la richesse collective est considérable *quand elle appartient également à tous*, plus chaque individu est riche. — Moins la richesse collective est considérable, *surtout quand cette richesse n'appartient qu'à quelques-uns*, plus ceux qui n'y participent point, et sont en outre privés de propriétés individuelles, se trouvent être pauvres. — Problème social quant à l'organisation de la propriété. — Problème social transformé. — Solution. — La source, l'origine, de toute propriété : le sol comme *patient*; l'homme ou le travail comme *agent*. — Conclusion : Le sol doit TOUJOURS appartenir à la propriété collective. — Cette conclusion paraît logique et ne l'est pas. — Solution de cette difficulté, relative à l'ignorance sociale. — Qu'est-ce que l'ignorance sociale? — Réponse : la société est encore ignorante. — Pendant l'époque d'ignorance sociale l'ordre ne peut exister que par le PAUPÉRISME. — Preuve. — Cette preuve ne pouvait être rendue publique. — Le paupérisme alors doit être accepté sans examen. — Et cela s'obtient : par l'établissement d'une *foi* empêchant l'examen; et, par un travail nécessaire pour les masses, résultat de l'aliénation du sol. — Vient une époque où l'examen ne peut plus être comprimé. — Alors, et *nécessairement*, le paupérisme doit disparaître : sous peine d'anarchie ou de mort sociale. — Et pour que le paupérisme puisse disparaître, le sol doit appartenir à la propriété collective. — Comment le sol qui se trouve aliéné peut-il entrer à la propriété collective, sans nuire aux individus qui possèdent le sol? — Ce moyen doit être unique et *absolument* bon. — Ce moyen a été indiqué il y a déjà quatre ans. — N'a pas obtenu une seule critique, excepté une de M. Blanqui. — Lettre de M. Blanqui.

II.

ENFANTIN : Notre mode d'expropriation du sol est exceptionnel. — COLINS : Résultat, relativement à l'organisation de la propriété, des révolutions de 1789 et de 1848. — Le sol peut entrer à la propriété collective, avec toutes les conditions de justice, en moins d'un quart de siècle. — MOYENS. — Preuves. — Enumération des éléments de l'ordre et mise en rapport de ces éléments avec l'entrée du sol à la propriété collective.

FINANCES.

Sont à la vie collective, ce que le sang est à la vie individuelle. — Le revenu du sol est d'environ dix-sept cents millions : Voilà déjà un joli budget de recette. — Cette seule branche de revenu social peut être portée au quadruple : lorsque l'agriculture, la production et la consommation sont au *maximum*. — Les héritages *ab intestat*, l'impôt sur les successions, etc. portent les finances à un point de splendeur tel : que la société fera très-facilement et très-utilement crédit aux individus sans jamais avoir à le demander. — Résultats.

ÉDUCATION ET INSTRUCTION.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE : Il n'y aura pas d'État possible fixe, s'il n'y a pas un corps enseignant avec des principes fixes. — L.-N. BONAPARTE : Quant à nous, nous voudrions qu'au lieu de faire quelques nobles, le gouvernement prît la grande résolution d'en faire des milliers et millions. Nous voudrions qu'il prît à tâche d'anoblir les trente-cinq millions de Français en leur donnant l'instruction, la morale, l'aisance, biens qui jusqu'ici n'ont été l'apanage que d'un *petit nombre* et qui devraient être l'apanage de *tous*. — Désormais, hors l'éducation et l'instruction données socialement à tous avec un égal soin, *ordre social* et *bonheur domestique* sont également des utopies. — Preuves. — Cercle vicieux relatif : à l'ignorance sociale, à l'incompressibilité de l'examen, au paupérisme, à l'éducation et à l'instruction. — Résultats de l'éducation et de l'instruction données à tous avec un égal soin : Anéantissement de toutes les sources d'anarchie; substitution de sources d'ordre à toutes les sources d'anarchie.

III.

AGRICULTURE.

L'EMPEREUR A SAINTE-HÉLÈNE : Le vieux système est à bout. — M. DE BROGLIE : Attendre est sage, à la condition d'attendre quelque chose. — SIEYÈS : Les philosophes et les publicistes n'ont su lire l'*avenir* que dans le passé. — L'EMPEREUR A SAINTE-HÉLÈNE : Vous croyez que l'extirpation TOTALE du paupérisme était possible, moi aussi, et j'en suis convaincu. — M. DE LAMENNAIS : Si vraie qu'une doctrine puisse être, il ne s'ensuit pas que tous l'acceptent immédiatement. — L.-N. BONAPARTE : Le sort commun de toute nouvelle *vérité* qui surgit est d'effrayer au lieu de séduire. — L.-N. BONAPARTE : Non-seulement, la routine conserve comme un dépôt sacré les vieilles erreurs, elle s'oppose encore de toutes ses forces aux améliorations les plus légitimes et les plus évidentes. — Causes qui, sous la société actuelle, empêchent que l'agriculture puisse atteindre son apogée. — Toutes ces causes sont vaincues par l'entrée du sol à la propriété collective. — Résultats. — Ils sont innombrables. — Enumérations de quelques-uns. — Résumé : Production suffisante au bien-être complet des familles : production aussi grande que possible, pour l'augmentation de la richesse sociale. — Tel est le résultat nécessaire, et quant à l'agriculture, de l'entrée du sol à la propriété collective.

## IV.

### MANUFACTURES.

L.-N. Bonaparte : Véritable Saturne du travail, l'industrie dévore ses enfants et ne vit que de leur mort. — Mirabeau : Pourquoi donc le temps de la maladie ne serait-il pas celui des remèdes ? — M. de Falloux : C'est la France qui vous dit, à vous ses médecins et ses amis : donnez-moi un remède contre l'anarchie, mais que ce remède ne soit pas le despotisme. — De Maistre : Le despotisme des nations libres, le plus terrible de tous. — L'Empereur a Sainte-Hélène : Une telle situation est sans exemple dans l'histoire. — *Domination du capital, domination du travail*, détermination de la nature de ces expressions. — Aussi longtemps que le sol reste aliéné, le capital domine. — Alors, dit J. B. Say : *Les épargnes des riches se font aux dépens des pauvres ; alors, tous les ans une partie de la population doit mourir de faim, même au sein de la nation la plus prospère.* — Si Voltaire, disait l'Empereur, avait régné sur ses contemporains, s'il avait été le héros du temps, c'est que tous alors n'étaient que des nains. — Ce que l'Empereur disait de Voltaire, peut se dire de J. B. Say. — La domination du travail sur le capital anéantit les anathèmes économiques ; et cet anéantissement est maintenant nécessaire à l'existence de l'ordre, de la paix et du bien-être universel. — Sous la domination du capital, les ouvriers sont des machines qui fonctionnent. — La production se fait alors exclusivement pour les capitalistes. — Résultat de la domination du travail : anéantissement du paupérisme ; anéantissement de tout esclavage ; anéantissement de toute source d'anarchie ; anéantissement du bonheur universel.

### COMMERCE.

Le commerce est à la vie collective, ce que les capitalistes sont à la vie individuelle. — Sous la domination du capital, le crédit ne se fait qu'au capital et par des capitalistes ; sous la domination du travail, le crédit se fait aux travailleurs et par la société, en concurrence avec les capitalistes. — Le gouvernement prêtera donc à tout le monde ? — Réponse. — Le commerce ne se fait que pour ceux qui consomment. — Commerce *libre*. — Sous la domination du capital, le mot *liberté* toujours employé pour masquer un esclavage. — Sous la domination du capital, le bon marché existe aux dépens du salaire. — C'est la nationalité où le travail est le plus exploité, qui offre, alors, le plus d'avantage au commerce. — Et la nationalité qui veut ne point laisser ses prolétaires sans travail, doit aggraver l'exploitation des masses pour qu'elles puissent ne point mourir. — C'est le contraire sous la domination du travail. — Laissez le sol aliéné, le monde est esclave, le monde meurt. — Faites entrer le sol à la propriété collective, le monde est libre et reste libre. — Le concours des savants et des riches est nécessaire à l'établissement de la société nouvelle. — A qui se trouve dû le moyen d'anéantir le paupérisme. — *Franklin* : L'expérience est la seule école où les insensés peuvent s'instruire.

—

## THÉORIES GÉNÉRALES DES ASSOCIATIONS PARTICULIÈRES TANT NATIONALES QUE DOMESTIQUES.

### I.

Chateaubriand : Il ne faut pas prendre le passé pour règle du présent. Le sens commun est rare, etc. — L.-N. Bonaparte : Il faut un remède aux maux de l'industrie. La classe ouvrière est sans organisation, sans lien, sans droit et sans avenir ; il faut lui donner des droits et un avenir. — Les associations particulières, dès qu'elles sont en contact et privées d'une sanction commune, se trouvent *en état d'anarchie*. — Les indéterminations d'expressions sources de toutes les logomachies. — M. Proudhon se sert du mot *société*, sans en déterminer la valeur. — Valeurs différentes du mot société. — *Routine* : Autre expression indéterminée. — *Monopole* : Valeur, domination du capital. — M. Proudhon veut l'universalité sociale quant aux personnes ; et il la répudie en voulant le maintien des nationalités. — Les sociétés particulières, sous peine d'anarchie, doivent être subordonnées à la société générale. — Les intérêts de ces sociétés doivent être identiques. — Comment peuvent-ils l'être. — Telle est la question des associations particulières. — Réfutation des observations de M. Proudhon, sur les conditions sociales. — Communisme : Logomachie à cet égard. — Anéantissement de cette logomachie.

### II.

Voltaire : Je n'ai jamais vu de dispute dans laquelle les argumentateurs aussent bien positivement de quoi il s'agissait. — De Maistre : Rien n'afflige la logique comme l'usage de ces mots vagues qui ne présentent aucune idée circonscrite. — Voltaire : On dit des gueux qu'ils ne sont jamais hors de leur chemin, c'est qu'ils n'ont point de demeure fixe. Il en est de même de ceux qui disputent sans avoir de notions déterminées. — Continuation de la réfutation des idées de M. Proudhon sur l'association. — Nouvelle source de logomachie dérivant de l'expression *monopole*. — Proportionnalité des produits, comment se détermine. — Tout, absolument tout, doit être soumis à l'*ordre*, vie sociale. — *Salus populi ultima lex, esto*. — Quelles sont les lois de l'ordre et quelles sont les causes du désordre ? Voilà ce qu'il faut exposer clairement, incontestablement. — Tendances de l'humanité : expression figurée. — L'humanité obéit aux nécessités sociales. — Les nécessités sociales sont au nombre de trois. — Exposition de ces nécessités. — Critique des idées de M. L. Reybaud sur l'association. — Toute société devra compter, dit-il, avec les hommes qui vivent du travail de leurs mains. — Tant qu'il y aura des sociétés, des nationalités, le résultat de ce compte, en présence de l'incompressibilité de l'examen, sera toujours l'anarchie. — Détermination de la valeur de l'expression association. — Tout ce qui a été dit, jusqu'à présent, sur les associations, n'a été que du bavardage inutile. — Selon

[illegible] la chose [illegible] de M. [illegible] — [illegible] d'un [illegible] — [illegible]

[illegible]

la solution du mouvement perpétuel ou de la quadrature du cercle. — Égalité organique. — Ga[illegible] — [illegible] qu'il aurait fallu dire pour être [illegible] — [illegible] est la bonne [illegible], dit le pro[illegible] à première pourrait seulement être [illegible] par des insensés. — La seconde, pour [illegible] quelques grains de folie en [illegible] — Toute association parti[illegible] de l'ignorance sociale et de [illegible] de l'examen, est anarchique, [illegible]. — Tant mieux : l'organisation so[illegible] s'en écroulera plus vite.

## IV.

[illegible] Le mal de tous est.... dans l'[illegible] de parti. — COLINS : [illegible] tant que les opinions [illegible] est une proposition digne [illegible] des sciences morales et politiques. — [illegible] de parti vont dans [illegible] — COLINS : Et [illegible] des sciences morales [illegible] possibilité de faire [illegible] — LAMARTINE : Les [illegible] — COLINS : [illegible] tous les [illegible] des sciences morales et [illegible] SANS LE SAVOIR NI [illegible] — LAMARTINE : Il faut que la [illegible] — BENTHAM : L'es[illegible] — CHATEAU[illegible] — DIO[illegible] Les maladies d'esprit [illegible] INCURABLES.

APOLOGIE.

[illegible] par moi à M. de [illegible] insérée dans un jour[illegible] vont s'égorger. C'est [illegible] je puis paraître [illegible] — [illegible] point publie mon [illegible] par moi-même, [illegible] imprimer un ouvrage [illegible] parus. — Reste la presse [illegible] — Si un des journaux accueillait [illegible] — C'est ce qui a fait [illegible] du Charivari. — Les partisans de [illegible] ne peuvent m'accueillir; et les [illegible] de la démocratie, se divisant en *politiques* et en *socialistes*, me repoussent. — Pourquoi ? — Les socialistes s'époumonnent à crier [illegible] — UNION ! en dehors de la vérité [illegible] démontrée; et cela quand la foi [illegible] ! il faut être fou pour y penser. — [illegible] UNION est possible : il faut que [illegible] qu'il a raison et que tous les autres [illegible] — DE LE PERAL. — Mais, me dit-on, [illegible] et ils vont se ruer contre vous. — Je [illegible]. L'estime que j'ai pour eux m'en est gé[illegible]. — Résumé relatif aux associations.

---

## RESUMÉ DE LA SITUATION ACTUELLE.

### DISCUSSION CONTRADICTOIRE.

SENS COMMUN : A qui parle seul, il est tou[illegible] d'avoir raison. — La presse pério-

dique s'occupera-t-elle de mon travail? — Non. — Pourquoi? — Faut-il pour cela se passer de discussions? — Peut-être — Moyen d'obtenir une discussion. — Questions présentées à la discussion. — Je m'engage à publier les réponses. — — Je crains bien de ne pas en obtenir une.

### LETTRE COLLECTIVE.

A MM. les membres du Sénat, du Corps législatif, du Conseil d'Etat, des anciennes Assemblées Constituantes et Législatives, de l'Académie des sciences morales et politiques, et à tous ceux qui s'occupent de la grande question de l'ordre social. — Sous le règne de l'opinion, je fais appel à vous tous, pour détrôner l'opinion, dont la domination ne peut être que le triomphe de la force brutale. — La révolte est universelle, et quand la force fait simuler l'obéissance, c'est toujours dans l'espoir d'être bientôt soi-même le plus fort : soit par le fer, soit par le feu, soit par la parole, soit même par le silence. — Chaque victoire fait osciller le monde, entre un despotisme plus cruel et une anarchie plus atroce. — Seul moyen de prévenir ce mal, le *prévoir*. — Dès qu'il sera *prévu*, il sera *vaincu*. — La cause du mal est l'ABSENCE DE COMMUNAUTE D'IDÉES SUR LA RÉALITÉ DU DROIT. — La prévoyance ne doit pas être individuelle, mais sociale. — En quoi consiste la prévoyance sociale. — C'est pour vous montrer le mal, et vous engager à y remédier; que j'ai l'honneur de vous écrire. — Plusieurs peut-être me considéreront comme trop obscur, pour vouloir entrer en lice avec moi. — J'accuse ceux qui s'abriteraient sous ce prétexte, de n'avoir aucune bonne raison à m'opposer. — Le public alors serait notre juge, et aussi la postérité.

—

## LETTRE A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

### I.

BONALD : La vérité est le premier bien des hommes. J'accorde aux gouvernements plus de pouvoir, peut-être, qu'ils n'en demandent; mais je ne saurais leur reconnaître celui d'interdire la discussion grave et sérieuse, sur quelqu'objet que ce soit d'ordre public. — Comment est-il possible que ce que je dirai, puisse, même après lecture, parvenir jusqu'à votre propre jugement? — Comment est-il possible que de mes paroles, arrivées à votre propre jugement, il puisse résulter une utilité sociale. — Deux questions que je vais résoudre. — Réponse qui m'a été faite, par ordre de M. l'archevêque, relativement à l'envoi de mon premier volume. — Solution de la première question. — Blasphèmes de Pascal. — Règle établie par de Maistre. — Exception à cette règle. — Jamais vous ne direz, comme Descartes au P. Mersenne : « Que les bonnes raisons ont fort peu de force pour persuader la vérité. » — Citation de saint Paul, faite par Bonald. — La SEULE autorité, dit encore Bonald, qui ait pouvoir sur l'être raisonnable, est la RAISON. — Autre sûr l'ignorance volontaire. — Citation de de Maistre affirmant qu'une troisième révélation est possible. — Selon de Maistre, IL N'Y A PLUS DE RELIGION SUR LA TERRE : LE GENRE HUMAIN NE PEUT DEMEURER DANS CET ETAT. — C'est déclarer que la révélation scientifique est devenue nécessaire.

### II.

BONALD : Dans les crises politiques, le plus difficile, pour un honnête homme, n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître. — De Maistre : Ce qu'on croit vrai, il faut le dire et le dire hardiment. — Erreur de de Maistre : La vérité n'est pas toujours bonne à dire. — Justification de cette maxime. — Quand même elle est bonne à dire, il faut encore savoir l'exposer utilement. — Je me suppose archevêque de Paris. — Je n'abuserai point de l'hypothèse. — Ce que je ferais en recevant le second volume de l'auteur. — Rester neutre en apparence: c'est, en réalité, s'établir ennemi. — Et, cependant si la religion rationnelle existe et peut être démontrée; la combattre : c'est être ennemi du christianisme réel dont je voudrais être le défenseur. — Comment je puis être utile sans nuire ni au christianisme hypothétique, ni au christianisme réel. — Examiner si l'anéantissement du paupérisme dépend essentiellement de l'entrée du sol à la propriété collective. — Une foule de Peres de l'Eglise ont proclamé la justice absolue de l'entrée du sol à la propriété collective, et une foule d'auteurs profanes ont, à cet égard, imité les Pères de l'Eglise. — Replaçons-nous sous les yeux quelques-unes des autorités favorables à la propriété collective du sol. — Je laisse de côté les Pères de l'Eglise et même les apôtres. Tous ont été résumés par Bossuet. — Citations de Bossuet : TOUT DROIT DOIT VENIR DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE; toutes les lois sont fondées *sur la première des lois, qui est celle de la nature*, c'est-à-dire SUR LA DROITE RAISON. — ARISTOTE et CICÉRON, partisans de la propriété collective du sol.

### III.

BONALD : Je ne considère la religion en homme d'Etat, que parce que je considère la politique en homme religieux. — L'EMPEREUR : L'existence de limites entre les autorités civiles et religieuses est une chimère. — L'EMPEREUR : On ne saurait gouverner sans la direction religieuse dans la main du souverain. — De MAISTRE : Aucune religion, excepté une, ne peut supporter l'épreuve de la science. — COLINS : Le seul moyen pour un chef de pouvoir, de réaliser le vœu constant de l'Empereur, hors duquel il est impossible de gouverner : C'EST DE SE METTRE A LA TÊTE DE LA RELIGION SCIENTIFIQUE. — PUFFENDORFF, NICOLE, NECKER, LOCKE, MALTHUS, ROSSI, LA BRUYERE, PASCAL, ROUSSEAU MIRABEAU, SIEYÈS, favorables à la propriété collective du sol.

### IV.

BONALD : L'Europe sait très-bien ce qu'elle ne veut pas, mais elle ne sait pas ce qu'elle veut. — BONALD : Deux partisans du gouverne-